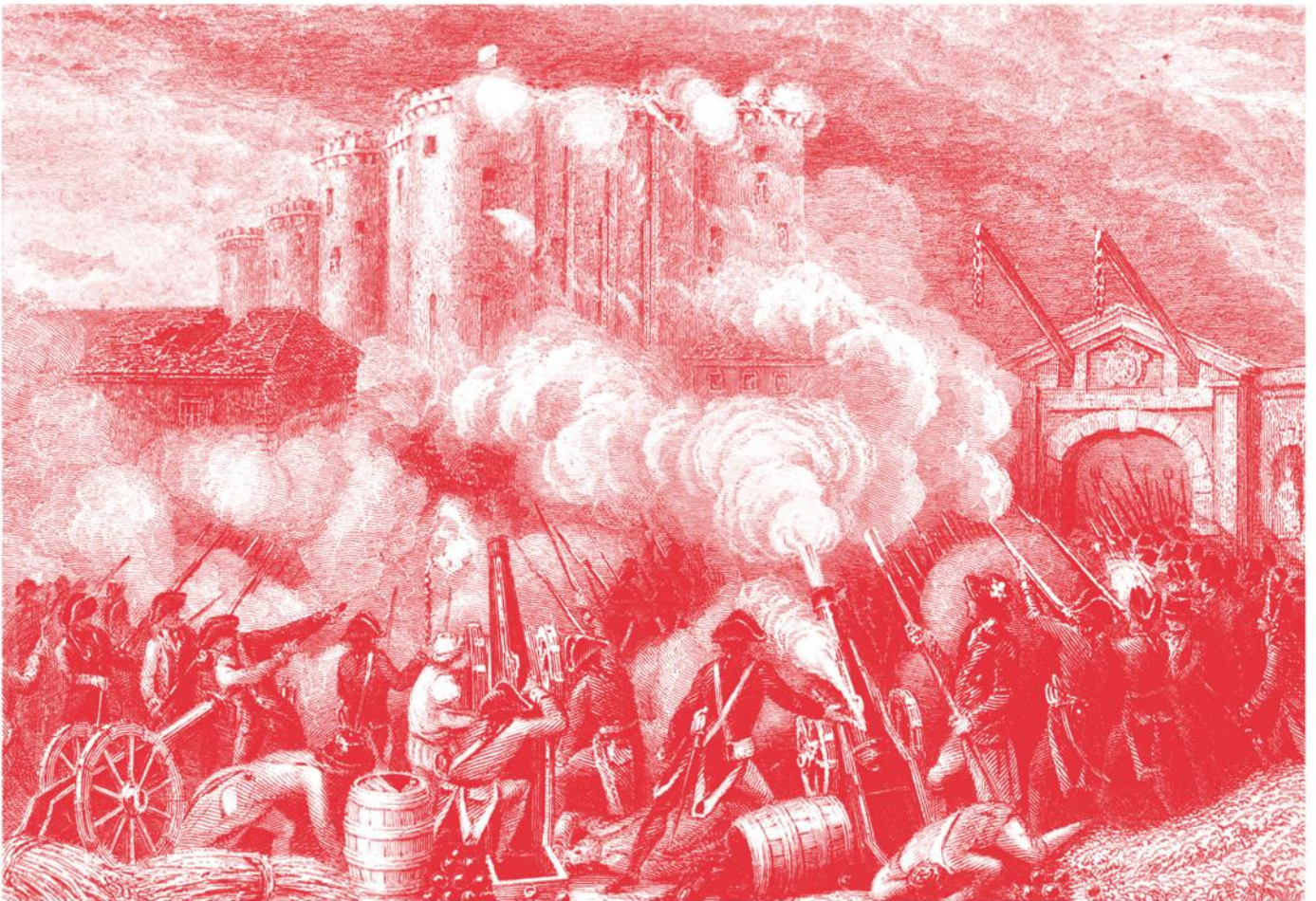


Histoire de la Bastille

Depuis sa fondation (1374) jusqu'à sa destruction (1789)

Tome troisième



Auguste MAQUET

Histoire de La Bastille

DEPUIS SA FONDATION (1374) JUSQU'À SA DESTRUCTION (1789)

SES PRISONNIERS, SES GOUVERNEURS, SES ARCHIVES
DÉTAILS DES TORTURES ET SUPPLICES USITÉS ENVERS LES PRISONNIERS
RÉVÉLATIONS SUR LE RÉGIME INTÉRIEUR DE LA BASTILLE
AVENTURES DRAMATIQUES, LUGUBRES, SCANDALEUSES
ÉVASIONS, ARCHIVES DE LA POLICE

SUIVI DE :

NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR LES PERSONNAGES CITÉS
ET SUR CERTAINS FAITS HISTORIQUES ÉVOQUÉS DANS CE TOME

TOME TROISIÈME

Auguste MAQUET

AUGUSTE JEAN F. ARNOULD, JULES ÉDOUARD ALBOISE DU PUJOL

CLAUDE FRANCE ÉDITIONS - ANGERS

Achetez ce livre en cliquant sur le lien
ci-dessous :



Cet ouvrage a été réalisé par la compilation des éditions de 1844 (Administration de librairie — Paris), 1868 (Bunel — Paris) et 1890 (éditeur inconnu).

Les notes complémentaires ont été ajoutées par James Ballyhoo pour Claude France Éditions.

La Bastille sous Louis XIV

PRISONNIERS : Gourville. — Le surintendant Fouquet. — Péliſson. Élic Blanchard. — Edmond Coquier. — M. de la Bazinière. — Las Tourra. — Robert Hoyan. — L'Épine. — Villefranche. — Marguerite Carita, dame la Roche-Tudesquin. — Prensourt. — Louis de Rohan. — Affinius Van-den-Enden. — Le chevalier des Préaux. — La marquise de Vilars. — François Seldon. — Exiti. — Bussy Rabutin. — Président Duguay. — Le duc de Luxembourg. — Bonnard. — Lesage. — Guibourg. — Vigoureux. — Davot. — La Voisin. — La demoiselle de Lagrange. — Le curé Nail. — Madame de Vivonne. — Le comte de Faissac. — Boulanger. — Rémy. — Marsolier. — Laidane. — Ayedone. — Les Trovalo. — Marie Motar. — Étienne Debray. — Jacques Dechaux. — Jeanne Chanfrais. — Catherine Péliſsier. — Berthon. — Vaillant. — Le père de Ham. — Le duc de la Force. — Bernier. — Cardel. — Fontaine, — Pavillois. — Blisson. — Bouay. — Constantin de Renneville. — Les dames Mallet. — Jean Cardel. — Dubois. — Le Masque de fer. — Moreau. — Madame Guyon. — Odriscole. — Vinache. — Le Maître de Sacy. — Le comte Dubuquoit. — Le duc de Fronsac. — La Motte. — Le prince de la Riceia. — Delfino. — Graingalet. — Papasodero. — Do Bar. — L'Arménien. — Farie de Garlin. — Dicq. — Guy. — Sandras de Coutilz. — Mollard. — Marie de Brédeville. — Rellevaux. — Mansard. — Inconnus.

GOUVERNEURS : Louvière. — Boisemeaux de Montlesun. — Saint-Mars. — Du Jonca, lieutenant. — Bernaville.

Le règne de Louis XIV est un de ceux qui ont fourni le plus de prisonniers à la Bastille. C'est le roi qui établit d'une manière fixe et régulière les prisons d'État et les captivités arbitraires. L'appréciation de cette époque, les règlements des prisons, les lettres de cachet appartiennent à ce volume, dans lequel va être déroulé tout ce règne. Nous n'avons à traiter que l'enfance de la Bastille sous son nouvel aspect, et c'est pour cela que nous avons choisi les prisonniers les plus importants du commencement de ce règne, à une époque où rien n'était encore entièrement réglé.

Comme nous l'avons dit, dans le volume précédent, Mazarin était revenu à la cour et s'était mis de nouveau à la tête des affaires du royaume. Ce fut lui qui d'abord, à l'exemple de Richelieu, fit emprisonner à la Bastille quelques personnes de peu d'importance. L'abbé Fouquet, frère du surintendant, était spécialement chargé de cette besogne. Il expédiait les lettres de cachet et faisait un rapport au cardinal toutes les semaines sur les prisonniers. Il leur faisait souffrir mille tracasseries, mille caprices, car la réputation de méchanceté de cet abbé était devenue proverbiale. Du reste, les prisonniers étaient si obscurs, que nous n'avons pu retrouver les noms des trois quarts, et que nous avons acquis la conviction qu'il ne leur était rien survenu qui mérite d'être rapporté. Nous n'avons à nous occuper que d'un seul, Gourville, dont

la captivité, si elle ne fut ni longue ni trop sévère, fut du moins basée sur un de ces motifs aussi vagues que légers qui prouvent combien était utile l'article de la sûreté publique, et combien il était oublié.

Gourville, valet de chambre de M. de Larochefoucault, s'était élevé par son seul mérite à un rang difficile à conquérir à cette époque. Il était devenu un des traitants des princes, et plus tard, du cardinal Mazarin et du surintendant Fouquet. Il a laissé des Mémoires curieux et pleins de faits dans lesquels, selon notre habitude, nous puiserons le récit de sa captivité.

« En ce temps, dit-il, M. le cardinal se trouvoit souvent fatigué des demandes que faisoit M. le prince de Conti pour lui et quelquefois pour ses amis, qui étoient appuyées par madame la princesse de Conti. Un de ces messieurs de la cabale contre moi, qui étoit auprès de Son Altesse et qui ne m'aimoit pas, étoit venu à Paris, et M. le cardinal s'en étoit plaint devant lui ; il lui dit que c'étoit par mes conseils et que j'avois beaucoup empiété sur l'esprit de madame la princesse de Conti ; que si son éminence me faisoit mettre à la Bastille et faisoit venir M. le prince de Conti, elle verrait qu'il ne lui feroit pas la moindre peine.

« M. le cardinal, au commencement d'avril 1656, donna ordre à M. de Bachélerie, gouverneur de la Bastille, de m'y mener. Il vint le lendemain pour cela à mon appartement, accompagné de quelques gens, et ayant trouvé un laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois là et ce que je faisois ; ce laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé que je répétois une courante, il me dit en riant qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, qu'il avoit ordre de M. le cardinal de me mener à la Bastille ; il m'y conduisit dans son carrosse, et comme il n'y avoit aucunes personnes de considération, il me mit dans une chambre au premier, qui étoit la plus commode de toutes. J'y fus enfermé avec mon valet pendant huit jours sans voir personne, que celui qui m'apportoit à manger ; mais M. le gouverneur m'étant venu voir, me dit que le surintendant l'avoit prié de me faire les petits plaisirs qui pourroient dépendre de lui, que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers, mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir.

« Cela me fit un grand plaisir, m'étant déjà ennuyé au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer. Peu de temps après, un jour maigre, ayant fait venir un brochet fort raisonnable, je priai M. le gouverneur d'en vouloir bien manger sa part, ce qu'il m'accorda. Nous passâmes une partie de l'après-dîner à jouer au trictrac, et j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié. J'avois la liberté d'écrire et de recevoir des lettres, et quelquefois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers, qui étoient proches de ma chambre ; ainsi j'avois l'occasion de lui pouvoir parler, mais cela n'empêchoit pas que je m'ennuyasse extrêmement, surtout depuis les neuf heures du soir, que l'on fermoit ma porte, jusqu'à huit heures du matin. Je m'avisai pour m'amuser de me faire apporter des fèves que je fis mettre dans des papiers séparés par nombre ; je me promenois dans ma chambre, qui avoit onze pas entre les encoignures des fenêtres, et chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une fève du papier et la mettoit sur la table ; comme le nombre étoit fixe, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas.

« Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit étoit aussitôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là. De sorte que je n'avois presque aucune application à ce que je lisois, et mes amis ne voyoient point de jour à m'en tirer.

« Cependant, y ayant entre autres six prisonniers raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leur chambre et de la mienne, je pourrois faire cacher mon valet au soir, avant qu'on fermât ma porte, et lui donner la clef pour l'ouvrir; qu'ensuite nous irions faire sortir les autres et que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué et remonter par l'autre. Pour y parvenir, étant tous six logés dans deux degrés, je trouvai moyen de gagner celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes; je pris les mesures de chaque clef avec de la cire, et je les envoyai dans une boîte à Larochefoucault, pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeurait.

Mais vers le mois de septembre, sachant que M. l'abbé Fouquet étoit fort employé par M. le cardinal pour faire mettre des gens à la Bastille, et qu'il en faisoit beaucoup sortir, je tournai mes pensées de ce côté-là. À ce propos, je me souviens d'un procureur, homme d'esprit et grand railleur, qu'il y avoit fait mettre. Comme nous nous promenions un jour ensemble, il entra un homme dans la cour, qui, y trouvant un lévrier, en fut surpris et demanda pourquoi il étoit là. Le procureur répondit avec son air goguenard. Monsieur, dit-il, c'est qu'il a mordu le chien de M. l'abbé Fouquet.

« Je fis proposer à mes amis de parler à monsieur le surintendant et de voir monsieur son frère, si, en parlant de temps en temps à monsieur le cardinal comme il avoit coutume des autres prisonniers, il ne pourroit pas trouver moyen de me faire sortir. Cela réussit si bien que monsieur le cardinal, devant partir deux ou trois jours après pour aller à La Fère, M. l'abbé Fouquet lui porta la liste de tous les prisonniers de la Bastille, comme il faisoit de temps en temps; il ordonna la sortie de trois dont je fus un. Ayant reçu l'ordre, je sortis aussitôt. »

Telle fut la captivité de Gourville, qui, tout en étant moins cruelle que bien d'autres que nous avons vues, ne laissa pas d'être fort pénible et devint surtout un exemple effrayant d'arbitraire. On a vu, du reste, que le récit de Gourville confirme tout ce que nous avons avancé sur le cardinal et l'abbé Fouquet. La Bastille ne fut jamais vide sous son administration. Le cardinal même, voulant user de toutes les ressources que lui présentait cette prison, songea à y nommer une de ses créatures, et fit tomber son choix sur M. Boisemeaux de Montlesun, son capitaine des gardes; mais la Bachélerie, placé là par Louis XIV, et qui d'ailleurs trouva le poste lucratif, refusait constamment sa démission et faisait agir ses amis. Alors on rendit la place de gouverneur de la Bastille vénale, comme toutes les autres places. On stipula une indemnité de quatre-vingt-dix mille livres pour acheter la démission de la Bachélerie, et Boisemeaux entra en fonctions en 1658. Il récupéra largement ses quatre-vingt-dix mille livres en pressurant les prisonniers.

Le cardinal Mazarin mourut en 1661. Deux jours avant sa mort, il avait composé lui-même, avec le roi, le nouveau ministère. Le chancelier Séguier étoit à la justice, Le Tellier à la guerre, Brienne aux affaires étrangères, et Fouquet aux finances. Le cardinal avait donné au roi quelques préventions sur ce dernier et lui avait dit au contraire de Colbert : « Je vous dois tout, sire, mais je crois m'acquitter en quelque sorte envers vous en vous le laissant. » Ces paroles avaient frappé Louis XIV, qui,

tout en approuvant le choix de ses nouveaux ministres, avait répondu à M. Harlay de Chanvallon, président de l'assemblée du clergé, qui était venu lui demander à qui désormais il devrait s'adresser pour les affaires : « À moi. »

Et pourtant le surintendant Fouquet, soit qu'il ignorât cette réponse, soit qu'il n'y vit que la présomption d'un jeune homme, avait conçu le projet de dominer le roi et de remplacer Mazarin.

Procureur général du parlement de Paris depuis 1650, il avait acheté cette charge au plus fort de la Fronde, afin d'en user comme d'un marchepied qui devait le mener plus haut. Il avait rendu des services réels à la reine mère et au cardinal, et avait surtout contribué à conclure la paix par l'ascendant qu'il avait pris sur sa compagnie. Il en avait été récompensé par la charge de surintendant des finances, qu'il avait conservée depuis.

« Nicolas Fouquet, dit Choisi dans ses mémoires, avait beaucoup de facilité aux affaires et encore plus de négligence. Savant dans le droit et même dans les belles-lettres, sa conversation était légère, ses manières assez nobles ; il écrivait bien. Il vivait au jour la journée ; nulle mesure, se fiant aux promesses de quelques partisans qui, pour se rendre nécessaires, lui faisaient filer les traités, et tant qu'il fut surintendant il ne vit jamais deux millions ensemble. Il se chargeait de tout et prétendait être premier ministre sans perdre un moment de ses plaisirs.

« Il faisait semblant de travailler seul dans son cabinet à Saint-Mandé, et pendant que toute la cour, prévenue de sa future grandeur, était dans son antichambre, louant à haute voix le grand homme, il descendait, par un petit escalier dérobé, dans son jardin, où ses nymphes, que je nommerais bien si je le voulais, et même les mieux cachées, lui venaient tenir compagnie au poids de l'or. Il crut être le maître après la mort du cardinal Mazarin, ne sachant tout ce que ce cardinal mourant avait dit au roi sur son chapelet. Il se flattait d'amuser un jeune homme par des bagatelles, et ne lui proposait que des parties de plaisir, se voulant même donner le soin de ses nouvelles amours. Il était persuadé que les rois étaient assez riches pourvu que les peuples fussent dans l'abondance, maxime bonne en elle-même, qu'il outra en répandant à pleines mains l'argent du roi et lui laissant manger ses revenus deux ou trois ans par avance. Ses vues particulières lui faisaient négliger le bien de l'État. Il donnait pour quatre millions de pensions à ses amis de cour qu'il croyait ses créatures, et était d'assez bonne foi pour compter sur eux. »

Tel est le portait le plus fidèle, assure-t-on, qu'a tracé de lui son contemporain. Avec ce caractère et cette confiance, Fouquet ignora longtemps l'ennemi puissant qu'il avait auprès Louis XIV. C'était Colbert, alors simple conseiller d'État, mais dès ce jour adonné à l'étude des finances et voulant à tout prix la place de ministre de ce département que possédait son rival. Le roi demandait chaque jour à Fouquet des états de situation ; chaque jour il lui en remettait, et le lendemain Louis XIV détruisait par des objections les chiffres qui lui étaient présentés. C'était Colbert qui, consulté par le roi, dictait ses observations. Fouquet apprit enfin tout ce manège. Dès ce jour il se tint sur ses gardes et accepta la lutte. Les deux rivaux s'attaquèrent ; mais l'un, Fouquet, agit ouvertement, avec franchise ; l'autre, Colbert, sourdement, avec hypocrisie.

Un matin, vers le milieu du mois d'août de l'année 1661, Fouquet, infatigable dans le travail, avait passé la nuit à dicter à un de ses secrétaires des dépêches importantes et pressées. Le jour parut, et succombant malgré lui à la fatigue, le secrétaire s'endormit. Fouquet, en souriant, s'approcha de lui, retira la plume de ses mains, et continua la dépêche commencée, après avoir entouré son secrétaire d'un paravent afin qu'il dormît plus à l'aise.

Mais à peine commençait-il à en tracer quelques lignes, que la porte s'ouvrit, et Péliçon, son premier commis, son homme de confiance, et celui qui faisait surtout marcher les affaires de l'État, parut devant lui, un paquet de lettres à la main. Il venait prendre ses ordres et avoir avec lui une de ces causeries familières qui commençaient ordinairement leurs journées.

– Eh quoi ! Monseigneur, lui dit Péliçon en voyant les bougies qui brûlaient encore, vous avez passé la nuit au travail ? Mais vous vous tuez.

– Je me reposerai aujourd'hui à Saint-Mandé.

– Ce repos de Saint-Mandé vous est peut-être plus funeste que les travaux pareils à ceux de cette nuit.

– Allons, allez vous recommencer, monsieur le moraliste ? Vous me connaissez bien, pourtant. Je suis dévoué, avant tout, au roi, dont je suis le ministre. Je veux faire marcher de front, ses affaires et les miennes.

– C'est-à-dire vos plaisirs.

– C'est ce que j'appelle mes affaires. Or je crois de ma conscience de ne pas donner plus aux unes qu'aux autres. Aujourd'hui je donne ma journée à un charmant rendez-vous ; voilà pourquoi j'ai donné ma nuit aux affaires du roi. Tenez, voyez ces notes et faites exécuter ce travail, si vous n'y avez pas d'objection à faire. Voyons ces lettres.

Il prit sa correspondance des mains de Péliçon et décacheta et parcourut les lettres avec une incroyable rapidité.

– Ninon de Lenclos a besoin d'argent, s'écria-t-il en jetant une lettre à Péliçon. Pauvre femme ! Son habitude n'est pas de demander ; vous lui enverrez deux mille pistoles.

– Oui, monseigneur, dit Péliçon. Ce rapport, reprit-il en examinant à son tour les papiers qu'il avait, ne me paraît pas exact.

– Vous le rectifierez. Tenez, une lettre de notre amie, mademoiselle de Scudéry, qui me dit que vous abusez de la permission d'être laid.

– Et elle d'avoir de l'esprit.

– Quatre pages de la marquise de Sévigné. Je lirai cela à Saint-Mandé... Ah ! Mademoiselle de Menneville, il était temps ; écoutez : « Je compatissais à la douleur que vous me témoignez d'être allé au voyage de Bretagne, sans que nous ayons pu nous voir en particulier ; mais je m'en console aisément lorsque je songe que semblables visites peuvent nuire à votre santé, et je crains même que vous étant emporté avec trop de violence la dernière fois que je vous vis à Mi-voie, cela ne contribue à votre maladie. »¹

– Vous voyez, monseigneur, que je ne suis pas le seul à moraliser. Ce dossier est parfaitement en règle.

1 Toutes les lettres relatées ont été produites au procès de Fouquet.

– Voyez dès lors ceci, c'est la chose importante. Ce rapport que j'ai remis au roi il me l'a rendu hier, et j'ai mis en marge les objections qu'il m'a faites.

– Elles sont sérieuses ; on reconnaît là l'habileté et le sophisme de M. de Colbert.

– Colbert ! dit Fouquet avec colère ; oh ! je triompherai de lui... Et partant d'un éclat de rire il lut encore tout haut la lettre suivante de sa belle-sœur : « Ne m'obligez point, je vous prie, à dire un vilain mot de l'homme que vous m'avez donné. Pour moi, il suffit que vous ayez vaincu mes scrupules ; pour moi, je tourne encore les choses d'un autre biais pour me satisfaire : car je m'imagine qu'il ne m'est rien parce que je ne l'ai jamais aimé ; de sorte que je vous promets d'agir dorénavant avec vous comme je ferais avec un cousin au sixième degré ; mais je vous conjure de le mitonner un peu. Il est jaloux et trompé comme mille. »

– Ceci est fort plaisant, dit Pélisson ; mais ce qui l'est moins c'est cette note du roi à laquelle je ne sais que répondre.

– Bah !... Une heure de conférence ensemble et nous trouverons le moyen.

– Il n'en est qu'un.

– Lequel ?

– Celui que je vous ai souvent conseillé ; avouer au roi que le cardinal Mazarin a épuisé les finances, le lui prouver ; lui dire la position critique dans laquelle elles se trouvent, les ressources que vous vous créez au jour le jour, et obtenir son aveu.

– Jamais ! Aller inquiéter le roi, le faire descendre de ses plaisirs et de ses rêves de jeune homme à ces froids calculs de gabelle et d'impôts, l'occuper sérieusement de ses affaires, dont le poids doit retomber sur moi seul... Je vous le répète, jamais ! C'est à moi, son ministre, à trouver des ressources, à travailler nuit et jour pour son service, à user ma vie, mon repos, mon bonheur pour la gloire et la prospérité de son royaume ; c'est à lui de régner heureux et tranquille. D'abord que résulterait-il de tout cela ? Que le roi consulterait Colbert sur la situation que je lui révélerais ; que Colbert la rendrait plus effrayante ; qu'il présenterait ses plans à son tour ; que je lui donnerais des armes pour me battre et qu'il me perdrait peut-être. Non, laissons le roi aux plaisirs, aux amours, aux fêtes, et parlons plutôt de celle que je lui prépare à mon château de Vaux, et au sein de laquelle la faveur la plus haute m'attend. Molière a fini sa comédie des Fâcheux.

– Et moi, j'ai fini mon prologue. Mais je vois avec peine, monseigneur, que vous allez négliger encore tout ceci. M. de Colbert a l'oreille du roi. Il est d'autant plus dangereux pour vous qu'il agit dans l'ombre, que vous ne pouvez le saisir, et qu'un jour peut-être...

– Tenez, dit Fouquet, qui ne l'écoutait déjà plus, voyez cette lettre de l'abbé Belebat. « J'ai trouvé aujourd'hui votre fait. Je sais une fille belle, jolie et de bon lieu, et j'espère que vous l'aurez pour trois cents pistoles. » Vous en enverrez quatre cents à l'abbé : trois cents pour la donzelle et cent pour lui ; et vous ferez dire que je n'en veux pas. Je suis tout à *elle* maintenant, et je n'aspire plus à de nouvelles conquêtes.

– Prenez garde, monseigneur ; j'entends déjà du monde dans votre antichambre, et si l'on vous entendait...

– Vous avez raison. Il faut être prudent.

En effet, il arrivait déjà beaucoup de monde chez le surintendant, car l'heure de l'audience avait sonné. Ce fut d'abord son maître d'hôtel, chargé de payer des

sommes pour le service du roi, qui venait lui rendre des comptes. Fouquet le renvoya à Pélisson. Puis ce furent les traitants, les commis, les grands seigneurs, Le Notre, le Vau, Lebrun, auxquels le surintendant avait confié l'embellissement de son château de Vaux, et les préparatifs de la fête qu'il allait donner à Louis XIV. Il causa longtemps avec eux des dispositions qu'ils avaient prises, s'interrompant plusieurs fois pour parler finances et administration à mesure que ses commis arrivaient. Au milieu de tout ce monde entra la Fontaine, le bon rêveur, qui ne manquait pas d'aller chaque matin serrer la main de Fouquet, et celui-ci se voyant entouré de financiers, de grands seigneurs, d'artistes, d'hommes de lettres, rêvait en ce moment la puissance d'un premier ministre sous un roi fainéant.

Tout à coup trois petits coups retentirent à une porte dérobée. Fouquet, qui avait l'oreille exercée à ce bruit, les entendit seul. Il se hâta de congédier tout le monde, et fut ouvrir la porte.

Une femme jeune encore se présenta couverte d'un voile. C'était madame de Bellières. Fouquet lui fit signe de garder le silence, et ayant entr'ouvert le paravent, examina si son secrétaire dormait toujours. Il ronflait en ce moment. Fouquet, tranquille, referma le paravent, et ayant fait asseoir madame de Bellières, eut avec elle à voix



basse la conversation suivante :

– Ah ! Que je suis lasse ! dit madame de Bellières, et comment reconnaissez-vous le mal que je me donne pour vous ?

– Suivant l'importance de vos services et la valeur de votre mérite, répondit Fouquet en riant. Vous le savez, aux uns je paye la mule, aux autres le cheval ; à ceux-ci

la chaise à porteurs, à ceux-là le carrosse... Vous vous êtes donc bien fatiguée pour moi, chère belle ?

– Au point d'en tomber malade. Encore si le succès était au bout...

– N'y est-il donc pas, ou n'y mettez-vous pas votre savoir-faire ?

– Ingrat ! Je gage que vous m'accusez de votre insuccès.

– Non certes.

– Ah ! si vraiment. Mais pourtant raisonnons. Est-il possible, malgré votre esprit, votre galanterie, votre magnificence, vos protections, qu'on vous préfère à l'autre ? Voyez son rang, son âge, sa figure.

– Je vois le diable ! s'écria impatiemment Fouquet frappant du pied ; je raffole de cette fille ; s'il faut la couvrir d'or, que rien ne vous arrête. L'autre ne m'en laissera pas manquer pour son service. Peignez-moi bien amoureux, cela fait toujours bon effet, et d'ailleurs je le suis à en perdre la tête. Faites bien valoir surtout mes anciennes conquêtes. N'oubliez ni madame de Sévigné ni la femme Scarron.

– Mais c'est les compromettre en pure perte.

– Dites toujours ; le moyen est excellent. Pour obtenir une femme, il faut livrer au vent la réputation de cent autres.

– Mais ce sont vos amies.

– Raison de plus, et dans leurs intérêts même, parlez ; plus elles auront eu d'amants, plus elles paraîtront désirables.

– Je jurerais que la première se borne à faire du pédantisme épistolaire avec les siens. Mais quant à la seconde, c'est une trop grande madrée commère pour tailler les plumes sans nécessité absolue. Ayez-vous de leurs lettres ?

– J'ai mieux que cela.

– Quoi donc ?

– Leur portrait.

– Ah ! Que vous êtes ingénieux ! Vous me mettez en bonne humeur, et il me prend fantaisie, pour vous faire encore mieux valoir auprès de notre aimable *boiteuse*, d'ajouter au nombre de vos conquêtes mademoiselle de Scudéry.

– Miséricorde ! elle est si laide.

– Oh ! il faut vous donner tous les genres de courage.

– Donnez-moi d'abord celui de vivre dans l'impatience mortelle où vous me tenez. Vous ne me connaissez qu'à demi, chère belle. En vous priant de me servir auprès de la nouvelle reine de mon cœur, croyez-le bien, je vous confie moins les intérêts de ma galanterie que ceux de ma passion. J'aime cette femme comme je n'ai point aimé aucune autre. Elle sera la trois centième peut-être que j'aurai désirée, mais sera certainement la seule que j'aurai aimée.

– Grand merci pour les deux cent quatre-vingt-dix-neuf autres.

– Allons, ne vous fâchez pas et souvenez-vous que c'est un amoureux qui vous parle ; un amoureux qui, pour un œil brun, quitterait toutes les affaires du monde, et que toutes les affaires du monde réclament et absorbent. Vous le savez, ici je fais tout, j'atteins à tout, j'englobe tout. Ah ! il faut être un Atlas, je le serai ; mais pour cela il convient que deux hommes disparaissent. Tous deux ils m'embarrassent ; ils intriguent contre moi. Le roi les écoute ; il a envie de n'être plus enfant ; et moi je

veux que, content de ses jouets, il ne me dispute pas ce que je suis décidé d'avance à ne pas lui céder,

– Mon ami vous perdez la tête. Prenez-y garde, ne comptez sur rien tant que le lézard et la givre poursuivront votre gentil écureuil².

– Ils tomberont, croyez-m'en. Le roi vient à Vaux. Là j'espère si bien le circonvenir qu'il ne verra plus que par moi. Ses très chers sont mes intimes et tous gens à mes gages ; enfin c'est lui qui paye et c'est moi qui profite ; dans tous les cas si l'on me menace je saurai me rendre redoutable. Belliles est à moi ; c'est une de nos meilleures places fortes et j'y aurai une retraite sûre. Tenez, tantôt j'ai minuté sur ce papier les dispositions à prendre par mes amis, dans la supposition impossible où ils auraient à me délivrer de quelques guets-apens.

Ici, il alla retirer de derrière son grand miroir de Venise un papier qu'il y avait caché. Il le lut à madame de Bellières, qui se récriait souvent et finit par dire :

– Mais c'est un plan complet de révolte et de résistance à l'autorité royale ?... Iriez-vous jusqu'au bout ?

– Ah ! madame, répondit Fouquet, jamais je ne chercherai à nuire au roi. Je donnerais ma vie pour lui. Sa personne m'est sacrée, et plutôt que de l'offenser, je me tuerais à ses pieds. Mais je sais où va la malice de Le Tellier, de Colbert, je ne dirai pas de Lyonne, celui-là est sans fiel, et ne sait guère au sûr s'il m'aime ou s'il me hait ; mais les autres me sont implacables. C'est entre nous une guerre à mort. Je me tiendrai toujours en garde contre leur mauvais vouloir pour moi, et toute résistance contre eux me sera légitime. Le roi est donc en dehors de ceci.

– Vous ne lui serez irrespectueux qu'auprès de la belle boiteuse.

– Ah ! Sur ce terrain-là, il n'y a pas de quartier neutre ; tout y est de bonne prise et chacun a le droit de guerroyer en liberté.

– Mon ami, cette femme vous sera fatale, j'en ai le pressentiment.

– Au contraire, elle achèvera d'accomplir ma haute fortune. Voici un thème de nativité fait avec soin ; en voici un autre, tous me disent que mes nombreuses et dernières années s'écouleront en paix et en élévation. Ce dernier est précis. Il y est formellement dit que *j'habiterai les lieux très hauts*. Cela peut-il signifier autre chose que le sort fera de moi un premier ministre ? J'en suis tellement convaincu que je cherche à vendre ma charge de procureur général au parlement de Paris. Elle m'a cependant coûté assez cher : dix-huit cent mille livres, plus qu'on n'en a mis dans l'acte de vente ; mais en la cédant, j'espère encore en tirer un meilleur prix.

– Vous avez tort de vouloir résigner cette charge. Songez, mon cher Fouquet, que c'est pour vous un moyen plus sûr que tout autre de vous maintenir à la fortune, qui, après tout, vaut autant, sinon mieux que le pouvoir.

Ici le secrétaire fit derrière le paravent un mouvement qui indiqua qu'il était réveillé. Fouquet courut à lui, et après l'avoir plaisanté sur ses ronflements, remit devant lui à madame de Bellières deux mille pistoles neuves, dans un sac élégant de peau d'Espagne, et une superbe agrafe de diamants. Il les congédia ensuite tous deux en voyant revenir Péliisson pour l'heure de la signature.

² La couleuvre était dans les armes de Colbert, la givre dans celles de Le Tellier, l'écureuil dans celles de Fouquet.

Madame de Bellières fut reconduite jusqu'à sa voiture par le secrétaire, qui rentra à l'instant chez lui et s'empressa de rédiger un rapport de ce qu'il avait entendu, car rien de tout ce que Fouquet et madame de Bellières avaient dit ne lui avait échappé. Il adressa ce rapport à M. de Colbert, et c'est lui que nous avons copié dans la conversation que nous venons de transcrire³. L'on a déjà deviné que *la boiteuse* n'est autre que mademoiselle de la Vallière, dont Louis XIV était déjà violemment épris.

Péllisson et Fouquet restèrent seuls, et le surintendant montra aussi à son confident le papier contenant le plan de défense qu'il venait de lire à madame de Bellières.

– Que veut dire cela ? s'écria Péllisson ; auriez-vous de telles craintes ?

– Je ne sais, répondit Fouquet ; il me prend parfois de vagues hallucinations dont je ne suis pas maître, je l'avoue. Tenez, à l'instant j'étais tout rassuré devant madame de Bellières, et maintenant...

– Eh bien ?

– Savez-vous que le roi n'a pas encore accepté officiellement la fête que je lui ai offerte à Vaux ?

– Je croyais cependant que Sa Majesté avait promis.

– Oui, vaguement, sans fixer le jour ; hier encore je le lui ai rappelé ; je l'ai pressé autant que possible ; il m'a dit qu'aujourd'hui il me répondrait, et vous voyez, aucun message de sa part n'est encore arrivé.

Comme il finissait ces mots, les portes du cabinet s'ouvrirent à deux battants :

– De la part du roi, cria-t-on.

M. Dartagnan, capitaine des gardes, se présenta devant Fouquet et lui remit un pli de Louis XIV. Fouquet s'empressa d'ouvrir cette lettre ; elle contenait l'aveu du roi pour la fête de Vaux, et en fixait le jour au 17 du mois. Fouquet, transporté de joie, baisa à plusieurs reprises les caractères tracés par la main royale de son maître et voulut partir sur-le-champ pour Vaux, afin de tout ordonner par lui-même. Péllisson, avant son départ, lui montra le plan de défense qu'il avait laissé dans ses mains et voulut le brûler, mais Fouquet l'en empêcha en lui disant :

– Ces choses-là sont toujours bonnes à garder ; c'est la liste de mes amis ; on ne saurait trop les connaître, serrez cela dans mon coffre vert, dont vous avez la clef, et où sont mes papiers les plus secrets ; et il s'élança pour courir à Vaux.

– Ces choses-là se gardent sur soi, dit Péllisson ; et il mit le papier dans sa poche.

Cependant la nouvelle que le roi acceptait la fête qui lui était offerte par le surintendant se répandit rapidement à la cour et dans Paris ; c'était à qui briguerait l'honneur d'y assister. L'Angleterre, l'Espagne, l'Italie y voulurent leurs représentants. Plus de six mille invitations furent faites en France ; plus de cent mille ouvriers employés, plus de vingt mille chariots furent vus sur la route. D'après cela on jugeait, comme le monde a l'habitude de juger, et il a souvent raison, on jugeait, dis-je, que la faveur du surintendant était à son apogée, et Colbert voyait déjà les courtisans l'éviter sur son passage.

Mais Colbert était plus adroit qu'eux tous : certain que le luxe qu'allait déployer son rival ne servirait qu'à appuyer auprès de Louis XIV la preuve des dilapidations de Fouquet, il avait été le premier à engager le roi à accepter cette fête. Seulement pour

3 *Mémoires tirés des archives de la police*, par M. Peuchet, archiviste, tome I^{er}, page 57.

mieux indisposer le monarque contre le surintendant, il eut soin de communiquer la veille à Louis XIV le rapport que nous avons vu.

À cette lecture, le roi entra dans une colère que Colbert eut peine à contenir ; mais doublement blessé dans la passion la plus vive de son cœur pour mademoiselle de la Vallière, et dans le vice le plus dominant de son esprit, l'orgueil, en voyant qu'un de ses sujets osait devenir son rival, il n'eut pas de peine, d'après les conseils de Colbert, de concentrer son ressentiment pour arriver à une vengeance plus éclatante. Louis XIV porta donc à cette fête le visage riant, le cœur ulcéré, et la fierté blessée.

Le château de Vaux, les jardins, les eaux, le parc, avaient coûté au surintendant plus de dix-huit millions. Il dépensa plus du tiers pour la fête qu'il donna à Louis XIV.

C'étaient d'abord, dans les vastes cours du château, des loteries où chaque numéro gagnait. Les lots se composaient de diamants, de bijoux, d'étoffes précieuses, d'armes brillantes, de chevaux de race, etc. Dans les appartements, sur toutes les cheminées, cent pistoles étaient constamment déposées pour subvenir aux jeux des gentilshommes, car personne ne devait rien dépenser ce jour-là. Au repas, qui fut splendide, toute la vaisselle d'or qui avait servi à la table royale était jetée à mesure dans les fossés du château. Deux villages rasés avaient fait places à de vastes bassins dont les eaux jaillissantes jouèrent à un signal donné, et devinrent tantôt rouges, tantôt jaunes, tantôt vertes, tantôt argentées ou dorées. Une énorme coquille s'ouvrit tout à coup au milieu d'un lac, et produisit un théâtre tout équipé, où Molière fit représenter et joua lui-même, pour la première fois, sa comédie des *Fâcheux*. Une chasse de nuit eut lieu aux flambeaux, dans les appartements, contre du gibier de toute espèce qui fut lâché, et qui mit tout en lambeaux pour les plaisirs du roi et la prodigalité du maître du château. Les dames, d'une main timide, s'amuserent à tirer sur ces animaux effarés et tremblants. Elles le pouvaient, les armes n'étaient chargées qu'avec des balles de liège. Enfin, pour clore la fête, un feu d'artifice magnifique, œuvre de l'Italien Torelli, illumina ces parterres, ces allées, ces bassins dont les jets finirent par vomir du feu.

Louis XIV s'était rendu à Vaux avec la reine sa mère, son frère et sa belle-sœur, Henriette d'Angleterre. Nul, excepté Anne d'Autriche et Colbert, n'était dans le secret du roi sur ses intentions envers le surintendant. Le roi avait pris toutes ses précautions en cas d'événement, car le projet de faire arrêter Fouquet au milieu de la fête, aux yeux de mademoiselle de la Vallière, pour humilier son rival et punir le ministre insolent, avait plus d'une fois traversé le cerveau de Louis. Ce projet ne fit que s'accroître quand il parcourut cette somptueuse demeure qui effaçait tous ses palais. Partout l'or, les peintures, les draperies, les marbres, les bronzes, tous les chefs-d'œuvre de l'art. Partout des serviteurs zélés, des écuyers alertes, des pages, des grands seigneurs attachés à la maison du surintendant, des hommes de lettres, des artistes à ses gages. Fouquet paraissait le véritable roi de la fête. Louis XIV étouffait d'orgueil ; il oublia dans ce moment son rival d'amour pour ne voir que son rival triomphant de luxe et de puissance. Tandis que Colbert, qui ne le quitta pas dans cette journée, lui faisait observer que les revenus seuls de Fouquet n'avaient pu combler de telles dépenses, Louis XIV observa une peinture reproduite dans tous les salons. C'était un écureuil poursuivi par une couleuvre.

L'écureuil échappait toujours, et avait pour devise : *Quo non ascendant!* Où ne monterai-je pas ! L'emblème était positif. La couleuvre était l'arme parlante de Colbert ; l'écureuil celle de Fouquet. Le roi fit remarquer cela à Colbert avec un sourire d'amertume et de pitié ;

mais arrivés dans un autre salon, Colbert, à son tour, montra au roi l’emblème renversé qui était peint au plafond. Le peintre, s’ennuyant de représenter toujours l’écureuil échappant à la couleuvre, et n’en connaissant pas l’allégorie, avait voulu, une fois au moins, varier sa peinture. Il avait fait étrangler l’écureuil par la couleuvre.

– Si cela me regardait, dit le roi, je me croirais perdu. Sortons au plus vite, ceci est le *cabinet de la prédiction* ; M. de Colbert, dites à Dartagnan de venir me parler.

– Qu’allez-vous faire ? dit aussitôt Anne d’Autriche en faisant signe à Colbert de rester. Mon fils, j’ai été forcée aussi d’admirer le palais Cardinal, plus beau qu’aucun de nos palais. Je n’ai rien dit, je n’ai rien fait, et aujourd’hui le palais Cardinal est à nous.

– Vous avez raison, ma mère, dit Louis XIV. M. Fouquet veut faire rougir son roi par sa magnificence, il n’y parviendra pas. Il voudrait, suivant sa devise, s’élever à l’égal de son maître, je vais le mettre à son rang de ministre. Un ministre présente des sujets au choix de son roi et lui soumet des plans. Je vais prouver à M. Fouquet qu’il n’a fait que son métier de ministre.

Mandant alors devant lui le Vau, Le Notre et Lebrun, il jeta avec eux le plan de Versailles et les nomma ses architectes et ses peintres. Mandant Molière à son tour, il le nomma son poète.

Le bonhomme la Fontaine, témoin de cette scène dans un moment où il n’était pas distrait par sa rêverie, composa pendant le reste de la fête son admirable fable de *Bertrand et Raton*, où le chat tire les marrons du feu pour que le singe les mange.

Louis XIV s’était rendu sur la terrasse avec les architectes pour se faire mieux expliquer par eux l’ordre et les dessins du jardin. De là on dominait tout le parc et l’on remarquait surtout, encaissé au milieu des allées et des pièces d’eau, ce beau parterre de fleurs qui n’a pas eu son égal. Le roi était livré à son admiration profonde lorsqu’une musique qui semblait descendre du ciel (les musiciens étaient cachés dans les branches des arbres) le fit retourner tout à coup.

Il vit alors Fouquet qui, un genou en terre, lui présentait un parchemin. Le roi le déploya et lut la donation du château de Vaux et de ses dépendances au dauphin de France qui était à naître. Fouquet avait suivi en cela le conseil de Pélisson, qui, ayant surpris quelques mots entre le roi et M. de Colbert, n’avait trouvé d’autre moyen que celui-là de détourner l’orage.

« Sire, avait dit le surintendant en s’humiliant devant le roi, tout ce que j’ai acquis je le dois à la bonté de Votre Majesté et à la haute position qu’elle a bien voulu me faire. Si vous daignez accepter le don qu’ose vous offrir un de vos sujets, tous ces biens retourneront à leur source, et je ne me suis plu à entourer cette demeure d’un luxe royal, qu’avec cette espérance qu’elle serait un jour habitée par le dauphin de France. »

Le coup avait porté juste. Louis XIV, satisfait de cet abaissement qui devait tant coûter à son ministre, lui tendit la main et le releva avec un sourire. Fouquet triomphait et Colbert allait succomber, lorsqu’il s’aperçut qu’il masquait mademoiselle la Vallière, qui venait d’arriver et qui s’était placée à côté de la reine mère. Il se retira brusquement comme pour lui faire place. À ce mouvement inusité devant le roi, tous les yeux se portèrent de ce côté, et les regards de Louis XIV et de Fouquet se rencontrèrent en se tournant vers la demoiselle d’honneur.

« Les mémoires nous ont conservé la parure qu’avait choisie pour cette journée mademoiselle de la Vallière, dit Léon Gozlan dans son charmant ouvrage *des Tou-*

relles, à la description de la fête de Vaux. Sa robe était blanche, étoilée et feuillée d'or, à points de Perse, arrêtée par une ceinture bleu tendre, nouée en touffe épanouie au-dessus du sein. Épars, en cascades ondoyantes sur son cou et sur ses épaules, ses cheveux blonds étaient mêlés de fleurs et de perles sans confusion. Deux grosses émeraudes rayonnaient à ses oreilles. Ses bras étaient nus ; pour en rompre la coupe, trop frêle, ils étaient cernés au-dessus du coude d'un cercle d'or ciselé à jour : les jours étaient des opales un peu blancs-jaunes, comme il était riche alors de les porter ; ses gants étaient en dentelles de Bruges, mais d'un travail si fin, que sa peau n'en paraissait que plus rose sous sa transparence.

« Pour s'apercevoir de l'irrégularité de sa marche, il aurait fallu pouvoir détacher, et qui en était capable ? le regard de son buste le plus délicat qui ait jamais existé à la cour, et c'eût été sans profit pour l'envie, car cette imperfection d'un beau cygne blessé cessait de paraître quand mademoiselle de la Vallière appuyait ses pieds sur un tapis. Elle ne boitait qu'en marchant sur la pierre. Une fois duchesse, elle ne boita plus. Louis XIV le voulut ainsi. »

Tel était l'objet sur lequel le roi et le surintendant avaient les yeux fixés, et sur lequel aussi ils avaient des prétentions égales. Louis XIV lut dans les yeux de Fouquet, et, reprenant toute sa jalousie qu'il avait un instant oubliée, il appela à lui le duc de Saint-Aignan et lui dit d'aller porter à Dartagnan l'ordre de venir arrêter Fouquet. C'était la seconde fois qu'il le donnait, une fois par orgueil, une fois par jalousie, c'est notre compte. Mais cette fois encore, cet ordre ne s'exécuta pas. Colbert s'était penché à l'oreille du monarque et lui avait dit tout bas : « Le surintendant est procureur général au parlement de Paris. S'il l'est encore lors de son procès, il sera jugé par cette compagnie, qui le sauvera au lieu de le perdre. Quand il aura cédé sa charge et qu'il n'appartiendra plus à la magistrature, une commission *indépendante*, prise parmi les membres de votre conseil, le jugera. Il est de la prudence d'attendre. »

Le roi arrêta, d'un geste, M. de Saint-Aignan ; mais comme dans ce moment mademoiselle de la Vallière s'enfuyait avec la reine mère, il doubla le pas pour se trouver encore à côté d'elle, et ne prit pas le temps de répondre à Colbert. Pendant le reste de la fête, soit hasard, soit combinaison de Fouquet, le roi et Colbert ne purent pas se rejoindre. Ce ne fut qu'après qu'on eut tiré le feu d'artifice que Louis XIV appela ce dernier d'un geste impérieux auprès de lui et lui dit :

– Vous irez demain, de ma part, chez M. Fouquet. Vous lui témoignerez ma satisfaction pour la belle fête qu'il m'a donnée, et vous lui direz que je vais le nommer chevalier de mes ordres. Mais pour cela il faut qu'il se défasse de sa charge de procureur général au parlement, car, d'après les statuts de l'ordre, le cordon-bleu ne peut être donné à la robe rouge.

Et le lendemain Colbert vit le surintendant, et celui-ci, trompé par ses paroles, vendit sa charge au prix de quatorze cent mille livres, qu'il versa dans le trésor du roi, en pur don.

Louis XIV partit pour Nantes, afin d'entraîner des troupes à sa suite en Bretagne, et de s'assurer de Belle-Isle, place fortifiée, où il craignait que Fouquet se retirât, et, le 5 septembre, quinze jours après qu'il eut vendu sa charge de procureur général, dix-huit jours après la fête de Vaux, où il avait offert une si noble et si magnifique hospitalité, Fouquet fut arrêté par Dartagnan au milieu de la cour.

Il fut d'abord conduit au château d'Angers, de là à Amboise, à Vincennes, à Moret, et enfin à la Bastille, où il entra le 18 juin 1663.

Dartagnan, qui ne l'avait pas quitté depuis sa captivité, l'accompagna dans sa nouvelle prison. Il était suivi de quarante-cinq mousquetaires qui le gardaient nuit et jour. Deux d'entre eux couchaient dans sa chambre. Les mousquetaires, partagés par tiers, faisaient la garde du château. Le premier tiers veillait sur les tours, le second sur l'arche du pont, qui était vis-à-vis la fenêtre de sa chambre, et le troisième dans les jardins, où l'on avait fait un bastion.

Une commission spéciale fut instituée à l'Arsenal pour juger Fouquet, et Colbert devint ministre des Finances sous le titre de contrôleur général ; celui de surintendant était aboli à jamais.

Fouquet entraîna quelques personnes dans sa chute ; la plus importante, la plus fidèle fut Péliisson. Il fut mis à la Bastille immédiatement après l'arrestation de Nantes.

« Le commis en sait plus que le maître, avait dit Louis XIV. Cette parole guida les juges. Il n'est pas d'interrogatoire tortueux qu'on ne fit subir à Péliisson ; mais toujours ferme et inébranlable, croyant d'ailleurs Fouquet innocent des crimes dont on l'accusait, Péliisson se borna à le justifier. Constamment en correspondance avec mademoiselle de Scudéry, qui prenait toutes sortes de ruses pour communiquer avec lui, il parvint à rédiger, du fond de son cachot, des mémoires qui justifiaient le surintendant. Voltaire les compare aux harangues de Cicéron : « Ils présentent, dit-il, comme elles, un mélange d'affaires d'État et d'affaires judiciaires, solidement traité avec un art qui paraît peu et orné d'une éloquence touchante. »

Ces mémoires paraissaient comme par enchantement en public, parvenaient jusque sous les yeux du roi, déposés chez lui par une main inconnue, et on en cherchait vainement l'auteur.

C'est que de nombreux amis étaient restés au surintendant malgré sa disgrâce, et ces amis appartenaient à cette classe qui conservait encore son indépendance au commencement de ce règne, à la classe des hommes de lettres. Lefebvre, père de la célèbre madame Dacier, lui dédia un livre pendant sa captivité. Hénault, Saint-Évremond, madame de Sévigné, publièrent pour lui des écrits touchants ou satiriques contre Colbert. Loret fit son éloge dans le *Mercurie burlesque*, et la Fontaine, l'homme naïf et reconnaissant, publia ces beaux vers dans son *Élégie aux nymphes de Vaux* :

« Muses, qui lui devez vos plus charmants appas,
 « Si, le long de vos bords, Louis porte ses pas,
 « Tâchez de l'adoucir, fléchissez son courage ;
 « Il aime ses sujets, il est juste, il est sage ;
 « Du titre de clément rendez-le ambitieux ;
 « C'est par là que les rois sont semblables aux dieux.
 « Du magnanime Henri qu'il contemple la vie :
 « Dès qu'il put se venger il en perdit l'envie. »

Mais toutes ces démonstrations, loin de calmer le roi, l'irritaient davantage. Loret et la Fontaine perdirent leurs pensions ; on découvrit que Péliisson était l'auteur des mémoires en faveur du surintendant, et on resserra sa captivité ; on lui enleva papiers, plume, encre ; on lui interdit la promenade, on l'accabla de misères.

Péligsson était une de ces âmes fortement trempées, incapables d'une lâcheté, qui embrassent l'infortune corps à corps et luttent avec elle. Péligsson écrivit le lendemain sur les murs de son cachot ces six vers sublimes de courage et de philosophie :

*« Doubles grilles à gros clous,
« Triples portes, forts verrous,
« Aux âmes vraiment méchantes
« Vous représentez l'enfer ;
« Mais aux âmes innocentes
« Vous n'êtes que du bois, des pierres et du fer. »*

Cependant le procès de Fouquet suivait son cours ; on l'accusait de crime de lèse-majesté, de rébellion, de conspiration contre le roi, enfin on voulait sa tête. Fouquet avait d'abord refusé de répondre, excipant de son droit de vétéran du parlement pour revendiquer ses juges naturels, et protestant contre la commission extraordinaire qui devait prononcer sur son sort.

Le nombre des arrêts qui furent rendus, des interrogatoires qui eurent lieu, est immense à calculer. Fouquet tint tête à tout avec courage et embarrassa souvent ses juges, pendant ce procès, qui dura trois ans, pour amasser des preuves qui le fissent condamner à mort ; il ne savait rien des mémoires que Péligsson faisait en sa faveur, et était si étroitement gardé qu'il ne lui arrivait aucun écho du dehors. Ce qu'il redoutait le plus était ce papier qu'il avait confié à Péligsson, comme nous l'avons vu, et qui, mis sous les yeux de ses juges, aurait été, dans l'état de prévention où se trouvaient les esprits, une condamnation certaine pour lui qu'on accusait d'avoir conspiré. On avait saisi tant de papiers chez lui, qu'il était possible que celui-là ne fût pas arrivé d'abord à la connaissance des juges ; mais il devait y arriver tôt ou tard.

Péligsson, de son côté, qui avait appris l'arrivée de Fouquet à la Bastille, et auquel on avait retiré tout moyen de communication, semblait deviner les craintes de son maître ; il était sans cesse poursuivi par cette idée, que Fouquet, intimidé par l'appréhension de ce papier, se défendrait timidement et verrait s'éteindre son énergie. Or, ce papier il l'avait brûlé avant son arrestation ; mais comment le lui apprendre ?

C'est une des positions les plus cruelles de la vie que de savoir qu'on est dans le même lieu qu'un ami, d'avoir un secret d'où dépend son salut et de ne pouvoir ni lui parler, ni le voir, ni le faire prévenir. Le cœur noble et dévoué de Péligsson éprouva cette angoisse, mais il avait trop de ressources dans l'esprit pour ne pas venir à bout de cette difficulté. Dans ses interrogatoires, il fit des demi-aveux qui furent répétés à Fouquet ; celui-ci nia.

Péligsson demanda la confrontation et l'obtint. Les commissaires, Colbert et Louis XIV étaient dans la joie. Fouquet était dans la douleur. La trahison d'un homme qu'il avait jusque-là regardé comme un ami l'affectait sensiblement. Enfin les deux prisonniers parurent en face l'un de l'autre. Péligsson soutint bravement le regard triste et indigné du surintendant.

Il appuya avec entêtement sur une circonstance qui ne pouvait rien compromettre, et s'écria :

– Vous ne nieriez pas si hardiment si vous ne saviez que ces papiers ont été brûlés avec celui que vous aviez montré le matin même à madame de Bellières.

Ces mots furent un trait de lumière pour Fouquet, il comprit le manège inventé par Pélisson ; d'un coup d'oeil jeté à la dérobée il remercia son ami, et reparut devant ses juges plus fort et plus énergique que jamais.

Il faudrait des volumes pour analyser cette vaste procédure qui dura trois années. Le chancelier Séguier, ennemi particulier de Fouquet, les avocats généraux Talon et Chamillart et les commissaires instructeurs d'Ormesson et Sainte-Hélène, y mirent une partialité digne de sujets d'un despote tel que Louis XIV, qui avait déjà fait connaître sa volonté.

Chaque fois que Fouquet comparut devant les commissaires, il réclama ses juges naturels, chaque fois on passa outre. Il protesta, on ne mentionna pas ses protestations ; il voulut se pourvoir, on lui refusa de quoi écrire pour le faire ; il ne voulut plus répondre, on rendit un arrêt par lequel on déclarait qu'on lui ferait son procès comme à un muet.

Il réclama des papiers trouvés chez lui pour se défendre et établir ses comptes ; on ne les lui donna pas. C'était une lutte de persécution et d'énergie entre les juges et l'accusé. Et au milieu de tout cela, pas de preuves de ce crime de lèse-majesté, de conspiration, de complot, auxquelles on tenait par-dessus tout, parce que ce crime était puni de la vie.

La dernière séance qui se passa pour cette affaire à l'Arsenal fut scandaleuse et honteuse. Elle eut lieu le 4 décembre 1664. C'était la douzième fois que le surintendant était amené devant ses juges assemblés. Le chancelier avait découvert dans les nombreux papiers de Fouquet une note écrite contre le cardinal et la reine mère. Il espérait faire résulter de là le crime de lèse-majesté. Mais Fouquet, après avoir fait ses réserves, répondit avec beaucoup de calme et de dignité, et prouva que cette note était écrite durant les troubles de la Fronde, et n'avait d'ailleurs d'autre but que de chercher pour lui un moyen de salut dans ce temps de trouble, où chacun agissait pour soi. D'ailleurs il avait, disait-il, dans ses papiers des lettres de la reine et du cardinal qui lui pardonnaient ces projets qu'ils avaient connus ; mais on refusait de lui donner ces lettres, et comme il était poussé de nouveau par le chancelier, qui voulait à toute force voir dans ce fait le crime d'État, Fouquet lui répondit :

« Non, ce n'est pas un crime d'État. Un crime d'État, c'est quand on est dans une charge principale, qu'on a le secret du prince, et que tout à coup on se met du côté de ses ennemis ; qu'on engage toute sa famille dans les mêmes intérêts ; qu'on fait ouvrir les portes des villes, dont on est gouverneur, à l'armée des ennemis, et qu'on les ferme à son véritable maître ; qu'on porte dans le parti contraire tous les secrets de l'État ; voilà, monsieur, ce qu'on appelle un crime d'État. Dans tous les temps, monsieur, et même au péril de ma vie, je n'ai jamais abandonné la personne du roi, et dans ce temps-là, monsieur, vous étiez le chef du conseil de ses ennemis, et vos proches donnaient passage à l'armée qui était contre lui. »

Le chancelier, foudroyé par ces paroles et voyant l'impression qu'elles faisaient sur les juges, changea l'objet de ses questions, l'interrogea sur ses dépenses folles, sur sa conduite dissipée, et lui demanda s'il reconnaissait les deux lettres suivantes.

L'une était de madame Scarron, plus tard madame de Maintenon. La voici :

« Je ne vous connais point assez pour vous aimer, et quand je vous connaîtrai, peut-être vous aimerai-je moins. J'ai toujours fui le vice, et naturellement je hais le péché ;

mais je vous avoue que je hais davantage la pauvreté. J'ai reçu vos dix mille écus ; si vous voulez encore en apporter dix mille dans deux jours, je verrai ce que j'aurai à faire. »

L'autre était de madame de Bellières, et la plus importante dans les vues du chancelier ; elle portait :

« Je ne sais plus ce que je dis ni ce que je fais lorsqu'on résiste à vos intentions. Je ne puis sortir de colère lorsque je songe que cette demoiselle la Vallière a fait la capable avec moi. Pour captiver sa bienveillance, je l'ai encensée sur sa beauté, qui n'est pourtant pas grande, et puis, lui ayant fait connaître que vous empêcheriez qu'il ne lui manquât jamais de rien, et que vous aviez mille pistoles pour elle, elle s'emporta contre moi, disant que cinquante mille n'étaient pas capables de lui faire faire un faux pas, et me répéta cela avec tant de fierté, que, quoique je n'aie rien oublié pour la radoucir avant de me séparer d'elle, je crains fort qu'elle en parle au roi ; de sorte qu'il faudra prendre le devant ; pour cela ne trouvez-vous pas à propos de dire, pour la prévenir, qu'elle vous a demandé de l'argent, et que vous lui en avez refusé ? Il la tiendra suspecte pour la reine mère. »

Cette lettre, qui n'aurait pas dû occuper un tribunal sérieux, était une perfidie de la part du chancelier. Mademoiselle de la Vallière était à cette époque la maîtresse en titre du roi ; c'était assez dire la volonté de Louis XIV. Dès ce jour Fouquet fut condamné, mais de grands débats s'élevèrent sur la peine qu'on devait lui infliger. On n'avait pu, avec la meilleure volonté du monde, le trouver coupable que du crime de péculat, crime banal à cette époque, et que tous les ministres commettaient. Les gens du roi conclurent à la peine de mort par la corde.

Sept juges opinèrent pour la même peine par la décapitation, neuf pour le bannissement perpétuel ; la majorité l'emporta ; mais Louis XIV, peu satisfait de cette sentence, commit cette fois un acte de despotisme inouï dans les fastes de l'histoire : il augmenta la peine en la commuant, et changea l'exil en prison perpétuelle.

Le motif apparent de cette rigueur, qui n'a pas d'exemple, fut que Fouquet, instruit des secrets de l'état, pourrait les divulguer s'il était libre à l'étranger. Les motifs réels étaient ceux-ci : la jalousie du roi pour mademoiselle de la Vallière, la rivalité de magnificence et de génie. Le règne de Louis XIV, en effet, semble avoir été tracé par Fouquet à la fête de Vaux. C'est là que Louis puisa ces goûts de splendeur, de richesse et de luxe qui ont tour à tour illustré et appauvri son règne ; c'est là qu'il apprit à protéger les arts, à secourir les lettres, à honorer le génie ; c'est là qu'il apprit ce que peut l'or et le rang sur les femmes. Le précepteur devait disparaître à jamais.

Comme le soleil, dont il avait pris l'emblème dans ses armes, Louis XIV voulait éclairer le monde et ne tirer la lumière que de son génie. Fouquet ministre, Fouquet faisant de grandes choses, Fouquet conseiller du roi de France, aurait obscurci sa gloire et blessé son orgueil. Fouquet disparut de la terre, Louis XIV fut plus prodigue et plus galant que Fouquet, il mourut sur le trône ; Fouquet mourut à Pignerol⁴. C'est ainsi que s'accomplit, dans cette citadelle, la prédiction *qu'il habiterait les hauts lieux*.

4 Pignerol (en italien : Pinerolo) est une ville italienne de la province de Turin, dans le piémont. La ville fut française à différentes époques avant d'être savoyarde puis italienne. Conquise en 1630, la forteresse est soigneusement fortifiée par Jean de Beins, et constituée, jusqu'à la fin du siècle, une défense importante du

Le 22 décembre, à dix heures du matin, on fit venir Fouquet dans la chapelle de la Bastille, et là, malgré ses protestations, qu'il renouvela, on lui lut l'arrêt rendu le 20, par ses juges, et les lettres patentes du roi qui commuaient sa peine. À onze heures, on le fit monter dans un carrosse, avec quatre hommes, et Dartagnan, suivi de cinquante mousquetaires, le conduisit à Pignerol, où il le remit à la garde de M. de Saint-Mars.

Fouquet arriva à Pignerol le 7 janvier 1665 ; il y resta prisonnier jusqu'au 8 mars 1681, époque où la mort vint mettre un terme à ses misères. Son corps, transporté à Paris, fut inhumé le 28 du même mois dans l'église du couvent des dames Sainte-Marie, grande rue Saint-Antoine.

Les preuves authentiques que l'on a de ces faits détruisent la croyance que Fouquet fut l'homme au masque de fer.

La captivité des personnes arrêtées avec le surintendant ne finit pas avec sa condamnation. Son médecin, le valet de chambre de son fils, un joaillier, un homme qui avait une imprimerie clandestine, et Péliisson, son secrétaire, restèrent à la Bastille, sous le bon plaisir du roi, sans arrêt, sans jugement, sans aucune légalité.

Péliisson fut celui qui subit la détention la plus cruelle. Delille, dans son poème de la Pitié, nous le représente ainsi :

*« Du triste Péliisson pour combler la misère,
« On avait retranché de son toit solitaire
« Ses livres, ses travaux et l'art consolateur
« Qui confie au papier les sentiments du cœur. »*

Privé de toutes les ressources qui font vivre l'homme de lettres, livré à ses tristes pensées, dévoré par son imagination, accablé par la solitude, étouffant de ne pouvoir épancher ses chagrins dans le cœur d'un être vivant, il eut plus d'une fois des heures de désespoir et d'angoisses pendant lesquelles il avait besoin, pour retrouver le calme, de relire l'inscription qu'il avait gravée au-dessus de sa porte. Un jour qu'il reportait vivement ses yeux baignés de larmes sur cette inscription, il aperçut une araignée qui tendait ses toiles ; c'était le seul être vivant qui habitât avec lui son cachot.

« L'infortune n'est pas difficile en amis »

dit Delille,

*« Péliisson l'éprouva dans ces lieux ennemis :
« Un insecte aux longs bras, de qui les doigts agiles
« Tapissaient les vieux murs de leurs toiles fragiles,
« Frappe ses yeux, soudain que ne peut le malheur !
« Voilà son compagnon et son consolateur.
« Il l'aime, il suit de l'œil ses réseaux qu'il déploie,
« Lui-même il va chercher, va lui porter sa proie ;
« Il l'appelle, il accourt, et jusque dans sa main
« L'animal familier vient chercher son festin. »*

royaume de France. Pignerol doit sa célébrité surtout à cette forteresse, dans laquelle furent enfermés Fouquet, Lauzun et l'homme au masque de fer...

Péllisson dut à cette innocente distraction quelques heures d'oubli et de consolations ; mais la cruauté s'étendait sur tout à la Bastille, et les bourreaux étaient ingénieux pour les souffrances. Delille nous l'apprend encore :

« Défiant et barreaux, et grilles, et verrous,
 « Nos deux reclus entre eux rendaient leur sort plus doux,
 « Lorsque, de la Vengeance implacable ministre,
 « Un geôlier au cœur dur, au visage sinistre,
 « Indigné du plaisir que goûte un malheureux,
 « Foule aux pieds son amie et l'écrase à ses yeux. »

Est-il un raffinement de cruauté pareil à celui-là ? Un sauvage porte-clefs, témoin du bonheur innocent de Péllisson, ose écraser sous son pied l'insecte apprivoisé par les soins du pauvre prisonnier. Le barbare !... Ah ! sans doute ! il est donné à l'humanité de comprendre et d'excuser tous les crimes que les mauvaises passions font commettre, il nous est donné de concevoir les souffrances qu'on fait subir par inimitié, par jalousie, par haine, par vengeance ; mais cet être plus grossier que la brute, plus méchant que le mal, plus hideux que le crime, ce porte-clefs écrasant l'araignée de Péllisson, on ne le comprend pas, l'humanité le repousse de son sein ; il appartient à la Bastille.

Ce fut un chagrin pour Péllisson que la perte de *son amie*, comme l'a appelée si heureusement Delille. Il pleura amèrement, pour la première fois, depuis qu'il était dans sa tombe. Ce que n'avaient pu faire ses souffrances de toutes les heures, l'action barbare du porte-clefs le fit en un instant. Mais cette aventure se répandit par l'indiscrétion de celui qui s'en glorifiait. Elle vint jusqu'aux oreilles du roi, qui se sentit touché malgré lui. Il se rappela les brillants plaidoyers de Péllisson en faveur de Fouquet, son *Histoire de l'Académie*. Il admira malgré lui et son talent et son courage, et dans une de ces heures de justice que Dieu envoie trop rarement aux rois, Péllisson fut délivré de la Bastille et nommé historiographe de Louis XIV. Péllisson sortit de la Bastille en janvier 1665, après y être demeuré plus de quatre ans.

Il semble que l'on retrouve fatalement écrite dans les registres de la Bastille l'histoire du règne de Louis XIV avec toutes ses phases. Lorsque le jeune roi qui devait plus tard s'appeler le *grand roi*, eut, comme on la vu, fait servir la Bastille à venger ses amours, et que Fouquet, avec son cortège nombreux d'amis dévoués, eut assouvi la colère d'un rival désormais tout-puissant, la Bastille resta quelques années prison d'État, sinistre enfer de quelques malheureux libraires ou écrivains. Élie Blanchard y entra *pour affaires relatives à M. Fouquet* ; c'était un mercier du Maine, qui s'était mêlé d'écrire dans les gazettes pour le surintendant.

Il en fut de même d'un certain Edmond Coquier, ancien domestique de Fouquet, qui avait imaginé d'établir clandestinement une imprimerie rue de Sèvres, rien que pour publier des mémoires justificatifs en faveur de son maître, comme, par exemple, *la réponse à la réplique du chevalier Talon*, ce procureur du roi qui avait demandé simplement que Nicolas Fouquet, convaincu de péculat, lèse-majesté, etc., fût, *pour réparation*, pendu et étranglé.

On avait vu entrer dans la Bastille M. de la Bazinière, trésorier de l'épargne, lequel, par une circonstance inconnue, semble avoir donné son nom à l'une des tours de ce châ-

teau ; puis une certaine Italienne nommée Las Tourra, accusée d'avoir conspiré contre le roi, et condamnée à mort. Cette Italienne fut jugée au moins, faveur bien rare depuis, et dont on trouve bien plus d'exemples dans la Bastille des temps demi-barbares.

En effet, nous établirons facilement que le progrès naturel des temps, l'adoucissement des mœurs, les envahissements progressifs du pouvoir parlementaire, envahissements bien peu sensibles, mais incontestables, n'influèrent pas sur le régime de la Bastille. La sombre forteresse, dans laquelle rien ne pénétrait que de la part du roi, n'admit en son sein ni les remontrances ni les remords ; elle resta, comme la royauté, inflexible, sourde, féroce.

À son seuil expiraient les bruits du dehors ; les membres du parlement, forcés de s'arrêter dans la première enceinte, voyaient torturer à vingt pas d'eux les victimes qu'ils n'osaient même plaindre haut. Ils entendaient gémir derrière les murailles ; mais cet intérieur des tours, appartenait au roi : il semble même que, furieux de voir peu à peu l'autorité leur échapper dans la ville, les rois qui succédèrent à Louis XIII se soient vengés plus cruellement dans la Bastille, des malheureux qui avaient essayé d'entamer par quelque coin cette autorité.

On voit que Richelieu le bourreau, cet homme que les bastilles dont la France était couverte, que les échafauds prompts à s'élever à sa voix, ne vengeaient pas assez de la haine publique, ce sombre assassin qui, dans son château de Rueil, avait des oubliettes où il précipitait sans bruit ses ennemis particuliers ; Richelieu, dis-je, s'il accumula dans un coin, ignoré les roues tranchantes, les bascules ouvrant sur des abîmes, laissa parfois respirer à la Bastille les malheureux prisonniers d'État.

De son temps les fenêtres n'étaient pas encore fermées d'une triple grille, et par les cheminées on pouvait causer entre prisonniers à différents étages. Il y avait même réunion dans quelques chambres, et l'on sait quelles facilités trouva Laporte à recevoir, par du Jars, des nouvelles de la cour, et à donner des siennes à la reine. Ce n'est pas dans le siècle suivant qu'un prisonnier eut pu se flatter d'avoir une pareille distraction.

Louis XIV, *le grand roi*, ordonna le traitement des officiers et de la maison tout entière. Ce digne fondateur du cérémonial de la cour de France ne devait pas reculer devant un établissement de cérémonial à la Bastille. Ses arrêts et constitutions servirent de guide aux introducteurs des ambassadeurs et aux maîtres des cérémonies en France ; ses décrets et tarifs réglèrent désormais le régime des geôliers dans ses prisons d'État.

On peut s'assurer que le règlement de la Bastille, si parfait comme œuvre d'ingénieuse atrocité, ne fut pas créé en un jour. Le long règne du fils de Louis XIII fournit quantité de perfectionnements très remarquables.

On réunit donc peu à peu en registre tous les ordres à jamais donnés et adressés aux gouverneurs de la Bastille, toutes les lettres des ministres et de la police. Tout cela, recueilli avec soin, se retrouvait en temps et lieu ; tel règlement oublié, tombé en désuétude, trouvait son application sur tel prisonnier, important selon la circonstance.

Louis XIV se fit de la Bastille un instrument tout à fait personnel. C'est seulement de son règne que datent ces emprisonnements sans autre cause que le caprice du prince. L'immense orgueil de ce roi, qui se disait le juge et le maître de tous ses sujets, explique cette usurpation du pouvoir absolu qu'il exerça jusque sur les consciences. Il est bon d'observer que Richelieu aussi usa de la Bastille pour ses ressentiments per-

sonnels ; mais, comme il n'était qu'un ministre, il eut toujours l'adresse de masquer ses vengeances sous des raisons d'État. Le service du roi, c'est-à-dire les conspirations contre la vie et le pouvoir de Louis XIV, le servirent presque toujours à souhait, et donnèrent au moins aux victimes cette funeste consolation d'une instruction, d'un jugement et d'une publicité quelconques.

Mais la différence du ministre au roi se fait bientôt sentir. Louis XIV, qui tient de deux cardinaux la science de régner et la réalité du pouvoir, use de l'une et de l'autre ; il n'a besoin de rendre compte qu'à Dieu ; le compte sera terrible ; mais il profite en attendant des bénéfices d'une absolution facile que l'Église promet aux rois. Aussi trouve-t-on à la Bastille un malheureux nommé Robert Hoyau, marchand orfèvre, *suspect d'intelligence avec Fouquet quand on instruisait son procès*. L'éloquence ne peut aller plus loin que la signification de cette horrible ligne. Celui-là ne fut pas seulement jugé ; peut-être voulait-on bien se donner la peine d'interroger un homme pour faire tomber sa tête ; mais cet orfèvre, ce petit bourgeois, ne valait pas l'échafaud, on se contenta de la Bastille ; à quoi bon faire des frais de procédure quand il ne s'agit que de cela ? Le grand roi aura pensé que cet homme était encore bien heureux.

Déjà le jansénisme commence à peupler la Bastille. Sur les registres, à cette sixième colonne : *Causes de la détention*, figureraient désormais les mots si vagues et si utiles à l'arbitraire : Libelles et Jansénisme. — Quel homme ne peut au besoin être suspect d'avoir colporté des livres prohibés ou adhéré aux propositions hérésiarques ? Il faudrait pour cela n'avoir jamais touché un livre, n'avoir jamais causé avec personne. Bientôt même on établira des nuances dans cette recherche si délicate ; il ne s'agira plus seulement d'être janséniste, mais bien de n'être pas bon catholique, et le crime : *mauvais catholique*, variera la formule des registres, jusqu'au moment où l'on s'occupera de nouveau des affaires du protestantisme. Alors, après la révocation de l'Édit de Nantes, le grand roi aura pour peupler la Bastille de ses aimés sujets quatre bonnes catégories de crimes religieux ; on sera janséniste, mauvais catholique, protestant ou sans religion. Louis XI et Richelieu n'eussent pas trouvé cela.

On remarquera combien sous Louis XIV on fut sobre de l'accusation : *Révolte contre le gouvernement*. Les ministres qui envoyaient à la Bastille savaient que le gouvernement c'était eux, en dépit du mot de leur maître, *l'État c'est moi*, et ils ne voulaient pas même devant leurs geôliers, si muets, si dévoués, si aveugles, laisser passer quelque rayon d'une vérité désobligeante pour eux-mêmes. On avait alors, par vanité ou par politique, faible de vouloir paraître adoré. Les ministres changèrent donc presque toujours le texte : « Plaintes contre le gouvernement, » en ces mots moins compromettants pour eux : « Propos contre le roi ; » ils ajoutaient quelquefois quand le crime était trop fort ou le bruit trop grand : « Propos contre l'État. » Le roi portait donc la plupart du temps le poids des inconvénients attachés à la grandeur.

Mais plus souvent encore les motifs de détention n'étaient point expliqués dans le procès-verbal. Cela coupait court à toutes réclamations ou à tout éclaircissement. On était à la Bastille parce que Sa Majesté l'avait voulu. Que répondre à cela ? Ainsi en 1663, en même temps que Fouquet, on trouve un prêtre nommé *l'Épine*, un capitaine, le sieur de Villefranche, embastillés sans raison. Le prêtre reçut l'ordre de quitter Paris sous vingt-quatre heures, pour aller en Égypte ; le capitaine resta en prison.

Nous n'omettrons pas non plus de signaler dans le règne de Louis XIV les premiers effets de cette sainte alliance des rois contre les peuples. En qualité de frères, les rois se firent entre eux une bonne police de sûreté, et veillèrent chacun dans leur royaume, avec une charité toute fraternelle, sur les sujets d'autrui. Ainsi en 1663, Louis XIV faisait enfermer à la Bastille, pour le compte de son frère le roi du Danemark, la dame la Roche Tudesquin, nommée Marguerite Carita, *soupçonnée* coupable de trahison *projetée* contre le souverain danois ; la sollicitude de Louis était préventive comme on le voit ; et en 1690 le même Louis XIV, grand geôlier de l'Europe, à ce qu'il paraît, rendait au roi d'Angleterre le service de le débarrasser d'un importun dont le prince n'eût pas osé se défaire lui-même. L'histoire est digne d'attention⁵.

Un gentilhomme de Franconie, nommé Prencourt, bien fait, poli, assez habile dans l'art de la guerre, excellent musicien, un homme très distingué enfin, car cette éducation dans un temps pareil n'était pas ordinaire, eut le malheur d'importuner le roi d'Angleterre, qui, sous prétexte de l'envoyer en Allemagne pour quelque négociation, le fit traverser la France et avertit Louis XIV. Les détails sont admirables et prouvent toute la courtoisie du roi de France envers son frère. Lorsque Prencourt fut arrêté, M. Bontemps éveilla le roi au milieu de la nuit, et l'ordre d'embastillement fut signé aussitôt. Certes on aurait été embarrassé pour désigner le crime de ce malheureux. Mais quel raffinement ! Il aura été arrêté en France sans pouvoir accuser le véritable auteur de sa disgrâce ; cordiale entente de ces deux souverains, dont l'un prenait si gracieusement sur lui le fardeau d'une iniquité et détournait sur sa tête les gémissements et les imprécations de la victime. Cependant Prencourt ne fut pas dupe longtemps, car on rapporte qu'il avait fait avec du charbon deux cornes à la tête d'un portrait de Louis XIV, placé au-dessus de la cheminée de sa chambre, et tracé au bas ces mots : *Aux armes de France !* Quant à l'autre souverain, il s'en était vengé en le peignant attaché à une potence en compagnie de son frère, Louis de France, avec cette légende : *Pendus pour leurs bienfaits !* Le malheureux aura payé cher sa manie d'inscriptions.

Nous revenons à ces crimes de révolte contre le roi et l'État, véritables causes de détention pour la plupart des coupables, lorsqu'il y eut des coupables à la Bastille. L'exemple que nous allons citer est l'un des derniers vestiges de cette vigoureuse résistance de la noblesse contre les empiétements de la prérogative royale.

Le 2 juillet 1674, Louis de Rohan, Grand-Veneur de France, revint de Versailles par la porte de la Conférence qui ouvrait sur la route de Chaillot. Ce prince, qu'on nommait seulement le chevalier de Rohan, était l'héritier de cette illustre maison, la première du royaume après les maisons royales. Gentilhomme accompli, séduisant à l'extérieur, riche autrefois, le chevalier avait régné à la cour par cette incontestable puissance de l'esprit et de la beauté dont les Français n'ont jamais su repousser l'influence. Mais une excessive prodigalité, l'abus des plaisirs et d'un grand nom, l'avaient peu à peu fait pauvre, corrompu, méprisable. Au lieu de se jeter dans la guerre comme la plupart des princes qui firent grande fortune sous le règne de

⁵ Cette histoire n'arrive pas à sa place dans l'ordre chronologique, mais l'immensité d'un plan qui comprend tout un siècle a forcé l'auteur à produire les preuves de ses assertions selon le besoin du moment. Il en sera de même pour un certain nombre de prisonniers, moyennant, bien entendu, que les dates ne seront d'aucune importance pour l'histoire.

Louis XIV, il s'était livré en aveugle à tous les caprices d'une imagination exaltée, à toutes les faiblesses d'un caractère indécis et paresseux.

C'était un grand talent à cette époque que savoir faire des dettes. Le chevalier poussa ce talent jusqu'au génie. Il était tellement embarrassé dans ses affaires, dès l'année 1672, que malgré les égards dus à son rang, malgré les souvenirs brillants de sa vie de débauche, ses amis les plus intimes lui firent froide mine et se tournèrent vers cet astre roi, longtemps éclipsé par la munificence et les qualités chevaleresques de Rohan : ce fut comme Fouquet un des malheureux absorbés par la rotation rapide de ce soleil, emblème choisi par le modeste Louis XIV, qui, comme son image, prenait des forces en marchant : *vires acquirit eundo*.

Le jour où nous commençons cette lugubre histoire, le chevalier avait été fort mal accueilli du roi à son lever. Quelques années avant, pour un caprice du roi, Rohan s'était révolté ; une chasse ayant été commandée sans que lui, le Grand-Veneur, eût reçu des ordres à ce sujet, Louis de Rohan s'emporta en présence de plusieurs gentilshommes, brisa son couteau de chasse et son bâton, puis partit laissant chacun stupéfait de son audace et tremblant sur les suites de ce coup de tête. Mais le temps de sa noble audace était passé. Le chevalier n'apercevant parmi les assistants aucun ami pour le consoler de la mauvaise humeur et des boutades du roi, revint sur-le-champ à Paris, pâle encore de son affront, mais roulant quelque étrange projet dans sa tête.

Tout lui manquait à la fois, l'argent, la faveur, l'espoir. Il était dans une de ces dispositions d'esprit où les gens énergiques puisent l'inspiration des grandes entreprises, où les esprits faibles méditent les apprêts d'un suicide. À la porte de la Conférence son carrosse fut arrêté par un homme vêtu d'un habit râpé d'officier ; mais dont la mine fière et les yeux pleins de feu annonçaient une habitude prise de lutter intrépidement contre une méchante fortune.

– Holà ! cria cet homme ; cocher ! Ne me reconnais-tu pas ?

M. de Rohan regarda par la portière et dit avec une sorte de joie :

– Vous, mon brave Latréaumont ! M'attendiez-vous donc ici ?

– J'allais vous voir, mon prince ; c'est mieux encore que d'attendre.

– Et moi, dit le prince, j'allais vous chercher.

Les yeux de Latréaumont brillèrent de satisfaction.

– Montez avec moi, continua le chevalier, nous allons nous faire conduire à l'hôtel de Guéménée, où j'ai affaire ; vous me tiendrez compagnie.

– À merveille, monseigneur. C'est bien le quartier, pensa Latréaumont, et nous avons justement besoin par là. De la place Royale à Picpus le chemin est tout droit.

– Qu'aviez-vous donc à me dire, monseigneur ? Vous paraissez chagrin, dit Latréaumont après avoir considéré quelque temps le chevalier, qui se laissait aller à son découragement.

– J'ai, mon cher capitaine, que me voici hors de la cour, bien décidément.

Et il raconta au capitaine toute l'aventure de la matinée. Latréaumont caressait avec une joie maligne sa longue moustache grisonnante.

– C'est fort heureux pour vous, dit-il avec rudesse ; vous voilà libre. Corbleu ! Un veneur petit ou grand n'est qu'un domestique de ce tyranneau qu'on appelle Louis.

– Eh ! Eh ! capitaine, voilà qui peut mener à la Bastille ! Diable ! Ne parlez pas si haut ; je ne suis pas sûr de mes gens, je ne les paye plus.

– La Bastille ! Je ne m'en soucie guère, et si jamais j'y entre ce sera pour quelque chose de mieux qu'une parole de mauvaise humeur.

Le chevalier parut comprendre et le sens de cette phrase, et le regard très significatif dont elle fut accompagnée ; mais se renversant en arrière dans le carrosse avec des bâillements bruyants :

– Latréaumont, dit-il, je veux laisser vendre par mes créanciers tout ce qui me reste, s'il me reste quelque chose, et j'irai dans une terre à vingt-cinq ou trente lieues, chasser, pêcher, dormir ; voilà ma vie future... Mais enfin je dois quatre cent mille livres, ou cinq cent mille, je ne sais plus bien, mais enfin je dois beaucoup ; ma mère me tourne le dos depuis la mauvaise affaire que lui a faite sa complaisance pour moi lors de l'enlèvement de mademoiselle de Nazarin. Pauvre mère !

– Elle eût bien mieux fait de ne pas vous servir dans une amourette, et de payer vos créanciers, monseigneur.

– Hé ! Elle n'est plus riche... et puis elle est lasse... J'ai mené une horrible vie, vois-tu.

– Je crois, Dieu me pardonne, que vous vous confessez à moi, monseigneur ! Un prince ! fi donc ! Ah ! si je m'appelais Rohan... j'aurais un million dans huit jours.

Le chevalier souleva sa tête, puis la laissa retomber.

– Toujours ton plan... ta guerre civile... Nous ne sommes plus en Fronde, mon cher ; tu te trompes de vingt-cinq ans. Mazarin achetait les mécontents, on les embastille aujourd'hui.

– Toujours votre Bastille, monseigneur, dit Latréaumont avec impatience.

– Parbleu ! Ne la vois-tu pas, la noire, la laide...

En effet, les tours immenses dominant les maisons de la rue Saint-Antoine apparaissaient à nos voyageurs qui passaient devant l'hôtel de Sully. Latréaumont détourna les yeux en grommelant :

– J'aime mieux mon petit asile où je veux que tu m'accompagnes ; nous engraissons là, capitaine, et d'ailleurs, qui sait si l'occasion ne viendra pas nous saisir elle-même, contrairement aux lois de la mythologie ?

– L'occasion va manquer d'ici à quinze jours, monsieur le chevalier, dit Latréaumont d'un ton sérieux qui pouvait passer pour de la colère.

– Tu te fâches... allons, je n'aurai la paix nulle part. En vérité si l'on n'était bon catholique ce serait par moments à prendre un pistolet et à se casser la tête.

Latréaumont connaissait la susceptibilité de ce caractère d'enfant. Il comprit qu'il ne fallait pas le heurter sous peine d'échouer dans sa négociation.

– À votre aise, mon prince, dit-il en soupirant. Mais alors, nous ferons chorus ; j'ai la paire dans ma poche ; prenez le numéro un, je prendrai le numéro deux.

Le chevalier sourit et prit la main du capitaine.

– Tu m'aimes, je le sais, mais tu vois mal les choses. Tu ne connais pas la cour, toi, tu n'es pas Rohan, mon pauvre ami ; ce qui serait gain pour toi, fortune même, ne me procurerait pas deux jours de plaisir.

– Quoi ! un million d'abord... et...

– Un million est chimérique... mais nous voici arrivés... Ah ! j'y pense, je ne veux point annoncer moi-même à madame de Guéméné la disgrâce de ce matin ; elle gronderait, pleurerait... diable...

– Une idée, mon prince : prenez le cheval du piqueur, moi celui du valet de chambre, et nous irons faire un tour de promenade jusqu'à ce que madame de Rohan soit sortie. Elle va sans doute à Versailles cet après-dîner.

– Justement... ton idée est excellente... d'ailleurs je suis maussade, et l'air me distraira.

Les deux maîtres prirent les chevaux des valets, et comme l'un portait un costume de ville fort simple, l'autre un habit de guerre plus que médiocre, ils purent traverser la ville sans attirer l'attention.

Latréaumont conduisit le prince par le faubourg Saint-Antoine, lui glissant de temps en temps des espérances qui relevaient son courage et des soupçons qui lui faisaient peur de sa position présente. Il sut si bien manier l'esprit versatile et impressionnable du chevalier, qu'après mille refus suivis de mille consentements, il lui arracha ces mots :

– Je ferais tout ce qui serait possible, mais je ne vois rien d'acceptable, rien de vraisemblable.

– Je vais vous montrer quelque chose de fait, mon prince, répondit Latréaumont, qui mit pied à terre. Le chevalier l'imita.

Ils descendirent près du couvent des révérends pères de Picpus, au bout de la rue Saint-Antoine.

– Ah ! dit M. de Rohan, je comprends votre envie de promenade, Latréaumont ; j'ai cru d'abord que vous me rameniez à ma maison de Saint-Mandé, dans cette retraite où nous avons passé de si bonnes soirées près du feu, devant des bouteilles de vin de Chypre que vous aimiez tant. Je vous avoue que je m'ennuie fort chez moi, mais moins encore qu'à l'aspect de cette école demi-hollandaise, demi-française ; voire maître Affinius Van-den-Enden est trop savant pour moi.

– C'est parce qu'il est très savant aujourd'hui, monseigneur, que je tiens à ce que vous lui parliez. Il vous apprendra des choses qui peuvent vous plaire.

– Allons donc, et finissons vite, répondit le chevalier.

Et ils entrèrent.

La maison de Van-den-Enden jouissait d'une certaine célébrité, non seulement à Paris, mais en Europe. Celui qu'on appelle, dans les procès-verbaux des gens du roi, le *maître d'école* Van-den-Enden était un philosophe distingué, qui ayant étudié chez les jésuites à La Haye, et pris les premiers ordres, avait plus tard abandonné la carrière ecclésiastique pour se marier. Dans cette école, Van-den-Enden enseignait les langues avec une admirable facilité, grâce à l'exercice d'une méthode particulière, et il avait compté, dit-on, parmi ses élèves le fameux Spinoza ; il enseignait aussi bien la politique, et n'était passé de Hollande en France qu'après l'assassinat des frères de Witt, provoqué par les menées de Louis XIV et même de Guillaume d'Orange.

Admirateur et ami, dit-on, du Grand Pensionnaire de Hollande, Jean de Witt, Van-den-Enden comprit qu'après la mort de ce grand homme, ses partisans seraient persécutés par Guillaume, lequel n'avait pu se maintenir dans les charges occupées par sa famille, tant la volonté du Grand Pensionnaire avait eu de puissance, et soutenu en Hollande les idées démocratiques. Jean de Witt ayant toujours compté sur l'appui de Louis XIV, qui le trompa indignement, fit prévaloir dans son pays l'influence

française aux dépens de la politique anglaise et espagnole sur lesquelles s'appuyait Guillaume d'Orange.

Van-den-Enden partit donc d'Amsterdam, où sa qualité de républicain et d'ami de la France l'avait exposé à perdre la vie dans les événements réactionnaires suscités par le prince hollandais. Il s'établit à Paris, encore confiant dans la protection de Louis XIV, et trompé comme l'avait été son ami, Jean de Witt. Affinius Van-den-Enden, républicain et partisan de la liberté illimitée de conscience, ne devait pas longtemps garder l'amitié de Louis XIV.

Il devina bientôt la politique haineuse et jalouse du roi de France à l'égard des Provinces-Unies ; mais que faire ? Il ne restait plus même au vieux philosophe la liberté d'enseigner ses maximes. Une chaire de droit public n'était possible en ce temps et dans ce pays qu'à la Bastille au fond d'un cachot ; Van-den-Enden, âgé de soixante-quatorze ans, ne voulut pas affronter la prison pour cette stérile satisfaction de parler politique à quelques espions du grand roi. Il aima mieux braver la mort pour fonder un établissement solide et durable. Après quelques entretiens avec Latréaumont, homme énergique, mécontent quand même, et dont la valeur promettait au philosophe la sûreté d'exécution qu'il ne pouvait lui-même imprimer à ses opérations, Van-den-Enden s'offrit à négocier une affaire éclatante avec les sept Provinces-Unies ; et il écrivit à M. de Monterey, gouverneur des Pays-Bas Espagnols, pour lui demander une entrevue, à l'effet de concerter un plan de révolte dirigé contre Louis XIV.

Tout marcha selon leurs vœux. La France était minée par un sourd mécontentement, les impôts devenus intolérables ; ils avaient été poussés en Normandie à treize livres sur trente livres, c'est-à-dire à un droit de tiers sur le prix de la vente, et à une demie de deux sols par livre de tout le prix⁶. Les impôts, disons-nous, les monstrueuses prodigalités de Louis XIV, les menaces de toute l'Europe coalisée, pas d'espoir d'un retour aux idées libérales que la Fronde avait fait jaillir comme des étincelles fécondes ; tous ces motifs rendaient possible un soulèvement. Latréaumont choisit la Normandie pour théâtre, Van-den-Enden négocia donc avec M. de Monterey, représentant de Guillaume, la cession, aux Hollandais, de Quillebœuf.

M. de Monterey ayant voulu un chef à cette révolte, et Latréaumont ayant promis M. de Rohan, qu'il savait désespéré, Van-den-Enden vit sous ce projet, soit la réalisation de sa chère utopie démocratique, la Normandie république libre ; soit une vengeance tirée de Louis XIV, pour sa trahison envers Jean de Witt. Latréaumont y trouva ce qu'il voulait : de l'argent ; M. de Rohan, ce dont il avait besoin : des émotions, de l'argent et de la renommée bonne ou mauvaise. Il n'y eut donc de réellement coupables que le grand seigneur qui vendait sa patrie par amour-propre, et le soldat qui allumait la guerre civile pour piller vainqueurs et vaincus. Quant à Van-den-Enden, il était Hollandais et servait sa patrie, il était républicain et défendait sa cause.

D'autres personnes furent impliquées dans cette conspiration. Le neveu de Latréaumont, Guillaume Duchesne des Préaux, gentilhomme de Normandie, entra dans le complot par faiblesse, et pour obéir à son oncle ; il avait alors vingt-trois ans. Louise Anne de Sarrau, née en 1640, veuve depuis deux ans du marquis de Vilars, accepta une complicité qui fut bien inoffensive, et l'accepta par amour pour le cheva-

6 L'impôt du *tiers* et celui du *danger*. Le nom de ce dernier indique sa destination. Il servait de réserve.

lier des Préaux. C'était la fille du conseiller d'un parlement, qui, sous le nom latinisé de Sarrovius, s'était acquis parmi les érudits du dix-septième siècle une réputation brillante et méritée.

Ces deux dernières victimes ne quittèrent jamais la Normandie, où leur présence semblait nécessaire au succès de l'entreprise. Auguste des Préaux avait mission d'engager les gentilshommes de la province à prendre part dans la guerre d'indépendance, et la marquise soutenait le courage du jeune conspirateur.

Quant à Van-den-Enden ses fréquents voyages en Hollande avaient peu à peu organisé l'alliance des Hollandais avec les mécontents de France. Latréaumont, comme un chef ardent, se montrait partout. M. de Rohan hésitait toujours ; on résolut de le décider, et au besoin de le forcer.

Nous le voyons cette fois entrer chez Van-den-Enden, et prendre place devant la table couverte de parchemins antiques, de livres de magie et de dissertations latines commencées par le philosophe. Sa répugnance était visible. Il reçut froidement les compliments du vieillard que Latréaumont interrogeait des yeux. Affinius ferma soigneusement les portes.

– Monseigneur, merci de cette démarche, dit Affinius ; je l'accepte comme un précieux dédommagement des peines que j'ai prises pour assurer le triomphe de nos idées.

– Hélas ! maître Affinius, on triomphe toujours comme cela dans un cabinet ; mais c'est autre chose sur le terrain, terrain brûlant que celui où vous allez marcher.

– Monseigneur, reprit Latréaumont, on est toujours en sûreté, en joie, en honneur, derrière un homme comme vous.

– Qui parle de moi ? dit le prince avec un découragement profond. Est-ce que je suis, est-ce que je puis quelque chose ?

Affinius regarda Latréaumont avec surprise.

– Vous êtes maître de tout, monseigneur, répondit-il lentement, et vos vœux sont comblés ainsi que les nôtres.

Louis de Rohan leva la tête.

– Les nouvelles que j'attendais sont arrivées. Vous n'ignorez pas, monseigneur, qu'en témoignage d'adhésion à nos exigences, M. de Monterey devait faire publier dans la Gazette de Hollande certaines phrases banales convenues entre nous : ces lignes ont paru dans la Gazette que voici :

– Ah ! interrompit le prince en pâlisant, n'étaient-ce pas ces mots : *On annonce partout que les récoltes ont été abondantes. Ce que nos laboureurs attendaient de la Providence, etc.*

– Précisément, monseigneur, dit Affinius en montrant à Louis de Rohan le paragraphe exactement reproduit

– C'est comme si l'on disait, monseigneur, ajouta Latréaumont, qui ne dissimula pas sa joie : Le stathouder accorde trois cent mille écus, et le protectorat de la Normandie, déclarée indépendante, à Louis de Rohan, etc. Une flotte hollandaise commandée par Ruyter, Tromp et le comte de Horn, débarquera vingt mille hommes pour seconder le mouvement de la province, et Louis le soleil sera éclipsé... Que de belles choses dans une phrase plate !

– Votre nom à jamais célèbre, monseigneur, vos querelles particulières vidées selon vos désirs, continua Van-den-Enden, qui attaquait l’homme par ses deux côtés faibles... c’est un succès digne de vous.

– La fortune, le pouvoir et la vengeance ! Parbleu ! voilà qui me convient, murmura Latréaumont... Ah ! mon Louvois, je serai peut-être ministre de la guerre à mon tour... tiens-toi bien !

– En s’engageant le premier, monseigneur, dit Affinius, qui sentait la nécessité d’en finir, M. de Monterey a rendu un hommage légitime à la qualité, au mérite d’un Rohan ; mais vous ne sauriez tarder plus longtemps ; les vaisseaux alliés croisent sur les côtes, on vous attend... Veuillez répondre, monseigneur.

– Parbleu... dit Latréaumont, j’espère bien que...

Il s’interrompit voyant le chevalier rêveur, et plus pâle que jamais. Cette méditation dura quelques minutes.

– Faites, dit Rohan, vous avez ma parole...

Et il retourna sur-le-champ à sa maison de Saint-Mandé.

– Voilà qui est conclu, compère, dit joyeusement Latréaumont à Van-den-Enden ; je pars pour la province, trouver mon neveu et notre intrépide marquise qui a engagé, armé et instruit ses vassaux, fermiers, tenanciers, etc. À bientôt donc ; je vous attendrai à Rouen.

– Je pars, moi, dit le vieillard, animé d’une ardeur nouvelle, pour encore voir une fois M de Monterey à Bruxelles, mettre la dernière main au plan de campagne et faire adopter définitivement le projet de gouvernement que j’ai rédigé moi-même.

– Quelle bonne vie ! pensa Latréaumont.

– Quelle belle république ! se dit Van-den-Enden.

Le 11 septembre 1674, M. de Rohan s’étant rendu à Versailles pour assister à la réception du nonce du pape et à une audience de congé, attendait dans la chapelle, avec toute la cour, que le roi parût.

On causait librement en l’absence du maître, et le chevalier, occupé de ses projets, écoutait avec indifférence les propos galants et les nouvelles scandaleuses. Il n’était plus homme de cour, lui, presque banni depuis plusieurs années ; il n’avait plus que de rares amis, lui, dépouillé de sa fortune et de sa faveur. Sa présence à Versailles annonçait soit l’impérieux besoin d’une distraction quelconque, soit le désir de dissimuler ses desseins.

Tout à coup M. de Brissac, major des gardes du roi, s’approcha du chevalier, le salua profondément, et lui demanda la faveur d’un entretien particulier. Chacun remarqua cette démarche qui n’était point naturelle et dont la fausse position du prince à la cour faisait un événement. M. de Rohan se dirigea vers la porte avec le major, qui une fois hors du lieu saint, demanda son épée au chevalier.

– Mon épée ! on m’arrête !

– Oui, monsieur, de la part du roi.

M. de Rohan donna aussitôt son épée en disant :

– La volonté du roi soit faite ; mais pourquoi peut-on m’arrêter... Je le saurai sans doute...

– Assurément, monsieur ; pardonnez-moi d’obéir à l’ordre rigoureux...

– Comment donc ! Mais à votre aise, monsieur de Brissac ; seulement je n'ai ni bu ni mangé d'aujourd'hui ; j'eusse autant aimé n'être arrêté qu'après dîner.

– Oh ! Monsieur, nous attendrons votre commodité pour partir... Je vous ferai servir dans ma chambre...

Le chevalier déjeuna de fort bon appétit, gardé à vue par un lieutenant et quatre gardes ; il demanda le nom de la prison où on le renfermerait.

– La Bastille, monseigneur, répondit le lieutenant.



Un carrosse du roi conduisit immédiatement le chevalier à Paris, et M. de Besmeaux, gouverneur de la Bastille, reçut le prisonnier, pour lequel M. de Louvois recommandait le secret le plus absolu. M. de Rohan fut renfermé dans la seconde chambre de la tour de la Chapelle.

Une grande caverne, longue de soixante pieds, large de quinze, haute de treize à quatorze, éclairée par une fenêtre fermée à deux grands volets intérieurs, et à l'extérieur par un treillis de bois peint en vert, telle fut la dernière demeure de Louis de Rohan. Il pouvait par les barreaux voir une grande partie du jardin de la Bastille, de la porte et du faubourg Saint-Antoine.

Mais ce treillage empêchait que les sentinelles circulant sur la galerie du rempart ou les promeneurs du jardin n'aperçussent le prisonnier. Sa chambre avait été habitée par le maréchal duc de Biron et le maréchal de Bassompierre. Louis de Rohan n'y fut pas plus tôt renfermé que ses incertitudes et ses défiances recommencèrent. Il ne pouvait en effet s'expliquer comment ses intelligences avec la Hollande étaient connues

du roi. Latréaumont et Affinius étaient des gens trop sûrs et trop adroits pour l'avoir trahi ou s'être laissés surprendre. Voici pourtant la vérité : le malheureux chevalier ne l'a jamais su :

Un avocat au parlement, Jérôme du Causé de Nazelles, fréquentait la maison de Van-den-Enden. Il y joua d'abord le rôle d'un espion et plus tard celui de délateur. Assidu aux leçons philologiques d'Affinius, il gagna la confiance du vieillard, parvint à découvrir qu'il se faisait dans cette studieuse retraite autre chose que des commentaires sur les orateurs et les théologiens, et enfin, le 10 septembre, sûr de faire fortune en livrant le secret de ses amis, il écrivit au roi une longue lettre par laquelle il l'instruisait de toute la conspiration.

Les motifs qui portèrent du Causé à cette action infâme peuvent fournir une ample matière au roman. Mais la cupidité, la bassesse, la peur, sont pour nous des raisons suffisantes de cet attentat. Du Causé voulait parvenir, il n'était point inspiré par un patriotisme bien entraînant, et il redoutait de se voir impliqué dans une mauvaise affaire. Ainsi furent trahis les conjurés⁷.

M. de Brissac revenant de la Bastille reçut un nouvel ordre du roi, ordre moins facile à exécuter que le premier. Il s'agissait d'aller à franc étrier arrêter dans Rouen Latréaumont, qui ne pouvait être encore averti du malheur de son illustre complice. Brissac choisit quatre hommes déterminés, quatre gardes du corps, dont l'un, M. de la Rose, était âgé de soixante-quatorze ans comme Van-den-Enden. Le major fit le chemin en sept heures et réveilla M. Pellot, premier président du parlement de Normandie, lequel devait assister à l'arrestation. M. de Brissac avec ses hommes, dont les mousquetons étaient chargés, vint à l'hôtellerie où logeait Latréaumont. La chambre du capitaine fut investie tout à coup. Le major et le capitaine s'étant connus autrefois, Brissac commença par causer amicalement avec Latréaumont, qui venait de s'éveiller. Soudain :

– Je t'arrête, dit Brissac, au nom du roi.

– Bah ! répondit Latréaumont en se mettant sur son séant ; vraiment ! et pourquoi cela ?

– Tu le sauras à Paris ; viens vite.

– Eh ! dit Latréaumont cherchant une idée comme un homme alourdi par le sommeil, partir !... Et mes paquets ?... Tu me laisseras bien emporter quelques hardes.

– Emporte, répliqua Brissac, charmé de cette facilité à laquelle il ne s'attendait guère... mais hâtons-nous.

– Le temps de les prendre dans ce cabinet, mon cher Brissac.

Et Latréaumont entra en effet dans le cabinet ; mais au lieu de hardes il en rapporta deux bons pistolets avec lesquels il coucha Brissac en joue... Celui-ci fit un mouvement, et la balle n'atteignit que M. de la Rose, qui tomba.

⁷ Il y a deux autres versions : la première est que les bagages de Louis de Rohan furent pris et fouillés dans une escarmouche à l'armée, en 1674, et qu'on y trouva des lettres qui révélèrent son dessein. Quelques chroniqueurs affirment même que les bagages saisis après la bataille de Senef étaient ceux de M. de Monterey, gouverneur des Pays-Bas espagnols. On reconnaît à ce vague un des bruits insignifiants propagés par la cour. La seconde est celle-ci : le roi d'Angleterre, averti qu'on négociait des traites importantes sur les marchands de son pays, aurait prévenu Louis XIV et indiqué les sources du complot. La fraternelle sollicitude des deux rois rend cette assertion plus vraisemblable que la première.

Brissac se voyant ajuster cria : Tire ! pour montrer qu'il n'avait pas peur, et l'un des gardes interpréta ce mot comme un commandement de faire feu. Il tira donc à son tour sur Latréaumont, qui reçut la balle dans les côtes, et tombant aussi murmura :

– Ma foi ! je mourrai en soldat.

MM. Pellot et Brissac le portèrent sur un lit, et on voulut alors l'interroger, mais il ne répondit rien. On le menaça de la question, il promit d'écrire ce qu'il avait à dire, afin qu'on le laissât tranquille : on lui donna du papier, s'attendant à quelque importante révélation dans une affaire si obscure encore ; Latréaumont écrivit : *Je n'ai rien à vous dire, et n'ai point dit que je fusse criminel ; mais la peur, qui ne m'a jamais surpris, ni vos menaces ne me tireront rien.*

M. Pellot prépara vainement quelque bonne torture. Latréaumont expira presque aussitôt en riant des gens du roi.

Le lendemain Affinius Van-den-Enden fut arrêté au Bourget à son retour de Bruxelles ; Auguste des Préaux fut pris chez lui en Normandie, madame de Vilars arrêtée au château d'Eudreville, fief qu'elle tenait de son premier mari. Tous trois furent conduits à la Bastille.

On savait fort peu de choses sur Van-den-Enden, car le chevalier de Rohan n'avait pas parlé ; quant à Latréaumont on sait sa réponse. Mais une lettre sans signature trouvée sur Affinius le compromit, comme s'il avait eu besoin de cela pour être victime de la justice du grand roi. C'était une adhésion de Monterey aux propositions des conjurés. Toutefois cette preuve était loin d'être accablante. Mais une fois à la Bastille, les choses les plus simples se compliquaient fort. On procéda bientôt à l'instruction.

Tous les matins, dès cinq heures, M. de Joncel visitait l'Arsenal, y plaçait des mousquetaires, et faisait passer les accusés de la Bastille dans les bâtiments de l'Arsenal, pour y subir leurs interrogatoires. Van-den-Enden comparut le premier. Le roi avait recommandé qu'on traitât ce *fou* avec la plus grande rigueur ; on verra si ses ordres furent ponctuellement exécutés par les juges et les geôliers.

M. de Rohan ne répondit autre chose, sinon qu'il ne savait pas ce qu'on lui voulait dire, et que peu lui importaient les accusations ou prétendues révélations de MM. Latréaumont et Van-den-Enden ; car on procéda ainsi par insinuations, et on fit mieux, comme nous l'allons montrer tout à l'heure.

Auguste des Préaux ne voulut nommer aucun des gentilshommes qui devaient entrer dans le complot. La marquise reconnut seulement huit lettres qu'elle avait écrites au jeune homme, et dans lesquelles il s'agissait de la conspiration.

Le roi frémit en découvrant qu'il ne saurait rien. Des amis déguisés, et que l'on ne parvint jamais à reconnaître, avaient compris, d'après la mauvaise volonté du roi, que le salut du chevalier dépendait de son silence. Rohan était protégé par la mort de ce dangereux mais fidèle complice, Latréaumont. On rapporte donc que, dans le silence de la nuit, les geôliers et les sentinelles de la Bastille, qui rôdaient autour des plates-formes et des galeries, entendirent avec effroi des voix mugissantes qui criaient lugubrement : *Latréaumont est mort ! Latréaumont n'a rien dit.* Plusieurs fois de suite et à plusieurs reprises, dans la même nuit, retentirent ces avertissements que les amis du chevalier se risquaient à lui donner en parlant dans des porte-voix. Mais il n'entendit point. Sans doute on aura étouffé ces bruits extérieurs par des bruits faits autour du prisonnier... D'ailleurs, fussent-ils parvenus jusqu'à M. de Rohan, le roi s'y prit de

façon à lui arracher des aveux sans lesquels il eût été impossible de faire tomber sa tête. On dépêcha, vers le chevalier de Rohan M. de Louvois, qui vint *promettre* à cet accusé sa grâce s'il révélait ce qu'il savait du complot.

M. de Rohan, se fiant sur cette promesse, tomba dans l'horrible guet-apens que lui tendait le grand roi, et il avoua ses relations avec Latréaumont, parla peu de Van-den-Enden, point de madame de Vilars ni de des Préaux. Il rappela devant les juges la promesse formelle de Louvois et du roi ; un silence terrible lui répondit ; mais la parole d'un roi devait rassurer un Rohan : le chevalier se montra donc patient et donna toutes les explications possibles ; il avait soin de faire valoir, quoique timidement, sa condescendance aux désirs de Sa Majesté.

Le malheureux ! Sa discrétion lui eût sauvé la vie, et peut-être eût sauvé ses complices. Il n'existait aucune preuve contre lui, il n'avait pas écrit une ligne, pas donné une signature ; nuls témoins n'établissaient ses relations avec les coaccusés. De simples allégations de Van-den-Enden et Latréaumont faisaient foi d'une adhésion qui n'avait été suivie d'aucun commencement d'exécution. Il se livra lui-même, ou plutôt se laissa prendre dans les filets tendus par un roi, un ministre et un prêtre.

En effet, Bourdaloue lui fut aussi dépêché avec ordre de porter la lumière dans cette conscience troublée, et de rapporter un peu de cette lumière à la cour. On verra avec épouvante le révérend père jouer son horrible rôle, comme le délateur, le tentateur et le bourreau. Le secret de la confession servit de preuve morale et rassura la conscience du roi, au cas où ce prince eût craint les remords.

Affinius n'avait pas été séduit, le pauvre philosophe, il ne se fit pas illusion sur sa destinée. Dès qu'il se vit en prison, l'échafaud lui apparut au travers des grilles de la Bastille ; il mit en ordre ses traités de philosophie, les repassa dans sa tête, soupira en pensant à cette belle république qu'il avait si laborieusement couvée pendant dix ans ; mais de tous les accusés, il fut le seul qui n'espéra rien. Il reconnaissait une œuvre de roi, et se rappelait Jean de Witt, sacrifié à l'ambition et à la jalousie de Louis XIV. On eût dit qu'il désirait en finir vite avec ses soixante-quatorze ans. Les Louvois et les Bourdaloue furent superflus à son égard.

On peut s'étonner de n'avoir pas encore lu le nom des défenseurs de ces accusés ; c'est qu'il n'y avait pas de défenseurs, le droit de défense ayant été aboli par François I^{er}. Louis XIV maintint cette atrocité dans une ordonnance datée de 1670, modèle de monstrueuse barbarie : « Le secret de la procédure est et demeure maintenu. Les accusés seront tenus de répondre par leur propre bouche sans ministère de conseils ni d'avocats, même après la confrontation. »

Latréaumont, quoique mort, fut aussi jugé. On fit le procès à sa mémoire : sur les conclusions des commissaires royaux, « M. de Rohan, le chevalier des Préaux et la marquise de Vilars furent condamnés à avoir la tête tranchée en place de Grève ; Affinius Van-den-Enden à être pendu et étranglé.

« M. de Rohan, le chevalier des Préaux et Van-den-Enden *préalablement* appliqués à la question ordinaire et extraordinaire, pour avoir plus ample révélation de leurs complices. »

Un malheureux prisonnier isolé du monde, entouré d'horreur et de souvenirs hideux, vit nécessairement d'illusions. M. de Rohan espéra que l'arrêt lui servirait de leçon, mais que le roi, usant de son droit de grâce, n'oserait pas, malgré sa haine, faire

tomber une tête qu'il avait juré de respecter. Illusions ! Avons-nous dit ; le roi, quatorze jours avant que les débats ne fussent terminés, avait fait écrire à M. de la Reynie qu'il désirait être informé du jour où les juges rendraient leur arrêt, parce qu'il avait certains ordres à donner pour *l'exécution de ce jugement*.

C'était indiquer aux magistrats complaisants la volonté du despote. Le roi parlait d'exécution pour y faire penser son tribunal. Deux courriers s'étaient transportés sans relâche de Paris à Versailles, pendant la durée des débats, pour instruire Sa Majesté des moindres détails de l'affaire.

La surprise de M. de Rohan se changea donc en espoir ; cet espoir devint peu à peu de l'inquiétude, puis de l'effroi. Enfin, lorsqu'on lui annonça que le roi, « par considération pour sa naissance et les services rendus par sa famille, commuait l'arrêt de la cour, son visage s'éclaircit ; le roi avait tenu sa parole. Il remercia Sa Majesté avec effusion.

– Veuillez attendre, monseigneur, dit le greffier, ma lecture n'est pas achevée.

« Sa Majesté commue donc la peine de M. de Rohan ainsi qu'il suit : Le condamné ne sera point appliqué à la question ordinaire et extraordinaire réclamée contre lui par les gens du roi.... »

C'était tout !... Le greffier avait bien fini cette fois, et là se bornait la grâce accordée par Louis XIV.

M. de Rohan entra dans une telle fureur qu'il épouvanta tous les assistants ; il parlait de tuer Louvois, cet infâme qui l'avait trompé ; de tuer le roi, ce lâche qui avait ordonné la trahison ; il appelait la vengeance royale un assassinat, un crime plus grand que le sien ; peut-être n'avait-il pas tort, car le roi vengeait bien moins la patrie que son propre orgueil. M. de Besmeaux essaya vainement de calmer les transports du prince, et lui offrit les secours de la religion. C'est alors que Bourdaloue parut à la Bastille et accomplit son ministère. Dieu n'avait pas affaire dans tout cela, il s'agissait du service du roi.

Les accusés étant donc bien et dûment condamnés, restait l'exécution de la sentence ; mais pour de si grands coupables c'était peu que la peine de mort infligée dans son acception la plus simple. Pourquoi ne pas faire souffrir des criminels de lèse-majesté quand on les tient dans une Bastille ? Le drame de leur mort eut deux actes, dont le second ne fut pas le plus horrible. Affinius et des Préaux avaient sans doute avoué tout ce qu'ils savaient. Mais MM. Bazin de Besons et de Pommereu, commissaires nommés, ne se contentèrent pas de ces aveux. On transporta le vieillard dans la chambre de la question et on lui appliqua les brodequins. Cette torture consistait à enfermer et à rapprocher étroitement les jambes du patient entre deux fortes planches de chêne cerclées de fer. On introduisait alors entre les genoux des coins de fer ou de bois à grands coups de maillet ; il y avait huit coins pour la question ordinaire, dix pour la question extraordinaire ; ces coins variaient de grosseur. Le neuvième était énorme, le dixième plus fort que le précédent et accompagné de plusieurs gros. Ces horribles supplices causaient toujours l'évanouissement et la mutilation irréparable, souvent la mort.

Affinius, vieillard de soixante-quatorze ans, souffrit la question extraordinaire, et l'on peut remarquer qu'il n'ajouta pas un mot dans la torture aux réponses qu'il avait faites librement. Il eut les rotules broyées et les jambes déchiquetées par lambeaux.

On lui demanda au dixième coin, après qu'il se fut écrié : *Ah ! mon Dieu ! mon Dieu ! je me meurs !* s'il avait été dans les ordres sacrés ; le roi de France voulait grossir l'acte d'accusation de ce conspirateur, d'un crime d'apostasie. Affinius répondit : non. Ce procès-verbal rédigé, on le fit signer au patient.

Le chevalier des Préaux subit seulement la question ordinaire et ne fut déchiré que par huit coins. Il n'accusa personne, si ce n'est un certain d'Aigrement, qu'il savait compromis par plusieurs révélations.

M. de Rohan, en sa qualité de prince, fut, comme nous l'avons vu, excepté de cette mesure ; madame de Vilars y échappa en qualité de femme. Il fallait que le roi n'eût plus rien à connaître.

Le roi ayant été prévenu par M. de la Reynie, trouva pourtant à redire sur une chose : à savoir, qu'on l'avait prévenu un peu tard. Il n'en donna pas moins ses ordres pour l'exécution, qui furent ceux-ci : Le secret jusqu'à l'heure du supplice, et un déploiement de forces considérable.

Le 27 novembre 1674, à sept heures du matin les gardes françaises, appuyés par les mousquetaires blancs et noirs, occupaient toutes les issues des rues adjacentes à la rue et au faubourg Saint-Antoine. MM. de Forbin et de la Feuillade commandaient les détachements ; ce dernier contraint d'obéir au roi, auquel il avait demandé la faveur de se faire remplacer par son major, ayant, dit-il, été l'ami de M. de Rohan ; à quoi Louis XIV répondit : *Vous êtes donc bien tendre !* Devant la place de la Bastille trois échafauds étaient dressés en forme de triangle ; au milieu, une potence. Le peuple se pressait dans le quartier à l'embouchure des rues fermées par des chaînes, et sur les tours de la Bastille les gardiens, bas officiers et commensaux libres de la prison, regardaient le spectacle de cette immense curiosité, en attendant l'affreux spectacle de l'exécution.

M. de Besmeaux, gouverneur, entra dans la chambre de M. de Rohan à une heure, et l'ayant salué profondément, le pria de vouloir bien s'occuper des préparatifs du départ. M. de Rohan, remis en face de la terrible réalité, trouva de nouvelles forces pour maudire le roi et ses perfides ministres. Cependant il se calma peu à peu, songeant sans doute que les assistants interpréteraient cette fureur comme un manque de courage. Il devint plus beau, plus fier qu'il ne l'avait jamais été aux plus brillantes époques de sa splendeur.

À deux heures et demie, il s'était laissé couper les cheveux, lier les mains, et la foule muette le vit sortir de la Bastille, à pied, humble, mais intrépide. Derrière lui, séparé par des brigades de mousquetaires, apparut le chevalier des Préaux, qui, malgré ses souffrances, avait demandé aussi à marcher. Enfin, dans une charrette, venaient la marquise de Vilars et Van-den-Enden ; le malheureux vieillard était soutenu ou plutôt porté. Ils attendirent leur tour chacun devant leur échafaud.

M. de Rohan écouta tranquillement la lecture de sa sentence, puis il monta les degrés tout seul, repoussant les valets du bourreau qui voulaient lui aider. Il s'agenouilla sur les planches, ayant à ses côtés, à droite, le P. Talon, à gauche le P. Bourdaloue, qui l'exhortaient et l'embrassaient. Tout à coup, le bourreau lui toucha le cou pour écarter les cheveux encore longs et rabattre le collet du justaucorps. Il faisait froid, le P. Talon couvrit le prince de son manteau pendant qu'on lui bandait les yeux, et le bourreau se rapprochant soudain, lui abattit la tête d'un seul coup.

Le chevalier des Préaux ne cessait de regarder madame de Vilars ; il ne détourna point ses yeux de cette amie adorée durant tous les apprêts du supplice de M. de Rohan et du sien. Elle était en face de lui, lui disant adieu ; des Préaux ne voulut pas qu'on lui bandât les yeux ; sa tête roula jusqu'à terre, et on la rejeta sur l'échafaud.

Alors madame de Vilars, dont la beauté rayonnait malgré sa pâleur, et qui avait conservé son triste et charmant sourire, monta sans trembler les degrés difficiles, chanta une prière, baisa le billot, et défit elle-même ses coiffes pour que le bourreau ne la touchât point. Elle mourut intrépidement ; sa tête tomba aussi par terre.

C'était le tour d'Affinius ; il n'avait ni amis ni admirateurs, il n'était pas gentilhomme, et le roi ne voulait pas qu'on le ménagât. Porté par les aides de l'exécuteur au-dessous de la potence, il attendit sans sourciller qu'on lui passât la corde au cou ; le bourreau, qui était las d'avoir abattu trois têtes nobles, ne daigna pas exécuter lui-même ce manant hollandais :

– *Pendez-moi ça, vous autres*, dit-il à ses gens ; et Affinius deux minutes après avait cessé de vivre.

Il était trois heures et demie.

Le corps du prince fut porté dans la Bastille par des soldats, et remis à ses parents, qui avaient sollicité cette grâce. Celui de madame de Vilars obtint les mêmes honneurs. Quant au chevalier des Préaux et à Van-den-Enden, on les déshabilla sur le lieu même de l'exécution, et on les jeta dans la charrette pêle-mêle avec la potence, les billots et les planches.

On peut remarquer dans le récit fidèle de cette affaire que personne ne sollicita pour M. de Rohan ni pour ses complices. Le roi s'était prononcé d'une telle façon, que tous les vœux, s'il y eût des vœux, furent étouffés par la crainte de déplaire à Sa Majesté.

La mère de M. de Rohan ne fit aucune démarche, non seulement pour obtenir grâce, mais pour être admise à consoler son fils dans la prison. Le malheureux subit sa peine avec toute la rigueur des lois humaines ; une seule lettre lui arriva sous le bon plaisir du roi, lorsque ce prince en eut pris connaissance ; c'était l'adieu d'une amie dévouée, qui figura elle-même dans le procès, mais fut mise en liberté. Nous n'avons pas cru devoir nous occuper de ce personnage tout à fait épisodique et romanesque. Tout le passé de M. de Rohan fit divorce avec le prisonnier de la Bastille ; sa mère, sa parente, madame de Soubise, alors secrètement maîtresse du roi, l'abandonnèrent lâchement ; madame de Montespan, maîtresse déclarée, madame de Thianges, la sœur de cette dame, jouèrent l'indifférence, et pourtant le chevalier de Rohan avait aimé tendrement la première et avait eu les bonnes grâces de la seconde. Sous Richelieu, la mère et les amis de Chalais osèrent du moins obéir aux lois de la nature et de l'humanité.

Quant aux autres condamnés, le roi faisait à sa manière justice d'un seul coup de deux crimes. Il punissait d'abord des conspirateurs, et, par anticipation à l'édit de Nantes, il frappait des religionnaires, car madame de Vilars était, comme Claude Sarrau, son père, de la religion protestante ; et Affinius avait inséré dans son plan de république cette hérésie : « On ne fera pas de différence entre les catholiques et les réformés, pourvu qu'ils soient bons citoyens et défenseurs de la liberté, pourvu qu'ils ne confondent pas les affaires du culte avec celles de l'État. »

Encore triomphant du coup qu'il venait de porter à la noblesse mécontente et aux *fiers Bataves*, que le poète Boileau humiliait en beaux vers devant la grandeur de Sa Majesté, Louis XIV fut invité par les jésuites du collège de Clermont, situé rue Saint-Jacques, à honorer de sa présence la représentation d'une tragédie composée par les professeurs et jouée par les écoliers. Ces révérends pères traitaient déjà de puissance à puissance avec le grand roi. Ils saupoudrèrent leur pièce de beaucoup d'éloges pompeux devant lesquels ne se cabra pas la modestie du monarque ; on le compara, selon l'usage, au soleil, et on exposa plusieurs tableaux de barbares vaincus, qui s'enfuyaient les bras levés et la face consternée. Dans la cour, des transparents ornés de distiques présentaient force allusions à la piété, à la valeur du roi, tandis que d'immenses pancartes noires de jeux de mots latins, répétaient mille flatteries sur la claire montagne, *Claromontanum*, vivifiée par le soleil⁸.

C'était une véritable fête de collège. Louis XIV ne put s'empêcher de témoigner sa satisfaction. Tout lui plut ; la tragédie, dont le sujet, choisi habilement, flattait par des allusions fort claires ses goûts et ses prétentions ; les acteurs, dont le touchant embarras témoignait de l'impression produite par la majestueuse présence du monarque, les attentions serviles des révérends pères, et leurs applaudissements respectueux commandés par les moindres gestes d'approbation d'un hôte si considérable. Il y avait aussi dans la pièce de ces petites imperfections étudiées qui devaient servir à faire briller le bon goût de ce prince, en provoquant ses remarques toujours si fines et si savantes ; car Louis XIV se piquait d'être bon juge en toutes choses, et l'on sait que pour sacrifier à cette prétention, Mansard présentait au roi des plans dont certaines lignes étaient irrégulières, à tel point que Louis critiquait.

Mansard feignait de s'entêter, le roi persistait aussi ; l'on allait chercher compas et arbitres, le roi avait raison nécessairement, et chacun de s'écrier : Quel juge infailible ! Alors, modestement orgueilleuse, Sa Majesté daignait rectifier, encourager, Mansard reprenait ses plans pour les redresser d'après les observations du roi. Ainsi avaient fait les jésuites dans leur tragédie. Sa Majesté eut le plaisir de dire quelques mots à M. le recteur, qui tança professeurs et écoliers, malgré le sourire bienveillant de l'auguste critique. Mais néanmoins le succès de leur rapsodie avait été immense, à tel point que jamais visage royal ne se montra plus rayonnant.

Le roi n'accepta aucune collation et partit après le spectacle. Il traversa de nouveau les cours illuminées, jeta un dernier coup d'œil sur les Bataves domptés et Neptune couvert de chaînes ; murmura, en marquant la mesure d'un geste, deux ou trois hémistiches qui l'avaient frappé, puis il fit ses compliments au recteur, qui le conduisait jusqu'à son carrosse.

– Que voilà qui est beau ! dit un courtisan derrière Sa Majesté. Ces vers sont admirables ; poésie, invention, tout est bien. De pareils écoliers sont des maîtres... quant aux maîtres ce sont des...

Le flatteur ne trouvait pas le mot. Sa Majesté compléta la phrase.

– Faut-il s'en étonner ! dit Louis XIV, c'est mon collège !

Cette énorme fanfaronnade royale coupa court à toutes les observations ; quelques applaudissements parcoururent le groupe d'escorte, le recteur salua Sa Majesté

⁸ Le soleil était l'emblème que Louis XIV avait choisi modestement. *Claro montanum* signifie à peu près claire montagne ; on en a fait Clermont.

jusqu'à terre, et bientôt après la cour avait repris le chemin de Versailles. Les jésuites demeurèrent seuls avec leurs transparents, leurs lampions et leurs écoliers.

Mais le recteur, lui, sentait germer en sa tête une de ces idées dont on a perdu l'habitude en France depuis que la France a perdu l'habitude de se prosterner devant des soleils royaux. Idée qui poussa le duc d'Antin à faire abattre et enlever dans une nuit toute une allée immense de vieux arbres qui avaient gêné la vue de Sa Majesté. Idée qui avait inspiré tant de folies à ce pauvre Fouquet, si bien récompensé après les fêtes de Vaux de son hospitalité splendide.

Le recteur voulut se montrer aussi fin courtisan que les seigneurs les plus riches et les plus dévoués ; il voulut semer l'or comme eux, pour illustrer une parole de son hôte ; seulement il ne se ruina pas pour plaire à Louis XIV, et ne sema son or que sur l'enseigne du collège. Ainsi, saisissant au bond le mot si flatteur de son roi, le jésuite assembla le conseil des révérends pères de la société, leur exposa son idée, déduisit les conséquences utiles qu'elle pouvait avoir, et nonobstant toute opposition, proposa que l'enseigne de bois placée au front du portail d'entrée, fût détachée sur-le-champ, et qu'à la place de ces mots désormais trop vulgaires : *Collegium Claromontanum*, c'est-à-dire collège de Clermont, surmontés de la symbolique croix de Jésus, un graveur habile et expéditif écrivît sur du marbre noir : *Collegium Ludovici Magni*, collège de Louis le Grand. Inscription qui a survécu en dépit de son origine.

Aussitôt l'écriteau, sollicité par les tenailles et les pinces, cède aux efforts des ouvriers, des jésuites eux-mêmes. Un marbre noir s'étale à la place des ais dédaignés, la nouvelle légende s'inscrit en lettres dorées au milieu de deux fleurs de lis gigantesques ; les lampions de la fête éclairaient cette cérémonie faite à huis clos. Ce tableau neuf, ouvrage d'une nuit, se pavane avec autant d'orgueil qu'il convient à une inscription tracée par des jésuites sous la dictée d'un roi.

La nuit se passe. On attend avec impatience, dans le collège, les résultats de ce coup d'audacieuse adulation.

– Comment Sa Majesté prendra-t-elle cet hommage ? Comment le public va-t-il manifester son approbation ? Quelle jalousie de la part de nos rivaux !

Déjà le recteur voit poindre à l'horizon de ses rêves un petit évêché, une commission de la cour, un carême à prêcher, une conscience plus ou moins royale à diriger... En attendant ces fruits magnifiques de son heureuse inspiration, le recteur surveille l'effet de son écriteau.

L'heure des classes va sonner. Les écoliers arrivent de toutes parts. Bourgeois riches, financiers visant à la seigneurie, grands seigneurs même, arrivent avec leurs précepteurs au collège placé désormais sous l'invocation d'un nouveau saint. Les uns admirent, les autres s'étonnent, la plupart ne s'aperçoivent de rien, ou se taisent. On sait trop combien les murs d'un collège de jésuites peuvent renfermer d'oreilles perfides.

Mais voici un jeune écolier qui débouche de la rue des Grés. Un beau jeune homme de seize ans, d'une taille moyenne, d'un esprit vif et caustique. De grands cheveux noirs ombrageaient son col et ses épaules, le feu de ses yeux malins avait dû souvent porter le trouble et la honte dans l'âme ténébreuse et jalouse de ses révérends professeurs.

François Seldon descendait d'une riche famille irlandaise, et ses parents l'avaient envoyé en France, selon la coutume de ce temps, pour qu'il y apprît tout ce qui faisait

alors un vrai gentilhomme, les lettres, les armes et le monde. Seldon n'en était encore qu'aux jésuites.

Il arriva le matin selon son habitude, soupirant avant de quitter le grand air pour les classes noires et humides, son précepteur dévoué pour les mielleux pères de la société de Jésus. Mais la première chose qu'il aperçut, ce fut le bienheureux tableau de marbre noir illustré des splendides lettres d'or, et reluisant au-dessus du portail. Seldon regarde à deux fois, s'étonne comme les autres ; mais, de plus que les autres, il s'informe, et quelques habitants du quartier, soit le bouquiniste logé dans l'embrasure de la porte, soit le tavernier chez lequel faisaient leurs parties les écoliers amateurs, apprennent à Seldon l'aventure de la nuit et le triomphe de la veille, car Seldon n'avait pas jugé à propos d'assister à la représentation.

Il sourit de son air malicieux, incline un peu sa charmante tête déjà pensive, et comme l'heure appelait aux classes, il entre avec ses condisciples. Mais en sortant, il appelle un pauvre allumeur des environs, lui glisse un écu et un papier dans la main, en ajoutant tout bas quelques instructions. Le lendemain matin on voyait affiché sur la porte du collège, à hauteur d'homme, un distique latin que l'on peut traduire ainsi :

*Ils remplacent Jésus par les lis et le roi ;
Race impie, il n'est pas un autre Dieu pour toi.*

Rumeur ! Enthousiasme ! Les écoliers s'approchent, s'empressent ; les vers sont lus, dévorés, commentés avidement. De l'extérieur du collège ils vont jusqu'à l'intérieur, et les révérends pères, instruits du scandale, se hâtent de faire enlever l'épigramme maudite. Mais il était trop tard, elle courait déjà toute la ville. Comment empêcher qu'une pareille insulte parvienne aux oreilles du roi ? Comment prévenir l'effet de cette contrepartie de l'inscription dorée ? Le conseil s'assemble, on délibère, le papier circule dans les mains tremblantes des jésuites ; les uns passent en revue les noms des plus hostiles de MM. de Port-Royal, les autres cherchent à découvrir dans l'écriture quelques indices révélateurs.

– C'est un tour des bénédictins, dit le recteur.

– Cela sent MM. Armand, Nicolle et les jansénistes, ajoute un autre.

– Et moi, s'écrie un professeur, pâle de joie et d'inquiétude tout à la fois, je vous avertis que ce pamphlet sort de la fabrique même de notre maison. Oui, nous avons nous-mêmes fourni des armes contre nous ; je reconnais mes césures, mes rejets, et l'élégante souplesse de mes pentamètres, et puis je reconnais aussi l'écriture.

Un cri d'indignation accueillit ces paroles.

– Oui, poursuit le rhétoricien, la facture des vers révèle un de mes élèves, et les caractères si fermes et si élégants dénoncent la main de mon meilleur écolier.

– Son nom ! Son nom !

– François Seldon.

Le professeur fournit bientôt des preuves plus solides. Il avait dans ses paperasses bon nombre de devoirs et de pensums de la même main. Confrontation faite par les experts, on trouva que Seldon devait être le coupable. Mais on ne s'en tint pas là. Le quartier subit une espèce d'inquisition. Le bouquiniste parla ; l'allumeur, qui ne savait pas le latin, avoua facilement son crime, et bien lui prit de ne pas savoir le latin. Enfin,

MM. du collège de Louis le Grand partirent pour Versailles, après avoir sollicité une audience que Sa Majesté leur accorda sur-le-champ. La visite au roi devait avoir un double but : les jésuites remerciaient Sa Majesté d'une faveur, celle de l'inscription, et en demandaient une autre : une lettre de cachet.

L'affaire était délicate ; il est difficile de présenter à un roi qui a dit : *C'est mon collègue*, une satire écrite par un écolier de ce collège. Les jésuites y mirent toute leur rhétorique. Ils commencèrent par présenter à Sa Majesté la question religieuse, sur laquelle ce monarque était fort chatouilleux. Ils parlèrent d'hérésie, de jansénisme, d'esprit séditieux, et finirent par confesser les deux vers, aimant mieux les apprendre eux-mêmes au grand roi que de lui laisser parvenir ce coup par une voie indirecte.

Louis fronça le sourcil, mais il ne s'emporta point. Le zèle des bons religieux lui plut beaucoup. Il accorda sur-le-champ la lettre de cachet, en murmurant que ce tour d'écolier mutin méritait quelque bonne correction.

– Que Votre Majesté nous l'abandonne, dit le recteur, nous corrigerons ce jeune étourdi.

– Faites donc, répliqua le roi.

Le lendemain, François Seldon ne parut pas au collège ; un exempt⁹ l'était venu prendre à son logis dès le point du jour. On l'avait garrotté comme un meurtrier, jeté dans un carrosse et conduit à la Bastille.

Le renom sinistre du château royal fit faire au malheureux étudiant les plus tristes réflexions, et il se demanda bien des fois si par hasard on ne l'aurait point mêlé à cette affaire des conspirations de Normandie, alors découvertes.

La voiture passa sous la voûte et suivit la rue tortueuse qui, du portail, conduisait, en longeant les bâtiments de l'Arsenal, jusqu'au deuxième pont-levis, véritable entrée du château. Seldon, effrayé du sombre accueil de ses gardes, le fut encore bien plus quand il vit qu'à son approche tous les assistants, soldats ou gardiens, se couvraient le visage de leurs chapeaux pour ne le point voir. C'était une des précautions commandées par le mystérieux règlement de la forteresse. À son entrée dans la cour, toutes les têtes disparurent derrière les grilles ou les vitres, comme si l'on eût voulu lui faire savoir qu'il n'avait plus rien à attendre des hommes et que le genre humain l'abandonnait.

Il fut reçu dans une salle demi-obscur, située au rez-de-chaussée de l'appartement du gouverneur, et M. de Besmeaux vint à lui, le salua et lui tendit la main. L'exempt donna au gouverneur la lettre de cachet et ajouta quelques instructions d'un ton si bas que Seldon ne put les entendre ; il crut seulement remarquer que M. de Besmeaux le regardait d'un air de pitié, qui lui parut des plus effrayants.

On vint le fouiller ; il était bien vêtu, et sa bourse n'était pas mal garnie pour celle d'un écolier. Il remarqua, non sans surprise, que trois ou quatre officiers lui enlevaient montre, bijoux et argent. Il réclama, ce fut en vain ; on objecta que c'était la règle et que tout lui serait remis à sa sortie. Seldon réfléchit qu'en prison on n'avait besoin de rien puisqu'on y vivait aux dépens du roi. Il pensa aussi que sa captivité ne pouvait durer longtemps puisqu'il n'était pas coupable.

9 Officier de police, ainsi nommé parce que les exempts de la cavalerie (exemptés du service de la cavalerie ordinaire) commandaient les escouades de la maréchaussée ou des gardes de l'Hôtel qui procédaient aux arrestations.

M. de Besmeaux, à qui les porte-clefs demandèrent quel serait le logement du jeune homme, réfléchit un moment et finit par indiquer la troisième chambre de la tour de la Comté. Seldon demanda quel était son crime ; on lui répondit : « Monsieur, vous le savez. »

Il fut donc conduit par un escalier sombre de pierres usées au milieu de chaque marche, et il lui semblait entendre à chaque pas des gémissements sortir de l'épaisseur des murs. Il passa devant deux portes de fer chevillées de gros clous, sur la tête desquels résonnaient bruyamment les clefs suspendues à la ceinture du geôlier. Ces clefs gigantesques, au nombre d'une vingtaine pour chaque tour, composaient un trousseau d'un aspect terrible et d'un poids énorme.

– Quelle bonne leçon ces messieurs veulent me donner ! pensait l'espiègle en s'efforçant de se rassurer contre toutes ces grosses frayeurs... Montrons de la bravoure, cependant, afin que mes condisciples ne se moquent pas trop de moi à mon retour dans les classes.

– C'est donc ici ? dit-il assez gaiement au porte-clefs lorsqu'il le vit ouvrir la porte du troisième étage.

Le geôlier ne répondit pas, il montra le chemin au jeune homme, le laissa entrer, et tandis que Seldon cherchait sa route sur un plancher sali par mille immondices, aux clartés douteuses d'une fenêtre de forme étrange, la porte se referma derrière lui avec un son tellement sourd et lugubre qu'il se précipita comme pour sortir de la chambre. Déjà les pas du guichetier résonnaient en mourant par les degrés. Seldon entendit fermer une autre porte, puis gémir une grille roulant sur des gonds criards, et puis il n'entendit plus rien.

La chambre était haute, vaste, nue ; des pierres partout, du fer partout où il n'y avait pas assez de pierre. Le jour attire les yeux ; Seldon courut vers l'endroit d'où venait le jour. Il découvrit une embrasure qui allait en se rétrécissant au travers d'un mur de dix pieds d'épaisseur. Deux grilles de fer à barreaux noueux et entrelacés fermaient cette embrasure, l'une à l'orifice intérieur, l'autre à l'extérieur. Les treillis étaient disposés de façon à ce que leurs mailles ne coïncidaient pas et coupaient la vue en petits carrés, par lesquels trois doigts n'eussent point passé. Ce qu'on voyait par là n'avait ni forme ni couleur. L'air, en arrivant dans la chambre, s'était chargé des vapeurs humides de la pierre, et le jour, que tamisaient les barreaux, mourait à quelques pieds de la fenêtre. Pas de vitres, le vent sifflait sec et froid. Seldon, rassasié de la vue et de l'air, examina le mobilier de sa demeure. Un bois de lit rompu, une chaise sans dossier, une table vermoulue, composaient l'ameublement. L'unique matelas jeté sur le lit était plat et dur, déchiré en plusieurs endroits ; il exhalait une odeur insupportable. Seldon crut reconnaître sur la toile de larges taches de sang.

Peu à peu ses yeux s'accoutumaient aux ténèbres, il distingua sur les murs des milliers de noms et d'inscriptions bizarres. Il y en avait de toutes les écritures et de toutes les langues.

Partout l'horreur, le désespoir et les imprécations ; il lut celle-ci qui le glaça d'effroi :
« Je suis dans cette chambre depuis vingt ans, et voici vingt ans que je demande aux hommes ce que j'ai fait, et à Dieu pourquoi il me laisse vivre... »

– Décidément, pensa Seldon, la leçon est cruelle ; jamais je n'écrirai plus de vers contre mes professeurs. Sans doute après qu'on m'aura abandonné à mes réflexions,

qui ne sont pas couleur de rose, je vais voir apparaître un de ces bons pères avec sa mine renfrognée ; je demanderai pardon, et tout sera dit.

On ne vint pas ; la nuit tomba. Seldon se figura qu'elle tombait ; il était midi. Les verrous grincèrent en bas de la tour, les pas pesants se firent entendre.

– Voici ma liberté, dit Seldon. Ah !... Pardon, mes pères.

– Allons, rangez-vous, répliqua durement le geôlier ; c'est votre dîner, avec vos draps.

– Je coucherai ici ! s'écria l'enfant épouvanté... Oh ! non, monsieur... n'est-ce pas ?

Et il interrogeait le visage du robuste gardien qui disposait les plats sur la table et les draps sur la couchette.

– Où diable coucheriez-vous ?

– Monsieur !...

– Voici un couvert, voici votre bouteille ; allons, bon appétit.

Seldon n'avait plus la force de répondre. Il tint ferme quelques instants, croyant toujours voir s'ouvrir la porte et apparaître un visage ami ; sa chandelle était allumée et projetait une clarté rougeâtre sur les murs poudreux par places et moisis autour des voûtes. Alors le malheureux enfant songea aux chambres si gaies de la maison paternelle, aux douceurs du coin du feu, à ses chiens favoris, aux respectueuses caresses des laquais de son père ; il se rappela l'or des plafonds, le luisant des meubles, les parfums des vases pleins de fleurs, la table splendidement servie, et tout à coup regardant



cette hideuse misère, ce lit froid, cette porte noire comme celle d'un vieux sépulcre, il cacha sa tête dans ses mains, sentit son cœur se briser, et pleura.

Huit jours se passèrent ainsi. La porte de l'infortuné s'ouvrait deux fois en vingt-quatre heures ; chaque fois réveillé en sursaut de son horrible rêve par le cliquetis du fer, il courait au-devant du geôlier, épiait dans ses yeux une nouvelle, et comme il n'y trouvait que la même expression froide et impitoyable, il retournait s'asseoir sur son lit, ou collait son visage aux grilles de la fenêtre.

Jamais un souvenir de se monde qu'il quittait, jamais un espoir ; mais l'espoir, s'il ne venait point du dehors pour Seldon, vivait encore au fond de son cœur. Il s'habitua peu à peu à ne plus demander rien au porte-clefs, rien que des livres, ou des plumes et du papier.

– Écrivez au major ou au gouverneur, dit la brute.

– Avec quoi ?

– Dame ! Si vous n'avez pas tout cela, c'est apparemment qu'on ne veut pas que vous écriviez.

– Je veux voir le gouverneur !

– Le gouverneur n'est pas aux ordres des prisonniers.

– Mais je n'ai rien fait, moi !

– Bah ! C'est la chanson de tous.

Seldon n'ajouta pas un mot. Quand le geôlier fut parti, son désespoir fut tel, que les voûtes de sa chambre retentirent de cris, de blasphèmes et de hurlements.

Tout à coup, un bruit singulier se fit entendre au-dessus de lui ; c'était comme un frottement incisif, une dégradation accompagnée de petits coups sourds, qui ébranlaient la cheminée ; Seldon y courut, prêta l'oreille, le bruit cessa. Alors ses douleurs recommencèrent plus furieuses que jamais ; l'infortuné avait espéré un moment, dans sa superstition naïve, que ce bruit était la réponse du ciel à ses plaintes désolées.

Soudain une voix faible, mais accentuée, retentit à ses oreilles et lui fit éprouver une inexprimable sensation de bien-être et de joie.

– Entendez-vous ? dit la voix.

– Oui, oui, répondit Seldon ; qui me parle ?

– Un prisonnier comme vous ; mais votre voix est jeune ; êtes-vous une femme ou un jeune homme ?

– J'ai seize ans !

– Pauvre enfant... approchez-vous, que je vous voie ; mais, écoutez d'abord à votre porte si personne n'épie.

Seldon obéit, puis revint, se glissa presque dans la cheminée, mais il fut arrêté dès le premier effort par une grille énorme placée en travers. Dans l'obscurité, il distinguait à peine une autre grille scellée à l'extrémité de la cheminée, et au travers de ces menus jours, il voyait quelque chose d'un blanc pâle : c'était le ciel.

– Dites-moi, continua la voix, êtes-vous seul ?

– On est donc quelquefois en compagnie dans cet horrible lieu ? Moi, je suis seul.

– Nous étions deux dans ma chambre, mon camarade vient de mourir.

Seldon frissonna.

– Il était depuis quinze ans prisonnier... C'était un compagnon utile et divertissant quoique vieux... mais dans quelques minutes je serai seul aussi ; et même séparé de

vous ; car il me faut reboucher le trou que j'avais fait au mur, parce que je le cachais aux gardiens avec le drap de mon camarade, et l'on va enlever ce drap aujourd'hui. Qui sait ce qui m'arriverait si mon travail était découvert ? Dites-moi vite si vous connaissez à Paris madame la marquise de Brinvilliers.

– Oui, répondit Seldon, je connais ce nom.

– Sortirez-vous bientôt ? demanda la voix.

– Je l'ignore, hélas !...

– Qu'avez-vous fait au roi ?

– Moi ! J'ai fait deux vers latins, voilà tout.

– Ainsi vous connaissez la marquise de Brinvilliers...

Seldon fut surpris de l'indifférence avec laquelle son interlocuteur passait sur ce qui ne l'intéressait pas.

– Oui, répondit-il, assez blessé de cet égoïsme.

– Plaignez-vous de votre isolement, dit la voix avec une rapidité qui fit prêter l'oreille à Seldon ; dites que vous voulez un compagnon, menacez de ne plus prendre de nourriture, annoncez qu'il vous faut de l'air, de la vue ; si l'on résiste, faites grand bruit, et l'on vous mettra peut-être avec moi.

– Qui donc êtes-vous ?

– Vous le saurez... Adieu, je vais combler le trou de mon mur... adieu. Ah ! Que j'ai de choses à vous dire ! Mais on monte, prenez garde.

Seldon entendit tout à coup sa porte s'ouvrir ; il sortit de la cheminée, se laissa tomber par terre, et le geôlier vint jusqu'à lui.

– Je m'ennuie, dit Seldon, je suis malade ; je veux changer de chambre, je veux avoir de la société, je veux voir quelque chose.

Le geôlier se mit à rire et haussa les épaules.

Seldon, furieux et peu accoutumé à de pareils traitements, saisit les plats et les lança dans les montées.

– Ah ! ah ! dit le geôlier, je vois que vous voulez voir M. le gouverneur, c'est la manière... vous le verrez, mon petit mutin, mais tant pis pour vous.

Seldon se passa de dîner ce jour-là. Vers les trois heures, un bruit de pas plus nombreux que d'habitude annonça au prisonnier quelques visites à une heure inaccoutumée. Le porte-clefs entra le premier, puis un homme déjà vieux et que Seldon reconnut pour M. de Besmeaux ; derrière lui un officier de la Bastille, et deux soldats armés de pertuisanes. Ce coup d'œil n'avait rien de rassurant.

M. de Besmeaux se découvrit, et Seldon s'inclina profondément.

– Il paraît, monsieur, que vous n'êtes point content, dit Besmeaux, mais vous me semblez ignorer les usages de ce château. Toute violence de la part des prisonniers est punie du cachot. Savez-vous ce que c'est que le cachot ? Une chambre souterraine, sans jour, sans air, une cave fort désagréable et visitée par des hôtes affamés qui mordent le prisonnier quand celui-ci ne sait pas les rassasier de son pain. De quoi vous plaignez-vous ?

– Monsieur, s'écria Seldon les larmes aux yeux, je suis un enfant, je ne comprends pas la rigueur de cette punition... J'ai froid ici, j'ai toujours faim, la nourriture est dégoûtante...

– Mon jeune ami, elle est en proportion du prix que le roi paye pour votre entretien. Vous n’êtes tarifé qu’à cinq livres par jour, il y a de plus minces prisonniers. Sa Majesté veut, sans doute, vous faire faire pénitence de quelque faute que nous devons tous ignorer. Patientez, je n’aimerais point à user de sévérité envers un enfant...

– Mais, monsieur, je meurs d’ennui. Si j’avais un compagnon !

– Vous pouvez en avoir de deux sortes : un valet ou un soldat ; or, le roi ne veut pas que vos valets entrent à la Bastille. Les soldats sont une triste société pour un jeune et savant gentilhomme comme vous ; il reste à obtenir la compagnie d’un prisonnier ; mais, hélas ! Vous ne savez pas ce que vous demandez.

– Accordez-moi un compagnon, monsieur, je vous en supplie...

– Soit, dit Besmeaux avec une compassion qu’il ne put déguiser. Major, vous aurez soin que monsieur ne demeure plus seul.

– Ah ! Monsieur, encore une faveur ! Me sera-t-il permis d’écrire à mes parents ?

– Non, monsieur, l’on n’écrit de la Bastille qu’à M. le lieutenant de police, ou à l’un des ministres de Sa Majesté, et encore faut-il avoir obtenu la permission de correspondre avec leurs excellences. Demandez-vous cette permission ?

– Oui, monsieur ; monsieur, je suis si jeune, je n’ai jamais fait de mal à personne, veillez sur moi, vous avez l’air de me plaindre ; n’est-ce pas que je suis malheureux ?

– Vous plaindre ! répondit durement Besmeaux, qui d’un coup d’œil rapide examina les visages étonnés des assistants ; plaindre quelqu’un que le roi juge à propos de punir ! Non, monsieur, je ne vous plains pas, je fais ma charge, voilà tout... J’ajoute même que si vous renouvez vos essais de mutinerie, je me verrai forcé de vous châtier exemplairement.

Seldon s’appuya consterné sur le chambranle de la cheminée. Tout le monde sortit, excepté le geôlier, qui, avant de partir, dit au jeune homme :

– Vous voilà prévenu, mon jeune maître, c’est à moi maintenant que vous aurez affaire ; M. le gouverneur ne viendra plus de longtemps.

Que répondre... Seldon suffoquait d’indignation. La porte se referma, il n’était plus seulement abandonné, il se voyait à la merci d’un ennemi cruel. La crainte s’empara de lui, et ce fut avec un sentiment d’angoisses indéfinissable qu’il entendit remonter cet homme, porteur d’un souper plus détestable que les derniers. Seldon osa renouveler sa demande d’un compagnon.

– Vous l’aurez dès ce soir, dit le geôlier en souriant. Je vous ai trouvé cela moi-même. On dit que vous êtes savant, je vous mets avec un savant...

– Ah ! Merci.

– Vous remercierez plus tard... mangez votre portion et attendez-moi.

Seldon, pénétré de joie, écouta près de la porte pour savoir si le compagnon qu’on lui avait promis viendrait d’en haut ou d’en bas ; mais on fut quelque temps à descendre. Enfin, le trousseau du geôlier fit son bruit éclatant à l’étage supérieur, une porte s’ouvrit, Seldon entendit traîner quelque chose de pesant, puis tomber une masse qui rendit un son étrange, le pas du porte-clefs était plus lourd que de coutume ; Seldon sentit arriver à lui comme une odeur de genièvre et une vapeur subtile qui pénétrait jusque sous la porte de sa chambre. Bientôt la clef grinça dans la serrure, et un homme se précipita au-devant du jeune prisonnier.

Alors le geôlier tira péniblement la porte, et Seldon, étonné de le voir agir avec tant d'embaras s'aperçut qu'il pliait sous un fardeau de forme et de couleurs singulières... Il s'approcha, puis poussa un cri d'horreur; ce fardeau était un cadavre nu que le geôlier tenait par un pied et traînait moitié sur son épaule, moitié sur les degrés, où il rebondissait à chaque marche.

– C'est mon compagnon que l'on va enterrer, dit froidement le nouveau venu à Seldon.

– Bonne nuit, dit le geôlier en faisant jouer les verrous et les barres. Soyez bons amis.

– Quoi! murmura l'enfant, c'est ainsi qu'on enterre les morts à la Bastille!

À la lueur d'une chandelle qui coulait en larges nappes sur un chandelier de fer, Seldon, remis de son émotion, examina son compagnon de captivité, lequel de son côté s'était assis tranquillement sur la chaise unique de l'appartement, et paraissait absorbé dans une rêverie profonde.

C'était un homme de cinquante ans au plus : une longue barbe grisonnante mêlée de mèches d'un noir de jais, des yeux étincelants et presque cachés sous les sourcils, une pâleur mate comme celle de la cire, tel était le portrait de cet homme que l'écolier ne regarda point sans une secrète frayeur.

Comment vous nommez-vous? dit-il timidement à son hôte.

– Vous connaissez madame de Brinvilliers! répondit celui-ci sans avoir entendu la question... Connaissez-vous aussi un officier... qui s'appelle M. de Sainte-Croix?

– Non, monsieur... Mais vous-même... Qui êtes-vous?

– Vîtes-vous quelquefois la marquise? Avez-vous entendu parler d'elle dans Paris?

– Oui, certes... Mais où tendent ces questions... Serait-ce une de vos anciennes passions... dit l'écolier, qui voulut faire l'homme.

Son compagnon baissa la tête et reprit le fil de ses méditations.

– J'aurai là une singulière distraction, pensa Seldon... Est-ce que vous avez sommeil? ajouta-t-il en s'approchant du rêveur.

– Jeune homme, répondez-moi, et ne questionnez pas encore... Ne savez-vous rien de plus sur la marquise dont je vous parle, sur M. de Sainte-Croix? Voyons, répondez...

Les yeux noirs de l'inconnu s'animèrent et son visage parut perdre un moment sa teinte blafarde. Seldon pensa que le prisonnier était le parent ou l'ami de cette femme.

– Je sais, monsieur, que cette dame a perdu il y a quelques années son père et ses frères, morts subitement; c'est une histoire qu'on racontait autour de moi, j'étais fort jeune alors... Quant au nom de M. de Sainte-Croix, il ne m'est pas inconnu, je ne sais pas même si je n'ai pas entendu dire aussi qu'il fût mort.

– Le lieutenant civil d'Aubray et ses fils! murmura l'inconnu... Sainte-Croix aussi!... Quatre victimes de plus à voir la nuit...

– Serais-je avec un fou? se demanda Seldon... Monsieur, je vous ai répondu, parlez à votre tour... On vous nomme?

– Mon nom!... je suis Italien, vous ne pouvez me connaître... Je m'appelle Exili!... Je suis à la Bastille depuis cinq ans, pour la troisième fois...

Exili chercha sur le visage de l'écolier l'impression que produisait son nom, mais Seldon ne le connaissait pas.

– Qu'avez-vous donc fait? dit le jeune homme.

– Moi ! Je suis un pauvre savant romain, persécuté par des niais qui m'accusent d'avoir trouvé la pierre philosophale... Mais revenons, s'il vous plaît, à ce qui m'intéresse... Vous disiez que le père de madame de Brinvilliers est mort empoisonné.

– Empoisonné ! je n'ai pas dit cela, je n'en savais rien.

Les yeux d'Exili se dilatèrent, et un frémissement nerveux agita sur ses joues enfoncées les tresses ondoyantes de sa barbe noire.

– Il me semblait que vous l'aviez dit... Vous avez parlé de mort subite.

– C'est vrai... seulement j'ignorais le genre de mort... Mais où connûtes-vous cet officier ?

– Il fut emprisonné avec moi, dans la chambre où nous sommes ; il s'est assis longtemps à mes côtés à la place où vous êtes... Le pauvre jeune homme, il n'était coupable alors que d'avoir aimé une belle dame... Ha ! Ha ! Ha ! interrompit Exili en riant d'une façon étrange... Ce pauvre Sainte-Croix... je le lui avais bien dit qu'il mourrait.

Toutes ces paroles vagues, toutes ces réticences étonnèrent Seldon... Lui aussi voulut savoir l'histoire de madame de Brinvilliers, car il devina que c'était la belle dame aimée de l'officier Sainte-Croix. Exili garda le silence. Seldon se mit à manger lentement son souper ; alors Exili s'approchant lui dit :

– Vous avez le tarif de cinq livres, vous... la bouteille entière... vous êtes bien heureux ; moi je suis à deux livres dix sols comme un laquais.

– Voulez-vous partager mon souper ?

– Je vous demanderai seulement les os de vos plats, et un peu de sel ; gardez-moi aussi du vinaigre, je vous prie.

– Volontiers.

Exili alluma du feu dans la cheminée, tira de sa poche une petite tasse de fer, qu'il avait artistement façonnée et arrondie lui-même avec un chandelier brisé. Il jeta dans ce vase étrange quelques substances grossières rassemblées dans des papiers pliés, et fit chauffer le tout en surveillant avec attention.

– C'est votre cuisine, dit Seldon ; fi ! le goût nauséabond.

– C'est une composition que j'ai inventée pour détruire tous les rats de cette chambre ; ils sont nombreux, je vous avertis... ou du moins ils étaient nombreux du temps que j'habitais ici avec M. de Sainte-Croix. Il est vrai que nous en tuâmes beaucoup.

– Vraiment ! répliqua Seldon avec une curiosité d'enfant... Oh ! J'aimerais fort à savoir faire cette mort aux rats, j'en donnerais aux geôliers, aux officiers, au gouverneur, aux jésuites, au roi ! En attendant, tuons quelques-uns de ces gros rats qui me réveillent la nuit.

Exili le regarda avec une attention singulière.

– Vous aimez la chimie, mon jeune maître ! C'est un bel art ; ah ! Si j'étais encore malade, ou si vous pouviez le devenir !

– Hein ! que dites-vous ?

– Sans doute, je relève de maladie... Ha ! Ha ! Ha ! Sans quoi l'apothicaire de la Bastille me fournirait encore des drogues... Je lui ai appris tant de choses à ce brave praticien... Mais il se défie de moi, et ne me prête plus ses fioles ou ses boîtes ; je m'ennuie fort, allez. Si vous étiez malade il vous soignerait, je garderais quelques-uns des médicaments, et nous ferions des expériences... sur les rats.

- Je puis feindre une maladie ; voyons, laquelle...
- Des douleurs de poumon... des coliques d'estomac.
- Très bien... J'en parlerai au geôlier dès demain.

Pendant ce temps Exili avait fait calciner les os dans le feu, et arrosait de vinaigre la poudre de ces débris ; il broya les cendres, les arrosa d'une certaine liqueur contenue dans une petite bouteille et remit le tout au feu ; peu à peu le contenu de la boîte de fer s'évapora, se réduisit à quelques gouttes épaisses et gluantes qu'Exili considéra longtemps avec attention.

– Voulez-vous me donner un peu de sucre ? dit-il à Seldon ; et mêlant ce sucre à la substance visqueuse, il en forma une pelote de la grosseur d'une noisette, qu'il renferma soigneusement dans la boîte.

Bientôt la chandelle s'éteignit ; une lueur mourante, qui montait du foyer, éclairait seule le visage d'Exili, étendu par terre devant les charbons. Seldon en se couchant jeta une dernière fois les yeux sur son compagnon mystérieux qui divisait sa pelote de pâte en plusieurs parcelles et lui recommandait d'être dorénavant plus ménager du luminaire.

L'enfant s'endormit bientôt, fatigué des émotions de la journée. De temps en temps, lorsque la cloche sur laquelle frappaient chaque quart d'heure les sentinelles de la galerie du fossé l'éveillait en sursaut, il voyait veiller, sombre et immobile, l'industriel Italien qui avait entretenu le feu. Cette figure livide, accroupie devant la braise, semblait à Seldon une de ces visions funestes dont on a peur longtemps encore après la fin du rêve. Mais la nature l'emporta ; l'écolier finit par dormir d'un sommeil de plomb.

Exili ne dormait que le jour. Il parlait peu ; Seldon attribua sa réserve à du chagrin, ce chagrin à la mort de son ami : chaque fois que l'écolier voulut mettre la conversation sur ce cadavre profané par le gardien brutal, Exili répondait :

- Ne mourrons-nous pas tous ?

Et la conversation en restait là.

Bientôt les rats attirés dans la chambre servirent de sujets aux expériences de l'Italien. Seldon était frappé de les voir, tantôt tomber morts en touchant la pâte fatale, tantôt bondir comme agités par la rage et tourner sur eux-mêmes pendant des heures entières. Alors ils tombaient de fatigue et n'étaient pas encore morts que l'intrépide chimiste interrogeait leur estomac et leurs entrailles avec un couteau fort tranchant qu'il s'était fait d'une fiche de sa table, aiguisée sur une bouteille de grès. Tous les jours n'étaient pas des jours de bonne humeur pour l'Italien. Quand l'apothicaire de la prison avait apporté quelques poudres ou quelques médecines, et qu'Exili, avec son habileté incroyable, avait réussi à s'approprier par l'analyse des substances décomposées au moyen de son bizarre alambic, alors c'était fête, la gaieté, de cet homme était bruyante, il chantait avec une ardeur sauvage certaines chansons italiennes, pendant que les mélanges bouillaient au feu, et Seldon, bien qu'accoutumé à son caractère inégal, ne savait que penser de ces joies extraordinaires ou de ces tristesses profondes.

Un soir, l'Italien fut plus sombre que de coutume, ses espérances avaient échoué. Il tira de son petit creuset de fer une chaux obtenue, grâce à une cuisson persévérante de sels et de liquides, et se mit à chercher aux trous de la cheminée si un rat ne paraîtrait pas. Il n'en vint point ; Exili entra dans une furieuse colère, son impatience ne saurait se décrire ; il allait et venait, regardant alternativement Seldon, sa chaux, et les passages du gibier nocturne.

Tout à coup le pas du geôlier retentit à la porte, c'était le souper qu'on apportait. Exili mangea tristement, puis tout à coup, comme frappé d'une idée heureuse, il se dérida. Seldon lui fit compliment de ce changement favorable. Pendant que le geôlier desservait la table, Exili versa du vin dans un verre et y jeta la poudre recueillie le jour même, puis engagea cet homme à boire ; Seldon ne savait quelle contenance garder... il brûlait de parler ; un coup d'œil de l'Italien fit expirer la parole sur ses lèvres. L'homme vida le verre, et aussitôt chancela comme foudroyé par l'ivresse... Seldon jeta un cri.

– Ah ! murmura le geôlier...

Exili, prompt comme l'éclair, remplit un autre verre dans lequel il versa deux gouttes de la fiole qu'il tenait cachée ; il courut à l'homme, qui déjà se renversait en arrière, et lui fit avaler le breuvage. Aussitôt le geôlier rouvrit les yeux, se frotta le front du revers de sa grosse main en disant :

– J'ai eu un éblouissement... le sang me tourmente depuis huit jours...

– Faites-vous saigner, dit Exili rayonnant de joie, et avant de partir videz cette bouteille ; vous nous avez fait une peur...

Seldon s'était caché la tête dans les mains, il n'avait plus une idée à lui... le délire du geôlier était passé dans son cerveau.

– Ma foi, le vin de la Bastille est bon, il ressusciterait un mort, ajouta l'homme en remettant la bouteille dans son panier ; et il descendit d'un air joyeux...

– Il ressusciterait un mort, répéta lentement, avec son rire infernal, Exili, qui le suivait des yeux... tu as raison, brute ; tu as bien raison.

– Oh monsieur ! Est-ce donc sur les hommes à présent que vous voulez faire des expériences semblables ?

– Enfant ! tu ne vois donc rien ? s'écria Exili en lui serrant les mains ; il était mort, ce contrepoison l'a sauvé... Oh ! Si je sors jamais de la Bastille ! Sainte-Croix, que n'es-tu là ! Nous vendrions bien cher ces deux découvertes à la marquise.

Seldon, glacé d'horreur, se dirigea en tremblant vers son lit... Plus de repos, plus de sécurité pour lui désormais. Un coin du voile s'était levé, l'enfant comprenait les mystères de cette âme profonde, il sentait vaguement s'agiter mille horribles secrets dans les ténèbres. Toutes les sombres histoires de son enfance lui revinrent en mémoire, et cette nuit-là, il suivit de l'œil chaque mouvement de son dangereux compagnon, dans la crainte qu'il ne se livrât à quelque nouvelle expérience.

Quand il songeait à ce cadavre enlevé par le geôlier, à l'indifférence d'Exili, à ses horribles études, Seldon ne pouvait s'empêcher de redouter pour lui-même le sort de cet ancien compagnon de l'Italien. Cette pensée s'enracina dans son esprit au point de devenir une torture, et sa préoccupation le trahit bientôt ; l'astucieux Exili devait lire couramment dans cette âme inhabile aux longues dissimulations.

– Vous êtes las de ma société, dit-il en souriant ; mais je vous pardonne : à votre âge on ne sait pas encore apprécier les hommes. M. de Sainte-Croix, qui m'a connu comme vous par hasard, me témoigna plus d'intérêt et de reconnaissance. Il n'a pas été fâché plus tard de cette liaison qui lui a ouvert l'esprit et procuré bien des avantages... La chimie est une belle science, elle conduit aux honneurs, à la fortune, elle rend faciles bien des choses impraticables... Quand vous aurez vécu dans le monde, jeune homme, vous vous rappellerez souvent le Romain Exili, qui voulait vous amu-

ser en composant de la mort aux rats, et vous vous direz peut-être plus d'une fois : Où est Exili ? Vous désirerez ma présence, jeune homme ! Car je connais le monde et les passions humaines...

– Mais, monsieur, cette étude est dangereuse ! Homicide !

– Enfant ! Vous n'êtes pas convaincu de l'utilité d'un contrepoison comme celui que le hasard m'a fait découvrir hier !...

– Quand vous aviez déjà trouvé le poison, monsieur Exili.

– À quoi servirait le remède si l'on ne connaissait le mal ? dit l'Italien avec son sourire éternel et son regard fauve... Ah ! Nous fîmes de bien belles expériences avec M. de Sainte-Croix ! Nous étions seuls dans la tour du Puits, nous avons un bon fourneau, des vases de terre et de verre ; le géôlier, pour de l'argent, Sainte-Croix avait de l'argent nous procura un alambic, des matières premières, nous composions des sirops dont toute la Bastille raffolait. Ah ! Le beau temps...

– Et quand vous sortîtes de la Bastille ?

– Nous vivions encore ensemble... Je vendais nos produits ; Sainte-Croix, homme du monde, produisait dans la haute société nos recettes si utiles... Si utiles que tous se les arrachaient. En ai-je vendu ! ajouta Exili avec un soupir ; dans la ville, à la cour, par les provinces ! Des louis d'or, des sacs d'écus, des bagues de diamants ! Oh ! J'étais riche...

– Qu'avez-vous fait de ces richesses ?

– Je n'en sais rien... elles sont pour celui qui m'a fait mettre à la Bastille ; il rit bien le délateur !...

– Le délateur !... On vous a donc dénoncé ?... Mais le commerce de sirops et de remèdes n'était donc pas autorisé ?

Exili se mit à rire, de ce rire lugubre et silencieux qui ressemblait à l'hilarité d'une statue.

– Apprenez donc la chimie pendant que vous en avez l'occasion, dit-il à Seldon ; vous êtes jeune, vous avez des parents...

– Hélas ! Oui...

– Vous avez dit hélas, je crois...

– Parce que je regrette d'en être séparé, dit vivement Seldon.

– J'interprétais autrement... Étudiez la chimie, et si vous quittez avant moi la Bastille, ce qui est probable, vous m'en ferez sortir aussi, comme Sainte-Croix m'en a fait sortir ; ce sera le loyer de mes leçons... Madame de Brinvilliers payera probablement plus cher, ajouta-t-il à voix basse... Surtout si c'est elle qui m'a procuré le logement et la table du roi...

– Eh bien... nous verrons... monsieur, oui... j'étudierai...

– Mais ne savez-vous rien de plus intéressant à m'apprendre ?... Vos manières, votre langage annoncent un homme savant.

– Mon jeune ami, je ne sais rien de ce que montrent les jésuites rue Saint-Jacques ; mais si vous m'eussiez connu avant d'écrire vos deux vers sur la porte, je vous eusse donné un bon conseil, grâce auquel vous ne seriez pas à la Bastille.

– Quel conseil ?...

– Tuez vos ennemis, ne les offensez jamais.



Seldon regarda l'Italien, qui, de sang-froid, lui posait une pareille maxime, et son horreur pour lui s'accrut encore. Mais au malheur d'une pareille association l'enfant ne voyait pas de ressource. Il comprenait maintenant toute la vengeance de son ennemi le geôlier.

– Heureusement, pensait-il, ma prison ne peut se prolonger, on me jugera, je serai déclaré innocent.

Mais il était loin du compte. Le lendemain, pendant le sommeil d'Exili, le major de la Bastille entra dans la chambre de Seldon avec le porte-clefs.

– Monsieur, dit-il à Exili, grâce aux sollicitations d'amis puissants, Sa Majesté vous rend la liberté; vous devrez sortir du royaume dans huit jours, de Paris dans vingt-quatre heures.

– Et moi? demanda l'enfant ranimé par ce rayon d'espérance, ma liberté à moi, monsieur?

– J'ai aussi un ordre de Sa Majesté pour vous, monsieur, dit le major; Sa Majesté, prenant en considération votre jeunesse, vous condamne seulement à une détention perpétuelle.

Seldon poussa un grand cri.

– C'est impossible, dit-il; ce n'est pas moi que concerne l'ordre dont vous me parlez.

– Vous êtes bien M. François Seldon?

– Oui, sans doute.

– Donc, Sa Majesté veut que vous soyez transféré aux îles Sainte-Marguerite, pour y subir votre peine... Vous partirez dans une heure.

Seldon tomba évanoui sur le carreau. Exili le considéra quelques instants, et murmura :

– Prisonnier à vie ! Il regrettera peut-être de n'avoir pas pris quelques leçons de moi.

Le même jour, Exili fut conduit hors de la Bastille, et l'on n'entendit plus parler de lui. L'enfant, porté dans une chaise de poste, fut conduit aux îles Sainte-Marguerite, dans le château que gouvernait alors M. de Saint-Mars.

Qui le croirait ! Ce malheureux jeune homme, dont le seul crime était cette satire que nous connaissons, resta dix-sept ans aux îles Sainte-Marguerite, et fut ramené, en 1691, à la Bastille, où le pauvre enfant, devenu homme, expiait encore en 1705, c'est-à-dire après trente-un ans de souffrances, une faute qui ne méritait pas même le fouet des jésuites, cette correction qu'avait subie souvent le roi Louis XIII dans sa première jeunesse.

Seldon fût mort en prison, si le confesseur de la Bastille, un jésuite, le père Riquetlet, vigilant gardien des intérêts de la société de Jésus, n'eût songé que ce jeune homme, dont personne n'avait plus entendu parler, dont les parents étaient morts de douleur, attribuant la perte de leur fils à quelque catastrophe, devenait, par l'extinction de sa race, un des plus riches héritiers du royaume. Il communiqua son plan à ses confrères, qui, avec le même zèle qu'ils avaient déployé autrefois pour le perdre, travaillèrent à sauver Seldon à demi mort de langueur et d'ennuis.

Un jour qu'il songeait peut-être, comme l'avait prédit Exili, à ce compagnon terrible, dont la science eût pu abrégé ses tristes jours et finir ses misères ; un jour plus sombre que de coutume, le malheureux résolut de mettre un terme à cette horrible souffrance, et, comme il avait toujours appelé Dieu à son aide dans les angoisses de sa longue torture, il ne voulut point mourir sans demander pardon au Créateur du crime qu'il allait commettre en détruisant la créature. Il appela donc un confesseur ; c'était le père Riquetlet, jésuite des plus fins et des plus retors. Cet homme était chargé d'interroger les consciences des prisonniers, et d'en exprimer, soit des aveux, soit des délations. Jamais ses yeux verts ne regardaient un homme en face. Il cherchait à s'insinuer dans les bonnes grâces de ses pénitents, leur tirait quelques éclaircissements, qu'il s'empressait d'aller porter à ses chefs, en sorte qu'avec lui, un soupçon devenait une certitude, et les malheureux qui se livraient avec confiance à ce traître étaient plus sûrement perdus que s'ils eussent eu affaire à l'accusateur le plus passionné, aux témoins les plus hostiles.

Il promettait la liberté à ceux qu'il voyait ébranlés par le régime de la prison, la liberté à ceux qui savaient les secrets des plus circonspects ; des grades aux surveillants des détenus ; son inquisition s'étendait à tous les habitants de la Bastille, des prisonniers aux geôliers, il espionnait le gouverneur pour le roi, après avoir espionné les prisonniers pour le gouverneur. La première chose que recommandaient aux nouveaux venus les captifs expérimentés, c'était un silence absolu envers le père Riquetlet. Mais quelques victimes n'avaient ni la force ni l'adresse de résister ; il en profitait toujours d'une manière ou d'une autre.

Si Exili eût eu affaire à un pareil confesseur, nul doute que les secrets de madame de Brinvilliers n'eussent été plus tôt découverts. Mais nous l'avons dit, à partir du règne de Louis XIV, la Bastille se perfectionna chaque jour. Les pères Talon et Bourdaloue étaient confesseurs en 1694, l'abbé Giraut et Riquelet étaient aumôniers et confesseurs en 1705. On pourra juger du progrès dans le fond et dans la forme quand nous aurons joint le portrait de Giraut à celui de Riquelet.

Riquelet fut donc introduit près de Seldon. Ce pauvre mourant conta sa vie, son crime, qu'il exagérait lui-même, abusé par la rigueur de la punition. Riquelet reconnut la société de Jésus à cette persévérance, et résolut de couronner par un coup de maître la vengeance si bien commencée des révérends pères jésuites.

Il était d'autant plus urgent de s'arrêter à quelque détermination que Seldon annonçait la ferme intention de mourir. Riquelet prit le jour même d'amples informations, et apprit la qualité, la fortune du pauvre prisonnier. Les héritages de ses parents, ceux de ses oncles, de ses alliés, avaient été soigneusement administrés par d'habiles économistes ; Seldon allait mourir sans nommer d'héritiers à son tour. Il est vrai que le roi, en trésorier prudent, se fût adjudgé la dépouille de son aimé sujet. Mais Riquelet jugea que la société de Jésus méritait cette bonne aubaine autant que Sa Majesté, pour le moins.

Il commença par circonvenir l'esprit affaibli de Seldon, et lui fit grand-peur des peines éternelles. Le suicide était un crime bien plus lourd que les distiques latins, et pour lequel on devait être puni en l'autre vie selon la proportion de l'enfer à la Bastille. Seldon répondit qu'il aimait mieux avoir affaire à Dieu qu'aux hommes, et qu'il était impossible que ce souverain juge usât d'autant de sévérité envers lui que les juges de la terre. Riquelet, épouvanté de cet argument, se hâta de répondre à son tour que les peines d'ici-bas peuvent avoir un terme, mais que celles de l'autre monde n'en ont point. Seldon ouvrit les yeux, bien que l'espérance fût pour lui comme une flamme à jamais éteinte, le souvenir de sa douce influence fit encore une fois battre son cœur.

– Vous pouvez être libre, dit alors Riquelet, attachant par hasard et pour un moment ses petits yeux de vipère sur le visage décoloré du prisonnier.

– Qui me délivrerait ?

– Moi, moi, membre indigne de la société sainte de Jésus, moi qui puis intéresser en votre faveur mes frères, et par leur influence, toute-puissante comme vous savez, négocier votre sortie de la Bastille.

– Je quitterais cet affreux séjour ! Je n'aurais plus en face les murs noirs, le jour blafard, je sortirais de ce silence éternel qui me fait croire que tous mes sens sont usés, je reverrais les arbres, le ciel tout à découvert... Je parlerais à des amis !... Oh ! Non, c'est impossible... Je sais que je dois mourir ici.

– Je vous répète, mon fils, que je puis vous procurer la liberté, avec tous les biens dont vous faites un tableau si touchant : vous rentrerez dans le monde, vous reprendrez votre rang.

– Je reverrai ma famille !

– Hélas ! Mon fils, depuis bien des années votre famille a fait des pertes cruelles, nous sommes mortels...

– Quoi ?... dit Seldon avec un douloureux serrement de cœur.

– Votre famille sera l’humanité ; vous trouverez à remplacer vos amis morts par de nouveaux, par de tendres amis. D’abord ceux à qui vous devrez la liberté.

– C’est vrai, murmura Seldon plongé dans l’abattement ; mais vous me parlez de choses impossibles, le roi m’a oublié... Vit-il toujours le roi ?

– Il vit pour le bonheur de la France, mon fils, et si nos prières réussissent à le fléchir, s’il vous pardonne, vous voyez bien que vous auriez eu tort de vous laisser aller au désespoir ; de songer à la mort, quand bien même ce ne serait pas un crime irrémissible.

Seldon avait essayé trop de traverses, usé trop d’illusions pour se réjouir aux premières apparences du bonheur.

– Comment se fait-il, mon père, continua-t-il, qu’on me trouve à présent plus digne d’être pardonné qu’il y a deux ans, dix ans ?

– Dieu avait fixé ce temps pour votre punition, répondit le jésuite en clignant saintement les yeux pour éviter le regard encore assuré de Seldon, mais il fixe désormais le terme de vos peines ; Bénissez le Seigneur et ceux par qui vous parviendront ses faveurs.

Ici fut un silence assez long, et qui fut embarrassant pour le père Riquelet, car il ne voyait pas arriver l’expansion si vivement attendue. Son pénitent doutait, hésitait, mais ne promettait rien. Le jésuite entama la question délicate.

– Que dirai-je, mon fils, à ceux qui s’intéressent à vous ? Que leur promettrai-je en votre nom ?

– Ma reconnaissance, mon père.

– Sans doute, mais comme garantie...

– Garantie ! De quoi ?

– Oh ! De votre conduite à venir, de votre retour à la morale.

Seldon sourit amèrement.

– Hélas ! Mon père, si Dieu lit au fond des cœurs, il juge de ma vie future par ma vie passée. J’avais seize ans quand on m’a emprisonné ; les orgies de la Bastille sont peu corruptrices, mon père, les passions se brisent à ces barreaux de fer, elles s’éteignent à l’humidité de ces voûtes... La vertu ! La morale ! Noms pompeux, je ne les connais pas plus que je connais le crime et le vice... La Bastille m’a gardé bien pur, quant à l’âme, elle n’a gâté que mon corps.

– Vous êtes amer dans vos reproches, mon fils ; soyez humble et patient, soyez reconnaissant surtout... Voyons, je le répète, quelles garanties nous offrez-vous en retour de l’engagement que nous allons prendre ? Car désormais si vous êtes libre, nous serons responsables de vous, jeune encore...

Seldon regarda sa longue barbe déjà blanchie par places.

– Vous serez... riche...

– Riche ! Ah ! Que la vie serait bonne... moi riche ! Libre !

– Vous voyez, cher enfant, que déjà vos idées mondaines reprennent le dessus. Une fois dehors vous oublierez la cruelle leçon du malheur.

– Je vous jure...

– Point de serment, des actes... de bons actes... Comprenez bien surtout la portée de mes paroles ; nous consentons à intercéder près du roi pour un homme converti,

mais nous ne le ferons pas pour une tête folle ou pour un mauvais riche... Souscrivez à quelques conditions...

– Des conditions ! interrompit Seldon, que les circonlocutions et les singeries du jésuite remuaient jusqu'au fond du cœur, tout faible, tout abruti que l'eût fait l'odieux régime de trente ans de Bastille ; des conditions ! Eh ! N'ai-je pas soif de vivre à ma guise ? N'ai-je pas toute ma belle jeunesse à regagner ? Le roi ne m'a-t-il pas assez torturé ? Veut-il encore boire mes pleurs, mon sang ? Qu'il parle ! Me voici ; mes membres supporteront au moins dix années de prison, de faim et de froid ; le roi tient donc mon corps, mais ma pensée, je la garde... je ne l'aliénerai pas... point de conditions...

– Ah ! dit le jésuite, refroidi par ces reproches et rendu à ses mauvais instincts ; mon fils, vous n'êtes pas mûr pour la liberté... nous nous sommes trompés... attendons que vous ayez fait des réflexions plus sages... l'âge vous calmera.

Et le P. Riquelet salua Seldon avec sa mine béate, et sortit de la chambre.

– L'âge ! s'écria Seldon, je vous réponds que je ne l'attendrai pas !

Cette dernière menace rendit au jésuite le sang-froid qui l'avait abandonné un instant. Il songea quelle énorme perte le suicide de Seldon ferait subir à la sainte société ; il attachait comme amour-propre une grande importance à la réussite de cette négociation, et outre l'amour-propre, son intérêt commandait... Pour prix de la dépouille du prisonnier, Riquelet ne pouvait-il pas espérer soit un rectorat, soit une bonne cure ? Or, ce ne sont pas choses méprisables.

Seldon s'était jeté en bas du lit, et déchirant son drap, il en avait fait une lanière assez solide ; le P. Riquelet comprit la destination de ce lien funeste, il prit le malheureux dans ses bras et le serra tendrement sur son cœur.

– Vous ne m'avez pas compris, cher enfant, dit-il ; les conditions que je vous propose sont des plus simples. Ô bouillante jeunesse ! Que tu t'égares facilement loin du regard de Dieu ! Voyons, mon fils, mettez-vous à notre place, représentez-vous la situation d'un père de famille qui veut empêcher l'enfant chéri de se perdre par quelque action inconsidérée ; voyez de quelles précautions il use, quelle tutelle il choisit !

Ici le jésuite regarda l'effet de son ouverture. Seldon, épuisé par les émotions de cet entretien, acquiesçait tacitement.

– Nous sommes ce père, cet ami, ce tuteur... Or, Sa Majesté ne vous rendra la liberté que sous des garanties, je vous l'affirme... eh bien ! Sont-elles si dures ces conditions qui vous imposent la soumission à nos conseils... Ah ! Cher enfant, vous devriez nous remercier à genoux de vous ouvrir un port contre les orages de la vie...

– Que dois-je faire ? dit Seldon timidement ; car sa volonté venait de s'éteindre dans la dernière lutte.

– Voici mon avis... Donnez-vous des appuis contre vous-même, liez-vous pour être sûr de ne pas commettre de nouvelles folies qui appelleraient encore la colère mal assoupie du roi ; s'il vous reste, par hasard, ceci n'est qu'une supposition, s'il vous reste quelques-uns de ces instruments de perdition que l'impie admire, que le sage dédaigne, brisez-les d'avance dans votre main ; en un mot, si vous avez encore quelque fortune, disposez-en de manière à prouver votre reconnaissance à Dieu et aux hommes qui vous auront servi.

– Ah ! dit Seldon, qui comprit tout à coup le sens de ces phrases savamment entortillées... Vous désirez, mon père, que je donne mes biens aux pauvres ; mais je suis, moi, le premier des pauvres.

– Vous pourriez avoir du superflu, et c'est la porte ouverte aux suggestions de l'esprit malin ; contentez-vous d'une aisance honnête, laissez administrer vos biens par de sages économes, contribuez à des fondations pieuses, et comme vous ne pouvez être suffisamment éclairé sur ces matières, rapportez-vous-en au zèle et aux lumières de vos amis.

– Je n'en ai plus, mon père !

– Vous avez moi, d'abord, et mes frères en Dieu ! s'écria le jésuite en embrassant Seldon avec l'à-propos d'un comédien qui veut entraîner son auditoire. Or, voyez comment nous tombons facilement d'accord. Toute la question se trouvait là, nous la résolvons sur-le-champ. Je porte cette bonne parole à Sa Majesté. Je prouve à ce grand roi combien sont pures vos intentions, combien est vrai votre repentir, j'insiste sur la nécessité de proposer au monde l'exemple d'un pénitent distingué qui va l'édifier par ses mœurs. Le roi daigne accorder beaucoup de confiance aux membres de notre société ; dès lors votre affaire prend une tournure favorable, je vois s'éclaircir le front auguste de Sa Majesté, sa main saisit la plume, trace quelques mots sur un parchemin, et mon enfant est libre !

– Ah ! Quelle joie ! murmura le prisonnier défaillant ; vite, mon père, terminons, souhaitez, commandez... Voulez-vous ma parole...

– Mais... mon fils.

– Un acte signé vaut mieux, n'est-ce pas ? Signons... je suis prêt...

– Vous voilà donc raisonnable ! C'est Dieu lui-même qui vous a dessillé les yeux !

– O liberté ! Trésor plus cher que la vie, répète en joignant les mains le malheureux agenouillé sur son grabat ; mais vous ne dites plus rien, mon père, vous n'êtes plus aussi certain de réussir... quelque obstacle imprévu ?... Mon Dieu, je ne sortirai pas de la Bastille ! Parlez donc, ne baissez point ainsi la tête.

Riquelet méditait la formule de son acte. Ce travail fut bientôt terminé, quoique le révérend père y eût apporté tout le soin et toutes les délicatesses imaginables. Il tira de sa large poche un crayon et du papier, puis écrivit ce qu'il avait rédigé mentalement. Ensuite il frappa plusieurs grands coups dans la porte avec le manche du balai, c'était la manière d'appeler les valets ou les sentinelles à la Bastille ; quelques minutes après le porte-clefs entra.

– Donnez-nous de l'encre et des plumes, dit Riquelet, monsieur veut écrire sa confession.

Seldon, pendant ce temps, lut à voix basse le projet d'acte ainsi conçu.

« Je m'engage à céder au révérend père Riquelet, ou à ceux des membres de la très sainte société de Jésus qu'il lui plaira de choisir, la gestion et administration de tous mes biens, meubles ou immeubles. J'en toucherai annuellement le revenu à raison d'un intérêt de deux pour cent, laissant tous ces biens en propriété, après ma mort, à la très sainte société que j'institue dès lors et irrévocablement mon héritière.

« Ce, pour reconnaissance des bons offices que m'ont rendus les révérends pères de la société de Jésus dans ma longue captivité.

« Fait à la Bastille, le 15 novembre 1705.

« En foi de quoi j'ai signé.

« François Seldon. »

Seldon transcrivit ces lignes à la hâte et tout joyeux, le P. Riquelet suivant d'un regard avide cette main qui semblait, après trente et un ans de repos et de torpeur, retrouver l'agilité de la première jeunesse. Lorsque la signature fut apposée au bas du papier, le jésuite saisit de ses doigts crochus le gage de son triomphe, et s'enfuit comme l'oiseau ravisseur avec sa proie. Mal assouvi par cette curée opime, il sentait croître encore sa faim, et méditait en chemin la ruine complète du malheureux ; le laisser pourrir à la Bastille eût été un crime impuni ; car, dans l'acte signé, rien n'engageait la société de Jésus, et Seldon seul avait promis quelque chose. Ainsi Riquelet se promettait-il de ne pas importuner longtemps le roi, et d'abandonner la partie au premier signe de refus ; mais eu relisant le précieux papier, il aperçut quatre à cinq mots qui changèrent tout à fait le cours de ses idées : soit adresse, soit préoccupation opiniâtre de ce rêve de liberté, Seldon avait ajouté après la phrase : « *qu'il lui plaira de choisir*, » cette parenthèse : *Quand je serai sorti de la Bastille*.

Riquelet fut pétrifié dans sa hideuse joie, il pâlit ; l'élève des jésuites avait vaincu ses maîtres.

Dès lors la société, engagée par un intérêt puissant, sollicita près du roi avec tant d'activité que les clauses du traité furent bientôt remplies. Il ne fallut pas plus de temps aux jésuites pour faire signer à Louis la lettre de la mise en liberté, qu'il n'en avait fallu pour obtenir l'ordre d'arrestation. Et cependant on dit que le mal se commet plus vite qu'il ne se répare. C'est compter sans l'intervention de la société de Jésus.

Seldon patientait depuis cette ouverture de Riquelet. Il avait repris assez de forces pour gagner de son lit la fenêtre, ouvrant sur les cours, et malgré l'épaisseur des murs de douze pieds, malgré grilles, portes doubles, il épiait les bruits qui se faisaient du côté de l'aile du Gouvernement.

Seldon avait été transféré dans la tour de la Bazinière, et chaque mouvement qui se faisait au-dehors, il le traduisait selon ses vœux.

Enfin il entendit craquer cette porte du Gouvernement qui annonçait presque toujours soit l'arrivée du major dans la Bastille, soit un des officiers de l'état-major prêt à passer le pont-levis. Il lui sembla qu'il distinguait sur les planches de ce pont plusieurs pas, entre autres celui bien connu du jésuite Riquelet, qui marchait avec majesté, faisant craquer ses gros souliers.

La porte basse de la tour crie sur ses gonds, la double barre de fer tombe en sonnant sur le mur, les serrures de la grille qui ferme l'entrée des degrés grincent sous la pression vigoureuse du porte-clefs. Bientôt les marches elles-mêmes retentissent et des voix bruissent sous les voûtes. Le cœur bat au pauvre Seldon ; on s'arrête au premier... on passe... On monte j'usqu'à la seconde chambre... O dieux ! On s'arrête ; mais non, le bruit va croissant et les voix ont quelque chose de moins sombre que d'habitude, La clef tourne dans la massive serrure, Seldon inondé d'une sueur froide, ses membres s'agitent comme dans un transport de fièvre, il a des éblouissements, il ne voit plus. La chambre de sa prison est remplie de monde, mais il ne s'en aperçoit pas ; il est tombé assis sur son lit, plus pâle qu'un mourant, plus faible qu'un condamné auquel on va lire l'arrêt fatal.

Bientôt des mots vagues frappent confusément son oreille, il ne comprend pas, mais il se laisse faire; le porte-clefs le prend sous le bras; Riquelet, il reconnaît Riquelet, soutient sa main défaillante, il n'a que la force de jeter un regard en arrière pendant qu'on l'emporte, et que le noir sépulcre où s'est consumée sa jeunesse disparaît peu à peu à ses yeux.

Seldon, la barbe en désordre, les joues marbrées par le froid et la terreur, parvient de marche en marche jusqu'au pont-levis... L'air le frappe au visage, comme une lame tranchante, le pâle soleil de novembre l'éblouit et le tue, il tombe renversé dans les bras du major et du jésuite. C'est ainsi qu'il se retrouve en face d'un des officiers subalternes qui lui ouvrit la porte des appartements du gouverneur, le jour où il franchit le seuil de la Bastille. Jeune alors, beau, alerte, brillant du coloris de la santé, du feu de la vie, ses longs cheveux étaient partagés en boucles épaisses, ses yeux lançaient des éclairs, il bondissait, l'enfant espiègle, dans cette vaste salle où se condense une vapeur de larmes sans cesse renouvelées. Aujourd'hui, voûté, pâli, laissant tomber ses cheveux incultes sur des joues amaigries, étendant, pour saluer, des mains vacillantes et roides, il regarde avec une indéfinissable expression ces murs, ces lambris, ces boiseries sculptées qui lui rappellent l'odieux souvenir du passé.

– Asseyez-vous, monsieur, dit le gouverneur; voici une lettre de Sa Majesté qui vous concerne.

Seldon s'assied, et son émotion fait monter un peu de sang à son front terne.

– Mais avant d'entendre cette lecture, monsieur, je dois vous prévenir de certains usages qui régissent ce château royal. Au cas où Sa Majesté consentirait à vous accorder votre liberté, ce dont nous ne savons encore rien, dit-il d'un ton qui fit frémir Seldon, vous devriez, monsieur, assurer par une lettre Sa Majesté très-gracieuse et très-clémentine de votre parfaite soumission à ses volontés. Savez-vous écrire, monsieur?

Seldon fit un signe affirmatif; il ne pouvait parler.

– Écrivez donc, s'il vous plaît, cette formule consacrée.

Seldon prit la plume, et regarda Riquelet qui souriait avec un air de bienveillance. Le gouverneur dicta :

« Sire, la clémence infinie de Votre Majesté a bien voulu pardonner, à moi pécheur et coupable, tous mes crimes envers elle; ces crimes je les reconnais, je les déteste et j'en demande humblement pardon à Votre Majesté. »

Seldon s'arrêta un moment, et voyant que son hésitation faisait changer les physionomies, il reprit la plume.

« Jamais Votre Majesté n'aura de sujet plus soumis, plus dévoué, plus reconnaissant. J'étais égaré, sire, lorsque je me suis rendu coupable envers vous, le modèle des rois sur la terre. Agréez, sire, les remerciements bien humbles de votre sujet repentant, et puissé-je être puni, dans cette vie et dans l'autre, si j'oubliais jamais tout ce que je dois à la bonté de Votre Majesté, qui a bien voulu ne pas me livrer à des tribunaux extraordinaires ainsi que je le méritais. »

– Est-ce tout? dit Seldon avec un soupir.

– Nous avons encore une autre formalité, monsieur; celle-ci est de rigueur comme l'autre.

– J'écris, ajouta Seldon, auquel on présentait un nouveau papier.

Le gouverneur dicta :

« Je soussigné, détenu par les ordres du roi dans son château de la Bastille, reconnais librement et avec plaisir les bons soins dont j'ai été l'objet de la part de messieurs les officiers supérieurs et employés de la maison... »

Ici le malheureux se rappela la faim, le froid, les vexations, les coups qu'il avait endurés pendant ces trente et un ans, les terreurs que lui avaient causées le bruit des chaînes, les armes des soldats et des geôliers, l'appareil des tortures, les menaces sinistres, et faisant un effort violent, il hésita encore...

– Ce certificat est de rigueur, mon fils, dit Riquelet; la liberté n'est qu'à ce prix; d'ailleurs n'est-ce pas la vérité...

– Oui, auriez-vous à vous plaindre? demanda brutalement le gouverneur du même air qu'il eût prit pour dire: Si vous n'êtes pas satisfait, rentrez à la Bastille.

– Non certes, je ne me plains pas, répondit Seldon avec un sourire qui dissimulait mal sa terreur; les traitements que j'ai reçus je ne les oublierai point...

Riquelet, en vrai jésuite, comprit la portée de cette parole, et il se hâta d'ajouter:

– Le serment maintenant, mon fils, et tout sera dit.

– Quel serment?

– Un serment de chrétien; il se compose d'oubli et de soumission. Vous allez jurer d'oublier tout ce que vous avez vu, tout ce que vous avez entendu et éprouvé à la Bastille; jurez-le donc, car c'est l'ordre du roi, que nul ne sache les effets secrets de sa volonté toute-puissante... Jamais en aucune circonstance, devant qui que ce soit, vous ne révélez rien concernant l'administration et le régime de ce château. Le jurez-vous?

Seldon promena encore une fois ses regards sur tout ce qui l'entourait, résuma toutes ses douleurs, tous ses souvenirs, toutes ses forces, et faisant le dernier sacrifice de sa colère et de sa vengeance à Dieu, qui lui rendait la liberté, il murmura en appuyant une main sur son cœur:

– Je le jure.

– Vous êtes libre, monsieur, dit le gouverneur en le saluant avec une sorte de politesse amicale. Vous avez été servi par des amis bien dévoués, bien puissants.

Riquelet s'inclina d'un air de componction qui redoubla la mauvaise humeur très évidente de Saint-Mars, alors gouverneur de la Bastille, après l'avoir été des îles Sainte-Marguerite. Cette mauvaise humeur signifiait tout simplement ceci:

– Perdre un prisonnier qui avait encore vingt ans à vivre, et qui me rapportait quatorze cent soixante livres de profit clair par an!

– Nous étions de vieilles connaissances, dit-il à Seldon, comme pour compléter sa pensée; je vous ai eu longtemps à Sainte-Marguerite... Ah! C'est un meilleur ciel pour mes rhumatismes que celui de Paris.

Il ne s'apercevait pas, le cruel, qu'il rappelait à Seldon qu'aux îles Sainte-Marguerite, comme à Paris, le ciel avait toujours été le même pour un prisonnier, ciel de pierres froides et verdâtres.

– Allons, adieu, monsieur, dit Saint-Mars; le monde vous rappelle. Eh! Eh! Vous regretterez peut-être parfois dans ce tourbillon la solitude et le repos inaltérable de votre chambre. La troisième Bazinière n'est vraiment pas désagréable.

Seldon fit un mouvement d'horreur.

– À propos, interrompit-il moins timidement, j'avais quelques bijoux qu'on m'a enlevés lorsque j'entrai à la Bastille ; je me rappelle entre autres objets un portrait de femme, orné de diamants, le portrait de ma bonne mère...

Les officiers se regardèrent entre eux avec la plus naïve surprise, on eut dit que Seldon venait de s'exprimer dans une langue absolument inconnue.

– Il est dit que les effets sont rendus aux prisonniers à leur sortie, continua Seldon, et que leur récépissé est de rigueur aussi.

– Vous venez de le signer, dit Saint-Mars avec la malice d'un vieux singe qui a dérobé quelque friandise à son maître ; ce récépissé est compris dans les articles du dernier acte que vous venez de ratifier.

– Cependant, dit Seldon, c'est le portrait de ma mère... Je ne parle pas de l'argent, de la montre qui accompagnaient ce joyau...

– Vous comprenez, mon fils, s'empressa de répondre Riquelet, que depuis trente et un ans, après un changement de prison et un changement de gouverneur, certains objets ont pu être égarés...

– Mais qu'on voie toujours à la case de monsieur, dit Saint-Mars à Corbé son neveu, vautour qui plumait les prisonniers avant que son oncle ne les mangeât.

Corbé, qui savait à quoi s'en tenir sur les diamants de Seldon, revint bientôt annoncer que la case était vide...

– Je ne demandais que le portrait, monsieur, objecta Seldon d'une voix altérée ; je conçois que des diamants aient pu se détacher à la longue et se perdre, je me souviens qu'ils étaient mal assujettis, cela m'importe peu ; le portrait seul...

– On peut chercher alors, et avec plus de soin, répondit Corbé ; souvent des effets peuvent être transportés d'une case à l'autre par mégarde...

Seldon comprit que le portrait n'était pas perdu et que les diamants seuls *s'étaient détachés à la longue*. En effet, Corbé rapporta, non sans avoir fait semblant de chercher beaucoup, la miniature rongée par la poussière et complètement dégarinée de diamants. Seldon baisa le portrait avec transport et l'inonda de larmes.

– Bon jeune homme ! dit Saint-Mars ; hein ! Comme la prison améliore les hommes !

Dix minutes après, Seldon, rasé avec soin, revêtu d'habits décents, grâce à la munificence de Riquelet, qui lui avait avancé cinquante écus sur son patrimoine, franchit le dernier pont-levis de la Bastille et se fit conduire à la maison qu'il habitait autrefois. Les jésuites s'étaient occupés de lui avec une sollicitude toute paternelle. Le vieil intendant de la famille avait été renvoyé l'avant-veille, lui qui depuis vingt-huit ans avait administré pour le compte de son jeune maître une fortune évaluée à plusieurs millions, et les jésuites l'avaient remplacé par un économiste de leur choix.

Seldon gagnait à ce marché avec Riquelet la liberté, mais la société de Jésus gagnait par an cent mille livres. Il ne put se marier, n'ayant pas de fortune à laisser à des enfants, mais il recevait souvent, comme compensation, la visite de ses révérends pères. Il fit attendre longtemps aux jésuites le capital de son bien ; sa santé s'était améliorée ; son seul tourment fut le souvenir de cette horrible captivité qui avait dévoré ses plus belles années.

– Eh ! Mon enfant, lui rappelait parfois Riquelet, jaloux de sa persévérance à vivre, êtes-vous heureux d'avoir passé à la Bastille le temps des empoisonnements ! Avec votre fortune, vous eussiez été l'une des victimes peut-être...

Alors le lugubre fantôme d'Exili apparaissait à Seldon, il baissait la tête et se disait :

– Voilà encore un des secrets de la Bastille ! Mais j'ai juré de les ensevelir tous dans l'oubli.

La nécessité de terminer l'histoire du malheureux écolier des jésuites nous a entraînés, comme on voit, beaucoup plus loin que les dates ne le permettent. En effet, de 1674 à 1705 nous trouverons assez de prisonniers dans la Bastille pour forcer l'attention du lecteur à rebrousser chemin. Rappelons-nous ce nom sinistre d'Exili qui n'a fait qu'apparaître dans nos pages, et voyons les résultats.

Ce drame, commencé à la Bastille par deux acteurs célèbres, Sainte-Croix et Exili, a pris son dénouement en place de Grève. La Brinvilliers est morte décapitée ; Sainte-Croix, tué par l'explosion d'un fourneau chargé de vapeurs vénéneuses, est mort et à demi oublié ; Hamelin, dit Lachaussée, valet de M. le lieutenant civil d'Aubray, père de la Brinvilliers, a été roué vif comme complice des empoisonnements commis sur son maître ; Bastard et Lemaitre, compromis dans la même affaire, pourrissent à l'époque où se passent les faits que nous allons raconter, dans un des cachots les plus profonds de la Bastille. Quant à cet Exili, ce démon fait homme que la justice humaine avait repris une seconde fois avant la mort de Sainte-Croix, élargi, comme on le sait, par l'influence de quelque grand personnage, il a disparu de nouveau et cette fois pour jamais.

En France le vent est aux empoisonnements. Ce fléau horrible sévit dans toutes les classes de la société. D'abord les nobles et les riches, ces têtes exposées, car les passions grandissent péniblement dans la misère, et les crimes les moins fréquents comme les moins industrieux sont ceux qu'engendre la faim ; les grands, disons-nous, ont payé le premier tribut à la nouvelle épidémie. On a vu disparaître les vieux parents chargés de titres héréditaires et attachés à la vie comme à leurs coffres forts, puis certains maris gênants, puis certains amis dépositaires de grands secrets ; les rangs se sont éclaircis dans la haute société de France, et le public n'a pu comprendre aussi bien que la cour tout ce qu'il y avait d'effrayant dans cette espèce d'appel nominal, fait chaque semaine, chaque jour, par la mort la plus hideuse.

Mais bientôt les progrès du mal sont sensibles : il a franchi les barrières et entre dans la ville. Présidents, financiers, procureurs, gros marchands, meurent d'une façon si étrange, si subite, que les plus forts esprits s'alarment et observent. Le peuple lui-même voit quelques symptômes se révéler dans ses rangs. Des domestiques, certains ouvriers, expirent à la suite de maladies courtes, aiguës, et devant lesquelles le médecin appelé pâlit, porte la main à son front et semble méditer comme s'il ne comprenait pas la mort sous cet aspect.

On apprend bientôt que les campagnes elles-mêmes comptent leurs victimes par quantités effrayantes. Chez les uns la maladie dure un mois ; chez d'autres, un jour. Les uns meurent en blasphémant, les autres en poussant d'inconcevables éclats de rire. Celui-ci est pâle comme un spectre, celui-là rouge comme un apoplectique. Les cadavres ouverts n'offrent aucune apparence de maladie ordinaire, mais n'offrent pas non plus de traces de poison. Quelques petits points rouges, comme des morsures d'insectes, parsèment çà et là les intestins. Cependant de rapides fortunes étonnent, les générations semblent se hâter de se renouveler, une vague inquiétude

se lit sur les visages d'amis ou de parents qui laissent malgré eux percer un secret ou attendent un aveu.

Depuis la mort de la Brinvilliers et de ses complices, personne ne s'est trouvé rassuré ; on dirait que le poison n'a pas été arraché aux mains des criminels, mais qu'ils en ont jeté les germes dans l'air, et que ces germes vont se poser, d'après des combinaisons incompréhensibles, sur telle ou telle tête désignée. L'année 1679 vient de naître, et depuis quatre ans les fameuses *poudres de succession* ont pullulé de telle sorte qu'on en pourrait trouver dans chaque maison. Les magistrats sont tout surpris, lorsqu'ils ont à interroger un voleur, un bandit, un malfaiteur quelconque, de voir sortir de ces interrogatoires provoqués par la question un grand nombre d'accusations d'empoisonnements parfaitement prouvés, et dont nulle trace n'avait paru jusqu'à cette révélation. Il semble qu'il n'y ait plus en France que deux sortes de gens, les assassins et les victimes.

À cette époque un bruit ne s'éclaircissait jamais que selon le bon plaisir du gouvernement ; les soupçons d'empoisonnements ne passèrent donc jamais à l'état de certitude qu'en de certains cas qui furent choisis tout exprès par Louis XIV et ses ministres. La seule chose qui détermina peut-être le roi à faire du scandale, ce fut la terreur inexprimable occasionnée par ces mystérieuses exécutions jusque dans le palais et la chambre de Sa Majesté. Il serait peut-être curieux de prouver que ces malheurs, qui ont assombri dix ans du règne de Louis XIV, et à demi renversé sa dynastie, furent causés par le despotisme même de ce monarque ; et nous allons faire voir comment le grand roi, lorsqu'il voulut arrêter ce débordement de crimes, présentait en quelque sorte l'expiation cruelle qu'il aurait à subir dans sa vieillesse pour une violence injuste commise en son nom. En effet, de tous les crimes d'État qu'on peut reprocher à Louis XIV, pas un peut-être ne lui suscita d'embarras ou de remords ; un simple abus du pouvoir royal engendra toutes ces catastrophes qui précipitèrent au tombeau la race presque entière du fils de Louis XIII.

Au mois d'avril 1679, vers cinq heures de l'après-midi, un carrosse de forme déjà vieillie déboucha de la rue des Tournelles, traversa la rue Saint-Antoine, et entra au trot de deux chevaux d'une vigueur toute rustique dans la cour d'une petite maison située rue du Petit-Musc.

La porte se referma sur le visiteur, qui n'eut pas plus tôt mis le pied à terre que deux ou trois gentilshommes, debout sur un perron, accoururent à lui et le serrèrent affectueusement dans leurs bras. Le nouveau venu était un homme de bonne mine, dont le teint coloré, les yeux vifs et la promptitude toute juvénile n'annonçaient pas la soixantaine que ce cavalier avait pourtant dépassée de six mois.

– Ah ! Mon cher comte, mon brave Bussy Rabutin, nous vous attendions plus tôt : votre lettre était bien précise cependant. Mais nous avons craint qu'il n'y eût de la neige par les chemins, et j'ai voulu que le dîner se changeât en souper. Nous souperons donc à six heures. Entrez, le soleil commence à baisser, vous trouverez du feu dans le salon, et quelques bons amis heureux de vous souhaiter une aimable bienvenue.

– Que je trouve d'abord M. de Luxembourg à qui je dois mon rappel, c'est tout ce que je désire ; la reconnaissance est la première dette que doit acquitter un exilé.

– M. de Luxembourg est arrivé, lui dit-il.

Roger, comte de Bussy Rabutin, avait servi avec distinction, et gagné dix fois le bâton de maréchal de France, qu'il n'obtint jamais parce que sa langue avait toujours détruit les œuvres de son bras. Bussy Rabutin, le plus intrépide soldat de l'armée, était aussi le plus intrépide satirique de la cour, et il s'était fait beaucoup plus d'ennemis par cette dernière faculté que d'amis par sa bravoure, dont le roi seul pouvait tirer parti. Le comte resta donc lieutenant-général et mestre de camp de la cavalerie.



Sa jeunesse avait été célèbre par quelques bons duels en dépit de Richelieu, et quelques belles prouesses amoureuses en dépit de Louis le Chaste. Il était pour les hommes un modèle de gentilhomme, pour les femmes un type de rieur tellement à craindre, que beaucoup pour le ménager firent mentir en sa faveur le proverbe : *On hait celui que l'on craint.*

Bussy arrivait d'exil. Nous saurons de quelle nature était cette absence forcée. Une permission du roi le tirait de ses terres, où la disgrâce de la cour l'avait confiné près de quinze ans. Plus ardent qu'on ne l'eût pu croire à se rapprocher du soleil de Versailles, le comte n'avait pas tardé à faire ses préparatifs et il avait prévenu quelques amis de son retour. C'était chez M. de Boisdauphin, son hôte, une espèce de fête en l'honneur du banni. Les conviés n'étaient pas peu inquiets de savoir si la longue province de ce brillant homme du monde avait modifié son esprit, qui en une soirée défrayait autrefois la cour et la ville pour plus d'un mois.

M. de Luxembourg ne fut pas l'un des moins gracieux pour son protégé ; pendant tout le diner, les honneurs furent pour Bussy. Quelques-uns de ses mots, sur

les femmes à la mode, rappelèrent l'historien piquant de mesdames de Châtillon et d'Olonne. Bussy fut gai, mordant, et s'attira ce mot de madame la duchesse de Foix :

– On voit, bien comte, que vous n'aimez plus.

– Laissez-le, madame, dit M. de Luxembourg, il veut donner une deuxième partie de *l'Histoire amoureuse des Gaules*.

– Nenni, monsieur le duc, ne parlons jamais de ces sortes d'histoires.

– Eh! Les amours et les empoisonnements, répliqua le maréchal, voilà tout ce qu'on peut traiter en théorie et en pratique.

– Il paraît qu'on empoisonne toujours, dit Bussy; cela commençait en province, à Paris l'on doit être perfectionné.

Un silence embarrassant s'établit, et quelqu'un changea bientôt la conversation.

– Il paraît, dit Bussy, que l'on aime mieux parler amours. Ah! Messieurs, si vous craignez les histoires, le poison, je crains bien davantage la galanterie... Croyez-moi, l'on ne meurt qu'une fois.

– Tandis qu'on peut aller deux fois à la Bastille, n'est-ce pas, Bussy?

– Ah! Maréchal, voilà un mot!... Ne le répétez pas, je vous prie... Tenez, je n'ai plus faim déjà.

– Vous ne serez pas empoisonné, dit M. de Boisdauphin.

– Répondez-moi que je ne serai pas emprisonné, je vous tiens quitte du reste.

– Ah ça, on devient donc peureux en prison?

– Oh! Oui.

– Et de quoi a-t-on peur?

– De la prison, pardieu!

– Moi, dit M. de Luxembourg, j'ai bien vu le diable, et j'ai ri.

– Oui, mais vous n'avez pas vu la Bastille, sans quoi vous ne ririez pas.

– Bussy, vous grossissez les choses... Nous n'avons pas tous des maîtresses aussi féroces que l'étaient les vôtres.

– Ah! Parlez-nous de la Bastille, dit madame d'Alluye, parce que nous ne saurons jamais par nous-mêmes les secrets de la prison.

– Ne jurez pas, marquise.

– Il a juré, lui, répondit M. de Luxembourg; il paraît qu'on ne sort pas de la Bastille sans cela.

– Juré que je ne dirais rien de la Bastille à personne... Ah diable! non pas, j'ai fait mieux, maréchal, j'ai failli mourir, en sorte qu'on ne m'a rien fait jurer du tout... C'est bien ingénieux dans ce temps-là j'avais beaucoup d'esprit, je me tirais galamment des mauvais pas... À présent, voyez-vous, si j'entrais à la Bastille...

– Eh bien... vous tomberiez malade?

– Mieux! je mourrais tout à fait! Voyez comme on perd en vieillissant!

– Alors, comte, puisque vous n'avez rien juré, dites-moi en confidence s'il est vrai qu'il y a des têtes de morts à la Bastille.

– Il doit y en avoir eu beaucoup, madame.

– Ah! C'est affreux; le roi est un tyran alors?

– Peste! Comme vous parlez du roi! Ah! Madame, songez donc que nous sommes ici rue du Petit-Musc et qu'il n'y a pas trois portées de mousquet de cette table au pont-levis de l'Arsenal... J'ai fait beaucoup moins que vous ne venez d'en dire, et

je suis resté treize mois prisonnier. Il est vrai que pendant ce temps-là mon confesseur, un jésuite qui s'appelait Nouet, m'a voulu faire écrire une réfutation des *Lettres provinciales* de Pascal ; c'est peut-être ce qui m'a rendu malade. À quelque chose malheur est bon.

– Pourquoi allez-vous prêter vos manuscrits à cette perfide madame de la Baume, et la quitter ensuite ? Vous savez bien qu'une femme cherche toujours à se venger... Voyons, pour dernière pénitence, racontez-nous une histoire de la Bastille.

– Je le veux bien, à condition que vous ne me chassiez pas d'ici quand j'aurai parlé.

– Bon ! Pourquoi cela ? dirent les convives en riant.

– Vous allez voir ; mon récit est une confession, et peu édifiante... Si vous n'êtes pas furieux contre moi, je veux être un fat. Et d'abord, écoutez mes deux crimes.

– Vous avez commis deux crimes, Bussy !

– Dont un en renferme peut-être dix mille.

– Mais c'est affreux.

– En effet, c'est effroyable ; vous en jugerez. Nous allons commencer par le plus mince. Je ne veux pas vous révolter tout d'abord. Il ne s'agit cette fois que d'un petit assassinat de deux personnes.

Chacun des conviés fit un bond sur son siège. Bussy continua paisiblement.

– Ne m'avez-vous pas demandé une histoire de Bastille ? Vous en aurez deux. Voici la première :

– Madame de la Baume, dont vous appréciez fort bien la conduite, me dénonça au roi comme auteur de la comédie des *Amours de madame d'Olonne*.

– Eh ! Mon cher, dit le maréchal, elle avait raison. Vous êtes le vrai, le seul auteur.

– Oui, mais cette même dame s'était faite mon collaborateur et avait ajouté de-ci de-là quelques traits de nature à me brouiller avec toute la cour. M. le prince de Condé jetait feu et flammes, madame de Châtillon parlait de me percer le cœur ; c'était inquiétant. Je n'avais pourtant pas grand'peur, car dans ce temps-là on ne travaillait pas aussi bien qu'aujourd'hui l'*atrium risus*, ce poison qui fait mourir les gens à force de rire. Mais Sa Majesté eut peur pour moi ; elle m'envoya un exempt de ses gardes du corps, puis un chevalier du guet, qui me fouillèrent tout d'abord. Je leur demandai pourquoi ils m'arrêtaient et pourquoi ils me fouillaient. Ils répondirent que Sa Majesté m'envoyait à la Bastille pour mon bien, parce que j'avais tant d'ennemis qu'un de ces jours je serais assassiné. Quant aux visites pratiquées dans mes tiroirs et dans mes poches, c'était, dirent-ils, uniquement pour que les officiers de la Bastille ne trouvassent rien sur moi qui pût me compromettre, et le roi avait encore eu cette attention pour ma personne, recommandant que tous mes papiers ne fussent remis qu'entre ses mains. Cette délicate prévenance du roi me combla.

J'allai aussitôt à la Bastille, après avoir donné au chevalier du guet le fameux manuscrit. C'était le 17 avril 1665, la date m'est restée là. Ce bon M. de Besmeaux, gouverneur, me vint voir avec force compliments et m'assigna une chambre fort sale qui était la plus belle de la Bastille.

Les hommes se flattent toujours qu'ils sont quelque chose ; mais le néant n'apparaît en aucun lieu du monde aussi palpable que sur la place Saint-Antoine, entre l'Arsenal et le faubourg. Je croyais que Sa Majesté m'allait tout de suite envoyer chercher pour

me dire qu'il y avait eu erreur, et en effet, l'on m'annonça une visite de la part du roi. J'y suis, me dis-je ; le roi est un grand roi.

Écoutez un peu le portrait que je vais vous faire ; je pense que vous l'allez reconnaître. Un homme assez vieux, beaucoup plus sale que ma chambre, le nez long et jaune, l'œil noir enchâssé dans des sourcils gris, une perruque pelée, des bas de drap rapetissés, un chapeau gras et des mains crochues, plus un tic insupportable qui jetait sa tête de droite à gauche sur un col mal blanchi. Notez qu'on avait battu aux champs et fait mille cérémonies pour recevoir cette laide créature. C'était...

– Ne dirait-on pas ce pauvre vieux Tardieu, lieutenant criminel...

– Hélas ! C'était lui-même, lui, l'époux de la lésine et de la famine, le digne associé de Marie Ferrier ; mais il ne m'appartient pas de jeter une pierre à cet homme, à moins que ce ne soit une pierre tumulaire, d'autant qu'il n'a pas dû en faire la dépense, avare comme il était. Messire Tardieu entra donc suivi d'un greffier, d'un commis et d'un nombre respectable de hoquetons. Ces archers portaient écrit sur leurs casaques la même devise que j'avais remarquée à la poitrine des premiers auteurs de mon arrestation : *Monstrorum horror*, ce qui veut dire que j'étais un monstre, puisqu'ils me firent réellement grand'peur.

– Je viens, monsieur, me dit-il d'un ton pénétré, en relevant les basques de son justaucorps, qui de mon unique chaise qu'il avait prise traînaient sur le plancher poudreux ; je viens avec la plus grande affliction contempler le spectacle des colères de Dieu.

Je regardai autour de moi pour chercher cette colère qu'il voyait, et l'idée me vint que c'était de moi-même qu'il parlait.

– Oui, continua-t-il en prêchant, l'épreuve que vous subissez est cruelle, monsieur, mais interrogez votre conscience, et demandez-vous si elle n'a pas de reproches à se faire ; une vie comme la vôtre est agitée, monsieur, bien agitée ; le repos de la prison va enchaîner cette turbulence mondaine ; rendez grâce à Dieu... Quant à moi...

– Mais, lui dis-je, venez-vous pour me faire un sermon ? Ne seriez-vous plus, monsieur, le lieutenant criminel ?

– Je le suis, et plus que jamais ; cependant un juge n'a pas toujours pour mission de condamner, il peut avertir : je vous avertis ; toutefois je viens par ordre du roi, monsieur, et si vous en doutez voici ma lettre de cachet.

Il extirpa en même temps de sa vaste poche un papier parmi vingt autres qui s'y perdaient, et me le tendit avec un air revêché qui m'eût fait rire autre part qu'à la Bastille.

– D'abord, repris-je avec le même air, vous n'êtes pas mon juge ; pour être jugé, il faut qu'on ait commis un crime, et c'est aux pairs ou au parlement que je répondrais en pareil cas ; mais il n'importe : vous venez de la part du roi, et ne fussiez-vous pas lieutenant criminel, fussiez-vous un simple laquais, dès que vous êtes envoyé par Sa Majesté, je réponds ; interrogez.

M. Tardieu frotta plus soigneusement que jamais son pan d'habit, et pinçant ses lèvres, grommelant mille choses que je ne saisis pas, il fit signe à son greffier d'écrire. Je toussai, je me tins roide comme un homme sur la sellette, et lui, parlant beaucoup du nez :

– Avez-vous jamais écrit quelque chose contre le roi ? dit-il.

Je fis un saut en avant qui effraya fort M. Tardieu.

– Vous m’offensez, ajoutai-je, vous m’offensez, monsieur !

– Mauvaise tête, murmura Tardieu, tête folle, tête coupable ; on élude de répondre, on feint un emportement généreux ; nous comprenons !...

– Ah ça, lui dis-je, avez-vous l’intention de m’irriter par des propos extravagants ?

– Je veux que vous soyez décent vis-à-vis de la justice.

– Soyez juste, alors.

– Je suis conséquent ; votre conduite et vos mœurs vous ont amené devant moi en qualité d’accusé ; respectez ma qualité de juge et évitez de vous montrer léger ici comme vous le fûtes dans le monde ; je vais rapporter à Sa Majesté notre conversation, que le greffier écrit jusqu’à la dernière syllabe ; or, prenez garde que ce procès-verbal ne corrobore toutes les accusations portées contre vous... Le monde vous condamne, partout on approuve le roi, il n’y a qu’un cri, qu’un haro sur vos folies et vos dérèglements ; je vous prédis que tout cela vous perdra, je veux dire : 1° votre médisance, 2° votre prodigalité, 3° votre orgueil, 4° votre insubordination. Avec ces défauts on ne sort de la Bastille que par la fenêtre comme fit M. de Biron ; voilà le sort que je vous pronostique, monsieur, et j’ajouterais presque que je vous le souhaite pour le salut de votre âme.

J’étais irrité ; ma faiblesse, certaines vérités lancées au défaut de ma cuirasse, l’arrogance de ce vieux procureur, peut-être aussi sa destinée et la mienne, me poussèrent hors des limites. D’ailleurs il était méchant...

– Parbleu ! lui dis-je en ricanant pour que le greffier ne pût écrire que je m’étais mis en colère ; vous parlez de défauts pernicieux ; eh bien ! J’ai aussi mon opinion sur cette grave matière : 1° l’avarice est ridicule, 2° la cupidité est méprisable, 3° ces deux vices combinés mènent un homme à être assassiné par quelque voleur sur son coffre-fort, quand ce coffre est, comme le vôtre, bourré de pistoles, de quadruples et d’écus d’or. Voilà le sort que je vous prédis et que je vous souhaite pour le plus grand bonheur de vos héritiers.

Le bonhomme fut foudroyé par ces paroles, que je prononçai avec toute la grotesque emphase que je pus emprunter aux pères gémissants de la vieille comédie. Tardieu ne riait pas, lui ; le mot coffre-fort avait frappé juste au cœur. Il regarda en désespéré ses estafiers, ses commis, qui n’avaient pas perdu un mot de l’entretien et qui lui firent l’effet d’autant de voleurs méditant sa ruine. Il partit oubliant son mouchoir, signe évident de sa terreur et de son délire.

– Ah ! m’écriai-je pour dernier coup, que va dire madame Tardieu ?

Il revint sur ses pas, saisit le mouchoir et me dardant un regard terrible :

– Dans cinq jours, monsieur, j’aurai vu le roi et je reviendrai.

– Je souhaite que vous ne reveniez point, lui dis-je à l’oreille.

Hélas ! Ce second souhait se trouva bientôt accompli. Les pauvres Tardieu qui, malgré leurs cent mille livres de rente, avaient congédié jusqu’à leur dernier serviteur et qui vivaient seuls, vous le savez, quai des Orfèvres, furent assassinés à cinq jours de là, ni plus ni moins, par les deux frères Touchet, qui s’étaient introduits à dix heures du matin dans ce logis si bien cadencé ! Les voleurs avaient pu ouvrir la porte pour entrer, ils ne purent la rouvrir pour sortir, car il y avait un secret, et on les prit. J’avais prédit si juste que mon confesseur m’a soupçonné d’intelligence...

– Avec les voleurs ?

– Non, mais avec le diable, et m'a ordonné des pénitences fort longues. Le fait est qu'au casuiste hollandais à qui je racontais la chose, me dit sérieusement : Monsieur, c'est comme si vous aviez assassiné les deux époux Tardieu, je vous en donne ma parole.

– Eh ! dit madame de Soissons, il n'avait pas tort. C'est un sortilège, mon cher Bussy ; vous avez réussi à obtenir la mort de ces avarés comme si vous eussiez percé leur image au cœur avec des épingles rougies...

– Ah ! On tue les gens en perçant leur image ?...

– Mais, sans doute, dit M. de Luxembourg ; madame sait cela, elle ; c'est une magicienne redoutable... Elle sera brûlée quelque jour à ses fourneaux comme le sieur Sainte-Croix.

– Ne riez pas, messieurs, interrompit la comtesse en rougissant ; j'ai vu... J'ai entendu raconter des sorcelleries surprenantes. Mais le deuxième crime, voyons... Le crime effroyable.

– J'y suis, madame. Vous me voyez donc renfermé plus que jamais après la mort de Tardieu et faisant pénitence en écrivant des justifications pour les jésuites... J'écrivais aussi au roi, qui ne me répondait pas ; sans croire précisément à la réalisation de l'horoscope tiré par Tardieu, je n'entrevois pas un terme prochain à ma délivrance.

Pendant la Bastille s'emplissait. Depuis l'affaire de Fouquet, toute sorte de gens y étaient poussés et y pourrissaient : des libraires, des valets, des poètes, une foule enfin. Besmeaux, qui m'aimait beaucoup, me laissa libre quelque temps ; mais ma destinée avait encore, cette fois, à s'accomplir, et je devais devenir coupable de tous les empoisonnements qui nous dévorent aujourd'hui ce beau royaume de France.

– Ah ! s'écrie-t-on de toutes parts, empoisonneur ! Vous !

– C'est de moi, mesdames, que tout le mal est venu. Quand j'y pense trop, les spectres des victimes de la Brinvilliers et autres se donnent rendez-vous, la nuit, autour de mon chevet et me couvrent, en rêve, de petits paquets pleins de poudres, de fioles noirâtres, de cassolettes sinistres ; je suis sûr que j'ai donné la mort à plus de dix mille âmes, j'en ferai le compte un de ces jours.

– Vous composâtes des poisons... vous savez en faire... dirent quelques dames... et des contrepoisons ?

– Bussy se vante, répondit-on.

– Messieurs, j'en étais à ceci que Besmeaux fut longtemps à me proposer un compagnon. Il me savait sombre et je commençais à faire le malade. Mais un jour que les chambres des huit tours, les cachots du gouvernement et les calottes regorgeaient, je vis arriver le gouverneur qui amenait chez moi un jeune homme de belle mine, bien que triste et pâle de colère.

– Monsieur serait enchanté d'être mis près de vous, me dit Besmeaux avec toute la politesse imaginable ; — car c'est un brave garçon que ce gouverneur ; il m'a toujours fait envoyer des œufs frais de sa basse-cour particulière. — Je regardai le nouveau venu et sa physionomie ne me plut point. J'avais, par tradition de famille, conçu la plus grande horreur pour les espions, et je me figurais que Sa Majesté ne serait pas

fâchée de savoir à quoi j'occupais mes loisirs en prison, et si je recommençais des histoires amoureuses... Et puis, le jeune homme se mit tout de suite à tempêter contre le despotisme royal, qui l'embastillait pour une intrigue de femme ; il maudit le lieutenant civil, les ministres, le roi ; bref, il m'étourdit et me persuada plus que jamais qu'il était un argus¹⁰. Je répondis à Besmeaux que ma chambre était petite, que je n'avais pas assez d'air, que je mourrais si l'on me contrariait, en sorte que ce brave homme emmena son captif en me disant tout bas :

– Monsieur, je vais, pour l'amour de vous, faire le malheur de ce pauvre garçon ; je n'ai plus de place que dans la calotte de la Comté, où se trouve un maudit Romain, traître, larron et empoisonneur ; mais tant pis, ils s'arrangeront.

Je serrai les mains à Besmeaux, qui toujours a été mon ami, je lui promis monts et merveilles et demeurai seul. Hélas ! Messieurs et mesdames, ce pauvre jeune homme que j'évinçais était M. Sainte-Croix, que l'on logea dans la même chambre que ce scélérat d'Exili, l'inventeur, le colporteur des poisons de l'Italie. Si j'eusse gardé l'officier près de moi, il n'eût pas appris à faire du poison ; s'il ne fût pas devenu empoisonneur, madame de Brinvilliers serait encore une charmante maîtresse et n'aurait pas laissé tant d'élèves. — Vous voyez bien que je suis cause de tous les malheurs que nous déplorons, et qui ont forcé le roi à créer ce tribunal terrible dont les séances se tiennent ici près, à l'Arsenal.

– Ah ! je respire, dit la comtesse de Soissons ; je voyais déjà Bussy devant un creuset, soufflant des vapeurs bleues et vertes dans des alambics. Voilà donc tous vos crimes ? Nous vous les pardonnons ; puissions-nous n'en jamais commettre de plus grands, nous sommes sûrs d'échapper à la juridiction de l'Arsenal et de la Bastille.

– Pour ma part, dit M. de Luxembourg, je ne crains ni tribunal ni Bastille, et j'irai plus loin que Bussy : ce n'est pas lui qui est cause de tous les empoisonnements, c'est le roi.

– Le roi ! Ah ! Maréchal vous dites que vous n'avez pas peur de la Bastille.

– Oui, c'est Sa Majesté. En punissant de la prison un malheureux jeune homme qui n'avait commis d'autre crime que d'être amoureux et de tromper M. de Brinvilliers, il a fourni à Sainte-Croix l'occasion funeste de faire connaissance avec l'Italien. Voilà ce que c'est que de confondre dans le même châtement un innocent et un coupable. Sainte-Croix, aux arrêts ou exilé dans sa terre, n'eût pas appris la chimie. Sa Majesté a donc provoqué, sans le savoir, les catastrophes qu'elle punit aujourd'hui.

Pour rompre cet entretien devenu dangereux, plusieurs convives, entre autres Bussy, sortirent de la salle du festin et montèrent sur une terrasse d'où l'on apercevait confusément les tours noires de la Bastille, avec le drapeau déchiré qui se balançait au sommet. Un bruit inaccoutumé attira leurs yeux dans la cour, et ils aperçurent avec effroi qu'elle se remplissait de soldats et d'exempts.

– Qu'est-ce ceci ? demanda Bussy toujours en défiance.

– On voudrait parler à M. de Luxembourg, dit un valet montant du bas de la maison.

– À vos postes ; cria une voix d'officier qui retentit dans les ténèbres.

Bientôt après, une escouade de huit hommes pénétra aussi dans la cour et s'arrêta sur le perron. On vit un exempt s'avancer avec une large lettre à la main.

10 Surveillant, espion qu'il est difficile de tromper.

– Me voici, dit le duc, que me veut-on ?

– Monseigneur, répliqua l'officier, j'ai été chercher Votre Seigneurie à son hôtel, où j'ai appris qu'elle était dans cette maison. J'apporte un ordre de Sa Majesté, ordre de vous mettre en état d'arrestation.

– Moi !

Bussy, épouvanté, pressentit quelque fâcheuse aventure, il chercha à s'esquiver ; mais la cour était gardée avec un luxe inouï.

– On m'arrête, messieurs, dit le duc ; qu'ai-je donc fait ?

– Méprise, dit la comtesse de Soissons fort pâle.

– Madame la comtesse de Soissons est ici ? demanda poliment l'exempt.

– Sans doute, répliqua la comtesse, qui pensa s'évanouir au bruit que fit son nom.

– Lettre du roi, dit un page suivi de deux mousquetaires.

– Voyez donc, Bussy, interrompit la comtesse toute tremblante, vous avez du malheur avec vos histoires...

– Hélas ! Madame, je porte malheur aux autres. Mais heureusement pour moi j'arrive d'exil, après quinze ans d'une vie pure et irréprochable... Le temps de la Bastille est passé pour moi.

– M. de Bussy Rabutin, cria une voix sur l'escalier.

– Ah ça, mais nous y passerons tous, dit le maître de la maison.

Bussy, foudroyé, s'approcha en balbutiant quelques paroles presque inintelligibles.

– J'ai l'ordre de vous conduire, monsieur le comte, chez monsieur le lieutenant criminel ; veuillez me suivre à l'instant même.

– Comment ! À peine arrivé ! Mais le monde n'est plus à sa place. Êtes-vous bien sûr, monsieur, que ce soit à moi qu'on en veuille ?

– Lisez vous-même, monsieur le comte.

Bussy n'ajouta pas un mot et regagna son carrosse, non sans avoir pris congé de l'amphitryon, qui lui dit à l'oreille :

– Ah ça, vous vous doutez de quoi il s'agit ?

– Ma foi non.

– Eh ! Mon ami, c'est affaire de poison ; tout n'est que poisons. Avez-vous réellement quelque petit crime personnel, outre ces histoires que vous racontiez tout à l'heure ? Si vous êtes compromis, la nuit est noire, les exempts ne se défient point ; entrez par une portière du carrosse, je vous ferai sortir par l'autre, et tirez au large.

– Je vous jure, mon cher, que je ne sais pas si je suis ou si je ne suis pas coupable. Mes idées se confondent. Peu s'en faut que je ne me croie le plus grand scélérat qui ait jamais existé.

– Diable ! Diable ! Alors sauvez-vous.

– Ne me tentez pas... non, tout le monde me soupçonnerait.

– Pardieu ! Le monde ! Regardez-le s'enfuir... Voyez la comtesse de Soissons.

– Eh ! que fait-elle ? N'obéit-elle pas au roi qui la mande ?

– Regardez, je crois que Saint-Germain est à gauche, n'est-il pas vrai ?

– Oui, et son cocher la mène à droite.

En effet, madame de Soissons avait lu la lettre du roi. On la vit, au milieu du trouble général, se retirer à l'écart, relire une seconde fois le papier mystérieux et

tomber comme anéantie sur un fauteuil. Madame d'Alluye, son amie, crut qu'elle allait s'évanouir et s'empressa auprès d'elle.

– Nous sommes perdues, lui glissa vivement à l'oreille la comtesse, plus blanche que le mouchoir dont elle essuyait ses lèvres ; le roi est instruit de tout.

La marquise fit un mouvement pour aller trouver son carrosse, mais elle s'arrêta frappée d'une idée subite.

– On s'accuse en s'enfuyant, dit-elle.

– Mais on se perd en restant, marquise. Lisez la lettre du roi, le doute n'est plus permis ; ne voyez-vous pas un arrêt à chaque ligne : « Comtesse, notre chère cousine ; notre commission extraordinaire paraît avoir conçu des soupçons sur certaines personnes qui vous intéressent. Il nous reste à remplir le double devoir d'un ami et d'un roi. Si vous êtes innocente, entrez à la Bastille, je vous y traiterai et servirai comme un ami sincère. Si vous êtes coupable, retirez-vous où vous voudrez, et bientôt. *Signé* : Louis. » Ah ! Marquise, que faire ? La Bastille ! Moi à la Bastille...

– Voilà pourquoi je voulais appeler mes gens, comtesse.

– Mais que dira le roi ?

– Si le roi voulait dire quelque chose, il ne vous eût pas prévenue ; faites vite, et faites bien. L'occasion ne se montre pas deux fois ; elle se montre, saisissons-la... Demain il serait peut-être trop tard. Rappelez-vous les juges en robes noires, les témoins, les questions, les procès-verbaux. Ah ! Marquise, un point d'honneur est une grande niaiserie quand il s'agit d'échapper à tout cela.

– Mais songez donc à ce bruit qui va courir la ville, que madame de Soissons a fui devant une accusation.

– Si l'accusation était publique, le roi ne vous écrirait pas d'y échapper ; elle est secrète, elle ne sortira pas des archives particulières de cette chambre maudite. Voyez M. de Luxembourg, il demande aussi ses chevaux, faisons comme lui.

Justement le maréchal descendait à ce moment dans la cour, ses pages l'escortaient avec des flambeaux ; les soldats de la prévôté, les gardes extraordinaires de la commission, ceux du guet, se tenaient en files de chaque côté.

– Voilà qui s'appelle une manière royale d'arrêter les gens, dit Bussy au maréchal.

– Je m'arrêterai moi-même, comte, répondit le duc. À Saint-Germain, messieurs ; je m'en vais demander à Sa Majesté une lettre de cachet pour me constituer prisonnier à la Bastille.

– Vous l'entendez ! s'écria la comtesse de Soissons à son amie ; il va trouver le roi, lui.

– Lui, ma chère, n'a pas fait ce que vous avez fait, répliqua la marquise avec une vivacité qui avait quelque chose d'effrayant ; il n'a pas commandé à la Voisin une statue du roi en cire ; il n'a pas revêtu cette statue de dentelles et de satin, ayant touché le corps de Sa Majesté. Il n'a pas composé avec les cheveux et le sang du roi une espèce de charme destiné à rendre amoureux un prince volage ; c'est maléfice, sorcellerie, magie, ma chère comtesse.

– Taisez-vous, taisez-vous.

– Il n'a pas, continua l'impitoyable conseillère, commis cent extravagantes pratiques à l'endroit de cette statue de cire, pratiques dont messieurs de la commission rangeront les unes parmi les crimes de lèse-majesté, les autres parmi les homicides,

les autres parmi les sacrilèges... Enfin M. de Luxembourg n'a pas demandé à la Voisin un bon poison pour...

La marquise acheva sa phrase à l'oreille de la comtesse épouvantée.

– C'est bien, dit celle-ci ; marquise, je pars, accompagnez-moi.

– À la bonne heure... Mais puisque vous consentez à sauver votre tête, je veux que vous sauviez aussi votre renommée. Il faut que vous écriviez à Sa Majesté.

– Que lui dirai-je, bon Dieu !

– Un homme a besoin de trouver d'excellentes raisons, une femme ne doit se justifier que par des folies ; écrivez-lui que vous avez peur de la Bastille parce qu'il y fait noir.

La comtesse s'empara d'une écritoire suspendue à la ceinture d'un des clercs présents à l'arrestation.

– Nous perdrons du temps comtesse, partons d'abord ; après le premier relais nous aviserons.

C'est alors que les deux dames furent vues descendant l'escalier d'un air qu'elles s'efforçaient de rendre indifférent. Mais l'exempt principal, qui avait des ordres particuliers, ne s'y trompa point et revint faire son rapport à M. de la Reynie.



La Reynie (Gabriel-Nicolas de), lieutenant général de la police.

En même temps que le duc de Luxembourg faisait courir ses chevaux par la rue Saint-Antoine vers le Louvre, la comtesse hâtait la course des siens le long du faubourg vers Charenton.

– Maintenant, dit Bussy, je suis plus perplexe que jamais. Si ce n'était pour mes enfants, qui doivent porter un nom sans tache, j'irais attendre à Bruxelles les conclusions de la commission.

– Alors vous êtes coupable.

– Parbleu t j'ai vu la Voisin...

– Malheureux !

– Je lui ai demandé un breuvage.

– Ah ! Monsieur de Bussy, et pour qui...

– Pour ma cousine.

– Quoi ! La marquise de Sévigné...

– Elle-même.

– Je m'en doutais bien... Vous la détestez si fort... Ah ! Faut-il que la haine égare à ce point... Comte, j'étais votre ami...

– Doucement, doucement, ce n'est pas la haine qui m'a guidé, c'est l'amour...

– C'est par amour que vous avez voulu empoisonner votre cousine ! Vous me prenez pour un procureur, Bussy...

– Qui vous parle d'empoisonner la marquise de Sévigné ?

– Qu'en vouliez-vous donc faire ?

– Je voulais l'endormir... pour qu'elle m'aimât...

– Oh ! Dieu soit loué, voilà qui vous absout... Ah ! Cher ami, vous me tirez un poids énorme de dessus le cœur... Pauvre Bussy, voilà pourquoi vous haïssez tant la marquise, c'est parce que vous n'avez pu l'aimer... C'est égal, ce crime est une peccadille ; mais comme par les temps qui courent on est brûlé pour presque rien, méfiez-vous de *ce peu de chose*.

Bussy réfléchit quelques moments, et comme les soldats s'approchaient avec les exempts pour lui réitérer l'invitation du lieutenant criminel, il serra la main de son ami et dit :

– À la grâce de Dieu. Je me présenterai devant la commission ; une idée vient de me consoler : je ne crois pas possible, quand on me connaît, qu'on ajoute foi à un crime de ma part commis par amour. C'est peut-être encore la Baume qui me poursuit ; eh bien, je consentirai à ce que la Voisin me fasse boire le breuvage que je lui demandais pour madame de Sévigné, cela me rendra amoureux de la Voisin ou de la Baume ; pardieu, je serai assez puni, hein ? On n'osera plus me couper la tête.

– Comte, vous avez raison ; allez-vous-en trouver M. de la Reynie, sauvez un peu de l'honneur français que toute la noblesse a compromis d'une manière éclatante dans ces hideuses affaires. Hélas ! si l'on vous condamnait pour avoir désiré l'amour d'une femme, que ferait-on à ceux qui méritent l'exécration du genre humain ?

– Messieurs, M. le comte de Bussy Rabutin se rendra chez M. le lieutenant criminel. Holà, pages, éclairez !

Cette scène peut résumer quelques-uns des principaux événements qui suivirent l'arrestation de la Voisin et la découverte de ses horribles secrets. Depuis la marquise de Brinvilliers, la police veillait, mais impuissante, mais contenue. Entre elle et les

coupables qu'elle eût voulu saisir, s'étendait une ombre prestigieuse, qui tout d'un coup prit un corps dès que la volonté du roi se déclara. Ce mystère, c'était la noblesse des accusés. Ils ne devinrent que plus inviolables quand ils furent connus et convaincus. Le roi, dont le devoir était de livrer aux parlements tous les complices de ces crimes d'empoisonnement semés par la France comme des maladies pestilentielles, recula devant l'idée que sa noblesse allait comparaître devant des hommes d'une condition inférieure avec la pâleur des criminels et la honte des infâmes. Au lieu de déférer à des juges ordinaires, de livrer à la publicité mille noms qui eussent fourni mille terribles exemples, au lieu de purifier la nation par le sacrifice bien salubre d'un sang corrompu, le monarque aima mieux choisir des commissaires qui, sous prétexte d'user d'une sévérité extraordinaire, violassent en vertu d'un droit, les plus sacrées, les plus nobles lois de la morale et de la justice; tous les hauts coupables virent s'ensevelir dans le secret leurs crimes dont le roi seul et un petit nombre de commissaires acquirent la certitude.

Le peuple ignora tout, on rejeta sur lui seul toute la honte, toute la culpabilité. Le peuple seul fut puni, mais cruellement. Au dire des commissaires royaux dont subsistent les arrêts comme témoignage de ce que nous avançons, les coupables furent tous des roturiers; les nobles, à quelques exceptions près, n'eurent pas même la peine de se justifier. Aux uns, le roi envoya des lettres d'avis, comme à la comtesse de Soissons, à la duchesse de Foix. Le duc de Luxembourg ne fut emprisonné que parce qu'il le voulut bien. Mais Bonnard, intendant de ce seigneur, ne sortit pas d'affaire à si bon compte. Il est vrai qu'il n'était pas gentilhomme.

Nous n'établirons pas que les gens condamnés et exécutés à mort, les Lesage, le Guibourg, les Vigoureux, et ces horribles femmes, la Voisin, la Bosse, la Vigoureux, la Filastre, n'eussent point mérité leur sort. Mais ce sera une étude singulière pour les esprits curieux de comparer les jurisprudences modernes à celle de cette époque, que cette division de castes établissant entre complices une différence de pénalités. Quelques détails vont prouver surabondamment que Louis XIV, si fort approuvé pour l'établissement des chambres ardentes, n'obéit qu'à un sentiment d'aristocratique partialité, qui implique l'absence complète de tout principe de morale et d'équité.

François-Henri de Montmorency, pair et maréchal de France, duc de Luxembourg, était âgé de cinquante et un ans lorsqu'il fut renfermé à la Bastille. Il était fils du fameux Bouteville, que Richelieu fit décapiter pour s'être battu en duel, à la place Royale, en plein midi.

Son fils s'attacha au prince de Condé, le suivit à l'armée, et en 1643 ils étaient ensemble à Rocroy. Après avoir pris une part active à la conquête de la Franche-Comté, le duc de Luxembourg fut appelé, en 1672, au commandement d'une armée en Hollande et gagna les batailles de Woerden et de Bodegrave. En 1673, forcé de battre en retraite, il donna toutes les marques d'une habileté, d'une bravoure incontestable. Deux ans après, il fut nommé maréchal de France.

Comme tous les princes de son temps, le duc avait sacrifié à quelques idées superstitieuses. Nous verrons plus tard les magies, les sorcelleries du seizième siècle et du dix-septième se transformer en études chimiques sous la régence, et devenir des tentatives de magnétisme et d'expérimentations médico-physiologiques, vers le milieu du dix-huitième siècle.

Sous Louis XIV, ces faits constituaient une accusation assez solide, étayés qu'ils étaient sur les crimes affreux dont nous avons parlé. Comment faire croire, en effet, aux masses qui soupçonnent toujours le mal par la crainte bien fondée qu'elles en ont, que la Voisin et ses hideux acolytes plaçaient la fantasmagorie et la mystification au rang de leurs moyens de fortune, et distribuaient d'une main des horoscopes insignifiants, tandis que de l'autre ils glissaient le poison et les philtres ? Quiconque avait vu sortir de chez cette sorcière madame Brunet, qui tua son mari pour épouser le joueur de flûte Philibert, ne pouvait conserver bonne opinion de madame Talon, femme du procureur général, qui, elle aussi, visita la Voisin, seulement pour en obtenir un spécifique¹¹ au moyen duquel elle changea ses imperfections naturelles en des charmes séducteurs.

Et quand on avait vu le prêtre Lesage, cet empoisonneur infâme, en relations secrètes avec un pair, un duc et un maréchal de France, ne pouvait-on sans témérité blâmer et soupçonner ce grand seigneur ? Assez d'exemples légitimaient les soupçons.

M. de Luxembourg se constitua donc prisonnier. Il fut renfermé d'abord dans la grand'chambre que nous connaissons, pour y avoir vu M. de Rohan. C'était, au dire de Constantin de Renneville qui l'a habitée, la deuxième chambre de la tour de la Chapelle, celle qu'occupèrent tour à tour les maréchaux de Biron et Bassompierre. Elle était l'une des moins désagréables de la Bastille¹². Le duc reçut bientôt les visites des commissaires nommés par le roi, et qui siégeaient en chambre secrète à l' Arsenal. Cette chambre décréta le maréchal de prise de corps et députa MM. de Besons, conseillers d'État, et de la Reynie, lieutenant général de police, pour l'interroger.

Le maréchal n'était pas sans inquiétudes ; il savait la haine que lui portait Louvois, ce ministre jaloux, qui fit tant de mal aux officiers dont la soumission lui paraissait douteuse ou les talents supérieurs aux siens. Il apprit bientôt que ses *complices* le chargeaient des accusations les plus odieuses. Le prêtre Lesage, furieux de voir que ses nobles clients ne lui étaient pas venus en aide, révélait, ainsi que la Voisin, tout ce qui pouvait compromettre les noms les plus distingués de la cour. Pour son compte seul, le maréchal aurait, au dire de ce misérable, composé chez Lesage plusieurs poisons, et fait des *conjurations* contre la personne du roi.

Le poison trouvait son application dans la personne d'un certain intendant des contributions de Flandre, auquel le duc avait voulu tirer l'argent du roi. Le maréchal, en regardant les murs de sa chambre sur lesquels apparaissaient, gravés à l'aide d'une pointe aiguë, les noms de Biron et de Rohan, dut réfléchir bien des fois à l'importance que prennent les témoignages les plus étranges contre les gens embastillés.

Il parait, au reste, que le maréchal avait été consulter la Voisin ; c'était une espèce de mode : mais on ne l'affichait pas. Curieux de voir le diable, que l'empoisonneuse se vantait de faire comparaître à son gré, il ne vit qu'un fort laid visage auquel il pensa crever un œil d'un coup d'épée. Le diable eut une peur effroyable du maréchal et s'en vint tomber à ses genoux pour avoir la vie sauve. C'était le prêtre Davot, un empoisonneur, un faussaire, un diffamateur, un sacrilège, un résumé vivant de toutes

11 Médicament propre à quelque maladie.

12 Renneville affirme positivement ce fait. Il ne se contredit pas une seule fois. C'est la deuxième chambre de la Chapelle, qu'il prétend avoir été habitée par tant de prisonniers célèbres. D'autres auteurs ont pu être trompés en ceci, qu'il raconte avoir été transféré ensuite dans la première du Coin.

les horreurs possibles. Après Dieu il n'était rien que cet homme méprisât autant que les hommes, et sauf l'intrépidité c'était bien le diable en personne.

En absolvant le maréchal du crime de poison, nous le trouvons coupable d'avoir eu la faiblesse d'aller consulter cette foule ignoble de sorciers, sur la durée de l'existence de plusieurs personnages de la cour. Or, nous répétons ici les termes de l'arrêt d'absolution. La chambre de l'Arsenal n'ayant pas trouvé de preuves suffisantes dans les aveux circonstanciés de Lesage et de ses associés, renvoya M. le duc de Luxembourg de toute accusation. Arrêt du 16 mai 1680.

Ici nous entrons dans cette division des culpabilités estimées selon la classe des inculpés. Le maréchal duc est renvoyé absous ; le roi donne ses ordres, le lendemain de l'arrêt, pour que le prisonnier soit élargi. Louvois, malgré la décision de la chambre, eut le pouvoir de faire exiler le duc et de le confiner dans ses terres, où le roi le laissa tant qu'il n'eut pas besoin de ses services. Peut-être cette disgrâce après l'absolution des juges semblerait-elle significative, quand on songe que Louis XIV posséda seul, on presque seul, le secret des charges, afin de ménager à son gré les coupables sans scandale et sans injustice patente. Mais, partial ou non, quant au grand seigneur, il eût dû tenir la même conduite à l'égard des complices du maréchal. C'est là une loi de suprême équité, une des conditions de la réhabilitation. Voici pourtant ce qui arriva :

Pierre Bonnard, intendant du maréchal, homme sans naissance, avait été compris dans l'accusation ou les accusations portées contre son maître. Il fut emprisonné comme lui. Mais le jour où M. de Luxembourg, déclaré innocent, réhabilité, quittait triomphalement la Bastille pour un exil qui, après tout, était une faveur eu égard à la prison, l'intendant, *le complice* était condamné par la chambre de l'Arsenal à faire amende honorable pieds nus, la corde au col, une torche à la main, et on l'envoyait aux galères à perpétuité. Il est pourtant très clair qu'il était ou n'était pas coupable ; que s'il l'était, son maître, *son complice*, l'était aussi, et que le maître étant absous, le serviteur devait jouir des mêmes bénéfices. Ces monstrueuses distinctions composent tout le système des gouvernements passés ; elles ne se sont établies que par la force brutale, elles n'ont pu avoir force de loi que derrière les murs d'une Bastille, où les despotes abrités contre la révolte, se riaient à la fois des clameurs publiques et des gémissements de leurs victimes.

Nous avons besoin de ce genre de complice pour prouver toute la déloyauté de l'institution des chambres extraordinaires. Assurément le parlement eût condamné François de Luxembourg ou renvoyé absous et libre le malheureux Pierre Bonnard. On est réduit, par la duplicité du roi Louis XIV, à conserver des doutes sur l'innocence du maréchal ou à envisager la justice de ce tribunal exceptionnel comme une mystification destinée à donner une vaine et illusoire satisfaction au peuple ; si les empoisonneurs étaient découverts et punis, ce n'était donc qu'à la condition qu'ils n'étaient point gens de qualité. Lesage, Davot et Guibourg révélèrent à ce sujet bien des faits d'un ordre opposé.

Un procès antérieur de deux ans à celui de la demoiselle de Lagrange, avait révélé la participation de plusieurs prêtres à des complots d'empoisonnements suivis d'exécution. Cette nouvelle Brinwilliers, gardée deux ans à la Bastille, mit les inquisiteurs sur la trace d'une foule de coupables. Elle écrivit à M. de Louvois, et c'est peut-être de là que vinrent les poursuites de ce ministre contre tous ceux de ses ennemis

qu'il put englober dans des affaires de poison. Mais le parlement avait encore à cette époque la connaissance des crimes, et quand le roi découvrit tout ce qui allait résulter de l'instruction, il se décida pour les commissions extraordinaires.

Les noms de la comtesse de Soissons, de la comtesse du Roure, de la comtesse Polignac, de la duchesse de Bouillon, de la duchesse de Vivonne, du comte de Montgomery, n'étaient pas des épouvantails pour les magistrats civils; avec la Voisin, la Vigoureux, les trois prêtres, leurs complices, le parlement pouvait faire brûler ou décapiter cinquante empoisonneurs de la plus haute extraction, et nous croyons que, malgré l'ignorance quelquefois barbare du temps, le parlement n'eût pas chargé ses registres, comme le fit la chambre de l'Arsenal, des sorcelleries, momeries et charlatanismes qui masquaient le crime véritable.

Ainsi : madame de Soissons était accusée d'avoir empoisonné son mari. Elle se sauva sans attendre l'information.

La marquise d'Alluye était accusée d'avoir empoisonné son beau-père. Elle accompagna, comme nous l'avons dit, la comtesse, son amie.

Madame de Bouillon était accusée, par la Voisin, d'avoir offert à Lesage une somme considérable pour empoisonner le duc de Bouillon, son mari. Elle se rendit devant la cour des poisons, accompagnée de neuf carrosses de ducs. M. de Vendôme lui donnait la main. Elle vint insulter le tribunal nommé par le roi, et dit tout haut : *quelle n'avait jamais ouï débiter tant de sottises d'un ton grave*. Peut-être n'eût-elle pas répondu ainsi au parlement, et la vérité eût gagné quelque chose à des réponses réelles.

M. de Bussy Rabutin, qui raconte cette affaire, dont il sortit aussi net que les autres, avoue lui-même que cela donna beaucoup de ridicule à la chambre de justice; et l'on peut s'étonner qu'un roi ait permis de ridiculiser des magistrats chargés d'enquêtes aussi graves, sur des faits aussi odieux. La duchesse fut exilée seulement pour cette incertitude sans laquelle le roi l'eût fait absoudre.

La comtesse du Roure ne paraissait coupable que d'avoir eu connaissance d'une tentative d'empoisonnement sur mademoiselle de La Vallière. Cette tentative aurait été attribuée à la même comtesse de Soissons. On voit qu'il y avait plus que des *sottises* dans ces accusations. Madame du Roure se présenta devant la cour et fut déchargée de l'accusation.

La comtesse de Polignac eût pu tenir, à la commission de l'Arsenal, le langage impertinent de madame de Bouillon; car on ne lui reprochait tout haut que des niaiseries. Elle aurait été, suivant l'acte d'accusation, trouver la Voisin pour se faire tirer l'horoscope de mademoiselle de La Vallière, et obtenir quelques faveurs du roi par le sortilège du nécromancien Lesage. Ce qu'il y avait de plus grave, dont on ne parla pas à la cour, c'était l'empoisonnement d'un valet de chambre qui servait ses commerces amoureux. On écarta ce fait, on laissa subsister les autres, et le roi, malgré le défaut de preuves et les dénégations de l'accusée, la condamna à l'exil.

Chose singulière! L'égoïsme de Louis XIV transpirait sous tous les événements un peu remarquables de son règne. Parmi les femmes de la cour, comptez celles qui voulurent supplanter La Vallière et accaparer les bonnes grâces du jeune roi, calculez le nombre de crimes présumés ou réels qui résultèrent de cette ambition. Mais le roi, indulgent pour tous les griefs qui ne lui sont pas personnels, sévit avec fureur contre les fautes dont il est la première cause. Ainsi madame de Vivonne avait cédé aux sol-

licitations de Lesage, qui, cherchant à compromettre le plus possible de grands noms, lui avait dicté une lettre remplie d'expressions blessantes pour le roi. Cette lettre, conservée par Lesage, fut rendue au monarque, et madame de Vivonne, *déchargée du crime de poison*, ne resta pas moins plusieurs années à la Bastille.

La princesse de Tingry avait empoisonné ses enfants nouveau-nés; elle fut renvoyée de l'accusation.

Le comte de Saissac était accusé d'avoir fabriqué, avec Lesage, des poisons pour tuer son frère. Il prit la fuite, et laissant passer douze années sur l'effet odieux de cette accablante accusation, il revint à Paris et se constitua prisonnier. Lesage était mort, les pièces étaient perdues ou détruites, le comte purgea sa contumace et sortit de la Bastille après peu de temps.

Quand toute la noblesse eût été bien et dûment prévenue pour s'enfuir ou lavée de toute accusation, la cour de l' Arsenal procéda au châtement des *vrais coupables*. C'étaient les instruments, on les brisa sans pitié. Certes, les arrêts furent justes, mais furent-ils complets? Nous éviterons de nous plonger dans le gouffre d'horreurs et de turpitudes qui s'ouvrit aux yeux des magistrats instructeurs. Mais la Bastille à cette époque aspira dans ses murs le sang et le venin multipliés des crimes qu'y avait fait germer Exili.

Orgies effroyables, sacrilèges, assassinats, viols, sortirent comme un funèbre essaim des consciences interrogées par le fer et le feu des bourreaux. La chambre des juges, muette jusqu'alors, proclama sans réserve tous les forfaits de ces monstres qu'elle tenait en son pouvoir.

On avait arrêté dans les bois un prêtre contumace, Gilles Davot, évadé après une condamnation à mort prononcée contre lui, pour maléfices, sacrilèges et autres crimes. Après avoir obtenu des aveux très circonstanciés, on épuisa les tortures sur ce misérable, pour tirer de lui des révélations tellement étranges que jamais, dans les siècles précédents, la superstition n'avait enfanté de pareilles stupidités. Davot subit la question de l'eau ordinaire et extraordinaire¹³; son interrogatoire montre à quel point la sotte curiosité du public et l'appât d'un gain facile avaient égaré la raison de ces êtres pervers.

La Bastille fut chargée de garder le secret, comme elle avait été employée pour le faire révéler; toutes ces découvertes eussent été dangereuses pour le gouvernement, et un régime despotique comme celui de la prison d'État pouvait seul étouffer la publicité. Comment ces horreurs furent-elles connues de la police elle-même? Nous l'établirons facilement. C'est la confession qui inspira les premières idées du crime

13 Le procès-verbal existe bien complet. Il a été publié tant de fois que nous n'avons pas jugé à propos d'en charger inutilement les feuilles de ce volume.

Le supplice de l'eau faisait contraste avec les fers rouges et les charbons ardents. En question ordinaire, on passait sous les cordes, auxquelles étaient attachés les pieds de l'accusé, un tréteau qui donnait une plus grande extension au corps, et en cet état, on lui faisait boire quatre potées d'eau. En la question extraordinaire, on passait un tréteau plus élevé sous les mêmes cordes, et on lui faisait boire quatre autres potées d'eau.

Le prêtre Gilles Davot fut soumis à ce genre de question par la Chambre ardente, en 1679. Le premier pot de l'ordinaire ne lui arracha que des cris de douleur. Aux deux derniers, il fit quelques aveux; mais il était tellement enflé que le médecin ordonna de lui laisser un peu de repos. Dès qu'il fut remis, on le plaça sur un matelas près d'un grand feu; il subit les quatre pots de l'extraordinaire et, cette fois, il fit des aveux complets. Gilles Davot fut pendu et brûlé le 9 juillet 1679. *Les procès en sorcellerie au XVII^e siècle*, Frédéric Delacroix, Paris, 1896, p. 277

aux confesseurs, et eux-mêmes se trahirent plus tard les uns les autres. À voir tant de projets d'assassinats révélés au tribunal de la pénitence, tant d'aveux de haines mal servies par l'ignorance ; tant de vœux inspirés par la vengeance, mais impuissants faute d'instruments qui les aidassent à s'accomplir ; certains esprits corrompus, lie sanglante de cette société pressurée par l'aristocratie et une religion inintelligente, s'aperçurent qu'il y aurait des gains énormes à faire si l'on voulait spéculer sur les mauvaises passions, et travailler dans l'ombre à leur développement, à leur succès. Les assassins ne se sont pas offerts d'eux-mêmes, ils ont été sollicités par le désir de leurs nobles clients ; comment eussent-ils deviné les secrets de famille, les ambitions, les inimitiés d'autrui ? La confession les leur fit connaître : ils donnèrent, au lieu de pénitences, des conseils et des moyens d'exécution ; comme ils ne voulaient pas se dépouiller du plus puissant de leurs prestiges, ils n'abandonnèrent, en faisant le métier d'assassin, ni la robe ni le caractère du prêtre, sans lesquels ils ne se fussent montrés que comme des charlatans, diseurs de grands mots et artisans d'œuvres infâmes. La superstition leur vint en aide, elle remplaça la religion ; c'est en effet la religion du crime.

Ils vendaient la poudre vénéneuse à telle heure, et disaient à telle autre heure une messe pour le succès de l'empoisonnement. S'adressaient-ils à des esprits forts, ils changeaient Dieu pour le diable ; c'était une messe dite au rebours, sur un autel renversé, le Christ ayant la tête en bas. Avec les libidineux ils faisaient parler les sens. Cette messe était célébrée sur un autel humain, nu, voluptueux¹⁴. Pour les dévots qui avaient quelqu'un à empoisonner, la messe était naturelle, on plaçait seulement le poison sous le calice ; on bénissait devant Dieu le crime et l'homicide. Ainsi toujours des pratiques religieuses et des ministres de la religion. Avec l'empoisonneuse de la Grange, qui tua son amant pour en hériter, l'on trouve le prêtre Nail, curé de Launay-Villiers, qui l'assistait et l'absolvait sans doute. Ils furent embastillés l'un et l'autre, et brûlés en 1679. Avec la Voisin, la Vigoureux, la Filastre, on trouve les prêtres Lesage, Guibourg et Davot. Le premier, prestidigitateur habile, avait la haute clientèle, c'est à lui que s'adressaient les duchesses ; Guibourg, âgé de soixante et onze ans, était l'âme du laboratoire. Il avait inventé le fameux poison *avium risus* (rire des oiseaux) ou *grenouillette*, qui faisait mourir au milieu des éclats de rire et tuait la victime en lui conservant cette apparence d'effroyable hilarité. Guibourg avait aussi inventé les messes dites sur des autels profanes. Il dut passer pour un homme de génie parmi ses acolytes ; l'âge seulement l'empêchait d'être un homme d'exécution.

Quant à Davot, il faisait de tout. Il avait commencé par faire de l'opposition à un archevêque au sujet d'un mandement. Davot ayant voulu faire imprimer ses idées à ce sujet, véritable libelle qui dut scandaliser la police, on rechercha les auteurs de la pièce et ses propagateurs. Leclerc, distributeur, fut arrêté. Boulanger, imprimeur ; Remy et Marsolier, relieurs, allèrent à la Bastille ; Davot se sauva, il avait de bonnes connaissances qui le prévinrent à temps. Le libelle n'était qu'une peccadille ; mais il redouta des éclaircissements plus amples, il savait combien la Bastille possédait de moyens actifs pour faire parler un homme ; et pour ne point parler, il se retira, comme nous avons dit, dans les forêts qui avoisinent Paris ; il y vécut en brigand jusqu'au

14 Il n'est pas d'obscénités auxquelles ces prêtres ne se soient livrés. Étienne Guibourg célébra différentes fois la messe sur le ventre de plusieurs femmes. Ces femmes avaient la robe relevée jusqu'au-dessus de la gorge.

jour où les dépositions de ses associés, torturés dans la prison, firent connaître à M. de la Reynie que l'état de libelliste était son moindre défaut.

L'ami de la Brinvilliers, de Sainte-Croix, était aussi un quasi-prêtre, le Receveur général du clergé Penautier, qui n'échappa au châtement mérité par ses crimes que grâce à la protection de l'archevêque de Paris ; nous citerons à ce propos quelques lignes d'un ouvrage plein de remarques analogues¹⁵.

« Tous les empoisonneurs jugés par le parlement et chambre ardente de l'Arsenal étaient prêtres, et ce fut un prêtre qui donna les premiers renseignements en révélant le secret de la confession. Tous les autres accusés, ceux pour lesquels les fabricants et distributeurs de poisons avaient opéré, appartenaient aux premières familles de la cour. Les poisons s'expédiaient de Paris à l'étranger ; s'il faut en croire le marquis Dangeau et les autres annalistes du temps, le poison dont mourut madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, tante de Louis XIV, avait été envoyé par le chevalier de Lorraine, son amant, alors en Italie.

« Ce fut aussi de loin que fut expédié le poison que fit passer la princesse Marie-Louise, fille de madame Henriette, mariée en 1679, au roi d'Espagne ; elle mourut dix ans après sa mère, en 1689. On attribua ce crime au conseil autrichien, qui redoutait que l'influence de la jeune reine sur son époux ne déterminât le prince à refuser de se joindre aux puissances liguées contre la France.

« On découvrit cet affreux complot, et un contrepoison fut envoyé de Versailles ; mais le courrier arriva trop tard, et Dangeau raconte que le roi dit au souper : La reine d'Espagne est morte empoisonnée dans une tourte d'anguilles ; la comtesse de Pernitz, les caméristes Zapata et Nina en ont mangé après elle et sont mortes du même poison. »

On voit que si quelque suite eût été donnée aux accusations portées par les empoisonneurs contre leurs clients, les châtements eussent dû traverser la noblesse et le clergé pour arriver jusqu'aux têtes royales.

Tous ces horribles pensionnaires durent coûter beaucoup d'argent à Louis XIV. Il les logea dans son château le plus cher. La Bastille était en effet la salle d'Apollon de ce Lucullus des despotes. Pour bien étouffer les révélations et conserver à sa cour les respects de la nation, il en coûta plus de deux millions à Sa Majesté. Entrons dans quelques détails sur la vie des prisonniers à cette époque.

Le principe adopté pour régler la Bastille c'est la disparition, l'éclipse pour ainsi dire du personnage qui a encouru la colère de Sa Majesté ou de ses ministres. Faire disparaître ainsi un homme est chose dispendieuse, puisqu'il faut acheter la discrétion de ceux qui le gardent, et que cette discrétion ne s'obtient que par un intérêt bien motivé. Le premier intéressé doit être le gouverneur. On lui avait donc concédé, avec le titre d'officier supérieur de la Bastille, le monopole d'une pension qu'il alimentait selon son gré, suivant de fort loin un tarif fixé par la cour pour l'entretien et la nourriture des prisonniers.

Les appointements du gouverneur de la Bastille consistaient en une rente fixe de quinze places de prisonniers présents ou non, au-dessus du nombre effectif des prisonniers ; ces places, à raison de dix livres l'une, faisaient par jour une somme de cent

15 Dufey, *Précis historique sur la Bastille*.

cinquante livres, soit cinquante-quatre mille sept cent cinquante livres par an. Chaque prisonnier effectif était tarifé en outre :

- Les princes, à cinquante livres par jour.
- Un maréchal, à trente-six livres.
- Un lieutenant général, à seize livres.
- Un conseiller au parlement, quinze livres.
- Un juge, un financier, un prêtre, dix livres.
- Un avocat, un procureur, cinq livres.
- Un bourgeois, quatre livres.
- Les valets, les colporteurs, ouvriers, trois livres.

Nous verrons, par le tableau des ordonnances, ce que pouvait bénéficier le gouverneur sur ces tarifs.

Un autre privilège accordé à cet officier c'était l'exemption du droit d'entrée de cent pièces de vin par an. Les commis de l'octroi ne tenaient jamais une liste exacte de ces entrées, pour ne pas désobliger un homme avec lequel on pouvait tôt ou tard avoir des relations ; ce privilège s'étendait donc à autant de pièces que le gouverneur le souhaitait ; et ce dernier, trouvant bien superflu d'exploiter pour ses prisonniers une si belle concession, vendait son droit à un cabaretier pour deux mille écus par an.

Les prêtres sont, comme on voit, tarifés à dix livres par jour. Lesage, Guibourg et Davot firent donc bonne chère aux dépens du roi pendant le long temps que dura l'instruction de leur cause. À cette époque, la Bastille était gouvernée par M. de Besmeaux, dont tous les prisonniers se sont accordés à louer la douceur et la facilité. Ses tarifs, sans être observés consciencieusement, offraient encore une espèce de vraisemblance, et les aliments ainsi que le chauffage n'étaient ni l'ombre d'une nourriture ni le reflet d'une flamme, comme sous le gouvernement des successeurs de M. de Besmeaux.

Nous aurons l'occasion de montrer plus tard des prisonniers mourant de faim et de froid, nus, hors d'état de pourvoir aux plus impérieux besoins de la propreté. Quand on réfléchira que ces malheureux étaient gentilshommes, tarifés à dix ou à quinze livres par jour, et renfermés depuis plusieurs années, on sera effrayé de l'entassement progressif des bénéfiques que faisaient les geôliers sur la vie même de leurs *pigeonneaux* ; ainsi se nommaient les prisonniers dans l'argot à la fois railleur et barbare des officiers de la Bastille.

Arrivons à des considérations d'un ordre plus sérieux. Voilà l'époque des empoisonnements à peu près passée. Il ne reste plus que des crimes isolés. Un certain Laidane, de Palerme, est arrêté à Saint-Germain ; sa qualité de Sicilien paraît suspecte, il est amateur d'études chimiques, il possède plusieurs paquets de poudres équivoques. Exili n'était-il pas Italien, d'ailleurs ? On s'en aperçoit, bien qu'un peu tard. Ce Laidane reçoit chez lui des prêtres italiens, et bien qu'il n'ait jamais été possible à la police de trouver ses fourneaux, ses alambics, ses instruments, bien qu'il ait résisté à toutes les instances, mot qui peut signifier torture au besoin ; Laidane est gardé à la Bastille, il n'est pas jugé.

Nous allons voir la Bastille s'emplier d'Italiens, tous suspects d'empoisonner ; l'ombre du crime réveille tous les sbires que le crime lui-même trouva si longtemps aveugles et sourds. En 1682, Ayedone, autre Sicilien, est arrêté aussi à Saint-Germain ;

il donna de fort mauvaises raisons de son séjour en France, disent les registres ; cependant on daigna l'élargir en le bannissant du royaume, que la chambre de l'Arsenal ne lui accordait pas le droit de visiter sans d'excellentes raisons.

Les Siciliens pullulent à cette époque, comme les prêtres en 1769 ; trois gentilshommes, du nom de Trovato, porteurs de poudres *qui paraissent équivoques*, sont embastillés, le père, le fils et l'oncle ; on les bannit. M. de Besmeaux a dû prélever de bien belles recettes sur les Siciliens en particulier, et sur les chimistes en général. Sitôt que les empoisonneurs furent dissipés, il se forma, devant les yeux des commissaires de l'Arsenal, un nuage de maléfices qui, d'un caractère moins nuisible que les venins, leur parurent cependant dignes des mêmes châtimens.

Il est affreux de songer qu'aux portes mêmes de ce dix-huitième siècle qui jeta la lumière et la liberté au monde, des malheureux accusés d'avoir ensorcelé des chèvres et des moutons, d'avoir eu commerce avec *le diable*, furent étranglés et brûlés en place de Grève. Il est risible de voir la commission de l'Arsenal se réunissant gravement pour examiner une jeune fille hystérique ; d'une puberté précoce, d'un tempérament ardent, Marie Motar, qui avait effrayé ses parents par des penchans impétueux, et la condamner à subir des exorcismes, c'est-à-dire la livrer aux prêtres bourreaux de la Bastille, quand un médecin seul et un mari eussent été nécessaires à sa guérison,

Les vengeances trouvaient facilement à se satisfaire alors ! Être accusé de maléfices pour avoir chanté une chanson mystérieuse, pour avoir veillé tard, pour avoir allumé du feu avec de certain bois, et fait bouillir certaines eaux sur ce feu, c'était risquer la prison et la mort. De malheureux bergers, Étienne Debray, Jacques Dechaux et Jeanne Chanfrain, furent brûlés, par arrêt de la chambre de l'Arsenal, pour avoir *entretenu des correspondances avec le démon*, et voulu attirer la mortalité sur les troupeaux. Ils subirent leur peine après une détention de plusieurs mois dans les cachots de la Bastille, créatures trop petites et trop méprisées pour qu'on les oubliât sur la paille, et qu'on payât trois livres par jour pour la conservation de leur misérable existence.

L'accusation de sorcellerie fut la dernière ressource des juges après l'extinction des empoisonneurs. Il y eut bientôt aussi peu de sorciers que d'empoisonneurs, non que le remède violent ait guéri la plaie, mais parce que les magistrats, en creusant ce noir abîme, finirent par reconnaître et par déclarer qu'ils n'y trouvaient que des ombres très vaines et très inoffensives. Mais enfin ils brûlèrent les ombres pour l'exemple. Ils avaient été installés pour brûler.

Un simple aperçu des ordonnances royales, sur le régime de la Bastille, nous a montré quels pouvaient être les revenus de ce château pour le gouverneur. Pendant la période des crimes de poison, les chambres de la prison d'État, qui pouvaient recevoir cinquante prisonniers en moyenne, furent habitées par plus de deux à trois cents. Une pareille aubaine ne paraissait pas devoir se représenter de sitôt ; en attendant, M. de Besmeaux faisait ses épargnes et se préparait soit pour la retraite, soit pour des faveurs plus éclatantes.

Pauvre gentilhomme de Gascogne, et gentilhomme sans pages et sans pignon, il avait quitté jeune le pays pour chercher fortune à Paris. Le temps était favorable alors ; on servait M. de Richelieu et le roi, les deux ensemble à volonté. Ces deux maîtres menaient loin un bon serviteur. M. de Besmeaux entra dans les gardes. Vani-

teux comme les gens de sa province, il prêta longtemps à rire à ses camarades par ses prétentions et son maigre équipage. On lui jeta souvent l'histoire de certain baudrier, qu'il s'était fait faire, brodé d'or par-devant, parce que la mode autorisait cette somptuosité, et qu'on portait les manteaux ouverts, mais de simple laine par derrière, faute d'avoir eu en poche de quoi payer la broderie complète. Ses camarades, un jour, soupçonnèrent l'artifice, et l'un d'eux, se heurtant à Besmeaux, s'entortilla par plaisanterie dans les plis de son manteau, qui, relevé par cette manœuvre, mit à découvert les épaules et la supercherie du pauvre Gascon ; pour un coup d'épée et mille quolibets Besmeaux en fut quitte.

On voit qu'il était bon compagnon. Plus tard, le service le fatigua ; l'heure des illusions était passée ; la fortune, qui s'était montrée à lui dorée comme le baudrier de contrebande, lui tourna son dos d'une menaçante nudité. Alors Besmeaux regretta son pays, le bon petit château paternel, composé de deux chambres et d'une étable, et s'il eût possédé seulement dix écus pour payer son voyage, nul doute qu'il ne fût retourné planter ses choux en Gascogne, comme on le conseillait au maréchal de Biron.

Cependant il ne trouva pas même un ami qui voulût lui prêter cette maigre somme, et force lui fut de rester à Paris. À Richelieu, qui n'avait rien fait pour Besmeaux, succéda Mazarin, ministre fort peu magnifique ; c'était le cas, ou jamais, de désespérer ; mais la fortune capricieuse sourit tout à coup au Gascon. Mazarin, sans bourse délier, récompensa quelques services que lui avait rendus Besmeaux, par un brevet de capitaine dans ses gardes ; puis, comme Mazarin aussi avait besoin de geôliers pour ceux de ses prisonniers qui chantaient sans vouloir payer, ou qui chantaient trop haut en payant trop peu, il jeta les yeux sur l'honnête Besmeaux, incapable d'une noirceur et d'un crime, mais soumis et régulier selon toutes les exigences de la consigne.

Il permit au Gascon d'acheter la charge de gouverneur ; Besmeaux la paya 90,000 livres à Nouvières et Dutremblay. Un pareil homme n'eût pas été le fait de Richelieu, mais Mazarin réussit à s'en servir, et Louis XIV même lui conserva sa place. Besmeaux gouverna quarante ans la Bastille et laissa deux cent mille écus à sa fille. Cette somme assez ronde a servi de prétexte à ses panégyristes, qui ne se lassent pas, et avec raison, de louer la douceur, le désintéressement et la munificence d'un gouverneur de la Bastille capable de n'avoir amassé que six cents mille livres en quarante ans avec des occasions comme celles des empoisonneurs et des religieux¹⁶.

Ce digne homme fut à ce point chéri, même des prisonniers, qu'il inspira la pompeuse phrase suivante à une des victimes les plus récalcitrantes de la Bastille, à Renneville, qui ne peut être taxé d'indulgence ou de flatterie envers les officiers, ni pour le régime de la prison d'État. « Je n'ai pas connu un seul prisonnier qui ne m'ait dit du bien de M. de Besmeaux. La mémoire du juste est toujours un baume de bonne odeur devant Dieu et devant les hommes. »

En 1685, M. de Besmeaux se promenait un matin dans son jardin, attendant au fossé gauche de la Bastille et auquel on arrivait en traversant un pont volant. Le digne

16 Voici le calcul qui a été fait des gains ordinaires d'un gouverneur de la Bastille :

Deux cents prisonniers à 10 francs par jour l'un dans l'autre...	2,000 livres.
Sur quoi il faut réduire 20 sous par jour pour la nourriture de chacun d'eux...	200
Reste au gouverneur par jour...	1,800
Qui, multiplié par trois cent soixante-cinq jours, donnent par an ...	638,000

gouverneur pensait à la cour, au roi, qui lui avait souri à sa dernière visite ; il comparait les maigres fleurs de son parterre, les arbres un peu étouffés de son verger, à ces magnifiques allées du jardin immense des Célestins, dont on apercevait les cimes panachées par-dessus les bâtiments trapus de l'Arsenal. Il regardait aussi vers Paris, dont les bruits lui arrivaient par bouffées, derrière les remparts ; tandis que s'élevait à ses côtés l'immense forteresse dressée contre la capitale, comme un gigantesque molosse, dont lui, Besmeaux, avait l'honneur d'être le gardien. Voyant quelques fenêtres ouvertes dans l'épaisseur des tours, sur lesquelles des maçons, suspendus à des cordes, travaillaient comme des abeilles aux parois de la ruche, il se prit à songer que ses pensionnaires n'étaient pas au grand complet, comme deux ans auparavant. Alors il y avait grande activité dans les cuisines ; Besmeaux avait été forcé d'augmenter son personnel de deux guichetiers et de trois aides ; c'étaient tous les jours des questions ordinaires ou extraordinaires auxquelles il pouvait assister ; il était curieux de quelque distraction ; c'étaient les visites d'officiers, de courtisans, de dames de qualité ; c'étaient aussi quelques milliers de louis, bienheureux surcroît, s'engouffrant dans son coffre-fort.

D'idées en idées, de tours en tours, Besmeaux en vint à penser qu'il était bien plus agréable de garder avec une espèce de férocité légitime ces affreux brigands, empoisonneurs et sorciers, dont on redoutait les ruses et les violences, même sous la pierre de la Bastille, que de tourmenter quelques vieillards ou quelques femmes innocentes, qui depuis un an passaient le seuil fatal sans autre crime que d'avoir voulu sortir de France, parce qu'un arrêt du roi leur ordonnait d'aller à la messe au lieu d'aller au consistoire. À ce moment de ses tristes réflexions, le major de la Bastille aborda Besmeaux, et lui fit remarquer une fenêtre de la tour du Trésor, d'où partaient des chants graves et empreints d'une mélodie assez énergique.

– Entendez-vous, monsieur le gouverneur, notre enragé, troisième Trésor¹⁷ ? N'est-il pas insupportable avec ses odes ? Quelle harmonie !

– Le roi nous paye pour entendre cette musique, dit Besmeaux avec un calme parfait : d'ailleurs n'est-il pas fou cet homme, ce mourant ?

– Fou ! Pas le moins du monde ; c'est de l'exaltation religieuse. Il chante là des horreurs contre le roi... sous prétexte qu'il va mourir.

– On est libre en prison, major... C'est le moins... Mais que chante-t-il ?

– Il a mis en vers et en musique toute l'ordonnance du 4 septembre 1684¹⁸.

Il chante le malheur des protestants malades, condamnés par le roi à être arrachés des maisons qui leur servaient d'asiles et portés à l'Hôtel-Dieu. Il représente, dans ses vers, les brancards des pauvres agonisants qui expirent en plein air, maudissant Sa Majesté.

17 On appelait ordinairement les prisonniers du nom de leur chambre, car, en général, ils perdaient leur nom réel en entrant à la Bastille. Ainsi Latude avait reçu celui de *Danry*. Un détenu renfermé dans la première chambre de la tour du Coin, par exemple, était appelé *première du Coin*. C'était une espèce de numéro d'ordre beaucoup plus aisé à retenir pour les porte-clefs : cela fondait aussi une égalité à la Bastille.

18 Arrêt du conseil qui défend aux protestants de retirer dans leurs maisons aucun pauvre malade de leur religion. Ces malheureux, à qui l'humanité de leurs frères aurait épargné l'humiliation des secours publics ; qui auraient pu du moins jouir, dans les maisons particulières, d'un air pur, et des soins de la nature et de l'amitié, étaient condamnés à respirer l'air empoisonné des hôpitaux, et cet arrêt punissait d'une amende la pratique des vertus que l'Évangile enseigne.

Arrest du Conseil,

Du 4 SEPTEMBRE 1684

Portant défenses aux Particuliers de recevoir en leurs maisons les pauvres malades de la R. P. R.

LE ROY étant informé que plusieurs particuliers, tant dans sa bonne Ville de Paris, qu'autres lieux du Royaume s'ingèrent sous prétexte de charité, de recevoir dans leurs Maisons des malades de la R. P. R. et même que cette retraite est donnée ausdits malades en plusieurs endroits, par les soins et aux dépens des Consistoires ; et l'intention de Sa Majesté étant que lesdits de la R. P. R. soient reçus dans les Hôpitaux et y soient traités ainsi que les Catholiques, et que ceux qui voudroient se convertir puissent éviter le danger dans lequel ils se trouveroient de ne le pouvoir faire, étant dans lesdites maisons particulières, entre les mains de gens de ladite Religion. SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a fait très-expresses inhibitions et défenses à tous particuliers de quelque qualité et condition qu'ils soient, de retirer dans leurs maisons aucuns malades de ladite R. P. R. sous prétexte de charité, leur enjoignant de les faire conduire dans les Hôpitaux, pour y être traités ainsi que les malades de la Religion Catholique, et aux Consistoires de ladite R. P. R. d'avoir à leurs dépens aucuns lieux pour servir de retraite ausdits malades, à peine contre les particuliers qui contreviendront au present Arrêt de cinq cens livres d'amende, et de confiscation de meubles et autres choses servant ausdits malades, que Sa Majesté a dès-à-present cédé et délaissé aux Hôpitaux des lieux ; et contre les Consistoires, d'interdiction de l'exercice de leur Religion dans les lieux où ils auroient lesdites maisons servant de retraite aux pauvres malades de ladite R. P. R. Enjoint Sa Majesté aux Intendants et Commissaires départis dans les Provinces de son Royaume, de faire publier le present Arrêt, et à tous ses Officiers de Police et autres qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution d'icelui. Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 4 Septembre 1684. Signé COLBERT.

Source : *Édits, déclarations et arrest concernans la religion p. réformée (1662-1751)* Librairie Fischbacher, Paris (1885)

– Ah! Ah! dit Besmeaux, fort ému sans y prendre garde.

– On devrait l'empêcher de chanter cela, monsieur le gouverneur.

Besmeaux ne répondit pas. Le major, craignant d'avoir déplu à son supérieur, ajouta en forme de réparation :

– Après cela, comme vous le dites, monsieur, il est déjà puni étant prisonnier. Le pauvre diable a eu le spectacle de cette exécution rigoureuse, commandée, l'an passé, par Sa Majesté, et, comme intéressé à la chose, il a pu en souffrir plus que tout autre. Sa femme était malade, chez une tante qu'ils ont à Paris. Elle relevait de couches. L'arrêté de septembre ayant été publié, cette femme fut mise à la porte par sa tante, bonne catholique, et dans le trajet de la maison à l'hôpital, se voyant abandonnée à des portefaix, elle mourut. Le mari arriva de Bruxelles le soir même, et se fit arrêter le lendemain ; il voulait, dit-on, tuer M. de Louvois et ameutait les religionnaires de sa connaissance... Ah! Ce fut un mois dur à passer pour les protestants, et ce malheureux n'en reverra pas l'anniversaire... Il chante, je crois, son *De profundis*.

– A-t-il mangé son souper hier? demanda le gouverneur.

– Il ne mange plus depuis huit jours, monsieur.

– J'en écrirai au lieutenant général de police. Mais en attendant, avertissez le médecin.

M. de Besmeaux reprit sa promenade dans le parterre, et dès qu'il fut seul, il sou-

pira. Bientôt allait sonner l'heure où certains prisonniers permissionnés sortiraient pour respirer quelques minutes dans les cours; soudain une visite lui fut annoncée par le tambour du corps de garde, et bientôt après M. de Louvois parut, presque à l'improviste, devant le gouverneur.

Le ministre avait l'air plus dur encore qu'il de coutume. Besmeaux s'attendait à quelques reproches et regretta de n'avoir pas encore lu les rapports de la nuit, qu'on lui remettait chaque matin avec la boîte des patrouilles. Cette boîte, déposée sur la galerie du fossé, était destinée à recevoir, par un trou pratiqué dans son couvercle, les cachets percés que chaque chef de ronde y glissait, le long d'une aiguille de fer verticale, en signe d'accomplissement de son devoir. Besmeaux conduisit le ministre dans ses appartements.



Révocation de l'édit de Nantes

La conversation s'annonça d'une manière moins fâcheuse que le gouverneur ne le craignait. M. de Louvois demanda les registres et voulut voir les logements vides. Il se trouva que la Bastille n'était peuplée alors que de quarante prisonniers. Louvois rêva quelque temps en comptant sur ses doigts, ce dont Besmeaux se montra fort inquiet.

– Quarante prisonniers, monseigneur, dit-il, et il n'en manque pas un seul.

– Cette femme, Catherine Pélissier... avez-vous eu soin qu'elle fût isolée complètement ?

– Vous voulez dire la calotte Bertaudière. Oui, monseigneur, elle ne parle qu'à ses porte-clefs...

– Ah ! Elle s'appelle ainsi... du nom de sa chambre, sans doute.

– Oui, monseigneur... C'est une vieille femme, elle ne parlera pas beaucoup ou plutôt on ne lui parlera guère ; mais si elle était jeune, jolie... Hélas ! Monseigneur, les bas officiers du château sont incorrigibles ; hier encore, j'ai été obligé de sévir contre un porte-clefs qui a fait scandale chez la deuxième Comté... Une jeune femme de la religion...

– Laissons ces histoires, monsieur, dit Louvois avec la plus profonde indifférence pour des malheurs qui, peut-être, soulevaient le cœur de quelques malheureuses victimes ; il suffit que cette vieille femme ne puisse parler à personne. Vous avez encore deux prisonniers que je vous ai envoyés hier et avant-hier.

– Un homme et une femme, oui, monseigneur ; l'homme s'appelle Berton, c'est un de la religion, il chante des cantiques et se plaint de la nourriture ; on l'a tarifé à trois livres... C'est peu pour un homme qui se dit de qualité.

– C’est trop, monsieur : les gens qui désobéissent à Sa Majesté devraient être privés de tout... N’a-t-il pas cherché à sortir de France malgré les ordonnances de 1684... La femme, que dit-elle ?

– Elle dit, monseigneur, que l’on s’est flatté vainement de faire revenir son mari d’Angleterre en la retenant prisonnière. Elle s’était déjà expatriée avant les ordonnances, et annonce une joie extrême d’être martyre... Martyre ! Je la traite pourtant bien, monseigneur, je vous prie de le croire. — Tarifée à trois livres, je l’ai logée très proprement, elle jouit du tarif de cinq livres... C’est une femme, voyez-vous, monseigneur.

– Une rebelle, monsieur. Ah ! Martyre ! Les grands mots... Nous verrons bien si son mari ne revient pas... Une épicière qui fait de la propagande religieuse ! Une épicière qui vise au martyre, cela fait pitié. — Tarifez à trois livres, et le cachot, entendez-vous, monsieur ? — Le cachot pour deux raisons : d’abord, parce qu’elle se plaint ; ensuite, parce que vous aurez bientôt besoin de place dans le château. Cette femme...

Louvois chercha le nom.

– Première Bazinière, monseigneur.

– Son nom !... de femme... ah ! Femme Vaillant ! Au secret, au secret tous les religionnaires, et dehors comme dedans, que pas un nom ne transpire. Vous aurez donc, d’ici à un mois, cent places à me tenir prêtes.

– Cent ! Mais alors on doublera, on triplera les chambrées.

– Vous mettez tous ceux d’aujourd’hui au cachot, et ce qu’il nous reste d’empoisonneurs, tous le mêlerez aux nouveaux prisonniers, de façon à ce que les religionnaires, s’il en venait, ne se trouvent point plusieurs ensemble. Votre personnel est de quarante ?

– Dont douze fous.

– Tant que vous aurez du logement vous placerez les fous avec les protestants, et si la place manquait on enverra les plus furieux à Bicêtre ou à Charenton. À propos, cette *calotte Bertaudière*, la vieille Catherine Pélissier n’a-t-elle dit à personne le nom des prétendus conspirateurs qu’elle avait entendus comploter la mort du roi...

– Non, pas que je sache, monseigneur.

– Si elle parlait, qu’on l’enchaîne comme folle... Elle est folle assurément.

– Très bien, monseigneur.

– Que dit votre prisonnier, le président Duguay ? se prétend-il toujours détenu injustement ? Est-il soumis ?

– Il a beaucoup vieilli depuis un an, monseigneur, il en est à son trentième interrogatoire et n’abusa pas de la liberté des promenades et des visites de ses enfants. Ses malversations en Bourgogne lui donnent sans doute des remords, car il a souvent la fièvre, et alors il proteste de son innocence.

– Défense alors de lui laisser signer aucune déclaration et de recevoir aucune signature de témoins ; prenez garde à ceci, monsieur le gouverneur ; Sa Majesté ne veut pas la perte de cet homme, mais qu’il ne fasse point de bruit ; c’est vous que cela regarde. Quant au reste, observez mes instructions, tenez les logements prêts, et continuez de servir fidèlement Sa Majesté.

– Monseigneur connaît ma religieuse exactitude.

– Adieu, monsieur; veillez surtout à ce qu’il n’entre ici aucune Bible, aucune manifestation du culte prétendu réformé; surveillez vos officiers, suivez le plus rigoureusement possible les conseils des aumôniers qui s’entendent mieux que nous aux affaires de la religion catholique... Ah! Chaque fois que vous aurez à vous occuper d’une abjuration *en Bastille*, ne ménagez rien, soyez d’une fermeté militaire, monsieur, comme aussi d’une facilité insinuante telle qu’il convient à un directeur chargé de vos fonctions importantes, car la Bastille doit devenir une salutaire retraite pour l’âme des détenus. Nous tenons du roi l’ordre que je vous transmets... Sa Majesté met les gens à la Bastille pour leur redresser l’esprit et pour les punir s’ils sont rebelles à cette réforme... Adieu, monsieur; vous obtiendrez une gratification par chaque abjuration qui se fera ici.

Ce dernier trait, lancé presque en plein cœur, étonna le digne Besmeaux, qui en sentit toute la profondeur. Pris lui-même, et à sa connaissance, par un intérêt direct, il était forcé de faire le mal sans remords, avec zèle... Il voyait changer la nature de son gouvernement; de gardien on le faisait confesseur et missionnaire.

Le jour même, Besmeaux fit nettoyer ses chambres et doubler ses provisions. Ayant cru remarquer que les promenades des prisonniers déplaisaient à la cour, il en supprima quelques-unes, se disant, pour s’excuser lui-même, que dans peu de jours l’affluence des prisonniers amènerait les mêmes résultats et qu’on lui signifierait alors un ordre qu’il était plus sage de prévenir par un zèle bien entendu.

C’est ainsi que les despotes savent se faire comprendre sans avoir parlé, et corrompent, non pas comme les méchants vulgaires, par le contact ou par le souffle, mais par un simple coup d’œil qui porte le trouble dans les consciences. Ils font de l’obéissance à leurs ordres une question d’amour-propre pour ceux qui les exécutent, leur serviteur se croit souvent un homme de talent; il n’est qu’un instrument qui fait bien le mal pour le compte d’autrui.

Louvois ayant fait préparer les logements de la Bastille, retourna sur-le-champ à Versailles, et fit demander à la porte des appartements du roi si le P. Lachaise était encore auprès de Sa Majesté. Le jésuite venait de sortir, et avait suivi madame de Maintenon dans son cabinet.

– Allons, se dit le ministre, dans une heure la grande affaire sera décidée, il me sera donné de faire ce que n’a pu encore accomplir mon père, qui a bien triomphé d’une telle victoire: l’anéantissement des protestants, de ces ennemis ardents, infatigables, qui depuis dix ans entravent toutes mes démarches, ternissent toutes mes vues, et luttent seuls en France contre l’absolutisme du roi, c’est-à-dire des ministres du roi. Ah! Si le P. Lachaise échouait, la guerre serait rude contre une ennemie comme la marquise! Elle peut changer la face de l’Europe avec un mot arraché au roi... Céderait-elle?... Je crains qu’elle ne pousse à bout ses utopies chevaleresques... Elle a écrit à d’Aubigné, son frère, qu’il fallait ménager les huguenots... Ménager!... Quel système... Colbert s’y est perdu... mon père y a pensé périr... quiconque voudra régner en France ne devra pas avoir deux peuples, et les protestants sont un peuple étranger pour les rois absolus et catholiques.

Pendant que Louvois impatienté comptait les secondes en l’absence du jésuite, confesseur de Louis XIV, le P. Lachaise occupait son temps le plus utilement possible

pour lui-même et pour sa société. Louvois le fit appeler par un page, auquel le jésuite, comprenant l'anxiété du ministre, donna un billet ainsi conçu :

« L'affaire ne paraît pas devoir réussir. »

Louvois serra les poings et contracta ses noirs sourcils, qui avaient la prétention de faire trembler le monde comme ceux du Jupiter Olympien ; les anneaux de sa grande perruque ondulèrent sous les secousses de sa tête hautaine.

– Eh bien, la guerre ! se dit-il avec fureur ; je trouverai moyen de faire savoir au roi la vie passée de cette charitable personne ; quelque bon éclat chassera cette vieille favorite, et nous trouverons au roi une Montespan bien fanatique qui achève le soir l'œuvre commencée le matin au confessionnal. En attendant, supprimons ces quatre temples protestants dont les chaires sont d'insolentes écoles politiques, et réchauffons le zèle des dragons qui convertissent dans la Franche-Comté.

Il écrivit donc au duc de Noailles, chargé de poursuivre cette guerre civile : « Que Sa Majesté voulait qu'on fît sentir *les dernières rigueurs* à ceux qui ne voudraient pas se faire de sa religion ; que ceux qui auraient la fausse gloire de vouloir demeurer les derniers devaient *être poussés jusqu'à la dernière extrémité*, Sa Majesté désirant qu'on s'explique *durement* contre ceux qui voudraient persister à professer *une religion qui lui déplait*. »

Le P. Lachaise avait pris les choses plus doucement ; connaissant par la confession toute l'influence de madame de Maintenon sur le roi, il comprenait que ce crédit n'était pas à mépriser, soit que la marquise fût employée comme auxiliaire, soit qu'on eût à la combattre comme ennemie. Il n'avait depuis son entrée en fonctions près du roi, en 1675, d'autre but que l'abaissement de la religion réformée ; sa Société le soutenait puissamment, ainsi que le vieux le Tellier ; mais on redoutait, malgré la soumission des communes, qu'un coup d'État décisif contre les protestants ne parût au roi comme un pendant de la Saint-Barthélemy.

Louis XIV avait persécuté partiellement et en maître capricieux, mais n'avait pas encore abrogé décidément les institutions de Henri IV, favorables à la liberté de conscience et au culte de la religion protestante. Les dragons avaient bien égorgé çà et là quelques milliers de victimes, les persécutions entamées avaient témoigné de son zèle royal pour le triomphe de la foi catholique ; mais sauf à être dragonné, c'est-à-dire converti par le sabre, on pouvait se dire protestants, et dans les coins où les dragons n'avaient pas encore prêché la messe, on avouait Calvin en vertu de l'édit de Nantes.

Vinrent donc les massacres du Vivarais, du Rouergue et du Languedoc ; mais Louvois et les jésuites n'étaient pas satisfaits ; ils méditaient les déclarations suivantes : Que si les malades qui auraient refusé le viatique recouvraient la santé, leur procès serait fait et qu'ils seraient condamnés, les hommes à faire amende honorable et aux galères, les femmes aussi à l'amende honorable et à la réclusion. Que quant à ceux qui mourraient après le refus du viatique, le procès serait fait à leur mémoire, leur succession confisquée et leurs cadavres traînés sur la claie et jetés à la voirie. On devait faire signer au roi cette ordonnance :

I - Sont supprimés tous les privilèges accordés aux prétendus réformés, par Henri IV et Louis XIII. (Louis XIII qui avait, avec le cardinal de Richelieu, pris

d'assaut La Rochelle, boulevard des protestants, et réduit à la famine tous ceux que le canon et l'épée avaient épargnés).

II - Défense aux pasteurs de s'intituler ministres de la parole de Dieu, d'appeler leur religion réformée sans y joindre le mot *prétendue*, et d'exercer leur religion par tout le royaume sans exception.

III - Ordonné à tous les ministres (protestants) de sortir de France sous quinzaine.

IV - Récompenses pour ceux qui se convertiront.

V - Défense de tenir des écoles, de pratiquer la médecine, la chirurgie, la pharmacie, ni même *d'exercer aucune fonction lucrative*.

VI - Enjoint aux pères, mères, tuteurs, de faire élever leurs enfants et pupilles dans la religion catholique.

VII - Amnistie et restitution des biens aux émigrants qui reviendront sous quatre mois.

VIII - Les peines afflictives, infligées aux relaps, seront applicables à tous ceux qui feraient le prêche, porteraient l'habit ecclésiastique, célébreraient les baptêmes, mariages, enterrements, etc.

Voilà quel était le projet d'idée que les jésuites et Louvois, digne fils du jésuite le Tellier, chancelier de France, voulaient arracher à la *volonté suprême* de Louis XIV. Mais pour en venir là, le confesseur, dont les avances particulières n'avaient pas eu tout le succès désirable, s'aperçut qu'il fallait gagner à sa cause la marquise de Maintenon.

La conjoncture était favorable; les jésuites la saisirent avec cette infernale habileté qui leur fit si souvent rencontrer la chance heureuse parmi toutes les mauvaises chances de la politique et de la guerre.

Madame de Maintenon, maîtresse déclarée du roi, voulait se faire épouser par Sa Majesté; la veuve de Scarron aspirait, modestement et par cas de conscience, à remplacer, sur le trône, Marie-Thérèse d'Autriche. Mais elle rencontrait de grands obstacles à l'accomplissement de ce beau rêve. Les jésuites intervinrent précisément au milieu de cet embarras.

Le dauphin, héritier du trône, méprisait madame de Maintenon et n'eût jamais consenti au mariage. C'était un prince aimé de la nation, bien qu'il n'eût jamais cherché la popularité. On l'aimait parce qu'il devait succéder à Louis XIV. Fléchir le dauphin, madame de Maintenon ne pouvait l'espérer. Passer outre à son opposition, le roi ne l'eut pas souffert sans être influencé par de puissantes idées religieuses. Alors madame de Maintenon flatta, caressa les jésuites; elle plaça selon leurs vœux toutes leurs créatures; mais ce n'était pas assez: elle aida efficacement à la destruction de Port-Royal, cette pépinière d'ennemis pour la société de Jésus; mais les jésuites ne furent pas encore satisfaits; enfin elle laissa commencer l'œuvre de carnage contre les huguenots. Cette fois les jésuites vinrent franchement à elle; ils avaient plus à obtenir, ils voulaient la promulgation des ordonnances que nous avons rapportées. Là madame de Maintenon s'arrêta, réfléchit et parla.

Nous la retrouvons en grande conférence avec le P. Lachaise; le jésuite, après avoir tracé un tableau très pathétique des humiliations infligées à la religion catholique par les protestants et prouvé que des huguenots ne sont ni des Français ni même des hommes, établit par corollaire qu'ils ne sauraient être trop persécutés en

ce monde puisque leur salut éternel est à ce prix. Madame de Maintenon baisse la tête et ne répond pas.

Pressée par le jésuite, elle reconnaît que les *stimulants* employés pour convertir les huguenots sont louables, mais elle redoute l'excès des sévérités qui conduisent au désespoir. La France a perdu déjà cent mille de ses enfants les plus braves et les plus industriels ; que sera-ce pour l'avenir, si la main de fer s'appesantit plus rudement sur eux ?

Le P. Lachaise se tait à son tour. Il comprend que la conversation n'est pas encore engagée ; comme son adversaire, il veut ménager ses forces pour le moment décisif.

– Que puis-je d'ailleurs, moi, humble sujette ? dit la marquise ; comment oserais-je aborder devant le roi des matières qui effrayent la science et la fermeté des plus habiles ministres ? Oserais-je risquer de perdre le peu d'affection dont m'honore Sa Majesté, en contrariant sa politique ? Disgraciée, que deviendrais-je ? Quels liens autres que des liens fragiles retiennent le cœur du roi ?

Silence du jésuite, qui ne veut rien promettre, parce qu'on lui promet trop peu ; la marquise, pour forcer l'ennemi à changer de position, lance quelques-unes de ces terreurs qui le feront sortir des retranchements.

– Je pense souvent avec amertume, dit-elle, à ces milliers de cadavres qui jonchent les champs du Roussillon, du Poitou, aux flammes qui ont dévoré les villages dans les montagnes, à cette guerre effroyable faite à des gens qui crient pardon dans notre langue, et qui appellent comme nous en mourant un Dieu que nous les empêchons d'invoquer à leur manière. Tous ces fantômes d'enfants affamés, de vierges souillées, de vieillards meurtris, se lèvent la nuit autour de mon chevet ; souvent mes lèvres s'ouvrent pour implorer la miséricorde du roi, mais la crainte...

– La crainte de Dieu vous retient, n'est-ce pas, madame ? dit le jésuite réellement effrayé de l'effet que produirait sur le roi une pareille confession.

– N'ai-je pas assez d'autres remords ? poursuit la marquise, bien certaine d'avoir frappé juste ; cette existence cachée, honteuse, cet outrage incessant fait à la religion et à la morale, ma conduite enfin, c'est-à-dire mon opprobre, ne suffisent-ils pas à empoisonner toutes mes heures, même celles de la prière ? Ah ! Mon père, laissez-moi penser d'abord à mon salut ; je m'occuperai ensuite du salut des hérétiques.

Le jésuite s'aperçut qu'on lui avait indiqué la voie. Il ne restait qu'à s'y précipiter. Déjà depuis plusieurs mois de semblables escarmouches avaient eu lieu, sans qu'aucun parti n'emportât l'avantage. Madame de Maintenon semblait cette fois plus demander que de coutume ; elle était donc mieux disposée à accorder. Le jésuite était pressé aussi ; on se mit à poser les bases du traité.

– Votre conscience, madame, a besoin d'être rassurée, dites-vous ; mais pensez-y, est-ce le moyen avec l'indifférence que vous apportez dans les questions de religion ? L'Église condamne les scandales lorsqu'ils éclatent

– Elle condamne alors le scandale très éclatant de ma vie, dit la marquise en regardant fixement le jésuite ; or, je vous l'ai annoncé tout à l'heure, je ne songerai aux autres que quand je serai tranquille sur mon salut dans ce monde et dans l'autre ; jusqu'à ce moment-là c'est pour moi seule, misérable, abandonnée, que je mettrai à profit les faveurs de Sa Majesté.

– Nous pouvons mettre en repos votre conscience, madame, dit le père Lachaise, et j'ajouterai que nous y avons déjà songé. Faire de votre intimité avec le roi une durable, une légitime union, c'est notre devoir et notre vœu le plus cher.

– Enfin ! pensa la marquise.

– Mais, interrompit-elle, qui donc préviendrait, sur ce point si délicat, la susceptibilité de Sa Majesté ? Qui donc osera donner un conseil à notre maître, l'arbitre suprême de la convenance et de la morale ?

– Ce sera Dieu, s'il vous plaît, madame, dit le jésuite avec une assurance qui témoignait de son orgueil ; en éclairant la conscience de Sa Majesté, nous ne sommes que les interprètes du roi des cieux. Qui sait d'ailleurs si mon royal pénitent n'est pas aussi embarrassé de son salut éternel que vous l'êtes vous-même du vôtre ? Faites donc servir votre influence à la cause de Dieu, comme j'emploierai la mienne à vos intérêts, madame, et vous pouvez être assurée que le triomphe vous attend aussi bien dans cette vie que dans l'autre.

– Alors que faut-il faire pour servir Dieu selon vos saintes doctrines ?

– Suivre d'abord l'inspiration de votre conscience, et appeler l'attention de Sa Majesté sur le projet de règlement à l'usage des religionnaires ; c'est-à-dire engager le roi à se couvrir d'une gloire immortelle par l'extinction de l'hérésie en France, gloire dont la meilleure partie doit rejaillir *sur la reine*.

Ce mot, quoique lancé à voix basse, éveilla mille échos harmonieux dans l'âme de la marquise. Jamais il n'avait résonné à ses oreilles, si ce n'est dans les rêves d'ambition trop vile chassés par une réalité impitoyable. Ce mot *la reine*, dans la bouche du père Lachaise, était doux et flatteur comme une acclamation. — C'était plus que la promesse, c'était le titre. À cette époque Louis XIV, roi absolu, ne régnait que sous le Tellier, esclave lui-même du jésuite Lachaise.

La marquise accepta le pacte. Elle s'engagea librement à ne plus avoir peur des fantômes de huguenots qui l'effrayaient si fort l'instant d'avant. Elle promit de présenter au roi et d'adoucir à ses yeux la féroce accumulation des paragraphes du nouvel édit. En revanche, le jésuite promit d'effrayer aussi le roi, à sa manière, et de lui montrer l'illégitime liaison de ces vieux amants comme un crime ou tout au moins comme un péché mortel. Le roi crut ce que lui dit madame de Maintenon, et il signa la révocation de l'édit de Nantes ; il crut ce que lui conseilla son confesseur, et il épousa secrètement madame de Maintenon. Elle était sûre du consentement de Louis XIV à ce mariage, le 25 octobre 1685, lorsqu'elle fit apposer le sceau royal au bas du barbare édit rédigé par le père et le fils le Tellier, sous l'inspiration de la Société de Jésus.

Louvois triomphait. Il était sûr désormais de garder le pouvoir, pour continuer l'œuvre de son père, si celui-ci venait à mourir. L'extermination des protestants était une spécialité ministérielle fondée par le Tellier, le chancelier, pour lui et ses descendants. Louvois hérita, en effet, des idées comme des honneurs paternels ; car le jésuite le Tellier, comme s'il n'eût attendu pour sortir du monde que l'accomplissement de cet acte barbare, expira le 28 octobre 1685, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, trois jours après que le roi eût signé l'édit de révocation.

Jetons maintenant un coup d'œil sur ce royaume livré à la désolation. De ces côtés les protestants, qui n'ont plus d'espoir, se sauvent avec leurs femmes et leurs enfants, abandonnant leurs propriétés, mais emportant l'or et l'argent. L'industrie française

y succombe. Furieux de voir leurs victimes échapper, les jésuites, craignant de ne régner que sur un désert, obtiennent du roi de nouvelles ordonnances qui défendent à tout religieux de se retirer chez l'étranger sans en avoir obtenu une permission expresse, et cette permission obtenue, de partir sans avoir fait visiter ses effets aux ports et aux frontières.

Défense, sous les peines les plus sévères, de favoriser l'évasion des protestants. Quels prétextes à embastillements ! Tout voyage de religieux peut être une fuite. — Tout service rendu à un de ces malheureux peut être un appui prêté à leur évasion. Mais, dit un historien¹⁹, malgré les menaces, les tortures, les vexations et les précautions, plus de cinq cent mille s'échappèrent, emportant des sommes considérables et ruinant ainsi le commerce et les manufactures qui enrichissent le royaume. — Le nord de l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, tendirent les bras à ces hommes si utiles. Tous répandirent en Europe leurs sentiments de haine contre le grand roi, et ceux qui ne portèrent point leurs arts ou leurs talents chez les peuples étrangers y portèrent une soif de vengeance qu'ils trouvèrent l'occasion d'éteindre dans les guerres livrées à Louis XIV par leurs hôtes ; guerres qui entre eux et les sujets du roi de France étaient des guerres civiles. C'est à ces extrémités, en effet, que dans l'intérieur comme à l'extérieur du royaume, le règne si brillant du grand roi réduisit les meilleurs citoyens.

Les Anglais et les Hollandais, coreligionnaires des opprimés, recueillirent donc avec le plus d'empressement les débris de cette grande catastrophe ; il y avait à Paris, et dans les principales villes du royaume, des entrepreneurs d'émigrations qui garantissaient, pour des sommes raisonnables, l'enlèvement de familles tout entières ou de particuliers isolés. Ces entreprises possédaient une certaine quantité de passeports obtenus par les ambassadeurs de Hollande ou d'Angleterre, et très souvent des douanes rigoureuses qui s'opposaient à la contrebande de ces marchandises vivantes se laissèrent abuser ou furent vaincues par la force.

Les régimes de terreur les plus violents n'offrent pas d'exemples aussi nombreux de révoltantes cruautés. Paris, Rouen, Nantes, Marseille, Bordeaux, furent noyées dans les pleurs et dans le sang. La Bastille regorgea de prisonniers, son arsenal de tortures fut déployé contre des jeunes filles et des enfants. C'est l'une des phases les plus lugubres de l'histoire de cette prison. Nous recueillerons quelques-uns des faits, et si courageuse que puisse être notre plume, si franche que puisse être notre indignation, nous serons forcés d'adoucir les teintes des tableaux historiques. L'horreur et la démence, les passions crapuleuses et les passions sanguinaires vont régner dans cet antre où le roi, fanatique et ivre du pouvoir, pousse des créatures innocentes, attendues par la luxure et la férocité des bourreaux quelque temps oisifs.

Un soir de mars 1688, la rue du Temple était presque déserte, et les rares passants se hâtaient de rentrer chez eux pour s'abriter du vent qui chassait quelques flocons de neige, lorsqu'un homme de belle taille, enveloppé dans un manteau gris, se montra à l'angle de la rue Pastourelle et regarda longtemps les fenêtres d'une maison de deux étages, fermée avec soin et plongée dans une obscurité profonde.

Quand il passait quelqu'un, cet homme feignait de marcher à grands pas le long de la rue Pastourelle, puis il revenait à son poste observer avec impatience et les fenêtres

19 Fougere, *Bastille*, p. 219.

sombres, et la rue du Temple qui se perdait dans les ténèbres, malgré les lueurs rouges et vacillantes d'un réverbère balancé par le vent.

– S'il ne venait pas ce soir, murmura l'inconnu en interrogeant d'un œil exercé la fenêtre et la rue ; voilà huit heures et demie... Il ne viendra décidément pas.

À ce moment une femme attardée passa en chaise à porteurs, suivie de son laquais ; l'homme se cacha dans l'angle d'une porte. Cependant une des fenêtres de la maison s'ouvrit avec précaution ; et sans qu'aucune lumière ne parût, une tête, difficile à reconnaître dans l'obscurité, se montra au premier étage et plongea dans la rue un regard inquiet.

– On l'attend, c'est bon signe, dit l'espion ; je puis attendre aussi.

La rue était tellement paisible, la neige avait si bien étouffé tous les bruits sous son épais manteau, que l'on entendit le guetteur de la fenêtre tousser et respirer bruyamment. Un soupir partit même du fond de la chambre ; et ces mots parvinrent distinctement à l'oreille de l'espion :

– Le vois-tu, mon frère ?

– Non, ma sœur, ils ne viennent pas, dit la voix à la fenêtre.

Un second gémissement répondit à ces paroles ; puis la fenêtre se referma. L'espion allait recommencer sa marche précipitée, pour dégourdir ses membres roidis, quand un pas bien connu appela toute son attention ; il s'avança au-devant du nouveau venu.

– Eh bien ? lui dit-on.

– Rien, rien. Trois quarts d'heure de retard.

– Sans doute le médecin Dernier a été retenu dans la cité pour un accouchement ; c'est le médecin Pavillois qui viendra ce soir ; Dernier ne les rejoindra que dans une heure à peu près. M. de la Reynie nous envoie trois hommes de renfort ; car nous aurons trois arrestations à faire.

– Bon ! Un ministre et deux médecins ; n'étions-nous pas assez de deux ?

– Mon cher, quand ce ministre est un homme vigoureux de trente-quatre ans, hardi comme Dunoyer Cardel, et venu d'Angleterre ici, où l'on attend un sort affreux, seulement par amour de l'humanité ; quand les médecins sont deux jeunes gens armés d'instruments de chirurgie fort bons à disséquer les vivants comme les morts, le meilleur parti à prendre pour des hommes prudents, et qui veulent réussir, c'est de ne pas faire d'esclandre, parce qu'alors les voisins se mêlent de la chose et la police est battue.

– Les voisins ! Il n'y a pas une âme aux environs.

– Il y a le frère de la jeune huguenote, grand gaillard qui joue du bâton à merveille. Il y a la huguenote elle-même qui est capable, si on fait du mal à son ministre, à ses frères en Dieu, comme ils disent, de nous jeter des meubles sur la tête. On sait les façons de ces gens-là quand on a fait la guerre avec M. de Montrevel, dans le Languedoc. Une huguenote en colère vaut un homme, un huguenot en vaut deux. Mais voici le frère qui se remet à la fenêtre ; il n'est pas plus patient que nous.

– Deux médecins et un ministre ! La jeune fille est donc à l'extrémité ?

– Elle veut guérir afin de se convertir de nouveau. Car de protestante le roi l'a faite catholique, et les trois corbeaux que nous allons voir l'ont refaite de catholique protestante. On risque à ces sortes d'ouvrages autant d'existences qu'il y a de tours à la Bastille.

– Mais silence, voici des pas dans la rue du Temple.

À ce moment la tête qui avait paru à la fenêtre du premier étage se pencha et sonda aussi les ténèbres.

– Ils viennent, ma sœur, dit le jeune homme, je les ai reconnus. Tu vas passer une nuit plus tranquille.

Et il referma la fenêtre.

– Attention, dit l'inconnu à son camarade, qui fit jouer un sabre dans le fourreau pour se tenir prêt à tout événement. Sifflez, Desgrais.



Un petit coup de sifflet, enroué, timide et qui n'avait pas l'air d'un signal, retentit aussitôt dans la rue Pastourelle. Quatre hommes, qui s'étaient tenus cachés dans l'embrasure d'une vaste porte, se glissèrent le long des maisons et s'approchèrent de leurs chefs.

Déjà l'on entendait les voix de ceux qu'avait annoncés le jeune homme ; un homme robuste et droit, un autre plus petit, mais aux allures décidées, arrivèrent à la porte de la maison suspecte. Le plus grand tira une clef de sa poche, et l'allée s'ouvrit devant eux, quand ils se virent saisis par deux agresseurs d'une force et d'une adresse supérieures.

– Que nous voulez-vous ? dit le plus âgé des deux.

– Je veux vous arrêter.

– Moi ! vous vous trompez.

– Vous, vous, Paul Cardel, ministre huguenot, pris en contravention flagrante à l'édit qui vous bannit de France.

– Vous vous trompez, dit le compagnon de celui auquel on parlait ; monsieur est un de mes amis...

– Ne niez rien, dit Cardel avec douceur ; la liberté ne vaut pas un mensonge. Laissez-moi arrêter, mon ami.

– Oh ! vous n’irez pas l’un sans l’autre, mes dignes messieurs ; vous, M. Pavillois, suivez-nous ; le médecin va de pair avec le ministre.

– Qu’ai-je fait ? Comment savez-vous mon nom ?

– Connaissez-vous l’écriture de M. de la Reynie ?

Pavillois jeta les yeux sur l’ordre de l’exempt, et se redressant soudain :

– Alors vous voulez faire couler du sang ; soit, qu’il retombe sur votre tête, s’écria-t-il en tirant une épée de sa canne.

– Rébellion ! murmura Desgrais, vous allez vous faire tuer comme des chiens. — J’ai là quatre hommes. — Un mot, un geste, et vous êtes morts. Ce n’est pas tout, nous emmenons aussi la commère Angélique Blisson, qui va descendre toute seule, sans doute.

– Lâches ! dit Cardel, un guet-apens sied bien à votre roi et à ses ministres.

– Injures au roi ! Prenez garde.

– Prenez garde aussi, dit une voix de tonnerre qui retentit dans l’escalier. Ah ! vous forcez les maisons, vous violez les franchises bourgeoises !

Et un jeune homme se précipita l’épée à la main sur les assaillants.

– Blisson ! Blisson ! Modérez-vous, je vous en supplie ; c’est moi, Cardel, qui vous parle. Ils viennent de la part du roi... obéissons...

– Tant mieux, hurla le jeune homme ; tiens, traître, voici pour le roi...

Et il lança un vigoureux coup d’épée, que Desgrais para sur son manteau. Soudain les hommes apostés bâillonnèrent les trois victimes, les roulèrent sur le pavé fangeux, dans des manteaux qui les garrottèrent comme des liens étroits, les jetèrent dans une voiture, arrêtée au coin de la rue du Grand-Chantier, et ils disparurent laissant la porte de la maison ouverte, l’épée par terre et quelques traces de sang que but avidement la neige.

– Que n’emmenons-nous la fille ? disait Desgrais protégeant la retraite ses pistolets à la main ; je la porterais bien, moi, et tout serait fini...

– Non ; plusieurs fenêtres se sont ouvertes... On crie déjà là-bas, hâtons-nous, ce sera pour une autre fois.

Pendant la jeune fille, émue à ce bruit, inquiète du retard de son père, s’approcha de la fenêtre entrebâillée. Demi-nue, malgré le froid, malgré l’ardeur de sa fièvre, elle crut être le jouet d’un rêve affreux ; les ravisseurs se sauvaient en riant dans les ténèbres ; des gémissements étouffés perçaient la sourde enveloppe des manteaux ; justement la lune se dégageant des nuages, éclaira d’un côté la noire voiture qui roulait lugubrement ; de l’autre, la blanche jeune fille dont les cris expiraient au fond de son gosier aride. Angélique ne put articuler qu’un soupir, étendit les bras et tomba expirante sur le carreau de sa chambre.

Dans le lointain, les fenêtres se refermèrent peu à peu, la crainte des voisins réveillés s’était bientôt calmée. Chacun poursuivit son somme, attribuant le bruit à une querelle d’ivrognes attardés.

Mais le vent de la nuit et le contact glacé du carreau rappelèrent à la vie la pauvre abandonnée. Elle voulut se lever, ses membres étaient roidis ; elle voulut appeler, mais le désordre de sa toilette lui fit peur. Elle redoutait aussi qu’à ses cris, des inconnus n’entrassent dans la maison. Justement des pas ébranlaient l’escalier ; mademoiselle

Blisson se crut perdue. Une prière fervente lui rendit un peu de courage, et quelques instants après, des voix amies frappèrent son oreille.

— Vous, dit-elle, cher monsieur Bernier ! Vous, ma bonne Bouay ! Ah ! Prenez pitié de moi, je me meurs.

Bernier regarda autour de lui avec épouvante, s'avança en heurtant les meubles, dans l'obscurité, et trébucha sur le corps de la pauvre fille... Ses cheveux se hérissèrent d'horreur.

— Angélique ! Quoi ! Renversée, — blessée peut-être !... Blisson, où êtes-vous ?... que fait votre sœur... On ne répond pas ! Cette porte ouverte... Bon Dieu qu'est-il donc arrivé ?

Déjà la femme Bouay s'était précipitée courageusement par les degrés ; interrogeant des traces, appelant les voisins, cherchant du secours. Bientôt les flambeaux s'allumèrent ; des hommes arrivèrent armés, des femmes munies de cordiaux...

— C'est la maison de la convertie ! dirent-ils.

Et plusieurs hésitèrent à entrer ; les uns, par crainte, les autres, par préjugés. Ces deux infirmités humaines sont partout des gages d'obéissance qui manquent rarement aux gouvernements despotiques. La femme Bouay saisit donc un flambeau, ramasse l'épée de Blisson, et bravant cette foule ébahie sur le seuil de l'allée :

— Oui, reculez ! dit-elle en riant avec amertume ; une ancienne protestante est peut-être pestiférée. — Allez, braves catholiques, chrétiens charitables ; ceux qui ont enfoncé, la nuit, cette maison, n'ont pas eu si peur que vous.

Pendant que les voix bourdonnaient, soit des injures, soit des paroles de pitié, la femme Bouay remonta près de ses amis et montra l'épée trouvée au médecin Bernier.

— L'épée de mon frère ! s'écria la jeune fille ; voyez-vous, mon ami, qu'ils l'ont emmené, tué peut-être.

— Ô rage ! Et j'étais à peine au bout de la rue ! Du courage, mademoiselle, nous le retrouverons, j'irai supplier le roi, s'il le faut.

— Hélas ! C'est le roi qui ordonne ces crimes ! Mon frère ! Mon pauvre frère ! Je vais donc être seule au monde ?

— Vous m'oubliez, dit le jeune médecin dont les yeux s'emplirent de larmes, moi, votre fiancé, votre meilleur ami.

— Ami ! Que de malheurs pour une enfant qui commence la vie ! J'ai perdu mon frère. Mes parents ont été arrêtés à la frontière de Flandre, en essayant de passer à Bruxelles, pour sauver leur vie et ne pas violer notre foi. On a tué mon père, qui défendait sa femme et sa fortune, — Ah ! Pourquoi m'a-t-on forcée d'abjurer ma religion ! Je fusse morte comme eux, Paul ! Paul ! Vous m'avez fait perdre mon frère. — Je n'ai plus rien en ce monde et je suis condamnée dans l'autre !

— Le désespoir vous égare, Angélique : au nom de vos parents qui nous ont donnés l'un à l'autre ; au nom du ciel qui a reçu nos serments...

— Ne parlez plus du ciel, ne parlez plus de bonheur. — Je veux mourir.

— Que n'est-il ici, Cardel, le bon ministre ! s'écria Bernier avec douleur ; lui qui savait trouver de douces paroles pour calmer nos souffrances, lui qui ramenait à l'antique foi de notre famille, votre âme régénérée par de sages conseils ! — Oh ! que n'est-il là pour vous consoler, pour me rendre le courage !

– Mais j’y songe ! Murmura la jeune fille avec un mouvement de désespoir qui effraya Bernier... mon frère ne m’a-t-il pas crié : « Les voici qui viennent ! » Il annonçait la visite de Cardel, de Pavillois ; il les avait vus venir de loin, quand il s’est mis à la fenêtre ; c’est à leur rencontre qu’il allait quand il descendit... Oh ! Mes idées me reviennent ! Notre malheur est au comble ; Cardel a été pris avec mon frère ! — Nous sommes perdus !

Toute la foudroyante vérité apparut au jeune homme. Cette lutte, cette disparition de Blisson, ces bruits qui avaient déjà une fois alarmé le voisinage, tant d’exemples de semblables horreurs commises chaque jour par les gens du roi, ne lui laissèrent plus le moindre doute.

Allez chercher votre mari, dit-il à la femme Bouay ; sans doute il aura veillé tard à la forge ; amenez-le près de nous ; qu’il se fasse accompagner de quelques ouvriers, car on va revenir pour enlever la sœur comme on a pris le frère. Oh ! Cette fois, ils ne l’emmèneront pas seule.

– Ni sans résistance, répondit la courageuse femme en prenant congé d’Angélique épuisée par tant d’émotions.

– Mais j’y songe, interrompit Bernier, et il arrêta par le bras la femme du serrurier : s’ils viennent et qu’ils me trouvent près d’Angélique la nuit, ignorant la pureté des liens qui nous unissent, ils crieront au scandale, ce sera un déshonneur qui rejaillira de nous sur tous nos frères en religion. Non, sachons mourir plutôt que de leur laisser une si odieuse victoire. Je vais moi-même chercher votre mari. Gardez bien cette pauvre enfant. Oh ! Ayez-en soin, n’est-ce pas ? Charitable femme, Dieu seul peut vous récompenser.

– De veiller sur mon enfant ! Sur celle que j’ai nourrie, élevée, sur la fille de mes bienfaiteurs ! Soyez tranquille, s’il faut qu’on me tue pour l’emmener on me tuera... Allez, monsieur Bernier, allez.

Bernier, après avoir déposé un baiser sur la main glacée de la jeune fille, courut à la demeure du serrurier Bouay ; la frayeur et l’indignation lui donnaient des ailes. Il réveilla l’honnête artisan, qui depuis le départ de sa femme s’était endormi appuyé sur la table à outils.

Il vit Bernier pâle, échevelé, les yeux rougis...

– Quoi ! Qu’y a-t-il ? Vous revenez sans ma femme ! dit-il stupéfait.

– C’est que votre femme, qui m’était venue chercher pour conférer avec le digne ministre Cardel, veille sur notre pauvre Angélique.

Et en deux mots le médecin raconta l’horrible enlèvement des trois huguenots.

– Vite ! Vite ! s’écria Bouay. Holà, garçons ! Une masse, une hallebarde, et qu’on me suive.

Trois robustes forgerons, qui ronflaient dans une soupente, se jetèrent à bas du lit aux premiers cris de leur maître. Armés de marteaux et de larges couteaux, ils furent bientôt arrivés à la maison de Blisson.

À peine posaient-ils le pied sur les marches de l’escalier précédés par Bernier, qui criait : Voici du renfort, qu’un homme abaissa sur eux un mousquet et coucha en joue la petite armée, en disant :

– Halte-là ! De par le roi.

– Déjà ! hurla le forgeron ; frappe, garçon !

- Je fais feu si vous remuez, répéta le soldat immobile.
- Arrête, Bouay, dit Bernier déchiré d’angoisses, laisse s’accomplir notre destinée.
- Pas du tout ! Battons-nous, répliqua Bouay, et jusqu’à la mort.
- Essayez, dit une voix railleuse ; et en même temps la lueur de plusieurs flambeaux éclaira la scène.

Bouay avec ses forgerons, pressés dans l’allée étroite, ne pouvaient plus faire un mouvement. Une main invisible avait fermé sur eux la porte de ce coupe-gorge, et au travers des barreaux, des mousquets les menaçaient d’en bas comme le mousquet du premier soldat les dominait de la hauteur du palier. Bouay frémit de rage ; de sa main crispée il ravageait une chevelure épaisse qui grisonnait à peine, malgré ses soixante ans.

– Je crois que vous êtes pris, mes agneaux, continua la voix insolente de Desgrais. Une seule et même balle vous traverserait tous comme des alouettes. Bas les armes ! Et capitulons.

– Que prétendez-vous faire ? balbutia Bernier, qui s’appuya sur le mur pour ne pas s’évanouir en voyant des archers porter la main sur Angélique.

– Emmener mademoiselle, d’abord, et puis nous verrons.

– Au nom du ciel ! Monsieur...

– C’est au nom du ciel et de Sa Majesté que je l’arrête. Allez-vous-en à vos affaires, vous et vos marteaux, et tâchez qu’on ne vous revoie plus.

– Ma femme ! Ma femme ! s’écria Bouay, pourquoi ne réponds-tu pas ?

– Votre femme m’a mordu, dit Desgrais, je l’ai étourdie.

– Infâme ! vociféra le serrurier... Brigand ! Je te tuerai, moi.

Et il lança son marteau sur Desgrais, qui évita le coup en se détournant. La masse de fer ébranla le mur.

– En voilà toujours un de désarmé, dit Desgrais froidement. Ah ça, vous autres, feu ! si l’on bouge...

– Vous m’emmènerez donc aussi ! cria Bernier, je suis de la religion comme elle, comme Cardel, comme Pavillois.

– Vous êtes un excellent catholique, mon brave homme, vous avez abjuré. Allons, déguerpissez ! Pas de martyre ici rue du Temple !

– J’ai signé ma rétractation ! J’ai horreur de ce qu’on m’a fait faire, je maudis les catholiques, je méprise le roi, je suis protestant !

– Et moi ! Je vous tuerai si jamais je vous retrouve, hurla Bouay contenu par ses ouvriers.

– Et moi, je vous appelle assassins et lâches, dit la voix tremblante de la pauvre femme Bouay, qui ayant repris connaissance se soutenait à peine sur les genoux.

– Bon ! Bon ! Le gibier donne, répondit l’exempt rouge de colère et qui craignait de voir ce tumulte dégénérer en sédition. Holà, vous les noirs, cria-t-il aux forgerons, partez-vous ou ne partez-vous pas ? Voulez-vous que je commande l’exercice à mes hommes ?

Aussitôt les forgerons effrayés entraînaient leur maître malgré sa furieuse résistance. Quant à Bernier il demeurait pâle et ferme auprès de l’exempt.

– J’attends pour accompagner mademoiselle, dit-il.

– Je vous garde pour un autre jour, répliqua Desgrais ironiquement ; vous ferez une seconde fournée avec cette brave serrurière que voici ; je n’emmène aujourd’hui que la tourterelle.

– Vous me tuerez donc !

– Je ne toucherai pas un seul cheveu de votre perruque, mon brave.

– Nous verrons bien, s’écria Bernier, qui s’apprêta courageusement au combat.

– Vous allez voir tout de suite, mon tourtereau ; c’est seulement le mois prochain que je vous arrêterai. Dans ce moment-ci, j’ai mes raisons pour vous épargner.

– Il sera plus gras dans quinze jours, interrompit brutalement un des sbires.

– Toi, tu mourras ! s’écria Bernier, ivre de fureur, en saisissant cet homme dans ses bras vigoureux,

– Qu’on l’attache sur cette rampe, et vite ! commanda Desgrais sans s’émouvoir.

Avec l’habileté que donne l’habitude, les archers lièrent le malheureux aux barreaux de fer de la rampe. Il se tordit vainement et fit craquer ses os sous les cordes ensanglantées. Comme ses cris retentissaient, on le bâillonna, et c’est dans cet état, étouffant de rage, fou de souffrances, qu’il vit emmener, dans les bras des sbires, la pauvre Angélique, qui avait entièrement perdu l’usage de ses sens. Elle passa devant lui sans qu’il pût lui adresser une parole ; sa robe lui effleura les mains, sans qu’il pût la toucher ; alors le sang reflua violemment à ses tempes, ses yeux s’obscurcirent, il laissa pencher sa tête sur son épaule, et s’évanouit.

C’est égal, dit Desgrais en contemplant cet affreux spectacle, les expéditions comme celle-ci sont désagréables ; j’aimais mieux arrêter les empoisonneurs.

Après avoir transporté ses prisonniers à la Bastille, l’exempt retourna chez M. de la Reynie, auquel il rendit compte de son expédition ; M. de Besmeaux avait accompagné Desgrais chez le lieutenant de police.

– Il faut, dit ce magistrat à l’exempt, que vous retrouviez à tout prix une Anglaise, la dame Vion, âgée de vingt-quatre ans, qui se cache en France, dans quelque port de mer, où elle favorise la fuite des religionnaires. — Belle, spirituelle, hardie, elle nous cause beaucoup d’embarras. Elle a depuis six ans fait passer les frontières à plus de mille protestants. On la dit soutenue par les ambassadeurs de Hollande et d’Angleterre.

Desgrais rêva quelque temps, puis dit tout à coup :

– Vous oubliez bien des choses, monseigneur ; cette femme est plus difficile à prendre que dix hommes ; ne s’est-elle pas échappée de la Bastille en 1686 ?

– Hélas ! Oui, après avoir séduit un porte-clefs, un soldat et peut-être le major... mais on n’a pas de preuves.

– Monseigneur, quand tous saurez où elle est, j’irai la prendre ; mais retrouver quelqu’un qui a pu sortir seul de la Bastille, c’est trop de besogne ; occupez-vous de choses plus pressées ; la Bastille est pleine.

– Elle regorge, dit M. de Besmeaux, je n’ai plus une seule place.

– Faites ce que j’ai commandé, répondit le lieutenant de police en congédiant Desgrais d’un geste.

– J’irai visiter le château, ajouta-t-il, avec quelques interrogatoires nous ferons des exilés, des galériens, cela rendra quelques chambres vacantes.

– On a été forcé de mettre ensemble trois protestants, qui ont soutenu un siège en règle contre les porte-clefs et huit soldats ; rappelez-vous que l’an dernier, le

père de Ham, ce jacobin irlandais, a tué le porte-clefs Saint Jean, d'un coup de la barre de son lit.

– C'est vrai ; nous devrions loger ce jacobin à Bicêtre.

– Il est fou, monseigneur, et furieux !

– Il fait le fou, monsieur de Besmeaux ; je l'ai déjà vu, je le verrai encore pour me convaincre.

– À votre aise, monseigneur, mais prenez garde.

La Reynie changea la conversation.

– Vous ne manquez pas de jeunes femmes, à présent ! Cette petite huguenote d'hier, puis la dame Mallet et ses trois jeunes filles, vos pensionnaires depuis trois ans.

– Celles-là ne sont pas gênantes ; elles chantent ou elles pleurent, voilà tout. Pour avoir la tranquillité, je les ai mises ensemble.

– Comment ! Poserait-on des conditions pour être soumis, à la Bastille ?

– Monseigneur, ce ne sont pas les prisonnières qui troublent l'ordre, ce sont les employés. Déjà hier, en recevant la jeune fille, les yeux de ces coquins se sont allumés, ils vont la rendre misérable... Or, je ne puis être toujours présent...

– De qui vous plaignez-vous ? Nommez !...

– De personne en particulier, de tous en général

M. de la Reynie fronça le sourcil et se promena fort agité dans la chambre.

– Oui, continua Besmeaux, un porte-clefs entre à toute heure dans la chambre d'une femme, d'une fille ; il s'occupe en détail de son existence ; il force la prisonnière par tous les droits que donnent la supériorité des forces, l'autorité du commandement, les



besoins de la vie, à trembler devant lui, à rechercher sa bienveillance... Et puis, nous avons pis encore que les porte-clefs, nous avons les aumôniers

La Reynie frappa du pied avec impatience.

– C’est tantôt un prétexte de confession... Tantôt la surveillance morale, le nom d’un Dieu tout-puissant... Ah! Monseigneur, quelle lourde tâche que celle d’un bon gouverneur de prison d’État, qui veut faire son salut!

– Eh! Mon pauvre Besmeaux, c’est une manière comme une autre de servir le roi... Ne te plains pas trop haut, mon vieux camarade; empoche les bénéfices, ils sont beaux... Hélas! Tu n’es que l’instrument qui frappe, toi, mais je suis la main!

– Oui, mon vieil ami, et au-dessus de la main et de l’outil, heureusement pour nous il y a la pensée du maître.

– Partons pour la Bastille; et hors d’ici, plus de pitié, d’attendrissement, de romanesques sensibleries; nous avons connu M. de Richelieu, nous autres; c’était un rude metteur en œuvre.

– Oui, mais nous étions jeunes, alors! J’étais soldat aux gardes, vous étiez avocat au présidial de Bordeaux... Je combattais des hommes, des ennemis espagnols ou allemands; vous défendiez les accusés; aujourd’hui, vous m’envoyez des femmes à emprisonner et je les tourmente.

– C’est ce qu’on appelle les grandeurs humaines, mon ami... Consolons-nous; tu me tiendras peut-être un de ces jours sous tes verrous...

– En attendant, je vais vous posséder quelques heures à ma table et dans mon salon.

– Faisons notre charge, dit gravement la Reynie.

Et les deux vieillards se rendirent, en carrosse, à la Bastille. M. de la Reynie fit comparaître devant lui, dans la salle basse qui servait de salle de justice, une grande quantité de prisonniers.

Pour le transport de la prison à la salle des séances, les gens de la Bastille déployaient un luxe inouï de précautions. Toute promenade était interdite dans la cour et le jardin. — Personne ne devait traverser les corridors ni les ponts. — Les sentinelles se retournaient du côté du mur sur le passage des prisonniers. Quiconque eût parlé dans ce trajet était mis au cachot avec le secret le plus absolu.

Pour toutes les victimes de la persécution religieuse on adopta les mêmes formalités. Arrivé à la Bastille le prisonnier était fouillé; on lui enlevait tous ses papiers, dont la majeure partie était brûlée sur-le-champ, afin que personne ne pût découvrir son nom ou le motif de son emprisonnement. Aussitôt après la première semaine, dès que l’on supposait que la prison avait produit son effet, le protestant était sommé de faire abjuration. On lui dépêchait les confesseurs, l’aumônier, les officiers; chacun promettait, puis menaçait. Mis d’abord à la ration de six ou de huit livres, c’est-à-dire traités raisonnablement, les prisonniers voyaient décroître leur ordinaire en qualité comme en quantité, jusqu’à ce qu’il n’y eût plus que le nécessaire le plus sordidement mesuré. Encore la faim était-elle un des plus puissants moyens de conversion.

M. de la Reynie envoya une douzaine de prisonniers à Bicêtre, autant à Charenton; quelques-uns furent exilés et partirent le jour même. En sorte que la Bastille put loger les nouveaux hérétiques dont Sa Majesté prenait à cœur le salut.

Vincennes était ordinairement un vestibule de la Bastille. Le séjour de ce donjon, administré par Bernaville, scélérat dont nous ferons la biographie en temps conve-

nable, apprenait la patience aux victimes, qui du temps de Besmeaux se trouvaient transportées dans un paradis quand elles entraient à la Bastille au sortir de Vincennes. M. de la Reynie laissa dans cette dernière prison le jacobin Ham, qui avait tué son gardien. Ce malheureux prêtre irlandais du couvent de Saint-Jacques, pour avoir tenu quelques propos contre Louis XIV, avait été mis en pénitence par ses supérieurs. Mais le jacobin, qui n'avait que trente ans, dont la vigueur était surhumaine, brisa les portes de sa prison et s'enfuit. Le roi le fit alors saisir et embastiller. Livré à des gardiens moins pitoyables que ceux du couvent, le robuste moine fut harcelé comme le taureau par des mouches venimeuses. Saint-Jean, son porte-clefs, osa un jour le frapper. Cette lâcheté lui coûta la vie, comme nous l'avons vu tout à l'heure.

Le lieutenant de police avait remarqué la feinte douceur, la feinte aliénation de ce prisonnier. Le voyant plus humble en apparence, mais aussi plus robuste qu'il n'avait jamais été, n'osant le faire tuer par des gardes, ce qui dix ans plus tard eût été accompli par Bernaville ou même par Saint-Mars, il le condamna au cachot à perpétuité. Le jacobin y resta trente-quatre ans et mourut. On tira par les pieds son cadavre nu, et il fut jeté dans le jardin la nuit, sur les racines d'un poirier.

La Reynie condamna aussi à une prison perpétuelle les trois filles de la dame Mallet et leur mère, pour avoir voulu passer en pays étranger, dans la crainte qu'elles avaient des persécutions. Mais comme la place était plus précieuse à la Bastille que dans les autres prisons, c'est dans celle de Pont-de-l'Arche que les quatre malheureuses protestantes furent envoyées. Elles y moururent.

Le duc de la Force avait été arrêté dès 1689. On le savait attaché de cœur et d'âme à la religion réformée. Fouillé dès son entrée en prison, il perdit tous ses papiers, parmi lesquels étaient un testament par lequel il faisait profession de cette religion, et déclarait y vouloir vivre et mourir. M. de la Reynie, par ordre du roi, brûla en présence du prisonnier le testament et la majeure partie des papiers importants. Et comme le duc se plaignait de l'outrage fait à sa qualité, à son caractère, comme il détestait ce régime odieux d'espionnage et de privations qu'on lui faisait subir à la Bastille, il reçut l'autorisation de se faire servir par deux domestiques, pourvu qu'ils fussent anciens catholiques et choisis par le gouverneur. Ces deux argus, perpétuels sujets de scandale et de colère pour le protestant, lui servirent de bourreaux pendant toute sa captivité, qu'ils partagèrent.

Mais hâtons-nous... Toutes les victimes de cette époque sont obscures et pourtant toutes sont intéressantes. En rassemblant dans un seul cadre quatre ou cinq de ces portraits de martyrs, nous pourrions donner une idée des épouvantables tortures que les jésuites firent endurer aux protestants, leurs ennemis. Ces peintures, nous l'avons dit, doivent être adoucies pour paraître vraisemblables. Abandonnons pour un instant M. de Besmeaux, le dernier des êtres un peu humains qui aient gouverné la Bastille, et transportons-nous au règne de Saint-Mars. C'est là que se trouve le dénouement de cette sombre histoire des protestants enlevés la nuit rue du Temple.

Le lieu de la scène est aisé à dépeindre. Elle se passe dans une tour de la Bastille, appelée tour du Coin. Un témoin oculaire rapporte sous sa responsabilité les deux épouvantables cruautés que nous nous contentons de transcrire.

Dans la première chambre gémissait depuis de longues années un malheureux malade. L'humidité des cachots dans lesquels on l'avait jeté souvent avaient

couvert son corps de gerçures et de plaies. Ses cris continuels portaient le trouble et la tristesse jusque dans l'étage supérieur, occupé aussi par des prisonniers qui ne le connaissaient point.

C'était, dit-on, ce ministre infortuné, Cardel de Rouen, qui, séparé de ses amis, accablé de coups, privé de nourriture parce qu'il n'avait pas voulu abjurer, languissait sur un grabat, abandonné des médecins et de l'aumônier de la Bastille ; du premier, parce que son corps était perdu sans ressources, du second, parce qu'on avait renoncé à sauver, selon la foi catholique, cette âme opiniâtre dans sa croyance. Voilà ce que la prison et les chagrins avaient fait de l'homme vigoureux et de l'intelligence si noble qui se dévouaient en 1688 au service des humains, ses frères. Cette ombre, ce cadavre vivant ne pouvant demeurer seul, on lui avait donné pour garde un prisonnier invalide, nommé Fontaine.

À voir toutes ces plaies sanglantes, à entendre ces cris déchirants, qui eût pu croire que la malheureuse créature, étendue sur la paille putréfiée du lit, faisait encore envie au lieutenant de la Bastille ? Oui, Corbé, neveu de Saint-Mars, convoitait quelque chose de la dépouille du triste Cardel, et pour l'obtenir il le soignait de façon à le faire mourir, ou l'achevait de manière à lui faire croire qu'il le soignait : en un mot, il balançait entre l'assassinat de cette victime ou son salut ; c'est que Cardel possédait une timbale et un couvert d'argent, que souhaitaient d'avoir en même temps, Corbé, le lieutenant, et Ru, le porte-clefs.

Entre Besmeaux et Bernaville, le soldat et le bourreau, il y eut comme transition Saint-Mars, qui n'était qu'un geôlier ; mais entre Saint-Mars et Bernaville, il y eut Corbé, neveu du premier, qui fit en sous-œuvre, et sans autorité, autant de mal aux détenus que Bernaville en a pu faire de par le roi.

Ce Corbé tenait beaucoup du geôlier, mais bien plus encore du bourreau. Il est à remarquer qu'à chaque période des transformations d'une société humaine, il se trouve toujours un homme qui en personnifie complètement les mouvements, soit pour améliorer, soit pour corrompre. Si l'on juge les choses à ce point de vue, et que la Bastille soit appréciée selon cet examen, il en résulte la preuve de ce que nous avons dit, que dans les époques semi-barbares de la société française, le régime de la Bastille fut plus doux, plus modéré qu'aux époques de civilisation. Pourquoi cela ? Parce que la Bastille n'était qu'une fondation du despotisme, et qu'il n'y a de progrès dans le despotisme que le progrès de l'abus.

Corbé donc attendait la mort du pauvre Cardel pour hériter de sa misérable argenterie. Voici comment il hâtait cette mort. Il lui faisait servir par jour, pour toute nourriture, une pinte de lait, sans pain ni bouillon. Fontaine, son garde, faisait chauffer un peu de ce lait dans la timbale d'argent, et le donnait de temps en temps au moribond affamé. Encore après quelques mois, le major voyant que son malade ne mourait pas, voulut-il remplacer le lait par du bouillon de la Bastille, c'est-à-dire par une eau de vaisselle fangeuse et révoltante. Mais Fontaine s'emporta contre ce tyran jusqu'à lui dire que s'il ne voulait pas faire égorger ce pauvre Cardel, qu'on faisait trop longtemps souffrir, lui, Fontaine, l'étranglerait, une nuit, de ses mains, pour abréger des maux mille fois plus cruels que la mort.

Le major eut peur. Fontaine n'était pas un prisonnier mal noté, il était impossible de le réduire au silence par ces arguments violents qu'on employait contre les déte-

nus rebelles. Corbé songea que ces cruautés pourraient venir aux oreilles de Saint-Mars, qui, tout impitoyable qu'il fût, ne laissait pas de châtier sévèrement son neveu chaque fois que des plaintes trop amères lui étaient faites. Cardel conserva donc son lait quotidien, et Corbé dut attendre encore l'héritage. Voilà comment agissait le plus puissant des héritiers de ce martyr, mais voici ce que faisait Ru le porte-clefs, son autre héritier.

Écorché des pieds à la tête, n'ayant plus pour toute peau que le sang et la sanie²⁰ coagulés de ses plaies, Cardel ne pouvait se remuer sur son lit sans être déchiré de douleurs atroces. Ses blessures se rouvraient à chaque mouvement, et son linge se collait sur la chair vive; alors le porte-clefs s'approchait de son malade — car le chirurgien de la Bastille, nommé Rheille, ne se donnait plus la peine de le visiter — il arrachait de dessus le corps de Cardel la chemise ruisselante de sang et le frottait brutalement avec une serpillière toute roide qui changeait les écorchures en blessures vives et profondes. Pendant cette opération, la victime poussait des hurlements qui eussent attendri des tigres; mais Ru ne se laissait pas fléchir et recouvrait le malade de cette même chemise qu'il ne lui changeait que tous les quinze jours.

Ces prétendus soins du porte-clefs semblaient à Cardel un supplice tellement épouvantable, que lorsqu'il entendait le matin grincer la clef dans la première serrure, il se mettait à trembler de tous ses membres en demandant grâce. Fontaine se jeta un jour aux pieds de Ru pour obtenir de lui de l'onguent et du linge à l'aide desquels on eut peut-être guéri l'infortuné; mais le porte-clefs ne daigna pas même répondre. Il ferma les portes et s'en fut tranquillement.

Deux des prisonniers de la seconde chambre avaient surpris ces horribles secrets. Effrayés des cris qu'ils entendaient chaque matin, ils avaient imaginé de percer un trou dans le plancher précisément au-dessus du lit de Cardel, et après mille tentatives d'abord infructueuses, ils réussirent à traverser la voûte compacte. Comme la Bastille était pleine d'espions, comme ils avaient à craindre jusque parmi eux la présence d'un traître, ils avaient choisi le temps du sommeil de leurs compagnons, car ils étaient quatre dans cette seconde chambre. Cependant ils ne furent pas trahis; le spectacle qui frappa leurs yeux dès que le trou fut pratiqué, leur fit dresser les cheveux sur la tête. Leur premier soin fut, après le départ du porte-clefs et de Corbé, de communiquer avec le prisonnier de l'étage inférieur; mais Cardel ne voulut pas dire son nom.

Détenu depuis si longtemps, trahi tant de fois, victime de ces trahisons qui l'avaient fait jeter au cachot et rouer de coups par les bas officiers de la Bastille, il ne voyait qu'espions partout et gardait un profond silence sur ce qui le concernait. Il n'avait de voix que pour se plaindre et prier.

Le gardien de Cardel, Fontaine, ignorait aussi le nom de son infortuné compagnon; il ne le connaissait, suivant l'usage de la Bastille, que par son numéro d'ordre et le nom de sa chambre. Il n'aurait donc pu satisfaire la curiosité des détenus de la seconde chambre; d'ailleurs on se défiait de lui, le prenant pour un garde-malade, car les soldats gardiens à la Bastille étaient presque toujours les espions du gouverneur. Or, une dénonciation de Fontaine eût provoqué les plus cruelles punitions; il en coûtait cher pour dégrader les murs du roi!

20 Mélanges de pus et de sang.

Cette seconde chambre était habitée par Constantin de Renneville, emprisonné en 1702 ; par du Wal, pilote Irlandais ; Jean Bonneau, médecin d'Aubusson, et un fou nommé Graingalet. Renneville, homme de qualité, esprit distingué, caractère entreprenant, n'avait pas tardé à connaître à fond toutes les habitudes de la Bastille. Ayant frappé au plafond pour éveiller l'attention des habitants de la troisième chambre, il s'était fait entendre, mais avec aussi peu de succès qu'à la première. Renneville, pour établir un alphabet de conversation, frappait pour un A un coup de bâton sur le plafond, deux pour un B, trois pour un C, et ainsi de suite. Cette manœuvre ne laissait pas de demander un temps considérable et une attention soutenue. Mais que ne fait-on pas en prison pour l'abrégé, ce temps qui passe avec une si mortelle lenteur !

Renneville perdit au moins huit jours à frapper avant qu'on eût distingué la régularité, le nombre fixe de ses coups de bâton. Mais enfin il eut la satisfaction de voir que les secousses par lesquelles on lui répondait avaient aussi leur mesure et leur nombre. Il comprit vite à son tour. À sa question : *bonjour, monsieur*, les gens de la troisième chambre venaient de répondre : *merci, monsieur*.

Dès lors, on alla aussi vite que possible ; une phrase durait deux heures, quand un événement imprévu ne venait pas l'interrompre. Renneville commença par prier ses correspondants de faire un trou dans le plancher ; c'était son mode favori de communication ; le bâton répondit, avec une précipitation qui annonçait de la crainte : *non*.

– Pourquoi ? dit Renneville.

Le bâton frappa durant une grande heure pour lui répondre :

Parce qu'il en peut coûter la vie, et que nous avons des preuves du danger.

Renneville interrogea pour avoir de plus amples renseignements, mais on lui répliqua que des détails seraient trop longs à donner, et trop horribles. Sa curiosité, plus vivement excitée par ce préambule, le poussa aux extrémités ; il pria ses nouveaux amis de lui écrire l'histoire intéressante et de la lui glisser lorsqu'ils se trouveraient ensemble à la messe. Or, c'était une faveur que l'on obtenait assez difficilement, bien que les assistants privilégiés, entourés de gardes, fussent transportés, pour cette cérémonie, dans une espèce de cabinet obscur, d'où l'on entrevoyait, par un œil-de-bœuf, le dos de l'officiant à l'élévation.

Le bâton répondit : Nous sommes de la religion et nous n'allons pas à la messe.

Autre désespoir. Renneville parla du malheureux protestant qu'on torturait à l'étage inférieur. Il parvint à simplifier de telle sorte sa narration, qu'il put faire comprendre en haut toute l'horreur de la position de Cardel.

Le bâton répliqua vivement :

– Comment s'appelle ce malheureux ?

– Nous l'ignorons. Il ne veut pas le dire.

– A-t-il des cheveux noirs ?

– Il n'a plus de cheveux.

– L'œil bleu ?

– Ses yeux sont éteints et enfouis sous des sourcils gris.

– Un homme de belle taille ?

– Il est courbé en deux.

– Demandez-lui s'il connaît Blisson.

– C'est votre nom ?

– Oui, et si ce nom lui rend la parole, Dieu soit loué !

Renneville s’acquitta de son message, mais avec l’idée qu’il n’éveillerait aucune idée dans ce cadavre déjà roidi. — Tout à coup, au nom de Blisson, le malheureux Cardel se dressa sur son grabat, malgré d’insupportables douleurs.

– Qui parle de Blisson ? dit-il.

– Quelqu’un dont vous vous défiez à tort, quelqu’un qui commerce avec lui, et ne demande qu’à lui parler de vous.

Cardel joignit les mains, et une larme roula sur ses joues desséchées. — Blisson vit encore ! dit-il, si près de moi ! O mon Dieu ! Merci ! Demandez à Blisson, ajouta-t-il, s’il a gardé la foi de nos pères ; s’il a eu le courage de résister aux tortures, comme je l’ai fait ; s’il a reçu des nouvelles de sa malheureuse sœur, qui ne peut être, en ce moment, qu’une sainte du ciel ou une martyre sur la terre.

– Je lui ferai toutes ces questions. Mais, mon père, soyez plus ouvert avec moi ; comment pourrais-je vous soulager ?

– Me soulager ! Vous voyez comment ils me traitent ! Eh bien, je les bénirais s’ils avaient épargné mon ami Bernier et cette jeune fille ; déjà ils ont tué Pavillois ; dans quelques jours moi aussi je serai mort. Portez mes adieux à Blisson, dites que j’ai toujours prié pour lui, pour sa sœur et pour nos amis.

Renneville se hâta de faire parvenir à Blisson les paroles de son vieil ami. Ce furent aussi des larmes répandues. Apprendre que les gens qu’on pleurait comme morts, et dont l’absence a causé tant de douleurs, n’ont été séparés de nous pendant de si longues années que par une rangée de pierres muettes à tant de soupirs et de vœux déchirants ! Blisson encore jeune, malgré les rigueurs de la Bastille, entra dans un accès de colère qui fit accourir les geôliers.

– Quoi ! s’écriait-il, mon ami, mon frère, était si près de moi et vous ne me l’avez pas dit : le gouverneur est donc un homme sans entrailles ! Que dis-je ! C’est un tigre et non un homme.

– De quel ami parlez-vous ? dit Corbé qui descendait fort tranquillement de l’étage supérieur.

– De Cardel, le ministre rouennais, du brave, du loyal ami de mon père ; il est ici je veux le voir, l’embrasser.

– Qui vous a dit qu’il y eût à la Bastille un prisonnier de ce nom ? demanda Corbé, dont le visage s’empourpra de colère et qui promena tout autour de la chambre un regard scrutateur.

Blisson, retenu par ses compagnons de captivité, garda le silence ; mais le coup était porté, l’imprudence était commise. Corbé répéta sa question d’un air d’autorité.

– Que vous importe ? répliqua Blisson. Je le sais, voilà tout.

– C’est ainsi que vous répondez ! On vous fera parler, monsieur.

– Je vous en défie.

– De la rébellion ! Au cachot !

– Grâce, grâce, s’écrièrent les amis du malheureux ; c’est un accès d’égarement, pardonnez-lui, ne voyez-vous pas qu’il étouffe ?

– Je ne pardonne pas l’insubordination, et en outre mon service exige que je sache comment ces détails, mensongers d’ailleurs, sont arrivés jusqu’ici.

L'embarras des assistants redoubla le courroux de Corbé, qui déjà se préparait à appeler les gardes, quand un compagnon de Blisson eut la présence d'esprit de dire :

– Est-il étonnant que la préoccupation incessante du sort de ses amis trouble la raison de ce pauvre Blisson ? Il vous parle sans cesse de Cardel comme il nous parle de sa sœur.

– Sa sœur ! balbutia Corbé, dont les traits prirent une expression qui n'était plus celle de la colère.

– Sa malheureuse sœur, dont on l'a séparé depuis le jour où il entra dans la Bastille ; pauvre jeune fille qui sera demeurée sans soutien sur la terre.

– Ah ! Ah ! il conte ses affaires de famille, à ce qu'il paraît

Blisson jeta sur Corbé un furieux regard.

– Si ce n'est que préoccupation, répliqua le major en adressant au porte-clefs un atroce sourire d'intelligence, si ce n'est que pressentiment, je pardonne, mais gare une autre fois.

Les prisonniers remercièrent Corbé de cette insigne clémence. Celui-ci fit ouvrir la triple porte et passa devant le geôlier qui buvait à la santé des captifs les restes de leurs bouteilles. Mais au moment où le noir corridor béant apporta dans la chambre cette odeur d'air moisi qui semblait douce aux captifs, parce que ces ténèbres rapprochaient presque de la liberté, à ce moment un cri terrible partit de l'étage supérieur, un cri de femme qui retentit dans la spirale obscure et fit courir un frisson dans les veines des prisonniers.

– Qu'est-ce que cela ? demanda Blisson remué jusqu'au fond des entrailles.

Le porte-clefs, qui détestait Corbé de toute son âme, car ils se disputaient sans cesse comme deux vautours, se rapprocha tout aviné.

– Ce n'est rien, dit-il, sinon le major qui veut forcer une voisine que vous avez là haut, à brûler d'une passion très vive pour sa charmante personne.

– Une femme ! interrompit Blisson très pâle... une jeune femme... son nom. Ru ! Dites-moi son nom !

– Ah ! Ah ! Vous êtes bien curieux... Est-ce que je sais les noms de tous les prisonniers, moi ? Demandez au major... il est au courant, lui.

– Ce cri me déchire encore, dit le jeune homme... Qu'ai-je entendu là ? Je ne sais pourquoi mon cœur souffre comme si on l'avait meurtri. Pauvre femme !

– Elle ne l'aime sans doute pas ce butor ? demanda l'un des prisonniers.

– Elle le déteste, mais il est opiniâtre. Il lui a déjà joué plus d'un tour. Elle avait un amant, un huguenot comme elle.

– Un huguenot !

– Il n'en manque pas ici, continua Ru en vidant un verre oublié sur la table ; mais celui-là était son favori depuis longtemps ; voilà une histoire tendre pour la Bastille ! Elle chantait dans la deuxième tour du Puits, et lui dans la calotte de la même tour, des psaumes toujours, comme ceux que vous chantez. Il entendit les sons monter, et à tout hasard lança par ses grilles une ficelle au bout de laquelle pendait un papier ; le vent fit balloter ce papier qui attira l'attention de la jeune femme... une jolie femme, ma foi... Elle attrapa donc la ficelle avec son balai, et lut la lettre...

– Après, après ? dirent les prisonniers palpitants d'émotion.

– Eh bien ! Elle répondit... et ils se reconnurent.

- Les malheureux ! s'écria Blisson fondant en larmes.
- C'était son fiancé ! Il avait été embastillé deux mois après elle, jour pour jour.
- Pauvres jeunes gens ! Mais ils étaient heureux encore !

– Ils ne le furent pas longtemps. M. de Besmeaux commandait en ce temps-là ; vieux comme il était, il n'avait pas la vue trop mauvaise ; il vit de son jardin le diable de chiffon blanc qui descendait, qui remontait, qui allait à droite, à gauche, et il se fâcha. On visita d'abord chez la demoiselle et l'on saisit sa correspondance écrite sur les pages déchirées d'un livre de messe. L'aumônier cria au sacrilège et à l'abomination. On alla ensuite à la calotte du Puits, où l'on surprit le huguenot qui préparait de nouvelles ficelles... flagrant délit... il avait aussi déchiré un livre de messe, désobéi au règlement ; de plus, il refusait de se convertir ; on le mit au cachot.

- Quoi ! On les sépara ?

Ru se mit à rire de cette parole comme d'une naïveté ridicule.

– Cette demande ! Ils ne se sont jamais revus : l'homme a été transporté à Guise ; quant à elle, elle en tomba malade, et c'est alors qu'elle dut regretter son amant, car sur leurs feuillets déchirés on trouva qu'il lui indiquait des médicaments ; il était médecin.

– Il était médecin ! s'écria Blisson avec une explosion terrible ; ah ! mon Dieu ! Quelle affreuse lumière... dites-moi le nom de ce médecin, de cette jeune fille, par pitié !

Ru se versa un nouveau verre de vin emprunté à la ration des prisonniers et répondit :

- Attendez donc... elle s'appelait?... Oh ! Je trouverai bien... elle s'appelait...

Blisson frémissait d'impatience et d'angoisse.

– J'y suis... elle s'appelait... deuxième du Puits, parbleu... et lui, calotte du Puits... voilà leurs deux noms.

Et Ru s'en alla sans remarquer l'abattement profond dans lequel ces dernières paroles avaient plongé les malheureux auditeurs.

Blisson reprit alors sa conversation avec Renneville, pour en apprendre davantage ; mais celui-ci déclara que Corbé avait fait faire une visite dans sa chambre, et placé près de Cardel un nouveau gardien, outre Fontaine. Le trou de communication n'avait pas été découvert, mais il devenait inutile pour les relations ; parler au ministre mourant c'eût été se perdre. Les prisonniers du second étage se contentèrent donc de voir souffrir Cardel, mais ils ne purent le consoler. Renneville, interrogé sur les malheurs de la jeune femme protestante, répondit qu'il ne savait rien, sinon que Corbé lui faisait la cour et la maltraitait, parce qu'amoureux d'elle, il n'en obtenait aucune faveur. Il raconta même à ses amis qu'un jour. Ru était entré dans leur chambre, tout couvert de sang, tout effaré, et leur avait raconté une monstrueuse aventure. Corbé, furieux d'échouer auprès de la jeune femme, venait de la faire saisir par son affidé la France, et traîner hors de sa chambre par les montées.

La malheureuse, en se débattant, se brisait la tête sur la pierre, et demi-nue, laissant derrière elle une trace de sang, excitait la pitié de Ru lui-même, qui chassa la France à coups de pied, releva la misérable victime et menaça Corbé de se plaindre à Saint-Mars. Mais depuis Corbé avait recommencé.

Blisson se représenta cette jeune femme abandonnée dans une chambre sourde et isolée, à toutes les horreurs d'une passion comme celle de Corbé ; le cri terrible qu'il

avait entendu pousser lui revenait sans cesse à la mémoire comme un souvenir indistinct, et quelque chose lui disait qu'il n'entendait pas cette voix pour la première fois. Mais où retrouver l'écho perdu de ce gémissement ? Comment savoir la vérité sur ce mystère lugubre dont il sentait vaguement que la partie la plus secrète serait la plus intéressante à son cœur ? Ru était impénétrable, et d'ailleurs il ne savait rien.

Arriver par un moyen mécanique à communiquer avec l'infortunée prisonnière, Renneville, peut-être, y fût parvenu, lui qui savait percer les planchers ; mais Blisson n'avait à sa disposition ni outils ni courage. Il était de ceux que le malheur abat et qui s'accoutument volontiers à souffrir. Une nuit, cependant, il appela de toutes ses forces, personne ne répondit ; il voulut frapper à la porte, mais ses coups ne servirent qu'à faire entrer Corbé, qui se rendait à la chambre d'en haut, malgré l'heure avancée, et qui lui demanda pourquoi tant de bruit et de signaux.

– Pour me distraire, dit Blisson avec égarement.

– Je vous ferai mettre au cachot pour vous distraire ; on n'est pas à la Bastille pour s'amuser.

– Vous vous amusez bien, vous.

– Je suis libre et innocent, moi.

– Innocent ! Infâme ! Répliqua Blisson, dont les yeux s'allumaient déjà comme à l'approche de ses accès de démence ; innocent, toi le bourreau de la Bastille !

– Ru ! Vous allez prévenir M. de Saint-Mars, et la garde.

– Tu ne peux m'arrêter toi-même, n'est-ce pas ? Tu as des rendez-vous amoureux là-haut.

Corbé roula sous son épais sourcil le sinistre regard de ses yeux verdâtres.

– Vous irez au cachot, dit-il.

– Oui, mais je dirai la vérité à M. le gouverneur.

– Vos ne le verrez pas ; et si vous parlez, je vous en punirai si cruellement que vous ne pourrez plus parler à personne.

– Tu me feras briser la tête sur les marches de pierre, n'est-ce pas, comme à ta maîtresse du donjon.

Corbé rongea sa canne, de fureur, mais Ru souriait de le voir dans cet embarras.

– À moins qu'on ne me tue, vociférait Blisson, je ne me tairai pas, je veux crier et je veux mourir.

Corbé eut peur de cet éclat, car il n'osait faire assassiner un homme au milieu de ses compagnons. Il voulut donc composer pour quelques heures, espérant prendre plus tard sa revanche.

– Fou furieux, que voulez-vous donc ? dit-il en essayant de prendre gaiement la chose ; vous faut-il meilleur vin ? Est-ce une perdrix que vous demandez ? Je l'accorde... aujourd'hui doit être un bon jour pour tout le monde.

– C'est aujourd'hui que tu triomphes de ta victime, scélérat, dit Blisson, qui s'approcha du major au point de l'effrayer : ah ! C'est aujourd'hui jour de bonheur ; eh bien ! Fais le mien ; dis-moi le nom de ta conquête.

Corbé, soutenu par la présence des porte-clefs et d'un soldat, se posa en vainqueur, et continua son persiflage, qui donnait lieu à Ru de lui faire mille grimaces ironiques par-derrière.

– Impossible ! Je suis discret avec les dames ; cependant il est une chose que je puis avouer. Oui, mes prisonnières m’aiment, je ne saurais les en empêcher.

– Elles t’exècrent, comme les prisonniers.

– Cela m’est indifférent. La violence double les plaisirs de l’amour ; c’est la coquetterie d’un officier de la Bastille.

Blisson ne put se contenir plus longtemps, il écumait, et froissait dans ses mains tremblantes les mains empressées de ses compagnons ; aux derniers mots de Corbé il s’élança vers la porte ouverte, renversa le major, l’invalide, et parvenu jusqu’aux degrés qu’il escalada rapidement — son délire doublait sa rigueur — il eût affronté une armée.



Derrière lui se précipitèrent Corbé, Ru, la France et le soldat, qui déployèrent toutes leurs forces pour le ramener dans la chambre ; mais Blisson leur fit acheter cher la victoire. Cramponné à la rampe de fer de l’escalier, hurlant sans pouvoir parler, parce qu’à chaque parole la main d’un de ses ennemis s’appliquait comme un bâillon sur ses lèvres, le pauvre jeune homme ne céda qu’après avoir épuisé ses forces par une lutte qui se fût changée en triomphe si ses compagnons eussent pris sa défense.

On lui arracha les doigts par lambeaux, et on lui disloqua les membres pour le forcer à lâcher prise ; mais à peine l’une de ses mains était-elle garrottée, que déjà l’autre avait ressaisi la rampe ou la chair d’un ennemi, lequel à son tour poussait des cris de fureur. Corbé voulut tirer son épée, mais elle se brisa et il ne put que frapper Blisson avec la poignée ; alors celui-ci redescendit tout seul et plus vite que ses gardiens, il

bondit dans sa chambre, à la manière des lions blessés ; puis, sautant de dessus la table, armé d'un tabouret, il renversa de nouveau ses adversaires et remonta l'escalier plus vite que la première fois.

– Que faites-vous ? lui cria son compagnon le plus intime, descendez, vous allez vous faire rompre la tête.

Un autre lui disait :

– Vous allez nous perdre tous, au nom du ciel, descendez. Mais Blisson n'écoula ni ces avis ni les menaces de Corbé ; il parvint aux derniers degrés, à dix pieds du donjon.

– Tu me le payeras, vociféra le major pâle de colère et de crainte. Ah ! Tu veux des communications entre prisonniers !

Mais déjà Ru l'avait devancé, il allait saisir le fugitif et le frapper de son trousseau de clefs, lorsque Blisson lui lança le tabouret dans les jambes, et Ru avec Corbé rouèrent blessés par les éclats du bois.

Corbé saisit avec joie ces pièces de conviction pendant que Ru se préparait à une nouvelle attaque, et que Blisson collait les lèvres à l'ouverture pratiquée dans la première porte. La France et le soldat gardaient à vue les autres prisonniers.

– Madame ! Madame ! se hâta de dire Blisson en appelant la prisonnière. Madame ! cria-t-il d'une voix étranglée par mille sentiments indéfinissables ; défiez-vous de Corbé ; il veut aujourd'hui même consommer votre déshonneur, il va monter cher vous, prenez garde, ou vous êtes perdue.

Il parlait toujours, bien qu'étouffé par la main vigoureuse de Ru, auquel Corbé se cramponnait, lorsqu'un cri d'effroi parti du donjon le cloua immobile sur les marches. On l'avait compris.

– Merci, merci, ajouta la malheureuse femme ; Dieu vous récompense et me pardonne !

– Oh ! Cette voix, murmura Blisson ; cette voix !

Et il tomba sans connaissance ; soit que la crise violente amenée par sa fureur l'eût terrassé, soit qu'il eût été frappé plus sensiblement par les gardiens déjà inquiets de son évasion.

Corbé, Ru et le soldat déposèrent Blisson sur la natte qui lui servait de lit. Corbé se promit de faire à M. de Saint-Mars un effrayant tableau des accès maniaques du prisonnier. Avec force chaînes et un cachot dans une autre tour, le galant major trouverait peut-être de quoi calmer ses inquiétudes. Tandis que ses compagnons de captivité s'empressaient autour du jeune homme et cherchaient à rappeler la vie dans ce corps brisé par la souffrance, Corbé dressa procès-verbal, dépêcha le porte-clefs chez le gouverneur, et monta lui-même au donjon, suivi de son fidèle la France, qui sautillait comme s'il eût dû partager la bonne fortune de son maître.

Renneville et ses associés avaient entendu les pas précipités, les vives exclamations de Blisson, et le bruit de la lutte, mais ils n'apprirent rien de plus. D'ailleurs n'était-ce pas chose ordinaire qu'un conflit entre des prisonniers et des gardiens ? N'avait-on pas vu mille fois les porte-clefs frapper à grands coups de bâton et provoquer ainsi des résistances toujours inutiles ? Cependant la circonstance présente offrait quelques détails nouveaux. Une visite du major à cette heure nocturne, ces cris aigus partis du donjon, les réticences mêmes de Ru, annonçaient un événement.

À peine Blisson fut-il revenu à lui qu'il passa ses mains glacées sur son visage inondé d'eau, le seul spécifique permis aux prisonniers pour guérir leurs indispositions passagères ; ses compagnons le calmèrent par de douces paroles, excepté un d'eux, fou bizarre, qui, assis sur un tabouret, s'occupait de faire le procès à Corbé, à Ru, à Saint-Mars, dans toutes les formes de la plus subtile chicane. Il avait été clerc de procureur ; Bertrand, c'était son nom, s'apitoya dans un long réquisitoire sur les malheurs de la jeune femme ; parla en son nom comme avocat, puis feignit de répondre à Corbé partie civile ; ensuite il reprit son rôle de procureur général, et enfin celui d'avocat, promettant à la victime de Corbé qu'elle serait vengée, sauvée ; mais jurant au major qu'il serait pendu.

Ces folies avaient parfois la puissance de dérider les prisonniers de la troisième chambre, et Blisson lui-même. Cette fois elles parurent sinistres à tous, et Blisson, étourdi par son délire, les prit au sérieux. Du moins c'est l'opinion qu'en conçurent ses amis.

– Oui, s'écria-t-il, oui, Corbé sera pendu ; oui, Angélique sera sauvée ; Angélique est ma sœur, c'est la prisonnière du donjon. J'ai bien reconnu sa voix... Oh ! ma pauvre sœur ! Défendez-la bien, Bertrand ; tonnez contre l'infâme corrupteur, monsieur le procureur général, mais qu'Angélique soit à jamais délivrée de ce monstre... Angélique, s'écria-t-il avec de nouvelles convulsions, oui, j'ai reconnu ta voix, c'est toi ; réponds, réponds, je t'en supplie !

Et il saisit l'un des balais, monta sur la table avec la légèreté d'un jeune tigre, et frappa si violemment sur le plafond revêtu de plâtre gercé, que de larges éclats tombèrent, entraînant un nuage de poussière blanche. Mais en haut nul bruit ne répondit à ses sollicitations. Il eut beau redoubler, écouter avec angoisses, rien ne frappa son oreille, sinon les appels faits d'en bas par Renneville, qui veillait et voulait s'éclaircir du sort de ses amis.

– Silence ! dit le fou ; la cour rentre en séance... *Silence, messieurs*, ajouta-t-il du ton aigre de l'huissier ordinaire.

En effet, dans l'escalier sonore des pas coururent précipitamment, puis un grand cliquetis de fers et de clefs, les gémissements des portes sur leurs gonds, et enfin la voix perçante de Ru, qui dominait plusieurs autres voix parmi lesquelles on reconnut celle de M. du Jonca, lieutenant de roi de la Bastille.

L'oreille collée aux portes, les prisonniers de toute la tour écoutaient avidement. Corbé paraissait le prendre sur un ton humble. M. du Jonca interrogeait, Ru accusait. Bientôt un bruit nouveau se joignit aux autres, bruit sinistre qui jetait la terreur dans toute la Bastille, c'étaient les crosses des mousquets et le fer des hallebardes ; le pas lourd de M. de Saint-Mars, son fausset irrité, annoncèrent une scène plus violente que celles qui venaient d'avoir lieu. Puis, c'était le chirurgien Rheille qui donnait des avis. Le tumulte en un mot fut porté à son comble.

Que l'on juge de la situation d'esprit du malheureux Blisson. Que se passait-il en haut dans la chambre de la jeune femme pour laquelle il avait conçu involontairement une affection si vive ? Durant toute la discussion, entre les officiers de la forteresse, il allait, semblable à ces bêtes insensées, du grillage de la fenêtre au guichet de la première porte, se haussant pour voir, se baissant pour entendre ; il semblait plus fou à

ses compagnons que le malheureux procureur, toujours instrumentant dans la langue du palais et entremêlant ses réquisitions d'exorcismes et de citations poétiques.

Peu à peu le tumulte cessa ; tout le monde partit, l'escalier répéta sourdement les dernières paroles échangées sous la voûte, et Ru ouvrant avec lenteur ses portes de fer, apparut tout pâle aux yeux des prisonniers, qui s'attendaient à une punition sévère. On voyait sur ses mains quelques taches de sang. Son sourire insolent et railleur avait fait place à une sorte de gravité morne.

– Vous avez fait un beau coup, dit-il à Blisson que cette physionomie lugubre du geôlier effrayait bien plus que toutes les menaces de la terre ; malheureux homme, savez-vous ce que tous avez fait ?

Les dents de Blisson s'entrechoquèrent comme si la fièvre eût brisé les ressorts de tous ses membres ; il sentait bien que ces paroles sévères lui annonçaient autre chose qu'un châtiment... Il joignit les mains pour écouter cet arrêt tombé syllabe par syllabe de la bouche du geôlier.

– Vous avez causé la perte de cette pauvre femme !

– Moi... sa perte ! Que voulez-vous dire ?

Et Blisson se lança au-devant de Ru, dont il saisit les mains avec effroi.

– Vous l'avez tuée !

– Tuée ! répétèrent les prisonniers dont les cheveux se hérissèrent.

Blisson sentit ses yeux s'éteindre et ses jambes fléchir ; il s'appuya sur l'épaule d'un de ses compagnons.

– La pauvre dame vous avait entendu ; elle craignit que Corbé n'accomplît par quelque nouvelle ruse la violence qu'il médite contre elle depuis longtemps. Sans doute elle vous a cru tellement bien informé qu'il n'y avait plus d'espoir pour elle. Aussi lorsque le major est entré dans sa chambre avec la France, il n'a plus trouvé qu'un cadavre.

Blisson poussa un cri et alla tomber aux pieds du Christ, dans l'angle noir de la chambre ; mais il avait encore les yeux ouverts, et comme un homme foudroyé, il demeura dans la même attitude ; sans un mouvement imperceptible de ses lèvres entr'ouvertes, on eût pu croire qu'il était mort.

– Voilà ce qui est arrivé, continua Ru ; la pauvre femme s'est pendue avec un mouchoir aux barreaux de sa fenêtre. Ainsi se sont terminées les amours du beau major. Voilà le succès de son rendez-vous nocturne, qu'il avait attendu depuis si longtemps ; du reste, ne vous faites pas tant de mal, je suis sûr que la huguenote se serait pendue après comme elle l'a fait avant.

– Comment cela ? Demanda un des prisonniers glacé d'horreur.

– Parbleu ! Croyez-vous que Corbé lui allait rendre visite pour rien à dix heures du soir... Et avec la France ! Ils avaient comploté pour cette nuit la ruine la pauvre jeune fille... Maintenant elle ne se défendra plus. C'est égal, c'était une belle créature et bien nommée, car depuis cinq ans que ce scélérat de Corbé la persécute, elle a toujours été angélique ; je n'ai su son nom que lorsqu'on a dressé l'extrait mortuaire, mais je le lui avais donné bien des fois dans ma pensée.

Ce fut le dernier coup : Blisson se souleva comme un cadavre galvanisé, leva une main vers le ciel et glissa la face contre terre. Ru, malgré sa férocité naturelle, ne put s'empêcher de lui porter secours ; mais Corbé entra au même instant avec deux sol-

datés qui couchèrent en joue tous les prisonniers indistinctement, tandis que la France et un aide enlevaient Blisson sur un signe du major. Le malheureux, insensible à ce traitement, fut transporté dans un cachot et chargé de chaînes.

Pendant ce temps-là, Bertrand perché sur son tabouret criait le jugement et la condamnation de Corbé, rédigés dans toutes les formes sacramentelles, et il dressait même procès-verbal de l'exécution avec les circonstances les plus recherchées. On interrompit les écritures qu'il faisait avec un bout d'allumette sur le creux de sa main, pour l'envoyer dans une autre tour. Ses compagnons furent également disséminés afin qu'il restât le moins de traces possible d'un si scandaleux événement.

Quand le matin, Renneville et ses amis voulurent savoir la vérité sur cette nuit terrible, le bâton interrogea vainement le plafond, personne ne répondit. Renneville supposa que la présence de quelque officier gênait ses correspondants et remit la conversation à un temps meilleur, mais ce fut en vain qu'il recommença; il ne fut pas compris ou ne fut pas entendu. Alors il se tourna du côté de Cardel et aperçut le ministre aux mains du porte-clefs, son écorcheur. Mais cette fois Ru ne portait pas ses *soins* accoutumés à la victime; il était trop occupé à se faire léguer, par une espèce de testament, ce malheureux étui convoité par le major. Cardel, heureux de n'avoir pas été martyrisé comme d'habitude, fit signe à Ru qu'il lui accordait sa demande; mais Corbé, qui guettait l'agonie du ministre, se présenta au même instant et réclama l'exécution d'une promesse que Cardel lui avait faite, disait-il. Il alla plus loin, il s'empara du gobelet d'argent et du couvert, invoquant son titre d'officier supérieur pour réduire au silence les prétentions de Ru. Mais ce dernier n'était pas timide; il savait trop de choses sur le compte du major pour craindre de le contrarier; l'événement de la nuit dernière était encore palpitant. Corbé, emporté par l'avarice, ne vit pas l'orage qui se préparait et insista sur ses droits de propriété comme sur sa qualité de chef suprême. Alors la colère de Ru ne connut plus de bornes; il raconta mille exactions, mille crimes de ce scélérat, lui reprocha la mort des victimes qu'il jetait au cachot, pour s'emparer plus secrètement et plus tôt de leurs dépouilles; il cita vingt noms de femmes déshonorées par ses fureurs, et enfin le nom d'Angélique avec sa lamentable histoire arrivèrent au milieu de cette avalanche comme un bloc écrasant de rocher qui roule entraîné par les eaux.

Si Corbé n'eût pas été aveugle de rage il eût vu le mourant frissonner à ce dernier récit, cacher sa tête dans ses mains et invoquer le nom d'un Dieu qui restait muet devant tant d'horreurs. Mais Renneville comprit toute la souffrance du ministre et se relevant pour parler à ses amis :

– Les deux vautours n'attendront pas longtemps, dit-il; je crois que pour dévorer plus sûrement leur proie ils ont voulu la tuer.

En effet, Ru et Corbé traînèrent jusques auprès de la fenêtre le malheureux Cardel, qui étouffait faute d'air; de ce moment Renneville ne distingua plus rien. Il entendit seulement Fontaine qui s'écriait :

– Non ! Vous n'emporterez pas ce gobelet. Cardel n'est pas encore mort, et pour qu'il vive, j'ai besoin de ce vase dans lequel je lui fais chauffer un peu de lait chaque matin.

– J'enverrai une tasse, dit Corbé.

– C’est une infamie, ajouta Fontaine ; je m’en plaindrai à M. de Saint-Mars. Voyons, laissez ce gobelet jusqu’à ce que le pauvre homme n’en ait plus besoin, je vous jure qu’après sa mort je ne le réclamerai point.

– En ce cas qu’il garde le gobelet, répondit Corbé ; j’emporte le couvert dont il ne se sert plus.

– J’aurai donc le gobelet, moi, dit Ru avec le grognement d’un chien auquel le maître enlève un os.

Dunoyer Cardel expira pendant la nuit, au milieu des ténèbres ; son compagnon Fontaine dormait, et personne ne recueillit son dernier soupir dans cette Bastille où trois de ses amis, de ses frères, avaient respiré quinze ans près de lui sans qu’il entendît leurs voix ou mêlât ses gémissements aux leurs.

Constantin de Renneville, que nous trouvons à la Bastille et à qui l’on doit le plus d’éclaircissements sur le sort de plusieurs prisonniers qui seraient oubliés sans ses curieuses notes, était le dernier de douze frères tués pour la plupart au service de Louis XIV. Il fut accusé d’avoir trahi les intérêts de l’État dans une commission dont M. de Chamillart l’avait chargé près d’une cour étrangère. Il vivait tranquillement en Hollande, lorsque ce ministre le fit revenir à force de promesses ; et dans le temps qu’il se croyait en sûreté sous la parole et la protection du ministre du roi de France, il fut arrêté par ordre de M. de Torcy et renfermé à la Bastille sans savoir la cause de sa détention et sans avoir pu obtenir un commissaire pour faire instruire son procès. Il resta onze ans prisonnier.

C’est dans les premières années de sa captivité que se passèrent les événements dont nous avons retracé quelques-uns. Renneville a contribué à soulever le voile qui cachait aux yeux du monde entier les opérations iniques du plus cruel geôlier que le despotisme ait toléré en France, de Bernaville, dont nous ferons la biographie d’après les renseignements qui abondent sur cet homme infâme.

Renneville passa tour à tour dans presque toutes les chambres de la Bastille, il y vécut au temps où cette prison contenait plus de deux cent cinquante prisonniers, c’est-à-dire quatre à cinq par chambre. Toutes les lettres qu’il écrivait à M. d’Argenson, alors lieutenant de police, pour être interrogé, jugé ou élargi, les lettres touchantes qu’il adressait à sa famille, demeurèrent sans réponse. *Elles n’étaient pas même sorties de la Bastille.*

Après la mort de Dunoyer Cardel, que Renneville devina sans l’avoir vue, parce qu’il fut changé de logement et jeté dans un cachot pour une légère infraction à la discipline, c’est-à-dire pour une réclamation ; les pieds dans la fange, privé de jour, et ne respirant qu’une humidité puante, il entendait courir autour de lui les crapauds et les rats qui venaient lui disputer le pain noir et l’eau qu’on lui apportait. Ces affreux traitements lui causèrent une maladie dont ses gardiens se montrèrent inquiets. Le roi n’aimait pas qu’on mourût à la Bastille ; passe encore que l’on y vécût. Renneville expirant fut donc tiré de ce cachot et mis dans la première chambre de la tour du Coin, pour reprendre quelques forces.

Cette chambre était octogone, comme presque toutes les grandes de la Bastille ; dessous s’étendait un cachot dont la voûte pouvait avoir huit pieds d’épaisseur. Le plafond de la chambre était formé de grosses poutres à peine dégrossies. On voyait sur la cheminée le portrait du roi, orné de cornes ; cet ouvrage d’un prisonnier fut

détruit par un autre nommé Graingalet, qui n'aimant pas beaucoup le roi, avait trouvé le moyen d'effacer son image à force de lui cracher au nez. Il y avait cinq jours que Renneville n'avait bu ni mangé, lorsqu'on l'introduisit dans cette chambre qui lui sembla un palais, bien qu'elle ne fût éclairée que par une fenêtre grillée ayant vue sur le fossé près d'un jardin que l'on avait pratiqué sur le boulevard qui couvrait la Bastille, boulevard parallèle à celui que forme la rangée d'arbres de la porte Saint-Honoré à la porte Saint-Antoine. Il fallait monter trois marches d'un pied chacune pour arriver à cette fenêtre, et l'on ne voyait qu'au travers de cinq grilles dont les barreaux étaient gros comme le bras. Renneville en rouvrant les yeux aperçut trois inconnus, ses compagnons de captivité ; mais il était si faible qu'il ne put distinguer leurs traits. Leur voix seule frappa son oreille.

– Il va mourir, disait l'un en riant.

– Il est mort, disait l'autre.

– Qu'en pensez-vous, monsieur Cardel ? reprit le premier.

À ce nom Renneville ouvrit tout à fait les yeux pour considérer celui qu'on appelait ainsi : car il pensait que ce fût le malheureux ministre échappé à la mort que lui destinait Corbé.

Mais au lieu du maigre et déplorable Cardel, il aperçut un homme de six pieds, robuste, malgré toutes les misères qu'il avait supportées ; il s'était courbé un peu avec le temps, et sa peau avait éclaté en vingt endroits, triste fruit des intempéries et des privations. Ses jambes étaient toutes cicatrisées et ulcérées des fers dont Bernaville, geôlier en chef du donjon de Vincennes, l'avait surchargé pendant cinq ans. Cet homme s'approcha du lit où gisait Renneville, et d'un air de bonté qui contrastait avec sa mine longue et sévère, il l'interrogea sur sa santé.

– Est-il possible que vous vous nommiez Cardel ? murmura Renneville.

– Cardel, oui, Jean Cardel, c'est mon nom.

– Vous êtes donc parent d'un ministre rouennais ?

– Je suis de Tours, et n'ai pas de parents en Normandie.

– Cardel ! murmura Renneville encore étourdi de ce rapprochement bizarre.

Son nouveau compagnon lui fit prendre un bouillon, et le combla de tous les soins dont une mère entoure son enfant bien-aimé. Renneville une fois rétabli, partagea chaque jour avec ce digne homme sa portion de vivres que son tarif élevé rendait moins exigüe que celles des autres.

– J'accepte de grand cœur, dit M. Cardel, car je meurs de faim tous les jours. J'ai pour trois repas une mauvaise soupe, trois à quatre onces de méchante viande, et un demi-septier²¹ de vin aigre ; cependant la nature est si forte chez moi que ces privations n'ont en rien altéré ma constitution. J'ai un appétit capable de dévorer trois portions comme la vôtre.

– Vous n'avez pas encore autant souffert que moi, dit Renneville à ce malheureux... La faim est un mince tourment comparé à ceux de l'esprit et du cœur. Eussé-je subi toutes les tortures dont vous parlez, je me trouverais heureux de n'avoir pas enduré ce qu'on me fait souffrir ici.

Cardel sourit avec un air de résignation angélique.

21 Demi-septier, se dit à Paris d'un quart de litre.

– J’ai beaucoup souffert aussi, dit-il ; mais j’offre à Dieu mes chagrins et ma patience.

– Hélas ! Vous n’êtes pas depuis trois ans prisonnier !

– Je le suis depuis dix-neuf ! reprit Cardel, toujours souriant comme le martyr aux premières morsures du tigre.

Renneville leva les bras au ciel.

– Qu’avez-vous donc fait ? s’écria-t-il.

– Je l’ignore... J’étais protestant, ce fut mon grand crime.

– Vous avez abjuré ?

– C’est parce que j’ai voulu rester fidèle à ma religion que je souffre encore. Mais dix-neuf ans c’est beaucoup, n’est-ce pas ?

– Si je devais rester dix-neuf ans en prison, je tuerais quelqu’un pour me faire tuer et conquérir ainsi ma délivrance.

– Vous feriez comme moi, vous supporteriez le cachot, la faim, les coups ; car un jour Bernaville, à Vincennes, m’a fait donner trente coups de nerf de bœuf parce que je l’avais assuré que je n’abjurerais point. J’ai vu mourir ici M. de Besmeaux, en 1697, c’était le père des prisonniers. M. du Jonca régna un an comme lieutenant dans la Bastille, après quoi M. de Saint-Mars revint des îles Sainte-Marguerite, ramenant un prisonnier cent fois plus malheureux que moi...

– Est-il possible ? demanda Renneville.

– Cet homme avait la face couverte d’un masque noir ; il ne pouvait parler à personne sous peine de mort ; on le servait avec respect, mais on épiait tous les progrès de son agonie, qui fut bien longue et bien douloureuse. C’était un grand personnage condamné par le roi Louis XIV, et dont on ne saura jamais le nom, car moi qui suis le doyen de la Bastille, moi que tous les geôliers de toutes les tours connaissent et aiment, malgré les persécutions dont je suis l’objet, moi qui sais par cœur les mystères de chaque angle de cette prison, je n’ai rien pu découvrir à propos de cet homme. Quand j’étais renfermé dans la calotte de la Bertaudière, affreux séjour où l’été le soleil dévore et fait bouillir le plomb, où l’hiver la neige entre par les grilles et se durcit au plafond comme une croûte de glace, ce prisonnier était au-dessous de moi ; je l’entendis plusieurs fois soupirer et gémir ; mais on me surveillait avec autant de soin qu’on le veillait lui-même, et le major Rosarge, qui me protégeait en ce temps-là, me dit un jour qu’il m’avait surpris écoutant :

« Si vous aviez jamais communication, même de voix, avec les prisonniers vos voisins (j’ai su depuis que ces prisonniers étaient un seul homme), le jour même où vous serez découvert vous mourrez ! » À ce moment on me priva de la promenade du jardin ainsi que tous les prisonniers de la tour, parce qu’en allant et venant par l’escalier nous eussions pu découvrir quelque chose.

Le malheureux a dû mourir vers le 19 novembre 1703, car j’ai entendu des bruits affreux dans sa chambre ; on a scié quelque chose, et cloué dans des planches, puis après on a décarrelé sa chambre, recrépi les murs, exploré toutes les poutres et les embrasures des fenêtres, on a brûlé ses meubles, avant de renfermer dans cette chambre de nouveaux détenus.

La seule chose que je puisse dire c’est qu’il jouait de la guitare, dont les sons parvenaient jusqu’à moi et me faisaient pleurer, car la musique attendrit facilement

l'âme des malheureux en leur rappelant des joies passées. Mais vous, monsieur, qui n'êtes emprisonné que depuis 1702, avez-vous ouï parler qu'il ait disparu quelque personnage de marque en Europe ?

– Personne... Ce serait donc là le fameux Masque de fer dont on s'entretient tout bas ! Victime misérable d'une ambition royale ; un fils d'Anne d'Autriche, la reine galante ! Fils bâtard comme son frère Louis XIV, ce *Deo datus*, né pour noir malheur !

– Un jour j'en causais, dit M. Cardel, avec le major Rosarge, qui ce jour-là était ivre ; cet honnête geôlier était le digne émule bachique de Giraut, notre aumônier, lequel fait la débauche avec les officiers de la Bastille et corrompt toutes les prisonnières.

– Un aumônier !

– Oui, monsieur, un catholique chargé de convertir les protestants. C'est ce Giraut qui confessa l'homme au Masque de fer ; le major avait donc pu arracher le secret à l'abbé pendant l'orgie ; je comptais l'arracher au major privé de raison ; mais les murs de la Bastille habituent les hommes à d'autres mœurs qu'aux mœurs naturelles. Ici un homme ivre tue, et parle peu. On est brutal dans le vin, on n'est jamais confiant ; je n'appris donc rien, sinon que *ce n'était pas ce qu'on se figurait*, et un détail effroyable...

– Que vous figurez-vous ? demandai-je au major.

– Moi ! Je crois que c'est le duc de Beaufort, dit-il.

– Vous avez dû voir le corps, lui glissai-je à l'oreille. Alors il me conta une chose qui vous fera frémir.

– Le corps n'avait plus de tête, dit-il, quand on l'enterra, et la tête avait été défigurée.

– Est-il possible ! s'écria Renneville ; une pareille profanation...

– Tout est possible ici, monsieur ; la même chose serait pratiquée sur vous si le secret de votre détention était nécessaire au service du roi. Ainsi, savez-vous ce qu'on fit à ma mère et à moi parce qu'on voulait avoir notre abjuration ?

– Non ; mais vous m'épouvantez !

– Attendez que notre seul compagnon raisonnable soit endormi ; c'est un ami fort équivoque ; l'autre est un fou avec lequel je suis forcé de me battre tous les jours, et qui veille la nuit pour venir me tuer, au cas où je ne veillerais pas de mon côté pour repousser ses attaques. Heureusement, je prie et ne dors pas ; c'est pourquoi je conserve la vie.

– Horreur ! Horreur !

– On me l'a choisi tout exprès... C'est un moyen de me rendre la prison si rude que l'abjuration me paraîtra douce. Je vous parlais donc de ma mère...

Ici Cardel s'assit au bord du lit de Renneville, et ce colosse, cet homme fort de cœur, qui avait tant de fois bravé la mort, plaça ses mains sur son visage et pleura.

– Ma mère m'avait laissé sortir de Tours, notre patrie, pour faire un voyage en Hollande ; j'avais seize ans. On me présenta au fameux de Ruyter, correspondant et ami de ma famille, et ce marin me prit dans sa maison d'abord, puis sur son vaisseau. Dans les combats qu'il livra aux Français j'étais à ses côtés, je tirais de grand cœur sur mes compatriotes, car c'est ainsi, monsieur : le roi en divisant ses sujets par la religion a établi en France deux sortes de Français ; on se hait de catholique à huguenot ; Henri IV avait tâché de faire oublier aux protestants la Saint-Barthélemy, mais Louis XIV la leur rappelle et leur fournit une occasion de se venger ; ils la saisissent... Je combattis donc bravement contre les Français, c'est-à-dire contre les catholiques.

– Hélas ! dit Renneville, on appelle ce règne un règne glorieux ! Le roi a des flatteurs !

– Ruyter fut tué au combat d'Agouste. Ma mère alors me fit revenir en France ; j'accourus. Mais bientôt le désir de continuer mes courses aventureuses et d'édifier une fortune plus solide que celle de mes parents, menacée tous les jours par l'intolérance jésuitique, m'engagea en de nouveaux voyages. Je m'établis à Manheim, où je fondai d'immenses manufactures de soie ; je prospérai, je brillai dans un pays neutre de l'éclat d'une intelligence que ma patrie eût dû mettre à profit pour elle ; je vengeai la religion persécutée par des succès qui firent honte et envie aux ministres de France. Alors, ne pouvant, n'osant m'enlever dans une ville ennemie, ils m'envoyèrent un espion, un traître nommé Desvalons, qui s'introduisit dans ma famille, rechercha la main d'une sœur de ma femme... Je suis marié, monsieur, dit Cardel avec effort, et mes enfants grandissent loin de moi... Cet homme supposa des lettres de ma mère, qui voulait me voir avant de fermer les yeux, parce que les édits de France l'empêchaient de franchir la frontière... Comment résister lorsqu'une mère vous promet son dernier baiser ! Je partis. À peine étais-je hors de Manheim, à la cense de la Rechütten, que cent cavaliers, dragons de la garnison de Landau, apostés par le perfide Desvalons et l'abbé Morel, agent français près l'électeur palatin, me saisirent et m'amènèrent en France à Vincennes, d'abord, puis ici. On avait violé pour ce bel exploit les États de l'électeur²², qui se plaignit et reçut les excuses qu'on lui fit... Les rois s'entendent toujours quand il s'agit de punir leurs sujets. En vain l'électeur me fit réclamer, en vain les plénipotentiaires du roi Guillaume, de l'empereur, des états généraux, s'employèrent pour moi ; *on leur répondit que j'étais mort.*

Je suis prisonnier depuis le 25 novembre 1685 ! M. de la Reynie m'a interrogé à Vincennes et m'a voulu prouver que j'avais conspiré contre le roi. Desvalons en avait témoigné. Je demandai à être confronté avec cet homme ; on m'accorda ma demande. M. de la Reynie était encore un magistrat digne de ce nom. Depuis, tout dégénère ici avec une rapidité effrayante.

– Ah ! s'écria Renneville, cette confrontation va vous sauver.

– Vous oubliez que je suis encore prisonnier. Écoutez-moi : Desvalons ne put soutenir ma vue. Le remords de sa trahison lui porta un coup terrible. Il balbutia, puis s'évanouit. On le chargea des fers que je portais et on lui arracha le reste des aveux par des questions et des tortures. Je fus reconnu innocent, mais on me garda. Desvalons mourut quelques jours après et avoua que jamais je n'avais conspiré contre personne, qu'il était un misérable, et il demanda un pardon que je lui accordai en le serrant dans mes bras. Infortuné ! Il aura porté devant Dieu une âme faible, mais lavée de ses crimes par le regret qu'il eut de les avoir commis.

– Alors... demanda Renneville impatient.

– Alors M. de la Reynie revint, et je lui demandai pourquoi il me retenait encore.

– Votre liberté ne dépend plus que de vous, dit-il. Reconnu innocent du crime dont vous étiez accusé, vous n'avez qu'à réparer celui dont vous êtes coupable, et à l'instant les portes vont vous être ouvertes. Bien plus, un établissement considérable vous est offert de la part du roi.

– De quel crime parlez-vous donc ? lui demandai-je surpris.

– Comment ! dit-il pour s'enhardir lui-même, car, on le voyait, il était honteux de ce nouveau subterfuge ; n'est-ce pas un crime que d'avoir contrevenu aux ordres du roi ; en vous établissant à l'étranger malgré sa défense et en professant une autre religion que celle qu'il vous a prescrite ?

– Quoi ! lui dis-je, atterré de cette mauvaise foi, je suis sorti de France en 1674, onze ans avant la révocation de l'Édit de Nantes.

– Mais, balbutia-t-il, la religion ! La religion !

– S'il faut vous l'avouer, monsieur, répliquai-je, je mourrai dans les fers plutôt que de changer de croyance ; je vous estime assez pour dire que vous agiriez comme moi.

La Reynie fut ému, il se promena longtemps rêveur, puis se tournant vers Bernaville :

– C'est à vous, monsieur, dit-il, de faire tous vos efforts pour convertir M. Cardel, pour qui j'ai une considération particulière.

Et il partit.

Bernaville traduisit le mot convertir par le mot torturer : il me chargea de chaînes, me plongea dans des cachots fangeux, sans paille ; m'accabla de coups ; me fit jeûner pour gagner l'argent de mon misérable tarif. Il écrivait tous les jours au père Lachaise les résultats de ses pratiques religieuses. Puis le ciel eut pitié de moi et m'arracha des serres de ce vautour. Après la bataille de Fleurus on vida les cachots de Vincennes pour les remplir de prisonniers de guerre. Je fus mis à la Bastille et respirai sous le règne de M. de Besmeaux ; mais ce brave homme est mort dans le temps de la paix de Riswick, et Saint-Mars est venu, puis Corbé, ce monstre qui est son neveu.

– Je le connais, dit Renneville en soupirant ; ses œuvres sont écrites dans ma mémoire, et en traits de sang sur les murs de cette prison.

Renneville raconta aussitôt la lugubre aventure de Blisson.

– Attendez ! vous dis-je, repartit Cardel, j'ai peut-être plus souffert que tout cela : ne vous souvient-il plus que j'ai parlé de ma mère ? Attendez encore ; vous allez voir surpassées toutes les horreurs qui soulèvent votre imagination.

Un porte-clefs entra et mit fin à ce récit lamentable : il apportait le souper des habitants de la troisième chambre. À Renneville, un bon repas composé de soles frites, de vin fin, de fruits appétissants ; à Cardel, un reste de mouton corrompu, des haricots cuits à l'eau et une fiole de vin bleuâtre ; au fou, une soupe claire et insipide, que, pour rire un peu, ce geôlier imagina de répandre sur le parquet de la chambre, où les ordures s'amoncelaient chaque jour et faisaient une croûte immonde. Le fou se précipita sur ses genoux et lécha jusqu'à la dernière goutte de sa pitance, au son bruyant des éclats de rire du geôlier, qui l'excitait comme on fait des chiens à la curée.

– Cela est infâme ! cria Renneville.

– C'est fort drôle, répondit le porte-clefs.

– Il le fait chaque jour, ajouta Cardel ; ce malheureux n'est nourri que de cette façon. Deux onces de vache par jour, et les jours maigres, des lentilles ou des fèves et des pois cuits à l'eau. Lorsqu'il est en son bon sens il se lève, se balance aux grilles de la fenêtre et répète, plusieurs heures de suite, ce lamentable refrain : Que ma vie est langoureuse ! Qu'elle est triste ! Qu'elle est douloureuse.

– Mais votre autre camarade, suspect, à ce que vous dites...

– C'est aussi, comme vous l'avez pu voir, un fou. Mais un fou remuant et bruyant. Les fous sont tellement communs ici, que vous voyant arriver, pâle et muet, j'ai cru

que vous ne vous réveilleriez que dans le délire. Sur dix détenus, le régime de la Bastille en force un à se couper la gorge, six à devenir fous, un autre meurt de chagrin, deux seulement survivent.

– Quel est cet homme dont vous vous méfiez ?

– Un malheureux couvert de crimes. On mêle ici les coupables et les innocents. Une réunion d'honnêtes prisonniers, c'est-à-dire d'hommes capables de se concerter, effraye tout le personnel administratif de la Bastille : de quoi ne viendraient pas à bout quatre hommes comme nous deux, puissants par le courage, l'humanité, l'intelligence ! Mais nous voilà paralysés par deux fous dont l'un est un fourbe, peut-être un espion qui nous vendrait au moindre soupçon de complot. Ah ! Malgré mes sentiments religieux, je hais cet homme qui m'a causé sans doute involontairement la plus horrible douleur dont j'aie été frappé parmi mes longues souffrances. Mais voyez-le... voici un de ses accès, vous jugerez vous-même le personnage.

À ce moment le fou dont parlait Cardel et qui se nommait Aubert, éternua, mais avec un tel bruit, et des éclats tellement retentissants qu'il sembla que toute la Bastille en tremblait. Ce fracas fut entendu jusque dans les plus lointains recoins de la forteresse, et plusieurs signaux y répondirent. Mais par-dessus tout un chien, qu'à sa voix on jugeait devoir être monstrueux, répondit par des aboiements multipliés.

Aubert se mit à rire et à éternuer de plus belle, ce que remarquant, le chien redoubla et devint furieux.

– Ce chien, dit Cardel, appartient à un commis de la porte Saint-Antoine. Aubert regarde cet animal comme un génie domestiqué qui l'avertit de tout ce qui se passe dans la maison et dans la ville ; ces prétendues révélations l'amènent à dire mille extravagances, parmi lesquelles je frémis de reconnaître souvent des vérités.

En effet, Aubert s'écria :

– Merci, mon chien, je t'entends !... Ah ! Le feu a pris dans ce magasin et les habitants ont été brûlés... Voilà qui est fâcheux... Tu ajoutes que ma femme va mourir comme moi à la Bastille ; elle en a fait mourir assez, tant de petits enfants que de femmes grosses, la vilaine sage-femme. Merci, mon chien ! Merci !

– Ainsi, continua Cardel quand la scène fut terminée, ainsi ce malheureux m'a appris un jour... et ce n'est pas le chien qui le lui avait révélé, que ma pauvre mère ayant été deux ans solliciter pour moi près de M. de la Reynie et des ministres, en avait obtenu cette seule parole :

– Tant que le roi Louis XIV vivra, votre fils n'obtiendra rien ; il a trop mérité le courroux de Sa Majesté.

– Mais, interrompit Renneville, vous ne pouvez croire à ces folies ; comment fonder des suppositions semblables ?

– Hélas ! Monsieur, n'a-t-il pas pu apprendre tout cela avant d'entrer à la Bastille ? ne me le répète-t-il point comme un insensé, prenant ses souvenirs pour les communications d'un esprit ! Oui, je le crois bien, que ma noble mère a supplié pour moi ; je la vois d'ici, agenouillée, larmoyante, malgré son grand âge et sa faiblesse ; ce n'est par une folie : la réponse, d'ailleurs, s'accorde avec l'événement. Louis XIV vit encore et je reste prisonnier.

– Espérez ! Cette pieuse dame réussira.

– Oh ! s'écria Cardel en versant un torrent de larmes, elle ne peut sans doute plus réussir qu'auprès de Dieu ! Mais vous ignorez cela, monsieur ? Cette affreuse histoire qui a dû courir tout Paris et que l'insensé Aubert a apprise, vous ignorez !... Non, vous voulez, me le cacher : jurez-moi de me dire la vérité ! Je suis courageux, j'ai de la religion, je souffrirai encore... N'est-ce pas qu'ils ont voulu arrêter ma mère...

Renneville frissonnant saisit les mains de Cardel et le calma par des protestations sincères.

– Le fou m'a crié un soir ces paroles inspirées : « Ah ! Mon chien, tu m'apprends de belles choses sur la mère de M. Cardel. Quoi ! Elle a fatigué à un tel point les ministres de Sa Majesté qu'on l'a menacée de la faire arrêter pour réprimer son zèle ! » Vous jugez si j'écoutais ! Et si j'eus peur ! Mais là s'est arrêtée toute la révélation de son génie : depuis je tremble toujours qu'il ne m'en dise davantage ; je l'ai souvent pressé de questions à ce sujet, mais en vain ; je vois cependant qu'il garde encore quelque secret au fond de sa démence.

Renneville pensa, sans le dire, qu'Aubert pouvait, en effet, avoir eu connaissance de quelques particularités, relatives à la famille de M. Cardel, et que ses lambeaux de prophéties n'étaient que des lambeaux d'histoire. Cependant il s'efforça de persuader à son ami qu'il n'y avait là que rêveries et chimères. Ils eurent à ce sujet même un assez long entretien pendant lequel on remarqua que le fou donnait quelques signes d'attention.

– Voyez s'il n'est pas complètement aliéné, dit Renneville en faisant observer avec un indicible dégoût à son compagnon qu'Aubert réduisait en poudre les plus immondes excréments, desséchés au pâle soleil qui filtrait par les grilles, et les respirait comme un excellent tabac d'Espagne ; horrible scène qui changeait tous les jours en une vapeur pestilentielle le peu d'air vicié qu'on laissait arriver jusques aux captifs.

– Oui, il est fou, mais il a des éclairs de raison, et je le reconnais par les choses qu'il m'a dites... Mais quoi qu'il en soit, je souffre moins en songeant que Dieu me voit et mesure mes peines !

– N'avez-vous pas toujours le moyen de les terminer ? dit Renneville pour sonder les forces de ce martyr, et tâcher de le rendre à la vie par un conseil vraiment humain. Dieu vous tiendra-t-il compte de ce que vous endurez ici ?... Satisfaites en apparence les misérables qui violentent votre foi, et plus tard vous briserez ces liens imposés par la brutalité. Henri IV a fait comme vous feriez.

– L'abjuration ! murmura Cardel, ah ! Vous ne savez pas ce que vous me conseillez ! J'ai vu ici M. Farie de Guarlin, conseiller du Béarn, réduit à se vêtir d'une vieille couverture de son lit, parce qu'il n'avait plus d'habits ni de linge, céder aux conseils du jésuite Riquelet, abjurer et rester à la Bastille où il est encore, absolument nu et mourant de faim. J'ai vu à la grande visite de M. d'Argenson, ce magistrat entrer dans la première chambre de la Comté, où j'étais enfermé avec MM. de Maranville, la Mas, Schrader — un des plus infortunés prisonniers qu'il y ait ici — et M. César, ministre suisse, alité depuis six ans. M. d'Argenson s'adressa à la Mas, et lui dit :

– Eh bien ! Persistez-vous dans cette maudite erreur, qui est la seule cause pour laquelle on vous retient dans ce gouffre de misère ?

– Hélas ! répliqua-t-il, *Monseigneur, il y a plus de vingt-deux ans* que j'ai fait mon abjuration, et l'on m'enchaîne encore contre le droit des gens et la foi jurée !

Alors César, malgré un ulcère qui le couvrait depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, se souleva dans son lit et dit au juge :

– Il y a plus de dix ans que vous me forçâtes de faire abjuration avec promesse de me rendre ma chère liberté, cependant vous me laissez mourir dans cet enfer ! Monseigneur, je vous somme devant Dieu, au pied duquel je vais comparaître de me rendre satisfaction de l'inutile lâcheté que vous m'avez fait commettre.

Alors comme M. d'Argenson était tout troublé, et cherchait à sortir, je lui dis à mon tour :

– Ces terribles exemples n'apprennent-ils pas, monseigneur, le fond que l'on doit faire sur les conseils et les promesses du père Riquelet, qui veut aussi me faire abjurer ma religion ?

À quoi d'Argenson ne répondit qu'en sortant avec précipitation et en murmurant : Mutins ! Mutins !

– Pensez-vous donc, mon cher monsieur de Renneville, que je doive abjurer à présent comme ces martyrs dont vous avez appris les noms ! Moi, qui ai pour m'encourager l'exemple de ma digne mère !

Il achevait à peine, quand Aubert, frappé de ces paroles et regardant Cardel en face, se mit à éternuer plus furieusement que d'habitude, et le chien lui répondit aussitôt. Aubert, sans rire cette fois, recommença ses éclats, suivis d'aboiements plus frénétiques encore du dogue de la porte Saint-Antoine ; alors le fou se levant dans un transport presque solennel :

– Oh ! s'écria-t-il, mon génie familial, voilà bien des horreurs que tu me contes ! C'est à ne pas les croire... Mon ami M. Cardel va être bien désolé ; comment lui cacher ce que tu me confies ?

– Voyez-vous, balbutia Cardel pâissant, et qui entraîna Renneville à quelques pas du fou, il va recommencer... ô ciel ! Affreuse épreuve... mon Dieu, donnez-moi du courage !

– Non, il ne sait rien, et ne dira que des misères, répliqua Renneville.

– Quoi ! hurla le fou, sa mère, une vieille dame vertueuse et respectable... menacée du fouet, menacée de la prison !... Emprisonnée... Oui, emprisonnée dans cet ignoble repaire de prostituées et de folles qu'on appelle la Rapine !²³

Cardel poussa un cri, Renneville le soutint dans ses bras...

– Elle est livrée aux jésuites, aux fanatiques religieuses, on veut la faire abjurer, elle résiste, sainte femme... on la menace du cachot... des coups... elle résiste encore... elle dit qu'elle souffrira autant que son fils, et on lui répond que son fils est mort... elle pleure bien, la pauvre femme.

– Cela est déchirant, dit Renneville, mais faisons taire ce fou, mon cher Cardel, il vous tuera...

Cardel joignit les mains avec ferveur... Aubert continua...

– Voilà votre fils mort, lui dit-on... il n'en reste plus que les os, vous persistez à vivre dans l'hérésie, pour le suivre aux enfers ; eh bien ! vivez près de lui dès à présent... couchez-vous sur ses ossements... Oh ! Oh ! Voilà qui est effroyable, vociféra Aubert en chantant ces derniers mots avec une sombre fureur...

23 Prison de l'époque, dont le régime était plus que sévère.

Cardel se laissa tomber dans les bras de Renneville. Le dogue aboyait toujours. Aubert poursuivit :

– Elle s’y couche la pauvre martyre, elle baise les restes de son fils et elle ne peut mourir... Bien plus, une courageuse ardeur de vengeance la rend à la santé ; elle s’évade de prison, retrouve ses petits enfants et sort de France malgré les archers, les dragons et les jésuites... M. Louvois enrage... Oh ! Oh ! Oh ! Oh ! Elle est sauvée... Merci, mon génie, tu me contes de belles histoires...

Et le fou se mit à éternuer encore, tandis que le chien faisait chorus ; mais Cardel avait perdu connaissance et gisait par terre, couvert des larmes et des caresses de son ami.

Cardel fut pour Renneville une société qui lui fit presque chérir le séjour affreux de la prison. Il y avait dix-neuf ans qu’il était prisonnier quand ils se connurent. Les guerres finissaient, les officiers étaient échangés contre des prisonniers étrangers ; tout le personnel de la Bastille se renouvelait sans qu’on s’occupât de Cardel. À force de voir partir les prisonniers et de se voir oublié, il avait pris son parti sur ses souffrances. Il fut patient tant que régna M. de Besmeaux ; vit arriver Saint-Mars sans effroi, trouva moyen de fléchir quelques fois cet irascible vieillard, et lassa la persévérance des aumôniers convertisseurs de la Bastille.

Personne comme lui ne connaissait les cachots, où l’on meurt de froid et de dégoût ; les calottes situées sous les combles, où l’on meurt rongé par la vermine et brûlé par le soleil ; il avait habité chaque chambre des huit tours, et vu se succéder dix espèces de cuisines différentes : bonne et saine sous M. de Besmeaux ; intermittente sous Saint-Mars ; variée et abondante sous l’intérim de M. du Jonca ; abominable sous Bernaville. Il avait connu tous les prisonniers : Dicq et Guy, deux huguenots, arrêtés parce qu’ils se rendaient au siège de Mons on ne sait pourquoi, et emprisonnés à vie. Gourtilz de Sandras, écrivain audacieux, qui six fois fut jeté à la Bastille et en sortit miraculeusement ; car ce n’était pas une petite haine que celle de Louis XIV pour les historiens trop véridiques. Dubois, scandaleux apothicaire, déjà incarcéré à Saint-Lazare, et dont les débordements dans cette prison le firent embastiller. Cet homme singulier animait tout par sa gaieté communicative. Il n’était là, disait-il, que pour se corriger, et il corrompait tout autour de lui. Le roi n’avait pas voulu se charger de sa nourriture ; Dubois rognait les pitances d’autrui, et buvait dans les verres de ses compagnons le meilleur vin, qu’on ne refusait jamais à ses saillies. De cette misère profonde, il s’éleva par les degrés ecclésiastiques, abbé d’abord, à la dignité de précepteur du duc d’Orléans, régent de France, et apporta dans la partie de ce siècle, qu’il dirigea presque à son gré, la corruption de son cœur et de son esprit. Certes, Cardel ne soupçonnait pas un futur cardinal, un premier ministre, un pourvoyeur de Bastille dans ce fils d’apothicaire mis à la ration de dix sous par jour.

Cardel fut témoin de cette horrible aventure de Delfino, noble Génois, secrétaire du comte de Walstein, qui avait été pris avec son maître, sur mer, en 1703. Le maître fut mis en liberté au bout d’un an, mais on garda le secrétaire. Un jour que le porteclefs avait apporté à M. Delfino un ordinaire détestable, et refusait de lui en servir un meilleur, ils eurent ensemble une contestation assez vive au bout de laquelle le porteclefs eut l’insolence de lever la main sur le prisonnier. Celui-ci saisit le brutal et le jeta par les montées, mais il en fut cruellement puni.

On lui avait laissé pour compagnon un petit chien épagneul qu'il aimait beaucoup, et qui, après de longues études, passe-temps si doux d'un captif, avait appris mille tours plus ingénieux les uns que les autres. Le porte-clefs rentra, soutenu par un renfort, on s'empara de M. Delfino, et sous ses yeux on brisa la tête du petit chien contre la muraille, puis comme il se récriait d'horreur, on lui frotta le visage avec le corps de ce pauvre animal dont le sang lui ruisselait sur les joues. Delfino fut ensuite plongé dans un cachot. Auprès d'un trait pareil on trouve bien innocente celle brutalité du misérable qui écrasa l'araignée de Péliçon.

Delfino était prisonnier de guerre. On ne conçoit guère ces cruautés sous un règne qui ne fut qu'une longue campagne. Elles exposaient nos soldats à de terribles représailles. Mais les fruits de cette démoralisation ne se firent pas attendre. On voyait les plus misérables étrangers, attirés par la corruption comme les mouches impures, venir offrir au gouvernement français leur espionnage et leurs honteuses complaisances. Le roi ne dédaigna pas toujours d'user de ces offres, et quand il ne pouvait utiliser en pays étranger les services d'un espion, il le mettait à la Bastille, pour obtenir son silence à l'égard des personnages qu'on avait voulu faire surveiller, et pour en tirer des délations sur certains prisonniers dangereux.

Un Genevois, nommé Samuel Graingalet, fut du nombre de ces espions sans place. On l'embastilla, et le mal qu'il fit aux prisonniers, ses compagnons, lui fut payé à la paix d'Utrecht. On l'élargit. Cet homme était l'un des fous les plus incommodes de la Bastille ; lui et un certain Irlandais, nommé Guéry, se battaient perpétuellement avec leurs camarades de chambre. Guéry frappait plus fort, mais Graingalet dénonçait et se vengeait après coup.

À celle époque gémissait aussi, dans une chambre de la Bastille, le prince de la Riccia, chef de la conspiration de Naples contre Philippe V. Il fut enfermé à Marseille, puis à Vincennes et enfin à la Bastille. On le mit à la question pour lui faire avouer le nom des conspirateurs. Il fit en vain toutes les soumissions possibles, le roi assouvit sur lui sa vengeance par onze années de captivité ; ce ne fut qu'en 1713 qu'il sortit de la Bastille pour être mis en surveillance à Orléans.

Parmi tant de malheureux, aucun innocent n'épuisa l'amertume de la captivité comme Jean Cardel. Il fut séparé de Renneville et replongé dans les cachots, où on l'oublia. Un matin ses geôliers le trouvèrent mort sur le fumier glacé formé par les débris de ses repas, la chétive provision de paille qu'on lui jetait tous les mois, et le détrit des ossements dont sa prison était semée. Souvent dans l'hiver, lorsque les eaux de la Seine refluaient jusqu'aux donjons, le malheureux Cardel resta des semaines entières dans l'eau jusqu'au cou, et on ne le retirait de cet abîme que si l'eau menaçait de le noyer tout à fait. Sur cette victime, la patience des bourreaux et la rigueur de la destinée s'appesantirent avec la même fureur.

Cardel demeura trente ans prisonnier. Au lieu de s'éteindre par le temps, comme tout ce qui est nuisible dans le monde, la haine de ses ennemis n'avait fait que croître à mesure que décroissaient les forces du patient. À sa mort, il était chargé de soixante-trois livres de fers. L'une de ces chaînes enfermait le prisonnier par les reins, dans un cercle, et l'attachait à une autre chaîne scellée au pavé vers le milieu du cachot. Il y avait des entraves pour les pieds, et des menottes d'un poids insupportable ; mais le collier surpassait toute mesure.

On vantait parfois au malheureux Cardel cette clémence du gouverneur qui lui épargnait le collier, pesant à lui seul soixante livres. Quand on songe que plus de vingt personnes influentes intercédèrent pour Cardel, que sa mère épuisa toutes les formules de suppliques avant de subir toutes les tortures, et que Louis XIV demeura inflexible, sans raison d'État, sans injure personnelle, on se demande quels furent être les remords de ce roi à son lit de mort, et s'il ne mentit pas à Dieu en ne s'accusant que d'avoir abusé des *bâtiments*, des *guerres* et des *maîtresses*.

Nous ne saurions terminer cette période de notre récit, qui comprend toute la persécution des huguenots sous Louis XIV, sans y joindre l'histoire d'un pauvre Suisse de Neufchâtel embastillé pour avoir pris le parti de ses compatriotes contre les intérêts du roi. Il s'appelait Perrot. Cardel de Tours, qui fut son compagnon de chambre, raconta souvent à Renneville des traits touchants de la bonté, de la douceur et de la résignation de cet homme.

Le roi le mit à *la disposition* des officiers de la Bastille. Ceux-ci, auxquels une fois pour toutes on avait donné comme à M. de Besmeaux la mission de convertir les prisonniers, usaient de ce moyen pour torturer à l'aise les détenus qu'ils haïssaient. Ce qu'il y a de pire en prison c'est la mauvaise compagnie, or quoi de pire, pour un honnête religionnaire, qu'un convertisseur appliqué côte à côte ? Voilà pourtant le supplice qu'on fit endurer à Perrot, comme on l'avait déjà fait souffrir à tant d'autres. À défaut de l'aumônier, qui ne pouvait et ne voulait pas se multiplier, occupé qu'il était à courtiser les prisonnières, on plaçait près d'un hérétique certains ardents missionnaires, qui espéraient obtenir la liberté pour prix de leur zèle évangélique.

Les officiers de la Bastille, afin de pousser à bout Perrot dont leurs sévices n'avaient encore pu lasser la patience, lui donnèrent pour compagnon un certain le Chevalier, colosse brutal, aussi stupide catholique que Perrot était un calviniste éclairé. Le Chevalier entama la conversion de Perrot par les promesses.

— Sortez d'erreur, lui disait-il, et vous sortirez de prison.

— Sortez-en vous-même, lui répondait Perrot, puisque vous avez tant de pouvoir. Quant à moi, rien ne me tente.

Le Chevalier, battu de ce côté, essaya d'argumenter avec son néophyte, et les thèses religieuses de marcher. Mais Perrot était de Neufchâtel, l'une des villes où les pasteurs les plus instruits éclairent avec le plus de soin les fidèles sur les vérités de la religion. Les thèses de le Chevalier échouèrent comme ses promesses. En vain parla-t-il miracles, reliques, mystères et autres finesses ; le huguenot répondit dogmes, écritures et lois naturelles. Alors le Chevalier changea de note et se mit à injurier Perrot, qui ne répondit plus. Le calme de ce brave homme allumait la colère du convertisseur, qui s'emportait à des fougues d'outrages. Jamais il ne lui parlait sans l'apostropher de telle sorte, que tous les prisonniers de la tour appelaient pour qu'on mît le holà ; et les officiers de rire, parce qu'ils en étaient venus à leurs fins.

Ensuite le Chevalier passa des paroles aux faits ; il était confiant dans ses forces, et battit le huguenot, mais celui-ci se défendit avec le courage d'un homme qu'on pousse au désespoir, et chaque fois qu'il voyait des officiers, il les suppliait de le changer de chambre. — Je vous prédis un malheur, disait-il, et vous en aurez la responsabilité, sur quoi le Chevalier riait encore plus fort, et les officiers avec lui. Ils encourageaient ainsi ce misérable, qui bientôt ne garda plus aucun ménagement.

La veille du jour où le dénouement de cette histoire eut lieu, Perrot protesta encore contre la violence qu'on lui faisait, et réitéra ses avertissements. On l'enferma encore avec le Chevalier; leur souper était servi; tous deux se couchèrent.

Le lendemain au matin, Perrot, qui était matinal, fit son lit et se mit en prières. Le Chevalier commença de l'interrompre et entama sa kyrielle d'injures; Perrot le supplia de respecter au moins Dieu, leur commun maître.

– Bah! Vieux page de Satan, ce n'est pas à Dieu que parle un fou de ton espèce, c'est au diable, et je me soucie peu de lui manquer de respect.

Toutes ces paroles furent entendues par les prisonniers de la chambre supérieure. Il faut croire que le Chevalier les hurlait.

Perrot, impatienté, répliqua vertement et continua sa prière; alors le Chevalier saisit son pot de nuit et le lança sur Perrot, qui évita le coup; le pot se brisa en mille pièces sur la muraille. Furieux d'avoir manqué le but, le Chevalier s'était déjà emparé d'un manche à balai qu'il brandissait sur la tête du calviniste; mais celui-ci se fit d'une chaise un bouclier et une massue, et du premier coup qu'il en porta sur la tête de son ennemi, il lui brisa le crâne et l'étendit mort sur le carreau.

Cette scène, mêlée de cris horribles, avait mis toute la tour de la Bertaudière en révolution. Les prisonniers frappaient aux portes et appelaient les sentinelles. Celles-ci donnèrent l'alarme, on accourut, et l'on trouva le cadavre de le Chevalier baigné dans son sang.

– Ce n'est pas moi, s'écria Perrot, qui ai tué cet homme, c'est vous; si l'on eût fait droit à ma demande, mes mains seraient pures aujourd'hui. Que ce sang retombe sur votre tête!

Mais le major Corbé criait : À moi ! À moi ! Et traînait déjà Perrot par les montées. On roula cet infortuné dans les chaînes les plus lourdes de la Bastille; on le coucha sur le dos au milieu d'un cachot vaseux, et l'on étendit sur ses genoux le cadavre de le Chevalier. Durant le cours de son procès, c'est-à-dire pendant une semaine, Perrot resta dans cette horrible situation.

Alors on lui dépêcha des jésuites pour le convertir, toujours avec promesse de la vie et de la liberté. Perrot résista même au P. Riquelet; il fut condamné à être pendu, et on le poursuivit de sermons et d'instances jusqu'au pied de l'échafaud. Mais il repoussa doucement les jésuites en leur disant :

– Quoi! Après cette vie de tempêtes, j'aperçois le port, et vous voulez me faire faire naufrage! Non.

– Baisez au moins le crucifix, disait le jésuite.

– Ce n'est pas d'un dieu de bois, mais du dieu vivant que j'espère la couronne du martyr, répliqua-t-il; et il expira en faisant sa prière; le bourreau ne pendit qu'un cadavre.

Ce Corbé était un grand scélérat, il surpassait en méchanceté Saint-Mars, auquel sa réputation de rigueur avait fait faire une fortune brillante. Saint-Mars n'était que garde du corps lorsque Fouquet fut arrêté; on le choisit pour garder à vue le prisonnier, et il remplit cette tâche d'une façon si distinguée qu'on le fit commandant de Pignerol, prison d'État. Après Fouquet, il eut à garder le duc de Lauzun, dont il fit pendre le valet aux terreaux de la fenêtre de son maître, parce que ce malheureux

avait participé à une tentative d'évasion du duc. Le duc fut mis sur la paille, au pain et à l'eau, ayant ce cadavre sous les yeux.

On peut reconnaître l'école de Saint-Mars dans le trait que nous racontions tout à l'heure. Le roi, grand appréciateur du mérite, reconnut celui de Saint-Mars, et le fit passer de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite pour garder le Masque de fer. Enfin. M. de Besmeaux étant mort, on appela Saint-Mars pour commander à la Bastille. Il y ramena le fameux prisonnier inconnu, qui mourut cinq ans avant le geôlier. Saint-Mars était un petit homme laid, mal fait, toujours tremblant, et qui marchait ployé en deux ; le blasphème à la bouche aux moindres contrariétés.

Corbé, son neveu, s'appelait Guillaume de Formanoir ; il était fils d'un jardinier de Montfort-l'Amaury. Son oncle l'avait fait nommer sous-lieutenant dans une compagnie de munitionnaires, et enfin l'avait placé près de lui à la Bastille. Ce monstre, avec Giraut, aumônier de la Bastille, méritait la corde et le feu, mais il reçut la croix de Saint-Louis et une forte pension.

Corbé, dont nous connaissons les violences envers certaines prisonnières, s'entendait avec Giraut pour partager les faveurs des malheureuses qui cédaient à leurs persécutions. Quelques prisonniers furent témoins de ces scènes impudiques par le moyen de trous pratiqués dans les planchers ; un d'entre eux lia même conversation avec deux de ces femmes éhontées, qui lui passèrent des vivres et du vin, dont leurs infâmes amants ne les laissaient pas manquer. Ce prisonnier, qui était jeune et ennuyé du régime de la Bastille, demanda aux femmes une broche pour faire une ouverture dans sa cheminée, et les aller trouver ; elles y consentirent, et l'on ne peut savoir quelles suites eût eu cette affaire, sans la présence de deux nouveaux compagnons qui furent donnés à ce jeune homme ; l'un était le prêtre Papasaredo, fanatique napolitain, débauché crapuleux, auquel pourtant le jeune homme n'osa se confier, bien que ce misérable assurât avoir vu par lui-même l'abbé Giraut se livrer, dans une certaine chambre de prisonnières, aux plus révoltants excès.

Ce Giraut était un Provençal amené par Saint-Mars des îles Sainte-Marguerite, avec le major Rosarge, ivrogne et traître, qui battait les prisonniers et s'en faisait battre souvent.

En 1701, l'Irlandais Odricot et sa femme furent mis à la Bastille ; on les sépara aussitôt. La femme d'Odricot était d'une beauté remarquable, aussi plut-elle dès l'abord à Giraut, l'aumônier, et à Corbé, qui tous deux lui firent leur cour. L'un, lui promit la liberté, l'autre, tâcha de lui rendre agréable la prison. Peut-être usèrent-ils de violence, car la Bastille pouvait étouffer les cris, on le sait par les exemples précédents. Toujours est-il que la femme d'Odricot devint grosse et que ni Corbé ni Giraut ne surent à qui d'eux revenait l'honneur de cette paternité.

De pareilles mœurs ne sont possibles que derrière des murs épais fermés à toutes les recherches du dehors comme à toutes les plaintes du dedans. Ru, le porte-clefs, accoucha cette malheureuse. L'enfant devint ce qu'il put. Mais Corbé, moins blasé peut-être que l'aumônier Giraut, fit durer plus longtemps sa passion. Il continua ses assiduités près de la jeune femme et évinça Giraut, qui s'en consola près de dix à douze créatures sages ou impudiques dont la Bastille était pourvue. Cependant Corbé fut bientôt à même de savoir plus amplement à quoi s'en tenir sur ses droits de paternité. La femme du malheureux Odricot devint grosse une seconde fois ; et le



L'irlandais Odricot et sa femme furent mis à la Bastille.

major, qui craignit le scandale ou qui voulut plus de liberté dans ses amours, obtint que cette femme sortirait de la Bastille, tandis que son époux y restait plus serré que jamais. Il loua donc un appartement pour elle, lui donna des domestiques, tint sur les fonts son enfant avec la fille de Saint-Mars, femme pervertie, que son père avait déshéritée et chassée pour une faute impardonnable. Là s'étalait le crime dans toute son impudeur ; mais il devait encore s'accroître, et Corbé n'était pas homme à s'arrêter en si beau chemin.

Odricot apprit par Ru, ennemi mortel de Corbé, tout ce qui s'était passé, soit à la Bastille, soit dehors. Il se répandit en plaintes bruyantes, et menaça les infâmes d'un éclat capable de les perdre. Naïf étranger qui croyait à la justice, et sous les verrous de la Bastille ; il fut abandonné même par celle de Dieu !

Corbé, effrayé de ces fureurs, et sachant combien de pareilles aventures avaient compromis son crédit près de Saint-Mars, fit passer Odricot pour un fou, et obtint de la cour qu'il fût transféré à Bicêtre, où il mourut non pas fou, mais enragé ; tandis que l'adultère effronté, issu de la Bastille, insultait à ses misères et à la vengeance divine !

Ce Corbé fut soupçonné d'avoir empoisonné le lieutenant du Jonca, dont il convoitait la place. Mais il ne put l'obtenir. Il se retira dans une terre qu'il acheta des deniers extorqués à la Bastille et prit le nom de Sa Seigneurie de Palteau. Son nom de Corbé eût rappelé ses crimes à trop de malheureux.

L'avidité de ce misérable était insatiable. Il se chargeait d'acheter les vivres à ceux des prisonniers qui avaient la permission de faire venir à manger du dehors, et il les taxait à un prix double du prix ordinaire. Ce prix ordinaire était le taux des plus chers traiteurs de Paris ; il gagnait donc trois quarts au moins sur les achats, qui ne laissaient pas d'être considérables.

Voici un aperçu du régime alimentaire prescrit à la Bastille par les ordonnances de la maison.

Pour les tables de premier ordre, en gras : une soupe, un bouilli, une entrée ; en maigre : une soupe, un plat de poisson et deux entrées. Le soir, en gras : rôti, ragoût, salade ; en maigre : œufs, légumes. Les tarifs variaient peu de 5 à 10 livres ; peut-être les viandes étaient-elles plus ou moins succulentes, et les gibiers plus ou moins gras selon la conscience du gouverneur. Mais jamais dessert ne lui coûta plus de 2 à 3 sols. Une bouteille de vin par jour devait suffire pour les grandes tables.

Pour les autres tables, c'est-à-dire de 5 à 3 livres :

Le dimanche : soupe à l'eau claire, vache bouillie et quatre petits pâtés.

Le soir : rôti de vache, veau ou mouton, et haricot farci d'os et de navets, salade à l'huile rance. Tous les soupers gras étaient uniformes.

Le mardi à dîner : une saucisse ou demi-pied de cochon.

Le mercredi : petite tourte brûlée.

Le jeudi : deux petites côtelettes de mouton.

Le vendredi à dîner : raie puante, ou morue desséchée, ou demi-carpeau, soit frit, soit à l'étuvée, avec légumes et œufs. Le soir : œufs au beurre roux ou à la tripe, épinards à l'eau et au lait. De même pour le samedi, et répétition du tout à partir du dimanche !

Il y avait des jours de gala, à la Saint-Martin, à la Saint-Louis et aux Rois ; ces jours-là augmentation de vivres : moitié de poulet rôti, ou un pigeon. Le lundi gras, on servait une petite tourte. Une livre de pain et une bouteille de mauvais vin chaque jour.

Nous savons par les exemples cités plus haut que ces règles subissaient de nombreuses exceptions. Certains prisonniers, loin d'avoir ce dernier tarif, qui peut nourrir un homme, mouraient littéralement de faim dans leur prison. Il y avait aussi des vengeances de cuisinier ou des abus de porte-clefs. Ainsi, le marmiton grondé en vertu d'une plainte de tel ou tel prisonnier le condamnait à des assaisonnements insupportables, ou lui servait des morceaux de rebut ; le geôlier rongea dans le trajet des cuisines aux tours, les plus friands côtés de la viande ou des fruits ; il feignait aussi d'avoir répandu les plats en route pour s'excuser de l'absence d'une sauce qui l'avait tenté. Quant au gouverneur, ses économies les plus claires venaient du cachot. Il se mettait sur le pied d'avoir toujours un tiers de ses prisonniers au pain et à l'eau, sans bois ni lumière ; alors le captif tarifé à 10 ou 15 livres par jour lui coûtait 1 sol.

Ce qu'il y a de curieux, c'est que sous le règne de Louis XIV les gens qui redoutaient le plus la Bastille se figuraient qu'on y faisait fort bonne chère ; et l'on trouve dans un ouvrage assez satirique pour le temps, cette phrase écrite de confiance :

« Certes, à la Bastille les prisonniers ne sont pas au pain et à l'eau, l'intention du roi est qu'on leur fasse bonne chère. Il paye pour cela, et quoique son intention ne soit pas tout à fait bien remplie, il est sûr qu'on n'y souffre point pour le manger ni pour le boire. »

Néanmoins, il est facile de comprendre quel dégoût doit s'emparer d'un prisonnier après trente ans, lorsqu'il a vu dix mille neuf cent cinquante fois arriver le bouillon de lavures d'écuellés et le mouton figé ; car on buvait chaud et l'on mangeait froid à la Bastille, *malgré les intentions du roi*, attendu que pour porter les repas des cuisines situées aux chambres de la première tour, il fallait au moins un quart d'heure,

et une petite heure pour arriver à la dernière. Voilà pourtant le supplice mesquin si l'on veut, mais très douloureux, que souffrit pendant *cinquante-quatre ans* six mois et vingt jours Isaac Armet de la Motte. Ce gentilhomme était accusé de complicité d'un meurtre commis par un de ses neveux. L'affaire ne fut jamais éclaircie, mais Armet avait le tort d'être de la religion réformée. On l'oublia dans sa prison. Au bout de quarante ans de captivité on lui offrit sa liberté, mais que pouvait-il faire ! Il avait soixante-seize ans ; toute sa famille, tous ses amis feignirent d'avoir perdu jusqu'au souvenir de son nom ; personne n'eût consenti à nourrir, à soigner un malheureux tombé de la Bastille en pleine société comme un revenant de l'enfer.

Il pria le roi (Louis XV) de lui faire la charité d'une pension dans sa forteresse, et il retrouva, en pleurant de joie, les vieux murs, les grilles, les verrous devenus sa patrie, les geôliers devenus sa famille. Cependant ses parents venaient parfois s'informer aux greffes s'il était mort, afin de jouir en paix de ses biens qu'ils avaient usurpés. À quatre-vingt-dix ans, il fut transféré de la Bastille à Charenton, où il est mort. On ne le fit pas même profiter des lits de charité fondés par le prisonnier Vinache, ce mystérieux Flamel du dix-huitième siècle.

Il est fâcheux que tant de malheurs et de crimes se pressent pour trouver place dans ce volume. L'histoire du pauvre Vinache méritait un volume à part ; on y eût trouvé tout ce que le roman, la chronique et la fantaisie peuvent donner de relief à la bonne et à la mauvaise fortune d'un homme vraiment extraordinaire.

C'était un Italien, qui dans une autre société eût fait une fortune colossale ; sa mort ne pouvait manquer d'être à peu près la même sous tous les règnes de la maison de Bourbon. En 1689 le duc de Chaulnes l'emmena en France, et en fit un soldat qui déserta un an après pour venir à Paris, où l'appelait sa vocation.

En 1692, Vinache demeurait rue Quincampoix, cette fameuse rue d'où sortirent tant de millions, possédés par d'autres que ceux qui les y avaient apportés. Le maître de l'auberge où logeait Vinache avait une fille jeune et leste protégée aussi par le duc de Chaulnes. Vinache crut bien faire en l'épousant pour doubler ses protections.

Il avait du goût pour la médecine, bien qu'il ne sût ni lire ni écrire, et il se mit à composer une drogue pendant que son beau-père composait des sauces. Quant à sa femme, elle lui lisait des livres d'économie domestique dans lesquels il pillait toutes les recettes qui lui semblaient bonnes à prendre. Sa réputation s'étendit aussi vite et aussi légitimement que celle du Sganarelle médecin ; et il vendait avec succès son *panareslon*, espèce de baume universel. En 1698, il avait un carrosse et logeait rue Bourg-l'Abbé, dans des appartements splendides peuplés d'énormes laquais.

Faire de la chimie en grand était son rêve. Il acheta fourneaux, alambics et cornues, et donna une extension considérable au panareslon. Bientôt des végétaux il passa aux minéraux, et chercha la pierre philosophale. Avant d'avoir rien trouvé il annonça qu'il tenait le secret de la poudre de projection et qu'on allait voir merveilles. En attendant qu'il fît de l'or, il se faisait prêter de l'argent. Vinache déclara aussi qu'il avait des génies familiers à revendre, un serpent, une étoile et des signes cabalistiques. Cela mit le comble à sa réputation, en sorte que le régent, qui n'était encore que duc d'Orléans et qui s'occupait de chimie, lui fit consteller des diamants pour être sûr de gagner au jeu.

Vinache, en 1704, avait fermes, maisons, diamants, et l'or était si commun chez lui qu'on ne trouvait par terre et sur les meubles que sacs béants d'où s'échappaient des louis que personne n'avait l'air de daigner ramasser. Cela fit ouvrir les yeux au ministre du grand roi, dont les coffres étaient vides. M. de Chamillart fit appeler le crésus, le caressa beaucoup et lui demanda poliment de découvrir ses secrets, toujours pour le service du roi. Ce pauvre Vinache ne put les lui dire. M. de Chamillart le caressa encore et l'interrogea plus amplement. L'Italien répondit qu'avec sa médecine, les diamants de sa femme, la protection de M. de Chaulnes, et ses bénéfices en joaillerie, sans compter la chimie, il avait acquis ce peu de bien. Deux jours après on le fit jeter à la Bastille, où gémissait déjà un commissaire, corrompu par Vinache, chez lequel il allait instrumenter. Ce digne commissaire, nommé Tocquart, avait trouvé chez le chimiste, pour faire un procès-verbal convenable, un encrier d'or, plus un bon déjeuner qu'il avait accepté. On l'en punit par les ragoûts de la Bastille.

Quand on pense que Vinache, à la tête d'une énorme maison d'échanges, de correspondances et de pharmacie, ne tenait compte de rien que dans sa mémoire, et tout au plus sur quelques chiffons de papier griffonnés par sa femme, on doit convenir qu'il était bien organisé quant à l'intelligence.

À la Bastille, M. de Chamillart et M. d'Argenson l'allèrent trouver pour le presser de déclarer la source de ses biens. C'est là que le drame commence. Vinache découvrit, dit la chronique de la Bastille, l'existence d'un trésor de deux cents, d'autres disent quatre cent mille écus, que se partagèrent d'Argenson et Saint-Mars. Un mois après son incarcération, le prisonnier fut trouvé mort dans sa chambre. Il avait la gorge coupée.

Cette mort parut étrange, et les circonstances qui la suivirent augmentent les soupçons qu'elle fit naître. Au décès d'un prisonnier à la Bastille, le lieutenant de police envoyait un commissaire pour verbaliser. M. d'Argenson vint en personne, et se fit représenter le corps de Vinache, pour bien constater l'identité. On ensevelit le cadavre sous ses yeux, et il fut enterré à Saint-Paul, sous le nom d'Étienne Durand, âgé de soixante ans, tandis que Vinache n'avait que trente-huit ans. Il faut que tous ces détails aient donné lieu à de graves réflexions, puisque le lieutenant du Jonca les inscrivit soigneusement sur le registre de ses procès-verbaux en des termes fort peu propres à dissiper cette obscurité.

On ne saurait croire que Vinache eût trouvé le moyen de faire de l'or, mais il est permis de supposer qu'il savait le faire venir dans sa maison. On aimait l'argent sous le règne du grand roi, et les grandes charges étaient lourdes à soutenir avec éclat. Le service du roi peut cette fois encore avoir joué plus d'un tour à l'Italien Vinache. L'homme au masque de fer n'est pas, on le voit, le seul ni le plus curieux mystère de la Bastille sous Saint-Mars.

Tout ce vague fit peur à quelques-uns. De là des révoltes qui furent comprimées comme nous l'avons indiqué, des tentatives d'évasion qui furent sévèrement punies. Ces tentatives même dénotaient un courage poussé jusqu'à la démence, car il était proverbial qu'on ne se sauvait pas de la Bastille. Toutefois, comme le génie se développe dans toutes les conditions de l'existence humaine et surtout dans le malheur, certaines de ces tentatives révèlent une patience, une adresse, une force d'âme, que

L'on peut résumer en un seul mot : génie de la captivité. L'abbé comte Dubuquoit nous servira d'exemple.

C'était un esprit distingué, mais confus, chancelant en général, mais ardent au détail, et poussant, selon ses aptitudes, un projet dans toutes les conséquences. Nous aurons plus tard quelques observations analogues à faire, presque un système phréologique à bâtir sur ces industriels captifs, dont Latude est pour beaucoup le modèle le plus complet.

Quant à nous, l'abbé Dubuquoit est peut-être supérieur en ce qu'il précéda Latude et que nous retrouvons chez ce dernier beaucoup de l'expérience fournie par son prédécesseur. Dubuquoit était homme de condition et avait mené jusqu'à vingt-cinq ans une vie assez peu chrétienne. Tout d'un coup il se fit chartreux, puis, dégoûté du silence et des austérités, rentra dans la carrière des armes. Il était sur le point de lever un régiment et parcourait la Bourgogne à cet effet, quand les faux sauniers y débitaient leurs marchandises de contrebande. Il lui échappa de dire, en apprenant qu'un détachement avait attaqué ces gens et les avait, taillés en pièces, que s'il eût été à leur tête cela ne leur fût pas arrivé. Un recors²⁴ de village trouva ces propos de mauvais goût et demanda son nom à l'abbé, qui le tança vigoureusement ; mais la maréchaussée survint et l'on arrêta le séditionnaire. Le recors envenima si bien les choses qu'avant deux lieues Dubuquoit passait pour un des plus grands scélérats qui eussent existé.

D'aventures en aventures, il fut amené par douze archers à Montereau, où pendant le dîner il trouva moyen de se débarrasser de quelques papiers qui l'eussent compromis plus gravement. Car Dubuquoit s'occupait beaucoup de politique, bien qu'en théorie, et cela menait fort loin un homme sous le règne de Louis le Grand. À Melun, où l'on coucha, les archers enchaînèrent Dubuquoit par un pied à l'une des colonnes du lit ; mais pendant qu'ils dormaient il leva le ciel de ce lit, fit couler la chaîne tout du long de la colonne, et la retira par le haut, puis traversa la chambre pour gagner une fenêtre ; malheureusement il heurta l'un des gardes qui donna l'éveil, et on l'enchaîna plus habilement après l'avoir maltraité. Enfin il arriva au For-l'Évêque, à Paris, où on l'écroua. D'abord il espéra sa liberté après l'interrogatoire, mais au contraire, il fut resserré plus étroitement, ne communiqua plus avec personne et fut tenu pour un homme perdu.

Alors il se souvint de l'aventure d'un exempt des gardes du corps qui, condamné à mort, avait reçu de ses amis les moyens de se sauver par une lucarne du grenier de la prison, donnant sur le quai de la Vallée-Misère (quai de la Ferraille), mais avait eu peur du précipice et s'était laissé reprendre, puis trancher la tête. Dubuquoit se promit bien, si l'occasion se présentait, de n'avoir pas peur du saut périlleux. Il s'orienta, et découvrit que sa cellule avait pour antichambre ce fameux grenier, garde-meuble de la maison. Il mit une nuit le feu à sa porte, faute d'instruments pour l'ouvrir, déchira tous les matelas qu'il trouva dans le garde-meuble, et en fit une corde le long de laquelle il se glissa dehors, au milieu des pointes de fer dont la muraille était hérissée aux six étages qu'il eût à franchir. Le jour commençait à poindre quand il toucha la terre ; ses habits étaient en lambeaux, tous les polissons du quartier le huaient ; il leur

24 Témoin d'un huissier.

échappa, et resta neuf mois caché à Paris, envoyant placets sur placets au roi pour obtenir d'être jugé.

Enfin il quitta la ville pour gagner la frontière ; mais à La Fère, un quiproquo le fit arrêter ; renfermé dans le château de cette ville, il allait en sortir par les gouttières sans une femme qui le trahit. On le claquemura dans un cachot, il en sortit par le soupirail et se jeta à la nage dans les fossés ; la maudite femme l'aperçut encore et cria haro ! Le fossé fut cerné, Dubuquoit se rendit par lassitude, on le garrotta, et la Bastille seule fut jugée capable de retenir un hôte aussi turbulent.

Ce fut dans la tour de la Basinière qu'il fut logé. Un cachot, de l'isolement, le tarif de 3 livres, c'est-à-dire la misère la plus profonde, telles furent les recommandations à son égard. C'était sous le règne de Bernaville, ancien laquais du maréchal de Bellefond, qui l'avait assez bien protégé, comme on voit, depuis l'antichambre. De ce cachot on transféra Dubuquoit, sitôt après le premier interrogatoire, dans la troisième Bertaudière, où il proposa tout de suite à trois compagnons qu'il avait, de s'enfuir par tous les moyens possibles.

Un abbé, espion du genre de ceux que nous avons passés en revue, dénonça le complot, et Dubuquoit fut réinstallé dans son cachot de la Basinière, où peut-être il eût pourri sans l'idée qui lui vint de contrefaire l'agonisant. Il effraya les geôliers, qui le remirent en société. Mais comme la première épreuve lui avait donné de l'expérience, il sonda prudemment le terrain avant d'entreprendre. Sous différents prétextes, il parvint à se faire écrouer dans la plupart des chambres, prenant des mesures, amassant des matériaux et se faisant des amis. Dans la deuxième Bertaudière, il trouva un Allemand et un Irlandais ; le premier lui convenait fort, le second lui déplaisait : il les anima si bien l'un contre l'autre, qu'ils en vinrent à un duel dans la prison. Les armes étaient une paire de ciseaux séparés en deux, et dont chaque moitié fut fixée à un bâton de cotret²⁵. Déjà les adversaires étaient en présence, quand Dubuquoit frappa si rudement à la porte, et avec de tels cris, qu'on vint séparer les combattants.

Dubuquoit déposa contre l'Irlandais, l'appela fou furieux, et demanda qu'il fût éloigné de son ennemi, pour rester seul lui-même avec l'Allemand, qui était huguenot ; il avait depuis quinze jours confié au major le désir de convertir cet hérétique ; on n'eut garde d'interrompre cette bonne œuvre, et les voilà tous deux ensemble. Alors, charmé d'avoir évité l'application de cet aphorisme des jésuites : *Raro unus, nunquam duo, semper tres* (rarement un, jamais deux, toujours trois), il s'ouvrit au baron de Peken, le bon Allemand, qui l'aida à démolir l'une des embrasures d'anciennes fenêtres bouchées par le zélé Bernaville. Mais le baron, qui par la cheminée avait communication avec les prisonniers de la troisième chambre, leur conta imprudemment le mystère et suscita encore un délateur qui trahit ses compagnons. Heureusement Dubuquoit fit passer l'Allemand pour un visionnaire, et échappa aux corrections ; seulement on le changea de chambre ; ils furent logés dans la tour de la Liberté. Là, Dubuquoit résolut de chercher une issue par les fosses d'aisance qui aboutissaient au fossé de la porte Saint-Antoine.

Avec des crampons tirés de la cheminée et les planches de lit, on fit un échafaud pour travailler dans cette fosse. Pour percer la muraille, on se servait de clous, de

25 Petit fagot de bois court.

lames de couteau, de plaques de cuivre ramassées par Dubuquoit dans ses différents logements de la Bastille. Quant à l'échelle de cordes, c'était sur l'osier des bouteilles que l'on comptait. L'abbé en faisait provision, et pour ne pas être découvert, il avait décarrelé un coin de sa chambre, et dans le tambour pratiqué entre les deux planchers, il cachait ces brins d'osier. De plus, il coupait par-ci par-là une bande de ses draps qu'il recousait proprement, dérobait une serviette, mettait le vieux linge en charpie et filait tout cela pêle-mêle avec l'osier des bouteilles.

Le travail avançait, quand un soir le plancher miné enfonça, et les deux amis tombèrent dans la chambre d'un vieux religieux fou, qui de cette aventure devint archi-fou. On peut croire que cet homme était le jacobin de Ham, dont nous avons parlé. Ce malheur les fit sortir de la bienheureuse chambre où ils avaient tant travaillé.

Dubuquoit prit la chose en philosophe, mais le baron de Peken était dégoûté à tout jamais des évasions. Il devint tellement inerte et indifférent, que Dubuquoit, voulant s'en débarrasser, lui conseilla d'abjurer réellement pour avoir sa liberté. Peken le fit, mais il demeura embastillé. La bonne foi royale était sourde sur ce point. Alors découragé, Peken devint furieux. Dubuquoit, ne pouvant plus souffrir ses perpétuels emportements, lui conseilla de faire semblant de se tuer pour obliger le gouverneur à le mettre plus tôt dehors. Ce brave homme joua le rôle au naturel, il se coupa les veines au milieu de la nuit, et en avertit son camarade. Alors Dubuquoit, rappelé au sérieux par cette horrible interprétation de ses avis, se lève, s'aperçoit que la chambre est inondée de sang, il glisse sur le carreau, il se hâte; pas de lumière, pas de secours; il frappe à coups redoublés dans la porte et crie par les meurtrières; la sentinelle avertit le poste, on accourt au bout d'une demi-heure, et le malheureux est sauvé.

Bernaville, pour que l'aventure ne pût transpirer, voulut éloigner Dubuquoit; car depuis longtemps l'ordre d'élargir Peken était venu de la cour, et le gouverneur ne le gardait que pour faire durer ses bénéfices. En conséquence on logea l'abbé dans la calotte de la tour. C'était au mois d'avril; Dubuquoit déclara qu'il s'ennuyait et voudrait convertir encore quelque protestant. Il avait ses raisons pour demander cela. Un huguenot, nommé Granville, jouissait parmi tous les prisonniers d'une renommée méritée de bon camarade et d'homme de cœur; Dubuquoit voulait s'adjoindre un tel aide. Le hasard voulut que Bernaville le lui envoyât, ainsi qu'un de ces gentils-hommes de la troisième Bertaudière, que l'espion avait trahis. Un quatrième arriva quelques jours après. Dubuquoit leur fit jurer fidélité sur l'Évangile, c'est-à-dire sur des morceaux de papier arrachés aux bouteilles, et couverts de versets d'Évangile, à l'aide d'une plume de paille et d'une encre de suie de cheminée. C'est alors que, plein de confiance, il montra une petite lime qu'il avait gardée précieusement jusqu'alors sans même la faire voir à Peken, son premier compagnon.

Aussitôt on lime la grille de la fenêtre, on file des cordes pour ajouter à celles que Dubuquoit avait sauvées du naufrage de l'éboulement; mais excepté le travail sur lequel chacun était d'accord, tout donnait lieu à des discussions: comment sortirait-on du fossé? En le remontant ou en passant par la demi-lune? Un président nommé parmi eux ne réussit pas à mettre l'ordre dans la discussion, et il fut convenu que, descendus dans le fossé, les associés se sauveraient chacun à sa manière.

Enfin le moment fut choisi. Pour accoutumer l'œil de la sentinelle à une machine qui devait soutenir la corde loin du mur, Dubuquoit fit sortir, quatre jours d'avance,

par la fenêtre, une espèce de cadran au bout d'un bâton. La corde fut barbouillée de noir. On descendit un grand drapeau qui devait masquer les fenêtres des étages inférieurs, pour que d'en bas on n'aperçût pas les corps suspendus en l'air. L'abbé demanda la faveur de descendre le premier ; arrivé en bas, il devait indiquer par le jeu d'une corde le moment où la sentinelle tournerait le dos. Il descendit donc heureusement et resta plus de deux heures à attendre qu'on lui répondît ou que quelqu'un se risquât le long de la corde. Le retard venait de ce que Granville, trop gros pour passer par la meurtrière, avait supplié ses amis de l'abandonner ; sur quoi un combat de générosité s'était engagé, source d'angoisses affreuses pour Dubuquoit, qui se désespérait en bas. Granville demeura prisonnier, les deux autres arrivèrent avec les ustensiles.

– Maintenant, dit Dubuquoit, adoptez-vous mon plan ? J'en suis sûr. Nous remontrons l'escarpement du fossé avec cette échelle ; si la sentinelle crie, nous lui coupons la gorge ; en dix minutes nous sommes sauvés.

Les autres hésitèrent.

– À la grâce de Dieu ! continua Dubuquoit ; allez selon votre fantaisie, je vais suivre la mienne. Dieu vous protège ! Les moments sont trop chers.

Et il accrocha son échelle, monta lestement, saisit l'instant où la sentinelle s'en retournait. Du bord du fossé, il grimpa dans la gouttière d'un petit bâtiment qui donnait sur la rue Saint-Antoine, au milieu des étaux de boucher. Là il devait prendre son élan et sauter, mais un crochet de fer l'arrêta et lui déchira le bras ; cependant il voulut encore une fois s'occuper de ses compagnons et plongea les yeux dans le fossé, à l'endroit où il les avait laissés. Un coup de feu se fit entendre, dont Dubuquoit vit luire la flamme.

– Ils sont perdus, dit-il.

Et il sauta tout ensanglanté dans la rue. Depuis on n'entendit plus parler de ces malheureux. Ils auront succombé dans la lutte en essayant de recourir au parti que l'abbé avait indiqué, c'est-à-dire de tuer la sentinelle. Dubuquoit se dirigea vers la porte de la Conférence, où quelques amis le cachèrent. Son évasion faisait un bruit énorme. Bernaville furieux avait fait couper tous les arbres du jardin qui pouvaient masquer la vue des tours, il avait fait enlever tout le fer des couteaux et des fourchettes aux prisonniers, et pratiquer des guichets aux portes et tripler les grilles des fenêtres. L'abbé, à la faveur du tumulte, s'enfuit déguisé jusqu'en Suisse, où il pria le comte du Luc d'arranger son affaire, mais de loin, c'était le plus sûr.

L'évasion de Dubuquoit causa bien des malheurs dans la Bastille. Tout prisonnier entreprenant devint un ennemi contre lequel on déploya les rigueurs permises par le règlement, et le règlement était large.

Nous approchons enfin du terme, après avoir justifié par des faits l'opinion émise en tête de ce volume, que la Bastille avait été comme un miroir fidèle de la vie et des passions du roi Louis XIV. Déjà les horreurs ne sont plus que des conséquences ; son zèle religieux s'éteint, ses amours sont froides et prudes, la paix générale a licencié une bonne partie des prisonniers politiques jetés dans cet enfer ; nous n'avons plus jusqu'en 1716 à traiter que la partie ridicule du système pénitentiaire de Louis XIV. Il va sans dire que ces amusantes figures de prisonniers ont toujours leur côté sinistre, car l'élément comique ne pouvait pas plus entrer sans mélange à la Bastille qu'il n'y entrait de jour et d'air pur.

En jetant un coup d'œil en arrière nous voyons madame Guyon se livrer à ses extases dans la troisième chambre de la Bertaudière ; après un séjour d'un an à Vincennes elle resta cinq ans à la Bastille, pleurée des quiétistes, ses amis, parmi lesquels figuraient Fénelon, le duc de Bourgogne, et un grand nombre de gens distingués. On ne lui rendit la liberté que sur la caution de son fils.

Un Gascon, nommé de Bar, expiait à l'âge de soixante-quinze ans, par une rude captivité, l'énorme crime d'avoir fabriqué des lettres de noblesse. On doit penser qu'il s'agissait d'autre chose que d'une fanfaronnade, et que le pauvre Gascon, en creusant les origines du nobiliaire de France, avait trouvé certaines impuretés qu'il n'était pas bon de constater. La chambre de l'Arsenal lui fit un procès dont l'issue n'est pas connue.

Philibert Mollard avait été accusé d'impuissance par sa femme. Jugé, éprouvé, il eut tort devant le tribunal ; il se remaria pourtant, et sa femme eut cinq enfants. Au sixième, né pendant une absence de onze mois qu'il avait faite, il se décida à se fâcher, sa femme cria plus haut que lui, et le roi se mêlant de cette affaire fit embastiller Mollard pour la morale.

Nous voyons un malheureux, nommé Moreau, souffrir sept ans à la Bastille pour avoir introduit des dentelles en fraude. Un patriarche arménien finit ses jours en prison pour avoir prêché contre les missionnaires du roi, en Asie-Mineure. Ce malheureux, nommé Arwedicks, fut longtemps pris pour le Masque de fer.

Enfin il nous reste une femme, Marie de Brédéville, chanoinesse d'un chapitre de Lorraine, qui entra en 1703 à la Bastille, pour avoir voulu faire croire à une tentative d'empoisonnement contre le roi, par le moyen d'un mouchoir qu'elle avait ramassé dans la chapelle royale. Ce fait parut invraisemblable, et la chanoinesse, qui ne voulut pas se rétracter, fut incarcérée pour le reste de ses jours. On trouve sous les règnes despotiques une foule de traits semblables qui établissent le désir violent qu'avaient les inférieurs d'attirer l'attention et la bienveillance du maître par une apparence de services rendus. Nous appuierons cette opinion par des exemples très frappants sous Louis XV et madame de Pompadour.

Nous avons gardé pour la fin du règne de Louis XIV trois prisonniers qui serviront de transition naturelle entre le grand roi et le régent. Le duc de Fronsac, âgé de seize ans, fut envoyé à deux reprises, par madame de Maintenon et Louis XIV, à la Bastille.

La première fois, il avait été surpris sous le lit de la duchesse de Bourgogne, après une conversation qu'on pouvait supposer très criminelle, malgré l'âge tendre de l'accusé. Pour réparer ce scandale, le roi voulut marier Fronsac, qui se laissa faire. Mais le drôle, gâté par des faveurs royales, refusa de donner à sa femme d'autre titre que ce titre. En vain le roi envoya-t-il la jeune duchesse (mademoiselle de Noailles) dans la prison pour séduire son époux en lui offrant une grâce charmante à mériter, Richelieu prétend qu'il demeura inébranlable, et que madame de Fronsac retourna seule et dépitée vers le roi.

Certes il est curieux de contempler le vieux roi et sa vieille maîtresse complotant dans leur cour de vieux jésuites des intrigues matrimoniales avec la Bastille pour entremetteuse ; mais si bizarres que soient ces tableaux, si divertissants qu'ils puissent paraître, force nous est de les quitter pour passer à des sujets plus importants. D'ailleurs nous retrouverons Fronsac à la Bastille, sous la régence.



Il avait été pris sous le lit de la duchesse de Bourgogne...

Les autres détenus dont nous devons nous occuper sont des hommes prévenus d'avoir trempé dans les crimes d'empoisonnement qui décimèrent toute la famille royale, vers la fin du règne de Louis XIV. De graves soupçons, entretenus par les jésuites et la vieille cour fidèle à madame de Maintenon, confondirent dans cette accusation le duc d'Orléans, depuis régent, qui offrit au roi d'aller lui-même à la Bastille, et d'y faire enfermer son premier chimiste, Humbert, avec lequel il s'occupait activement de physique et de sciences médicales.

Mais Louis XIV se contenta de faire emprisonner deux hommes, Bellevaux et Mansard, ainsi qu'un moine, nommé Marchant, qui, disent les uns, après dix ans de réclusion dans une prison d'État, accusait hautement le régent de complicité; mais qui, selon d'autres, ne laissa jamais échapper un mot qui compromit ce prince.

Louis XIV mourut seul au milieu de toute sa cour, sans enfants, bien qu'entouré de bâtards ; sans consolation, bien qu'entouré des prêtres qu'il avait comblés de dignités et d'argent. Si nous avions l'histoire d'un règne à écrire au lieu de l'histoire d'une prison, nous rappellerions les encouragements donnés aux lettres, les arts protégés, les grandes batailles gagnées ou perdues avec une espèce de grandeur d'âme, par ce roi qui savait se mettre sans étonnement à la hauteur des circonstances, quelles qu'elles fussent ; la dignité de la France maintenue envers et contre tous, tant qu'elle impliquait la dignité du roi. Mais nous n'avons d'autre tâche à remplir que de montrer ce prince ingrat envers ses amis, complaisant jusqu'à la cruauté envers les rois ses frères, indulgent jusqu'à la plus révoltante injustice pour sa noblesse, au détriment des intérêts populaires. Nous devons le faire voir si jaloux de son autorité, que le moindre geste, le moindre mot contre son gouvernement, passèrent pendant soixante ans pour des crimes aussi grands que la révolte et le complot. Nous sommes forcés de rappeler les tolérances honteuses de ce roi dans l'affaire des empoisonnements : les dénis de justice commis contre plusieurs milliers de prisonniers privés à jamais de juges et de liberté ; la violation flagrante d'une concession faite par le bisaïeul de ce roi au peuple qui lui donnait la couronne ; le sang versé à flots dans tout le royaume au nom de cette église des chrétiens dont le roi de France est le fils aîné ; les parjures déshonorants qui, dans les prisons même, tuaient l'espoir au cœur du prisonnier assez faible pour avoir sacrifié son Dieu à son roi, l'autre vie à la vie présente ; enfin nous évoquerons les ombres des victimes du despotisme qui fit gémir la France pendant la moitié d'un siècle, et nous le ferons malgré tout ce que peuvent dire en faveur de Louis XIV mille témoignages glorieux et splendides, parce que toute cette histoire lugubre, effrayante, des longues agonies, des désespoirs sombres, des humbles bonheurs du peuple écrasé sous le char du plaisir royal, nous la lisons écrite en caractères sanglants sur les murs à jamais célèbres et infâmes de la Bastille de Louis XIV.

La Bastille sous la Régence

PRISONNIERS : Le duc de Richelieu. — Voltaire. — Taphinon. — Longlet Dufresnoy. — Mademoiselle de Launay. — Le chevalier Dumesnil. — Brigaud. — Le comte de Laval. — Malezieux. — Raimond Fournier. — Bremmer. — Inconnus. Gouverneurs : Bernaville. — De Launay.

Louis XIV avant de mourir avait prévenu le duc d'Orléans, son neveu, qu'il lui laissait la régence, et s'était beaucoup étendu sur la nécessité de réparer par une administration paternelle les maux d'un règne qu'il voyait, à son lit de mort, d'un œil moins prévenu que pendant sa vie. Mais ces conseils, cette faveur n'étaient qu'une comédie ; le testament contenait des dispositions complètement contraires aux promesses du roi. Le duc d'Orléans en eut, dit-on, connaissance du vivant même de Louis XIV, et prit ses précautions à l'avance.

Lorsque le parlement s'assembla pour reconnaître les volontés du roi défunt, le duc était déjà sûr de la bonne volonté des conseillers. Le duc du Maine, fils légitimé de Louis XIV, défendit ses droits avec une pusillanimité qui fit mal augurer du gouvernement que ce prince eût imposé à la France, s'il fût sorti vainqueur de la lutte. Le parlement donna la régence au duc d'Orléans : c'était une couronne. Le petit roi, si faible, si incertain que personne ne comptait le voir vivre, promettait une royauté facile et légitime à la branche cadette. Les princes bâtards jetèrent les hauts cris. D'abord ce fut tout, mais plus tard les cris se changèrent en sourds murmures qui eux-mêmes devinrent des complots.

Les principaux prisonniers de la régence sont des prisonniers politiques. On ne remarque sous ce régime aucune persécution de parti pris. Calvinistes, jansénistes, molinistes, athées, désapprennent le chemin de la Bastille. Cependant le nombre des incarcérations est assez considérable, mais aucune ne présente ces caractères de haine violente et de durée qu'affectent les gouvernements qui veulent faire de la force. Le régent emprisonnait vite, il élargissait sans peine.

Il y a plus : tout ce que les jésuites avaient fait jeter à la Bastille de leurs ennemis et des ennemis de la bulle, sortit de prison à l'avènement du duc d'Orléans. La Bastille demeura presque vide.

Mais lui-même se chargea bientôt de la remplir. Sa cour, qui jouissait alors de tous les plaisirs, donnait le ton aux autres princes et à tous les rangs de particuliers. Partout on se montrait jaloux de rivaliser avec les débauchés de Saint-Cloud et du Palais-Royal.

On publia dans ce temps-là que des seigneurs de la première qualité s'étant réunis dans la petite maison du prince de Soubise, l'orgie avait dépassé les limites de la licence la plus éhontée. Madame de Matignon, ivre de Champagne, aurait, dit-on, été demander à des laquais dans l'antichambre l'attention que méritaient ses charmes et que lui refusaient les convives épuisés.

Le comte de Gacé, mari de la dame, voyant sa femme plus particulièrement compromise que mesdames de Nesle, de Soubise et autres, s'en prit à Richelieu, qu'il accusa d'avoir dévoilé tout le mystère de ces obscures débauches, et tenu sur le compte de Mme de Gacé des propos que Richelieu nia positivement. Néanmoins le comte fit faire une épigramme sanglante contre Richelieu, et la première fois qu'ils se rencontrèrent au bal de l'Opéra, Gacé chanta cette chanson aux oreilles de son ennemi. De plus, comme il causait avec une femme masquée :

– Ah ! Madame, dit Gacé à cette femme, n'écoutez pas un masque aussi perfide en amour, il dévoilera tout.

Richelieu hors de lui se leva et sortit. Gacé le suivit, ils se battirent dans la rue Saint-Thomas du Louvre, sous un réverbère. Gacé reçut deux coups d'épée dans le bras, mais il passa son épée au travers du corps de Richelieu sans toutefois offenser les entrailles. Plus de trois cents personnes virent le combat et l'on sépara difficilement les adversaires.

Le parlement, instruit du scandale, instruisit l'affaire et décréta prise de corps contre les deux gentilshommes, qui se rendirent à la Bastille le 5 mars 1716. Sous le cardinal, oncle du duc, ces jeunes gens ne fussent sortis de prison que pour être décapités ; mais le régent signa leur mise en liberté le 21 août : Richelieu sortit, après avoir embrassé Gacé, son ennemi, et dîné avec lui chez le gouverneur Bernaville.

Richelieu fut dans cette affaire plus maltraité que Gacé par le régent. C'est que les amours de mademoiselle de Valois et de cet Alcibiade du dix-huitième siècle avaient fait l'objet d'une délation qui courrouça violemment le père de la princesse. Le régent jura de se mieux venger de Richelieu, si jamais l'occasion s'en présentait. Malheureusement pour le duc, elle devait s'offrir terriblement favorable pour un ennemi déjà trop puissant. Le régent, disent beaucoup de chroniques parmi lesquelles la vérité n'a pu se faire entièrement jour, convoitait pour lui-même le trésor que Richelieu, déguisé en bohémienne, était parvenu à enlever au sein même du Palais-Royal. Ce goût du jeune duc pour la faveur des princesses du sang déplut trois fois au régent, lequel de son côté voulait, dit-on, faire succéder mademoiselle de Valois à madame de Berry, déjà délaissée par Richelieu. À force de chercher des consolations près de l'aînée de ses filles, le régent éveilla la muse satirique des faiseurs de couplets, et l'on colporta des vers que la rumeur publique attribuait à Voltaire.

C'étaient d'abord les fameux *J'ai vu*, résumé des excès du despotisme, puis, sur l'air de Joconde, une épigramme sur la grossesse équivoque de la duchesse de Berry. Arouet, alors âgé de vingt-deux ans, jouissait déjà d'une réputation qui lui fut fatale pour cette fois. Le 17 mai 1717, un ordre du régent le fit enfermer à la Bastille, où son caractère malicieux et enjoué fut très longtemps mis à l'épreuve. Il vivait assez bien, et n'était point maltraité, mais il n'était toujours qu'en prison sans avoir commis de crime bien grand ni bien réel, puisqu'après de mûres investigations le régent finit par reconnaître, à tort ou à raison, son innocence et le fit élargir en avril 1718.

Le régent voulut voir ce jeune homme célèbre par son esprit et son courage ; Voltaire fut présenté.

– Monsieur, lui dit Philippe d'Orléans, avez-vous bien travaillé à la Bastille ? Pouvons-nous espérer que votre séjour aura profité à la littérature ? À quelque chose votre malheur aura été bon ; mais pour que ce malheur ne paraisse pas trop

considérable, je vous ai fait porter sur les contrôles de ma caisse une indemnité de deux mille livres par an.

– Monseigneur, répliqua Voltaire, je remercie Votre Altesse de vouloir bien continuer à se charger de mon entretien et de ma nourriture, mais je la supplie de ne plus s’occuper de mon logement.

– Qu’avez-vous donc trouvé qui vous déplaît si fort à la Bastille ? Est-ce qu’il n’y fait pas frais en été, chaud en hiver, comme dans toute cave bien conditionnée ?

– Ma foi, monseigneur, je ne regrette pas le temps où j’étais

... *En ce lieu de détresse,*

... *Embastillé, logé fort à l’étroit,*

Ne dormant point, buvant chaud, mangeant froid,

Sans passetemps, sans amis, sans maîtresse.

Eh quoi ! Pas de société, pas même celle de votre ami Lenglet Dufresnoy, l’habitué de ce château royal ?

– Hélas ! Monseigneur, c’est un triste compagnon, il n’ouvre plus la bouche, tant il a peur de se compromettre, même à la Bastille.

– Ce n’est pourtant pas l’habitude qui lui manque. Combien de fois a-t-il été embastillé déjà ? Trois ou quatre fois ?

– Cinq fois, monseigneur ; il est fort calme tant qu’il n’a point passé le pont-levis : quand il voit arriver chez lui l’exempt Tapin, qui l’arrête de fondation, il n’attend pas que cet homme s’explique. « Allons vite, dit-il à sa gouvernante, mon petit paquet, du linge et du tabac. » Mais quand il est emprisonné, c’est autre chose, il ne rit jamais, mange peu, ne boit point et compose de gros livres.

– C’est un prêtre du diocèse de Paris, je crois, et ses gros livres sont passablement séditieux, je crois que j’aime mieux les vers que l’on prêtait...

– Ils sont moins longs, monseigneur, que ses lignes.

– Allez, monsieur, dit le régent après avoir ri du pauvre habitué de la Bastille. Vous avez chanté en beau style Henri IV, un de mes aïeux, prince clément et de belle humeur, auquel les flatteurs prétendent que je ressemble par certains côtés.

– Assurément, monseigneur.

– Je veux lui ressembler par la clémence et la joyeuseté. Touchez votre pension ; quant à l’abbé Lenglet, je veux le faire sortir pour qu’il ait l’occasion de parfaire sa douzaine d’embastillements.

– Merci pour lui, monseigneur ; quant à moi j’espère ne pas faire le *bis in idem*.

Et Voltaire partit, espérant ne jamais revoir la Bastille ; mais il comptait sans sa mauvaise fortune. L’année suivante, une de ses épigrammes fâcha M. de Rohan-Chabot, qui chercha très bravement à le faire bâtonner, autrement dit assassiner.

Voltaire le fit appeler, malgré les édits et la différence de qualité ; M. de Rohan-Chabot respecta les lois et ses titres de noblesse, il refusa satisfaction au poète, lequel s’en vengea par de nouvelles satires payées par de nouvelles voies de fait. Alors le scandale éclata. Voltaire, moins fort que le grand seigneur, fut jugé le plus coupable et revit la Bastille en 1719.

– Je n’ai cherché, dit-il dans sa justification, qu’à réparer non pas mon honneur, mais celui de M. de Rohan-Chabot, qui m’a voulu assassiner, assisté de six coupe-jarrets,

derrière lesquels il s'était hardiment posté. Mais réparer un honneur si endommagé n'a pas été possible.

La justification était fâcheuse pour l'adversaire, qui eût peut-être mieux aimé des hostilités qu'une pareille défense.

Voltaire, lorsqu'il porta de si rudes coups au despotisme, savait, on le voit, à quoi s'en tenir sur ses abus. Les deux années de souffrances endurées par ce jeune homme nous ont valu les quarante années d'une rude guerre qu'il a faite au profit de la liberté française.

Cette occasion que cherchait le régent de perdre Richelieu arriva en 1718. Le duc du Maine, furieux contre le régent qui avait forcé le parlement à casser les dernières volontés du feu roi, usait de tous les moyens possibles pour reconquérir cet avantage perdu dans la séance de la lecture du testament. Après les chansons, les calomnies, les insolences, arrivèrent les conspirations. Le duc du Maine, en véritable fils de la maison de Bourbon, dont le faible pour l'alliance étrangère est assez connu, chercha du soutien en Espagne près du petit-fils de Louis XIV, et détermina ce prince à promettre un secours d'hommes et d'argent aux mécontents de France, dans le but de détrôner le régent et de se saisir de sa personne.

Alberoni, ministre de Philippe V, se mit à la tête de ce mouvement et dépêcha au prince de Cellamare, ambassadeur près la cour du régent, toutes les instructions nécessaires au succès d'une révolution. On gagna vingt-deux colonels, on embaucha des jésuites, amis de madame de Maintenon, on offrit des grades et de l'argent aux courtisans pour les mettre dans le parti. Le duc du Maine espérait que les états généraux le rétabliraient dans les droits que la première opération de la régence lui avait fait perdre ; la duchesse du Maine, femme ambitieuse, espérait que les ducs d'Orléans, de Bourbon, de Chartres, de Conti, pouvaient mourir et laisser l'héritage de la couronne à son mari, si l'édit du feu roi était rétabli par les états généraux.

Le prince de Cellamare, homme sans portée, fanfaron politique, blason vivant, chamarré d'ordres et stupide de droit acquis, ne vit pas que Dubois pénétrerait bientôt des mystères si transparents. Il fit copier les manifestes de la conspiration par un employé à la bibliothèque, nommé Buvat, lequel, après plusieurs copies faites de confiance, s'avisait de réfléchir et comprit l'horrible sens de ce qu'il copiait. Il ne s'agissait de rien moins que de l'introduction d'une armée espagnole en France et de la guerre civile combinée avec la guerre étrangère. Ce brave homme alla tout dévoiler à Dubois.

On prétend aussi que chez la Fillion, fameuse courtisane de ce temps, le secrétaire de l'ambassadeur, attendu à un souper, c'est-à-dire à une orgie, s'excusa de son retard sur le travail extraordinaire que lui avait causé le départ de Porto-Carrero pour l'Espagne. La Fillion, amie dévouée du régent, aurait rendu compte de cette particularité au prince, qui fit courir après l'abbé. Rattrapé à Poitiers, cet ambassadeur fut dépouillé de tous ses papiers qui éclaircissent l'affaire.

Beaucoup d'autres versions peuvent être également admises. Toujours est-il que le régent fut instruit, et que, gardant contre Richelieu le ressentiment dont nous savons les causes, il profita de la circonstance pour englober l'amant de sa fille dans la mesure qu'il prenait contre les conspirateurs.

Déjà depuis trois mois toute la noblesse, attachée au parti espagnol, avait passé le pont-levis de la Bastille. Le prince de Bombes et le comte d'Eu allèrent à Ham. L'abbé Brigaud, Barjetlon, Davisard, Malezieux père et fils, le chevalier Dumesnil, mademoiselle de Launay, depuis madame de Staal, Rondel, sa femme de chambre, de Gavaudun, l'abbé le Cossais, le comte de Laval, le marquis Boisdavy, mademoiselle de Montauban et plusieurs valets de la duchesse du Maine, furent enfermés à la Bastille.

L'affaire était grave, tout Paris était en émoi. La Bretagne tremblait comme aux approches de la tempête. Richelieu fut averti par sa maîtresse, mademoiselle de Valois, fille du régent, par un billet fort pressant, et il ne bougea point, ne pouvant croire que Dubois eût des preuves convaincantes. Toutefois ce retard présageait de grands malheurs au duc.

Un matin il reçut la visite d'un prétendu Espagnol, Marin, qui lui apportait des lettres d'Alberoni.

« Vous serez le bienfaiteur de votre patrie, disait le cardinal, en donnant vos soins à cette grande révolution ; vous la rendrez dans son état de gloire et de splendeur, etc. »

Ce Marin continua sur le même ton en offrant au duc, pour prix de sa coopération, le régiment des gardes françaises, commandé par Grammont. Richelieu prit Marin pour un véritable Espagnol, et sans trop promettre ne refusa rien. Il ne soupçonnait guère le piège tendu par Dubois et le régent, qui avaient pris connaissance de la lettre et l'avaient recachetée artistement pour n'éveiller aucune défiance chez le duc.

Sitôt après le départ de Marin, le duc reçut une lettre de mademoiselle de Valois, qui lui recommandait de se défier du personnage, et sitôt après cette lettre, Duchevron, lieutenant de la prévôté, entra précipitamment, suivi de douze archers, dans l'hôtel de Richelieu, saisit ses papiers, notamment la fameuse lettre, et dit :

– Monsieur le duc sait sans doute le motif qui nous amène ?

– Je m'en doute, répliqua Richelieu ; vous me menez à la Bastille. Monsieur le régent avait une revanche à prendre sur moi, je vois qu'elle sera bonne.

– J'en ai peur, monsieur le duc.

– Puis-je emmener mon laquais, Raffé ?

– Faites, monsieur le duc, sauf contre-ordre.

Richelieu partit donc et fut embastillé avec son valet de chambre, charmant jeune homme de son âge qui lui était dévoué. La Bastille était tellement pleine de prisonniers — ce fut du moins le prétexte qu'on donna — que la demeure assignée aux deux nouveaux venus fut un cachot octogone, qui ne recevait de jour que par un trou étroit appelé fenêtre, aboutissant à l'un des fossés.

Habitué aux parfums aristocratiques, Richelieu fut suffoqué en entrant, par l'odeur de moisissure qui suintait, pour ainsi dire, des voûtes ; et vêtus à la légère, les deux prisonniers eurent fort à souffrir de l'humidité. Ils ne trouvèrent ni feu, ni lits, ni table, ni chaises, et lorsqu'ils en demandèrent on leur répondit que tous les meubles étaient pris.

– Mais M. Bernaville, je veux le voir, dit Richelieu.

– Il n'y a plus de M. de Bernaville, répondit le porte-clefs ; il est mort. C'est M. de Launay qui commande à la Bastille.

Richelieu tomba du haut de ses espérances. Autrefois, renfermé pour son mariage et pour son duel, il avait trouvé dans Bernaville, l'infâme assassin, un homme capable d'attendrissement, grâce aux pistoles de mesdemoiselles de Charolais et de Conti, ses maîtresses ; mais cette bonne odeur du passé était évanouie. Plus de Bernaville préparé à recevoir, plus de princesses disposées à payer. Cependant Richelieu ne désespéra pas tout à fait. Il avait perdu la seconde partie contre le régent, mais tout dépendait de mademoiselle de Valois, et le duc connaissait trop le sang de cette fière amante pour croire qu'elle demeurerait froide à la persécution exercée contre son favori.

Quelque chose lui déplaisait dans toute cette affaire. Il n'avait pas cessé ses anciennes relations avec mademoiselle de Charolais. La jalousie de mademoiselle de Valois s'était éveillée, celle de mademoiselle de Charolais avait déjà éclaté ; on pouvait craindre que le châtiment infligé à un parjure ne leur parût, à toutes deux, une légitime vengeance. Mais à quoi eût-il servi à Richelieu d'être le dieu d'amour si sa puissance eût échoué en une circonstance pareille ? Ce qui devait perdre tout autre sauva Richelieu.

Le régent répétait souvent, en se frottant les mains, qu'il tenait de quoi faire couper au duc quatre têtes, s'il les avait. D'Argenson, envoyé pour l'interroger dans la prison, employait la terreur à sa manière accoutumée, et, faisant claquer sa langue en signe de découragement, hochant la tête, il répétait à Richelieu :

– Votre affaire est mauvaise. On a coupé la tête pour moins à M. de Biron. Eh ! Parbleu, voilà, au-dessus de vous, les crampons de fer sur lesquels on appuya l'échafaud de ce maréchal ; regardez au soupirail.

Richelieu sentait la peur le gagner. On était bien abandonné à la Bastille ! Séparé du monde entier, le prisonnier n'avait plus que l'espérance, et c'est peu de chose lorsqu'on a faim, froid et peur.

Un soir, il s'était endormi sur une demi-botte de paille qu'il partageait avec son laquais, lorsque les verrous grincèrent, et une lueur rouge filtra par les fentes de la porte.

Raffé se serra contre son maître et pâlit.

– Nous tuerait-on sourdement la nuit ? se demanda le duc tout palpitant. L'heure du souper et des interrogatoires est passée ; que nous présage cette visite nocturne ?

La porte s'ouvrit, et deux espèces de fantômes, enveloppés de manteaux, se précipitèrent vers les prisonniers, qui reculèrent avec épouvante.

Les fantômes poussaient de petits cris et semblaient verser des larmes ; le manteau descendit à leurs pieds, et à la lueur d'un fallot, laissé par le porte-clefs sur la terre, Richelieu, ébloui, enivré, reconnut deux femmes, deux anges de salut, mesdemoiselles de Valois et de Charolais, qui se pendirent, l'une à droite, l'autre à gauche, au cou de l'heureux prisonnier.

Richelieu n'était plus en prison, il n'était plus sur la terre, mais il dut se croire dans le ciel. Raffé, tapis dans un coin du cachot, se faisait petit et tournait discrètement le dos à cette scène étrange.

– Oh ! s'écria le duc, qu'on me parle de malheur, de supplice, je ne crains plus rien, je ne me plains plus de rien ; mes ennemis sont vaincus ; j'ai dans mes bras deux amies fidèles.

– Dites dévouées, mon cher duc, interrompit mademoiselle de Valois.

– Notre réunion en fait foi, ajouta l'altière Charolais.

– À vos genoux ! C’est ainsi que je dois vous remercier, mes belles princesses. Quoi ! Avoir songé au malheureux prisonnier, avoir oublié vos discordes pour lui porter un double bonheur !

– Et pour pénétrer ici, duc, savez-vous quels obstacles nous ont arrêtées ? Savez-vous combien nous avons essuyé de refus, souffert de mortifications ? Ah ! Jamais vous n’aimerez assez pour payer tout cela, vous qui êtes forcé de diviser votre amour.

Richelieu ne pouvait démentir la belle princesse sans trahir en face l’une ou l’autre ; il se contenta, pour réponse, de presser deux charmantes mains sur son cœur.

– Mon cher duc, dit mademoiselle de Charolais, vous n’admirez pas notre costume, vous qui nous appelez princesses, vous vous trompez.

– En effet, ces vêtements grossiers, ces bonnets, ces souliers qui meurtrissent vos petits pieds...

– Nous sommes horriblement mal à l’aise, s’écrièrent en riant les deux jeunes filles, et au Palais-Royal, en nous regardant au miroir, une honte nous a prises... C’était à ne pas sortir.

– Pour des femmes du commun, duc, nous avons quelque argent en poche ; regardez donc, dit mademoiselle de Valois. La bonne affaire pour un courtaud de boutique ou un laquais qui nous contera fleurette.

Et l’espiègle étalait sur la paille des liasses de billets de banque et des pièces d’or.

– Tant d’argent ! dit Richelieu ; mais vous êtes folles, vous vous ferez assassiner.

– N’ayez pas peur ; en sortant d’ici, nous serons pauvres comme nos habits ; monsieur de Launay aura demain dix mille livres de rente, le juif, l’arabe...

– À lui ces deux cent mille livres ! Ô ciel !

– C’est cher, n’est-ce pas, pour une visite à un mauvais sujet comme M. de Richelieu. Mais ne gémissons pas, c’est M. le régent qui paye.

Richelieu et les princesses éclatèrent de rire.

– Pendant que nous dépensons son argent à vous consoler, il s’occupe de vous faire un mauvais parti, duc, et c’est de quoi je veux vous entretenir... Mais on dirait que ce fallot va s’éteindre ; allume donc une bougie, cousine.

Mademoiselle de Charolais tira de sa poche une petite bougie et fit tomber plusieurs bonbons qui roulèrent sur le sol.

– Nous oublions de donner les friandises à ce pauvre prisonnier, qui fait si mauvaise chère ici ! Ah ! Monsieur le gourmand ! Quel carême !

Richelieu lança un regard à la fois malin et triste sur les deux charmantes hôtes qui apportaient tant de joie et de lumière dans son cachot.

– Mangez ces confitures, duc, et parlons raison, dit mademoiselle de Valois. Demain, monsieur d’Argenson viendra vous interroger.

– Encore !

– Plus que jamais ! Leblanc l’accompagnera. L’interrogatoire roulera sur les papiers saisis chez le prince de Cellamare. On a trouvé deux lettres de vous. Sur ces lettres tout le conseil fonde l’espoir d’une conviction éclatante. Dans l’une, vous promettez à madame du Maine la soumission à ses plans... Et quels plans... Ah ! Duc, voilà une étrange fille, n’est-ce pas, qui vous défend contre son père !

– Madame, pardonnez-moi... ne m’accablez pas...

– Ingrat ! M’aimerez-vous, au moins, pour tant d’abnégation ?

Mademoiselle de Charolais rougit et se mordit les lèvres.

– Aimez-*nous* bien, reprit mademoiselle de Valois, pour la démarche délicate que nous faisons aujourd’hui. À ma cousine vous devez le plan, les ruses, l’exécution... À moi...

– À vous, l’argent et l’idée, chère cousine, dit mademoiselle de Charolais, qui l’interrompit pour couper court à des éclaircissements. Car elle ne voulait pas que sa cousine apprît ses visites à la Bastille, lors de la seconde incarcération de Richelieu. Voilà en quelle circonstance elle avait appris ces *ruses*, ces *plans* et acquis cette habileté d’exécution admirée par mademoiselle de Valois. Richelieu redoubla de remerciements et de tendres pressions de main.

– Ainsi, méfiez-vous de l’interrogatoire préparé, trouvez de bonnes raisons pour expliquer vos lettres; rappelez-vous surtout cette promesse de faire marcher votre régiment; car c’est là haute trahison, comme ils le disent, et l’on prétend qu’il y a dans ce seul fait de quoi vous conduire à l’échafaud.

– Je m’inspirerai de vous pour répondre; votre esprit me sauvera.

– Si vous avez jamais quelques visites, ne vous confiez à personne, pas même aux guichetiers qui vous plaindraient; car, achetés par nous, ils peuvent s’être aussi vendus à d’autres.

– Oh! Que ma prison va me sembler dure quand vous serez parties! Plus rien que les ténèbres, les murs humides, la solitude, au lieu de ce rayonnement de votre beauté, au lieu de vos parfums et de votre douce présence...

Plusieurs coups retentirent dans la porte aux lames de fer.

– Allons, duc, on nous rappelle, c’est le signal. M. de Launay nous a donné une heure et pas plus.

– Donné! Dites vendu... Le traître... Je ne vous verrai donc plus!

– Nous sommes riches heureusement...

Les coups redoublèrent.

– Allons, adieu; du courage, de la circonspection, défiez-vous bien de Leblanc, qui a juré de vous perdre. Adieu.

Mademoiselle de Charolais tremblait de froid et d’impatience.

– Mon Dieu! s’écria Richelieu, vous souffrez, et j’en suis cause... Ah! Tant de bonté, de sollicitude...

Mademoiselle de Valois, jalouse de cette attention du jeune duc pour sa cousine, se recula d’un air de dépit. Le duc la saisit par la main et la rapprocha de lui; c’était un gracieux tableau que ce groupe de trois beaux jeunes gens enlacés comme pour un serment d’amour, enivrés de bonheur malgré cette prison sombre, qui semblait sourire à leur présence, malgré ces passions orageuses, la jalousie et l’amour-propre, qui semblaient se faire douces et caresser pour obéir à l’amour.

Plusieurs fois les princesses revinrent la nuit visiter Richelieu. Leurs confidences sauvèrent la vie du conspirateur attaqué de front par d’Argenson, Leblanc, Dubois et le régent, acharnés contre lui. L’or qui avait ouvert les portes du cachot à ces royales maîtresses ouvrit à Richelieu les portes d’une chambre plus salubre et plus gaie. Il vécut assez libre pour un prisonnier, écoutant et renvoyant mille gais propos, de son étage à celui de ses amis embastillés comme lui.

Mademoiselle de Launay, confidente de la duchesse du Maine, avait trouvé moyen de donner de l'amour au lieutenant de la Bastille, Maison-Bouge. Mais elle ne l'aimait pas, tandis qu'elle aimait le chevalier Dumesnil, détenu dans une chambre au-dessus de la sienne. De là mille complots assez innocents dont le lieutenant était la dupe et la victime.



Mademoiselle de Launay dans le jardin de la Bastille

Les prisonniers se renvoyaient vers, chansons, friandises; on leur accordait la promenade du jardin, on laissait mademoiselle de Launay causer librement avec le médecin de la Bastille, ce qui était contraire aux règlements. Enfin, hormis la liberté, rien ne manquait à leur existence pour qu'elle fût supportable.

L'influence de mademoiselle de Valois sauva Richelieu non seulement de l'échafaud, mais même de la prison. Certaine lettre en chiffres de cette princesse a été interprétée comme un aveu d'après lequel les deux cent mille livres, sacrifiées à l'avarice de de Launay, paraîtraient une faible rançon auprès des exigences que montra le régent envers sa fille.

Quant au sort des prisonniers de la conspiration de Cellamare, il fut le même pour tous. L'abbé Brigault, sauf quelques menaces de Dubois et de Leblanc, vivait à la Bastille comme un moine en abbaye. Le comte de Laval faisait d'excellents repas; Malézieux père continuait sa collection de madrigaux pour madame du Maine; Davisard rédigeait

ses manifestes et ses mémoires; le chevalier Dumesnil et mademoiselle de Launay s'aimaient en vers et en prose et en toutes les langues connues. Il y a vraiment loin de cette Bastille à celle des malheureux protestants, et M. de Launay, s'il chérissait l'argent, n'ensanglantait pas ses cachots comme Bernaville. Du lieutenant Maison-Rouge, amoureux, crédule et dupé, à Corbé, amoureux brutal et effréné, ne dirait-on pas qu'il y a trois siècles de distance, en marche rétrograde ?

Quand la Bastille fut vide des conspirateurs et que Richelieu eut payé, par l'ingratitude et l'infidélité, sa dette aux princesses qui s'étaient compromises pour ne pas dire plus, l'on ne vit dans cette prison que des détenus de passage, embastillés par un caprice du régent, relaxés par suite d'un autre caprice. Le parlement qui coopéra, comme on sait, à l'élévation de ce prince, au détriment des bâtards légitimés, essuya, comme s'il eût été un ennemi, le feu des colères du régent. Après le lit de justice, tenu par le petit roi Louis XV, on défendit les remontrances à ce corps, déjà trop humilié. Les présidents voulurent insister : on les mit à la porte du palais de Versailles, et comme ils supportaient difficilement cet outrage, le régent s'emporta jusqu'à faire arrêter un président, M. de Blamont, et deux conseillers, Feydeau et Saint-Martin.

– Quoi ! Nous ne pourrions plus déposer nos plaintes respectueuses au pied du trône ? avaient-ils dit.

– Allez vous faire... répliqua le régent.

– Faudra-t-il consigner en nos registres la réponse de Votre Altesse ? dit tranquillement le conseiller Taphinon.

– Monsieur, vous irez avec vos collègues à la Bastille, repartit le régent furieux.

Taphinon s'inclina et suivit un exempt qui l'avait déjà touché de sa baguette. On l'embastilla.

Lorsque des plaintes nouvelles arrivèrent au régent, il répondit que les magistrats avaient été enlevés pour affaires secrètes et qu'il fallait respecter l'autorité du roi. Le lendemain de l'arrestation, on revint encore au nom du parlement demander le retour en grâce des exilés et la délivrance du prisonnier. Le régent reçut encore la députation en plaisantant, dit que la nuit n'avait apporté aucun changement, et tourna la conversation sur le combat récemment livré par les Espagnols aux Anglais. Le parlement voulait interrompre le cours de la justice et ne plus juger, mais le régent lui envoya M. d'Effiat, qui fit entendre à l'assemblée qu'elle pourrait bien partager le sort des premiers exilés. Le parlement n'insista plus. Quant au brave Taphinon, sa détention fut courte.

Il n'y a de prisonniers importants, sous la régence, que ceux dont nous venons de parler. Le duc d'Orléans abusa comme les princes, ses prédécesseurs, de la Bastille, mais seulement en deux circonstances : la politique et le sentiment de défense personnelle dictèrent ses lettres de cachet. Nous ne saurions plaindre les conspirateurs, complices de Cellamare, qui furent emprisonnés. L'introduction de l'étranger sur le sol de la patrie est le premier des crimes politiques, et le régent n'est blâmable en cette occasion que d'un excès d'indulgence pour les membres de la famille de Louis XIV.

Mais s'il fut doux envers les chefs, il n'usa pas de rigueur envers les moindres têtes du complot. Au point de vue politique les conspirateurs de Cellamare sont des criminels dangereux, et la Bastille fut pour eux une punition très douce. Si Richelieu se trouva *pour affaire de famille* enveloppé dans cette punition, l'on doit, abstraction

faite de la chronique scandaleuse, qui n'est pas ici une certitude historique, admirer la longanimité du prince qui pouvait venger sur cet étourdi beaucoup d'injures réitérées. L'incarcération de Taphinon, celles de Lenglet Dufresnoy, de Voltaire, sont des abus que Louis XIV avait appris à regarder comme des moyens de gouvernement, et qui n'épouvantaient pas lorsqu'ils n'étaient point suivis de cruautés et de persécutions. Placé dans des circonstances assez difficiles, le régent, malgré les conspirations, les libelles, les inimitiés, n'ensanglanta qu'une fois son règne, et ce fut lors du complot des Bretons, en 1719, toujours pour une alliance faite avec les Espagnols contre son gouvernement. Livré à des vices crapuleux, corrompu dans son éducation politique et morale, le régent ne fut pourtant pas un homme de rancune, et son règne, qui présente tous les excès de pouvoir des règnes précédents, n'en répéta point, quant à la Bastille, les crimes et les monstruosité. Encore une fois notre tâche est de juger non pas les rois par leurs actions, mais les époques dans leurs rapports avec la Bastille. Raimond Fournier, apothicaire de la Bastille, incarcéré pour avoir noué quelques intrigues avec les détenus pour l'affaire Cellamare, est certainement une victime intéressante comme tout être qui souffre d'une injustice ; mais cette injustice et ces souffrances ne valent pas les reproches que l'histoire fit à Louis XIV pour la persécution des protestants et des jansénistes. On doit donc distinguer l'abus du crime. La régence fut un temps d'abus odieux, mais il était réservé au règne de Louis XV de faire regretter cette époque comme Louis XIV avait fait regretter la Bastille de Richelieu !

Quelques mots cependant sur ce Fournier. Il avait donné beaucoup plus de médicaments que les économes de la Bastille ne l'eussent désiré. C'était pour avoir plus souvent l'occasion de communiquer avec les détenus, notamment avec le comte de Laval. Ce prisonnier s'était mis à un régime de deux lavements par jour. Fournier paraissait donc deux fois devant ce prétendu malade.

– Que de lavements ! On nous vole, s'écria Dubois, lorsqu'il s'agit d'apurer les comptes de la Bastille.

– Eh ! L'abbé ! repartit le régent, puisqu'ils n'ont que cet amusement-là, ne le leur ôtons pas.

Un autre prisonnier, nommé Abacy, figure sur les registres de la Bastille pour une cause des plus frivoles ; c'était un agioteur, d'abord laquais, qui avait fait fortune rue Quincampoix avec le papier de M. Law. Devenu riche, Abacy se commanda une voiture. Il était attendu rue Quincampoix pour des spéculations, et donna ses ordres à la hâte au carrossier :

– Voici mon nom, dit-il, et mon adresse, faites-moi un beau carrosse.

– En velours ?

– Oui, oui.

– Avec les crépines en or, ou en argent ?

– En or et en argent ; je suis riche, allez. Et il courait toujours.

– Monsieur ! Monsieur ! Et les armes... Quelles armes voulez-vous ?

– Tout ce qu'il y a de plus beau. — Adieu.

On mit sur le carrosse d'Abacy des fleurs de lis et une couronne royale. Il ne s'en aperçut seulement pas, mais les généalogistes mouchards s'en aperçurent pour lui : le carrosse fut brûlé, le maître fut enfermé à la Bastille pour étudier le blason et ses conséquences.

Parmi de nombreux détenus, nous chercherons en vain des causes importantes et des aventures dignes d'intérêt. L'abbé Bremmer, Hongrois, agent d'affaires du prince de Ragosky, avait fait imprimer et distribuer des écrits satiriques contre Philippe et son gouvernement. Il rappelait les empoisonnements de la famille royale, l'épuisement des finances, l'humiliation des parlements et des princes légitimés. Embastillé, en août 1721, l'abbé se coupa la gorge dans sa chambre le 25 décembre de la même année.

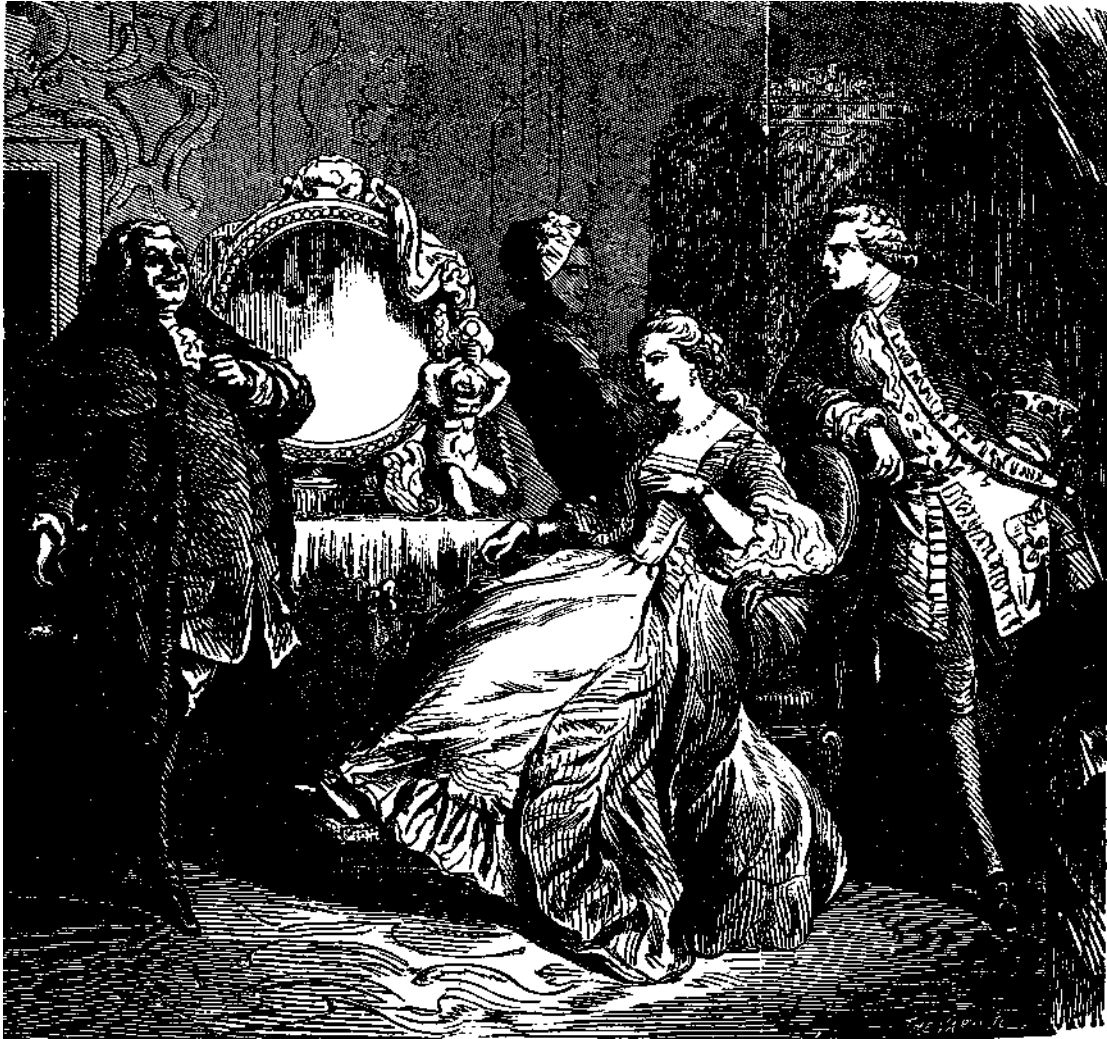
MM. de Talhouet, Clément, Gally et Daudé, maîtres des requêtes, accusés de prévarication dans leurs fonctions et emplois, comme aussi d'avoir fabriqué fausement et frauduleusement des suppléments de liquidations d'actions de la banque, et de s'en être partagé le produit, furent mis à la Bastille et jugés. Ils réclamaient la juridiction du parlement. Mais une chambre assemblée extraordinairement les condamna, Talhouet et Clément à être décapités ; Gally et Daudé à être pendus. Leur peine fut commuée plus tard en un bannissement perpétuel.

Un mot maintenant sur le régime de la Bastille à cette époque.

De Launay, successeur de Bernaville, laissa respirer plus librement les prisonniers. Il était avare, on le sait, mais n'outrepassait point ses pouvoirs. Il n'avait pas d'ailleurs dans le gouvernement cette intrépide contrainte qui porta Bernaville et Saint-Mars à des excès de zèle si coupables ; ses bénéfices sur les seigneurs renfermés pour l'affaire de Cellamare furent considérables. Jourdan de Launay, entré à la Bastille en 1719, y resta trente ans.

C'était un poste bien salubre, comme on le voit, pour la santé et la fortune des gouverneurs, car Bernaville comptait près de trente ans de service, soit à Vincennes, soit à la Bastille. Saint-Mars, tant à Pignerol qu'aux îles Sainte-Marguerite et à la Bastille, avait commandé quarante ans. M. de Besmeaux, plus de quarante.

C'est peut-être la comparaison perpétuelle de la liberté, de l'aisance dont ces messieurs jouissaient de par le roi, avec les tortures et les privations qu'ils infligeaient aux autres, qui contribuait à conserver si florissante et si longue leur existence adjacente aux supplices de la prison d'État. De Launay eut un fils qui naquit à la Bastille en 1740. Nous le retrouverons gouverneur à son tour, au moment où la Bastille tomba, et ce fils paya chèrement la prospérité de son père et de leurs prédécesseurs.



Madame la marquise de Pompadour

La Bastille sous Louis XV

PRISONNIERS : Du Boulay. — Vaillant. — L'abbé Bécheran. — Les convulsionnaires. — Fiel. — Lahier. — Marie Charlier. — Santuron. — Magnan. —

Marie Lelièvre. — Terrasson. — Suleau. — Chalandas. — Beaujean.

Godenesche. — François. — Émeri. — Foulon. — Comtré. — Mercier. — Mutel. — Forcassy. — Lefèvre. — Desfonds. — Brocq. — La Beaumelle. — La Bourdonnais. — Mazers de Latude. — Antoine Allègre. — Marmontel. — Mademoiselle Tiercelin. — Tavernier. — Lally Tollendal.

GOUVERNEURS : Jourdan de Launay. — Pierre Baisle. — François-Jérôme Dabadie. — Macosi Chapelles Jumilhac de Cubsac.

Nous voici arrivés au point culminant de l'ouvrage. Tout ce que la cruauté des tyrans, prédécesseurs de Louis XV, a pu amasser de peines et de gênes va être mis en œuvre sur des milliers de victimes, durant un règne de cinquante et un ans. Louis XI, François I^{er}, Richelieu, Louis XIV, la régence n'ont fait qu'apporter des matériaux à l'édifice. Il est complet sous Louis XV, et fonctionne dans ses moindres détails comme une vaste machine à tortures.

Louis XV, enfant d'une constitution frêle et toujours menacé par la rivalité des branches cadettes, ne fut pas élevé pour gouverner : on ne lui demanda que de vivre. Il fut appelé le *Bien Aimé*, non pas qu'on l'aimât ou qu'il se fût rendu aimable, mais parce qu'on avait eu tant de peur de le perdre qu'il semblait un trésor inestimable pour la nation. Il garantissait, par sa seule existence, à l'aristocratie les privilèges et la paix au peuple ; l'or en haut, le pain en bas. Louis XV, fidèle aux principes d'égoïsme que ses nourrices et ses gouverneurs lui avaient inculqués, ne vécut que pour lui seul.

Cet égoïsme farouche est le caractère principal de son règne. Il laissa bien loin derrière lui l'orgueil et le despotisme de Louis XIV. Sous Louis XV, pas de fondations, pas de progrès, pas d'allure décisive. Ce roi conservateur ne parut préoccupé que de faire assez durer le trône pour qu'il ne s'écroulât pas de son vivant.

À son avènement les jésuites relèvent la tête. La persécution contre les protestants, interrompue par la régence, recommence avec une fureur d'autant plus âpre que la question religieuse s'était compliquée d'une espèce de nouveauté.

Le jansénisme était militant, on avait donc prise sur chacun de ses adeptes par le double côté du religionnaire et de l'écrivain. Plus de quatre-vingt mille lettres de cachet furent expédiées par les jésuites contre les jansénistes. Il suffisait d'être soupçonné de jansénisme pour être arrêté. La persécution fit naître l'enthousiasme, et une ardeur insensée de religion dévora toutes les têtes. La régence avait mal étouffé les feux allumés par la bulle *Unigenitus*, l'incendie se réveilla sous Louis XV.

Il est aisé de prouver que la seule persécution dirigée par les jésuites fut cause de ces excès déplorables. Nous oserons comparer le sentiment religieux de ce cette époque à une maladie nerveuse, dont les accès furent multipliés et aggravés par l'incessante provocation des persécuteurs. Il en est des corps sociaux comme des individus humains, et si l'on considère que les convulsionnaires sont aux jansénistes simples ce que l'épileptique est au nerveux, l'enragé au fou, l'on approuvera sans réserve notre comparaison, justifiée d'ailleurs par l'autorité de plusieurs historiens dont l'un nous servira souvent de guide¹ dans ces matières.

Cette lutte perpétuelle des sectes religieuses peupla de victimes toutes les prisons d'État. Elle fournit des prétextes aux vengeances des ennemis entre eux, elle fit refluer jusqu'à la barbarie la civilisation déjà si fort entravée par le despotisme, car persécuteurs et opprimés rivalisèrent de courage stupide, les uns pour faire le mal, les autres pour le supporter.

Avant de pénétrer au cœur de cette histoire tragi-comique, on doit inaugurer la Bastille sous Louis XV, par le seul prisonnier un peu intéressant qui de la régence à l'année 1651, c'est-à-dire pendant vingt-sept ans, ait figuré sur les registres d'écrou. Nous voulons parler du docteur du Boulay, qui, sans motif bien connu, mais apparemment pour quelque écrit janséniste, fut embastillé en mars 1727, et ne sortit de prison qu'à l'avènement de Louis XVI, lorsqu'un ministre plus humain ouvrit les portes de fer des prisons d'État.

Il y avait quarante-huit ans qu'il n'avait quitté la chambre sourde de sa tour. Un écrivain du siècle dernier dépeignit avec beaucoup de sensibilité les émotions de ce malheureux mis en liberté :

« Durci par l'adversité qui fortifie l'homme, quand elle ne le tue pas, il avait supporté les ennuis de sa captivité avec une constance mâle et courageuse. Ses cheveux blancs avaient acquis presque la rigidité du fer, et son corps ployé si longtemps dans un cercueil de pierre en avait contracté la fermeté compacte.

« La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds, s'ouvre toute grande, et une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir ; il croit que c'est un rêve, il hésite, il se lève, et s'étonne de l'espace qu'il parcourt ; l'escalier, la cour, la salle, tout lui paraît vaste, immense, sans bornes ; ses yeux ont peine à supporter la clarté du jour, il franchit enfin le redoutable guichet. Quand il se sentit rouler dans la voiture qui devait le ramener à son ancienne habitation, il ne put en supporter le mouvement, il fallut l'en faire descendre. Il demande la rue où il logeait, et ne la retrouve plus ; il ne reconnaît ni le quartier, ni la ville, ni les objets qu'il a vus autrefois.

« On s'empresse autour de lui à la vue de ses habits qui rappellent un autre siècle ; les plus vieux l'interrogent et n'ont aucune idée de ce qu'il rappelle. On lui amène par hasard un vieux domestique, ancien portier qui, confiné depuis quinze ans dans sa loge, n'avait plus que la force suffisante pour tirer le cordon de la porte ; il ne reconnaît pas le visage de son maître ; à peine son nom réveille-t-il en lui quelque souvenir ;

¹ Dulaure. Cet historien donne quelques définitions ingénieuses de cette espèce de maladie. Nous profitons de cette note pour justifier ce chiffre flottant des prisonniers qu'il serait impossible, non-seulement de classer, mais d'additionner. Le règne de Louis XV est désastreux au point de vue de la détention. Le simple registre d'écrou composerait un gros volume.

il lui apprend que sa femme est morte il y a trente ans, de chagrin et de misère, que ses enfants sont partis en des pays inconnus ; ses amis, disparus ou morts.

« Le malheureux regarde avec effroi tous ces visages qu'il ne connaît pas, il regrette son cachot ; dans sa douleur, il va trouver le ministre auquel il doit sa liberté, si précieuse il y a trente ans ; il lui demande d'être reconduit en prison.

« Le ministre comprit cette infortune et s'attendrit. Le prisonnier fut relégué avec ce pauvre portier, qui pouvait encore lui parler de sa famille dans une retraite aussi solitaire, quoiqu'au milieu de la ville, que le cachot dont il regrettait le calme et le silence. Après quelque temps ce malheureux mourut du chagrin de ne trouver personne qui pût lui dire : Nous nous sommes rencontrés jadis. »

Cette implacable fureur contre des malheureux inoffensifs va se présenter à chaque pas de la route où nous sommes engagés. Les rancunes se lèguent comme des héritages ; le mourant fait jurer à son successeur de poursuivre ses victimes et d'adopter ses vengeances ; sous ce roi fainéant, qui voit et laisse faire, sybarite que blesse le pli de la rose et qui perpétue les souffrances d'autrui pour s'épargner la peine de lire un mémoire, de gronder un ministre ou de signer un ordre, on verra des prisonniers oubliés par dix ministères passer d'un règne à l'autre avec l'anathème successif transmis par les premiers bourreaux. À la raison d'État, fantôme effroyable qui fit dresser les échafauds et allumer les bûchers, succède l'esprit de corps, qui rend solidaires tous les ministres ou tous les puissants, véritables rois sous le règne de Louis XV.

Quelques mots sur le roi Louis XV. Il était beau à quinze ans, d'une beauté qui rendit folles toutes les femmes de sa cour. Elles voyaient déjà revenir les temps heureux des Mancini, des Lavallière, des Fontanges, des Montespan ; aimer un beau jeune homme, riche, prodigue et roi, quelle fortune ! Mais cette beauté du jeune âge devint fadeur, et Louis XV ne fut bientôt plus beau que pour les femmes ou les flatteurs ; des yeux à fleur de tête, sans rêverie, sans éclair, un front déprimé, un courage suspect, pas de religion, pas d'amour d'aucune espèce, si ce n'est l'appétit charnel. Louis XIV avait pris jeune tout le soin du gouvernement et travaillait réellement. Louis XV abandonna jeune tout travail et s'enferma, comme les rois d'Orient, avec des cuisiniers et avec des femmes. Jamais voluptueux — on dit qu'ils sont compatissants ; quel paradoxe ! — n'eut l'âme plus triviale et le cœur plus sec.

Nous allons être réduits à ne plus nous occuper de ce prince pendant près de trente ans. Les incarcérations, les procédures, les supplices ne le regardent plus ; peut-être a-t-il signé tout cela, mais je vous jure qu'il n'en savait rien. Peut-être les injustices ont-elles été criantes, mais quel règne n'eut pas ses injustices ? C'est l'histoire telle qu'il la voyait. M. de Fleury ne lui apprit pas autre chose. Nous parlerons donc surtout du règne de MM. Phelypeaux, Chauvelin, Amelot, Bauyn, d'Argenson, de Choiseul.

Par où commencer ? Le nombre de tous ces prisonniers, dont le plus grand crime est la folie, effraye l'historien des cruautés de Louis XIV. Quels registres ! Les noms seuls et les motifs de détention feraient un gros volume ; comment parviendrait-on à raconter les misères de tous ces infortunés qui passent devant nous comme des ombres en prononçant leur nom qui rappelle un souvenir d'horreur ! Naguère nous parlions des religionnaires, c'est en général qu'il faut envisager ce genre de prisonniers sous Louis XV, l'importance du chiffre en défend l'analyse. Plus de quatre mille sont connus.

Voici comment les jansénistes se transformèrent en convulsionnaires.

Sous Louis XIV, lorsque régnaient les jésuites, le parti janséniste comptait au nombre de ses saints, François Pâris, fils d'un conseiller au parlement. Les jansénistes, pour la plupart, vivaient d'une manière édifiante, s'occupant surtout de controverse pratique ou théorique, et s'appliquant à régénérer la religion ou à faire triompher leurs innovations par de bons exemples. Pâris commença par abandonner à son frère sa part du patrimoine de la famille ; ce simple diacre refusa, par humilité, d'arriver jusqu'à la prêtrise. Ce n'était ni fanatisme ni grimace ; Pâris se montra charitable, instruisit et nourrit les pauvres, leur donna l'amour du travail et travailla pour eux du métier de tricoteur de bas. Sa vie fut tout entière de dévouement et d'abnégation. Le peuple l'aimait et le vénérait. Pâris avait écrit contre *la constitution* ; en mourant, il confirma tous ses actes, reçut l'extrême-onction, et communia pour la première fois depuis quinze ans, sous prétexte que pendant ce temps il n'avait pas été assez digne. Il mourut à dix heures du soir, le 1^{er} mai 1727 ; et le lendemain, il y avait au chevet de son lit une affluence de peuple qui coupait ses cheveux et faisait toucher à son corps des livres, des chapelets, des images et même des reliques. Ses meubles et ses habits furent hachés pour faire aussi des reliques.

On l'enterra dans le cimetière de la paroisse Saint-Médard, situé derrière le maître-autel, et une foule considérable de gens de distinction assistèrent à ses obsèques. Ce même jour, une veuve de soixante-deux ans, privée depuis vingt-cinq ans de l'usage d'un bras, se trouva guérie en s'approchant du cercueil. Aussitôt Pâris fut considéré comme un Dieu, et l'on compta ses miracles, qui furent enregistrés par le cardinal de Noailles. Ce nouveau Dieu vit arriver à lui une multitude de jour en jour plus enthousiaste, et qui abandonnait assez volontiers le vrai Dieu. C'étaient d'abord les gens qui l'avaient connu et respecté. Parmi ces admirateurs, quelques jeunes filles exaltées par une douleur naïve à l'idée des tortures infligées à ceux de leur religion, tombaient en des convulsions extatiques ; des hommes crispés par une surexcitation de colère et de désespoir éprouvèrent les mêmes accidents. Ces sortes de contagion sont connues. Les anciens en citaient comme exemple frappant les filles de Milet. Aux fêtes de Vénus, il n'était pas rare de voir les femmes se tordre dans des convulsions semblables, et les antiques Pythonisses souffraient cette torture sur le trépied sacré.

Toute passion poussée à l'extrême et dégénérée en manie peut devenir contagieuse. On a vu de nos jours des suicides endémiques comme des rougeoles ; plusieurs soldats se sont donné la mort de suite dans la même guérite, pendant la nuit ; la guérite brûlée, cette rage disparut. Si dès le commencement des miracles, disait un lieutenant de police, on eût puni ou réprimé comme fous les convulsionnaires, si en les punissant on ne les eût pas persécutés, nul doute que ce délire n'eût été ridiculisé au lieu de devenir presque une religion.

Tant que ces maniaques ne furent que des enthousiastes malades ou dupés, la rage offrait des chances de guérison. Mais bientôt la crédulité populaire fut exploitée. On faisait les miracles contre les jésuites. Certains convulsionnaires travaillant sur le tombeau du diacre Pâris, produisaient avec leurs contorsions savantes et leurs dislocations incroyables, l'effet que les protestants des Cévennes, exaltés jusqu'à la démence, produisaient dans leurs montagnes contre les dragons convertisseurs ; en sorte que la convulsion devint une émeute au bout de deux ans.

En 1725, un janséniste, prêtre du diocèse de Troyes, nommé Pierre Vaillant, fut mis à la Bastille pour cause de religion. Il devint fou, commença par annoncer la résurrection du prophète Élie, et finit par déclarer qu'il était lui-même ce prophète.

On le fit souffrir trois ans. Jouet des autres prisonniers qu'il prêchait du matin au soir, et avec des accès de rage qui ne promettaient pas un talent vulgaire de convulsionnaire, il fut cependant mis en liberté sous la condition de sortir du royaume ; mais Vaillant avait sa vocation toute tracée.

En 1728, les convulsions étaient déjà fort avancées, il se fit convulsionnaire avec des idées arrêtées. Il enrégimenta tous les fous de son espèce, donna des lois à ses disciples, des chefs, une administration, et divisa la convulsion en orthodoxes et en hérétiques.

Ce fut pendant six ans le plus furieux des pontifes ; il dirigeait les adeptes et perfectionnait leurs extases. C'était un spectacle fort effrayant que celui de l'abbé Bécheran et des jeunes filles, faisant le saut de carpe sur les tombes du cimetière Saint-Médard ou sur celui même du saint diacre Pâris, et ravissant d'admiration une galerie qui eût dû, pour l'honneur de l'humanité, s'empresse d'appeler un médecin ou un commissaire de police.

Mais Vaillant, après avoir fondé sa secte et acquis une grande réputation parmi les fous de son opinion, fut enlevé une seconde fois et jeté à la Bastille. Cette fois, ses convulsions furent pour lui seul. On le gardait, tantôt dans un cachot, où il se meurtrissait contre les murs, tantôt, lorsqu'il était trop meurtri, dans une chambre d'où ses hurlements et ses extravagances le faisaient bientôt chasser. Ce second emprisonnement dura vingt-deux ans, après quoi le *prophète Élie* fut transféré à Vincennes, où il mourut. Ce donjon de Vincennes, antichambre ou tombeau des plus fameux prisonniers de ces époques curieuses, fournirait une histoire bien intéressante, bien féconde en révélations.

On raconte que cet apôtre avait donné son nom à un genre de *convulsionnarisme* (qu'on nous passe ce mot). Le Vaillantisme régna quelque temps même après la prison de l'inventeur. À la Bastille, un jour Vaillant essuya dans sa prison un feu de cheminée qui remplit la chambre de fumée et de flammes.

– Ah ! Ah ! s'écria-t-il, qu'on vienne me dire que je ne suis pas le prophète Élie ; qu'est-ce donc que ceci ? N'est-ce pas le feu qui doit m'enlever au ciel ? J'en reconnais le tourbillon.

Mais des seaux d'eau, du soufre brûlé, et des coups de mousquet tirés dans la cheminée, éteignirent le tourbillon du prophète. Il resta seul tout inondé dans sa chambre. Alors l'illusion des grandeurs s'évanouit, et il n'en resta qu'un peu de fumée fort puante. Vaillant, revenu de ses erreurs, s'en fit l'aveu tout haut à lui-même, et pour donner une publicité honorable à sa profession de foi, il écrivit au lieutenant de police, Hérault, la lettre suivante :

« Décidément, monsieur, je ne suis pas le prophète Élie ; Dieu me l'a fait voir dans une circonstance toute récente. Le tourbillon n'était pas pour moi. Après avoir rempli les fonctions de ce prophète avec quelque éclat, je me vois forcé par la vérité d'avouer que je ne le représente plus, et que je n'ai aucune mission pour l'annoncer ni pour agir ou parler en son nom.

« En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration.

« Pierre Vaillant. »

Néanmoins Vaillant avait excité l'envie et la rivalité. Il se forma une secte séparée, méprisée des autres, les augustiniens, qui exécutaient des processions nocturnes, et, la corde au cou, la torche au poing, allaient faire amende honorable à Notre-Dame, puis se rendaient à la Grève et baisaient la terre de cette place sur laquelle ils avaient l'espoir d'être mis à mort. À ces deux sectes, il faut joindre les mélangistes, les discernants, les margoulistes, les figuristes et les secouristes.

Tous ces corps de convulsionnaires se déchiquetaient à qui mieux mieux pour la plus grande gloire de leur opinion. Les secouristes cependant méritent une mention à part.

Ils participaient de toutes les sectes, et étaient bien venus de toutes. Un secouriste ne peut avoir de plus juste nom que celui de bourreau des convulsionnaires. *Secourir* un de ces fous c'était le rouer de coups, lui marcher sur le ventre et sur la tête, le briser à coups de bûches et de barres de fer. Certains secouristes tordaient les doigts à de jeunes filles, leur pinçaient les mamelles avec des tenailles, leur perçaient le corps de longues pointes de fer, les crucifiaient même. Ces horribles supplices étaient accompagnés des hurlements de jouissance de la victime. De ces convulsions aux extases de la quiétiste madame Guyon et du bon archevêque de Cambrai, il y a loin, on l'avouera.

Le roi n'eut pas d'autre ressource que de faire fermer le cimetière de Saint-Médard. Au moins la manifestation publique fut interdite, et ces hideux spectacles n'ensanglantèrent plus les carrefours. Mais les convulsionnaires se retirèrent dans des maisons de particuliers, où l'on se pressait en foule, et où la police, souvent dépitée, n'empêcha plus les horreurs du fanatisme de se déployer dans toute leur violence. La persécution fut poussée à son comble. Hélas ! Ce n'était déjà plus persécuter : les persécuteurs n'avaient plus affaire qu'à des fous. Le peuple, qui aime à chanter, écrit sur les murs du cimetière :

*De par le roi défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.*

Entrer dans un détail des sectes de convulsionnaires ce serait vouloir ajouter plusieurs volumes à cet ouvrage. À la Bastille les convulsionnaires furent entassés par troupeaux. Nous allons copier pour tout exemple un chapitre des registres d'écrou, celui de l'année 1732, qui compta cinquante-trois prisonniers connus embastillés. On verra par les causes de leur détention dans quelle proportion figurent les jansénistes devenus fous furieux.

Nous signalerons parmi ces malheureux quatre victimes déplorables de l'absurdité des juges, une pauvre femme Lelièvre, qui fut arrêtée comme convulsionnaire et n'était qu'épileptique. Un honnête manufacturier, Terrasson, qu'une haine ministérielle embastilla comme *soupçonné* d'avoir voulu porter des dessins de manufacture à l'étranger. Un Italien, malheureux empirique, emprisonné à perpétuité pour avoir *dupé* les seigneurs de la cour en leur donnant des remèdes pour rajeunir. Lequel du vendeur ou de l'acheteur était coupable ? Si l'un dupait, l'autre n'était-il pas furieusement stupide ? Enfin un innocent, Brocq, cabaretier, qui, jeté en prison sur une fausse accusation d'assassinat, perdit la tête après trois mois de l'horrible régime des prolétaires embastillés ; il se jeta par une fenêtre un jour qu'on le menait à la promenade

et qu'il crut être conduit à l'échafaud. On songera, en lisant ces pages, qu'elles sont l'histoire d'une époque séparée seulement par soixante ans de la régénération offerte au monde par la France ainsi esclave.

Il ne manque à ce tableau qu'un seul trait : la vieillesse, la folie, les femmes ont été insultées ou torturées par ces convertisseurs stupides. Ajoutons l'enfance : en 1747, la petite Saint-Père, âgée de sept ans, fut enfermée à la Bastille et y demeura un an. Elle était convulsionnaire ! Les exempts, les archers, l'état-major de la Bastille et huit tours flanquées de fossés pour s'assurer d'un perturbateur de sept ans !

Année 1732.

NOMBRE DES PRISONNIERS : CINQUANTE-TROIS.

MINISTRES,
Causes générales.

PHELYPEAUX,
Convulsionnaires et graveurs d'estampes
contre la constitution.

OBSERVATIONS PARTICULIÈRES.

Jean Fiet, cuisinier du collège de Navarre. — Janséniste qui alloit fréquemment à Saint-Médard, où il se procuroit des convulsions volontaires sur la tombe de M. Pâris ; et ce, par le conseil d'un parent dudit sieur Pâris : ce qu'il a avoué.

Pierre Lahier, garçon boulanger, et Claude-François Tiersan, apprenti bourrelier. — Les médecins ont reconnu, et ils ont avoué, qu'ils se procuroient des convulsions qu'ils faisoient cesser à volonté.

Marie-Anne Chartier, travaillant à la dentelle, âgée de vingt et un ans. — Convulsionnaire du tombeau de M. Pâris ; elle est convenue qu'elle se donnoit des convulsions volontairement. Qu'ayant un mal d'estomac, elle fut à Sainte-Geneviève, et qu'elle y trouva une dame qui lui conseilla d'aller à Saint-Médard ; et qu'elle y fut malgré les avertissements de son confesseur, et que voyant des personnes qui faisoient des contorsions, qu'on appeloit des convulsions, elle crut qu'elles étoient nécessaires pour obtenir sa guérison, et s'en procura comme les autres.

Pierre Santuron. — Accusé par le petit de la Porte de lui avoir montré à faire des convulsions.

La nommée Magnan, qui accompagnoit et soutenoit, sur le tombeau de M. Pâris, l'abbé Bécheran.

Marie-Jeanne Lelièvre. — Cette femme étoit sujette à l'épilepsie ; ayant malheureusement été prise de son accès dans la rue, on la crut convulsionnaire et on l'arrêta.

Le sieur Antoine Terrasson. — Soupçonné de vouloir porter chez l'étranger les dessins de la manufacture de Lyon ; mort à la Bastille après douze ans de détention. Il mangeoit tous les jours à la table du gouverneur.

Le père dom Paul Suleau, bénédictin de l'abbaye de Rebais. — Jansénisme, accusé de débiter les *Nouvelles ecclésiastiques* et autres livres de parti. Il a été arrêté à la

réquisition de M. l'évêque de Laon, pour avoir administré le saint viatique à l'abbé Tilories, sans avoir observé les formalités requises ; il l'avoit porté dans sa poche.

Le sieur Chalandas. — Prêtre habitué à Saint-Germain l'Auxerrois, accusé de prêcher avec trop de chaleur sur les affaires du temps, et d'avoir avancé des principes contraires au respect dû au Saint-Siège. Il a été interdit de confession et de prédication : il l'était encore six ans après.

Le comte de Beaujean. — Pour menaces faites à M. d'Angevilliers, ministre de la guerre.

Le sieur Godonesche, graveur. — Il avoit gravé et distribué contre la religion et les bonnes mœurs des pièces indécentes et obscènes pour des gens de parti.

Le nommé François. — Il est dit dans le registre même qu'on ignore les motifs de sa détention.

Pierre-Charles Émeri, imprimeur. — Pour avoir imprimé un écrit intitulé *la Genèse*, qui n'est nullement conforme au manuscrit qui avoit été approuvé par M. l'abbé le Rouge. Il l'avoit augmenté pour soutenir le jansénisme ; il prétendoit dans cet ouvrage que le prophète Élie devoit revenir, etc. C'étoit le système d'une secte de jansénistes, appelés éliséens ou vaillantistes.

La nommée Foulon, fruitière orangère à Versailles, et son fils, nommé François Foulon, domestique. — Jansénistes.

Gervais-Marlin Cointré, graveur, fils d'un fossoyeur de l'église de Saint-Severin. — Pour avoir fait des vers destinés à être mis au pied d'une gravure qui représentoit un arbre, entre les branches duquel on aperçoit MM. Nicole, Quesnel, Pâris et autres ; deux jésuites serroient cet arbre par le pied, pendant que plusieurs autres tâchoient de l'abattre, en le tirant avec des cordes.

Jacques Mercier, fils d'un maître peintre. — Accusé d'avoir débité une estampe représentant le pape lardé d'une douzaine de jésuites, et une autre représentant M. l'archevêque jetant à Pâris, diacre, une pierre sur laquelle étoit écrit *Vintimille* ; et M. Hérault, armé de la crosse de cet archevêque, qui commandoit cette lapidation.

Thomas Mutel, graveur. — Pour avoir gravé des estampes contre les jésuites et la constitution, entre autres une représentant une danse de diables qui tiennent M. l'archevêque par la main, et le font danser autour d'un feu, lequel brûle les *Nouvelles ecclésiastiques*. Plusieurs diables soufflent dans les oreilles de cet archevêque.

François Forcassy, Italien. — Qui dupoit les seigneurs de la cour en leur donnant des remèdes pour rajeunir. Il a été conduit au For-l'Évêque, après douze ans de séjour à la Bastille.

La nommée Lefèvre. — Jeune convulsionnaire miraculée ; elle avoit jusqu'à trente convulsions par jour ; elle en avoit d'internes et d'externes : elle en a eu à la Bastille. Il alloit chez elle un grand concours de monde pour voir ses convulsions. Elle a été transférée à l'hôpital.

Le chevalier Desfonds, gentilhomme de Vivarais, ci-devant lieutenant au régiment de Conti. — Il déclamoit contre le ministre et les généraux, surtout contre M. de Lowendal, qu'il appelloit fripon. Il disoit qu'il lui avoit donné la croix de Saint-Louis, mais qu'il s'en soucioit si peu, qu'il l'avoit laissée dans sa valise. Il paroît que ce prisonnier avoit déjà été deux fois à la Bastille.

Louis Brocq, cabaretier du village de Bouy. — Mort trois mois après son emprisonnement, âgé de vingt-un ans, s'étant jeté par une fenêtre de l'escalier de la tour du Coin, au troisième étage, désespéré d'avoir été faussement accusé d'avoir participé à l'assassinat de deux employés au village de Bouy.

Cette nomenclature officielle est assez significative. Comment n'y pas voir en abrégé toute l'histoire des vingt premières années du règne de Louis XV ? Nous n'avons pas choisi le chapitre : dix autres sont tout semblables, sauf les noms. La Bastille n'offre donc aucun intérêt autre que celui indiqué par nos réflexions sur la religion des jansénistes et des jésuites, et l'on nous saura gré de ne pas recommencer sous la rubrique Jansénius ou Molina la biographie des adeptes de Calvin ou de Luther à la Bastille.

Passons à des persécuteurs, à des persécutés d'un autre ordre.

Voltaire régnait sur le monde lettré comme Louis XV sur la France. Un jeune écrivain, nommé la Beaumelle, s'avisa d'attaquer à la fois ces deux rois, l'un dans ses aïeux, l'autre dans ses écrits. Il composa une réfutation des idées émises par Voltaire, sur le siècle de Louis XIV, rabaisant le grand roi au niveau des plus ordinaires monarques, et le grand historien au rang des compilateurs. Cet ouvrage porte le titre de *Note sur le siècle de Louis XIV*.

Voltaire et le roi furent vengés du même coup par l'embaстиllement du satirique. Les fragments du journal qu'on va lire furent composés par la Beaumelle à la Bastille, et sont complètement inédits. Ils donneront de nouveaux détails fort intéressants sur le régime de la prison et sur le caractère du prisonnier. L'esprit de la Beaumelle, alors âgé de vingt-six ans, est brillant et original ; son style est ferme, clair, et tire une grande puissance du paradoxe qu'il manie fort habilement. On verra comment cette âme distinguée et d'une trempe vigoureuse se trouva brisée en détail par la vie solitaire et lugubre de la prison. La Beaumelle est célèbre par la lutte acharnée qu'il soutint, sans être vaincu, contre Voltaire, qui lui fit l'honneur d'entrer à son sujet dans des colères sérieuses, de le faire persécuter avant, pendant et après sa prison, et de l'appeler, en vers et en prose, cuistre, gremlin et coquin, ce qui constitue une réunion d'arguments peu solides².

« À la Bastille, ce dimanche 29 avril 1753.

« Je parlerai de moi et à moi, je ne dirai donc rien de fort agréable pour moi, ni de fort intéressant pour les autres.

« Je fus arrêté le 24 avril, à dix heures du matin. Après une visite, fort polie, de mes papiers, qui dura deux heures, j'aurais pu m'échapper, mais il aurait fallu sortir de France, et je veux y vivre et y mourir. Il est vrai que l'ordre du roi ne me fut pas présenté et que mon évasion ne fut pas une désobéissance.

« Arrivé ici, je ne perdis pas courage ; j'avais consolé mes domestiques en parlant, j'avais dans le carrosse conservé mon sang-froid, j'avais entretenu de choses agréables l'exempt. Je ne me démentis pas, j'entraï ici sans me manquer à moi-même. Je ne m'approchai pas de la fenêtre, je m'amusai à lire sur les parois les noms de mes prédécesseurs.

² Nous livrons ces fragments, empruntés à la riche collection de manuscrits si patiemment amassée par M. le colonel Morin, auquel, à propos de Latude, nos lecteurs auront à rendre encore plus d'actions de grâces.

« Qu'une lettre de cachet envoie la vertu à la Bastille, je trouverai des crimes à la vertu, ou du moins des ombres de crime, et ce n'est que l'ombre de l'imprudance qui m'envoie à la Bastille.

« Je crois aux pressentiments, cela est décidé ; j'y croirai désormais ; j'y croirai non sur la parole ou pour mieux dire le soupçon de Maupertuis, mais d'après ma propre expérience. Il y avait un mois que je craignais d'aller à la Bastille ; mon testament que je fis alors prouve qu'il y avait plus que crainte. Je m'étais déterminé à partir le 25 pour la Ferté, quoique mes affaires me voulussent à Paris.

« Quand vous êtes venu me voir, mon cher la Condamine, le meilleur des hommes et plus tendre des amis, j'ai deviné dès que j'ai entendu la porte s'ouvrir que c'était vous. Quand je me brouillai avec le grand maréchal de Danemarck j'en prévis les suites, et quinze jours après mon arrivée à Berlin je prévis que je serais ennemi de Voltaire. Notre âme peut connaître l'avenir, elle le connaît obscurément, et c'est à cause de l'obscurité de notre présomption que nous ne l'évitons pas. Le passé nous éclaire pour le futur, le présent n'existe pas pour nous ; ce que nous appelons le présent ce sont les points du passé et de l'avenir le plus voisin.

« Que l'espérance est une belle chose ! L'espérance et la crainte sont les effets de notre faculté de prévoir.

« Une chose très curieuse serait la gazette de la Bastille, les sentiments des prisonniers, leurs pensées, leurs espérances, leurs projets, la curiosité des anciens, les aventures des nouveaux, leurs jeux, leurs amusements, les révolutions qui arrivent dans leur façon d'être et dans leurs manières de penser, leurs efforts pour se communiquer leurs idées ou leurs malheurs, leurs désirs de la liberté ; tout cela serait le fond de leur gazette infiniment propre à faire connaître le cœur et l'esprit humain

« On n'est pas entièrement malheureux quand on peut penser au bon, au beau et au vrai.

« Je ne puis faire le bien ici, mais du moins puis-je en souhaiter à ceux qui m'oppriment. Ô Dieu ! Rendez-moi libre et rendez Voltaire honnête homme. Si tout Paris était à la Bastille, je ne m'en croirais pas plus malheureux.

« Dans le malheur on est injuste, on se croit oublié de ses amis, on exige qu'ils pensent sans cesse à nous, parce qu'on pense sans cesse à eux, sans faire réflexion qu'on ne pense sans cesse à eux que parce qu'on est abandonné de la nature entière...

« Au moins n'ai-je pas la peine de fermer ma porte. »

À la Bastille, ce lundi 30 avril.

« J'ai écrit à M. Berryer et lui ai écrit de mon innocence en homme innocent ; à M. de Montesquieu quatre mots, mais quatre mots de trop ; à MM. de la Tour et de la Condamine comme à mes plus zélés et plus chers amis ; à M. Bombarde comme un honnête opprimé écrit à un honnête homme ; à madame de Pompadour, à qui j'ai marqué que je lui serais entièrement dévoué, que je lui offrais à la vérité un bien petit mortel, mais pourtant c'était le cœur d'un homme. Aux dames de Saint-Cyr, que j'ai remerciées ; à mon père, que j'ai consolé. Mais M. Berryer aura-t-il envoyé mes lettres ?

« À neuf heures, MM. de Rochebrune et Duval sont venus me reconnaître et parapher mes papiers. Ils m'ont fait mille questions et beaucoup de caresses ; ils m'ont recommandé au major, et porté des paroles de paix de la part de leur principal.

« La curiosité est un des grands supplices des prisonniers de la Bastille, et rien n'est plus naturel ; l'indiscrétion est ordinairement leur crime.

« Les noms de ma chambre sont : Lemercier, Guiard d'Angers, 1749 ; Dorval, poète français ; Thevenard ; Hoyau ; Devaux, imprimeur.

« Que promettrai-je à M. d'Argenson ? D'être aussi sage que je l'ai été depuis que je lui promis de l'être.

« Je ne crois pas que Tibère passât aujourd'hui pour un tyran dans aucun pays de l'Europe, à moins que ce ne fût en Angleterre.

« Le garçon qui me sert doit m'aimer, car je lui donne tous les jours une bouteille de vin. Si la soif me revient, je ne lui donnerai pas cette bouteille, et alors il croira que c'est un vol manifeste que je lui fais.

« À la Bastille, mardi 1^{er} mai.

« Grand Dieu, faites que le 2 de ce mois ne me retrouve pas ici !

« Certainement M. Salles parla hier à M. Bel en ma faveur ; car ce matin, à dix heures, le lieutenant du château est entré et m'a dit que les infirmités de M. le gouverneur l'empêchaient de venir me voir, mais que je n'avais qu'à demander ce qui me faisait plaisir ; et que pour mes repas je n'avais qu'à ordonner au porte-clefs.

« J'ai ordonné un pigeonneau et je le mangerai de bien bon appétit.

« À la Bastille, Jeudi 3 mai.

« L'appétit commence à renaître ; j'ai pris quatre tasses de café, et je sens que je boirai bien aujourd'hui ma bouteille de vin. Mais si je la bois, Bourguignon ne l'aura pas ; et si Bourguignon ne l'a pas, il ne me plaindra plus. Ce garçon-là souhaite ma liberté parce que je lui donne du vin ; mais il se dit souvent : S'il est libre, je n'aurai plus de vin. Son âme doit être fort embarrassée entre l'intérêt et la reconnaissance. Peut-être fais-je injustice à son caractère. »

La Beaumelle resta six mois à la Bastille ; mais plus tard, ayant publié les *Mémoires de Maintenon*, nouvelle satire du régime monarchique, il retourna dans cette prison d'État.

Maintenant, lorsque nous aurons appris au lecteur le nom illustre d'un des prisonniers de ce siècle, la Bourdonnais, le marin, l'administrateur habile, qui sous prévention d'exactions fut embastillé en 1748, nous aurons parachevé la visite des registres, dignes d'être dépouillés par un lecteur intelligent. La Bourdonnais ne fut pas persécuté en prison. Bonne table, belle chambre, liberté d'écrire et de recevoir des lettres, élargissement en 1751, retardé seulement par des formalités que nous ne trouvons pas inutiles ni injustes, lorsqu'on se rappelle tout le despotisme des chefs français, hors du continent. Lorsqu'enfin cet homme remarquable parmi les tristes commis du gouvernement de Louis XV sera sorti de la Bastille, nous verrons recommencer l'histoire intéressante des prisonniers, parce que nous serons entrés dans un sillon fertile. Louis XV commencera d'être gouverné par ses maîtresses, réserve faite de ses ministres et de ses confesseurs.

Si cette époque a été plus cruelle que les autres quant au système pénitentiaire en général, si la Bastille de Louis XV présente des exemples de persévérance féroce,

qu'après Louis XIV on n'eût pas cru capables de fixer l'attention, c'est que sous le *Bien Aimé* la Bastille ne fut plus une prison d'État, mais bien le lieu où chaque puissant faisait punir son ennemi vaincu ; c'est que l'on n'y torturait plus de par le roi, c'est-à-dire de par un principe, bon ou mauvais, mais bien de par tel ou tel particulier, ce qui veut dire de par telle ou telle passion. Cette théorie explique et le nombre des prisonniers et la qualité des supplices. Le roi tout seul ne pouvait avoir tant d'ennemis, et il ne pouvait se donner la tâche de les tourmenter si assidûment et avec tant d'industrie. Cela n'appartient qu'aux sentiments personnels.

On se souvient peut-être de quelques lignes que nous écrivions au commencement de ce volume. Les ministres évitaient avec soin de figurer dans les motifs de détention, et appelaient tous les crimes politiques, *délit contre le roi* ! Sous Louis XV, comme il y avait moins de pudeur encore, et bien plus de franchise sans l'arbitraire, on ne déguisait plus les raisons de l'embaстиllement. M. de Maurepas se vengeait, M. Phelypeaux se vengeait, M. d'Argenson se vengeait ; quoi de plus naturel ? Louis XV n'étant pas homme à dire *l'État c'est moi* ! ses ministres disaient : *c'est nous* ; et au lieu d'un maître, la France en avait six ou huit, au lieu des victimes d'un seul, elle avait les victimes de tous ces gens, suivis de leurs amis, de leurs collatéraux et de leurs maîtresses.

Ce mot va nous ouvrir une autre série d'actes iniques et donnera le sens de bien des énigmes inscrites sur les registres des prisons d'État. Déplaire au roi, aux ministres, commettre des *crimes* contre ces augustes personnages, c'était beaucoup ; mais ce n'était rien près de l'épouvantable disgrâce qu'on encourait de la part des maîtresses. Hélas ! À ce seul nom des ombres désolées vont frissonner au fond de leurs tombeaux.

Les maîtresses ! Louis XIV s'accusait à son lit de mort d'en avoir abusé ; il s'en accusait comme roi, non comme pénitent, et avec cet amour-propre de l'artiste, du poète ou du général qui avoue une erreur dans sa glorieuse carrière, une tache dans le rayonnement de son génie.

Mais si madame de Maintenon fit embastiller plusieurs faiseurs d'épigrammes ou de nouvelles à la main, si madame de Montespan a causé quelques malheurs, qui seront apparus au roi à son heure suprême, grandis par la terreur du châtiement éternel, que dira-t-on des maîtresses de Louis XV, courtisanes infâmes, corrompues de cœur non moins que de corps, et ardentes à se venger du mépris qui affluait sur leur tête de toutes les classes de la société contemporaine !

Comment jugera-t-on l'homme qui adorait des femmes capables de ces excès, l'homme qui connaissait ces cruautés et les pardonnait, le roi qui souriait aux fureurs de ces féroces Messalines comme à des caprices de femmes ? Quels caprices ! Et quelles femmes ! Quel roi ! dira aussi la postérité. Nous déclamons ici contre ces souverains couchés dans le tombeau, nous répétons des plaintes surannées, mais le sujet nous y pousse, et, conteur véridique, nous sommes condamnés à n'être jamais qu'un faible appréciateur des faits qui vont se dérouler.

En lisant dans les mémoires écrits par l'infortuné Mazers de Latude les causes de sa captivité, la persévérance de ses bourreaux, et les erreurs dont lui-même est coupable, il nous est venu la plus bizarre idée selon bien des gens, la plus naturelle et la plus justificative, selon nous, de toute la conduite du fameux prisonnier. Après avoir

présenté les faits selon l'histoire et dans l'ordre naturel, nous offrirons au lecteur cette opinion toute nouvelle, qui alors peut-être prendra quelque consistance à ses yeux.

En 1649, par un beau matin du printemps, le beau marronnier des Tuileries, qu'on appelle l'arbre du vingt mars, était déjà couvert de feuilles et de fleurs. Sur un banc, à trois pas de cet arbre, deux hommes causaient avec feu, lorsqu'un jeune homme vint s'asseoir à l'extrémité de ce banc et se livra tout entier à la contemplation du charmant spectacle qu'offrait alors le jardin, moins sombre et moins enfermé qu'aujourd'hui.

Les étrangers ne discontinuèrent pas de s'entretenir, malgré la présence d'un tiers, et bientôt ce dernier put saisir des fragments de leur conversation.

– Elle bouleverse tout, disait l'un; elle nomme aux emplois, elle complète les cadres de l'armée, elle a comme une rage de placer partout des protégés et de se faire des ennemis de ceux qu'elle destitue.

– Compensation, dit l'autre; c'est le même métier qu'elle faisait lorsque chez son père elle désespérait certains amants et encourageait les autres.

– Cette femme est maudite; elle ruinera la France et tuera le roi.

– Elle doit être riche, car elle prend un droit sur tous les bénéfices qu'elle accorde. Ses fermiers généraux lui soumettent leurs fournitures, elle choisit les plus beaux fruits du panier, la dîme des dîmes, et ce n'est que...

– Ce n'est qu'une infâme, elle abrutit le roi et protège les jésuites. Les convulsionnaires, qui se déchirent eux-mêmes comme des niais en l'honneur de saint Pâris, devraient plutôt assouvir sur elle leur fureur de tortures; quelque secouriste ne s'en chargera-t-il pas, avec une bonne bûche ou une broche empoisonnée?

– Du temps de Henri IV c'est ainsi qu'on a traité Gabrielle d'Estrées, qui n'avait pas fait le quart de ce qu'on reproche à cette courtisane.

– Eh bien, dit le plus jeune des deux interlocuteurs, je mettrai notre projet à exécution; que faut-il faire pour cela? M'introduire auprès d'elle, rien de plus aisé; des vers, des flagorneries sur ses charmes, la promesse de quelque volupté nouvelle... de quelque philtre qui rajeunisse...

– Oui, dit l'autre, qui s'aperçut que leur nouveau compagnon les écoutait avec une espèce d'étonnement; mais on gagne du froid sous ces arbres; allons au soleil, s'il vous plaît.

Ils se levèrent, traversèrent l'allée, firent le tour du bassin et se perdirent derrière les charmilles.

Resté seul, le jeune homme tomba dans une profonde rêverie. Il comprenait bien de qui ces inconnus venaient de parler. Une seule personne dans tout le royaume pouvait soulever tant de haines et de mépris: c'était la favorite du roi, la marquise de Pompadour, celle dont Voltaire, échappé de la Bastille, avait osé dire qu'elle était une grisette royale, femme hautaine, capricieuse, cruelle dans ses colères, qu'elle appelait des vapeurs, implacable dans ses haines, qu'elle nommait des aversions.

– Elle est bien belle! se dit-il, elle peut tout, elle est femme, et pas un de tous ces hommes que voilà ne parlerait d'elle sans un sourire de dédain ou un geste d'horreur. C'est que personne encore peut-être n'a su captiver par des soins intelligents cette âme délicate et distinguée dont on ne sait comprendre ni les sympathies ni les répulsions... Comment le ferait-on?... Il n'y a que des flatteurs et des traîtres à la cour. Ah! Si la marquise était éclairée sur sa véritable situation, si un ami dévoué servait

d'intermédiaire entre elle et ce peuple qui la hait, parce qu'il ne la connaît pas, peut-être cette haine se changerait-elle en amour. D'ailleurs la marquise ne serait-elle pas reconnaissante d'un tel service... Oui, mais comment parvenir jusqu'à elle... Ce n'est pas même possible par un des moyens qu'énumérait cet homme, son ennemi. La marquise est blasée sur l'encens; un seul sentiment peut-être pourrait encore vibrer en elle, la reconnaissance... Car si puissante, madame de Pompadour n'a besoin de personne, et n'a d'obligation qu'au roi.

Ce que ce jeune homme ne s'avouait pas, c'était le motif de tant de zèle pour la marquise. Que devait lui importer après tout qu'on aimât ou non cette femme? Mais elle était pour lui quelque chose d'intéressant. Ainsi que tous les jeunes gens de cette époque, qui vivaient tournés vers la faveur comme le marin vers une brise favorable, notre inconnu rêvait incessamment la douce chimère d'attirer les yeux de cette belle jeune femme, et de se l'attacher par des liens indissolubles. L'éclat des parures, des fêtes, du pouvoir, fascinait les yeux de cette foule d'adorateurs ignorés, qui cherchaient du matin au soir, jusqu'à s'en rendre fous, tous les moyens d'en obtenir un seul regard. Pareille à ces comédiennes célèbres dont les charmes et le talent sympathique passionnent toute une salle, et réunissent comme en un faisceau mille adorations isolées qu'elles ne connaîtront jamais, la marquise sur son vaste théâtre était devenue le centre de bien des vœux, de bien des espérances, et comme il y avait à redouter pour les adorateurs la rivalité d'un roi peu complaisant en pareille matière, les soupirs et les hommages se présentaient sous des formes tellement détournées que la jalousie n'en put prendre aucun ombrage.

Et puis un instinct naturel enseignait à tous ces hommes que la marquise blasée ne goûterait jamais un encens banal, et ils s'appliquaient à donner au leur quelque saveur un peu nouvelle. De là tant de lettres, plus ou moins anonymes, de pétitions, de tentatives bizarres. Tel fut le sort des amants malheureux de cette royale courtisane, qu'ils entrèrent presque tous et moururent en prison. Ainsi finit François le Comte, soldat au régiment de Bourbonnais, embastillé en 1753 *pour avoir écrit des lettres folles* à madame de Pompadour, transféré à Bicêtre. Ainsi le sieur Bergeron, qui pour se rapprocher de la marquise, écrivit des vers contre elle, et les lui envoya en disant qu'il lui en faisait le sacrifice. On l'embastilla d'abord, puis on l'exila de Paris. Ainsi le baron de Vénac, compatriote de Latude, qui pour avoir écrit à la marquise un conseil sur sa santé, resta vingt ans au donjon de Vincennes. Enfin Allègre dont nous parlerons, et Latude lui-même, sont assez connus pour que nous fondions sur leur témoignage une certaine autorité.

Ces victimes, d'un ordre particulier, sont encore les moins nombreuses qu'ait faites la Pompadour. Mais elles pourraient passer pour les plus intéressantes. Le motif même de leurs fautes, s'il y eut faute commise par eux envers la sultane orgueilleuse, devait faire excuser ces erreurs. Mais il y avait dans le cœur de cette femme une férocité d'égoïsme qui n'a d'égal que l'égoïsme de Louis XV, et l'amour qu'elle n'encourageait pas fut traité comme un crime pire que la haine dont elle aurait souffert.

Revenons au jeune homme des Tuileries. C'était Henri Mazers de Latude, né dans le Languedoc, en 1725, d'un père gentilhomme et militaire distingué. Au moment où nous le voyons, il revenait du siège de Berg-op-Zoom, et la paix venant d'être conclue, il n'avait pu prendre de grades. Lancé dans la vie studieuse et en même

temps enivrante de Paris, il se sentait tourmenté du désir de jouer un rôle à cette époque où les médiocrités les plus humbles parvenaient aux premiers rangs. Latude, plein d'activité, de talent, de confiance en ses forces, chercha du premier coup à se placer au sommet de la puissance. Son inspiration ne fut pas heureuse.

Être distingué de la dispensatrice des faveurs lui semblait le plus sûr moyen de parvenir. Son penchant le portait à consacrer ses services à la marquise. Il lui manquait seulement une occasion. La conversation des inconnus la fournit à son imagination. Voilà l'esprit de Latude en campagne. Ces hommes complotent certainement la perte de la marquise; elle, la toute-puissante, a besoin d'être protégée; son sort dépend d'une révélation de ce pauvre provincial, qu'elle ne daignerait pas regarder s'il passait près d'elle... C'en est fait, Latude parlera, il se constituera défenseur de la belle maîtresse du roi, et l'idée que cette femme entourée d'une réprobation universelle n'avait plus qu'un seul cœur qui lui fût dévoué, doubla le courage et le zèle généreux du jeune homme.

Mais, pensa-t-il, croira-t-elle ce que je lui rapporterai? Ne prendra-t-elle pas mon récit pour un officieux mensonge et une basse délation fondée sur un intérêt sordide... Des propos tenus en l'air, qu'est cela? La marquise y doit être accoutumée.

En cherchant ainsi à corroborer le mérite de sa démarche, Latude en vint peu à peu à combiner un expédient. C'était le charlatanisme innocent destiné à faire fructifier sa généreuse inspiration. Il renferma dans une lettre une poudre blanche, tout à fait inoffensive, l'adressa au château de Versailles à madame de Pompadour, la jeta lui-même à la poste, et aussitôt s'étant fait conduire à Versailles, insista pour être introduit près de la marquise, à laquelle, dit-il, sa présence devait sauver la vie.

La marquise parut aussitôt.

– Madame, dit Latude ébloui de sa beauté, j'ai découvert un complot tramé contre vous. Deux hommes, qui s'exprimaient d'une manière infâme sur votre compte, ont juré de vous donner la mort. J'ai par hasard entendu leur conversation, et j'en ai deviné le sens et prévu les résultats. Des Tuileries, où ils s'étaient arrêtés, ils sont allés à la poste, ou l'un d'eux a mis une lettre qu'il avait tirée avec précaution de son portefeuille.

Latude acheva de raconter l'histoire fort exagérée, sans doute, mais dont le fond était vrai. La marquise demanda ce que contenait la lettre.

– Quelque poison subtil qui doit sauter à vos yeux à l'ouverture du papier.

La marquise fut épouvantée.

– On me hait ainsi! dit-elle, des ennemis à moi! Qu'ai-je donc fait? Mais votre action me pénètre de reconnaissance, ajouta-t-elle en fixant les yeux sur Latude, dont le cœur bondissait de joie. Comment reconnaître un pareil service... Ah! monsieur, cela console de bien des disgrâces, et un ami si dévoué...

En même temps elle glissait dans les mains du jeune homme une bourse pleine d'or. Latude rougit et repoussa doucement le don de la marquise...

– Veuillez m'excuser, madame, dit-il; je suis gentilhomme, et le seul plaisir d'avoir sauvé des jours si précieux me servira de récompense. Être utile à la marquise de Pompadour n'est pas seulement un bonheur, c'est un devoir...

La marquise sourit et reprit l'argent.

– Cependant, monsieur, ne me privez pas de témoigner une reconnaissance que vous méritez à plus d'un titre.

– S'il vous plaît, madame, de me récompenser, vous le pouvez à peu de frais, et je me tiendrai trop payé. Qu'il me soit permis d'avoir l'honneur de vous présenter de temps à autre mes respectueux hommages... Cette faveur est bien plus digne et de vous, madame, et de moi, car je suis le fils du marquis de Latude, chevalier des ordres du roi.

La marquise cette fois regarda le jeune homme avec une attention singulière, elle parut même réfléchir quelques secondes ; Latude, tout entier au succès de sa ruse, ne remarquait plus rien, il nageait dans un océan d'illusions flatteuses.

– Vous avez raison, monsieur, dit-elle, et je ne saurais vous traiter en homme ordinaire. Je sais votre nom, je ne l'oublierai certes pas, mais je pourrais oublier votre adresse. Veuillez avoir l'obligeance de l'écrire sur un des papiers qui couvrent ce bureau. Mon souvenir sera éternel, et j'espère vous donner avant peu des gages de mon estime pour vous.

Toujours aveuglé de plus en plus, Latude écrivit à la hâte son nom et son adresse. Il logeait impasse du Coq, dans un hôtel garni.

Après une gracieuse révérence, la marquise le congédia. Le pauvre jeune homme ne descendit pas les degrés, il s'envola sur les ailes de l'espoir.

Demeurée seule, la marquise courut précipitamment au papier resté sur le bureau, en étudia les caractères avec soin et serra cette adresse dans un tiroir ; puis elle attendit l'arrivée du paquet signalé par Latude. Cette lettre ne tarda pas à lui parvenir.

Elle appela une de ses femmes, lui fit mettre un masque comme par plaisanterie, et lui commanda de décacheter l'enveloppe. La lettre tomba par terre, la camériste ouvrit ce papier, d'où s'échappa la poudre. Cependant la marquise avait déjà confronté les deux écritures, celle de l'enveloppe et celle de l'adresse ; elles étaient indubitablement de la même main. Quant à la poudre, les exhalaisons n'avaient tué ni la camériste ni le petit chien lion de la marquise, bien qu'il eût flairé ce paquet à plusieurs reprises.

Divers essais sur d'autres animaux donnèrent les mêmes résultats, la poudre n'étant pas du poison. La marquise devina dès lors toute la combinaison que le pauvre Latude croyait indéchiffrable. Elle trouva odieuse cette manière de forcer l'estime et la reconnaissance d'une femme comme elle, et son orgueil s'offensa de la supposition du jeune homme, qui lui prêtait des ennemis si acharnés.

Le 1^{er} mai, Latude rentré dans son hôtel à six heures du soir, bâissait des plans après avoir fait une promenade aux Tuileries, origine de sa brillante fortune, quand un bruit de pas se fit entendre dans l'escalier. Latude regarda par la rampe, il vit briller des aiguillettes.

– Un officier ! pensa-t-il ; un aide de camp ! Voilà ma récompense qui vient, c'est une invitation que la marquise m'envoie pour Marly, où elle va la semaine prochaine.

Mais l'officier était un exempt, et les ordonnances étaient des archers, de ceux qu'on appelait alors pousse-culs, triviale mais pittoresque allusion à leur métier de violence. Latude fut entraîné, ses papiers saisis, on fit avancer un fiacre, et l'exempt dit au cocher :

– À la Bastille !

Latude comprit tout de suite, et ses idées changèrent de cours. Au lieu de s'affliger démesurément il se disait : voilà une punition très juste. J'ai usé d'une ruse misérable, j'ai recherché la fortune par des moyens indignes, j'ai menti, Dieu me punit. Quant à la marquise, en femme de bon sens, elle veut m'infliger une correction salutaire pour abattre les fumées de cet amour-propre indomptable qui m'a joué tant de mauvais tours.

Il discourait ainsi tout seul lorsque le fiacre s'arrêta. Latude fut conduit dans la chambre du conseil, située dans les bâtiments du gouvernement. On le fouilla, on le dépouilla et on le revêtit de la livrée de la maison, affreuse souquenille qui semblait l'héritage d'une vingtaine au moins de prisonniers ses prédécesseurs ; ensuite il fut enfermé dans la troisième chambre de la tour du Coin.

Le lendemain, M. Berryer, lieutenant de police, lui rendit visite et l'interrogea. Latude fut confiant, et sa franchise éveilla l'intérêt du magistrat.

– C'est une peccadille, dit-il, je me charge d'intercéder près de la marquise.

Dès lors, l'espérance reflurit au cœur du pauvre jeune homme. Mais la seconde visite du lieutenant de police étouffa toute cette joie. La marquise avait été inexorable.

On donna pour toute consolation à Latude un compagnon, un juif, nommé Abuzaglo, et lorsque l'amitié commençait à faire paraître aux captifs leurs chaînes moins pesantes, on les sépara, Latude fut transféré à Vincennes. Abuzaglo, qui était un espion du roi d'Angleterre, obtint sa liberté trois mois après.

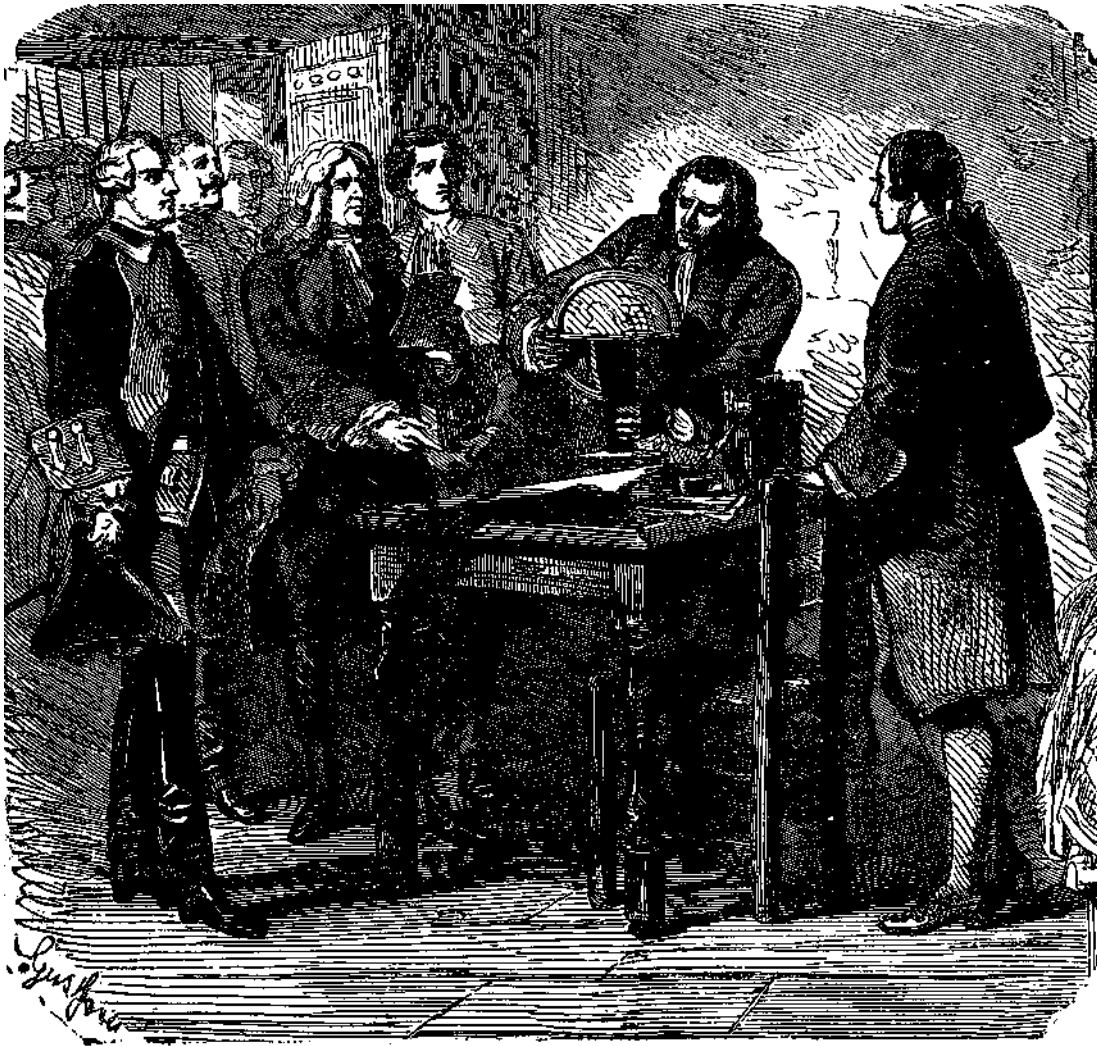
M. Berryer désapprouvait si bien la cruauté de madame de Pompadour, qu'il s'efforçait de consoler Latude par tous les moyens en son pouvoir.

Il lui fit donner la meilleure chambre du donjon, des livres, du papier, une nourriture choisie, mais ce n'était pas la liberté.

Latude avait la permission de se promener deux heures par jour dans un jardin attenant au préau. Il eût préféré sans doute la promenade commune pour y trouver des compagnons, mais le secret était prescrit à son égard. Latude remarquait d'un œil d'envie un abbé janséniste, nommé Saint-Sauveur, à qui le geôlier laissait la société de deux enfants, dont il s'était constitué le précepteur. Saint-Sauveur se promenait seul, tandis que deux porte-clefs venaient joindre à tour de rôle Latude dans sa chambre pour le conduire au jardin. Cependant l'idée de s'évader ne le quittait pas ; il profita un matin de l'arrivée du porte-clefs, qui avait ouvert les portes et l'engageait à descendre, s'élança par les montées, ferma au verrou la dernière porte sur son gardien, courut tout droit en demandant à chaque sentinelle où était l'abbé Saint-Sauveur... Chacun des surveillants lui répondit : *Je n'en sais rien*, mais le laissa passer. Il franchit le seuil, le pont-levis, prend sa course dans le bois, il est libre. Personne n'avait pu dans le château le croire un prisonnier, tant son audace et son aisance avaient imposé à ceux qu'il interrogeait.

Du bois à Paris Latude ne fit qu'une enjambée. Il choisit une retraite sûre, respira délicieusement l'air de l'indépendance, et une fois installé, il réfléchit.

Certes, il avait éprouvé rudement ce que peut une femme furieuse, et le caractère vindicatif de la marquise devait lui être connu, tant par ce qu'il avait souffert que par les révélations du bon M. Berryer, qui avait intercédé vainement près d'elle. Mais ce que tout autre homme eût évité de faire comme on évite de se jeter dans un précipice, Latude, le jeune, l'irréfléchi, le chevaleresque, faut-il le dire, l'amoureux Latude le fit



Il lui fit donner la meilleure chambre du donjon, des livres, du papier...

du premier coup ; il avait un bandeau sur les yeux ; la haine de la marquise lui parut l'effet d'un désappointement naturel ; sa rancune, une preuve de l'attention dont elle avait d'abord honoré sa victime. Le jeune homme pensa qu'un abus de confiance devait être réparé par un gage de confiance ; que la marquise, dépitée de s'être trompée sur le compte de ce jeune admirateur, ne demandait qu'à concevoir de lui une plus favorable opinion ; Latude, emporté par son imagination inexpérimentée, prit une plume, rédigea un mémoire adressé au roi, et contenant mille éloges de la marquise, mille regrets de l'avoir offensée. Il termina en donnant son adresse !

Il faut être plus que jeune, plus que fou pour céder à des penchants si naïfs. Il ne peut y avoir dans une pareille conduite qu'une espérance chimérique et une crédulité sortie du cœur.

Le lendemain du jour où Latude envoya sa lettre à la marquise, il vit arriver l'exempt Saint-Marc tout empressé, tout radieux, qui le garrotta, le jeta dans un fiacre et le conduisit à la Bastille. En arrivant, le jeune homme fut entouré des officiers curieux qui le pressaient de questions.

– Je me suis livré, dit Latude, sur la foi qu'un homme doit avoir en la loyauté des rois, et ma présence à la Bastille indique combien je me suis trompé.

– Monsieur, répliqua le gouverneur, vous n’êtes ici que pour donner des explications sur la façon dont vous avez pu sortir de Vincennes. Soyez franc, et votre liberté suivra de près vos aveux.

– Voilà ce que j’ai fait, répliqua Latude, et il raconta toute l’histoire sans farder un seul détail. Les officiers parurent surpris de l’audace de cette évasion. Ce fut une espèce de triomphe pour Latude ; mais il paya cher cette gloire d’une minute. Le gouverneur parla bas à un guichetier ; le major, le lieutenant et deux fusiliers marchèrent derrière le prisonnier, qui fut enfermé dans la quatrième chambre de la tour de la Comté.

Sans M. Berryer, qui se montra toujours le même, doux, empressé, charitable, les ordres de la cour eussent réduit le malheureux au supplice de la faim et de la réclusion oisive. Mais le lieutenant de police fit servir le jeune homme selon le tarif de huit livres, comme s’il eût été dans une chambre de première classe ; il lui fit donner plumes, encre et papier. Puis, comme il le voyait, malgré ces distractions, dépérir et se consumer d’ennui, il lui permit de prendre un domestique, sorte d’esclave qu’on rivait à la même chaîne que le prisonnier, qui partageait les chances de sa bonne ou de sa mauvaise fortune, destiné en un mot, selon l’usage de la Bastille, à vivre ou à mourir en prison avec lui. Au bout de trois mois, le malheureux domestique expira près de son maître, faute d’air et de soleil ; Latude reçut son dernier soupir et lui survécut... Il n’avait pas terminé sa tâche !

Une fièvre lente le minait ; M. Berryer essaya de le guérir par la société d’un autre prisonnier, et il mit à cette œuvre toute la délicatesse, tout le tact d’un homme du monde et d’un véritable ami. Latude, en s’éveillant un jour, trouva près de son lit un jeune homme au profil doux et intelligent qui le regardait avec bienveillance.

– Qui êtes-vous ? demanda Latude.

– Votre compagnon désormais ; je me nomme d’Allègre ; j’ai été maître de pension à Marseille ; je suis né à Carpentras, et voici trois ans que j’habitais une chambre de la tour de la Bertaudière.

– Oh ! Vous serez mon ami, vous m’aimerez comme je sens déjà que je vous aime. Ma cruelle ennemie, je te défie à présent !...

– Vous parlez de la fortune qui vous est contraire ?

– Je parle de la marquise de Pompadour, qui me fait expirer sous les verrous.

D’Allègre pousse un cri.

– C’est elle aussi qui me persécute.... Oh ! Ce lien nous manquait !

– Et que lui avez-vous fait à cette femme ?

– Je lui ai écrit une lettre pour amener quelques changements dans sa vie, pour réformer ses mœurs licencieuses, pour l’éclairer sur l’opinion qu’on a d’elle... J’espérais me rendre utile à elle et à mon pays, dont elle est la reine et l’opprobre.

Latude cache son front dans ses mains.

– Elle m’a récompensé par la prison.

– Oh ! Elle est implacable.

– Ne le croyez pas... elle s’attendrira... Si elle savait seulement que nous souffrons. Mais emportée dans le tourbillon des plaisirs, étourdie du bruit de sa faveur, elle oublie ceux qui gémissent, elle ne les entend pas. M. Berryer nous servira d’interprète, il réussira peut-être à la fléchir.

Et les deux compagnons écrivaient, rédigeaient, inventaient de nouvelles formules, des supplications qui eussent attendri des tigres.

– Mes amis, leur dit un jour le lieutenant de police, j’ai demandé à votre sujet une audience à la marquise. Elle a paru disposée à me répondre catégoriquement ; sa réponse je vous la rapporterai... Espérez.

Ce fut une joie immense dans le cachot. Plus de ces vagues inquiétudes qui obscurcissaient les journées entières. Les pâles reflets du jour semblaient dorés, la vue lointaine des nuages qui passent avait des charmes pour les prisonniers comme l’espace pour l’oiseau dont on ouvre la cage. Les geôliers ne leur paraissaient plus si durs, les aliments avaient une saveur inaccoutumée. Tout ce jour passa comme un songe ; on attendait le lendemain.

Attentifs au moindre bruit, déjà familiarisés avec les sons les plus insignifiants, nos deux amis entendirent, malgré l’épaisseur des murs, le roulement du tambour qui annonçait l’arrivée du lieutenant de police. Tous les rêves allaient donc se réaliser ! Bientôt les pas firent gémir le pont-levis, les serrures grincèrent au bas des tours, le trousseau des porte-clefs fit son cliquetis argentin. D’Allègre et Latude se serrèrent la main avec ivresse, en se jurant que celui des deux qui serait élargi, s’il n’y en avait qu’un, aiderait l’autre de tout son pouvoir et s’emploierait, malgré tous les obstacles, à sa délivrance. Enfin le guichetier ouvrit la double porte et M. Berryer entra.

Son air habituellement réfléchi avait ce jour-là quelque chose de sombre. Nos deux amis se regardèrent en pâlisant. Ils n’eussent point osé faire une seule question.

– Messieurs, dit le lieutenant de police en baissant les yeux, il faut que vous vous armiez de courage, Dieu n’a pas encore touché le cœur de la marquise...

– Elle refuse ! dirent-ils en bégayant d’effroi.

– Positivement.

– Mais... a-t-elle fixé le terme de notre punition?... Quand pardonnera-t-elle?... Voyons, monsieur, vous hésitez... Quand serons-nous libres?...

M. Berryer se sentit ému de cette douleur qui allait se changer en désespoir.

– Jamais ! murmura-t-il.

D’Allègre et Latude firent un mouvement rapide et s’arrêtèrent pétrifiés comme si la foudre fût tombée sur leurs têtes... Latude chancela et se retint aux barreaux de la fenêtre... Les yeux de d’Allègre se couvrirent d’un voile épais, il roula sur le carreau avec un sourd gémissement.

Un moment après M. Berryer s’était retiré. Les deux amis restaient seuls au monde. Le plus fort avait relevé le plus faible, le serrait dans ses bras, le couvrait de larmes, le suppliait de vivre.

Leur accablement ne saurait se décrire ; tout changea pour eux ; plus de douces causeries pendant le repas, plus de projets joyeux ; au moral comme au physique la porte du cachot s’était refermée sur ces infortunés.

Que le temps marche lentement pour ces âmes désœuvrées qui n’en sont pas encore au désespoir, voisin de la folie, mais qui ont passé les limites du dégoût, et qui ne vivent qu’en attendant une occasion commode de mourir ! D’Allègre, couché sur la paille de son lit, ne remuait pas durant des journées entières, Latude, assis par terre, la tête dans ses deux mains, regardait d’un œil atone le même angle de la chambre. Parfois le porte-clefs les surprenait dans cette attitude le matin et le soir, sans qu’ils

se fussent remués pour toucher à la nourriture qu'on leur servait. Il souriait d'abord, puis haussait les épaules et sortait en leur disant :

– Mangez donc, cela vous désennuiera.

Un soir, après cette visite, Latude se leva comme s'il eût été poussé par un ressort. Il court à d'Allègre, le saisit par la main, s'assied près de son chevet, et lui dit :

– Ami, nous allons nous sauver de la Bastille.

D'Allègre ouvrit de grands yeux effarés et répondit par un mouvement involontaire à cette communication. Puis ses bras retombèrent ; il hocha tristement la tête.

– Et comment ? dit-il

– Tu vas le savoir. Nous monterons par les cheminées...

– Et les quatre grilles de fer qui les obstruent, composées chacune de huit barreaux gros comme le bras ?

– Nous les descellerons.

– Avec quoi ? As-tu des outils ?

– Je n'en ai pas, mais qu'importe.

– Pauvre ami... Et quand même ces barreaux seraient enlevés ?

– Alors nous sommes sur la plate-forme du donjon.

– Et après ?...

– Nous avons une échelle de corde, nous descendons...

– Une échelle de corde ? dis-tu ; et des cordes ?

– Vois ! lui dit à l'oreille Latude, enflammé d'une joie effrayante et qui touchait au délire, vois cette malle qu'on a bien voulu me faire apporter, de la part de mon pauvre père... Elle contient quatorze cents pieds de corde.

D'Allègre avait souvent fouillé dans cette malle ; le matin même il y avait puisé du linge frais.

– Ô, mon cher Latude ! Tu perds la raison, dit-il.

Et il le pensait. Les yeux hagards, la parole tremblante de son ami, ses gestes désordonnés, le confirmaient dans ce funeste soupçon. Latude aurait-il déjà payé le tribut à ce sinistre démon de la solitude, la folie !

– Reviens à toi, dit d'Allègre.

– Voyons, écoute ; je ne suis pas fou, n'aie pas peur... Il y a dans cette malle, te dis-je, douze douzaines de chemises, une masse de bas, de mouchoirs, de bonnets et de caleçons... En défilant ces étoffes, en les réunissant par brins à la manière des tisserands, nous ferons, te dis-je, une corde, une corde excellente... Comprends-tu maintenant ?

– Il a raison, pensa d'Allègre encore défiant.

– Ensuite, avec le bois qu'on nous fournit pour le feu, nous ferons des échelons, des outils, des chevilles. Oh ! Vois-tu, j'ai le plan tout entier dans ma tête...

– J'admets ton plan, mais ton échelle de corde fera un volume gros comme le lit, où la cacheras-tu quand viendront les porte-clefs ou les visites ?...

– Ah ! Tu as mis le doigt sur la plaie... Je crois pourtant sortir de cette épreuve comme des autres. Pour cela, d'Allègre, j'ai besoin de toi ; suis de point en point mes instructions, et demain à pareille heure, si mon calcul est juste, je te fixerai positivement le jour de notre délivrance.

D'Allègre était devenu attentif.

– Que faut-il faire ? dit-il.

– Presque rien. Demain c'est dimanche. Nous allons à la messe ; en revenant, tu laisses tomber ton étui dès les premières marches de l'escalier de notre tour.

– Mais je ne vois pas où tu veux en venir.

– Tu le verras.

Le lendemain, on les conduisit à la messe. C'était une faveur toute spéciale que les deux prisonniers tenaient de la générosité de M. Berryer. Nous avons indiqué déjà la disposition de cette chapelle, qui cachait le prêtre aux prisonniers et les prisonniers au prêtre. On était fort réservé pour accorder des permissions depuis qu'un malheureux Anglais s'était levé au milieu de l'office, avait interpellé l'officiant, et protesté de son innocence en des termes qui scandalisèrent tout l'état-major de la Bastille.

D'Allègre, au sortir de la chapelle, fit ponctuellement ce qu'avait recommandé Latude ; il laissa tomber son étui sans rien dire, et, parvenu à la porte de la chambre n° 4, il se récria sur la perte de ce petit meuble.

– Mon cher Daragon, dit-il au porte-clefs, ayez donc l'obligeance de regarder dans l'escalier si cet étui ne serait pas tombé. Je crois en effet en avoir entendu le bruit sur une marche.

Daragon, apprivoisé depuis quelques semaines par le vin que Latude lui abandonnait chaque dimanche, redescend et cherche. Pendant ce temps, Latude franchit rapidement l'étage supérieur, tire les verrous de la porte du n° 3, dont le prisonnier n'était pas encore rentré de la messe, mesure d'un coup d'œil exercé la hauteur du plafond de cette chambre ; il pouvait avoir dix pieds et demi de haut ; il referme alors la porte et monte à sa chambre en comptant trente-deux degrés d'un pied chaque. Daragon arrive avec l'étui qu'il rend à d'Allègre, enferme les deux prisonniers sans avoir aucune défiance de ce qui s'est passé ; alors Latude trace à la hâte quelques chiffres sur la cendre, et dit à son compagnon :

– De notre plafond à celui du n° 3, quatorze pieds ; de notre plancher à celui du n° 3, quatorze ; or, le n° 3 que j'ai visité n'a que dix pieds de hauteur ; donc, entre son plafond et notre plancher il y a un espace de quatre pieds, qui ne saurait être plein, parce que cette masse de pierre et de bois écraserait les plâtres, et que le plafond n'est pas lézardé ; il y a donc un tambour dans lequel on peut cacher vingt échelles comme celle que nous ferons, et autant d'outils qu'il en faudrait pour démolir toute la Bastille. À présent, mon cher d'Allègre, comprends-tu ?

D'Allègre paraissait ravi. Il se mit à gratter le carreau scellé avec du ciment, à frapper du bâton de sa chaise pour écouter si le son était creux.

– Ne te fatigue pas, et surtout ne donne pas l'éveil, dit Latude tout transporté de joie, je percerai bientôt ce plancher.

– Nous n'avons pas d'outils, cher ami.

– Tiens, ajouta Latude, j'ai depuis quinze jours jeté mon dévolu sur cette table pliante que tu tourmentes avec tes ongles ; regarde les deux fiches qui en forment la charnière, et dis-moi si le carreau que tu voulais arracher tout à l'heure ne servira pas bien de pierre pour les aiguïser ? Je veux donner à ces morceaux de fer un mordant capable de déchiqûeter non seulement le ciment des carreaux, mais celui des grilles de cheminée qui te paraissent un si grand obstacle.

– À l'œuvre ! s'écria d'Allègre, animé d'un courage nouveau.

– À l'œuvre ! Et désormais les jours nous paraîtront trop courts.

Latude commença par faire d'un briquet un canif, avec lequel il tailla des manches de bois pour les deux fiches. Il donna dès le même soir à d'Allègre, qui doutait encore, la satisfaction de sonder le tambour après que les fiches eurent servi à enlever un carreau. Sous ce carreau il y avait une couche de plâtre et des lambourdes de chêne ; mais sous le chêne s'ouvrait un vide de quatre pieds de hauteur sur les vingt pieds de largeur qu'avait la chambre.

Tous les soirs on se partageait la besogne. Le linge fut décousu. Chaque ourlet, habilement ménagé, donnait une trentaine de fils, et l'on compta que ces rognures négligées eussent causé une perte de vingt pieds de corde. Après que tous les fils d'une pièce de linge étaient tirés, on les rassemblait en pelotes d'une certaine force, et l'on jetait ces paquets dans le tambour.

Avant tout il fallait desceller les grilles de la cheminée ; pour se soutenir dans cet étroit tuyau, une échelle provisoire était nécessaire. On en fit une de vingt pieds, dont les échelons étaient les bûches amincies que le porte-clefs fournissait chaque jour. Les malheureux avaient assez chaud à travailler, ils se passèrent souvent de feu.

Une fois installés dans la cheminée, ils grattaient avec leur fiche le ciment plus dur que du marbre, et lorsqu'après une nuit tout entière, à force de souffler de l'eau dans le trou déjà commencé, à force de se déchirer les doigts, de se meurtrir les reins, ils étaient parvenus à enlever une ligne du ciment, les deux amis s'applaudissaient de leur réussite. Quelle joie lorsque la barre de fer commençait à s'ébranler, et lorsqu'elle tombait tout à fait dans leurs mains ! Cependant ils étaient forcés de replacer chaque grille après l'avoir ôtée, pour subir la visite des officiers qui sondaient chaque mois les murs, les portes et les cheminées.

Ce travail meurtrier dura six mois ! Nos deux amis voulaient commencer par le plus difficile. Ils craignaient de n'avoir pas tout le courage nécessaire pour accomplir une tâche si pénible, au cas où elle se prolongerait trop longtemps. Latude réfléchit que si l'échelle était faite, les grilles enlevées, si l'évasion avait eu lieu, et que les fugitifs se trouvassent au bas de la tour, il restait un mur de quarante pieds à franchir, celui du rempart circulaire qui porte la galerie des sentinelles. Pour escalader ce talus escarpé, les échelles de corde étaient insuffisantes. Latude fit une échelle de bois, et voici le procédé qu'il employa.

Il dégrossit des bûches, les plus longues et les plus fortes, les équarrit, et comme ce travail exigeait un temps et des peines infinis, il résolut de se fabriquer une scie. Un chandelier en fer fournit les matériaux. Latude l'aplatit à sa base, en forma une lame d'à peu près trois pouces de large sur huit de long, y pratiqua des dents avec un morceau de la cruche de grès. Cette scie, que l'historien a vue et touchée, est d'une force, d'une régularité, d'une élégance extraordinaire.

Une fois possesseurs de cet instrument, les deux ouvriers n'éprouvèrent plus de difficultés. Une forêt, ils l'eussent détaillée sans s'étonner. Alors l'échelle de bois se fit habilement. Elle était composée de pièces rapportées, qui s'enchâssaient au moyen de charnières et de tenons. Elle n'avait qu'un bras et vingt échelons de quinze pouces, qui excédaient ce bras de six pouces de chaque côté. Les deux amis devaient monter simultanément, afin d'être mieux en mesure de se défendre, en cas de surprise, et de faire prendre un équilibre plus solide à l'échelle. Le tout fut caché dans le tambour.

Mais pendant ce travail qui les absorbait, que de peurs subites ! Que de sueurs froides ! Tantôt la porte frémissait, on cachait précipitamment outils, copeaux, ficelles ; ce n'était qu'une fausse alerte ; une autre fois l'alerte était fondée, les officiers entraient, promenaient leur œil inquisiteur par toute la chambre. Alors, si quelque objet oublié gisait sur la table ou sur le carreau, que de soins, que d'efforts pour le dissimuler ! Que de causeries, de prévenances hypocrites ! Quelle comédie à jouer lorsque la mort était dans le cœur, la pâleur sur le visage des acteurs ! Après plusieurs semaines de cette misérable existence, ils convinrent entre eux de donner à chaque outil, à chaque lambeau, un nom particulier, qui servit à le désigner en cas d'alarme. La scie s'appela *faune* ; un peloton de fil, *le petit frère* ; un échelon, *rejeton* ; le canif, *toutou*. En sorte que si, en présence de quelque visiteur, l'un des deux associés apercevait un objet oublié, il prononçait le nom de guerre de cet objet. L'autre alors manœuvrait de façon à cacher derrière son dos, ou sous un vêtement quelconque, l'objet révélateur. L'officier s'éloignait sans avoir rien vu, et l'on se promettait d'être plus circonspect à l'avenir.

Latude inventa un dévidoir, un compas, une équerre, un moufle sans poulie. Ces objets existent encore et sont aussi parfaits que la scie. En regardant ce compas taillé dans deux bûches, et garni de deux petits clous à ses extrémités, nous avons réfléchi combien ces deux misérables clous, méprisés par le plus mince ouvrier de nos jours, coûtèrent de vœux et de travail au pauvre Latude, qui ne disposait pas d'une épingle !

Les gros ouvrages étant terminés, on s'occupa de tresser les cordes et d'en faire des échelles. Il fallut aussi tailler les échelons dans des bûches. Il y avait quatorze cents pieds de corde et deux cent huit échelons. C'était l'ouvrage de quatre jours pour un ouvrier libre et muni d'outils ; les deux prisonniers y travaillèrent deux ans.

Un soir, pendant qu'ils s'étaient retirés dans l'angle de la chambre, de façon à n'être pas vus du guichet ouvert dans la porte, et sur lequel l'un des deux allait coller son oreille de temps à autre pour éviter les surprises, Latude, qui pensait toujours aux moindres chances de salut ou de malheur, s'écrivit tout à coup :

– Mais, mon ami, ce n'est pas tout qu'une échelle, des échelons et la liberté de sortir ; nous ne pouvons descendre avec notre échelle ; au dessous de la galerie du donjon s'avance un entablement arrondi qui fait une saillie de quatre pieds au moins sur la paroi des tours ; l'échelle ne s'appliquera pas sur le mur, elle voltigera ; le malheureux fugitif suspendu dans le vide s'effrayera de ces horribles balancements, perdra la tête, sera peut-être arraché de son échelon par le vent ; nous nous briserons en tombant... Si nous ne tombons pas, nous nous écraserons sur le mur en rebondissant à chaque effort... Il nous faut donc une autre corde que nous tendrons, ou que nous attacherons à notre ceinture et qui nous supportera dans le trajet.

– Autre inconvénient, observa d'Allègre. À chaque mouvement la partie inférieure de l'échelle heurtera la pierre du mur, ce bruit sec sera entendu, soit des sentinelles, soit des prisonniers, qui donneront l'alarme...

– C'est vrai, mais le remède est simple, enveloppons chaque échelon d'une doublure quelconque. Nous avons des bonnets de nuit, des gilets, des vestes, ces étoffes suffiront.

Ils firent cette nouvelle opération, augmentèrent leur arsenal d'une corde de trois cent soixante pieds, qui, roulant sur le moufle et maintenue à l'une de ses extrémités par l'un des fugitifs, devait servir à soutenir l'autre dans son excursion aérienne.

– Voilà les matériaux, dit Latude, achevons le plan maintenant : une fois dans le fossé que faisons-nous ?

– Je vois deux partis à prendre, mon cher Henri ; l'un est le plus court, Dubuquoit l'avait choisi ; on escalade le rempart, notre échelle de bois est là... On attend que la sentinelle tourne le dos, on la saisit si elle fait un mouvement.

– Diable ! Diable ! dit Latude rêveur... Les amis de Dubuquoit se sont mal trouvés de ton plan, j'aime mieux l'autre...

– Pourquoi ? Il est expéditif.

– Oui, mais la sentinelle peut n'être pas seule ; la ronde-major passe toutes les demi-heures sur la galerie, que ferons-nous deux contre cinq hommes bien armés... Nous serons tués comme les compagnons du fugitif que tu cites... Décidément, à l'autre moyen.

– Le voici : une fois dans le fossé, nous nous glissons jusqu'au mur qui sépare le fossé de la Bastille de celui de la porte Saint-Antoine ; dans la cheminée que nous avons si habilement dégradée, il y a des barres de fer de cinq pieds de long, nous en prendrons deux, elles nous serviront de pinces pour détacher les pierres de ce mur et y faire un trou...

– Je t'avertis que j'ai souvent regardé ce mur lorsque je me promenais sur le boulevard, sans me douter qu'on me conseillerait un jour d'y faire un trou, ce mur a cinq pieds d'épaisseur.

– Belle difficulté pour un homme qui craint de tuer une sentinelle !

– Ou d'en être tué, cher ami. Cinq pieds à percer, je le veux bien : j'admets le plan. On percera ce mur.

– Nous serons toujours libres de tuer la sentinelle si nous voulons.

– Assurément. Et les barres de fer que tu proposes d'emporter valent bien un mousquet ou une hallebarde.

– Donc le plan est arrêté.

– Arrêté.

Aux cordes maintenant.

Les cordes furent tressées en une nuit. Les deux ouvriers avaient acquis toute l'habileté d'un bon tisserand. Ces cordes qui ont excité l'admiration de tant de spectateurs, étaient blanches et d'un aspect flatteur. Le temps ne les a pas entièrement dégradées³.

– Mais comme pour entrer la pince dans la pierre il faut avoir pratiqué un trou, je veux faire une espèce de vrille avec la fiche d'une couchette, cette bûche formera le manche.

Et aussitôt il se mit à l'ouvrage.

3 Cette échelle, ces outils, vestiges précieux d'une industrie née du désespoir, ont été conservés. M. le colonel Morin, dont le riche musée est mis si obligeamment à la disposition des écrivains et des artistes, avait prêté ces objets au théâtre de la Gaîté pendant les représentations de la pièce de *Latude*. Lors de l'incendie du théâtre, ils furent sauvés heureusement : nous les avons retrouvés dans cette collection précieuse où sont entassés les plus curieux monuments historiques recueillis par le goût exquis et le patriotisme éclairé de M. le colonel Morin.

Le mercredi 25 février 1756, veille du jeudi gras, le porte-clefs entre chez les deux amis qui dormaient encore à dix heures du matin, épuisés par le travail de la veille.

– Messieurs, dit-il, voilà le déjeuner; demain fête, je vous promets une tourte aux godiveaux et un plat de pommes cuites.

– Voilà le régal? dit Latude; pardieu, j’aimerais mieux des perdreaux aux truffes ou une friture au Mail...

– Au Mail? répéta Daragon goguenard.

– Pourquoi pas? dit Latude également narquois.

– Parce que, répliqua Daragon en éclatant de rire.

– C’est vrai, firent les deux prisonniers avec un soupir hypocrite.

– En attendant, mangez votre omelette et ce hareng.

– Merci, mon bon Daragon, merci.

Le porte-clefs sortit en fredonnant quelque cantique; il était dévot ce geôlier.

– Ah ça, dit Latude lorsqu’il se vit seul avec d’Allègre, est-ce que nous mangerons sa tourte aux godiveaux? Je n’aime plus la pâtisserie de la Bastille, moi...

– Ni moi les pommes cuites.

– Eh bien, qui nous empêche de dîner demain en ville...

– Oh! Mon Dieu, rien, dit d’Allègre le cœur serré de joie et de crainte.

– Partons-nous? Est-ce dit?

– Ma foi, c’est dit...

– Quand?

– Quand tu voudras...

– Ce soir, à huit heures.

– Va pour huit heures.

Les deux amis s’embrassèrent avec effusion et firent leurs derniers arrangements. Ils attendirent que le dîner fût servi, le mangèrent de bon appétit, et alors ils adaptèrent les échelons de bois à la grande échelle de corde. Pendant que l’un travaillait, l’autre veillait au guichet; car cette fois il ne s’agissait plus de cacher sous une serviette un rouleau de quatre pieds de diamètre et d’un pied d’épaisseur. À six heures, tout était fini. Latude cacha l’échelle sous les deux lits et se coucha lui-même, laissant traîner sa couverture pour masquer le dessous des couchettes.

Daragon apporta le souper, souhaita le bonsoir aux deux amis, qui se tuaient de bâiller et de se détirer comme des gens qui tombent de sommeil. Ses pas s’éteignirent peu à peu dans l’escalier sonore. La dernière grille du bas se ferma, un silence de mort régna dans toute la tour.

Latude écouta encore quelque temps, de peur d’une feinte des porte-clefs. Les gens qui vont être heureux après tant de malheur se défient de tout. Mais la tranquillité de la tour ne fut pas interrompue. Alors d’Allègre tira l’échelle de dessous le lit et l’approcha de la cheminée. Latude, pendant ce temps, glissait dans les fourreaux d’étoffe les deux barres de fer enlevées aux grilles et cachées dans la paille de d’Allègre.

Alors il fallut escalader cette cheminée, et cette fois sans échelle, puisque les grilles étaient détachées. Dans sa précipitation, Latude oublia que ses mains, ses coudes et ses genoux n’étaient pas garantis; son ardeur l’emporta sur la souffrance; à chaque mouvement, il s’écorchait au vif, et les gouttes de sang tombaient de son corps sur la tête de d’Allègre penché pour le regarder faire.

Après une heure de peines incroyables, Latude déranga les quatre grilles et se fit passage au sommet de la cheminée. Il donna le signal à son ami par un cri convenu entre eux, alors d'Allègre attacha l'échelle de corde toute déroulée à une corde que Latude avait emportée avec lui ; assis à califourchon sur la tête de la cheminée, Latude tira de toutes ses forces ce poids considérable et réussit à l'amener à sa portée. Le vent qui soufflait avec violence ébranlait la base de briques et de pierres sur laquelle posait cette statue vivante ; un faux mouvement l'eût précipité sur la plate-forme et brisé contre la dalle.

Latude ayant fait glisser l'échelle de corde sur la terrasse, en retint un bout de la longueur de la cheminée, et le rejeta en dedans à d'Allègre, afin de lui épargner toutes les souffrances de l'ascension. D'Allègre emporta les mouffles, l'autre corde, les barres de fer, que Latude attira comme l'échelle ; et tous ces paquets étant arrivés en haut, d'Allègre monta lui-même sans difficulté.



Ces paquets consistaient d'abord en un porte-manteau de cuir qui renfermait des habits pour les deux voyageurs. Ils avaient pensé qu'un séjour de quelques heures dans le fossé alors plein d'eau glacée opérerait dans leur costume des ravages qui suffiraient à les faire reconnaître. D'ailleurs, comment garder des habits si mouillés

par un temps pareil ? La précaution était indispensable. Il y avait en outre le sac des barres de fer et les cordes avec les chevilles pour l'échelle de bois.

Du haut de la cheminée, les deux amis descendirent sur la plate-forme. Le temps était admirable pour leur projet ; nuit sombre, vent glacé, pas de pluie, mais quelques rafales chargées de grésil. Ils parcoururent cette vaste promenade, étouffant autant que possible le bruit de leurs pas pour n'être point entendus des calottes. Latude choisit la tour du Trésor comme la plus commode pour la descente. Il y avait aussi fort peu loin de cette tour à la muraille du fossé Saint-Antoine. Certainement la tour de la Comté eût été plus proche encore, mais elle donnait en face du pont-levis et des portes de la deuxième tour, vis-à-vis des corps de garde ; là était le centre réel de la surveillance, et puis la tour du Trésor était presque contigüe au chemin du jardin qui enjambait sur le fossé.

Ce chemin n'était pas gardé. Il produisait une masse noire qui doublait les ténèbres et absorbait le bruit ; la position n'était pas mauvaise. On attachait l'échelle de corde à une des massives pièces de canon qui garnissaient la plate-forme ; et petit à petit, par des mouvements bien doux, bien mesurés, on la fit couler jusqu'au bas de la tour. Cette opération était délicate. Il s'agissait de ne pas imprimer des secousses trop fortes, pour que les échelons ne frôlassent pas les grilles des fenêtres, et que l'échelle ne fit pas de bruit en atteignant l'eau. Ils réussirent à merveille. Alors d'Allègre lia le moufle à cette même pièce de canon, il y passa la corde, dont la longueur était de trois cent soixante pieds.

Tout était préparé, il ne s'agissait plus que de descendre. La même idée s'empara des deux amis ; jamais ils n'avaient pensé à la difficulté qui se présenta, ou plutôt ils ne s'en étaient jamais entretenus.

– Qui va descendre le premier ? dit Latude, moi, n'est-ce pas ?

– Non pas, c'est moi, cher ami.

– Non, d'Allègre ; j'ai presque seul attaché les échelons. j'en suis responsable, s'il t'arrivait quelque accident, je me le reprocherais éternellement. Mais moi, je connais l'endroit où il faut poser le pied.

– Et moi aussi, je ne veux pas que tu essayes cette échelle, je suis moins lourd que toi, d'ailleurs.

– Oui, mais tu es plus faible.

– Je trouverais des forces pour enlever la Bastille sur mes épaules

Déjà Latude avait mis le pied sur un échelon ; il saisit le bout de la corde passée dans le moufle et s'en fit une ceinture. D'Allègre se récria, mais Latude l'arrêtant doucement :

– Me voici prêt, dit-il, tiens bien la corde et laisse-la glisser peu à peu de façon à sentir toujours de la résistance.

En disant ces mots, Latude descendit deux ou trois échelons ; il parvint jusqu'à l'endroit où la saillie des pierres de l'entablement rendait moins libre le jeu de l'échelle ; mais une fois cet endroit passé, l'échelle, qui ne s'appliquait plus que sur le vide, commença si violemment à trembler et à se balancer que Latude, un moment ébloui, crut voltiger à cieux ouverts. Sa main frémissait, sa poitrine, gonflée par une aspiration fiévreuse, semblait vouloir se briser ; en d'autres instants il la croyait vide, lorsqu'il en tirait péniblement le souffle comprimé par la terreur. Ballotté par le vent

comme une plume, il ne savait parfois s'il devait poser le pied, et en allongeant sa jambe il ne sentait rien sous la semelle. Il fallait alors se cramponner à la corde tenue par d'Allègre, et sans laquelle cette périlleuse entreprise fût devenue impossible.

Enfin, il avait compté deux cents échelons, l'air lui semblait moins vif. Le balancement était plus faible, un sourd clapotis lui annonça qu'il approchait des eaux du fossé. Bientôt son pied fut mouillé, puis sa jambe, et enfin il entra en grelottant jusqu'à la ceinture dans les eaux glaciales. Cherchant le fond avec sa jambe étendue, il eut le bonheur de le rencontrer à quatre pieds à peu près ; alors, secouant la corde selon les conventions faites avec d'Allègre, il avertit son ami du succès de la descente.

Bientôt la corde lui apporta les paquets et les barres de fer, puis elle reçut plusieurs secousses ; c'était le signal qui annonçait que d'Allègre mettait le pied sur l'échelle. Latude saisit et l'échelle et la corde de deux bras vigoureux. Il maintint le plus qu'il put l'équilibre de la première et la tension de la seconde, en sorte que d'Allègre put effectuer son trajet avec une facilité qui en doubla la vitesse.

Néanmoins les secondes semblaient à Latude des heures, et les minutes des siècles. Si d'Allègre tardait à poser le pied sur un échelon, Latude se figurait que le vertige l'avait saisi, qu'il allait pousser un cri, lâcher la corde, tomber avec fracas et réveiller tout le château. Quelle affreuse anxiété ! Mais d'Allègre se rapprochait peu à peu, déjà son poids se faisait sentir plus distinct, enfin Latude le reçut dans ses bras et le posa près de lui sur le fond vaseux du fossé.

– Alerte, maintenant, dit Latude, tournons à gauche, glissons-nous par l'angle de la tour jusqu'au milieu du pont qui fait le chemin du jardin ; as-tu bien froid, bien peur ?

– Non, je suis fort, je suis tranquille, seulement je tremble d'émotion...

– Quel malheur d'abandonner cette échelle, ouvrage d'une année !

– Laisse faire, si nous ne pouvons l'emporter nous sommes bien sûrs qu'elle ne sera pas perdue. Elle restera dans le musée de nos persécuteurs comme un trophée de notre patience et de notre courage.

– Voyons, dit Latude, persévérons-nous dans ton premier plan ? Certes, il nous fera gagner quatre heures, mais, vois là-bas, la sentinelle se promène... Distingues-tu sa buffleterie blanche... S'il tombait une averse, elle rentrerait dans sa guérite.

– Oui, mais il fait beau ; cet homme a froid et se promènera durant toute la faction.

– Alors traversons le fossé et gagnons l'angle du mur mitoyen. Mais silence... Qu'est cela ?

On entendit battre un lourd marteau sur une cloche de fer, c'était l'heure que les sentinelles indiquaient ainsi à tous les quarts.

– Il semble que le bruit rende les ténèbres moins obscures, dit d'Allègre, j'ai eu, je l'avoue, grand'peur.

Latude le prit par la main, et traînant leur bagage, tous deux se frayèrent un passage dans les eaux refoulées par le vent. À chaque pas ils s'arrêtaient pour écouter.

Soudain, au moment où ils approchaient du mur sur la galerie duquel passent et repassent les sentinelles, une immense lumière tomba d'aplomb sur leurs têtes et envahit le fossé, les murs des tours et une grande partie de la perspective ; d'Allègre et Latude, inondés de clarté, restaient, béants dans leur bain glacé, et contemplaient avec une sorte de stupide frayeur la ronde qui débouchait du pont-levis, précédée par un énorme falot, et circulait à douze pieds au-dessus de leurs têtes.

Aussitôt Latude saisit son compagnon par le bras, et le faisant plonger violemment, plongea lui-même durant quelques secondes ; la ronde passa, la lueur s'affaiblit, ils étaient sauvés.

Alors ils traversèrent le fossé du côté de cette muraille qu'il fallait percer, mais à chaque instant, c'est-à-dire de quart d'heure en quart d'heure, le falot reparaisait, et les deux fugitifs recommençaient leur plongeon. Peu à peu le froid roidit leurs membres, et les glaçons se collaient à leurs cheveux ; sans une bouteille de scubac⁴, que Latude avait économisé verre à verre sur les rations des dimanches, et dont ils burent quelques gorgées pour se réchauffer, ils eussent perdu le courage avec les forces.

Enfin ils parvinrent sous la galerie auprès de l'angle dans lequel ils devaient faire leur brèche. D'Allègre commença de trouser entre deux pierres au niveau de l'eau ; Latude employa la pince, et bientôt les deux pierres cédèrent. Le bruit qu'elles firent en tombant dans l'eau fut couvert par les mugissements du vent. Ils redoublèrent d'activité, déblayant avec leurs mains les cavités pratiquées par les barres de fer, et malgré le froid, malgré la fatigue, ils continuaient joyeusement, lorsque tout à coup la sentinelle qui se promenait au-dessus de leurs têtes et recommençait régulièrement le parcours de la galerie, s'arrêta et se pencha sur le fossé.

– Nous sommes perdus, dit Latude, étreignant avec force la main de son ami. D'Allègre frissonna et se blottit contre le mur, ne laissant hors de l'eau que ce qu'il fallait pour maintenir la respiration.

La sentinelle ne bougeait pas, elle semblait interroger l'abîme et prêter l'oreille au moindre bruit.

Déjà les deux amis s'attendaient à voir briller le feu d'un coup de fusil, ils se préparaient à la mort et recommandaient leur âme à Dieu, quand un bruit singulier, comme celui de l'eau qui tombe dans l'eau, les tira heureusement de ces angoisses et fit succéder à l'effroi une hilarité qu'ils comprimèrent avec le plus grand soin. Ce détail peut être trivial, mais il est vrai et intéressant, nous n'avons pas dû l'omettre.

Latude, qui était le plus éloigné du mur, reçut sans bouger sur la tête l'étrange aspersion de la sentinelle, et se trouva bien heureux de n'avoir qu'à plonger à plusieurs reprises pour en effacer les traces. Latude a souvent raconté que de toutes les frayeurs qu'il éprouva dans ses diverses évasions, celle-là fut la plus poignante. Dès qu'il fut remis, il travailla plus activement que jamais. En neuf heures les deux amis eurent percé dans la muraille, qui avait cinq pieds d'épaisseur, un trou d'à peu près trois pieds de diamètre. La quantité de matériaux qu'il leur fallut extraire de cette carrière peut équivaloir à trois tombereaux. Vers cinq heures du matin, tout était fini.

D'Allègre passa par le trou, Latude le suivit traînant le bagage, et ils entrèrent dans le grand fossé Saint-Antoine, qui aboutissait à la rivière en longeant des marais et des jardins.

Leur joie fut vive, mais elle fut bientôt troublée. Au milieu de ce fossé rempli de quatre pieds d'eau passait l'aqueduc du faubourg Saint-Antoine, creusé d'une dizaine de pieds ; les fugitifs qui marchaient en toute assurance perdirent fond tout à coup. D'Allègre ne savait pas nager, il s'accrocha à Latude, qui déjà chargé des paquets et du poids de ses propres habits, craignit d'être submergé. Il se retourne, frappe vio-

4 Scubac : liqueur alcoolique obtenue par macération, à base de cannelle, girofle, muscade, etc.

lemment son compagnon sur la tête et lui fait lâcher prise, puis le ressaisissant de la main gauche par les cheveux, il l'entraîne à sa suite. Le mauvais pas était déjà franchi, rétablis sur leurs jambes, les malheureux se crurent ressuscités.

Aussitôt Latude se dirige vers le mur du fossé, monte son échelle de bois avec l'habileté que de fréquentes répétitions lui avaient acquise ; d'Allègre à droite, Latude à gauche, escaladent cette paroi escarpée, se trouvent sur le rempart, se regardent... Ils sont sauvés.

Derrière eux, dans l'ombre profonde, se dresse encore la gigantesque silhouette de la Bastille à laquelle ils viennent d'échapper ; devant eux c'est le ciel infini, l'espace ouvert, la liberté. Ils se précipitent dans les bras l'un de l'autre, s'étreignent quelque temps en pleurant de joie, et remercient Dieu qui leur a fait ce bonheur inespéré après tant d'épreuves.

La bouteille de scubac fut alors vidée. Latude ouvrit le porte-manteau, il substitua, ainsi que d'Allègre, des habits secs à ses vêtements déchirés et souillés d'eau vaseuse.

– Maintenant, dit Latude, nous voilà prêts, qu'allons-nous devenir ? Ah ! C'est que nous n'avons plus à compter sur les tourtes de la Bastille.

– Ni même sur les fameuses pommes cuites que j'accueillerais avec plaisir en ce moment.

– Notre seule ressource est donc, je crois, d'essayer quelques-uns de nos amis, si l'absence et la calomnie nous en ont laissé. Non seulement il nous faut un hôte charitable, mais un homme influent dont la maison soit presque à l'abri du soupçon et qui nous tienne au courant des bruits publics.

– En voilà beaucoup, mon cher Henri, pour des fugitifs qui ne possèdent plus rien qu'une liberté volée.

– Cet homme parfait, je le connais : il se souviendra de moi, il nous protégera, c'est M. de Silhouette, le chancelier de M. duc d'Orléans. En mémoire de mon père, qui fut son compagnon d'armes, nous sommes sûrs de son appui.

– Où loge-t-il ?

– Mon Dieu ! Il loge à Versailles.

– D'ici à Versailles nous serons reconnus cent fois. Peut-être à cette heure tous les exempts de Paris sont-ils à nos trousses.

– Hélas ! Je le sais bien, mais que faire ?

– Prenons un fiacre, M. de Silhouette le payera, car je pense que tu es aussi riche que moi : on ne fait pas d'économies à la Bastille.

– Voilà une idée ! Il y a des fiacres du côté de Bercy, marchons !

Ils allèrent effectivement à Versailles, faisant déjà des projets.

– Quel bonheur ! disait Latude, nous nous cacherons dans quelque grenier de M. de Silhouette, nous ne verrons personne, nous ne sortirons jamais, ce sera le paradis !

– Du tout, ce sera une contre-épreuve de la Bastille, sauf les tours et les fossés.

– Oui, mais une prison qu'on s'est choisie et d'où l'on peut sortir quand on veut sans échelles de corde, ce n'est plus une prison, mon cher d'Allègre.

– Va pour le grenier, ainsi que pour la réclusion perpétuelle.

Mais le sort leur fut contraire. M. de Silhouette n'était pas chez lui ; d'autres visiteurs eussent été l'attendre dans quelque hôtellerie, mais eux ! Ils remontèrent dans le

fiacre dont le cocher maugréait, et se firent conduire à Saint-Germain, chez un tailleur que connaissait Latude ; c'était leur dernière ressource.

– Si nous ne le trouvons pas, dit d'Allègre, nous nous jetterons dans les bois de Satory. Peut-être ne viendra-t-on point nous chercher là.

Heureusement le tailleur se trouva chez lui. Latude en fut accueilli amicalement. Il paya le fiacre, qui s'en retourna fort tard, et alors les deux amis le prirent en particulier.

– Ce n'est pas à votre compatriote Latude, mon cher Rouit, ni à son ami, M. d'Allègre, que vous donnez l'hospitalité, mais à deux prisonniers évadés de la Bastille. J'ai dû vous prévenir pour que vous ne soyez pas-forcé d'accorder plus que votre conscience et votre devoir ne le permettent. Nous sommes prêts à partir si notre présence peut vous causer quelque crainte ou quelque embarras.

Rouit était un brave homme. Il embrassa les deux infortunés, les conduisit le soir ostensiblement jusqu'au grand chemin et les ramena chez lui par un détour. Tous les limiers de la police furent dépistés par l'industrie intelligente de ce digne ami.

Après un séjour pendant lequel Latude et d'Allègre furent très circonspects, ils se décidèrent à s'expatrier. Latude était guéri de sa naïve confiance en madame de Pompadour et il comprenait qu'il n'y avait plus pour lui de sûreté en France.

Il choisit pour sa résidence et celle de son ami les Flandres ou la Hollande, pays célèbre alors par sa haine pour le despotisme, foyer d'opposition acharnée, mal éteint par la corruption et les violences de Louis XIV. Mais le départ simultané des fugitifs était impossible. Rouit jugeait même imprudent de traverser la France quand le bruit de l'évasion retentissait encore. Néanmoins d'Allègre ne put modérer son impatience. Rouit lui confectionna un habit de paysan et Latude lui traça son itinéraire. Il était convenu entre eux qu'à son arrivée à Bruxelles il adresserait au tailleur une lettre signée d'un faux nom et traitant d'affaires banales. Cette lettre arriva quinze jours après le départ de d'Allègre. Toutes les inquiétudes de Latude furent alors dissipées, car ce que venait de faire son compagnon il était à peu près certain de le faire aussi.

Tels sont les seuls instants de bonheur qui aient lui en trente ans pour l'infortuné dont nous écrivons l'histoire. Il partit. Arrivé heureusement en Flandre et bien déguisé, il apprend d'un compagnon de route, donné par le hasard, que le malheureux d'Allègre avait été arrêté à Bruxelles, et reconduit en France.

Latude, pénétré d'horreur et de crainte, se hâta de gagner la Hollande, mais au sein de ce pays libre, l'or et les menaces de la Pompadour allèrent chercher la victime abusée par un court repos. Latude, environné d'espions et d'aigrefins, fut arrêté en plein jour, et comme il voulut haranguer et amener le peuple, en déclarant par quels ordres on le traitait ainsi, les alguazils, Français et Hollandais coalisés, crièrent qu'il n'était qu'un brigand, condamné en France au dernier supplice. Non seulement il eut à dévorer les traitements barbares, mais la calomnie !

Ainsi que d'Allègre on le ramena en France, et à la Bastille. Il est impossible d'exprimer avec quelle férocité tout le monde, depuis la Pompadour jusqu'au dernier suppôt de la police, fit payer à Latude le dépit qu'avait excité son évasion. Le jour où on le ramena dans la Bastille fut un jour de triomphe pour l'exempt Saint-Marc, ce démon attaché fatalement à persécuter Latude. On l'embrassait, on le forçait à raconter tous les détails de l'arrestation, et c'étaient alors des éloges, comme s'il se fût agi de la prise d'une flotte ennemie.

Le gouvernement français avait dépensé, pour satisfaire la vengeance de madame de Pompadour, la somme de *deux cent dix-sept mille livres*.

Pendant que l'on prodiguait à l'exempt les bons vins et les meilleurs coussins de la Bastille, pour le récréer de ses fatigues on plongeait Latude dans un cachot le plus profond, le plus sourd que l'on pût trouver. Il eut pour gardes ceux dont il avait trompé la surveillance et qu'on avait punis de trois mois de cachot pour n'avoir pas empêché son évasion. Ce cachot ne tirait de jour et d'air que par deux meurtrières pratiquées dans l'épaisseur du mur et qui allaient toujours en rétrécissant, de l'intérieur à l'extérieur, en sorte qu'elles n'avaient à leur orifice externe que quatre à cinq pouces de largeur. Son lit et ses meubles furent une ou deux poignées de paille ; sa nourriture, la plus grossière qu'il fût permis de donner à la Bastille. Pendant quarante mois Latude habita seul cet affreux repaire, dont le procès-verbal suivant va retracer les horreurs mieux que ne le feraient les plus énergiques pinceaux. Il a été dressé par un chirurgien que M. de Sartines, lieutenant de police, avait chargé d'examiner le prisonnier, qui, au dire des geôliers, donnait de vives inquiétudes.

« Monsieur,

« Par vos ordres, j'ai été voir plusieurs fois un prisonnier à la Bastille. Après avoir examiné ses yeux et bien réfléchi sur ce que le prisonnier m'a dit, je ne trouve pas extraordinaire qu'il ait perdu la vue. Il a été quarante mois, les fers aux pieds et aux mains, dans un cachot. Il est impossible de pouvoir éviter de pleurer dans de si grands maux. Si une trop grande salivation altère la poitrine et même tout le corps, il n'est pas douteux qu'une si grande abondance de larmes n'ait contribué à épuiser la vue de ce prisonnier.

« L'hiver de 1756 et 1757 fut extrêmement rude ; la Seine fut gelée comme l'hiver dernier ; précisément dans ce temps-là ce prisonnier était au cachot, les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture. Dans son cachot il y avait deux meurtrières, sans vitres ni panneaux pour les fermer. Jour et nuit le froid et le vent lui donnaient sur le visage ; il n'y a rien de si nuisible à la vue qu'un vent glacé, surtout quand on dort

« La roupie⁵ lui fit fendre la lèvre supérieure jusqu'au dessous du nez, alors ses dents se trouvèrent découvertes. Le froid les lui fit fendre toutes, la racine des poils de sa moustache fut brûlée, il devint tout chauve. Or il n'est pas douteux que ses yeux, qui sont encore plus sensibles que les quatre parties dont j'ai parlé, n'aient souffert de plus grands maux. À la fenêtre de ce prisonnier il y a quatre grilles de fer, les barreaux en sont fort épais, croisés de manière que quand on veut regarder un seul objet on en voit trente de même ; à la longue cela divise les rayons visuels et perd la vue.

« Ce prisonnier ne pouvant supporter ses maux, résolut de mourir ; pour cet effet, il resta cent trente-trois heures sans manger ni boire ; on lui ouvrit la bouche avec des clefs, et on lui fit avaler la nourriture de force. Se voyant rappeler à la vie malgré lui, il prit un morceau de verre et se coupa les quatre veines ; pendant la nuit il perdit tout son sang, il n'en resta peut-être pas six onces dans tout son corps. Il demeura plusieurs jours sans connaissance.

5 Goutte secrétée par les muqueuses nasales et décollant du nez.

« Ce prisonnier se plaint encore de rhumatismes qu'il a contractés dans le cachot et d'autres infirmités. Il se plaint que sa vue est fort trouble et diminue toujours. Cet homme n'est plus jeune ; il a passé plus de la moitié de l'âge, quarante-deux ans ; il a passé par de rudes étamines. Voilà quinze années qu'il souffre sans relâche, sept ans qu'il est privé de feu, de lumière, d'air et de soleil. En outre il a été cinquante-huit mois au cachot, et comme je l'ai dit, quarante mois les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture.

« Ce sont des positions où la nature s'épuise à force de pleurer et de souffrir. Quand ce prisonnier baisse la tête sur le devant ou qu'il est à lire ou à écrire, il sent des secousses à la partie supérieure du cerveau, comme si on lui donnait de grands coups de poing, et en même temps il perd la vue pendant une ou deux minutes.

« J'ai cru, monsieur, qu'il était nécessaire de vous donner cette relation, parce qu'il est inutile de faire dépenser de l'argent au roi pour des remèdes et pour mes visites, attendu qu'il n'y a uniquement que la cessation des maux, le plein air et un grand exercice qui puissent conserver le peu de vue qui reste à ce prisonnier.

« *Signé Dejean.* »

Après cette analyse du chirurgien, qui est le plus éloquent plaidoyer qu'on ait pu prononcer pour le prisonnier, rien ne fut changé à son sort. Il resta dans son cachot, et n'en fut tiré que lors d'un débordement de la rivière qui emplit d'eau cette salle basse. Encore ne changea-t-on le séjour de Latude que pour épargner au geôlier, qui s'en plaignait, le désagrément de marcher dans l'eau chaque fois qu'il venait apporter la nourriture au prisonnier.

On le mit dans la première Comté, chambre sans cheminée. Pourquoi ne l'avait-on pas laissé mourir ? C'est que même dans l'espèce de tombe où il était plongé vivant, Latude avait su intéresser ses ennemis à lui conserver l'existence. Il s'occupait de réformes qui, dans un temps d'égalité, lui eussent acquis des droits au respect, à l'admiration de ses concitoyens. L'abandonné Latude avait sur sa paille infecte rédigé un projet qui donnait sur-le-champ aux armées françaises vingt mille soldats de plus.

Il venait de découvrir que les vingt mille sous-officiers ou sergents de l'armée, équipés selon l'usage d'alors avec des piques ou des hallebardes, contribueraient d'une manière décisive au gain de toutes les batailles si on leur donnait à chacun un mousquet. Cette idée était bonne, mais il fallait la faire connaître, et un homme au cachot ne correspond guère avec le roi, surtout lorsqu'il n'a ni plume, ni encre, ni papier. Latude inventa aussi tout cela.

Il fit des tablettes avec de la mie de pain qu'il pétrit et aplanit le mieux possible, et qu'il laissa sécher jusqu'à parfaite consistance ; ces tablettes avaient environ six pouces sur quatre. Alors il se lia le pouce avec des fils arrachés sa chemise, se piqua d'un coup de l'ardillon de sa boucle et trempa dans cette écritoire l'arête du ventre d'une carpe. Mais chaque piqûre ne donnait guère plus de trois à quatre gouttes de sang ; il fallait en faire de fréquentes, et bientôt les doigts enflèrent tellement qu'il eut à craindre la gangrène ; mais à force de persévérance il écrivit son mémoire pour ne pas perdre ses idées, ensuite il s'occupa de faire parvenir ce travail au roi, et pour cela, comme il était sûr que personne à la Bastille ne se chargerait de cette commission, il tenta d'intéresser à son sort le confesseur de la Bastille ; c'était le père Griffet.

Cet homme, ému à la vue de tant de courage et de tant de misères — Latude gémissait encore à ce moment dans le cachot dont nous avons parlé — promit d'obtenir du gouverneur, plumes, encre et papier. Il tint sa promesse, et Louis XV reçut le mémoire de Latude le 14 avril 1758. À l'instant même des ordres furent donnés pour l'exécution de ce projet, et l'on distribua des fusils à tous les sergents et caporaux, qui depuis cette époque seulement sont armés de cette manière.

Certes, dit Latude lui-même, si le favori d'un grand ou de quelque courtisane eût été l'auteur de ce projet, on l'eût récompensé par des honneurs et de fortes pensions ; mais le prisonnier attendit vainement trois mois le prix qui lui était dû pour un tel service, et comme rien n'arrivait de la cour, il imagina un nouveau projet destiné à produire des pensions pour les veuves de soldats ou d'officiers tués sur le champ de bataille ; c'était l'impôt de trois deniers de plus à percevoir sur les ports de lettres. La cour adopta aussi ce projet, mais seulement pour en toucher les bénéfices. On augmenta de trois deniers le port des lettres, et les veuves des militaires n'eurent pas plus de pensions qu'auparavant.

Aussi peu de récompense pour Latude la seconde fois que la première. C'est alors que le désespoir s'empara de son âme et lui suggéra cette pensée de suicide dont le rapport du chirurgien Dejean fait mention. Latude enrichissait un roi, doublait la force militaire de son pays et pourrissait dans un cachot ; mais un jour qu'il fit mouiller les pieds d'un geôlier, on le transporta dans une bonne chambre.

Le comte de Jumillac fut, vers cette époque, nommé gouverneur de la Bastille, pour succéder au Languedocien Dabadie, mort en 1761. C'était un homme assez doux et plus compatissant que ne le sont en général les instruments du despotisme. Il fit obtenir à Latude quelques audiences de M. de Sartines ; mais au lieu de profiter au prisonnier, ces entrevues lui firent un ennemi puissant.

M. de Sartines eut peur de ce génie inventif, de cet esprit sans cesse en ébullition. Il forma le projet d'enterrer à jamais Latude dans les prisons. Mais il comptait sans le courage indomptable, sans la persévérance industrielle de cet homme ; car si Latude peut avoir acquis des droits à l'estime publique par ses projets fort sages et fort utiles, si l'armement des sous-officiers, l'impôt pour les pensions, et l'idée des greniers d'abondance, témoignent en faveur de ses lumières et de son patriotisme, il est bien plus admirable par le perpétuel combat contre ses oppresseurs, par la souplesse de ses efforts, l'industrie de ses tentatives, l'audace de ses évasions, le mépris de la fatigue et de la mort. Latude, c'est l'amour de la liberté, poussé au fanatisme, devenu instinct vital ; c'est la protestation active et toujours heureuse de la faiblesse contre la violence, de l'impuissance contre la répression, du néant contre la coalition de tous les pouvoirs humains.

Se voyant condamné par M. de Sartines, il jugea que tous ses maux lui venaient d'une transmission des haines de la Pompadour à tous les ministres. Il avait essayé par tous les moyens possibles de fléchir cette haine : lettres touchantes, démarches vaines, prières humiliantes, il avait tout mis en œuvre. Il y a des paquets de lettres de ce malheureux à l'infâme courtisane, où il suppute les heures, les jours et les mois de sa captivité ; tantôt il lui rappelle que depuis cent mille heures il languit privé de liberté ; tantôt il date ses lettres de la Bastille, sur le cul de la marmite, parce qu'il n'avait pas d'autre table. Ces détails fendent le cœur. L'atroce furie n'en fit que rire.

Alors la crainte, le repentir et l'humilité se changèrent chez Latude en rage envenimée. Il voulut se venger de la Pompadour sur laquelle il savait certaines histoires, certains détails secrets capables de ruiner l'amour du roi pour elle, comme aussi de la flétrir dans l'opinion publique, où déjà elle était si bas placée.

Mais pour écrire tout cela, les ressources manquèrent encore, et le sang des doigts était épuisé. Latude se fit de l'encre avec du noir de fumée, lui qui depuis huit ans n'avait eu ni feu ni lumière. Il escamota un peu d'amadou au sergent qui le gardait dans ses promenades sur la plate-forme, feignit d'avoir des coliques pour obtenir de l'huile, fit une mèche avec les fils de ses draps, arracha deux morceaux de bois sec à l'affût d'un canon, les frotta, les enflamma et alluma son lampion dans un pot de pommade ; puis il plaça dessus une assiette vernissée, et ramassant la suie qui s'y fixait, la délaya dans du sirop. Il eut de l'encre.

Dire comment il se fit une plume, en aplatissant une pièce de deux liards ; comment il écrivit son mémoire sur les blancs d'un livre qu'on lui avait prêté ; c'est un détail qui n'étonnera plus ceux qui l'ont déjà vu à l'œuvre. Mais le paquet de notes rédigé, il fallait l'adresser à quelqu'un. Latude, du haut de son donjon, pendant la promenade d'une heure qui lui était accordée, se fit remarquer de deux jeunes femmes qui travaillaient dans une maison voisine de la Bastille ; il trompa si bien la surveillance de ses gardiens, qu'il se fit comprendre par signes de ces femmes, et qu'un jour l'une d'elles descendit attendre le paquet sur la place. Latude lança ce paquet à ses pieds, elle le prit, regarda l'adresse : *À M. de la Beaumelle*, ce prisonnier avec lequel nous avons fait connaissance, et rendit fidèlement le dépôt : bien plus, intéressées au sort de Latude et connaissant l'histoire de sa persécution, elles lui firent savoir, quelques semaines après, la mort de la Pompadour, au moyen d'un large écriteau qu'elles arborèrent à leur fenêtre, avec cette inscription en grosses lettres :

La marquise de pompadour est morte hier 17 avril 1764.

Qu'on juge de la joie ! Latude se crut libre, mais, nous l'avons dit, il n'était plus haï seulement de la marquise ; M. de Sartines avait recueilli l'héritage ; il profita d'une lettre fort vive que le malheureux lui écrivit, pour envoyer l'ordre suivant à M. de Saint-Florentin, ministre de Paris :

« Plus Danry continue d'être prisonnier, plus il augmente en méchanceté et en férocité. »

Il faut savoir que, selon l'usage de la Bastille, on avait forcé Latude de changer de nom pour dépister toutes les recherches, toutes, les supplications. Il s'appelait Danry.

« Il donne à connaître qu'il est capable de se porter aux plus grands crimes et à faire un mauvais coup *si on le rendait libre...*

« Cet homme, qui est entreprenant plus qu'on ne saurait dire, gêne beaucoup le service de la Bastille ; il serait à propos de le transférer au donjon de Vincennes, où il y a moins de prisonniers qu'à la Bastille, et de l'y oublier ! »

Danry fut en effet transféré à Vincennes, où il ne fut pas plus tôt qu'il s'occupa de s'évader. En effet, le 23 novembre 1765, à quatre heures du soir, pendant sa promenade, il profite d'un brouillard épais, culbute ses deux gardiens, passe près de trois sentinelles qui crient *arrête !* Latude toujours courant, crie plus fort : *Arrête, arrête !* Parvenu au dernier poste, il se trouve en face d'un factionnaire qui croise la baïon-

nette sur lui. Cet homme s'appelait Chenu, et Latude le connaissait ; il s'approche doucement et lui dit :

– Ah ! Chenu, votre consigne est de m'arrêter, mais non pas de me tuer.

Cependant il avançait toujours. Soudain il saisit la baïonnette, arrache le fusil des mains du soldat. le jette à dix pas. franchit le corps de cet homme, et le voilà dans



Troisième évasion de Latude.

le parc. Deux heures après il allait trouver ces jeunes femmes qui lui avaient été si utiles, et qui le cachèrent avec dévouement.

Mais Latude, qui savait si bien s'évader, ne savait pas conserver sa liberté. Il se fia encore une fois à la promesse d'un ministre, M. de Choiseul, et fut repris. On le mit à Vincennes. Il y connut le père d'une des maîtresses de Louis XV, le comte Tiercelin de la Roche du Maine, qui ayant eu le malheur de voir sa fille prostituée à ce prince, n'avait pas eu le courage de s'y opposer ou de s'en venger.

La jeune fille, âgée de quatorze ans, fut présentée à Louis XV par Lebel, pourvoyeur des plaisirs royaux ; elle plut et devint sultane favorite. C'était alors un mets friand pour les chercheurs de faveur. Un jésuite devint amoureux du crédit et de la beauté de mademoiselle Tiercelin. Le père, qui en sa qualité de gentilhomme assez peu scrupuleux comme on voit, tolérait un amant royal à sa fille, ne souffrit pas les assiduités de l'heureux jésuite ; mais il avait affaire à forte partie. L'élève de Loyola persuada bientôt à mademoiselle Tiercelin que son père serait pour leurs amours un témoin dangereux et qu'il fallait s'en défaire.

La fille demanda au duc de la Vrillière une lettre de cachet et fit renfermer son père dans les prisons de Rouen ; puis, comme le vieillard, à la faveur d'une émeute des détenus, s'était mis lui-même en liberté, et se cachait chez un ami dans un village voisin de la capitale, sa fille obtint une seconde lettre de cachet et le fit écrouer à Saint-Lazare, d'où on le transféra bientôt à Vincennes. Voilà ce que les jeunes filles prostituées apprenaient de morale à l'école du roi de France et à celle des jésuites.

Mais la brouille se mit dans le ménage des deux amants. Le jésuite accusa aussitôt la jeune fille d'avoir entretenu correspondance avec la Prusse. Louis XV fit renfermer

sa maîtresse à la Bastille, où elle ne resta pas longtemps, parce qu'elle prouva son innocence. Mais le prêtre se sauva tandis que M. Tiercelin, le père, ne sortit jamais du château de Vincennes.

Latude connut à peu près, par son adresse à se ménager des communications, tous les prisonniers de Vincennes. Il avait causé à la Bastille par les cheminées avec le fameux Tavernier, qui demeura emprisonné quarante ans et ne fut délivré qu'en 89, à la prise de la Bastille, où il habitait la troisième Comté, précisément au-dessous de la chambre de Latude et d'Allègre. L'infortuné Latude lorsqu'il revint à la vie et à la liberté dut trouver bien singulières les révélations de M. Marmontel, son compagnon de Bastille, qui, arrêté pour une épigramme contre le duc d'Aumont, ne resta que onze jours prisonnier et fut traité avec un luxe culinaire qui fait le plus grand honneur aux marmitons de la Bastille.

Latude ne le connut jamais, ce luxe, et pourtant il était bon gentilhomme ; mais la fatalité voulait faire de son nom quelque chose d'illustre dans les fastes de l'esclavage. C'est une gloire qu'on n'acquiert pas en mangeant les poulets à la graisse ruiselante, et les délicieux entremets dont se régala M. Marmontel en prison.

Qui penserait que Latude, après tant de souffrances, n'avait pas encore atteint le comble de ses misères ? De Vincennes, où il fut encore maltraité, il passa dans un



Latude chez les frères de Charenton

enfer auprès duquel la prison du faubourg Saint-Antoine était un paradis. Notre tâche n'est pas de le suivre dans ces terribles luttes : une fois hors de la Bastille il ne nous appartient plus. Nous ne saurions pourtant passer sous silence les séjours qu'il fit à Charenton et à Bicêtre, hideuses prisons dont le régime fait regretter toutes les atrocités commises à la Bastille. Il fallait pour sauver Latude un miracle et un ange. Dieu fit deux miracles et envoya l'ange, afin qu'il fût dit que cet homme prédestiné avait épuisé, comme dans deux coupes offertes tour à tour, toute la prospérité, tout le malheur qu'on peut trouver sur la terre.

Qu'on examine bien en effet cette existence : à côté d'ennemis acharnés, Latude rencontre des amis dévoués jusqu'au délire. S'il a madame de Pompadour, il a M. Berryer ; s'il est trahi par de Sartines, il trouve les jeunes blanchisseuses de la porte Saint-Antoine. D'un côté il est persécuté par Daragon, de l'autre il est associé à d'Allègre. M. de Silhouette lui manque à Versailles, il a Rouit à Saint-Germain. Enfin lorsque les hommes, les prisons et l'univers s'arment contre lui de rigueurs inexorables, il lui tombe du ciel un hasard que chacun trouverait fabuleux si l'histoire n'était là pour l'attester, si le cœur humain n'avait besoin de croire parfois à de semblables révélations de son essence divine.

Latude gémissait à Bicêtre, au milieu des fous, rongé par la faim, la maladie, la vermine infecte des cachots. Il corrompt un guichetier qui le laisse écrire un mémoire, et se charge de porter cette supplique à une adresse désignée. Il pleuvait, l'homme en se hâtant perd le paquet en chemin, et voilà tout le travail, tout l'espoir, tout l'avenir de Latude, enfoui dans la boue de Paris, sous les pieds des passants.

Justement une femme du peuple passait par là. Elle voit une espèce d'enveloppe cachetée qui gisait sur le pavé. Elle ramasse avec hésitation cette équivoque trouvaille, elle brise le cachet, elle lit, elle comprend. La voilà qui se prend d'une immense compassion pour cette longue misère. Dès lors le miracle était fait, et l'ange trouvé. Car, le paquet tombant tout d'abord aux mains de son destinataire, eût éprouvé le sort de tant d'autres missives de Latude ; mais la dame Legros, ainsi se nommait cette admirable femme, connaissait désormais le secret, et devait le répandre par toute la ville, par tout le monde, s'il l'eût fallu.

Cette dame, mercière de son état, pauvre, honnête, mariée à un homme simple et bon comme elle, se déclara la protectrice du malheureux inconnu. Elle rentre, et lit à son mari l'épouvantable odyssée de ce captif. Voilà ces deux âmes charitables qui s'attendrissent, et qui, au lieu de douter, comme on le fait tout d'abord de nos jours, sont pénétrées d'une foi ardente pour le saint de la victime. Madame Legros va d'abord à Bicêtre, se fait montrer Latude, ne se dégoûte ni de ses haillons ni de sa triste saleté ; elle lui fait passer des secours, de l'argent, avec un génie au moins égal à celui de son protégé. Ensuite, elle court implorer sa grâce près de tous ceux qui ont quelque pouvoir.

Rebutée, méprisée, chassée, elle ne se décourage jamais. Elle va de Paris à Versailles à pied, et revient de Versailles à Paris plusieurs fois la semaine, promenant dans les antichambres sa noble requête, au grand ébahissement des insolents laquais qu'elle a su rendre patients et bienveillants, tant elle est bonne et ingénieuse, tant sa charité lui conseille de spirituelles ruses et de sublimes hypocrisies. Dix fois elle se croit sur le point de réussir, dix fois elle échoue : jamais elle ne se rebute.

Pas un moment de dégoût, de désespoir ; elle perd tout le temps dû à son commerce, à ses enfants ; elle épuise ses faibles ressources, mais elle a pris à cœur de venger l'innocent Latude et de le sauver ; on lui déclare que l'homme en faveur de qui elle s'intéresse n'est qu'un brigand digne du dernier supplice ; elle combat courageusement la calomnie, comme elle combat le despotisme ; faut-il aller jusqu'à la reine, elle ira se jeter aux pieds de la reine. Faut-il mettre le roi Louis XVI de son parti, elle abordera le roi. Elle s'est fait un protecteur dévoué du cardinal de Rohan ; et enfin, après plusieurs années de peines et de démarches, après tant de larmes de dépit versées en retour de ses vaines excursions, elle arrive au but.

Ministres, courtisans, Lenoir, Sartines, chefs et valets, directeurs et commis, elle a tout vaincu, tout dompté, elle a réussi à faire proclamer l'innocence de son protégé, elle lui a rendu la liberté. Femme pauvre, humble, ignorante, isolée, elle a défait l'ouvrage de la haute et puissante dame de Pompadour, secondée par toute une cour et par les forces de tout un royaume. Elle a résolu ce problème insoluble jusqu'alors, de faire obtenir raison au faible contre le fort, à l'innocent contre ses ennemis, à une époque où le despotisme étreint dans sa main de fer les vingt-cinq millions de Français opprimés tous les uns par les autres, suivant la loi du titre et celle de l'or.

Latude alla en 89 revoir cette Bastille dont il avait franchi les murs avec son échelle de fils, tirés un à un d'une malle. Il y alla accompagné de sa digne protectrice et de ses amis ; mais dans l'espèce de triomphe qui lui fut décerné une seule chose manqua certainement à son bonheur, c'était la présence de cet infortuné d'Allègre, qui, devenu fou lors de sa seconde incarcération, était mort enragé sur la dalle d'un cabanon de Bicêtre, où il se roulait tout nu, oubliant la vie, oubliant Dieu, ne reconnaissant même plus la voix si chère de Latude, qui le serra vainement dans ses bras en l'arrosant de ses larmes.

Pendant que Latude était transféré de prison en prison et songeait à vivre, malgré la haine de ses persécuteurs, l'attention publique était tout entière occupée du procès d'un célèbre général français, l'un des plus glorieux défenseurs de la puissance française dans les Indes.

Le comte Thomas-Arthur de Lally Tollendal venait d'être dénoncé au gouvernement comme la cause unique des désastres éprouvés dans l'Inde par les armées françaises. Sa dureté à l'égard des habitants et des soldats, sa cruauté particulière à tous les chefs de la métropole transportés dans les colonies, plusieurs abus de pouvoir, une faiblesse encore plus coupable envers certains administrateurs, avaient causé la perte du comte de Lally.

Ce n'était pourtant pas à lui seul qu'on pouvait imputer les désastres que la France déplorait avec tant de raison. Si le général n'avait pas toujours fait irrécusablement son métier de gouverneur et d'administrateur suprême, s'il avait prêté l'oreille à des conseils d'avarice ou d'ambition outrées, chaque fois que Lally avait dû payer de sa personne comme soldat, il avait bien mérité de la patrie. Les Anglais, nos ennemis irréconciliables, depuis que nous cherchions des établissements dans l'Inde, n'avaient trouvé qu'en ce vieux général un adversaire supérieur par le courage et la tactique. Lally avait toujours vaincu lorsqu'il commandait en personne, et les défaites essuyées par nos armées venaient, on peut le dire, du partage fait entre divers généraux d'un commandement si bien exercé par lui seul.

Mais si le soldat s'était couvert de gloire, l'homme ne s'était pas fait aimer. Il gouvernait avec l'inflexibilité de la discipline militaire appliquée en pays ennemi, et toute la contrée retentissait de ses exactions ou de ses cruautés.

Quelques mots plus précis apprendront au lecteur l'origine des malheurs qui frappèrent cet infortuné général.

Depuis son enfance, il avait fait la guerre. À huit ans, il fut conduit par son père, second colonel du régiment irlandais de Dillon, au camp de Gironne, où, avec la charge de capitaine, selon l'usage des gentilshommes de l'époque, il fit son apprentissage au milieu du feu ; l'intention de son père étant de lui faire sentir la poudre pour gagner son premier grade. Quatre ans plus tard, il était de garde à la tranchée devant Barcelone sous les ordres de son père.

Lally fut colonel du régiment qui portait son nom, puis nommé lieutenant général en 1740. En 1756, il fut élevé par la cour à la dignité de gouverneur général des possessions françaises dans l'Inde. Il partit un an après, ayant amassé beaucoup de matériaux, et étudié soigneusement les questions qu'il fallait traiter soit par les armes, soit par la politique. Alors la guerre était déclarée entre la France et la Grande-Bretagne ; l'œuvre d'un gouverneur général devait être autant celle d'un conquérant que d'un législateur.

La valeur de Lally était brillante. Pour premier exploit, il donna bataille aux Anglais en débarquant, et les battit ; trente-huit jours après son arrivée, il ne restait plus un seul uniforme anglais sur la côte de Coromandel. Il avait pris Gondelour et Saint-David, deux places importantes. Avec un peu de prudence, il eût conservé ses conquêtes, ou pour mieux dire, avec moins d'ardeur il fût resté fidèle à ses instructions, qui lui recommandaient la réserve. Mais son principal mérite était son premier défaut, la témérité. Il voulut pousser en avant malgré la saison, malgré l'infériorité des ressources, malgré la mauvaise volonté de ses généraux. Il marcha sur le Tanjaour ; et toujours repoussé, décimé par les maladies et la famine, il essuya un premier échec.

Les Anglais le laissèrent s'avancer et revinrent sur leurs pas. Ils gagnèrent sur un de ses lieutenants la bataille d'Orixa, et bientôt après s'emparèrent de la ville de Masulipatan. Lally ne comptait pas sur cette offensive, il s'occupait d'investir Madras, importante position, centre des opérations anglaises, et le brillant de cette conquête l'avait séduit. Le siège de Madras fut court. L'armée française, composée de bataillons français et de corps mercenaires, pénétra dans la ville basse, y fit un massacre horrible, pilla les maisons et les temples, et s'y livra aux plus odieux excès. Lally ne pouvait rien empêcher, car depuis longtemps ses troupes mécontentes murmuraient contre les retards de solde et menaçaient chaque jour d'une désertion qui eût entraîné la ruine des projets du général. Il leur laissa donc cette curée pour s'indemniser des privations qu'elles avaient subies. Le soldat se gorgea de débauches et de butin ; les officiers partis pauvres revinrent riches, et si le succès eût été complet, tant d'abus eussent passé sur le compte des nécessités militaires, on eût pardonné le mal en faveur du bien. Mais la ville seule était au pouvoir de nos troupes, et les forts demeuraient en la possession des Anglais. Lally fit ouvrir la tranchée et poussa vigoureusement l'attaque du fort Saint-Georges ; mais ses lieutenants, dont il stimulait la paresse avec cette forme acerbe et hautaine que nous lui avons reprochée, se lassèrent

de le servir, comme si l'honneur et la prospérité de la France n'eussent pas été en jeu dans cette affaire.

Les soldats mercenaires voyant les opérations mal dirigées, ne sachant plus de qui prendre les ordres, quand les chefs semblaient toujours prêts de se déchirer entre eux, commencèrent à passer à l'ennemi, qui du haut de ses bastions riait de notre impuissance et amorçait les transfuges par des caresses et des propositions séduisantes. Au bout d'un mois, nos troupes, réduites de moitié, ne pouvaient plus rien contre l'importante supériorité des Anglais, et Lally, frémissant de rage, fit lever le siège en 1760.

Si Lally eût trouvé le secret de se faire aimer, ces malheurs étaient réparables ; mais la crainte seule guidait sur ses pas nos troupes et leurs officiers. Ce qui acheva de le perdre fut la retraite qu'il fit sous les murs de Pondichéry, seul rempart de la France après cette fâcheuse campagne. Lally, en portant la guerre en avant, n'avait pas assuré ses arrières.

Il n'y avait à Pondichéry ni hommes, ni vivres, ni argent, ni munitions. Notre escadre, sauvegarde de l'armée, avait protégé cette place depuis le commencement de la guerre ; mais, attaquée par seize vaisseaux anglais, elle avait fait voile pour les îles Bourbon, après un combat glorieux, quoique sans résultat. Pondichéry n'était plus couvert que par la seule valeur de Lally Tollendal. Quand l'ennemi apparut, les soldats français et mercenaires se soulevèrent en réclamant leur solde arriérée de six mois.

Lally brava leurs menaces et leur fureur, opposa les châtimens et les violences à leurs exigences, accomplit encore une fois le devoir d'un homme de cœur, mais se perdit par sa fierté inflexible. Les Anglais bloquèrent Pondichéry, refusèrent la capitulation qu'on leur demanda, et, maîtres de la ville, commencèrent enfin à se venger par d'atroces représailles des pertes que le général leur avait fait subir depuis le commencement de la guerre. Le sang coula par ruisseaux, et les biens furent partout confisqués. Quant à Lally, fait prisonnier avec son état-major et ses troupes, on l'embarqua pour Londres.

À Paris, le bruit fut énorme. Il fut encore plus violent à Versailles, où Lally comptait un grand nombre d'ennemis. L'orgueil national si légitime, et les haines de courtisans si implacables, se réunirent pour accabler le général. Celui-ci, qui voyait de Londres cet orage se former contre lui, pensa que sa présence suffirait à le dissiper. Il demanda de passer en France sur parole ; on fit droit à sa demande. Infortunés, les Anglais lui accordèrent seulement la faveur d'aller succomber ignominieusement.

Mais Lally, en arrivant, trouva l'opinion publique toute opposée à ses propres idées. Il croyait n'avoir qu'à accuser, on le força de se défendre. Ses rapports furent incriminés ; on lui prouva qu'il avait fait tort à beaucoup d'officiers dont il pensait avoir à se plaindre, et, stupéfait de tomber du haut de son orgueil dans une position si humble, Lally offrit au roi de se rendre à la Bastille. Le roi accepta sur-le-champ. Lally se constitua prisonnier le 1^{er} novembre 1762.

Pour cet homme, plus malheureux que coupable, la Bastille n'eut de rigueurs que la réclusion. M. de Lally recevait des visites tous les jours et jouissait de la promenade des tours et du jardin. Il obtint d'avoir auprès de lui l'un de ses secrétaires, qui, fort mal récompensé de ce dévouement par la brutale irascibilité de son général, trouvait pourtant moyen de consoler et d'égayer le vieux prisonnier aux heures les plus tristes. La Bastille, qui n'eut pour Lally aucun effet bien fâcheux, tourna com-

plètement la tête du malheureux secrétaire, qui peut-être voyait plus clair que Lally dans les affaires du procès. Un soir, qu'un valet de chambre avait jeté dans la cour du Puits une cuvette de sang caillé provenant des saignées faites par le chirurgien de la prison, le secrétaire, saisi d'effroi à la vue du sang, et l'attribuant à quelque supplice, s'écria tout à coup : — Mais je n'ai rien fait, moi ; je ne veux pas mourir ; on ne peut me trancher la tête pour des crimes que je n'ai pas commis !

On accourut, on consola ce malheureux ; mais il était trop tard, sa raison l'avait abandonné : l'horreur d'un supplice prochain l'agitait sans relâche ; il fut transféré à Charenton, et Lally demeura seul.

Son procès s'instruisait lentement. La grande difficulté venait de l'absence des témoins les plus nécessaires. On n'ouvrit l'instruction au Châtelet que le 6 juillet 1763, et il se trouva encore une telle complication de faits, que le roi dut, par lettres patentes, renvoyer à la grand'chambre du parlement la connaissance de tous les délits commis aux Indes-Orientales.

Lally était fort calme au milieu de l'acharnement de ses ennemis. Il répétait souvent à la Bastille que le parlement pourrait bien être sévère, mais que le roi ferait grâce et commuerait la peine. Les débats s'engagèrent, pendant lesquels une partialité révoltante de la part de quelques membres annonça clairement à Lally quel sort on lui réservait. Il joua de malheur en envenimant lui-même toutes ces haines par la vigueur de ses réponses et les attaques qu'il dirigea contre plusieurs de ses officiers favorisés par le parlement. Il voulut, dit Voltaire, déshonorer ces hommes et tout le conseil de Pondichéry ; plus il s'obstinait à se laver à leurs dépens, plus il se noircissait.

Lorsque, après ces séances orageuses, il revenait en prison, où il était devenu l'objet d'une surveillance très active, de graves incertitudes passaient dans son esprit, mais sans y laisser de traces. Un jour qu'on lui faisait la barbe, et que, selon l'usage, le chirurgien opérait en présence d'un des porte-clefs, M. de Lally s'empara d'un des rasoirs et fit mine de vouloir le garder. Le geôlier se fâcha ; ce qui redoubla l'hilarité du général, mais il ne rendit pas le rasoir. Aussitôt le geôlier cria main-forte : on sonna le tocsin dans tout le château ; la garde fut mandée, les corridors se remplirent de soldats, et le général remit alors le rasoir qui avait causé tant de tumulte ; cependant il ne se doutait guère alors qu'il pourrait en avoir besoin un jour.

À chaque interrogatoire, le major de la Bastille conduisait Lally au Palais dans une voiture bien escortée. Il avait ordre de tuer le prisonnier au moindre éveil du peuple. Quand le dénouement approcha, le premier président, remarquant la persistance du général à comparaître en grand costume de général avec le cordon de l'ordre et ses insignes, commanda au major de la Bastille d'en dépouiller le prévenu. Lally résiste ; les huissiers de la chambre accomplissent aussitôt les ordres du président, et de ce moment Lally put deviner l'issue de l'affaire. Tous les officiers de la Bastille se relayaient pour lui tenir compagnie, ou pour mieux dire, afin de le garder à vue. Enfin, le 6 mai 1766, l'arrêt du parlement le condamna : comme dûment atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du roi et de son État, et de la compagnie des Indes ; d'abus d'autorité et d'exactions envers les sujets du roi et étrangers ;

À être décapité en place de Grève, ses biens confisqués, etc.

À cette nouvelle, Lally entra dans une fureur qu'on ne saurait décrire ; il apostropha ses juges dans les termes de la plus vive indignation.

– Mais qu’ai-je donc fait ? s’écria-t-il ; étais-je ou n’étais-je pas général en chef et maître suprême dans mon gouvernement ?

Le curé de la Sainte-Chapelle s’approcha pour l’exhorter à se calmer.

– Eh ! Monsieur, dit Lally, laissez-moi un moment seul.

Et il fut s’asseoir dans un coin. Alors le major le vint chercher pour le reconduire à la Bastille, et comme cet officier paraissait fort ému :

– Monsieur, lui dit Lally, pardonnez-moi toutes, mes duretés ; je suis un vieux soldat, mal habitué à obéir à d’autres qu’au roi, et mon caractère l’emporte.

Le major protesta de son dévouement à une telle infortune.

– Allons, embrassez-moi, dit Lally ; je dois regretter le temps que j’ai perdu à vous haïr ; vous faisiez votre charge.

– Ah ! Monsieur, n’en parlons plus, dit le major.

On annonça l’instant d’après que le confesseur se présentait.

– Eh quoi ! dit Lally, déjà ? Est-ce que l’on pense sitôt à me tuer ?

– Oh ! monsieur, repartit le major, sa visite est toute officieuse.

– Eh bien, je prendrai du repos ; je suis fatigué, dit-il.

Il dormit en effet, et l’on ne pénétra plus jusqu’à lui. Ses parents, ses amis, se donnèrent bien du mouvement pour le pousser à quelque résolution extrême qui lui sauvât l’ignominie de l’échafaud. Des voilures découvertes s’arrêtaient devant la Bastille, sur la place, et l’on voyait les amis du général se lever en essayant d’appeler son attention, et faire le geste de se couper la gorge. Lally était renfermé dans la tour du Coin, et il eût pu voir ces signaux ; mais absorbé par ses pensées ou par les visites des officiers, il ne s’approcha pas des fenêtres, sans quoi le bourreau n’eût opéré que sur un cadavre.

Ou vint dire à Lally que M. Pasquier, conseiller au parlement, et l’un de ses plus ardents persécuteurs, demandait à lui parler. Lally se leva dans un transport de rage et accepta la visite.

– Monsieur, dit M. Pasquier, le roi est si bon qu’il vous pardonnera si vous témoignez la moindre soumission. Avouez vos crimes et vos complices.

– Mes crimes ! dit Lally, vous ne les avez donc pas découverts, misérable, puisque vous m’en demandez l’aveu ! Quant à votre démarche, elle m’insulte, et vous êtes le dernier de ceux qui doivent me parler de grâce ; retirez-vous.

– Monsieur, votre vivacité vous emporte.

– Tu le sais bien, perfide, s’écria Lally, et tu as spéculé sur mon caractère et sur mon orgueil pour me faire condamner à mort ; mais la honte n’est que pour mes juges ; elle est pour toi, lâche, et tu vivras couvert de mon sang, comme d’une tache éternelle.

À cette furieuse sortie, le conseiller Pasquier perdit la tête ; il balbutia quelques ordres, quelques menaces, et comme Lally continuait ses imprécations :

– Qu’on le bâillonne ! s’écria Pasquier, il outrage le roi.

Cet ordre barbare fut exécuté malgré l’intrépide résistance du vieillard, et cette violence exercée sur un malheureux condamné à mort parut infâme au peuple, qui n’appela plus ce conseiller que *Pasquier-Bâillon*.

Alors le confesseur fut introduit de nouveau, et Lally, que la présence de Pasquier n’exaspérait plus, écouta patiemment l’aumônier ; mais ce recueillement n’était qu’une ruse : Lally avait tiré d’une de ses manches une branche de compas qu’il

s'enfonça le plus près possible du cœur. Aussitôt l'on courut à lui, on le garrotta, on pansa sa blessure, qui ne parut pas dangereuse.

– J'ai manqué mon coup ! répétait Lally, et maintenant il faut périr sur l'échafaud.

Le premier président, averti par Pasquier, et par les greffiers, de la résistance du général, ordonna sur-le-champ qu'on avancerait l'exécution, et Lally fut remis aux bourreaux.

– Tant mieux ! s'écria-t-il ; on m'a bâillonné en prison, mais lorsque je vais mourir, je pourrai faire entendre ma voix au peuple, et lui apprendre quel est le sort des braves gens qui exposent leur vie pour son honneur ! Je mourrai vengé, si je meurs !

Ces mots imprudents firent peur aux robes noires. Lally était capable de haranguer la populace, d'opérer un soulèvement. Son infortune avait changé les esprits ; on le plaignait, on détestait ses juges. Alors, par une infernale perfidie, quelqu'un fit observer que le condamné, habitué aux coutumes orientales, pourrait imiter ces patients africains qui avalent leur langue et échappent ainsi au supplice. Sous ce prétexte aussi absurde qu'odieux, on bâillonna de nouveau le général, qui opposa encore la résistance la plus furieuse, et les bourreaux le jetèrent étouffant de rage dans un tombereau qui suivait la charrette de Samson et les archers du Châtelet.

Partout sur le chemin on avait disposé des forces considérables ; le peuple était contenu par des détachements de Suisses, d'archers et de gardes françaises. À l'aspect de ce prisonnier bâillonné, un long murmure courut dans les rangs serrés des spectateurs. Tout Paris avait voulu assister à ce hideux spectacle ; les femmes de condition y parurent en grand nombre, plutôt pour faire honneur que pour insulter au condamné.

Lally monta courageusement sur l'échafaud, et promena autour de lui son regard étincelant chargé de toute l'éloquence du désespoir ; sa langue était enchaînée, mais on devina son discours à l'éclair de ses yeux.

– Mon père, avait dit Lally au confesseur en rentrant la veille à la Bastille, je ne regrette qu'une chose au monde, c'est un fils que j'ai fait élever secrètement, sous le nom de Trophime, au collège d'Harcourt, et à qui je me réservais d'apprendre, dans des temps plus heureux, le secret de sa naissance. Si je voyais cet enfant, si je pouvais l'embrasser en l'appelant mon fils, je mourrais heureux.

Le confesseur accomplit le vœu du général. Il courut le matin au collège, aborda le jeune homme, qui avait seize ans, l'instruisit de tout, et le pria d'intercéder pour son père... Il avait encore assez de temps, dit-il. L'enfant courut au désespoir par toute la ville pour chercher un protecteur à son père. Il ne vit que passants empressés qui tous couraient dans la même direction.

– Que veut dire la hâte de tout ce peuple ? pensait le jeune homme, et il allait toujours de plus en plus épouvanté. Toutes les portes se fermaient devant lui.

Enfin il approche des quais. Une foule immense encombre les parapets, les auvents des boutiques, les fenêtres. Il se fraye un passage avec l'énergie du désespoir ; il franchit tous les obstacles, et déjà il approche sans pouvoir rien distinguer, quand soudain sur l'échafaud un homme paraît et s'agenouille...

L'enfant demeura béant et glacé d'horreur ; sans la foule qui le serrait comme dans un étau, il fût tombé sur la place.

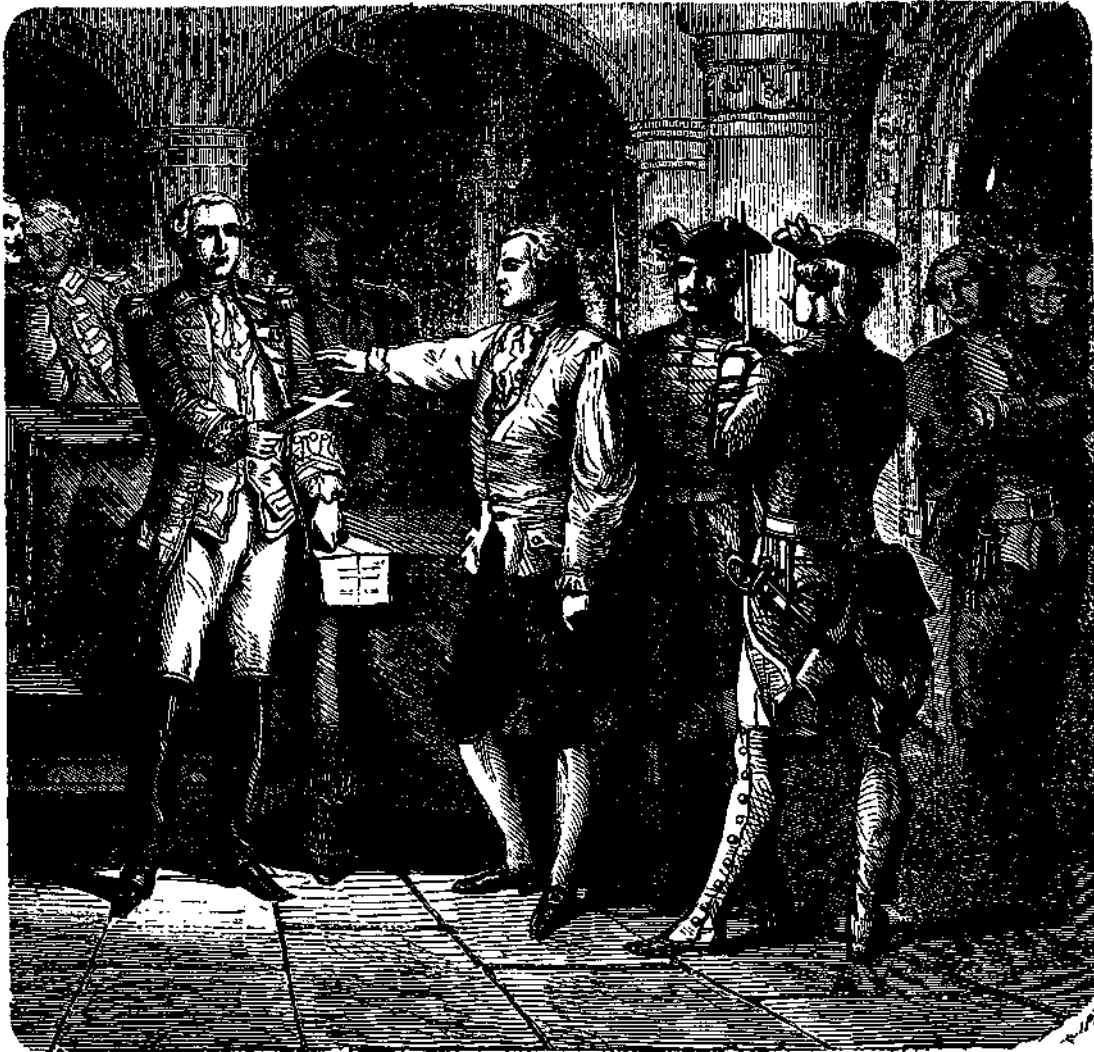
Le fils du bourreau, à qui son père destinait l'honneur de faire tomber cette illustre tête, leva le coutelas, et comme sa main novice tremblait d'émotion, il ne frappa

qu'un coup mal assuré qui entama le crâne de la victime. Un cri effroyable s'éleva comme un ouragan de tous les points de la foule. Alors le bourreau lui-même arracha l'arme sanglante des mains du jeune homme qui semblait prêt à s'évanouir, et avec la rapidité de la foudre il sépara la tête du tronc...

Le fils de la victime, qui poursuivit héroïquement et obtint la réhabilitation de son père, écrivit dans un mémoire justificatif les lignes suivantes, qui peuvent terminer dignement ce drame lugubre :

« Je n'appris le nom de ma mère que quatre ans après l'avoir perdue ; celui de mon père, qu'un jour avant de le perdre ; j'ai couru pour lui porter mon premier hommage et mon dernier adieu, pour lui faire entendre au moins la voix d'un fils parmi les cris de ses bourreaux, pour l'embrasser du moins sur l'échafaud où il allait périr... J'ai couru vainement... On avait hâté l'instant, je n'ai pu trouver mon père, je n'ai vu que la trace de son sang !... »

Le 12 septembre 1758 fut un jour de joie et de bonheur pour toute la Bretagne et surtout pour la ville de Rennes ; on avait appris dès le matin la victoire remportée la veille par les braves Bretons sur les Anglais, qui, ayant audacieusement débarqué sur nos côtes, marchaient déjà vers Saint-Malo. Rencontrés au village de Saint-Cast, lieu de réunion de leur flotte, par l'armée bretonne, ils n'avaient eu que le temps de se rem-



barquer, après avoir laissé derrière eux cinq mille hommes, tant tués ou noyés que prisonniers. Le jeune duc d'Aiguillon, petit-neveu du cardinal de Richelieu, courtisan en grande faveur auprès de Louis XV, et gouverneur de la Bretagne, avait de sa personne commandé cette expédition. Divers bruits circulaient sur sa conduite dans cette affaire. Les uns prétendaient que, plein d'ardeur et de vaillance, il avait donné l'exemple aux Bretons en les dirigeant. Les autres assuraient au contraire que, retiré dans un moulin, il s'était borné à regarder de là le combat sans oser se mêler aux troupes.

Quoi qu'il en soit de ses intentions et des motifs qui le guidèrent, le fait positif était qu'il avait passé presque tout le temps de l'action dans le moulin qu'on désignait. Les habitants de Rennes, mécontents de l'administration arbitraire et vexatoire de leur gouverneur, étaient plus portés à croire à sa lâcheté qu'à son courage. C'était l'objet d'une discussion vive et animée dans un groupe qui stationnait à quelques pas du palais de Justice. Ce groupe était composé de magistrats et de nobles. Parmi eux on remarquait M de Flesselles, intendant de la province, dont toutes les sympathies étaient acquises au gouverneur par les devoirs de sa charge, si ce n'était par penchant. La dispute commençait à s'échauffer, lorsqu'un homme de soixante ans environ, revêtu de la simarre, signe de sa haute dignité, pénétra tout à coup dans le groupe et dit, comme pour mettre d'accord les interlocuteurs :

– Si notre général ne s'est pas couvert de gloire, il s'est du moins couvert de farine.

Ces mots furent accueillis par un éclat de rire général auquel M. de Flesselles lui-même eut l'air de prendre part, tout en dissimulant son dépit. Répétés le soir même dans les salons de la ville, ils coururent toute la province et parvinrent jusqu'à la cour, où le roi Louis XV fut le premier à en rire. Ces mots contribuèrent surtout à perdre celui qui les avait prononcés, car celui-là était M. Caradeuc de La Chalotais, procureur général au parlement de Rennes.

Plein de talents, de science, d'énergie, de jugement et d'esprit, M. de La Chalotais avait vieilli dans ses hautes fonctions au parlement de Bretagne, et s'était attiré l'estime de ses collègues, l'amour et la vénération de la province. L'âge et les travaux si sérieux auxquels il s'était adonné n'avaient altéré en rien ses brillantes facultés. Magistrat intègre et savant sur son siège, il était philosophe avec d'Alembert et Grimm, ses amis ; homme de lettres avec Duclos, son compatriote ; poète avec Voltaire ; indulgent et bon avec les siens, parfois caustique et toujours sincère avec ses ennemis.

Pénétrant dès le principe les intentions du duc d'Aiguillon dans son administration de la province, il lui avait fait quelques observations qui avaient été repoussées ; et bientôt ce dernier, persévérant dans la ligne de conduite qu'il avait adoptée, commença à s'attirer la haine de la Bretagne. Débauché, prodigue et tyrannique, il était dans son gouvernement le reflet de la cour de Louis XV. Les traces de sa mauvaise administration existent encore de nos jours⁶, et les preuves de sa débauche et de sa cruauté

6 Le duc d'Aiguillon accablait la province d'impôts et les habitants de corvées, pour sillonner la Bretagne de grandes routes. L'idée pouvait être bonne, mais elle fut exécutée de la manière la plus maladroite. Les ingénieurs en traçant des routes, prenaient toujours la ligne la plus courte, au lieu d'éviter les montagnes, de sorte qu'aujourd'hui on est encore obligé de refaire tous ces tracés, et de tourner les montagnes, à cause de la roideur des côtes.

ont été dernièrement publiées par les journaux qui les ont retrouvées⁷. La Chalotais et le duc d'Aiguillon ne pouvaient s'entendre ; c'est ce qui arriva.

Une guerre sourde s'établit de la part du duc contre le procureur général, une opposition franche de la part de ce dernier contre le gouverneur. L'un agissait, en courtisan ; l'autre en magistrat ; mais il survint une circonstance dans laquelle le duc fit éclater sa haine malgré lui. La Chalotais se sentait encore la force de remplir tous les devoirs de sa charge, et voulait néanmoins en assurer la survivance à son fils Anne-Raoul, comme c'était d'usage à cette époque ; pour cela, il sollicita afin que son fils obtint de remplir ses fonctions en concurrence avec lui, pour lui succéder quand il s'en démettrait. Le duc d'Aiguillon, instruit de ses démarches, saisit cette occasion de se venger en les traversant. Il était d'ailleurs blessé de la prétention qu'on pouvait avoir d'obtenir une grâce quelconque sans qu'elle passât par ses mains. Désirant peut-être se rapprocher de La Chalotais par ce moyen, il dit assez haut que le procureur général n'obtiendrait rien que par sa protection. Celui-ci, confiant dans les services qu'il avait rendus et dans la justice de sa demande, refusa constamment de s'adresser au duc, et agit directement auprès de la cour et de M. de Choiseul, protecteur des parlements.

Le duc alors jura que la demande de La Chalotais serait repoussée, et se mit en opposition ouverte avec lui. Ce fut au plus fort de cette lutte, en 1758, que le procureur général lança ce sarcasme que nous avons rapporté et qui ne fit qu'accroître la colère du duc. La nomination d'Anne-Raoul aux fonctions que sollicitait son père y mit le comble, et dès ce jour, la perte du procureur général fut jurée ; mais il n'était pas facile d'étouffer la voix d'un tel homme et d'abattre son courage. La guerre qui commença à cette époque se perpétua jusqu'à l'avènement de Louis XVI, qui rendit une justice tardive, mais indépendante jusque-là de sa volonté.

On vit dans cette affaire l'énergie de l'innocence déployée par le procureur général dans toutes les occasions, la noble fermeté des parlements, les intrigues et l'injustice de la cour, la faiblesse et l'arbitraire de Louis XV. C'est l'histoire rapide de tous ces événements qui ont conduit La Chalotais et son fils à la Bastille que nous allons esquisser.

Avant tout, nous ne pouvons passer sous silence une circonstance qui, quoique d'une manière détournée, conjura principalement la perte de La Chalotais. Le plus beau titre de gloire de ce magistrat, le plus puissant motif des nobles persécutions qu'il eut à subir, fut sans contredit l'expulsion de France des jésuites, que prononça le parlement de Bretagne sur ses deux réquisitoires, qui sont restés comme complément aux *Lettres provinciales*.

La Compagnie de Jésus, dont Ignace Loyola, le fondateur, jeta les bases à l'église Montmartre en 1534, fut approuvée le 27 septembre 1540, par la fameuse bulle *Regimini militantes Ecclesiae*, rendue par le pape Paul III.

Dès cet instant les membres de cette compagnie se répandirent dans toutes les parties du globe, sous le nom de *jésuites*, nom fatal dont l'histoire et les nations ont changé la signification, et qui exprime aujourd'hui, en terme générique, tout ce qu'il y a de mal, de vices et de crimes.

⁷ Tout le monde a lu les lettres touchantes de cette pauvre Jeanne Kerdalec, séduite par le duc d'Aiguillon, et qu'il fit enfermer à la Salpêtrière comme folle, parce qu'elle réclamait des secours. L'auteur de ce volume a traité ce sujet en drame avec M. Paul Foucher, sous le titre de *la Salpêtrière*.

Les progrès de cette société naissante furent rapides, ses adeptes innombrables, son influence au-dessus de tout, et bientôt on put dire avec M. Bernard de Rennes, dans son admirable plaidoyer pour les héritiers de La Chalotais, dont je parlerai plus tard : « On trouvait cette société à Rome, où était son chef ; on la trouvait au milieu de Saint-Pétersbourg, qui s'élevait ; dans le reste de l'Europe, qu'elle s'était soumise d'abord ; dans le fond de l'Asie et jusque dans le Japon, qui la repoussait vainement ; on la trouvait dans l'une et l'autre Amérique ; elle disposait des rois, par ses confesseurs ; des peuples par ses prédicateurs ; de la jeunesse, par ses collègues ; des hommes instruits, par ses savants et ses lumières ; des peuples sauvages, par ses missions ; ne se décourageant par aucun revers, ne se reposant après aucun succès, elle pénétrait, elle se glissait partout comme un génie subtil, dominait tout comme une irrésistible nécessité, et avait fini par enlacer le monde entier, dont son chef était devenu comme le maître absolu. »

Telle était la haute position des jésuites : établis en 1552 dans le royaume de France, qui les avait repoussés jusque-là, ils parvinrent à s'y maintenir malgré la guerre incessante que leur fit l'université et les divers arrêts du parlement, qui prononcèrent leur expulsion. Ils acceptaient avec patience tous les outrages, toutes les entraves qu'on leur imposait, certains qu'une fois un pied sur le territoire, on ne pourrait les en chasser.

En effet, vainement des assemblées de docteurs et d'évêques se levèrent contre eux, vainement des réclamations les poursuivirent, vainement Pascal les flétrit dans ses *Lettres provinciales*, vainement Jean Châtel sortit de leurs rangs ; ils résistèrent à tout et se firent toujours maintenir par l'autorité royale elle-même, plus forte alors que la loi. Les jésuites Edmond Auger et Claude Mathieu furent les confesseurs de Henri III ; le père Cotton le fut de Henri IV, les pères Lachaise et Letellier de Louis XIV. Henri IV leur légua son cœur, et Louis XIII ses dépouilles mortelles.

Les jésuites étaient donc fermement implantés en France et répandus dans tout le royaume, où ils avaient jeté des racines profondes, lorsqu'à propos d'un procès purement commercial de la compagnie de Jésus avec des négociants de Marseille, le parlement de Paris ordonna, par son arrêt du 17 avril 1761, la remise au greffe d'un exemplaire de leurs constitutions. À propos de ce procès, le parlement se livra à l'examen de leurs statuts et de leur doctrine. Alors apparurent clairement à tous les yeux les préceptes et l'organisation de cette société dangereuse. Les jésuites étaient divisés en cinq classes : *Les novices, les écoliers approuvés, les coadjuteurs spirituels, les profès des quatre vœux et les coadjuteurs temporels.*

Le nom de novice porte avec lui sa signification. Les écoliers approuvés étaient ceux qui, sortis du noviciat, qui durait deux ans, faisaient des vœux secrets. Les coadjuteurs spirituels prononçaient des vœux publics et étaient censés occuper les plus hauts emplois. Les profès des quatre vœux étaient ceux qu'on jugeait dignes, après de longues épreuves, de connaître tous les secrets de la société. Enfin, les coadjuteurs temporels étaient des laïques qui ne faisaient que des vœux simples et qui donnaient à l'ordre accès dans toutes les classes du monde.

Les jésuites ne relevaient que de leur général, auquel ils devaient obéissance avant tout. Ce général avait une puissance absolue sur l'ordre et sur tous ses membres. C'était un corps particulier, soumis à des règles spéciales, souvent en contradiction avec les lois du pays où il vivait, toujours soustrait par son serment à l'obéissance du

roi, qui gouvernait le royaume. Sans pays, sans patrie, sans famille, ne connaissant d'autre frein que la volonté de leur général, d'autre règle que leurs statuts, d'autres amis que leurs frères, les jésuites formaient au milieu de la grande famille des nations une société étrangère, envahissante par son essence, ambitieuse par nécessité, égoïste par sa constitution, ennemie nécessaire des peuples et des rois.

« La société des jésuites, dit encore Bernard de Rennes, était toute puissante ; plus puissante que les rois, que les peuples ; par cela seul elle devait être abolie, car si c'est un crime de violer les lois, c'en est un plus grand encore de se mettre au-dessus d'elles. »

Le parlement en jugea ainsi à la première vue, mais il voulut connaître à fond cette institution. Alors il consulta tous les écrits des jésuites qui expliquaient leur charte et les maximes qui en découlent : *Les Filiutius, les Bauny, les Basile Ponce, les Sanchez, les Diana, les Layman, les Vasquez, les Cellot, les Reginaldus, les Tannerus, les Palaiüs, les Molina, les Hurtado, les Henriquez* et tant d'autres furent lus avec attention. On s'arrêta surtout sur les ouvrages d'*Escobar*, dont le nom a acquis la triste célébrité de donner un verbe à toutes les langues.

On vit avec horreur les maximes prêchées dans ces livres. C'étaient l'explication de la probabilité, la nécessité de l'ambition, l'excuse de l'envie, de la gourmandise, de l'avarice, du luxe, les restrictions mentales, la permission de tuer quiconque pour la défense de l'honneur et des biens, ou par vengeance d'un affront, enfin l'apologie du régicide.

Alors, sur l'ancienneté et les maximes de ces écrits, on ajouta foi à tous les crimes dont les membres de cette société étaient accusés, et ils étaient nombreux dans l'opinion publique. Le dernier qu'on leur reprochait les avait fait chasser du Portugal en 1759. À ces révélations, le parlement de Paris rendit trois arrêts, dont l'un frappait la doctrine des jésuites ; l'autre ordonnait la destruction de leurs livres, et le dernier prohibait toute espèce d'enseignement de leur part.

Mais les jésuites, dont l'influence se trouvait partout, parvinrent à gagner la cour et le roi lui-même, et des lettres patentes, délibérées en conseil, ordonnèrent au parlement de surseoir un an à l'exécution de ses arrêts. Louis XV assembla alors les prélats français au nombre de cinquante et un. Cette assemblée, gagnée encore par les jésuites, se prononça pour eux ; il n'y eut que onze voix contre la compagnie, quarante optèrent pour elle, en présentant cependant un projet de réformation de leurs règles et de leurs doctrines. Ce projet, confié à ce même Flesselles que nous venons de voir, alors ennemi des jésuites, plus tard gagné par eux et devenu leur adepte et leur associé, ce projet fut porté à Rome au père Ricci, leur général, qui répondit fièrement : « *Sint ut sunt, aut non sint* (qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas).

À la nouvelle de cette réponse, le courage et l'énergie redoublèrent de la part des parlements et des jésuites. La Chalotais, nourri des principes de la saine philosophie, magistrat irréprochable et sans peur, fut le plus ardent à les poursuivre et prononça deux réquisitoires contre eux, l'un en 1761, l'autre en 1762. Dans ces réquisitoires, après avoir rendu hommage à tout ce que pouvaient avoir fait de bien les jésuites⁸, il examinait à fond leurs constitutions et leurs doctrines, que nous venons d'exposer, et terminait en ces termes :

8 Voyez la belle plaidoirie de M. Bernard, contre le journal *l'Étoile*, en 1826, qui a mérité les honneurs de l'impression dans le *Barreau français*.

« Je ne connais point de pays, point de nation, soit monarchique ou aristocratique, ou vivant sous une démocratie, avec les lois desquelles les constitutions des jésuites puissent s'allier. »

Le parlement faisant droit aux réquisitoires du procureur général rendit un arrêt conforme, qui condamnait la doctrine des jésuites, ordonnait de fermer leurs écoles et les chassait de la province.

Le parlement de Bretagne fut le premier qui donna l'exemple à tous ceux de province, qui ne tardèrent pas à le suivre; et le 6 août suivant, celui de Paris, après une séance qui dura seize heures, rendit à son tour, à l'unanimité des voix, un arrêt solennel et définitif dans le même sens. L'influence des jésuites fit retarder encore la sanction de ces arrêts par le conseil du roi jusqu'en 1764; mais à cette époque elle fut promulguée. Enfin, le 21 juillet 1773, le pape Clément XIV formula à son tour un bref qui prononçait l'extinction de la société dans tous les royaumes chrétiens. Ce fut donc La Chalotais qui eut la gloire d'avoir provoqué ce résultat, et qui, dès ce jour, fut considéré comme l'ennemi le plus implacable des jésuites.

Mais la preuve que le procureur général agissait plutôt par conviction que par haine, c'est qu'il ne crut pas sa mission accomplie une fois qu'il eut fait déclarer la dissolution et la fermeture de leurs collèges. Les jésuites tenaient en France toute l'éducation de la jeunesse. Ces établissements, fermés tout à coup, amenaient une perturbation nécessaire dans l'instruction publique. La Chalotais, convaincu que les devoirs d'un procureur général du roi ne se bornaient pas à punir les crimes et les délits, mais à ne rester étranger à rien de ce qui est utile à l'ordre public, composa un livre ayant pour titre : *Essai d'éducation nationale, ou Plan d'études pour la jeunesse*. Il développait dans ce livre cette idée : « Que l'éducation donnée par les jésuites était vicieuse, propre tout au plus pour l'école, et qu'on pouvait en substituer une qui formât des sujets pour l'État. »

« Vous intitulez l'ouvrage, lui écrivait Voltaire : *Essai d'un plan d'études pour les collèges*, et moi je l'intitule *Instruction d'un homme d'État pour éclairer tous les citoyens*. »

Grimm fit le plus grand éloge de ce livre : « Il viendra un temps, dit-il, où l'on regardera ce petit livret comme un des meilleurs ouvrages du siècle. »

Chenier le cita plus tard d'une manière particulière dans son discours sur les progrès des connaissances de l'Europe et de l'enseignement public en France; et Schläser, à l'époque où il fut publié, lui donna les honneurs de la traduction en allemand. Encouragé par ces succès, le procureur général présenta son ouvrage au parlement de Rennes, le 24 mai 1763, demanda acte du dépôt qu'il en faisait, et obtint des remontrances au roi pour qu'il s'occupât de l'instruction publique.

Deux livres furent publiés aussitôt, à l'exemple de celui de La Chalotais; l'*Éducation publique*, par Diderot, et l'*Émile*, par Rousseau. Ce coup fut peut-être plus terrible pour les jésuites que les arrêts des parlements. Ils avaient espéré que la nécessité de l'éducation publique ferait révoquer ces arrêts. Le livre de La Chalotais, qui parut le premier, traça la marche aux autres et anéantit leur espérance. Dès lors cette société puissante et haineuse concentra toute sa vengeance sur le procureur général.

Vainement, on l'avait dissoute et prohibée, vainement on en surveillait tous les membres, et on les avait envoyés en exil dans leurs diocèses respectifs. Si l'on

connaissait ceux qui étaient ostensiblement jésuites, on ignorait le nombre des coadjuteurs temporels. Pris dans toutes les classes de la société, affiliés secrètement à la compagnie, et d'autant plus dangereux qu'on ne se défiait pas d'eux, ils suivirent dans cette circonstance les maximes de leurs écrivains, en apportant la dissimulation la plus profonde et l'hypocrisie la plus raffinée dans l'exécution de leurs projets. Nous avons vu comment cette société florissante traita le malheureux Seldon ; nous allons voir comment, proscrire et repoussée, elle traita La Chalotais.

Quelques mémoires de l'époque parlant d'une séance nocturne qui eut lieu à Rennes entre les jésuites, qui se réunirent secrètement et dans laquelle les noms de La Chalotais, et celui du duc de Choiseul, ministre alors et protecteur déclaré des parlements, furent brûlés en signe de mort. Quoi qu'il en soit de l'authenticité de ce fait, il en est un qui n'est plus douteux aujourd'hui ; c'est l'alliance du duc d'Aiguillon et des jésuites pour perdre La Chalotais. Ces derniers cherchaient un puissant ennemi du procureur général qui pût ostensiblement l'affronter et le combattre, tandis qu'ils le perdaient eux-mêmes sourdement par leurs ramifications secrètes. Cet ennemi, ils le trouvèrent dans le gouverneur de la province, qui, heureux lui-même d'être secondé dans sa vengeance, confondit sa haine avec celle de la compagnie de Jésus. Le combat ne tarda pas alors à s'engager à la face de la France, et voici à quelle occasion.

J'ai déjà dit quelques mots de l'administration du duc d'Aiguillon en Bretagne. Cette administration devenait de jour en jour plus arbitraire ; le luxe et les dépenses du gouverneur augmentaient, sa partialité et sa hauteur n'avaient plus de bornes, ses débauches plus de frein. Des plaintes s'élevèrent de toutes parts. Ces plaintes furent portées au parlement ; La Chalotais prononça de véhéments réquisitoires à cette occasion. Les états et le parlement se réunirent et déclarèrent que quelques édits bursaux attentaient aux droits, franchises et libertés de la province. Ce fut l'objet de vives remontrances auxquelles la cour ne fit pas droit. Le duc d'Aiguillon se voyant soutenu par la cour, par le ministère, dont le duc Saint-Florentin, son oncle, faisait partie, et appuyé en outre par le parti occulte et puissant des jésuites, ne garda plus de ménagements. Les parlements de province, déjà soulevés contre les gouverneurs, avaient été réduits à Toulouse, à Besançon, etc. Le duc d'Aiguillon comptait les réduire de même et se venger du procureur général, dont le mot cruel sur la farine résonnait toujours à son oreille.

Mais La Chalotais voulait à son tour venger la défaite des autres parlements par le triomphe de celui de Rennes. La cause était juste et noble, la cause était périlleuse, La Chalotais l'embrassa avec ardeur. Aidé de son fils, il dévoila à sa compagnie la trame ourdie contre elle, et principalement contre lui, par l'alliance monstrueuse du duc d'Aiguillon et des jésuites, et après des réquisitoires énergiques, il fit refuser l'enregistrement des impôts. Le duc d'Aiguillon les fit percevoir de force, malgré les arrêts du parlement. Celui-ci adressa de nouvelles remontrances, et la cour restant muette et laissant faire le gouverneur, la compagnie se réunit, protesta vivement, et le 22 mai 1765 signa sa démission, à l'exception de douze membres. La Chalotais et son fils furent du nombre de ces derniers ; ils avaient déclaré qu'ils lutteraient jusqu'au bout et qu'ils mourraient sur leur siège. Mais par la retraite de la grande majorité des magistrats, la province était sans justice. Alors ce fut une confusion inouïe de laquelle profila le duc d'Aiguillon pour régner en despote. Mais, les Bretons se voyant privés

de la justice de leur parlement, portèrent leur plainte à celui de Paris. Celui-ci, flatté de ce choix, qui lui donnait une supériorité sur les autres cours du royaume, accueillit les plaintes avec empressement et commença à s'en occuper.

Ce fut pendant ce temps que le duc d'Aiguillon, qui ne pouvait avoir prise sur le procureur général, resté courageusement à son poste, craignant de succomber dans ce procès, inventa, à l'aide des jésuites, pour le compliquer et se venger d'une manière éclatante, un prétendu complot pour renverser les lois du royaume, déni il accusa La Chalotais et son fils. Il mêla à ces deux noms la liste des ennemis qu'il avait en commun avec les jésuites. En conséquence, dans la nuit du 11 novembre 1765, MM. de La Chalotais père et fils, et de Kersalaun, Charrette de la Gacherie, Charrette de la Colinière, Piquet de Montreuil et de Bourblanc, conseillers, furent brutalement enlevés de leur domicile et conduits sous bonne escorte dans les cachots du château du Toro.

La Chalotais avait alors trente-cinq ans de service dans la haute magistrature.

Le barreau français nous a conservé deux mémoires de ce grand magistrat, à la fin desquels on lit cette phrase, qui soulève la pitié et l'admiration :

« Fait au château de Saint-Malo, le 15 janvier 1766, pouvant à peine avoir quelques livres, m'en ayant été enlevés concernant la procédure criminelle, écrits avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppes de sucre et de chocolat. »

Au commencement on lit cette autre phrase ; « Je suis dans les fers ; je trouve le moyen de former un mémoire, je l'abandonne à la Providence ; s'il peut tomber entre les mains de quelque honnête citoyen, je le prie de le faire passer au roi, s'il est possible, et même de le rendre public pour ma justification et celle de mon fils. » Voltaire écrivait, après avoir lu ces mémoires : « J'ai reçu les mémoires de l'infortuné La Chalotais ; malheur à toute âme sensible qui ne sent pas le frémissement de la fièvre en les lisant ! Son cure-dent grave pour l'immortalité. Les Parisiens sont des lâches, gémissent souvent et oublient tout. »

C'est dans des extraits de ces mémoires, si bien appréciés par le grand écrivain, que nous allons puiser le tableau de la rudesse et de l'arbitraire de la captivité de La Chalotais.

« Le 11 novembre, dit-il, à une heure après minuit, on investit leur hôtel (celui de son fils et le sien) ; on place des cavaliers, la baïonnette au bout du fusil, à la porte en dedans de l'appartement de madame la procureure générale, qui, après avoir fait cinq fausses couches, passe le temps de sa grossesse sur une chaise longue ; on arrête le père et le fils. Ils demandent à parler à M. de Brocq, par l'ordre de qui ils sont arrêtés ; on le leur refuse. Ils demandent à parler à leur intendant, on le leur refuse ; ils demandent à leur écrire, on le leur refuse encore. On repousse, la baïonnette au bout du fusil, la belle-sœur et les enfants qui veulent embrasser leur frère et leur père. On leur refuse des valets pour s'habiller. Ils demandent copie des ordres qu'on leur intime, on ne leur en donne point, et jusqu'à présent ils n'ont eu copie d'aucun. Le subdélégué vient ; il met les scellés sur les papiers du père et du fils, et il leur accorde enfin la consolation de recevoir les adieux des leurs et de les embrasser.

« On les conduit à quarante-cinq lieues, au travers d'une province où ils sont connus et aimés. Ils trouvent sur leur passage les peuples frappés d'étonnement et de consternation. À Morlaix, une ancienne fille de qualité de la maison de Loc-Maria demande à

embrasser son cousin et son neveu ; on la refuse avec dureté ; ils lui parlent du haut d'un escalier en bas. On dit que l'officier a été blâmé pour cette extrême condescendance.

« On avait fixé le lieu de leur captivité au château du Toro, à trois lieues en mer, où on ne relègue que des gens de sac et de corde ; un officier invalide y commande, créature de M. le duc d'Aiguillon ; il exécute avec la plus grande dureté les ordres qu'il reçoit. Ils sont mis dans des chambres d'invalides.

« Le fils sur un grabat sans rideaux, cachot où l'on ne peut faire du feu à cause de la fumée, où l'on ne peut lire, n'ayant de jour que par le verre dormant au-dessus de la porte.



« D'abord le père et le fils pouvaient être ensemble et se voir ; l'ordre signé ou référé, signé *Louis*, ne portait pas le contraire. Le commandant trouve l'ordre équivoque : il écrit au ministre, qui lève la difficulté par une lettre de bureau : on les sépare ; quatre fusiliers, par l'ordre du commandant, arrachent de force le fils des bras du père ; des invalides et des cantiniers seuls versent des larmes.

« On refuse au fils de le laisser écrire à sa femme, en remettant même au commandant sa lettre ; et sa femme ayant écrit trois fois au commandant pour le prier de dire de ses nouvelles à son mari, cet officier honnête lui a renvoyé ses lettres trois semaines après, sans dire au mari les moindres nouvelles de sa femme. Il ne parlait

jamais que de sa reconnaissance et de son dévouement envers M. le duc d'Aiguillon, des ordres qu'il en avait reçus, et de sa trop grande douceur, de ses ménagements dans l'exécution. On refuse de les laisser écrire au roi, au ministre, en remettant au commandant leur lettre ; on leur dit pour toute raison que le ministre le défend, et que telle est la jurisprudence des châteaux.

« Je n'ai point vu d'ordonnance du roi qui autorise ces refus ; le recours au souverain, dans tout État policé, est de droit pour tous les sujets sans exception, et il me paraît impossible qu'il existe une pareille défense ; il faut qu'elle soit du nombre de ces choses dont le souverain n'a aucune connaissance.

« Après trente et quelques jours de captivité dans le château du Toro, on les a transférés séparément à Rennes ; traversant la même province, sur la route, même surprise du public et du peuple qui s'attroupaient sans être amenté.

« À Rennes, renfermés chez des religieux cordeliers, dans des chambres dont on avait presque entièrement muré les fenêtres, gardés par des dragons du régiment de Beaumont d'Autichamp, on les mène au milieu de huit ou dix fusiliers par les rues de la capitale, siège du parlement et leur domicile ; on les conduit à leur hôtel pour voir faire l'inventaire de leurs papiers par M. l'intendant.

« Il voit le travail de trente et quelques années, les moments d'une vie qui n'a pas été passée dans l'oisiveté ; des extraits, des collections de droit public et particulier, de religion, de philosophie, d'histoire, de belles-lettres, qu'il regarde ou feint de regarder avec une espèce d'étonnement ; il feuillette toutes les lettres sans en excepter une seule ; il en saisit plusieurs, il les paraphe avec moi. Il fait le lendemain la même opération chez mon fils ; le fisc devient le censeur et le réviseur du ministère public ; on nous renferme sous les verrous, et nous partons le lendemain et le surlendemain avec les lieutenants du régiment de Beaumont, pour le château de Saint-Malo, où nous sommes renfermés avec un peu plus de compliments qu'au château du Toro.

Mais chez le militaire subalterne, en France, c'est toujours le même protocole et ordre ; il n'est ici question que du ministre et du commandant ; le roi est sous-entendu. »

Lorsque La Chalotais écrivait ces lignes avec son cure-dent, il ne connaissait pas encore au juste les crimes dont on l'accusait, tant les divers interrogatoires dont il avait été l'objet avaient été perfides et obscurs.

Pourtant, dès le 16 novembre, une commission extraordinaire avait été nommée pour juger cette affaire à Saint-Malo, contre le texte de la loi, qui en attribuait la connaissance aux parlements. Elle se composait de douze maîtres de requête et de trois conseillers d'État, parmi lesquels on remarquait M. Lenoir, président de la commission, et surtout M. de Calonne, qui faisait les fonctions de procureur général.

Ce dernier, réuni à l'intendant Flesselles, exécuter des haines du duc d'Aiguillon et des jésuites, montra dans toute cette affaire une partialité révoltante, après avoir commencé par jouer un rôle peu honorable à l'égard de La Chalotais.

Procureur général du parlement de Douai, M. de Calonne avait eu occasion de voir son collègue de Rennes, et lui avait constamment manifesté sa profonde estime pour ses talents et son caractère. Il l'avait consulté sur les affaires générales de leur compagnie respective, avait reçu toutes ses confidences, et s'était entendu avec lui sur les mesures à prendre.

« Quand j'appris qu'il était nommé pour faire les fonctions de partie publique dans notre affaire, dit La Chalotais, j'en fus fort aise, ne doutant point qu'il ne fût très disposé à rendre justice à mes sentiments, dont il avait une parfaite connaissance. En revenant du château du Toro, vers Noël, je le fis prier de venir dans ma prison, aux Cordeliers, à Rennes. Il n'y vint point. Étant arrivé à Saint-Malo à la fin de janvier avec la commission, un jour qu'il dînait au château chez le lieutenant du roi, je le fis prier de se transporter, après son diner, dans ma prison ; il vint. Ah ! j'avoue que je ne reconnus point le procureur général de Douai que j'avais vu à Versailles. Je trouvai un homme monté sur des échasses, haussé de plusieurs pieds depuis qu'il était devenu maître des requêtes et partie publique dans une accusation où il s'agissait de faire le procès à des magistrats d'un parlement, s'étalant, se pavanant, fort satisfait d'être ce qu'il était et du rôle qu'il jouait ; car il était, comme dans les ambassades, celui qui avait le secret de la cour. Il tenait même une sorte de maison qui, vraisemblablement, lui était bien payée, aussi bien que sa livrée toute neuve et ses fréquents voyages.

« Je lui dis, ce qui était vrai, que j'avais été charmé d'apprendre que nous étions entre ses mains ; qu'il connaissait mes sentiments et ma façon de penser, qu'il en avait été témoin, et que j'espérais qu'il me rendrait à cet égard la justice que je méritais.

« Il me dit, comme le comte de Roussi à cet homme qui avait eu un billet noir, mais non avec la même humanité : que dans toute autre occasion il serait charmé de me témoigner sa considération ; mais qu'ici il s'agissait de son devoir et d'un devoir que le roi lui avait imposé momentanément, me faisant entendre assez clairement (ce que je ne crus pas, parce que cela serait odieux et qu'il est trop contraire au caractère de Sa Majesté) qu'elle-même l'avait sollicité contre nous, ayant cette affaire fort à cœur. Le roi, que l'on a trouvé le moyen de surprendre au point de le rendre parti dans une poursuite criminelle contre ses sujets, solliciter lui-même contre eux ? Cela ne se peut pas, cela est faux ; c'est une chose qui outragerait la Majesté Royale et l'humanité. « Ensuite il m'exhorta d'amitié à lui faire confidence de la conspiration, qui était constante en Bretagne, contre les affaires du roi, contre les ministres et contre le ministère ; que c'était le moyen de rentrer totalement en grâce auprès du roi, se faisant fort de faire agréer par Sa Majesté tout ce qu'il aurait promis.

« Lui ayant dit que ces conspirations étaient chimériques, il me parla avec une si grande capacité, une si grande intelligence, une connaissance si parfaite de toute la province, du mérite, de la probité de chacun, que je ne pus m'empêcher de lui témoigner mon étonnement et ma surprise, et de lui demander s'il était venu de Douai et de Paris pour m'apprendre qui étaient les honnêtes gens et les malhonnêtes gens de Bretagne. Il est vrai que pour juger sainement il eût fallu prendre précisément le contraire de ce qu'il disait. Je le priai seulement de se souvenir de tout ce qui s'était passé devant lui à Versailles, et de la façon dont je m'étais comporté.

« Pour les affaires du roi et pour le lien de la paix, il m'assura qu'il ne pouvait croire rien de ce qu'il savait comme homme, qu'il ne pouvait juger que selon les choses alléguées et prouvées. Je lui dis que cela était bon pour un juge qui n'aurait rien à alléguer et à prouver ; mais qu'une partie publique qui doit alléguer et prouver ne peut point mettre en avant comme certains des faits qu'elle sait dans sa conscience être faux, parce qu'il n'est pas plus permis aux procureurs généraux qu'à un autre d'avouer des calomnies.

« Il parla avec tant de dignité de la rigueur de son ministère et de ses devoirs, de l'importance de la fonction dont le roi l'avait honoré confidemment, répétant toujours, selon les choses alléguées et prouvées, que je ne tentai plus de le persuader. »

Une pareille partialité ne pouvait décourager La Chalotais ; il attendit avec une résignation énergique la communication des pièces de la procédure et des interrogatoires. On lui refusa les unes et on rendit les autres si obscures, comme je l'ai dit, qu'il ne pouvait saisir le vrai sens de l'accusation et des crimes dont on voulait le trouver coupable. Il se borna donc, dans ses premiers interrogatoires, à protester contre la commission extraordinaire qu'on avait nommée, et à réclamer ses juges naturels, qui étant les membres du parlement. Puis, en signant, il ajouta de sa main : « Le procureur général du roi lui offre sa tête, si on peut prouver qu'il a une seule fois sciemment commis une action contre le service de Sa Majesté et les devoirs qui lui sont imposés par sa charge »

Mais on resta sourd à ses protestations de toute espèce, et M. de Calonne continua la procédure avec une perfidie révoltante. La Chalotais usa ses forces à réclamer ses droits et la légalité qu'on observe envers le dernier des accusés et qui était ouvertement violée à son égard. Pendant ce temps, M. de Calonne écrivait à Paris : « Le très humble serviteur de M. le chancelier presse la mesure à force de rames, pour que l'instruction soit complète et bien conditionnée. »

Cette phrase suffit pour faire voir l'esprit de bassesse et d'iniquité qui présidait à ses opérations. Plus tard, il écrivait encore : « Les charges s'aggravent de plus en plus ; la levée des scellés produit plus de découvertes qu'on ne l'aurait cru ; il y a des lettres séditieuses, etc. » Et La Chalotais, pendant que M. de Calonne écrivait les lettres, plongé dans un obscur cachot, privé de livres, de papiers, de plumes, d'encre, sentait le cri de l'innocence dans son cœur, et voulait en vain le faire retentir hors de sa prison, dans toute la France.

Son impuissance lui donnait de longues heures de désespoir, lorsqu'un jour il aperçut, au milieu des ordures de sa prison qu'on ne nettoyait jamais, un cure-dent qu'il allait écraser sous ses pieds. Un mouvement instinctif le retint dans sa marche ; il ramassa cet objet, et sourit amèrement en se rappelant avec quelle morgue insolente M. de Calonne l'avait jeté de sa bouche le jour où, après avoir splendidement dîné chez le lieutenant de roi, il avait consenti à descendre dans le cachot, comme nous venons de le dire. Puis tout à coup, possédé d'une idée qui vint le frapper, et appelant à son aide le génie des prisonniers, il gratta la suie de la cheminée, y mêla du vinaigre, prit du papier qui servait de couverture au sucre et au chocolat qu'on lui fournissait à ses frais, trempa le cure-dent dans cette encre d'une nouvelle espèce, et traça des caractères lisibles qui une fois secs conservèrent leur couleur. Alors sa joie éclata tout entière ; il se jeta à genoux et remercia Dieu. Ce signe de mépris et d'ironie qu'avait voulu donner M. de Calonne au prisonnier, en jetant son cure-dent à sa face, était devenu une arme terrible entre ses mains ; de ce cure-dent il fit une plume, il écrivit, il dénonça l'illégalité et l'arbitraire, la cruauté et la tyrannie. Ce *cure-dent*, comme le dit Voltaire, *grava pour l'immortalité*.

À cette époque, 15 janvier 1766, on n'avait pu encore préciser un seul fait de ce dont on l'accusait, on ne lui avait pas montré une seule pièce ; il ne connaissait pas même les lettres patentes qui devaient déterminer l'objet de la procédure, et il écrivit

tout d'une haleine ces pages brillantes dont nous allons rapporter quelques-unes, et qui répondent au vague de l'accusation par des faits précis, par des preuves positives de l'innocence.

« On dit que dans les lettres patentes et dans le réquisitoire, écrit-il, tout est vague, sans spécification d'objet, sans détermination de lieu ni de temps; que les dispositions ne pourraient être appliquées arbitrairement à des actions qui ne seraient pas susceptibles de la qualification de lèse-majesté; que cinq ou six accusations vagues, jointes ensemble, sont accumulées sur la tête de cinq ou six personnes indistinctement, sans spécifier ni les lieux, ni les temps, ni les faits, ni les circonstances.

« Comment répondre déterminément à ce qui est indéterminé? L'accusateur dira que l'on n'a pas répondu à tout, parce que les réponses seront indéterminées et générales.

« Quand l'imputation se trouvera fautive pour un temps, pour un lieu, il pourra dire que c'est d'un autre temps, d'un autre lieu qu'il parle.

« Quand un accusé l'aura confondu, il dira, ou l'on dira pour lui, qu'il parle d'un autre accusé.

« Toutes les poursuites judiciaires, même les criminelles, sont de bonne foi en France. Notre accusateur doit donc commencer par déterminer ses accusations et les particulariser contre chaque accusé; il faut qu'il ait la bonté de fixer les temps, les époques, les lieux.

« Comme cette poursuite publique est une poursuite très particulière, et particulièrement en faveur du commandant de la province, conviendrait-il à l'accusateur de fixer l'époque au temps où M. d'Aiguillon est venu commander en Bretagne?

« Les chefs d'accusation intentés ne peuvent être appliqués aux procureurs généraux du parlement de Bretagne. Je le prouve par leur conduite publique et leur conduite particulière.

« 1^o Ma conduite publique pendant trente-cinq ans n'a jamais été soupçonnée en quoi que ce soit ni par qui que ce soit. Je demande s'il y a quelqu'un qui ait jamais eu des reproches à me faire.

« 2^o Quand mon fils fut reçu à ma place, il y a deux ans, au mois de janvier 1764, M. le comte de Saint-Florentin et M. de Meaupou lui mandèrent qu'il ne pouvait mieux faire que de se conformer à mon exemple.

« Voilà donc une attestation générale pour les trente-trois années antérieures, de la part de M. le comte de Saint-Florentin, qui a été pendant tout ce temps ministre de la province, et de la part du garde des Sceaux, qui me connaît particulièrement depuis environ trente ans; il faut que les choses ou moi ayons bien changé en deux ans, ou qu'il se fasse d'étranges méprises. Mais je ne prétends point tirer avantage de ces attestations de bureau; je m'en désiste où plutôt j'y renonce, quoique je fasse le plus grand cas des suffrages de ces deux ministres. Ce serait une réputation bien chétive et bien mince que celle qui n'aurait pour appui que de pareils certificats. J'abandonne donc ces moyens de défense à ceux qui en ont besoin et à qui ils peuvent être utiles. C'est la voix publique que je réclame, et à quelques espions près, j'offre d'en passer par les suffrages de toute la province indistinctement, par celui de tous les ordres, par l'avis de toutes les compagnies, de tous les corps, de tous les particuliers. »

Il entre alors dans quelques détails de ses discussions avec le duc d'Aiguillon, que nous avons déjà rapportés, et cherchant à deviner, par les noms prononcés dans ses interrogatoires, le complot, le crime qu'on lui reproche, il aborde sa conduite privée, et dit avec autant d'énergie que de franchise :

« Je déclare ici que ce n'est point à notre accusateur, ni à nos juges mêmes, ni aux ministres que je parle, en rendant compte de ma conduite particulière : personne n'a l'inspection sur la vie privée d'un autre ; c'est à Dieu seul que le compte en est dû.

« Mais comme j'ai tâché toujours de vivre en particulier, de même que si j'eusse vécu en public, et de me montrer tel que je suis, c'est au public, dont je révère le suffrage, que je soumets ma façon de penser et de vivre ; je n'ai jamais craint d'être observé par témoins, et je veux bien que tout le monde sache ce que je dis et ce que je fais dans ma maison, dans mon cabinet, dans l'intérieur de mon domestique ; quels sont mes amis, quelles sont mes liaisons depuis quarante ans. Mes ennemis n'y verront rien que d'honnête, de décent, d'irréprochable ; qu'ils en fassent autant s'ils l'osent !

« De retour de Versailles à la fin de mars 1765, je me suis renfermé dans mon cabinet et à ma campagne.

« Je soutiens, et je prie qu'on fasse attention à tous ces soutènements, que, dans ces sept mois, à Rennes, à l'exception des visites de noces d'une de mes filles, je ne suis pas sorti sept fois de mon cabinet et de ma maison.

« Je soutiens n'y avoir reçu presque personne, ayant prié qu'on ne vînt pas chez moi, et n'avoir vu de monde qu'en public et à l'appartement de ma belle-fille.

« Je soutiens n'avoir assisté à aucune assemblée de quelque espèce que ce soit, et je défie qu'on puisse en nommer une seule où l'on m'ait vu.

« Je soutiens n'avoir mis les pieds dans aucun lieu public.

« Je soutiens n'avoir pas vu six fois, dans ces sept mois, M. de la Gacherie, et ne l'avoir vu seul qu'une fois ; n'avoir vu M. de Montreuil que deux ou trois fois, et jamais seul ; avoir vu une seule fois M. de la Colinière, à souper chez son onde. Je nomme ces messieurs, parce qu'ils sont accusés, et que suivant la cabale, je dois être leur complice, ou qu'ils doivent être les miens.

« Je soutiens que pendant sept mois j'ai passé au moins sept heures par jour, l'un portant l'autre, à travailler dans mon cabinet, pour me mettre en état de présenter, conformément à la déclaration du 21 novembre, au roi et au parlement, un compte-rendu des finances.

« Ce fait est facile à vérifier par deux portefeuilles remplis d'extraits, de collections sur les matériaux des finances, écrits de ma main, à la tête desquels est un projet de réquisitoire pour déposer ce travail au parlement quand il sera achevé. M. l'intendant a saisi le réquisitoire et le portefeuille.

« Je soutiens n'avoir entretenu aucune correspondance avec qui que ce soit au monde, avoir seulement écrit quelquefois au marquis de Poulpry, lieutenant général des armées du roi, mon ancien ami et parent.

« Je soutiens que moi, ni mon fils, ni aucun des miens n'avons eu part, soit directement, soit indirectement, au dessin, à la gravure, à la publication de cette mauvaise liste des magistrats non démis, ni aux vers qui ont été faits, débités ou envoyés, et je défie qui que ce soit au monde d'en apporter contre moi la moindre preuve, le

moindre indice, la moindre vraisemblance ; j'en ai toujours témoigné le plus vif mécontentement. Mais les personnes qui nous accusent ne croient pas leurs accusations, et je mets en fait qu'il n'y en a pas une seule qui voulût les affirmer par serment, en se soumettant à la loi du talion, qui est la moindre peine des calomnieux. Ils savent qu'il n'y a personne en Bretagne qui ne les regarde comme fausses et chimériques.

« Les faits que nous avançons sont la plupart soutenus de pièces, et quoique plusieurs soient négatifs, ils sont presque tous de notoriété publique ; toute la ville, toute la province en sont témoins ; il serait bien aisé de nous en donner le démenti à l'aide de ces milliers d'espions avec laquelle on achève de corrompre les mœurs, et si dans le grand nombre de ces faits il s'en trouve un seul considérable qui soit faux, je passe condamnation pour tous.

« Je pense qu'il n'y a personne qui ne sente la force de cet argument négatif. »

Ce que La Chalotais a écrit dans ce premier mémoire, il l'avait répondu dans ses interrogatoires, et il avait embarrassé ses juges qui, résolus à le perdre, attendaient que l'œuvre d'iniquité qui devait servir de base à l'accusation fût accomplie. Pendant ce temps, au mépris de toute légalité, de toute bonne foi, de toute franchise, on le pressait sur tous les points où l'on croyait le trouver en défaut, et des notes incessantes partaient pour Rennes, où était le duc d'Aiguillon et Flesselles ; pour Paris, où était le duc de Saint-Florentin ; pour toute la France, dans laquelle étaient répandus les jésuites ardents à se venger d'un homme dont la parole les avait foudroyés.

Enfin à l'aide des manœuvres les plus odieuses on parvint à formuler une accusation contre les prisonniers de Saint-Malo. Elle se composait de trois chefs : le premier les accusait d'avoir formé un complot contre les affaires du roi aux états de Bretagne, avec le comte de Kerguezec ; le second, d'avoir écrit des billets anonymes contre le roi au duc de Saint-Florentin ; le troisième, d'avoir écrit également contre le roi et les ministres plusieurs lettres signées.

La première accusation était l'œuvre de Flesselles et du duc d'Aiguillon ; la seconde, celle des jésuites, qui prouvaient par experts que ces billets anonymes étaient de l'écriture de La Chalotais ; la troisième, de M. de Calonne, qui avait livré ses lettres particulières, comme nous allons le voir. Chacun avait apporté sa pierre à ce monument.

Aussitôt que La Chalotais connut enfin l'objet de son accusation, il demanda les moyens de défense que la loi accorde aux prévenus. Mais communication de pièces, papiers qu'on avait saisis chez lui, preuves par témoins qu'il voulait faire, enquête, défenseur, papier, livres, plumes, encre, communication avec des gens du dehors, on lui refusa tout. Alors La Chalotais reprit son cure-dent, et avec ce courage que donne l'innocence et l'espoir dans la justice de Dieu, il écrivit son second mémoire.

« En ai-je assez dit dans le précédent mémoire ? écrivait-il ; non. J'ignorais alors mes crimes, mais j'ai assez bien vu et j'ai presque deviné, parce que je connaissais la méchanceté de mes délateurs. Le mystère d'iniquité est dévoilé ; nous sommes décrétés de prise de corps, au moins je le suis, moi, et nous avons tous été interrogés, à l'exception de mon secrétaire ; cependant on ne m'a pas donné communication de mes papiers, qu'on a saisis par violence et où je prétends trouver ma justification entière.

« Je n'avais pas tort de soupçonner l'artifice dans la confection des lettres patentes, dans le vague des accusations, dans l'accumulation de cinq ou six chefs de délit sur la tête de cinq ou six personnes indistinctement, sans spécification de lieu ni de temps.

« L'intention s'est manifestée dans les interrogatoires et dans les faits qui ont apparemment été donnés par notre accusateur. On voulait rendre les uns responsables des autres, les interrogeant tous, apparemment sur les mêmes faits, comme étant tous coaccusés.

« On voulait les surprendre en les faisant tomber en contradiction avec eux, et les uns avec les autres.

« On voulait, si l'on était convaincu d'erreur ou de fausseté par l'accusé, se ménager la ressource d'en accuser un autre sur le même fait.

« On voulait fatiguer par des interrogatoires de dix heures par jour, que les meilleures têtes auraient peine à soutenir, et par là faire tomber dans quelque contrariété réelle ou apparente.

« On voulait, comme à l'inquisition, nous faire deviner nos crimes par des demandes captieuses et subtiles.

« Enfin, après trois mois passés dans les prisons d'une inquisition dont on n'a jamais vu d'exemple en France, je sais à peu près de quoi je suis accusé et quels sont mes crimes.

« Deux corps de délit, dont deux faux positifs et constants, font la base et le fondement; l'un est une fausse délation, un fait manifestement faux; l'autre est un faux littéral, ou plutôt deux fausses lettres fabriquées.

« Le premier consiste à dire qu'environ une semaine ou deux avant les états de Nantes, le 1^{er} octobre 1764, nous nous sommes assemblés, M. le comte de Kerguezec et moi, au château de Beauchet, chez la marquise de la Roche, sur le chemin de Rennes à Nantes; que là nous sommes convenus d'un plan de conduite aux états, que nous y avons concerté un projet d'opposition aux demandes et aux affaires du roi; que là furent arrangés des correspondances, des communications de route de Nantes à Rennes, par Bain, par Châteaubriant, des points de réunion et de commerce entre le parlement et la noblesse.

« Qu'entretenant de Versailles des correspondances dans l'une et l'autre ville, nous avons fomenté la division qui a régné jusqu'à la fin des états, et dans le parlement longtemps après.

« Enfin, cette entrevue au château du Beauchet, et le plan concerté entre M. de Kerguezec et moi, sont la clef de toutes les intrigues secrètes qui ont été pratiquées depuis un an et demi en Bretagne contre le roi, ou, ce qui est la même chose, contre ceux qui gouvernent sous son autorité.

« Commençons par éclaircir les faits.

« J'avais été au château de Beauchet au commencement d'août 1764, avec madame la marquise de Rieux, qui arrivait en Bretagne, et madame de la Fragloye, ma fille; M. le marquis de Mollac, M. le marquis de la Bourbansage, un des conseillers de la grand'chambre, non démis, M. de la Bretonnière, gouverneur de Dinan, y vinrent dans ce temps; j'y restai trois ou quatre jours.

« M. de Kerguezec y fut, dit-on, vers la fin de septembre, en allant aux états, une semaine ou deux avant l'ouverture.

« Mais il y a deux mois d'intervalle entre le voyage de M. de Kerguezec et le mien ; si mon voyage avec lui au Beauchet, ou pendant qu'il y était, est fabuleux, il faudra convenir que toutes ces accusations, ces plans, ces projets n'ont aucun fondement.

« Car c'est ce que je démontre.

« Je dis que quand j'ai été au Beauchet, au mois d'août 1764, M. de Kerguezec était à Paris, et que quand M. de Kerguezec y fut au mois de septembre, j'étais à ma campagne.

« Je nie avoir été au Beauchet dans ce temps, ni même avec lui dans aucun temps. Je défie qu'on puisse prouver le contraire ; je défie qu'on produise un seul témoin qui dise nous y avoir vus ensemble, et si le fait était vrai, il ne serait pas difficile d'en avoir la preuve.

« Mais qu'arrive-t-il ? On avance hardiment sous la cheminée de pareils faits et on n'oserait les signer. J'ai dit dans mon interrogatoire, et je le répète ici, que si notre accusateur voulait signer, j'offrais de prendre droit par ce seul fait, consentant, si l'on pouvait le prouver, de passer condamnation sans preuves sur tous les autres chefs.

« Je me suis plaint de ce qu'on ne faisait pas entendre les témoins qui ont été avec moi au Beauchet, qu'on ne faisait pas entendre ceux qui y avaient été avec M. de Kerguezec.

« Mais il y a apparence qu'on n'a pas voulu approfondir la fausseté de ce voyage ; on a toujours continué de bâtir sur cette fable un corps de délit qu'à chaque événement on a grossi de délits, de rapports, pour être présentés au roi.

« Ne pas chercher la preuve d'un fait si grave, n'en point rapporter ; encore à présent même n'en produire aucun indice ; n'oser le signer, et cependant continuer toujours de prévenir à cet égard l'esprit de Sa Majesté par un mensonge.

« Les accusateurs qui se cachent dérobent à l'accusé la connaissance du crime qu'ils lui imputent ; ils recueillent, par des menées secrètes, les plus petites plaintes pour noircir l'innocent et pour le déshonorer s'il était possible. En déclarant leur haine puissante, ils appellent de loin, comme je le dis, les calomniateurs, les faux témoins et les faussaires. Ils travaillent en secret à donner auprès des princes du crédit et de la vraisemblance à la calomnie.

« Chaque événement leur fournit le prétexte, et en les rapportant à une cause chimérique et prétendue, ils trouvent le secret de réaliser un corps de délit imaginaire ; le moindre approfondissement et le plus petit éclaircissement avec moi eussent détruit en un moment le premier corps de délit ; il suffit d'interroger trois ou quatre témoins de nos deux voyages ; pourquoi n'a-t-on pas pris ce parti ? Les délateurs ont senti qu'ils s'étaient trop avancés ; ils n'ont osé se livrer à la preuve des faits, qu'ils savent bien dans leur conscience être faux ; mais les ayant dits au roi, et le roi en ayant paru frappé, il a fallu essayer de frapper de faux criminels pour étayer une fausse histoire.

« Convaincu de fausseté sur ce voyage, l'accusation ne manquera pas de dire, comme les calomniateurs ont dit sur un complot également fabuleux, celui de Bourg-Fontaine, que s'il n'est pas vrai, il est au moins vraisemblable, puisque chaque événement arrivé depuis suppose un plan, un concert, un complot antérieur.

« Où l'innocence est-elle réduite, si quand elle aura prouvé la fausseté des faits qu'on lui impute, un accusateur est quitte pour dire que, s'ils ne sont pas vrais, ils sont au moins vraisemblables ; si après être convaincu de calomnie, il est lavé en inven-

tant une calomnie nouvelle ; si après avoir voulu prouver un complot pour en déduire les événements, il se sert de ces événements sans preuves pour prouver un complot chimérique ? C'est cette méthode employée par le sieur Patouillet, pour prouver le complot de Bourg-Fontaine, par les suites, qui a subi au parlement de Paris la peine que mérite l'imposture, une flétrissure infamante. Mais quelles sont les suites du complot fabuleux, du voyage du Beauchet ? Des associations, des communications. On ne rapporte aucune preuve, aucun indice de tout cela, et quand il s'en trouverait quelqu'un, il n'y en a pas qui puisse me concerner. J'ai apporté dans mes interrogatoires une preuve négative qui vaut bien, ce me semble, un argument positif ; c'est que je nie avoir écrit pendant les états aucune lettre à Nantes, si ce n'est à mon fils et à mon gendre ; celles de mon fils sont produites. Je nie en avoir écrit aucune à Rennes, si ce n'est une lettre circulaire à dix-huit officiers du parlement, pour les engager à reprendre du service. Je nie qu'aucun courrier soit venu chez moi, ait passé par mes terres, soit entré dans aucune de mes maisons. Je me découvre, comme on voit, de partout, je prête le flanc de tous côtés, je ne fais pas le combat ni la bataille, je ne me cache pas derrière les buissons, mais je veux voir mon délateur ; je veux voir un nom au bas d'une accusation ; quelle preuve combattre si on n'en apporte aucune ? Qui aurai-je à réfuter si on n'ose paraître sur la scène ? »

Ce fragment est plein de logique, d'abandon, de bonne foi et d'indignation vertueuse. Il attaquait ouvertement MM. d'Aiguillon, Flesselles et de Calonne ; il leur offrait le combat franc et loyal ; ils ne l'acceptèrent pas, comme on va le voir.

En réfutant le second chef, La Chalotais n'est ni moins concluant ni moins énergique.

« Je viens au second corps de délit, c'est le faux littéral de deux billets anonymes que l'on m'attribue ; ces billets sont au-dessus de toute qualification. Je conviens qu'il est assez humiliant d'être accusé d'avoir écrit des billets aussi bêtes, aussi grossiers, aussi insolents ; mais il me semble que c'était une raison pour ne m'en pas soupçonner. M. de Saint-Évremond fut accusé d'avoir fait le discours sur la retraite de M. de Longueville dans son gouvernement de Normandie ; mais si on lui avait attribué des billets pareils à ceux-ci, le public assurément n'en eût pas été la dupe. Je paye dans cette occasion, comme on dit, les intérêts d'une médiocre réputation ; cependant je me flatte que personne ne s'y méprendra, hors ceux dont l'erreur serait volontaire. Voici un de ces billets, autant qu'on peut s'en souvenir.

À MONSEIGNEUR LE COMTÉ DE SAINT-FLORENTIN.

« Tu es un if, aussi bien que les douze *ifs*⁹ ; dis à ton maître que nous les chasserons malgré lui, aussi bien que toi. »

« L'autre est beaucoup plus long et d'un style à peu près pareil. J'ignorais ce que c'était que ces billets et ce qu'ils contenaient ; je ne soupçonnais en aucune façon qu'on m'accusât de les avoir faits et envoyés ; je ne l'ai appris que par mon interrogatoire du 5 février dernier. C'est pour m'en cacher la connaissance qu'on a si fort

9 Il avait paru à Rennes une caricature sur les douze membres du parlement qui n'avaient pas donné leur démission. Leurs noms étaient inscrits dans un cartouche formé par des ifs et entouré de ces lettres *j. f.*, entrelacées. Dès ce jour, on n'appela plus ces magistrats que des *ifs*.

resserré mes liens depuis cinq mois. On voulait me surprendre, on voulait me faire avouer ces billets sans me dire ce qu'ils contenaient et sans me les montrer. J'ai dit d'abord n'avoir point écrit de billets anonymes à M. le comte de Saint-Florentin, et que si on m'en produisait, je déclarais les inscrire en faux ; on a voulu me prouver que je les connaissais puisque je les avais écrits et envoyés. J'ai dit que je ne les avais écrits ni envoyés, et que je ne les connaissais pas ; j'en ai demandé la représentation, même des enveloppes, s'il y en avait ; on m'a dit que je les connaissais puisque je savais qu'il y avait des enveloppes. J'ai dit que j'avais intérêt de savoir d'où étaient partis ces billets et de quelles mains pouvaient être ces adresses, et par conséquent d'avoir la marque du bureau de la poste ; que je ne pourrais pas l'avoir, si, y ayant eu des enveloppes, on les avait jetées. Il n'y a sortes de subtilités et de métaphysiques qu'on n'ait employées pour me prouver que je savais ce que je ne savais pas ; on a mis en usage toutes les ruses des directoires d'inquisition, pour trouver quelques contradictions avec mes réponses, à quelques jours d'intervalle. Je m'en suis plaint dans mon interrogatoire. Enfin, il a fallu me dire ce que ces billets contenaient ; j'en ai demandé la représentation, acte de ma déclaration de les inscrire en faux, et *de l'offre que je faisais de ma tête* s'il était prouvé que je les eusse faits ou envoyés, fait faire ou fait envoyer par moi ou les miens, directement ou indirectement. J'en ai demandé une seconde lecture, on m'a dit qu'il y avait un rapport d'experts fait à Paris, par ordre de M. de Saint-Florentin, qui a fourni deux lettres de moi, tirées de son bureau, pour servir de termes de comparaison. J'ai reconnu ces lettres et j'ai demandé la représentation des originaux des billets ; on ne me les a point représentés. On m'a confronté deux experts, nommés Bottel et Guillaume, qui ont dit que c'était la même écriture que celle de mes deux lettres à M. de Saint-Florentin, mais cependant contrefaite, *et qu'il n'y avait que moi qui eusse pu la contrefaire*. J'avoue que n'étant pas expert, je n'entends pas cela ; mais je conçois qu'il est très possible de contrefaire l'écriture d'un autre ; j'ai toujours persisté, comme je fais, à voir les billets, à en demander la représentation, dans ma déclaration de les inscrire de faux et dans l'offre de ma tête. On ne me les a point représentés. »

Telle fut la manière de procéder des commissaires ; il n'en existe pas de plus illégale, de plus injuste, de plus jésuitique. La Chalotais la compare à celle de l'inquisition, il a tort. Ce tribunal était plus franc dans son injustice ; il condamnait sans preuve et sans beaucoup d'efforts pour en acquérir. La commission de Saint-Malo a joint à la cruauté du Saint-Office deux atroces moyens de plus : il a été hypocrite et faussaire, la main des jésuites se reconnaît à chaque pas dans ces faits. Personne, à cette époque, n'a douté que ce ne fût leur œuvre ; personne n'en peut douter aujourd'hui qu'ils sont connus depuis plus longtemps. C'est tout le cachet de leurs actes ; accuser dans l'ombre, miner sourdement ; ils avaient le courage de faire tomber la tête de La Chalotais, ils n'avaient pas celui de lui montrer les billets fabriqués et de soutenir en face qu'ils étaient de lui.

Et maintenant ai-je besoin de citer encore les motifs que donne La Chalotais pour démontrer l'odieux et l'absurdité d'une pareille accusation ?

« Pour avoir écrit un de ces billets, il faut qu'on me suppose avoir été en démence, dit-il ; pour en avoir écrit un second, il faut que l'on me suppose une démence complète et consommée, et cela ne suffirait pas encore : ce ne serait pas assez que je fusse

un insensé, il faudrait que je fusse un sot, une bête brute, voulant garder l'anonyme et me cacher, envoyer des billets pareils écrits de ma main à M. de Saint-Florentin, où il y a peut-être de moi cinq cents lettres originales.

« J'ai dit que je pourrais m'informer à Rennes, ajoute-t-il plus bas ; que je pourrais découvrir le faussaire, au cas que les billets aient été faits à Rennes ; à l'instant on a redoublé de précaution pour m'interdire toute communication et toute liberté, on a presque bouché les quatre verres dormants au haut de mes fenêtres, pour me priver de vue et d'air même ; on a pris toutes les mesures possibles pour m'empêcher de parler à qui que ce soit, quoiqu'ayant subi interrogatoire, je pusse, suivant l'ordonnance, articles 8 et 9, titre IV, conférer avec qui bon me semblerait. Ces vexations et ces injustices qui sont contre la loi ne peuvent avoir pour objet que de me dérober la connaissance du faux, et m'empêcher de découvrir le faussaire, que l'on protège apparemment.

« Enfin, ce qui lève toute difficulté, dit-il en terminant, j'ai déclaré vingt fois inscrire de faux les billets, j'ai offert ma tête et j'ai signé. » »

De pareils mots, en effet, écrits de la main de La Chalotais, avaient une valeur qui épouvanta les accusateurs ; ils durent les effacer pour qu'ils ne parvinssent pas jusqu'au trône.

Il nous reste le troisième chef à développer ; il n'est pas moins inique que les autres, et c'est ici qu'apparaît le rôle fatal qu'a joué dans cette affaire M. de Calonne.

« M. d'Aiguillon est notre principal délateur, continue La Chalotais ; il a fait entrer M. de Saint-Florentin dans sa querelle, et on a compromis l'autorité du roi ; ceux qui ont fourni le mémoire, qui ont donné des pièces de comparaison de mon écriture, qui ont provoqué des rapports d'experts, se sont rendus mes parties ; on dresse des lettres et des formules de proscription, on donne les ordres les plus violents contre notre captivité, dont le principal but est sans doute d'empêcher l'approfondissement d'un faux et la découverte d'un faussaire.

« De quel droit étendre au château du Toro des peines que le roi n'a pas prononcées en me séparant de mon fils ? De quel droit étendre des peines au-delà de l'ordonnance et contre l'ordonnance ? De quel droit empêcher qu'on écrive et qu'on ait recours au souverain ? Nous ne savons entre les mains de qui nous sommes ; est-ce la justice civile ou la juridiction militaire ? La justice ou la force ?

« Nous sommes entre les mains d'une commission pour être jugés suivant la rigueur de l'ordonnance, et quand nous invoquons le bénéfice de l'ordonnance pour conférer, après les interrogatoires, avec qui bon nous semble, comme dit l'article du titre IV, pour avoir un conseil, comme dit l'art. 8, pour pouvoir mettre des requêtes, comme portent différents articles de la même ordonnance ; quand tous les commissaires y consentent, le militaire s'y oppose, et nous restons dans les fers. Moi, à mon âge de soixante-cinq ans, tourmenté d'une oppression de poitrine, ayant contracté dans les cachots du Toro et de Saint-Malo, où l'on avait apparemment le dessein de me faire périr, une infirmité qui, suivant les consultations des médecins, abrégera ma vie de plusieurs années, je suis privé d'air, respirant par un vasistas, pendant vingt-quatre heures de la journée, des vapeurs de soufre et de goudron.

« Nous sommes aux ordres de notre délateur, de notre accusateur. M. d'Aiguillon vient s'établir à Rennes, pour présider à toutes les opérations de la commission de

Saint-Malo. Quelle est donc cette forme de justice? Oserait-on dire que c'est le roi qui a ordonné toutes ces choses? » Je joindrai aux deux ou trois faux qui brillent sur cette scène tragique, l'épisode d'une trahison qui fait le nœud de la pièce, et dont l'artisan, après s'être caché longtemps derrière la toile, s'est démasqué à la fin pour faire le rôle principal.

« Aux mois de novembre et de décembre 1764, MM. de la Gacherie, Montreuil et de Kersalun, étant, par lettres de cachet, à la suite de la cour, je fus mandé, sur le prétexte que j'avais conclu à faire arracher un arrêt du conseil, ce qui était faux. Le parlement était resté chambres assemblées, et les états étaient toujours assemblés.

« On détacha alors vraisemblablement vers les mandés de Versailles, M. de Calonne, procureur général de Douai; il vient à la Belle-Image, où nous logions tous les quatre ensemble, sous prétexte de confraternité. Il s'adresse à moi; il débute par le vif intérêt qu'il prend, comme magistrat, à la chose publique, au péril qui menace la magistrature entière, si la division avec le ministère continue; qu'il craint infiniment pour le parlement de Bretagne, si recommandable par la naissance de ceux qui le composent; il ajoute les choses les plus flatteuses, pour ne pas dire basses, à moi, sur ma grande réputation, sur mes comptes rendus, etc.

« Il ajoute qu'il y avait peut-être dans la position actuelle du parlement de Bretagne un moyen propre à concilier les désirs du roi avec l'honneur du parlement, et à procurer la paix à la province. Qu'il s'adresse à moi comme la personne la plus capable de faire réussir un pareil projet; qu'il n'a point de mission; mais qu'il se ferait bien fort de faire agréer la chose si elle était acceptée par le parlement.

« Je conviens que l'extrême désir que j'avais de plaire au roi, de procurer la paix et la tranquillité de la province, me fit approuver sans peine le projet de M. de Calonne, qui me parut bon. J'étais d'avis, et M. de Calonne le sait, de tout faire par amour pour le roi. Il sait combien je retournai de fois à la charge, combien il fallut me faire de violence à moi-même pour écrire à des personnes avec qui j'étais brouillé. Il n'ignore pas combien j'envoyai de reproches à Rennes. Toutes ces lettres passèrent par ses mains. La négociation dura quelque temps; et comme il allait et revenait souvent de Paris à Versailles, nous eûmes occasion de nous écrire quelquefois et de nous voir souvent. Je lui montrai mes lettres pour Rennes, qui avaient pour objet la réussite de son projet, et mes lettres pour Nantes, à mon fils, afin de faire réussir la demande des sept cent mille francs du roi; je lui confiai le dessein où j'étais de me retirer tout à fait à la campagne et dans mon cabinet pour éviter la persécution des ministres, c'est-à-dire de quelques ministres. *Oblitus cunctorum, obliviscendus et illis* (oublié de tous et voulant les tous oublier moi-même). Je cite ces termes, parce que ce sont ceux d'une de mes lettres.

« Je ne sais pas l'usage qu'il en fit, non plus que des propos que je lui avais tenus; mais craignant, à ce qu'il me dit, qu'il ne m'en fût rapporté quelque chose, il vint chez moi fort déconcerté, disant qu'il lui était arrivé un fâcheux accident; qu'ayant dîné chez M. le duc de Choiseul, et ayant après-dîner un rendez-vous chez M. le vice-chancelier; il y avait tiré de sa poche un porte-lettres où il y avait des papiers et des lettres; qu'il l'avait laissé par mégarde chez M. le vice-chancelier, et que s'en étant aperçu deux ou trois heures après et étant retourné chez M. de Maupeou, il l'avait

trouvé finissant d'examiner ce portefeuille, et entre autres papiers une lettre de moi, où je me plaignais un peu amèrement de ce qu'il m'avait abandonné et sacrifié.

« Je le somme ici de déclarer si tous ces faits ne sont pas la vérité. »

Et c'était ce même M. de Calonne qui, après cet antécédent, s'occupait comme procureur général de la commission contre La Chalotais !

« En conséquence, voici comment il s'est comporté, ajoute le prisonnier. Le ministre avait su par son canal ou au moins par sa faute ce que je pensais de quelques ministres. Il savait que j'avais mandé à mon fils, aux états de Nantes, tout par amour pour le roi, rien pour M. d'Aiguillon et les ministres ; on a fait saisir chez mon fils ces lettres qu'on lui a remises. Il en a fait le triage ; il a mis à l'écart celles qui sont à notre décharge et à notre justification, prouvant mon envie extrême que le projet de paix réussit au parlement, et la demande du roi aux états ; il ne les a produites ni déposées. Mais comme j'insistais dans mes interrogatoires pour en avoir communication, suivant l'ordonnance, il ne les a pas remises, non plus que celles qui ont été enlevées de mon cabinet, dont j'ai demandé également la représentation et le dépôt, et il a laissé la procédure imparfaite à cet égard ; car il est impossible de juger sans la représentation des pièces servant à conviction et décharge des accusés.

« Je n'assurerai pas que le ministre a dépêché vers nous M. de Calonne pour nous tromper, car je ne le crois pas ; mais je dis que les ministres ont usé ou abusé de ce qu'ils ont su par lui, que j'avais dit ou écrit.

« Je ne dis pas qu'il soit un traître ; mais je dis qu'il m'a trahi, apparemment par mégarde en égarant son portefeuille.

« Je ne dis pas qu'il soit un calomniateur ; mais je dis qu'il avance comme vrais des faits qu'il a su positivement être faux, comme mon opposition aux affaires du roi dans les états de Nantes ; je dis qu'il avance des faits contre la teneur des pièces qu'il produit.

« Je ne dis pas que c'est lui qui a imaginé le fond de l'affaire ; mais je dis que c'est lui qui a ourdi la procédure, qui l'a dirigée, qui a fait les lettres patentes pour nous accuser.

« Je ne dis pas qu'il a cherché de dessein prémédité à nous rendre coupable ; mais je dis qu'il a écarté à dessein tout ce qui tendait à notre justification et à la preuve de notre innocence.

« Je ne dis pas qu'il ait manœuvré ; mais je dis qu'il est venu à Rennes, qu'il est retourné à Versailles prendre des ordres, qu'il est revenu à Rennes et à Saint-Malo, qu'il est retourné à Versailles rendre compte, recevoir des ordres pour en venir donner à Saint-Malo.

« Ce ne sont que des présomptions, mais présomptions très fortes d'intelligence secrète, de menées sourdes, de machinations contraires à la neutralité, à l'impartialité qui doit être le caractère du ministère public. »

Après avoir ainsi qualifié la conduite de M. de Calonne, il passe au fond de l'accusation pour les lettres.

« On m'objecte, dit-il, que dans des lettres de moi à mon fils, à Nantes, enlevées avec violence dans son cabinet par M. l'intendant, il se trouve des choses injurieuses pour M. d'Aiguillon, M. de Saint-Florentin et quelques ministres ; j'ai répondu dans mes interrogatoires : Que j'avais personnellement de grands sujets de plainte contre

M. d'Aiguillon, et qu'il était difficile que je ne crusse pas que M. Saint-Florentin avait soutenu contre moi les querelles particulières de son neveu, puisqu'il m'avait dit des choses dures à Compiègne, à Versailles, et peut-être avait réussi à m'ôter les bonnes grâces du roi par des accusations qu'il croyait vraies, sans doute, mais dont la calomnie a été avérée, et que la confiance en mes ennemis le porte à favoriser contre moi une déclaration fautive, un complot prétendu avec M. de Kerguezec.

« Que pour juger s'il y a injure, il faudrait vérifier les sujets de plainte ; qu'il faut savoir le lieu et le temps où ces lettres ont été écrites de Versailles, où j'avais été mandé pour un fait faux.

« Que dans ces mêmes lettres, mes bonnes intentions pour le service du roi et pour la réussite des demandes qu'il faisait aux états sont très nettes et très claires.

« Qu'on use de dol et de fraude en ne les représentant pas ; qu'on a trié avec une méchanceté répréhensible celles qui peuvent nuire en supprimant celles qui peuvent servir ; qu'on m'en refuse, encore présentement la représentation, qu'elles font ma justification entière et que je persiste à les demander.

« Enfin, que les lettres d'un père à un fils, faites pour être secrètes, pour être brûlées, ou pour rester dans la poussière du cabinet, ne peuvent jamais former corps de délit. En quoi les lois sont-elles attaquées et l'ordre public violé par ces lettres ? Et peut-il y avoir un délit quand il n'y a point de violation de lois et de l'ordre public ? Qu'il ne s'agit entre M. d'Aiguillon et moi que d'affaires privées, de querelles particulières, etc.

« Enfin, je nie que les termes de mes lettres soient injurieux comme on a osé le supposer ; j'ajoute que, les conférant ensemble, on voit que ce sont des plaintes arrachées par les mauvais traitements, et que dans ces lettres le père porte le fils à tout faire pour favoriser les demandes du roi, ce sont ses termes, et qu'il dit à son fils, par rapport à M. d'Aiguillon : Je vous recommande qu'il ne puisse jamais vous reprocher le moindre propos contre lui. L'esprit d'injure et de diffamation a-t-il donc dicté ces lettres ? »

Puis, se livrant à l'amertume qui remplit son âme, La Chalotais s'écrie avec autant de raison que d'éloquence : « Que c'est une barbarie de forcer quelqu'un, la baïonnette au bout du fusil, de révéler ce qu'il a pensé ou écrit, ce qu'il ne pense plus peut-être, ce qu'il n'a fait qu'ébaucher, ce qu'il corrigerait et rectifierait peut-être s'il le revoyait, ce que peut-être il a corrigé et rectifié ailleurs ; de livrer ce qu'un ami, un parent, un père, un fils, un mari, ont écrit sous le sceau de la foi publique et du secret, ce que peut-être ils ont écrit dans un premier mouvement de douleur.

« Que si des connaissances ainsi acquises pouvaient être, non la base d'un corps de délit, car elles ne peuvent jamais l'être, mais des indices et des adminicules de preuves, ce ne pourrait être que contre des gens suspects, sans aveu, dans le cas d'un délit entièrement constant, d'une conspiration, d'un crime de lèse-majesté. Dans ce cas-là même, après une révolte à main armée de Cassius, gouverneur de la Syrie, qui avait soulevé quelques provinces de l'empire, Marc-Aurèle fit brûler tous les papiers qui s'étaient trouvés dans son cabinet, de peur, disait-il, d'être forcé malgré lui de haïr quelqu'un.

Jules César en usa de même à l'égard du portefeuille de Pompée, dont il brûla toutes les lettres.

« Qu'eussent pensé ces grands hommes des violences contre lesquelles je réclame justice du souverain dont je connais la sagesse, l'humanité et les sentiments équitables ? Mais que serait-ce si dans cet amas de papiers, de lettres de toutes sortes de personnes, il était permis d'aller rechercher avec une malignité noire les réflexions inconsidérées, les plaintes bien ou mal fondées qui pourraient s'y trouver ? Si, faisant à volonté le choix de ce qui peut nuire, supprimant ce qui peut servir, il était permis de représenter au souverain des plaintes comme des démarches tendantes à des fermentations dangereuses, de montrer des parents, des amis liés depuis trente ans, comme des personnes unies par la faction, et de travestir ces liaisons, ces amitiés anciennes, ces lettres, en associations criminelles et en correspondances suspectes ?

« Où fuir, où se cacher pour éviter les poursuites de pareils hommes ? Non, il n'y a personne dans le royaume qui pût échapper à cette infâme inquisition. Non, il n'y en a pas une seule qui, en remplissant ses devoirs, eût une assurance raisonnable d'habiter le soir dans sa maison et de coucher dans son lit.

« Eh ! Quel avantage aura donc l'estime publique et l'intégrité d'une vie entière, si trente-cinq ans d'honneur, vis-à-vis du moindre indice, je le suppose, car je nie qu'il puisse y en avoir, ne peuvent sauver un homme d'un affront ; et si la délation obtient, contre toutes les règles, la provision que le bon sens, l'équité, toutes les lois donnent à la possession de l'état d'honnête homme ? »

Tels sont ces mémoires dignes en effet de passer à la postérité, tant par la chaleur du style et la force de la logique, que pour perpétuer la mémoire de persécutions inouïes, et l'énergique résistance de celui qui en était l'objet.

M. Lenoir, président de la commission, et qui avait surtout interrogé La Chalotais, avait été guidé dans cette besogne par M. de Calonne, à la fois partie particulière et partie publique. Mais le président, souvent embarrassé par les demandes réitérées de l'accusé, avait paru faiblir dans la route inflexible qui lui était tracée. Les communications de pièces, les demandes d'audition de témoins, celle d'un défenseur, l'embarrassaient et le rendaient hésitant.

Alors tous les ennemis de l'accusé tremblèrent pour un acquittement. Ranimant leur haine et puisant des ressources dans leur désir de vengeance, ils se réunirent, jésuites, gouverneur de la Bretagne, ministre, chancelier, intendant, procureur général, et après avoir cherché longtemps, crurent avoir trouvé un moyen infailible d'étouffer les cris d'innocence poussés du fond des cachots de Saint-Malo, et d'arriver à une condamnation certaine,

À cette époque, M. de Flesselles s'était rendu à Saint-Malo auprès de M. de Calonne. Dès la veille, un sombre cortège l'y avait précédé. L'exécuteur de Paris, suivi de ses aides et de tous les instruments de torture, avait traversé la ville et s'était rendu à la prison. Le bruit de ce voyage s'était répandu dans toute la Bretagne. On allait donner la question à La Chalotais et aux autres magistrats ; c'était ce qu'avaient résolu les ennemis des prisonniers, c'était ce qu'avaient obtenu leur influence et leurs persécutions.

La Chalotais avait comparé la commission de Saint-Malo à l'inquisition. Si dans le principe cette comparaison n'était pas juste quant à la brutalité, M. de Calonne et ses adhérents voulaient la rendre juste quant à la cruauté. Un aveu arraché à l'un des magistrats inculpés suffisait pour faire tomber toutes les têtes, et les jésuites avaient condamné à mort La Chalotais.

Messieurs de Flesselles et de Calonne avaient déjà eu un long entretien à ce sujet, lorsque M. Lenoir se présenta au milieu d'eux.

– J'ai appris, dit-il en entrant, que M. l'intendant venait d'arriver de Rennes, et je me suis rendu ici pour savoir s'il est porteur de nouveaux ordres reçus de Paris.

– Non, monsieur, répondit Flesselles; toutes les lettres s'en réfèrent aux ordres précédents, dont on hâte l'exécution.

– Monseigneur le duc d'Aiguillon a-t-il bien réfléchi aux conséquences de ce qui va se passer? reprit M. Lenoir. La question à deux procureurs généraux et à cinq conseillers de cours souveraines...

– Monseigneur le duc d'Aiguillon, répondit Flesselles, n'a point à réfléchir à ces conséquences, qui ne peuvent l'atteindre plus que vous. Les exécuteurs sont partis de Paris même, ce qui prouve que c'est à Versailles que la mesure a été délibérée.

– Je la crois nécessaire, dit Calonne; car plus les accusés sont haut placés, plus ils sont coupables. En justice ordinaire, on aurait pris depuis longtemps ce moyen-là; pourquoi avoir différé? Nous sommes ici sous l'égalité de la loi.

– Et si la question ne fait faire aucun aveu? dit M. Lenoir.

– Nous n'aurons rien à nous reprocher; nous aurons tout fait pour arriver à la découverte de la vérité.

– Et si au contraire, ce qui est beaucoup plus probable, dit Flesselles, un aveu complet couronne cette opération, nous aurons rendu au roi le service éminent de découvrir la ramification d'un complot tramé contre son autorité.

En ce moment, le greffier du conseil se présenta devant M. Lenoir, et lui dit : « Monsieur le président, tout est préparé pour la question; on n'attend plus que votre présence pour amener l'accusé La Chalotais dans la chambre.

– Déjà! s'écria involontairement M. Lenoir.

– C'est un devoir pénible et rigoureux, dit Flesselles; mais il faut avoir le courage de ses fonctions. MM. les ducs de Saint-Florentin et d'Aiguillon, et d'autres encore, sauront reconnaître le service que vous leur aurez rendu dans une cause qui leur est devenue personnelle.

M. Lenoir fit une inclination de tête et se préparait à sortir, lorsqu'un courrier de la cour parut tout à coup devant lui et lui remit une dépêche très pressée. Lenoir brisa le cachet, lut rapidement et laissa percer malgré lui un éclair de joie. Aussitôt ses deux interlocuteurs l'interrogèrent.

– Je n'avais pas tant de tort, dit-il, de prévoir les conséquences de ce que nous allions faire. Ceci, messieurs, est une ordonnance de Sa Majesté qui nous enjoint de cesser nos travaux, dissout notre commission, et renvoie les accusés devant les membres du parlement de Rennes, leurs juges naturels.

– Est-il possible? dirent à la fois Calonne et Flesselles.

– Lisez, répondit Lenoir.

Et il leur montra les lettres du roi.

Flesselles les prit et les parcourut en souriant, puis les passa à Calonne, qui, après les avoir lues, s'assit d'un air pensif et découragé. Ces trois personnes se regardaient sans rien dire, et leur physionomie exprimait visiblement leurs pensées. Lenoir paraissait plutôt satisfait que triomphant; Calonne, abattu et calculant l'avenir que ce coup lui portait, et Flesselles, plein d'audace et prêt à recommencer la lutte.

M. Lenoir prit le premier la parole, et s'adressant au greffier, il lui dit :

– Congédiez l'exécuteur et ses aides, ils peuvent retourner à Paris.

– Vous vous pressez de donner un ordre qui outrepassé vos pouvoirs, dit Flesselles ; ceux qui ont envoyé l'exécuteur sauront le rappeler.

– Soit, dit Lenoir, mais leurs préparatifs sont du moins inutiles, car si je n'ai pas le pouvoir de les renvoyer à Paris, j'ai encore moins celui d'exercer au nom de la commission qui n'existe plus.

– Les accusés ne sont pas absous ; on les renvoie devant d'autres juges.

– Qui vont les absoudre, dit Calonne ; leurs juges naturels sont leurs collègues, les membres du parlement de Rennes.

– Les seuls qui n'aient pas trempé dans les troubles, répondit Flesselles ; les seuls qui aient consenti à ne pas donner leur démission ; qui sont restés fidèles au roi et à M. le duc d'Aiguillon, qui le représente.

– C'est vrai, dit Calonne en relevant la tête.

– Dans tous les cas, dit Lenoir, notre mission est terminée. Je vais en instruire nos collègues et repartir pour Paris.

Cela dit, il salua et sortit. À peine Calonne et Flesselles furent-ils seuls que celui-ci s'écria :

– Le moindre échec vous décourage ; que serait-ce donc si vous aviez eu affaire à M. de La Chalotais quand il exerçait ses fonctions ; qu'il tonnait contre nous en pleine liberté, qu'il envoyait au roi des remontrances énergiques ! Aujourd'hui, du moins, nous n'avons rien à craindre de tout cela.

– Mais dans peu il aura cette liberté devant ses collègues.

– Il n'y est pas encore. Le duc d'Aiguillon peut partir pour la cour demain.

– Il arrivera peut-être trop tard, et le duc de Choiseul, son ennemi...

– Le duc de Choiseul a pour secrétaire particulier un homme qui appartient à ce grand corps qui marche avec nous ; à cette compagnie puissante que La Chalotais a voulu tuer et qu'il n'a fait qu'endormir au grand jour ; ses rameaux s'étendent partout, et partout les jésuites agiront pour nous et contre lui.

– Mais il y a un fait grave dans la lettre d'aujourd'hui. Ordinairement tous les ordres qui étaient transmis à la commission passaient par les mains de monseigneur le duc d'Aiguillon, aujourd'hui les lettres du roi, qui nous dissolvent, sont venues directement au président sans intermédiaire.

– Vous avez raison, ce fait est grave. Le duc aurait-il perdu ses auxiliaires ?... Oh ! Ne tardons pas davantage ; partons pour Rennes, allons l'instruire.

– Il sait tout, dit en entrant le secrétaire du duc d'Aiguillon, qui descendait de cheval, et remit une lettre à Flesselles. Il sait tout, et il est déjà sur la route de Paris.

– Le danger est donc bien grand, dit Calonne, qu'il se soit décidé si promptement ? Qui donc a pu faire changer aussi subitement la cour, dont j'avais reçu moi-même des instructions si sévères ?

– Les remontrances incessantes du parlement de Paris, jaloux de ses prérogatives, et demandant que leurs collègues fussent jugés par leurs pairs.

– J'avais ouï dire, interrompit Flesselles, que le roi Louis XV en faisait allumer son feu.

– C'est vrai, dit le secrétaire, il a, je crois, conservé cette bonne habitude, mais ce qu'il n'a pu brûler sans le parcourir, c'est ce mémoire de La Chalotais, imprimé clandestinement, que lui a présenté monsieur de Choiseul.

– Un mémoire !... Comment se fait-il ?... Comment a-t-il pu l'écrire, l'envoyer, le faire imprimer ?

– Lisez, dit le secrétaire, car le duc d'Aiguillon m'a remis pour vous le montrer un exemplaire qu'il vient de recevoir.

Calonne jeta les yeux sur le commencement, et lut cette phrase que nous avons rapportée : « Je suis dans les fers, je trouve le moyen de faire un mémoire, je l'abandonne à la Providence ; s'il peut tomber entre les mains de quelque honnête citoyen, je le prie de le faire passer au roi, s'il est possible, et même de le rendre public, pour ma justification et celle de mon fils. »

– J'ai été trompé, s'écrie-t-il ; mes ordres et ceux du duc d'Aiguillon n'ont pas été exécutés dans la prison de Saint-Malo. La Chalotais n'aurait pas dû pouvoir écrire.

– Lisez la fin, dit le secrétaire.

Calonne lut tout haut cette autre phrase, qui termine le mémoire : « Écrit avec une plume faite d'un cure-dent, de l'encre faite avec de la suie de cheminée, du vinaigre et du sucre, sur des papiers d'enveloppe de sucre et de chocolat. »

Il resta anéanti, et dit avec terreur :

– Jamais on ne viendra à bout d'un pareil homme ! Ce mémoire doit contenir des accusations odieuses, des calomnies...

– Nous avons de bonnes plumes pour y répondre, dit Flesselles.

– Le duc de Choiseul est contre nous.

– Son secrétaire est avec nous.

– Il ne nous a pas préservés du coup qu'on nous porte, et lui et tous ses collègues ne nous préserveront pas de la haine et des persécutions des parlements.

– Le duc est sur la route de Paris.

– Et sa disgrâce l'attend sans doute à Versailles. On aura entouré, prévenu le roi ; le procès aura son cours devant les parlements, et bientôt...

– Bientôt nous aurons le dessus dans cette affaire, fussent les parlements, la cour, la noblesse, la France entière, conspirer contre nous, car nous avons avec nous un complice plus puissant que toutes ces puissances réunies... le duc d'Aiguillon est l'amant de la comtesse Dubarry, ajouta-t-il tout bas à l'oreille de Calonne.

Ce mot dissipa toutes les craintes de ce dernier, et, plus tranquille, il serra le mémoire de La Chalotais, en se réservant d'y répondre. C'est que Calonne savait, ainsi que tous les gens de la cour, quelle était la faiblesse de Louis XV pour sa nouvelle maîtresse. Prise dans les derniers rangs des courtisanes publiques, décorée par une alliance infâme du titre de comtesse, elle avait été choisie tout exprès pour faire diversion aux amours du roi, par son impudique effronterie et sa débauche effrénée.

Par son effronterie et sa débauche, en effet, elle avait réussi à fasciner tellement ce monarque blasé, qu'abjurant toute pudeur et toute convenance comme père et comme roi, il ne craignit pas de lui destiner à la cour une place près des princesses ses filles. On sait que cette volonté détermina madame Louise à prendre le voile. On sait avec quelle impudente familiarité la comtesse de nouvelle fabrique agissait avec le roi, qui était le premier à exciter en elle ces manières qui n'inspirent que le dégoût. Les noms

de *la France* qu'elle donnait à Louis XV en le tutoyant, les mots qu'elle appliquait à Marie-Antoinette, alors madame la Dauphine, ses propos de tous les jours enfin, seraient de nature à salir les pages de ce livre, si on les écrivait. Les deux oranges qu'elle faisait sauter tour à tour, l'une pour le duc de Choiseul, l'autre pour le duc de Praslin, prouvent qu'elle s'occupait aussi de faire et défaire des ministres, et ses amours avec le duc d'Aiguillon sont un fait acquis à l'histoire. Madame Dubarry eut une grande influence sur l'issue du procès de La Chalotais et sur ses suites funestes ; nous la verrons réparaître.

Cependant Flesselles était retourné à Rennes pour préparer les membres du parlement qui restaient en fonctions à instruire le procès de La Chalotais, suivant les instructions du duc d'Aiguillon. L'accusé, auquel on avait signifié l'ordonnance royale, commença à espérer dans la justice des hommes, et sentit redoubler son énergie. Il demanda, suivant la loi, à être jugé par le parlement de Rennes, toutes chambres assemblées ; mais le parlement, comme on le sait, était démissionnaire, et ne voulait pas reprendre ses fonctions qu'on ne lui eût fait raison de ses remontrances à l'égard du duc d'Aiguillon. La fermeté de son procureur général lui servait d'exemple ; il persista dans sa détermination ; il ne restait donc que les douze magistrats qui avaient fait scission avec leurs collègues. La Chalotais les récusait pour ses juges, et demanda le parlement de Bordeaux.

Cette fois sa voix ne pouvait plus être étouffée. Ses mémoires, imprimés à un grand nombre d'exemplaires, étaient dans toutes les mains. Voltaire avait écrit la lettre que j'ai rapportée, et qu'on avait rendue publique ; ses partisans parlaient haut en sa faveur, et le parlement de Paris ne cessait pas ses remontrances appuyées par M. de Choiseul. Le duc d'Aiguillon sentait le danger qu'il y avait pour lui et pour ceux qui l'avaient si bien servi dans cette affaire à laisser pénétrer le parlement au fond de tout cela. Toujours appuyé sur la cabale puissante des jésuites et sur le crédit de madame Dubarry, il finit encore par triompher.

Un jour, au moment où la Chalotais attendait avec anxiété le résultat de ses récusations et de ses demandes, le gouverneur du château de Saint-Malo parut devant lui, et lui annonça qu'il allait partir sur l'heure, et quitter sa prison pour être transféré ailleurs.

– Où me conduit-on ? demanda La Chalotais.

– À la Bastille, répondit le gouverneur.

– À la Bastille ! reprit La Chalotais avec effroi, et mon fils ?...

– Il va vous y suivre.

– Mais nos récusations, nos demandes du parlement de Bordeaux, ou de tout autre parlement de France ?

– Cela ne me regarde pas, je ne suis pas votre juge.

– C'est juste, vous n'êtes que notre geôlier.

La Chalotais était justement effrayé du choix de la prison qu'on avait fait pour lui et pour son fils. La Bastille n'était plus qu'une tombe où l'on mettait les gens auxquels on ne voulait pas rendre justice. Ce nouveau malheur l'accablait plus pour son fils, jeune encore, qu'il voyait destiné à mourir dans cette prison, que pour lui-même, qui, sur le déclin de l'âge, n'espérait plus que dans la justice de Dieu. Cependant son énergie habituelle ne l'abandonna pas pendant le voyage. Il soutint le courage de son

fil, plus abattu que lui, mais cette énergie de l'âme ne put vaincre la faiblesse du corps. Les maux matériels qu'il avait soufferts dans son cachot de Saint-Malo, et la transition subite au grand air et à l'agitation d'un voyage, altérèrent tout à coup sa santé d'une manière alarmante, et lorsqu'il entra à la Bastille, le 18 novembre 1766, la maladie avait fait de tels progrès qu'on crut qu'il ne sortirait de ce lieu que dans un cercueil.

On sépara le père et le fils dès leur entrée dans cette prison. Cependant, vu l'état dangereux du père, on permit au fils de venir le visiter dans sa chambre. La Chalotais n'était possédé que d'une idée accablante, c'était de mourir sans avoir été jugé. Il ne transpirait rien des intentions de la cour, et à toutes les questions que faisait l'infortuné procureur général, le mutisme de la Bastille répondit seul. Alors le délire s'emparait du malade ; mu par la force de la fièvre, il se levait au milieu de la nuit, et dans son ardeur à se justifier, tapissait sa chambre d'inscriptions et de paraphrases des Psaumes. Enfin, se voyant près de sa dernière heure, La Chalotais traça, d'une main défaillante, son testament, où, après avoir déclaré qu'il avait été *indignement et fausement calomnié*, il terminait par cette phrase : « Que Dieu me soit en aide ; consentant qu'il me punisse éternellement si je mens. »

Le lendemain, à l'heure où son fils avait la permission de venir auprès de lui, il tira ce papier de son chevet et le lui remit en lui disant :

– Mon fils, je vais paraître devant Dieu et je vous laisse sur cette terre où vous vivrez longtemps, je l'espère. C'est à vous que Dieu réservait la tâche de la mission que je n'ai pu accomplir, celle de confondre nos calomniateurs et de réhabiliter notre nom. Rappelez-vous ces longues heures de souffrances que nous avons passées dans notre captivité ; la persévérance que j'ai mise à demander justice, et profitez de l'énergie que je vous ai montrée et qui ne m'abandonne pas, vous le voyez, à mon lit de mort. Nous sommes renfermés à la Bastille, dans cette prison où il n'y a ni légalité ni justice. J'ignore ce qu'on va faire de nous et dans quel but on nous y a conduits. J'ignore si les biens que je possédais en y entrant m'appartiennent encore et si je puis en disposer. Quoi qu'il en soit voici mon testament que je vous remets et qui vous transmet dans sa dernière phrase un bien qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de vous enlever.

C'était le sixième jour que La Chalotais passait à la Bastille, et sa santé s'affaiblissant de moment en moment, les médecins prévoyaient déjà le terme de sa vie. Toutes les ressources de l'art devenaient inutiles. Une réaction morale pouvait seule le sauver, car telle était en effet la force intime de cet homme, qu'il suffisait de sa volonté de vivre pour qu'il ne mourût pas. Celle réaction s'opéra.

Le 24 novembre on lui signifia officiellement un arrêt qui évoquait son affaire au Conseil du roi. À cette nouvelle l'espérance d'une réhabilitation vint s'asseoir sur son chevet et y remplacer l'image de la mort qui l'enveloppait déjà de son linceul. Il voulut vivre, il vécut. Ardent à sa défense, il reprit ses mémoires, et plus instruit désormais des crimes dont on l'accusait, de son lit il dicta à son fils des plaidoyers concluants.

L'évocation du procès au conseil avait été la première victoire remportée par le duc d'Aiguillon sur les parlements et La Chalotais. Mais les partisans de ce dernier voyaient l'injustice si flagrante, la calomnie si évidente, la cruauté si révoltante,

qu'indifférents à ce premier succès, ils hâtaient de leurs vœux l'examen de l'affaire, certains d'obtenir à leur tour un triomphe éclatant. En effet, dès que les honteuses manœuvres qu'on avait employées pour perdre les magistrats inculpés, dès que la rigueur illégale et flagrante de la procédure envers La Chalotais, parurent aux yeux du roi dans son conseil; dès qu'il put lire en entier les mémoires écrits à Saint-Malo et qu'il se convainquit qu'ils contenaient la vérité, Louis XV, pour la première fois de sa vie peut-être, éprouva un mouvement de colère et le besoin de faire justice.



La Du Barry d'après un portrait du temps.

Mais ces deux mouvements ne furent pas de longue durée. À la première nouvelle qu'en eut le duc d'Aiguillon, il fut trouver sa protectrice et ne craignit pas de se faire un honteux rempart de sa robe de courtisane.

La comtesse parla en faveur du duc au monarque, qui ne s'aperçut pas de la source où celle-ci puisait son intérêt pour le brillant seigneur. Adroite et rusée envers un roi, d'ailleurs faible et fainéant, qui croyait que les barrières du Louvre devaient le

préservé de tout, excepté de la mort, elle lui persuada que c'était une lutte acharnée entre M. de Choiseul et elle ; qu'il protégeait les parlements et les magistrats inculpés, parce qu'elle protégeait le gouverneur de Bretagne. M. de Choiseul sembla lui-même adopter cette lutte en déployant toute la ténacité possible dans une cause sur laquelle il s'appuyait d'autant plus volontiers qu'il la savait juste et honorable, ce qui était rare à cette cour. Louis XV se trouva pendant quelques jours en proie aux deux influences qui agissaient sur son esprit, celle de son ministre et de sa maîtresse.

Dans cette occurrence il n'avait qu'une chose à consulter, c'était sa conscience ; mais Louis XV n'en eut jamais comme roi ; il voulait avant tout le repos et la paix dans sa cour et surtout dans ses petits appartements. Forcé de choisir entre son ministre, qui lui offrait les moyens de réparer une grande injustice et sa maîtresse, qui mettait en quelque sorte à ce prix l'invention de nouveaux plaisirs, il opta pour cette dernière. L'égoïsme qui a dominé le règne de Louis XV, dans lequel il a mis sa vie privée, dicta encore cette résolution ; il n'avait à essayer des représentations de M. de Choiseul qu'une fois par jour, car il ne le voyait pas davantage pour les besoins du service, tandis qu'il était constamment en butte aux reproches de madame Dubarry, qu'il voyait à chaque heure de la journée et de la nuit. Ce fut donc par un motif purement personnel et avec l'indifférence et l'ennui qui accompagnaient toutes les actions de ce monarque blasé, qu'il fit à son conseil le 22 décembre, la déclaration suivante, aussi étrange dans la forme qu'injuste et absurde dans le fond.

« Je suis très content de vos services, dit-il ; le compte que vous venez de me rendre me confirme dans le parti que j'avais déjà pris ; je ne veux pas qu'il intervienne de jugement, je veux éteindre tout délit. Monsieur le chancelier, faites expédier les lettres nécessaires et faites-les publier avec soin : je me réserve de pourvoir au reste. »

En conséquence il fut rendu au conseil un arrêt qui prononça l'extinction de tous délits et interdit toutes poursuites.

Cet arrêt accabla La Chalotais, il lui donnait implicitement raison, mais ce n'était pas ce qu'il avait droit d'espérer. Aux premières nouvelles qu'il en reçut, il protesta contre et réclama un jugement contradictoire, refusant d'admettre ce terme moyen, trop faible pour l'énergie de la défense, honteux pour le roi, qui faisait ainsi abandon de la justice. Le duc d'Aiguillon, la comtesse et les jésuites n'en étaient pas plus satisfaits. Il ne leur suffisait pas que l'affaire fût éteinte par ordonnance royale, ils voulaient un triomphe pour le duc, une punition pour La Chalotais.

On amena Louis XV à commettre cette monstruosité d'un roi qui après avoir reconnu par un acte public la culpabilité des uns et l'innocence des autres en enchaînant le cours de la justice qui allait prononcer, par un acte public encore, récompense les coupables et punit les innocents. Le duc d'Aiguillon fut renvoyé en Bretagne avec des honneurs et des pouvoirs plus grands que jamais ; et La Chalotais et son fils ne sortirent de la Bastille que pour aller en exil à Saintes, lieu qu'on leur désigna. Cet exil était la part de la compagnie de Jésus.

La Chalotais reçut son ordre d'exil avec joie.

– Maintenant, s'écria-t-il en parlant à son fils, on nous inflige une peine, nous pouvons protester et demander de nouveau justice. L'arrêt du conseil, qui supprimait la procédure et le délit, enchaînait notre voix qui se perdait dans le vague ; la peine qu'on nous inflige nous donne les moyens de crier : Justice ! Nous n'étions ni absous

ni condamnés par cet arrêt, nous sommes frappés par cette punition, nous en appelons sur l'heure. Nous étions des gens auxquels on faisait presque grâce, nous sommes des victimes, et les victimes ont droit à une réparation ; je ne poserai la plume que lorsque nous l'aurons obtenue.

En effet, dès ce jour, du fond de son exil, il ne cessa de demander justice en publiant divers écrits pour cela. Ce furent d'abord une *lettre au roi* et une *au comte de Saint-Florentin*. Cette dernière se terminait en ces termes :

« Je demanderai justice au roi ; je la demanderai jusqu'à la fin de ma vie ; je chargerai les miens de la demander après ma mort. »

Puis une *cédule évocatoire*, deux mémoires, enfin quatre *requêtes au roi*, et une *consultation en faveur des accusés*, signée du barreau de la France entière.

Ces divers écrits entretenirent l'intérêt des parlements, qui s'étaient associés à une si noble infortune. Le triomphe du duc d'Aiguillon fut court en Bretagne. Il se brouilla avec les états comme il s'était brouillé avec le parlement ; et sur les plaintes les plus vives de ce grand corps, le roi fut obligé de le rappeler, et nomma à sa place le duc de Duras. Mais pour que ce rappel n'eût pas l'air d'une disgrâce, toujours soumis aux caprices de la comtesse, dont l'intrigue continuait avec le duc, il donna à ce dernier le commandement des cheveu-légers de la garde, place plus éminente que celle qu'il occupait.

Le roi était dans l'intention et même dans la nécessité de rétablir l'ancien parlement de Bretagne, seulement il voulut attendre que le duc d'Aiguillon eût quitté le gouvernement de la province. Mais une question surgissait naturellement : c'était celle de La Chalotais et de son fils, qu'on n'osait destituer de leurs fonctions, et que l'influence de madame Dubarry et des jésuites empêchait de rappeler à Rennes. Le chancelier crut tourner la difficulté en faisant proposer à La Chalotais de se démettre de sa charge. Il pria Duclos, ami du procureur général, de se rendre auprès de lui pour négocier cette affaire. Duclos n'accepta qu'avec répugnance une mission dans laquelle on lui recommandait la ruse et la captation avant tout. Pourtant il se rendit à Saintes auprès des exilés. La Chalotais, prévenu du but de sa visite, l'accueillit en ces termes :

– Venez-vous me voir comme mon ami ou comme mon tentateur ? Dans le premier cas, soyez le bienvenu, dans le second, je ne puis ni ne veux vous écouter.

– Le premier cas, qui durera jusqu'à la fin de mes jours, répondit Duclos, me fait un devoir de vous déclarer franche ment que je viens ici au nom du chancelier et que je vous apporte ses propositions.

– Je n'ai à recevoir de mon chef que des ordres. Tout autre langage m'est suspect de sa part, même dans votre bouche.

– Oh ! Ce langage, je vais vous le rapporter brièvement ; car j'ai hâte d'embrasser mon ami, et je ne puis le faire qu'après avoir rempli ma mission.

– Dépêchez-vous donc, car il me tarde aussi de vous serrer la main.

– Voulez-vous vous démettre de votre charge, et votre fils veut-il se démettre de la survivance ? Quel prix y mettez-vous ?

– Un seul : mon procès devant le parlement de Paris, contradictoirement avec le duc d'Aiguillon.

– Je ne puis spécifier qu'un prix d'argent.

– Oui, cette monnaie qu'on appelle l'honneur est inconnue à ceux qui vous envoient. Après m'avoir dénoncé, calomnié, emprisonné, entouré de toutes les souffrances, de toutes les humiliations qu'on fait subir aux criminels, ils voudraient me voir renoncer encore à des fonctions dont ils publieraient que je me suis déclaré indigne. Le piège est trop grossier pour que j'y tombe. Qu'on me destitue, si on l'ose ; quant à moi, fier de n'avoir pas failli un seul jour dans ma longue carrière y me sentant encore la force de la remplir, je ne me démettrai pas volontairement.

– Mon intention est de ne vous influencer en rien ; aussi ne vous dirai-je que ce que mon amitié pour vous me suggérera. Votre âge demande du repos. L'opinion publique est fixée sur votre procès ; vous l'avez gagné devant elle. Une retraite honorable peut tout éteindre et assurer en revenus un riche avenir à votre fils.

– Si je n'étais pas La Chalotais, je pourrais peut-être approuver vos conseils ; mais je suis le procureur général de Bretagne, le magistrat de cour souveraine qu'un favori, un courtisan et le puissant parti des jésuites a voulu perdre. C'est la cause des parlements qu'on poursuit en ma personne, c'est l'indépendance du magistrat, le courage du ministère public ; et puisque Dieu m'a choisi pour faire respecter tout cela, je ne faillirai pas à la mission qu'il me donne.

– Mais en continuant cette lutte, qu'espérez-vous ?

– Justice.

– Mais avec des ennemis si puissants...

– La justice éternelle est plus puissante encore. Je croyais que ma constance dans les tortures qu'ils m'ont fait souffrir leur aurait donné meilleure opinion de mon courage. À Saint-Malo, je n'avais qu'un cure-dent pour écrire ; je me suis fait ouvrir les portes de mon cachot. Ici, j'ai une plume, je me ferai ouvrir les portes des parlements pour trouver la justice. Le procureur général exilé, destitué, mérite la sympathie de tous et l'admiration de quelques-uns ; La Chalotais, cédant sa charge à prix d'or, mériterait la pitié et le mépris de tout le monde. Vous êtes mon ami, Duclos, choisissez pour moi.

À ce langage si simple et si ferme, Duclos ne trouva rien à répondre. Il embrassa son ami, passa deux jours auprès de lui, et revint à Paris rendre compte au chancelier du résultat négatif de sa mission. On n'osa pas encore destituer La Chalotais, et continuant la même ligne de conduite tracée par l'arrêt du conseil qui l'acquittait, et suivie de l'exil qui le condamnait, on rétablit le parlement de Rennes, on rappela tous les anciens membres, excepté La Chalotais et son fils, dont on laissa le poste inoccupé. On croyait peut-être cette affaire assoupie ; les magistrats exilés, oubliés de la province ; on croyait que, reconnaissants du bienfait de voir leur ancien parlement rétabli, les Bretons passeraient sans rien dire devant la place vide du chef du parquet. Il n'en fut pas ainsi.

« Figurez-vous une de ces fêtes antiques où tout un peuple venait célébrer quelque grande solennité nationale, dit l'éloquent Bernard de Rennes, dans le plaidoyer que j'ai déjà cité. Le parlement est réuni, son palais est encombré, ses portes sont assiégées par la foule empressée ; partout éclate la joie, et cependant cette joie laisse voir qu'il manque quelque chose au bonheur public.

« Mais on va parler ; tout se tait. Des prêtres s'avancent et disent : « Il nous reste à désirer le retour de ces deux illustres victimes de la calomnie, que leurs malheurs

nous ont encore rendus plus chères ; magistrats augustes, quand nous sera-t-il donné de ne plus gémir sur vos peines et sur votre absence ? »

« Messieurs, vous assurerez le bonheur public en hâtant par vos instances le retour de deux magistrats illustres, dont les malheurs et les vertus seront transmis à la postérité. »

« Après le clergé viennent les tribunaux :

« Quelque chose manque à la félicité publique, dit l'orateur, c'est de ne point voir parmi vous des magistrats dont le zèle et la fidélité ont augmenté les malheurs. Nous devons attendre de la bonté du meilleur des rois qu'il voudra bien les rendre aux vœux de tout le corps de la nation et de chaque citoyen. »

À son tour l'ordre des avocats fait éclater son dévouement pour la magistrature : « Le roi, dit-il, mettra le comble à ses bienfaits en accordant à vos instances respectueuses le magistrat dont la France ne connaîtrait que les talents supérieurs, si la disgrâce ne lui avait donné l'occasion de déployer dans les fers toute sa grandeur d'âme et l'héroïsme de la vertu. »

Enfin, les états de la province, la réunion des trois ordres, présidée par M. l'abbé Josselin, firent entendre ces paroles : « Vos représentations vont s'unir à celles que les états ont faites pour obtenir le retour de ces hommes vertueux, aussi chers à la patrie que recommandables par toutes les qualités qui forment les grands magistrats. En contribuant à accélérer un succès si désiré, vous mettez le comble au bonheur public. »

Des regrets et des vœux aussi solennellement exprimés devaient nécessiter une mesure royale. Leurs échos vinrent frapper les oreilles des deux exilés, leur arracher des larmes d'attendrissement, et leur payer en un jour leurs souffrances de plusieurs années. Ils triomphèrent quelques instants, le temps probable pour que la cour rendit enfin justice. Mais la cour resta muette. Louis XV, semblable à ces hommes qui en fermant les yeux devant un abîme, croient l'éviter parce qu'ils ne le voient plus, s'endormit volontairement dans son indolence naturelle ; les amours de la comtesse et du duc continuaient, les jésuites manœuvraient dans l'ombre, et il ne fut rien répondu aux demandes des divers grands corps de Bretagne.

Alors, comme un appel aux armes, parut un nouvel écrit de l'infatigable La Chalotais. Cet écrit fut suivi de beaucoup d'autres, et des réponses qu'on y faisait à mesure. Les jésuites n'avaient pas brisé leurs plumes. Une guerre de pamphlets commença, ardente et terrible, dans toute la Bretagne. Ces pamphlets, déferés la plupart au parlement, furent condamnés à être brûlés en place publique. Fatigué de ce manège et de la trop grande confiance que le parlement montrait dans ses suppliques au roi, pour le rappel des procureurs généraux, un magistrat s'écria en pleine assemblée : « Eh ! messieurs, ne nous lasserons-nous pas de brûler la vérité ? »

Ce mot, comme une étincelle, alluma l'incendie qui couvait dans le parlement. Cette cour ordonna une enquête pour découvrir les auteurs et instigateurs des troubles de la province. Des informations, des dépositions, des renseignements de toute sorte, il résulta la preuve que les jésuites et le duc d'Aiguillon réunis en étaient les fauteurs. Le parlement commença par renouveler l'arrêt de proscription des jésuites en y ajoutant des conditions plus sévères, et comme le duc d'Aiguillon, moins adroit et moins rusé qu'eux, d'ailleurs plus audacieux, parce qu'il se sentait soutenu par la

cour, s'était découvert davantage dans ses menées, le parlement l'attaqua de front, et instruisit contre lui. L'acte d'accusation énumérait des charges flétrissantes. Abus de pouvoir, vexations en tous genres, séductions pour se procurer contre les magistrats qu'il voulait perdre des preuves de mépris de l'autorité du roi, et de rébellion ; *enfin*, portait l'acte d'accusation, *le soupçon du crime le plus énorme*, par où l'on voulait faire entendre des projets d'assassinat ou de poison médités.

La France entière applaudit au courage du parlement breton, et témoigna sa vive sympathie aux exilés de Saintes, pour qui le jour de la justice semblait enfin venu. Le parlement instruisit avec une rapidité effrayante le procès criminel contre l'ancien gouverneur, lorsque des lettres patentes du roi, *vu qu'un pair était inculpé*, ordonnèrent que le procès serait fait par la cour des pairs, séante au parlement de Paris, et déclarèrent que comme Sa Majesté voulait y être présente, les séances se tiendraient à Versailles.

Cette ordonnance, qui du reste était dans les limites de la prérogative royale, encouragea les uns, découragea les autres. Les premiers ne virent dans elle que l'intention formelle du roi de connaître la vérité et de rendre justice ; les seconds, qu'une intrigue de cour, pour préserver le duc d'Aiguillon de toute atteinte. La Chalotais, dans la loyauté de son âme, pensait comme les premiers. Il se trompait. Cette apparence de justice n'était en effet qu'une intrigue combinée entre la comtesse Dubarry, le duc d'Aiguillon, et un troisième personnage qu'ils avaient associé à leur plan. Ce personnage était M. de Maupeou.

Premier président du parlement de Paris, il avait par la plus basse flatterie acquis les bonnes grâces de la courtisane. Il lui avait fait une généalogie d'après laquelle ils descendaient tous deux de la même tige. Heureuse d'être lavée de la poussière populaire par la noblesse de robe des Maupeou, *la petite Lange* avait remercié son cousin (c'est le nom qu'ils se donnaient mutuellement) en le faisant élever, dès 1768, à la dignité de chancelier, en remplacement de M. de Lamoignon.

Ce fut le nouveau chancelier, qui, en cette qualité, conseilla au roi d'évoquer le procès criminel fait au duc d'Aiguillon devant la cour des pairs, et de le faire plaider devant lui. Il espérait par l'influence et la présence du roi, bien prononcé en faveur du duc, enchaîner la parole des membres du parlement, forcer leurs consciences, et arriver à un acquittement. Mais il se trompait aussi. On en était arrivé en France à ce point que toute confiance était éteinte pour la cour, dirigée par les amants ou les flatteurs de la maîtresse du roi ; et le pays n'avait d'autre espoir que dans les parlements, dont la fermeté se manifestait depuis quelques années.

Cette fois ils ne faillirent pas à leurs devoirs. Les séances pour cette affaire commencèrent à Versailles le 4 avril 1770 en présence du roi. Les membres du parlement discutèrent avec autant de liberté que d'éloquence les charges qui s'élevaient contre le duc d'Aiguillon. Louis XV, qui avait au fond du cœur le sentiment de la justice qu'il ressentait comme homme, et qu'il répudiait selon les exigences comme roi, porta la plus vive attention à ces débats, encouragea les orateurs, et parut se laisser séduire malgré lui. Effrayé de ce spectacle, le duc d'Aiguillon sentit la nécessité de se défendre et d'agir plus fort que jamais sur l'esprit du roi.

Le fameux Linguet, que nous retrouverons prisonnier à la Bastille, composa pour lui un mémoire justificatif, d'une éloquence fougueuse, dans lequel il eut l'adresse de

confondre la cause du duc avec celle du gouvernement du roi. Dès ce jour le chancelier fit entendre à Louis XV que c'était son autorité qu'on attaquait dans la personne de l'ancien gouverneur de Bretagne. Madame Dubarry redoubla de rigueurs, de caresses et d'instances. En vain les membres du parlement réfutaient pièce à pièce les arguments présentés pour la justification du duc, on détermina le roi à finir cette affaire par un lit de justice. En conséquence, le roi manda à cet effet le parlement à Versailles, le 27 juin 1770.

Toutefois Louis XV, comme s'il eût craint d'avouer publiquement sa faiblesse et en eût voulu rejeter la responsabilité sur ses ministres, se borna à donner la parole au chancelier. Celui-ci commença par faire l'historique de tous les moyens employés par le roi pour pacifier la Bretagne ; dit que c'était encore dans cette intention, et dans celle de s'édifier lui-même, qu'il avait évoqué l'affaire à la cour des pairs pour y être discuté et délibéré devant lui.

« Sa Majesté a vu avec étonnement, ajouta-t-il, que dans la discussion on s'ingère de soumettre à l'examen et à la critique des ordres émanés du trône. Il règne dans cette cause une animosité révoltante ; plus on la sonde, plus on trouve d'horreurs et d'iniquités dont Sa Majesté veut détourner les yeux ; il lui plaît donc de ne plus entendre parler de ce procès. Il arrête par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, et impose un silence absolu sur toutes les accusations réciproques. »

Le parlement sortit indigné de ce lit de justice et des défenses faites par le roi ; il en comprit la portée et ne voulut pas céder dans cette circonstance critique. Le 2 juillet 1770, il rendit un arrêt qui portait que le duc d'Aiguillon étant gravement inculpé de faits qui entachaient son honneur, ce pair était suspendu de ses fonctions jusqu'à ce que, par un jugement rendu dans la cour des pairs, avec les formes solennelles prescrites par les lois, il fût pleinement purgé et réintégré. On nomma sur-le-champ des commissaires pour présider à l'impression rapide de l'arrêt qu'on répandit dans toute la France ; le même jour il en partit de Paris dix mille. La cour, se voyant attaquée avec tant de vigueur et de spontanéité, mit la même vigueur et la même spontanéité à répondre. Le lendemain, 3 juillet, arrêt rendu par le roi en son conseil, qui cassait celui du parlement et enjoignait au duc d'Aiguillon de reprendre ses fonctions de pair de France. Aussitôt remontrances du parlement de Paris et de la plupart de ceux de province. Les vacances qui arrivèrent suspendirent les hostilités. Aucun parti n'avait voulu céder, et à la reprise des travaux du parlement la guerre menaçait de reprendre plus terrible encore.

C'est dans ce moment d'intervalle que Louis XV, déjà las de cette lutte, put espérer et se plonger de nouveau dans les plaisirs que lui offrait sa maîtresse. Celle-ci en profita pour amener le monarque à ses fins, c'est-à-dire au triomphe du duc d'Aiguillon son amant, et à l'abaissement de ses ennemis ; et parmi ses ennemis, outre les parlements, nobles soutiens de La Chalotais, il comptait encore le duc de Choiseul, chef du ministère, également odieux à la favorite, dont il avait méprisé le crédit.

La favorite s'appliqua à se venger de tous. Le plus pressé dans cette affaire était d'empêcher le cours du procès contre le duc que le parlement allait reprendre. Elle obtint de Louis XV qu'il commît un acte qui n'a d'exemple dans l'histoire que celui que commit Henri IV pour Henriette d'Entragues et son père. Le roi fit enlever de force, du greffe du parlement, les pièces du procès. On ne l'en fit pas tenir là seule-

ment. Le 7 décembre eut lieu à Versailles un nouveau lit de justice plus arbitraire, plus humiliant que le premier. Le duc d'Aiguillon, frappé déjà par un arrêt du parlement qui le déclarait déchu de la patrie jusqu'à la fin de son procès, siégea en qualité de pair de France dans la séance royale. Le roi défendit aux enquêtes et aux requêtes de provoquer l'assemblée générale des chambres, et au parlement de Paris d'envoyer aux autres parlements des mémoires dont on pourrait induire une association, de cesser le service et de donner leur démission. De retour à Paris, le parlement se hâta de faire des remontrances, elles ne furent pas écoutées. Alors il cessa ses fonctions et suspendit le cours de la justice. Le triumvirat, le cousin, la cousine et l'amant, toujours réunis aux jésuites et que rien n'embarassait une fois lancé dans la voie de la violence et de l'arbitraire, commença par perdre le duc de Choiseul, qui montrait au roi le danger d'une pareille politique.

La comtesse Dubarry écrasa les oranges sous ses pieds, et Choiseul et Praslin furent exilés. On nomma à leur place le duc d'Aiguillon et l'abbé Terray, autre ministre, honteux et flétri dans l'histoire, qui pesa sur la France jusqu'à la fin du règne de Louis XV. Un seul obstacle subsistait encore, c'était celui du parlement; ses membres, fidèles à leur juste résistance, refusaient de siéger. Le duc d'Aiguillon et M. de Maupeou prirent des mesures qui tenaient à la fois du militaire et du jésuite, la force brutale et la surprise.

Dans la nuit du 19 janvier 1771, tous les membres du parlement furent brusquement réveillés à la même heure par deux mousquetaires qui leur présentèrent l'ordre de reprendre leurs fonctions; ils devaient signer derrière l'ordre *oui* ou *non*, sans réflexion ni commentaire. Beaucoup signèrent non; quelques-uns, étourdis et réveillés en sursaut et craignant pour leur vie, signèrent oui. Mais le lendemain, réunis au palais à ceux qui avaient refusé, ils se rétractèrent. Le chancelier poussa alors la violence à l'extrême. Tous les membres du parlement furent exilés, leurs charges confisquées et leur remplacement résolu. Il eut recours pour cela à toutes les médiocrités du barreau et de la magistrature de province.

Puissamment secondé des jésuites, qui avaient servi à renverser M. de Choiseul et à composer le nouveau ministère, il y appela leurs adeptes et leurs affiliés, et constitua un parlement aussi bouffon qu'ignorant, sur lequel on s'égaya dans mille chansons, qu'on ridiculisa dans autant de pamphlets et de satires, et qui porte dans l'histoire le nom de *Parlement Maupeou*.

Tel fut le premier résultat de cette grande lutte entre le duc d'Aiguillon et La Chalotais. Le premier avait pour lui les jésuites, la courtisane et l'arbitraire; le second, les parlements, la France entière et la justice. Sous ce règne où le vice, la débauche et la corruption dominaient, La Chalotais devait succomber. Mais ses ennemis furent écrasés plus tard par leurs victoires. Nul doute que le ministère d'Aiguillon et le parlement Maupeou n'aient surtout préparé la révolution qui a plutôt pris ses causes dans le règne de Louis XV que dans celui de son successeur.

Quant à La Chalotais, toujours noble et grand dans l'infortune, il ne fut pas plus abattu par ce coup qu'il ne l'avait été par tous les autres. Fier d'avoir vu s'associer à sa cause le parlement de Paris, de partager avec lui la peine de l'exil, il ne cessa de réclamer auprès du roi, quoique le duc d'Aiguillon fût ministre. Il ne cessa de refuser

de se démettre de sa charge et d'espérer le triomphe de sa cause et l'abaissement de ses ennemis. Ce jour arriva pour lui.

Le premier acte de Louis XVI à son avènement au trône fut la dissolution du parlement Maupeou et le rétablissement de l'ancien ; le second fut le rappel de La Chalotais père et fils au parlement de Bretagne, où ils furent rétablis dans leurs dignités et leurs charges. La Chalotais accepta sans s'en glorifier cette victoire si péniblement achetée. Plus modeste dans son triomphe qu'il ne l'avait été dans les fers, il écrivit le 11 novembre 1775 : « J'arrive à Rennes ; il y a aujourd'hui dix ans que nous fûmes arrêtés. Je vais mener une nouvelle vie, grâce au roi Louis XVI et à la reine, mais je crains bien qu'elle ne soit pas longue. Je ressens presque toutes les incommodités de la vieillesse, fruits d'une guerre aussi longue que celle de Troie. »

L'enthousiasme pour ses talents, l'admiration pour son courage, l'amour pour sa personne, n'étaient pas diminués par le temps dans cette province. Ce qui éclata de joie et de bonheur dans toute la Bretagne est impossible à décrire : ce n'était pas seulement la réhabilitation d'un magistrat qu'on célébrait, c'était le retour de la justice, c'était le triomphe du peuple. En même temps le duc d'Aiguillon était exilé d'une cour dont il avait augmenté les vices, d'un gouvernement dont il avait commis toutes les fautes, d'une terre où il avait fait verser tant de larmes.

Mais la justice de Dieu n'était pas épuisée encore ; il est un dernier moment où elle se manifeste cruelle et terrible : ce moment devait venir. La Chalotais s'endormit du sommeil du juste, le 12 juillet 1785, dans Rennes, sa patrie, entouré d'honneurs, de gloire et d'affection. De ses trois persécuteurs, deux, le duc d'Aiguillon et Calonne, moururent sur la terre étrangère, dans un exil plus cruel que celui qu'ils avaient imposé au grand magistrat. Pour que rien ne manquât aux souffrances de Calonne, il fut aussi ministre, comme le duc d'Aiguillon, et monta aussi haut que lui pour descendre aussi bas. Le troisième, Flesselles, arrivé à la dignité de prévôt des marchands, qu'il avait tant ambitionnée, mourut assassiné à Paris le jour de la prise de la Bastille ; on l'accusait de trahison. Nous le retrouverons à cette grande époque.

De tous ceux que nous avons vus prendre part à cette lutte, les jésuites seuls survécurent dans leur institution et dans son esprit. La compagnie de Jésus ne ressemble pas au phénix qui renaît de sa cendre, elle ressemble au ver de terre qu'on coupe, qu'on mutile et dont les morceaux vivent toujours, rampent toujours et finissent par se rejoindre.

Après la bulle du pape Clément XIV, qui prononça, le 21 juillet 1773, l'extinction de l'ordre des Jésuites, Frédéric II, roi de Prusse, et Catherine II, impératrice de Russie, protégèrent seuls les membres de cette compagnie réfugiés dans leurs états. Durant la Révolution française, Paccarini, tailleur de pierre et puis soldat, tenta de rétablir l'ordre sous le nom de *Pères de la foi*. Il fonda une maison à Rome ; mais les Français envahissent l'Italie, et les jésuites fuient devant eux. L'abbé de Broglie fait une nouvelle tentative à Londres ; elle n'est pas plus heureuse. Sous l'empire, en 1805, M. de Portalis fit de nouveau dissoudre leur ordre en France par l'empereur ; mais après la chute de l'empire, Pie VII, longtemps prisonnier en France, et pour se venger sans doute de sa captivité sur ce pays, rétablit l'ordre des Jésuites dans toute la chrétienté. Deux ans après, l'empereur Alexandre les chasse de Russie ; le roi de Portugal Jean VI, de son royaume ; l'empereur d'Autriche, de son empire. L'Espagne

et le Piémont les reçoivent au contraire, et la France les laisse mettre le pied sur son territoire timidement défendu. Bientôt, en qualité d'humbles missionnaires, ils se répandent dans les départements pour y prêcher l'Évangile ; leurs doctrines commencent à germer. Le désordre dans les familles et dans les populations les précède et les suit ; les habitudes ordinaires du culte religieux sont détruites ; quelques curés et quelques évêques élèvent en vain la voix. Le fanatisme envahit la province, et la cour protège cette invasion. Alors ils viennent droit à Paris, s'y établissent et jettent partout des maisons de leur ordre. Il y en avait à Montmorin, à Poitiers, à Vannes, à Bordeaux, à Toulouse, à Besançon, à Saint-Acheul, à Montrouge, à Aren, à Forcalquier, à Soissons. Il y en avait partout déguisées sous de faux noms, mais existant réellement, cabalant, remuant, conspirant et disposant déjà des places, des emplois, de l'influence, sous le titre de *congrégation*. Charles X venait de monter sur le trône.

Il était donné à cette époque de ressusciter la guerre entre les jésuites et La Chalotais. Dans cette compagnie, la haine est héréditaire et se transmet de génération en génération.

Cinquante ans étaient écoulés depuis leur affaire avec le procureur général de Bretagne, et leur ressentiment était jeune comme au premier jour. À peine établis en France, les jésuites voulurent continuer leurs persécutions contre lui ; mais La Chalotais n'était plus : il n'existait que sa tombe. Ils eurent l'odieux courage de la flétrir. Conséquents en cela avec les principes de leur société qui n'avaient pas changé, ils acceptèrent cet héritage de vengeance auquel la mort ne posa jamais pour eux une barrière. Leurs pères avaient voulu déshonorer le magistrat, les enfants voulurent déshonorer sa mémoire.

Le journal *l'Étoile*, journal, dévoué à leurs intérêts, publia, à propos de la mise en vente d'un portrait de La Chalotais, un article où la haine, la violence et l'expression grossière dominaient. La Chalotais était traité de *magistrat obscur et félon qui, au mépris de ses devoirs et de son impartialité, poursuivit avec l'odieuse animosité d'une haine personnelle un corps respectable* ; il était présenté, enfin, comme *un homme qui, bientôt après, dégradé du titre honorable dont son roi l'avait cru digne, s'en fut traîner son repentir dans l'exil et l'ignominie*.

« Trois générations s'étaient succédé depuis la mort du procureur général La Chalotais ; et son nom, dignement porté, était entouré de la publique estime ; on n'aurait pas même soupçonné que ce nom sacré pût devenir jamais l'objet d'aucune injure, lorsque parvint à Rennes la feuille du 2 février 1828, du journal qui s'intitule *l'Étoile*. Pour la première fois, ce journal eut dans nos murs de nombreux lecteurs. Les récits qui se firent de la diffamation, taxés d'abord de malveillance et d'exagération, ne rencontrèrent que d'incrédulés auditeurs. C'est impossible, disait-on, et l'on courait s'assurer par ses yeux de la vérité. La famille La Chalotais fut bientôt instruite ; on y lut, on y dévora ces lignes odieuses, et chacun sentit son front se couvrir de rougeur et son cœur frémir d'indignation. À l'instant même une résolution fut prise ; elle fut spontanée, elle fut unanime, elle fut dictée par l'honneur. C'est la résolution de demander justice à la loi, c'est celle qui nous amène devant vous. »

Telles furent les paroles prononcées à l'audience du tribunal de la Seine, par M. Bernard, de Rennes, alors simple avocat, envoyé du fond de la Bretagne au nom

de la famille de La Chalotais pour soutenir l'action en diffamation et en calomnie, intentée par elle au journal *l'Étoile*.

Ce procès tenait la France entière attentive à ses débats.

« Moi ! s'était écrié l'éloquent avocat, moi, chargé de défendre un des plus grands magistrats de la France, moi, chargé de justifier La Chalotais de ce qui, depuis un demi-siècle, est regardé comme son plus beau titre de gloire ; appelé à démontrer que ce que nos pères ont appelé, durant un demi-siècle, du courage, du talent, de la gloire, de la vertu, ne s'est pas changé subitement en bassesse, en lâcheté, en trahison, en infamie ; moi, envoyé devant vous pour aider de ma faible voix l'ombre illustre dont l'odieuse calomnie vient de réveiller la cendre, et pour tout dire en un mot, La Chalotais accusé, les jésuites accusateurs. Voilà, messieurs, quel spectacle s'offre à vous, et voilà ce qui m'étonne ! Après un long sommeil, un homme s'éveillant fut surpris de voir un monde tout nouveau. La France, qui certes depuis quarante ans n'a pas somméillé, ne doit-elle pas s'étonner encore plus de trouver autour d'elle, après sa terrible veille, des choses qu'elle croyait à jamais passées ? »

Par cette exposition il avait fixé le véritable point du procès. Dès lors chacun se reportait à cette époque des persécutions du magistrat breton ; comme alors c'était la même compagnie de Jésus qui agissait dans l'ombre et ne révélait son existence que par le mal. On voyait de nouveau la victime traînée dans les cachots de Saint-Malo, écrivant avec son cure-dent ses mémoires qui sont venus jusqu'à nous, et la Bastille, détruite depuis quarante ans par nos pères, apparaissait de nouveau avec ses tours hideuses et sombres, renfermant La Chalotais qui formulait la déclaration de son innocence dans son testament de mort. C'est sous l'impression de ces souvenirs qui reportèrent pendant quelques jours la France entière à la fin du règne de Louis XV, que l'éloquente voix de l'avocat se fit entendre.

La tâche était immense dans les circonstances du pays. Il fut à la hauteur de sa tâche, et ne faillit au grand nom qu'il était chargé de défendre ni par l'énergie ni par le talent.

Une objection préjudicielle se présentait pour étouffer sa voix, objection digne des adversaires qu'il avait à combattre. C'était celle-ci : l'action en diffamation peut-elle être transmise héréditairement ?

« J'en appelle à tous ceux qui m'entendent, s'écria-t-il dans un de ces beaux mouvements oratoires qui s'échappèrent plus d'une fois de son cœur, j'en appelle à tous ceux qui doivent nous juger, à tous les cœurs honnêtes : ne faudrait-il pas fuir un pays où la loi laisserait impuni le crime qui flétrit la mémoire d'un père ? Ah ! Le mien vit encore, grâce au ciel, et demain, s'il fallait qu'il fût arraché à mes sacrés embrassements, demain, sa tombe fermée à peine, un lâche viendrait s'asseoir sur son monument et me dirait : "Celui qui dort ici et que tu pleures ne fut qu'un infâme ;" et quand je crierais vers la loi, quand je lui dénoncerais le sacrilège, la loi me répondrait : "Tais-toi, je le punirais s'il t'insultait, quand tu passes, mais je l'absous s'il ne fait que charger d'infamie le nom de ton père dont tu viens de fermer les yeux !" Grand Dieu ! Quelle loi et que faire dans cet horrible état ? Faudra-t-il que violant le commandement de Dieu, j'aie assuré de mes propres mains une vengeance que me refusent les tribunaux ? Faudra-t-il que le sang des calomnieurs soit offert à des mânes irrités ? Laissez-moi donc, laissez-moi parler, laissez-moi dans ce feu sacré que j'ai choisi,

devant les ministres de la loi, en face de la France entière, rendre hommage à la pure et noble mémoire de mon père ! »

Passant ensuite au fond de la cause et près d'aborder la justification de La Chalotais, il dit :

« Savez-vous, demanderai-je au calomniateur, savez-vous quelles furent les souffrances d'un grand citoyen que vous insultez si lâchement ? Savez-vous qu'enlevé à sa famille, au milieu de la nuit, pour un crime imaginaire, privé de tout secours, traîné de cachots en cachots, séparé violemment de son fils, il vit se prolonger pendant quinze mois, pendant quinze siècles, cette horrible agonie, luttant et se débattant incessamment au milieu de surprises et de honteux détours dont s'entouraient ses calomniateurs ? Grand Dieu ! Qu'il fallait être pur pour ne pas succomber ! Et il ne succomba pas ! Mais plus son innocence éclatait, et plus s'accroissait la haine de ses ennemis. Échappé à l'arbitraire d'une commission, il tomba sous l'arbitraire ministériel, et l'homme qu'on n'avait pu légalement condamner fut illégalement exilé. Et ne croyez pas que j'aie oublié le respect que je dois à sa mémoire, jusqu'à répondre sérieusement aux dégoûtantes et stupides accusations qui lui furent faites alors, et qu'on semble vouloir renouveler aujourd'hui. La Bretagne, messieurs, comme fils de laquelle j'ai reçu mission de venir ici proclamer la gloire de l'un des hommes dont elle est le plus fière, la Bretagne me désavouerait si je supposais un instant que La Chalotais eût besoin de justification.

« Un illustre Romain, quand de lâches ennemis vinrent l'accuser, s'écria pour toute défense : “Romains, félicitons-nous ! À pareil jour je vainquis les ennemis de la patrie ; marchons au Capitole en rendre grâces aux dieux !” Et nous, Français, félicitons-nous, car l'occasion nous est offerte de faire l'éloge d'un grand et vertueux citoyen. Non, je ne suis pas venu pour prononcer une défense, mais pour lui rendre un éclatant témoignage. Une défense ! Eh ! Qu'en est-il besoin ? On le nomme, et il est défendu. »

Il s'occupe après des jésuites, et voici ce qu'il en dit, appuyé sur cette logique historique que rien ne peut réfuter.

« Ils ont été condamnés après de longs examens, et à une époque où ils pouvaient être mieux connus qu'aujourd'hui, ils ont été proscrits par toutes les magistratures de l'Europe, par l'Église soulevée tout entière contre eux, par les rois, qui les regardèrent comme des ennemis de leur pouvoir, par le chef suprême, enfin, de la chrétienté. Voudrions-nous dire aujourd'hui que tant de voix se sont faussement élevées contre cette société ? Voudrions-nous l'absoudre, condamner tous ceux qui se déclarèrent contre elle ? Non sans doute, et il faut que je tienne pour vrai tout ce qu'on a dit des jésuites, ou que j'accuse de mensonge, de calomnie et d'injustice, dix rois, dix peuples, tous les magistrats, tous les conseils de l'Europe, l'Église entière, le souverain pontife enfin, dont les décisions sont tenues pour infaillibles. »

Enfin il termina ce brillant plaidoyer par les phrases suivantes, qui produisirent la plus grande sensation :

« Vous allez prononcer entre le calomniateur et ses victimes, entre l'homme assez méprisable pour vendre sa plume à de vils intérêts, à d'odieuses passions, et des hommes irréprochables, portant honorablement un nom respecté ; et pour tout dire en un mot, entre la famille de La Chalotais, qui compte deux siècles d'illustration, et les

jésuites, chassés trente-huit fois des États de l'Europe et dont l'histoire n'est qu'une suite d'attentats. »

Le tribunal rendit un jugement qui rappelait un peu les arrêts du conseil du roi Louis XV.

« Attendu, disait-il, que les torts du rédacteur de *l'Étoile*, quelque graves qu'ils puissent être, n'ont été ni prévus ni punis par le législateur, qui ne s'est point occupé de concilier les droits sacrés de la famille, en opposition avec la liberté de la presse, les privilèges du publiciste et de l'historien, que le législateur lui seul peut poser les limites et punir les abus de cette liberté publique, le tribunal renvoie l'éditeur de *l'Étoile* de la plainte et condamne la partie civile aux dépens. »

Mais comme sous le règne de Louis XV, la France entière comblant la lacune signalée dans la loi par le tribunal, condamna le journal *l'Étoile* et inscrivit au premier rang du barreau français le nom de Bernard de Rennes.

Pour quiconque médite sur les révolutions des empires et les causes qui les amènent, il est de profondes réflexions à faire sur les deux époques que nous venons de retracer. L'arrêt du parlement de Bretagne qui expulsa les jésuites de France et fut rendu sur un réquisitoire de La Chalotais devint un avis donné au roi Louis XV. Il n'en tint compte, il étouffa la voix du procureur général dans un cachot, et sur la pente où l'entraînaient ces mêmes jésuites, fit le ministère d'Aiguillon et le parlement Maupeou. Ce ministère et ce parlement amenèrent 1789.

En 1826, par l'organe de M. Bernard de Rennes, La Chalotais signala à la justice le retour de ses ennemis, revenus pour outrager sa tombe. Ce fut encore un avis donné au roi Charles X ; il n'en tint compte aussi, et entraîné sur la même pente que son prédécesseur, il fit les ordonnances qui amenèrent la révolution de 1830.

Maintenant nous dirons une seule chose pour l'époque à laquelle nous écrivons ces lignes. La compagnie de Jésus est comme le mal, elle est éternelle ; suivant pas à pas la lutte qui s'engage entre le clergé, l'université et le gouvernement, nous consignons ici les paroles prononcées par M. Bernard de Rennes, en 1826, qui, dix-huit ans après, peuvent s'appliquer à ce qui se passe aujourd'hui.

« J'entends parler partout des jésuites : on les accuse, on les défend, on les appelle, on les repousse ; mais enfin je ne les vois nulle part légalement établis. Aucune loi n'a fait revivre cette société ; aucun acte public ne la reconnaît, ne prononce même son nom. »

Et pourtant comme en 1826, ils sont partout, ils envahissent tout. Comme en 1826, ils rampent autour des collèges, ils se glissent dans les familles, ils trouvent des organes dans les parlements et dans les princes de l'Église. Comme en 1826, ils menacent, ils flattent, ils attirent, ils se cachent, ils se déguisent, ils conspirent... Que Dieu sauve la France!...

On a vu d'après la nomenclature des prisonniers en tête de la suite de ce règne, que nous avons été forcés de mettre le nombre des prisonniers connus, en nous bornant à consigner les noms des plus importants. Les noms et l'histoire de toutes les victimes de la Bastille auraient dépassé les bornes de l'ouvrage le plus long. Nous sommes assez avancés dans ce livre pour qu'on puisse bien apprécier maintenant les motifs de captivité à la Bastille. C'était toujours l'arbitraire ; tantôt pour préserver les grands criminels des peines portées par les lois contre eux ; tantôt pour punir les petits que

la justice eût acquittés ; toujours pour satisfaire les passions et les caprices des souverains, de ses maîtresses, des ministres, des grands seigneurs, des commis entre les mains desquels tombaient des lettres de cachet en blanc et dont ils disposaient, avec la même facilité qu'aujourd'hui les commis de la liste civile disposent des permissions de voir les châteaux royaux.

Les lettres de cachet, sous Louis XV et au commencement de Louis XVI, furent aussi communes que faciles à obtenir. Qui ignore maintenant la profusion avec laquelle le duc de la Vrillière les répandait dans toute la France pour tous les châteaux royaux ? On est allé jusqu'à le signaler dans une pièce de théâtre, et il est acquis à l'histoire des prisons d'État que ce ministre envoyait en cadeau, tous les jours de l'an, à ses amis, cinq ou six lettres de cachet en blanc pour se défaire de ceux qui les gênaient. Le peu de lignes que nous venons d'écrire suffisent au complément de cette histoire, sans entrer dans de plus amples détails.

Parmi les prisonniers dont la détention a été la plus motivée, nous citerons d'abord le comte Thibaut de Chanvallon, intendant des colonies de Cayenne et de la Guyane française, entré à la Bastille le 21 février 1767, et transféré de là au mont Saint-Michel le 14 septembre suivant. Il était accusé *d'avoir contribué aux malheurs et à la destruction de la Guyane*. Jamais on n'instruisit de procès contre lui, jamais on ne le jugea, jamais on ne l'interrogea.

Le 11 mai de la même année, on y conduisit aussi Georges Subé, avocat au parlement d'Aix ; il était accusé de prévarication dans l'exercice de ses fonctions d'intendant du bureau des vins à Marseille ; c'était là le prétexte. Le motif réel était d'avoir fait un ouvrage ayant pour titre : *Tableau fidèle de la décadence de l'État de France et son horrible administration depuis les faiblesses de Louis XV ; orné d'anecdotes curieuses tirées des révolutions romaines*.

Il nia constamment et avec une grande énergie le crime et le pamphlet dont on l'accusait. Mais il avait un délateur qui suffisait à cette époque, c'était une lettre anonyme. On avait fait apposer les scellés sur ses papiers à Avignon, on les fit transporter à la Bastille ; là on les compulsa et on ne trouva rien qui pût l'accuser. On consentit à se donner la peine de faire une enquête, elle fut favorable à Subé. Alors on prolongea quelque peu la captivité pour ne pas avoir des torts, et on finit par l'élargir. Voilà à quoi tenait la liberté des Français à cette époque.

Un nommé Padeloup, qui s'était fait un nom dans la librairie et surtout dans la reliure, fut mis à la Bastille le 28 juin 1767. Il était accusé d'avoir vendu et colporté des livres contre la religion. En vain il se défendit et demanda des juges ; comme à l'ordinaire on les lui refusa. Sa mère, mécontente de lui pour des affaires d'intérêts et affectant une dévotion outrée, sollicita elle-même la prolongation de sa captivité pour pouvoir jouir de sa fortune ; elle obtint au-delà de ses espérances.

Padeloup resta cinq ans à la Bastille, et au bout de ce temps fut violemment embarqué pour les colonies, où il disparut. Quand il se trouvait une mauvaise mère, M. de la Vrillière était là avec ses lettres de cachet ; il ne pouvait mieux les placer qu'en de pareilles mains. Mais cette fois le ministre voulut remplacer le fils dans les cachots de la Bastille, quand il résolut de l'envoyer aux colonies. En conséquence, sous le prétexte de vente de brochures sans autorisation, il y fit entrer la mère, et sa fille, âgée de quatorze ans, le 5 juillet 1771.

L'année 1767 nous fournit encore un prisonnier qui mérite une mention particulière, parce qu'elle se lie à la grande affaire du pacte de famine.

Billoté de Vauvilliers, ex-précepteur au collège de Cambrai, effrayé de la cherté du pain, de l'accaparement des grains, des bruits qui couraient sans cesse à cet égard, crut en avoir trouvé la source et devoir la dénoncer. Il rédigea un mémoire, qu'il oublia de signer sans doute, et qu'il envoya au contrôleur général, lui signalant comme accapareurs les diverses congrégations religieuses, dont il faisait du reste ressortir les inconvénients et les dangers. Le contrôleur général, voyant un homme sur la trace du pacte que le prévôt de Beaumont découvrit plus tard, jugea qu'il était prudent de s'en défaire. En conséquence, tous les limiers furent mis sur la trace de celui qui avait écrit et envoyé ce mémoire non signé. Billoté, ayant appris ces démarches, se présenta de lui-même et déclara qu'il avait écrit le mémoire, qu'il était prêt à dire tous les motifs qui avaient guidé sa plume, et qu'il croyait avoir fait acte de bon citoyen. Pour toute réponse on le conduisit à la Bastille, il y fut interrogé avec la plus minutieuse attention ; ses réponses furent franches et résolues, mais il ne savait rien et n'avait que des soupçons. Les gens de la Bastille, embarrassés par cet interrogatoire et ne voulant ni froisser le ministre, ni pénétrer les motifs qu'il avait d'attacher une si grande importance à ce prisonnier, lui firent un rapport qui se terminait en ces termes :

« Cet homme (M. Billoté) est convenu de tout ; il n'est bon qu'à mettre à Bicêtre, étant d'ailleurs un fort mauvais sujet. Si M. le comte de Saint-Florentin le juge ainsi, il est supplié de faire expédier les ordres nécessaires pour sa liberté de la Bastille et son transport à l'hôpital. »

L'ordre fut expédié sur-le-champ, et Billoté mourut dans un cabanon de Bicêtre.

Cette première victime ne suffisait pas à l'arbitraire. Un autre homme se trouva aussi courageux, mais mieux instruit, qui découvrit entièrement le pacte de famine et le dénonça. Il devint à son tour l'objet des persécutions les plus cruelles, et, comme c'était d'usage à cette époque, il fut jeté dans un cachot, où on étouffa sa voix, où l'on brisa sa plume.

Nous avons vu passer sous nos yeux bien des trahisons, bien des lâchetés, bien des crimes. Nous avons vu l'arbitraire des rois, les tyrannies des ministres, le sanglant caprice des grands, la basse cruauté des geôliers. Nous avons découvert parmi des milliers de victimes enterrées sous les pierres de la Bastille, les mystères les plus effrayants, nous avons trouvé les révélations les plus odieuses ; mais jamais peut-être il ne s'est rencontré de monstruosité pareille à celle du pacte de famine.

Des ministres, qui sous les yeux d'un monarque qui ignore ou feint d'ignorer, autorisent une société aux bénéfices de laquelle ils participent pour accaparer tous les blés de la France au nom du roi, et les revendre à un haut prix au peuple qui a faim, ou à l'étranger qui les paye plus cher ; qui, sous le prétexte de prévenir la famine, se réservent le monopole du pain, sur lequel ils vont honteusement spéculer ; des ministres qui affament la France pour gagner plus d'or... Cela passe toute idée de lucre, toute idée de crime ; et pourtant cela est. Cela s'est fait en France pendant quarante ans, et celui qui dénonça un tel attentat, paya de vingt-deux ans de la captivité la plus dure sa découverte et son courage.

Il est des faits tellement monstrueux que pour l'honneur de l'humanité et le bon sens des gouvernants on est tenté de les traiter de fables ou de mensonges. Tel est

celui du pacte de famine que nous avons dû étudier spécialement pour y croire ; mais l'humanité n'avait rien à voir dans cette spéculation sanglante. Les ministres n'étaient pas des hommes, et leur bon sens dans ce honteux trafic consistait à garder le secret.

J'ouvre l'histoire et je trouve dans l'*Histoire abrégée de Paris*, à propos de la misère publique :

« On en attribue vraisemblablement la cause à la pénurie du trésor royal, et à l'iniquité des ministres, qui portèrent le roi à établir un monopole de grains qu'ils accaparaient à bon marché et qu'ils revendaient ensuite à un prix exorbitant. Ces opérations exigeaient le plus profond secret ; mais il ne put être gardé, et mille pamphlets, satires et brocards, firent savoir aux coupables que le public affamé reportait sur eux seuls la cause de son malheur. M. de Montigny et M. le contrôleur général des finances sont à la tête de nos opérations, écrivait en 1730 un des agents ; il n'est que le secret qui puisse nous sauver. »

Pendant ce secret transpira par l'audacieuse précaution que les ministres prirent pour le mieux cacher. On appelait publiquement les blés accaparés *blés du roi*, et on lisait sur la principale porte des châteaux royaux : *Magasins des grains du roi*. L'Almanach royal de 1774 inscrivit comme trésorier des grains pour le compte du roi, le sieur Mirlavaud. Alors parurent les vers suivants, car les malheurs, les hauts faits, les révolutions, commencent toujours en France par des chansons, des calembours ou des satires :

*Ce qu'on disait tout bas est aujourd'hui public ;
Des présents de Cérès le maître fait trafic,
Et le bon roi, bien qu'il se cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son honteux agent.*

Pendant ce temps, Le Prévôt, qui le premier avait dénoncé sérieusement ce pacte infâme, gémissait depuis huit ans dans les cachots.

Guillaume Le Prévôt, natif de la ville de Beaumont, était avocat et secrétaire du clergé. Noble et ferme dans sa profession, éloquent et secourable, il s'était formé une clientèle spéciale de gens qui réclamaient contre l'injustice et l'arbitraire. C'était un des avocats de France les plus occupés. Témoin de plusieurs enquêtes qu'avaient faites les parlements pour découvrir les accapareurs de blés, il s'était spécialement occupé de cette matière. Une circonstance, que nous allons voir racontée par lui-même dans son testament, lui fit découvrir le bail d'accaparement des grains qui venait d'être consenti à Malisset par M. de Laverdy, contrôleur général des finances.

Il s'empara de cet acte précieux, fit des investigations, des recherches, et lorsqu'il eut tout découvert, adressa au roi une dénonciation sur cette infâme spéculation. Mais cette dénonciation, ainsi que nous le verrons encore, écrite par lui-même, tomba entre les mains de ceux qu'il dénonçait, et sur l'heure une lettre de cachet, dont la signature était contrefaite, le conduisit à la Bastille. C'était en 1768 ; les nommés Rinville, Turban, Peyrard, Vincent et Matois, qui l'avaient aidé dans ses recherches et étaient attachés aux bureaux du pacte de famine, y furent aussi renfermés. Treize mois après, à l'aide d'un ordre de liberté, encore entaché de faux, pour tirer de lui des aveux et

s'emparer de ses papiers, il fut conduit au donjon de Vincennes. Ses compagnons recouvrèrent leur liberté à l'aide de promesses solennelles et de garanties qu'ils donnèrent, mais Le Prévôt n'en voulut jamais faire autant. Déployant le courage le plus énergique, il soutint dans son cachot un vrai siège dans lequel il succomba par la force brutale des assaillants, et éprouva plus tard leur vengeance.

« Il n'avait que deux onces de pain et un verre d'eau par jour pour toute nourriture, dit la *Police dévoilée* ; il avait les fers aux pieds et aux mains ; il était étendu sur des planches scellées par les deux bouts dans la muraille et que cachait à peine une couche de fumier. »

Ces tortures inhumaines n'usèrent pas son courage ; avant d'être réduit à cet état, il ne cessa d'écrire au roi, aux ministres, au lieutenant de police, au gouverneur. Il croyait encore que ce qu'il dénonçait était si important, qu'on en viendrait du moins à une vérification. Il se trompa. Il ignorait le régime de la Bastille, il ignorait que tous ceux auxquels il écrivait avaient part à cet affreux pacte de famine. Pas une de ses lettres ne parvint au roi ; elles furent toutes retenues à la Bastille, où on les a trouvées le 14 juillet 1789.

C'est à une de ces pièces, inédites jusqu'ici, que nous allons emprunter ce qu'il y a de saillant dans l'histoire du pacte de famine et de Le Prévôt. C'est son testament autographe trouvé à la Bastille, et que nous devons à la complaisance du bon et digne colonel Morin, dont il a été déjà question dans cet ouvrage, et qui a bien voulu mettre à notre disposition la riche collection d'autographes qu'il possède sur la Bastille.



L'origine de ce testament est curieuse en ce qu'elle dévoile un des mystères les plus honteux de la Bastille. Les aumôniers de cette prison, nous l'avons déjà vu maintes fois dans cet ouvrage, n'étaient pour la plupart que des espions. Comme les prisonniers étaient souvent transférés de la Bastille à Vincennes selon les besoins du service, l'aumônier de la Bastille continuait ses fonctions auprès d'eux dans cette dernière prison, afin d'obtenir entièrement une confiance qu'il ne parvenait souvent à arracher que par la persévérance et le temps. C'est ce qui eut lieu pour le malheureux Le Prévôt. Le prêtre Taff, aumônier de la Bastille, continua à le voir au donjon de Vincennes.

Une visite de M. de Malesherbes délivra Le Prévôt de ses fers et de son cachot. Il obtint de ce ministre, du papier, de l'encre et la permission de lui écrire. Il en profita amplement ; mais ses lettres, comme les premières, restèrent dans les archives de la Bastille, où elles furent envoyées de Vincennes. Le Prévôt voyant que le temps s'écoulait et qu'il n'avait aucune nouvelle, aucune réponse, comprit enfin que ses geôliers ne laissaient pas parvenir ses lettres. Cependant cette âme énergique ne se laissa pas aller au désespoir. La tâche que voulait accomplir Le Prévôt était trop noble et trop sainte pour que Dieu ne vint pas à son aide ; il crut cela surtout quand il vit le prêtre Taff, qui le visitait souvent, plaindre son sort et le consoler. Paré de tous les dehors de l'hypocrisie, l'abbé Taff paraissait non seulement un homme loyal et pitoyable, mais un vrai ministre de Dieu. Ce fut à ce double titre que Le Prévôt s'adressa à lui ; ce fut sous le sceau du secret de la confession, au tribunal de la pénitence, qu'il lui lut et lui remit, ainsi qu'il l'exprime lui-même, le testament dont nous allons donner les extraits inédits qui se rattachent à cette histoire.

« Je soussigné, Jean-Charles Guillaume Le Prévôt, originaire de la ville de Beaumont en Normandie, etc. Prisonnier trahi, vendu, livré, recelé, abandonné, persécuté à l'excès, d'abord pendant onze mois à la Bastille, d'où transféré en vertu d'une lettre de cachet promettant liberté, contrefaite par le sieur de Sartines, lieutenant de police,



présentement ministre de la marine, écrite et signée du nom *Phellipeaux*, de la main de Duval, secrétaire dudit sieur de Sartines ; au donjon de Vincennes depuis *neuf ans*, pour y être retenu et tyrannisé, par le geôlier de Rougemont à perpétuité, suivant la déclaration que lui en a faite, le 22 juillet 1775, le sieur Albert, autre lieutenant de police en la même année.

« Dépose, etc. »

Ici se trouve en marge du testament une note ainsi conçue :

« Cet ordre de fausse liberté, pour surprendre ma décharge en sortant, est resté entre les mains du comte de Jumilhac, prétendu gouverneur de la Bastille, ainsi que ma protestation sur

le registre des sorties à la date du 13 octobre 1769, jour de ma translation à Vincennes. Le geôlier de cette prison auquel j'ai été livré, mains liées comme un criminel, pour me receler et persécuter à perpétuité, m'a reçu, ainsi que mes cinq compagnons, les sieurs Rinville, Turban, Peyrard, Vincent et Matois, Languedocien, enlevés pour le même sujet par la trahison de Rinville, *sans expédition d'ordre du feu roi Louis XV* pour cette translation, et sans enregistrement de la part de Rougemont, ni décharge, et décharge consentie et signée d'avance pour être confiés à sa garde. Cependant tous les cinq ont été délivrés en 1770 et 1771, dès que Sartines et Rougemont sont venus à bout de les corrompre pour trahir avec eux le roi et l'État, et tous ont obtenu des emplois pour récompense de leur trahison, et moi une infinité de persécutions pour ne vouloir pas trahir. »

Après cette note, le testament continue ainsi :

« Dépose en présence de Jésus-Christ, mon Dieu et mon Sauveur, au tribunal de la pénitence, entre les mains de son ministre, M. Taff, prêtre, docteur agrégé à la maison et société de Sorbonne, aumônier en premier du château de la Bastille et aumônier en second de l'ancien manoir royal, dit Donjon de Vincennes, situé en l'enceinte du château du même nom, *le présent acte*, très important au roi et à toute la monarchie française, tel qu'il suit en forme de dénonciation testamentaire, pour être ledit acte remis fidèlement et au plus tôt par mon dit sieur docteur Taff, soit à mon souverain Louis XVI en personne ou à la reine, soit à monsieur le premier président ou à monsieur le procureur général du parlement de Paris, si mieux il n'aime s'adresser par voie sûre à monsieur le premier président du parlement de ma province, ou le faire imprimer secrètement et charger l'imprimeur d'en faire tenir des exemplaires tant à Leurs Majestés qu'aux magistrats ci-dessus, et un au célèbre auteur des *Nouvelles ecclésiastiques* pour l'insérer dans ses mémoires. »

Le Prévôt donne alors une nomenclature des ouvrages manuscrits qu'il a composés et qui sont : *la Ligue des conjurés contre la France, découverte et dénoncée au roi ; la Police du siècle dix-huitième ; les Cris et les Gémissements des Français opprimés dans les prisons d'État ;* c'était une histoire de la Bastille ; enfin *l'Araignée de cour ou le résultat des résultats*.

« *L'Araignée de cour*, écrit-il, ayant deux cornes en tête, indiquait les deux présidents de la ligue, et ses huit pattes autant de chefs ligueurs ; le travail de l'insecte celui de la machination, les mouches prises et sucées dans les filets sont tous les Français. »

À cette nomenclature il joint la liste de tout ce qu'il a écrit dans sa prison, et ajoute la note suivante dans son testament :

« Je désigne ici mes ouvrages entrepris pour le roi pour les mettre sous sa protection, à raison de leur utilité à son service et au bien de l'État. Parce que Rougemont, mon geôlier, qui se ferait pendre pour le service de la basse police, sa bienfaitrice, et qui ne connaît qu'elle pour souveraine, voudra s'en emparer, comme il a fait de tout ce que j'ai écrit depuis neuf ans ; dénonciations, lettres, mémoires, tant au feu roi qu'à monseigneur le dauphin, à monseigneur le chancelier Maupeou, au feu ministre Phelipeaux, à M. de Malesherbes, à M. Amelot, à tous les lieutenants de police, Sartines, Albert et Lenoir, de l'ordre de ces cinq derniers traîtres. Ainsi c'est entre les mains ou de Rougemont ou de la police que se trouveront mes ouvrages présents et futurs. Le maudit geôlier m'a fouillé sans pudeur jusqu'à vingt-sept fois sous le tyrannique

règne sartinien, qui lui donnait carte blanche pour me persécuter et receler. En effet le geôlier s'autorisait des ordres de ce tyran, que j'ai toujours, comme les autres, accusé et récusé ; il contrefaisait même et supprimait mes réponses.

« C'est au mois de juillet 1718, continue-t-il, qu'il a plu à Dieu de me faire tomber dans les mains, de la manière que je vais dire en peu de mots, *le pacte vraiment infernal* dont il s'agit.

« Le sieur Rinville, commis au bureau du sieur Rousseau, receveur général des domaines et bois d'Orléans, que je ne connaissais pas, m'était venu consulter sur une affaire qui lui était personnelle. Je lui dressai une requête et le menai à Versailles pour la présenter moi-même en sa présence à M. le comte de Saint-Florentin, de qui j'étais bien connu pour défenseur des opprimés ; j'avais gagné auprès de lui, depuis peu de temps, une quantité de causes célèbres contre des princes et princesses qui protégeaient l'iniquité. Le ministre sut la requête et promit de faire rendre au suppliant, par le sieur de Sartines, la justice qui lui était due. Quelques jours après, le sieur Rinville m'ayant invité à manger chez lui pour me consulter sur une autre affaire, me dit en attendant le dîner qu'il allait faire préparer : « Je vous quitte pour une demi-heure ; amusez-vous à lire ce qui est sur ma table. » Ce n'étaient que des manuscrits de son bureau ; je ne m'attendais pas à y trouver rien d'intéressant. Cependant la première et la seule pièce que je parcourus, sur la permission qu'il m'en venait de donner, était contre le roi et contre tous les Français, une conjuration abominable. À son retour, je lui demandai d'où il tenait cet acte du 12 juillet 1765, et signé quadruple par le contrôleur général ; s'il s'exécutait, s'il en entendait les clauses, s'il en connaissait le but, les moyens, l'extension, les pratiques secrètes. « Rien n'en est secret, me dit-il, car il s'exécute publiquement et je puis vous en donner toutes les adresses. Que pensez-vous donc que ce soit ? — Je pense, lui répondis-je, que c'est là l'ouvrage que les parlements cherchent à connaître, et que vous ne vous doutez pas seulement de la conséquence de ce traité de cour, pour lequel vous travaillez peut-être tous les jours. Si vous voulez que j'en tire copie à mi-marge, je ferai à côté des vingt articles, des observations qui vous apprendront le sens couvert de la lettre que personne ne vous dira.

« — Le voilà, dit-il, emportez-le, vous me le rendrez et me ferez voir votre commentaire ; vous me surprendrez bien si vous y découvrez des mystères que je n'entends pas. Je n'ai pris copie de ce bail que pour me servir de protocole au besoin. « — Preuve, dis-je, que vous travaillez machinalement sans connaître, comme tous vos confrères, ce que vous faites, quoique vous ne manquiez pas d'intelligence sur bien des choses. »

« Mon travail dessilla les yeux du sieur Rinville, qui, approuvant et certifiant la vérité de mes observations par les registres de correspondance tenus dans son bureau, me fit connaître à son tour un grand nombre de chefs de la ligue, des subalternes exécuteurs du second et troisième ordre qui ne sont pas désignés dans le pacte. Il convint avec moi de la nécessité de le dénoncer et de se joindre sur cela avec moi aussitôt que les découvertes ultérieures que nous ferions chaque jour m'auraient mis en état de dresser mes dénonciations munies de toutes les preuves sans nombre que nous acquérions. »

Maintenant nous allons emprunter à un autre écrit de Le Prévôt ce qui lui arriva et qu'il mentionne d'une manière trop succincte dans son testament pour qu'elle soit comprise du lecteur.

« Rinville, écrivait-il au roi, me mena chez les entrepreneurs du bail et au bureau des blés ; il m'aida à collecter tous les renseignements et les preuves que je désirais, et quand j'eus dressé ma dénonciation complètement pour l'envoyer, non au parlement de Paris, dont la plupart des membres de la grand'chambre étaient associés à l'entreprise, mais à celui de Rouen, qui venait de donner, sur les accaparements, de fortes remontrances ; mon paquet étant volumineux, Rinville se chargea de le faire contresigner du cachet et du nom de Laverdy (le contrôleur général des finances), dans l'un des bureaux du sieur Boutin, intendant des finances, que nous ne savions pas être membre de l'entreprise.

« Je ne consentis pas d'abord à ce contre-seing, mais Rinville m'assura qu'il avait fait contresigner plus de deux cents paquets par cette voie sans qu'on eût manqué d'en accuser la réception. Je le lui donnai donc en lui recommandant d'être présent à l'apposition du cachet et de me rapporter le paquet pour le mettre moi-même à la poste, ce que Rinville me promit, mais il oublia ses promesses ; il fut le premier puni de son oubli, car au lieu de me rapporter l'ordre contresigné, il le laissa sur le bureau, et aussitôt qu'il fut sorti, le premier commis de Routin n'eut rien de plus pressé que de l'ouvrir pour l'inspecter. Il porta sur-le-champ mon paquet au sieur Boutin, qui, non moins surpris que lui, monta sur-le-champ en carrosse pour en conférer avec M. de Sartines. Celui-ci envoya chercher Marais, inspecteur, dans la nuit même, et lui donna une lettre de cachet en blanc-seing de Phellipeaux, pour aller arrêter le sieur Rinville dans son lit, et le conduire à la Bastille.

« Marais persuade Rainville dans sa prison qu'il sera délivré sur-le-champ s'il désigne seulement cinq ou six citoyens qui aient connaissance ou parlent des matières du temps relatives à sa détention, principalement du domicile de celui qui a commenté le bail du ministère pour le dénoncer. Rinville, qui ne se doute pas du piège, dénonce six citoyens, indique mon domicile, et dans la même nuit on m'enlève de mon lit à quatre heures du matin, en présence du commissaire Mutel, en vertu de fausses lettres en blanc¹⁰, que Phellipeaux délivrait imprimées par bottes de centaines à Sartines, son subdélégué, et me voilà englouti à la Bastille. »

Telle est la manière dont cette dénonciation fut découverte, et tels sont les moyens qui furent employés par les intéressés pour étouffer la voix du généreux Le Prévôt.

Revenons maintenant à son testament, où il trace le rapide historique du pacte de famine depuis sa fondation, qui fait voir à quel point les gouvernants furent négligents et criminels envers le peuple et la France entière durant plus d'un siècle.

« L'origine de cette conjuration, qui n'a point de pareille dans tous les états de l'univers, est plus que centenaire. Les archives de plusieurs intendances des provinces contiennent des preuves sans nombre de son existence sous Louis XIV, durant le ministère du fameux Colbert, qui ne l'a pas aperçue. Il semble même qu'elle avait pris naissance sous le malheureux règne de Henri III, car le célèbre Sully, ministre de Henri le Grand, l'insinue au 24^e livre de ses excellents mémoires, en citant pour une

¹⁰ Il a été constaté depuis que la signature était fautive et avait été contrefaite par ce même Duval, secrétaire de M. de Sartines.

des principales causes du renversement d'un état puissant le monopole des blés. Mais si elle a échappé à la vigilance de Colbert, elle n'a du moins jamais osé se montrer ni se lier authentiquement en corps de société. Du temps de la régence, après la mort de Louis le Grand, le duc de Bourbon exerça le monopole dans tout le royaume, si persévéramment jusqu'à sa mort, que le public indigné, le maudissant de son vivant, publia son épitaphe en ces termes :

*Il n'est plus le duc de Bourbon
Qui faisait naître la famine ;
Il rend compte sur le charbon
Des vols qu'il fit sur la farine.*

« Depuis ce ministre avare, tous les contrôleurs généraux ont entrepris pour leur compte le grand monopole ; mais ils ne le faisaient qu'en secret, par des agents discrets et adroits auxquels ils donnaient tacitement permission. La multitude de déclarations et d'arrêts contradictoires cités en partie dans le tarif des farines générales, tantôt pour rétablir les droits d'entrée sur les grains et grenailles, tantôt pour les supprimer, les uns pour permettre, les autres, en plus grand nombre, pour interdire à la nation le commerce naturel de ses grains, n'ont été rendus depuis 1720 jusqu'à 1750 par ces contrôleurs généraux que relativement à leurs entreprises et pour favoriser leurs brigandages et la manière qu'ils entendaient les exercer.

« Mais *Machaut*, plus habile qu'eux, Machaut qu'on a accablé de fausses louanges et à qui le fameux abbé Velly a dédié sa nouvelle *Histoire générale de France*, qui se continue actuellement, est le premier qui ait conçu et exécuté le hardi dessein de former une ligue de tout le ministère en corps de société, et d'affamer, au profit de sa cabale, la monarchie entière, pour la faire dévorer au nom de son maître, qu'il regardait comme un vrai fantôme couronné. Laverdy, non moins hardi, n'a fait que suivre le même plan en le réformant ; et si, se voyant pressé et importuné des clameurs de la nation, il lui a accordé par un édit et par une déclaration, en 1762 et 1763, la liberté pleine et entière du commerce de ses grains qu'elle demandait et qui lui appartient, ç'a été moins pour la satisfaire que pour couvrir et autoriser les manœuvres de la ligue qu'il avait résolu de renouveler à l'expiration du bail de Machaut en 1765, dont étaient preneurs les nommés *Bouffé*, *Dufourny*, qualifiés négociants, et *Houillard*, généralissime, représentant la première ligue en la couvrant. Plus clairvoyant, et en cela plus habile que Machaut, Laverdy jugeait que l'effervescence des opérations ténébreuses de sa ligue, beaucoup mieux liée, plus nombreuse et plus puissante que celle de Machaut, gênerait et anéantirait infailliblement cette même liberté de commerce qu'il se voyait contraint d'accorder aux désirs de la nation, et que nul négociant n'oserait jamais entreprendre d'acheter pour revendre des grains dans le royaume à petit profit, quand il verrait le ministère en faire des amas prodigieux dans toutes les provinces au nom du roi. Sa spéculation ne le trompait pas.

« Les opérations de la ligue *Laverdyenne* furent en effet tellement convulsives et explosives dans tout le royaume, que la misère déclarée de toutes parts, que la cherté des grains dont les ligueurs s'étaient rendus les maîtres, et notamment en 1767 et 1768, donnèrent l'alarme en tous lieux, occasionnèrent des émeutes, des pillages,

des gaspillements tant en Normandie qu'en Picardie, qui excitèrent plusieurs fois les présidiaux, les parlements de Grenoble, de Rouen et de Paris, à en rechercher les causes, à adresser au roi diverses remontrances, lesquelles ne furent pas sans effet, car la ligue toute tremblante, se voyant sur le point d'être découverte et poursuivie, se ralentit dans ses manœuvres et mit un frein elle-même à ses cupidités en relâchant la main et ramenant l'abondance dans les marchés.

« La misère alors était plus générale qu'en 1752 ; les soulèvements éclataient de toutes parts ; dans Paris même on ne lisait tous les jours au coin des rues que des placards menaçants pour la ville, injurieux pour le prince. Les pauvres des campagnes affluaient dans la capitale pour y mendier une misérable vie, et ceux qui ne pouvaient s'y rendre par infirmité, étaient, comme les bêtes, réduits à vivre d'herbes et de sommités des ronces. Les enfants du premier âge mouraient faute de nourriture. La ligue vendait des blés mixtionnés, échauffés, charançonnés, avariés, dix écus le septier, et sur le même pied des farines tripotées et mêlées de fèves blanches que faisait moudre son général, *Malisset*.

« Les hôtels étaient assiégés de pauvres, et Sartines, pour en débarrasser la ville, leur donnait la chasse par ses brigands et ses espions, qui les insultaient et en enfermaient des troupes dans des granges à Saint-Denis¹¹. Le lieutenant, tenant le langage perpétuel du mensonge aux boulangers, qui déclamaient contre lui et Malisset, rejetait le malheur des disettes sur l'intempérie des saisons, et niait contre des tableaux frappants qu'on publiait tous les jours malgré lui, les libéralités de la divine Providence par des déclarations fausses et blasphématoires au parlement pour arrêter le cours de ses perquisitions itérativement ordonnées, etc. »

Le Prévôt désigne ici succinctement tous ceux qui prennent part à cet infâme commerce. Le bail, dont le texte serait trop long à rapporter et que ceux qui seraient curieux de le lire trouveront dans la *Police dévoilée, la Bastille*, par M. Dufey de l'Yonne, etc. ; le bail passé au nom de Malisset, par le contrôleur général Laverdy, portait dans un de ses vingt articles, qu'il serait renouvelé, en 1777, pour douze années, ce qui eut lieu, et ce qui explique la sévérité et le secret de la captivité de Le Prévôt. Malisset avait pour associés et signataires du bail, Roi de Chaumont, Rousseau et Perruchot. Quatre intendants des finances, Trudaine de Montigny, Boulin, Langlois, et Boulongue, se partageaient les provinces et correspondaient avec les intendants de chacune d'elles. Quant à M. de Sartines, il s'était restreint dans l'exploitation de la capitale et de l'Ile-de-France.

Ce bail n'était en apparence qu'un approvisionnement pour les blés du roi, mais Le Prévôt en avait découvert l'exécution cachée et réelle, il en avait réuni les preuves en compulsant les registres et se procurant la correspondance secrète. Parmi cet amas de papiers trouvé à la Bastille et publié à l'époque de la prise de cette prison, nous citerons une seule lettre qui fera comprendre le véritable but de cette monstrueuse opération. C'est un extrait des instructions adressées aux agents de province.

« Voyez si sans occasionner des disettes trop amères, vous pouvez acheter depuis Vitry jusque dans les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun), une quantité considérable

11 « Les habitants des campagnes, disent des mémoires contemporains, se traînaient avec leurs chaudrons aux abords des rivières, tourmentés par les angoisses de la faim, les yeux fixés sur les eaux ; ils attendaient des bateaux qui leur apportaient des grains, qu'ils faisaient cuire sur les lieux mêmes. »

de blé pendant six mois sans excéder le prix de vingt livres pour le poids de deux cent quarante à deux cent cinquante livres, et faites en sorte que je puisse compter sur sept à huit mille septiers par semaine. Cela fait pour six mois, cent quatre-vingt-douze mille septiers. Mais surtout, gardez-vous de vous faire connaître et ne signez jamais les lettres de voiture. Je ne puis vous procurer de nos sacs ; ils sont tous marqués *Malisset* ; il serait indiscret de les faire passer chez vous. Vous me mandez que d'autres que vous font d'autres levées de grains, mais c'est un feu follet qui court sans faire de mal. *Au reste, d'après les mesures que nous prenons, ils n'auront pas longtemps la fureur de nuire à nos opérations.*

« M. de Montigny, intendant des finances, a donné ordre de verser aux marchés de Méry-sur-Seine, de Mont-Saint-Péré et de Lagny, et d'autres ordres de suspendre les ventes à Corbeil, à Melun, à Mennecey, non pas entièrement, à cause des besoins journaliers ; mais de n'exposer par jour, dans ces marchés, que cinquante livres de farines blanches, pour la subsistance des petits enfants, ou deux cents boisseaux, moitié blé, moitié seigle.

« Si dans vos achats on tient avec trop de rigueur sur le prix que vous offrez, dites qu'il vient d'arriver à Rouen dix-huit bâtiments chargés de blé, et qu'on en attend encore vingt-trois. On ne se doute pas que ces bâtiments sont les nôtres.

« Quand la disette sera assez sensible dans votre canton, vous vendrez farines et blés ; c'est le moyen de vous y faire acquérir de la considération. Si la cherté montait au point d'exciter le ministère public à vous demander d'exposer des blés du roi dans les marchés de la ville, ne manquez pas d'obéir ; mais versez-en avec modération et toujours à un prix avantageux, et faites aussitôt, d'un autre côté, le remplacement de vos ventes.

« Il faut espérer que le calme se rétablira dans le lieu où vous êtes ; le canton y est abondant, le blé y est d'un commerce considérable, conséquemment l'exportation doit y causer moins de sensation et d'inquiétude qu'ailleurs.

« Quoique le nommé Bourré, marinier, vous paraisse suspect, j'ai lieu de croire qu'il ignore que M. de Montigny et le contrôleur général (Laverdy) sont à la tête de notre opération. Il n'est que le secret qui puisse la soutenir, et si elle était connue, non seulement les intentions de ces ministres se trouveraient alors traversées, mais encore le commerce de votre pays, etc.

« L'approvisionnement de Paris se soutient toujours sur le même pied ; rien ne bronche ; l'ordre y est admirable et la tranquillité la plus parfaite, par les soins ardents et assidus de M. de Sartines, qui nous est d'un si grand secours, et par les ordres absolus de monsieur le contrôleur général que M. de Montigny sait distribuer à propos, etc.¹² »

Cette lettre si claire, si explicite, cette lettre qui, connue de tout le monde en 1789, a sans doute motivé la mort de Foulon et de Berthier, les derniers accapareurs, Le Prévôt l'avait découverte avec tant d'autres aussi importantes, aussi positives. Dans son testament il les indiquait toutes au roi, ainsi que le lieu du dépôt, les adresses secrètes des agents, tous leurs registres, etc., et ce dépôt était la Bastille, où en effet ces pièces ont été trouvées quand le peuple y est entré en vainqueur.

12 Dufey de l'Yonne, *la Bastille*.

« On ne pouvait imaginer un lieu plus convenable à un dépôt secret, *qu'un enfer*, continue le prisonnier dans son testament, à moins de choisir le donjon de Vincennes, qui est entre les mains de Rougemont un autre enfer encore plus redoutable. Si ce grand dépôt qui existait pendant ma captivité à la Bastille, en 1768 et 1769, n'a pas été changé depuis, on le trouvera à droite en entrant et vis-à-vis la chapelle, sous la voûte de l'ancienne porte à pont-levis, dans la salle basse où le vénérable et fidèle ministre et capitaine de la Bastille tenait autrefois le trésor de son bon maître, Henri le Grand. S'il n'y est plus, il faudra sommer tous les geôliers de l'indiquer à peine d'en répondre, car ils ne peuvent l'ignorer, et néanmoins le chercher encore dans leurs chambres et dans les cinquante-cinq chambres, ainsi que dans les huit cachots des prisonniers, recelés dans les mansardes du prétendu état-major, dans la grande trie aux pigeons, sur le plafond de la chapelle, car on aurait pu en changer la destination ; dans le logement enfin du prétendu gouverneur, qui est certainement traître et receleur de la ligue, qui s'y trouvera peut-être même associé, et qui a pour l'un des chefs, son beau-frère Bertin, les fausses lettres de cachet pour ma détention et celle de mes cinq compagnons, les fausses lettres de liberté, du mois d'octobre 1769, à chacun de nous, ma protestation du 13 du même mois, sur son registre vert des sorties, en forme de gros in-quarto, sont entre ses mains et font preuve de son infidélité et de sa complicité avec ses subalternes aux crimes d'État. »

Enfin après avoir indiqué sommairement toutes les preuves, tous les lieux où elles se trouvent, Le Prévôt termine ainsi :

« Cette entreprise abominable, dont les ténèbres cachent la honte et l'horreur, est véritablement une funeste république élevée au milieu de l'État, qui sape la monarchie par les fondements ; c'est une tempête qui en ébranle les colonnes ; un impétueux torrent qui dégraisse les campagnes et n'y laisse que son sable ; un feu continu qui dévore tout ce qu'il rencontre, une guerre intestine qui n'a point de trêve ; fléau plus terrible que ne le sera jamais le fer ou le feu des ennemis étrangers.

« Depuis la création du monde on ne voit point de conspiration plus singulière par sa nature, plus énorme par son extension, plus ruineuse par sa durée, plus effroyable par son accroissement et mieux soutenue dans son exécution cachée, quoique évidente à toute la France contre elle-même. Que d'autres causes fatales aient concouru aux calamités depuis un siècle, cela a été reconnu. Mais que les famines, les disettes, la cherté au sein de l'abondance, n'aient eu d'autre principe moteur que les ravages et les irruptions continuelles de cette inexplicable machination, c'est de quoi l'on ne peut raisonnablement douter.

« De là conséquemment les famines, les disettes, les misères générales de 1693, 1694, 1709, 1718, 1720, 1725, 1729, 1737, 1741, 1743, 1750, 1751, 1752, 1760, 1763, 1767, 1768, 1770 et autres époques que je ne puis me rappeler à la mémoire, à cause de mes papiers dérobés par le sieur de Sartines, au moment qu'il m'a fait enlever et transférer de violence à Vincennes.

« De là par progression depuis un siècle l'augmentation si surprenante de tous les biens fonds qui sont trois fois au-delà de leur prix ; celle du taux de l'argent, des rentes, des pensions, des fermages, des locations des maisons, par cette unique cause à laquelle on ne fait pas assez d'attention, *que le blé qui est de sa nature le premier nécessaire à la vie, le premier besoin, le premier fond, la vraie force et la vraie*

richesse de l'État, règle par un prix forcé, triplé et sextuplé, celui de tous les comestibles par proportions, ainsi que celui de tous les autres besoins secondaires.

« De là, avec les vices du gouvernement, les misères de nos provinces, toujours inconnues à nos rois, qui ne prennent jamais la peine de les visiter pour y remédier.

« De là aussi la dépopulation des campagnes, le dénuement de trois cent mille bras par cent cinquante mille laquais que le luxe immodéré de la cour et de la capitale prend à ses gages pour ne rien faire ; le découragement des familles, l'inertie de l'industrie, la langueur du commerce, l'abandon d'anciennes manufactures qui étaient de grande utilité.

« De là la contagion de l'exemple des déprédations, la corruption des mœurs, l'indiscipline, le dérèglement de la police, l'oubli et le mépris des lois, l'improbité dans la société civile, etc., etc.

« Fait et signé, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, dans mon cachot brun, n° 3, du donjon de Vincennes, où m'ont visité pour m'y receler les conjurés de Sartines, Albert, Lenoir, Malesherbes et Amelot, avec leurs premiers commis et tous mes geôliers que j'ai convaincus de leurs trahisons et de leurs ligues, ce samedi, six juin mil sept cent soixante et dix-huit.

« J. C. G. Le Prévôt. »

Tel fut le testament que le prisonnier remit au prêtre, sous le sceau de la confession, au tribunal de la pénitence. L'abbé Taff n'eut rien de plus pressé que de le communiquer à M. de Rougemont, gouverneur de Vincennes, qui l'envoya à la Bastille pour être enfoui avec les archives du pacte de famine. L'abbé Taff se rendit, par cette action, coupable d'un double crime : comme homme il commit une trahison, comme prêtre un sacrilège. Mais l'abbé Taff était aumônier de la Bastille !

Dès qu'on connut le testament de Le Prévôt, on voulut en réaliser l'effet, la police le fit passer pour mort. Le gouvernement s'appropriâ tous ses biens et son mobilier, qui valait, dit-on, soixante mille francs. On ensevelit ce prisonnier dans un cachot à Bicêtre, et de là on le transféra à Charenton. Il y était encore, dans une loge de fou, lorsque le canon populaire, qui mit la Bastille au pouvoir du peuple, retentit à Paris. Il sortit de son enfer, comme il l'appelle, quatre mois après. Il se retira près de ce qui lui restait de sa famille, et se faisant de nouveaux amis, vécut obscur et retiré sans jamais demander le prix de son courage ou le dédommagement de ses vingt-deux années de captivité aussi injuste qu'atroce. Il s'endormit du sommeil du juste, en 1820, dans la centième année de son existence.

L'histoire de Le Prévôt était trop dramatique, le pacte de famine un fait historique trop important pour qu'un écrivain ne s'en occupât pas. M. Élie Berthet, si connu par son heureuse collaboration au *Siècle*, a rendu cette histoire populaire par l'intéressante nouvelle qu'il a publiée. Il en a fait plus tard, avec M. Paul Foucher, un des drames les plus saisissants du théâtre moderne, sous le titre du *Pacte de famine*.

J'emprunterai à ces messieurs quelques phrases pour terminer moi-même l'histoire de ce prisonnier.

« Tel fut cet homme intrépide qui aurait pu se plaindre peut-être de l'ingratitude de l'histoire, disent-ils. Parmi les prisonniers de la Bastille, il a été plus grand que Latude, dont la persévérance et le courage n'avaient que lui pour objet ; plus grand que le Masque de fer, que nous connaissons seulement par son étonnante résignation.

Le Prévôt a souffert autant que ces nobles victimes, plus encore peut-être, et le motif de ses souffrances, à lui, a été d'avoir voulu rendre à tout un peuple le pain que lui volaient de puissants monopoleurs. »

Mais pendant la captivité de Le Prévôt, la Bastille ne désemplissait pas, et les prisonniers y étaient conduits sur les motifs les plus frivoles ; il paraît même que le nombre augmentait tellement que pendant quelque temps on s'en débarrassait en les envoyant à Bicêtre ou à Charenton, comme le malheureux Le Prévôt, une fois qu'on avait tiré d'eux tout ce qu'on voulait savoir et qu'on les avait reconnus innocents ou coupables de crime qu'on ne voulait pas punir.

Ainsi le nommé Julien Delaunay de Ronceray, précepteur, fut soupçonné d'avoir écrit des lettres menaçantes à plusieurs personnes de distinction. Sur ce soupçon on l'arrête d'abord sans autorisation, sans ordre, sans lettre de cachet, et on l'écroue, le 1^{er} juillet 1768, à la Bastille, où on le reçoit aussi illégalement. Quelques jours après, le lieutenant de police écrit au ministre : « J'ai fait arrêter, *sous le bon plaisir du roi*, et conduire à la Bastille, le nommé Julien Delaunay. On a fait perquisition chez le nommé Roussel, fruitier, rue Jean-Saint-Denis, où ce particulier couchait à quatre sous par nuit. On n'y a rien trouvé de suspect. Pour autoriser ce qui a été fait, le ministre est supplié de signer trois ordres conformes à la date ci-dessus. »

Telle était la manière d'agir à cette époque. On ne se contentait pas de l'abus de lettres de cachet, on s'en passait toutes les fois qu'on ne voulait pas se donner la peine d'en demander, et on faisait ratifier plus tard cette illégalité d'un acte liberticide. Ceci vaut bien les faux commis envers Le Prévôt.

Delaunay fut interrogé. Il nia. On n'avait pas de preuves, il n'était pas coupable sans doute, mais le lieutenant de police ne voulait pas s'être trompé. Delaunay resta dans les fers. Sa douleur et le désespoir égarèrent sa tête. Il devint fou, fou furieux ; on fut forcé alors de mettre un gardien auprès de lui, et comme ce n'était qu'un embarras sans profit à la Bastille, on sollicita l'ordre de son transfert à Bicêtre. Il y fut transporté et jeté dans un cabanon, le 26 juin 1769.

Quelque temps après, les frères Yvan, de Marseille, furent arrêtés. Esprit Yvan, âgé de dix-huit ans, fut conduit à la Bastille le 19 septembre 1769. Il était accusé, ainsi que son frère, d'avoir volé la loterie. Voici de quelle manière : il avait établi des courriers par des chemins de traverse de la route de Lyon et faisait rapidement parvenir à son frère, qui attendait dans cette dernière ville, les numéros sortis à Paris. C'était une fraude coupable, si ce n'était pas un grand crime. Mais on dédaigna de s'occuper de l'affaire : on préféra l'arbitraire à un jugement qui n'eût peut-être pas été assez sévère, et, usant du procédé que nous avons déjà vu, on déclara fou Esprit Yvan, et le 21 octobre 1769, à l'âge de dix-huit ans, il fut transféré à Bicêtre. La même punition fut infligée au coupable et à l'innocent.

Une des causes aussi des nombreux embastillements de cette époque furent les pamphlets de toute espèce qu'on débitait secrètement dans Paris et dans la province. Les nommés Cleyman et Goupil, que nous retrouverons plus tard spécialement attachés à cette police, firent main basse sur tout ce qui excitait de leur part le moindre soupçon. Ne pouvant, les trois quarts du temps, découvrir les auteurs, ils arrêtaient les colporteurs ou ceux qu'ils trouvaient nantis des ouvrages prohibés.

Tels furent les motifs de captivité de la demoiselle Louise Monichelle, dite la Marche, Desauges père et fils, François Valle, Laurent Bare, Abraham Lucas, et tant d'autres, pour soupçon d'avoir colporté et vendu *les Lettres de l'abbé Terray à M. Turgot*; *le Voluptueux hors de combat*; *la Vie de madame Dubarry*; *le Fin mot de l'affaire*; *le Soufflet du perruquier*; *le Code de M. le chancelier*; *la Ligue découverte*, etc. Les titres de tous ces ouvrages portent avec eux leur signification. Les Français souffraient sous le triste règne de Louis XV; ils n'osaient se révolter, ils écrivaient. On n'osait les punir légalement; on saisissait leurs ouvrages, on emprisonnait leurs libraires en attendant qu'on pût atteindre les auteurs.

Parmi tous les noms obscurs qui figurent en cette qualité sur les registres de la Bastille, il en est un que nous mentionnerons : c'est l'abbé Louis Clair le Beau Dubignon, grand prieur de Vitré, vicaire général de l'archevêque de Bordeaux. Il fut arrêté et conduit à la Bastille pour des soupçons vagues d'avoir eu part à un pamphlet ayant pour titre : *Lettre de M. de Maupeou à M. l'évêque d'Arras*. Comme d'ordinaire, on n'administra aucune preuve contre lui, et il nia constamment. On lui rendit cependant la liberté, mais on l'exila à son prieuré de Vitré. L'abbé Dubignon était un homme distingué. Il composa, pendant sa captivité à la Bastille, un ouvrage en deux volumes, intitulé : *Considérations sur l'origine et les révolutions du gouvernement des Romains*. Cet ouvrage est encore en estime de nos jours. Plus tard, en 1789, il publia une brochure dédiée à l'abbé Sieyès, ayant pour titre : *Qu'est-ce que la noblesse?* qui fit quelque sensation.

Dans les premiers jours de sa captivité, l'abbé Dubignon demanda des livres; comme il ne pouvait pas en avoir sans la permission du lieutenant de police, M. de Jumilhac lui dit qu'en attendant il lui en prêterait de sa bibliothèque. En effet, le jour même il lui envoya un ouvrage : c'était *le Portier des Chartreux*¹³. L'abbé Dubignon prit cela pour une offense, mais le gouverneur lui dit naïvement que toute sa bibliothèque était composée de livres pareils, et que celui-là était son auteur favori.

Après les individus qui imprimaient, colportaient ou composaient les pamphlets, venaient ceux qui les récitaient, et enfin ceux qui parlaient contre le gouvernement.

13 *Le Portier des Chartreux, ou, Mémoires de Saturnin, écrits par lui-même*, de Jean Charles Gervaise de La Touche. Le livre commence ainsi : *Que c'est une douce satisfaction pour un cœur d'être désabusé des vains plaisirs, des amusements frivoles et des voluptés dangereuses qui l'attachaient au monde ! Rendu à lui-même après une longue suite d'égarements, et dans le calme que lui procure l'heureuse privation de ce qui faisait autrefois l'objet de ses désirs, il sent encore ces frémissements d'horreur qui laissent dans l'imagination le souvenir des périls auxquels il est échappé : il ne les sent que pour se féliciter de la sûreté où il se trouve ; ces mouvements lui deviennent des sentiments chers parce qu'ils servent à lui faire mieux goûter les charmes de la tranquillité dont il jouit.*

Tel est, cher lecteur, la situation du mien. Quelles grâces n'ai-je pas à rendre au Tout-Puissant, dont la miséricorde m'a retiré de l'abîme du libertinage où j'étais plongé et me donne aujourd'hui la force d'écrire mes égarements pour l'édification de mes frères !

Je suis le fruit de l'incontinence des révérends pères Célestins de la ville de R... Je dis des révérends pères, parce que tous se vantaient d'avoir fourni à la composition de mon individu. Mais quel sujet m'arrête tout à coup ? Mon cœur est agité : est-ce par la crainte qu'on ne me reproche que je révèle ici les mystères de l'Église ? Ah ! Surmontons ce faible remords. Ne sait-on pas que tout homme est homme, et les moines surtout ? Ils ont donc la faculté de travailler à la propagation de l'espèce. Eh ! Pourquoi la leur interdirait-on ? Ils s'en acquittent si bien !

Comme on le voit, le ton de ce livre pouvait choquer l'abbé...

Parmi ces derniers était un malheureux prisonnier dont le dossier tout entier a été retrouvé à la Bastille le 14 juillet. C'est celui de l'abbé Ponce de Léon.

Les émargements de ce dossier suffisent pour donner l'histoire de ce prisonnier ; ils portent :

« L'abbé dom Louis Macial Ponce de Léon, prêtre portugais, entré à la Bastille le 31 août 1769, pour mauvais propos contre le ministre et Sa Majesté.

« Les ordres expédiés par M. le comte de Saint-Florentin.

« Perquisition dans ses papiers.

« Transféré à la Charité de Charenton, le 30 mai 1771. »

Mais la réunion des pièces contenues dans le dossier est encore plus curieuse, et nous allons en donner quelques-unes, afin qu'on puisse bien connaître la manière dont on opérait à cette époque, la régularité qu'on mettait à priver de la liberté, et la foule de gens qui y étaient employés. La première pièce du dossier est celle-ci :

« Monseigneur,

« Lardier a l'honneur d'informer Monseigneur que dans une conversation qu'il eut la veille ou la surveillance, du départ de votre grandeur de Compiègne, il fut question de colloques tenus par un prêtre portugais, zélé partisan des jésuites, et habitué à l'église Saint-Joseph, ayant trente à quarante ans, grand et maigre, ayant peu de cheveux sur la tête, et voici où la scène se passa.

« Ce fut le 14 ou 15 juillet que, dans la boutique du nommé Jobert, parfumeur, rue Montmartre, près l'hôtel de Champagne, en présence de la dame Jobert, d'un des voisins, ce fut là que ledit abbé se répandit en propos outrageants contre le gouvernement de France, dont les témoins et le sieur Ricard, commis au bureau de la guerre, furent pénétrés, etc. »

Cette lettre était adressée à M. le comte de Saint-Florentin ; à la suite était une seconde lettre écrite en ces termes par le major de la Bastille à M. de Sartines, lieutenant de police :

« À la Bastille, le 31 août 1780.

« Monsieur,

« Vous trouverez ci-joint une lettre de M. le gouverneur, qui vous accuse réception du sieur dom Louis Macial Ponce de Léon, gentilhomme, prêtre portugais, natif du Brésil, qui est entré au château ce matin, à neuf heures et demie. Le sieur Marais m'a remis un petit paquet scellé de M. de Rochebrune, qui a tenu dans son carton.

« Il est à observer que ce prisonnier n'a que ce qu'il a sur le corps. Il m'a fallu lui donner chemise, mouchoirs, chaussure, bonnet de nuit et coiffe. Il avait quatre livres latins, en outre un bréviaire et un *Ordo*. Pour avoir la paix, il a fallu lui laisser son bréviaire ; il nous a demandé de ne plus dire tous les jours sa messe ; il a été fort surpris de s'entendre dire que cela ne se pouvait pas, et que nous ne lui laisserions son bréviaire que sous votre bon plaisir, qu'il n'était point sûr qu'il le gardât ; du reste, il paraît très honnête.

« Je suis, etc.

« Chevalier.

« Ce prisonnier est logé à la calotte du Puits. »

Le même jour on fit faire, à la suite de l'arrestation de dom Ponce de Léon, une perquisition à son domicile par le sieur de Rochebrune, commissaire délégué à cet effet. Cette perquisition n'amena aucune découverte. Le sieur de Rochebrune en envoya le procès-verbal au lieutenant de police, en y joignant une lettre que nous allons transcrire comme modèle de bassesse.

« Monsieur,

« Je profite avec grand plaisir de l'occasion de l'envoi que j'ai l'honneur de vous faire du procès-verbal de perquisition que j'ai dressé aujourd'hui de l'ordre du roi, chez le sieur Ponce de Léon. *J'ai l'honneur de vous faire mes très humbles remerciements de l'exécution que vous avez daigné m'en confier. Je tâcherai toujours de répondre avec toute l'attention possible à tout ce dont vous voudrez bien me charger par la suite.*

« J'ai l'honneur, etc.

« de Rochebrune. »

M. de Rochebrune, *avocat au parlement, commissaire enquêteur et examinateur au Châtelet de Paris*, briguaît avec trop d'instance et de zèle les missions de police pour n'en pas obtenir. Il reçut celle d'interroger Ponce de Léon et les témoins désignés dans dénonciation de l'espion Lardier.

Les témoins soutinrent les propos attribués à l'abbé, lesquels consistaient à avoir dit : *que le roi lui devait dix mille livres pour ce qu'il avait fait pour lui à Cayenne ; mais que le roi était un homme de mauvaise foi qui trompait ses sujets comme les étrangers, que c'était un homme qui n'avait point de tête.* Lesquels propos, ajoutait la parfumeuse dans sa déposition, l'avaient tellement scandalisée qu'elle avait résolu *de ne plus aller entendre à Saint-Joseph la messe dite par l'abbé Ponce de Léon.*

Celui-ci soutint au contraire n'avoir pas tenu un pareil langage, et avoir répondu en manière d'ironie à un monsieur qui était chez la parfumeuse et qui lui offrait de lui faire acheter par le roi dix mille livres, un secret qu'il possédait pour empêcher la rouille : « Cela est bien, mais avant tout il faut me faire donner dix mille livres pour ce que j'ai été faire à Cayenne et après cela il sera question du secret d'empêcher la rouille. »

Rochebrune insista, l'abbé persista en disant qu'il ne savait pas bien parler français, et qu'en outre son accent et sa prononciation nuisaient davantage à la clarté de ses paroles et qu'il se pourrait faire que les témoins eussent mal entendu. Pendant la procédure il écrivit, le 12 septembre 1769, une lettre à M. de Sartines, qu'on trouva dans le dossier sous ce titre :

Traduction littérale d'une lettre écrite en portugais par le sieur abbé Ponce de Léon à M. de Sartines.

« Monsinieur teniente la police,

« Le droit naturel parle en ma faveur, très illustre seigneur, d'une façon à pénétrer le cœur le plus endurci ; non seulement la fausse accusation que l'on me fait exige que l'on m'accorde à l'instant un procureur ou un avocat, mais il est nécessaire que je les aie pour soutenir mes droits et mon innocence. Je ne sais point la loi de France

et je ne me connais point celles qui doivent m'être favorables en qualité d'étranger ; je ne sais point les termes du droit qui pourraient y répondre, tant que je suis enfermé dans une prison et persécuté par une femme envenimée contre moi (pas pour autre raison que pour lui avoir dit que je sais le secret de sa pommade), ce qui est un mal fait à des gens qui ne vivent que de cela, pour inventer et m'accuser de crimes que je n'ai point commis.

« Monsieur le commissaire, s'il était tant soit peu délicat, il devrait être le premier à chercher un homme lettré, afin d'éviter les occasions de s'impatienter avec moi dans la situation où je me trouve, et m'éviter l'obligation de me plaindre de ses impatiences, et de le voir pencher à me détruire. La preuve en est bien réelle, n'ayant rencontré aucun livre français dans ma bibliothèque, ce qui constate parfaitement que je ne comprends pas la force de la langue, et il ne devrait pas me priver des moyens de m'en instruire ; il n'a pas non plus trouvé aucun papier contre l'État, ni aucune autre chose qui puisse me rendre criminel (que Dieu m'en garde).

« Monsieur le commissaire il a fourni des papiers qui ne sont pas en règle à ma partie adverse contre la charité qu'il doit avoir.

« *Signé* : dom Louis Macial Ponce de Léon. »

En marge de cette lettre était écrit : *Rien à faire.*

C'était la réponse habituelle des lieutenants de police et des ministres à ceux qui étaient à la Bastille et qui demandaient à être jugés ou défendus. C'est le seul ordre qu'on exécuta envers ce prisonnier étranger, en violation du droit des gens et de l'humanité.

Son dossier nous transporte ensuite au 25 février 1771, à quelle date on lit la lettre suivante adressée à M. de Sartines, par Chevalier, major de la Bastille.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un petit paquet du sieur Ponce de Léon, prêtre portugais. Il me semble que la pauvre tête de ce prisonnier commence à s'échauffer beaucoup. *Il est à remarquer que les nations étrangères ne supportent pas la Bastille comme nous ; il y a une grande différence.* »



Cette réflexion peu suspecte et faite par un homme rempli d'expérience en ce qui concernait la Bastille, prouve que c'était la prison la plus dure du monde entier.

En marge de cette lettre était écrit de la main de M. de Sartines : « Il ne faut pas mettre le sieur Ponce de Léon en liberté. Ce 28 février 1771. »

À la date du 10 mai de la même année, nous trouvons une nouvelle lettre écrite par M. Chevalier à M. de Sartines :

« J'ai l'honneur de vous informer que le sieur Ponce de Léon ne va pas bien du tout ; sa pauvre tête se perd, et depuis sept ou huit jours il ne prend presque rien pour nourriture, et ne veut rien prendre ;

d'ailleurs il est fort tranquille, n'ayant point de vivacité ni de colère contre personne jusqu'à présent. Je ne sais comment qualifier cette maladie, ni encore moins ce qu'il convient de lui faire pour le soulager, peut-être que cela se passera. Je laisse, monsieur, à votre prudence et à vos lumières de prendre le parti le plus sage ; mais il me semble que le moment est urgent pour éviter quelque scène tragique. »

Huit jours après, la même correspondance reprend :

« J'ai l'honneur de vous envoyer le rapport ci-joint de M. de Lassaigue, qui a vu, cette après-midi à une heure, le sieur abbé Ponce de Léon, qui est dans un état affreux : ce prisonnier est obstiné à ne vouloir presque rien prendre ; il ne veut point prendre l'air ni se promener ; quant à ce dernier article, il n'en a, je crois, pas la force ; somme toute, je pense qu'il lui faudrait une garde pour l'exciter à prendre quelque chose, quand ce ne serait que du bouillon, et il ne serait pas étonnant de le trouver quelque matin mort dans sa chambre. Au demeurant je crois qu'il serait beaucoup mieux à Charenton ou dans quelque autre maison où l'on traite ces sortes de maladies ; car ce prisonnier tire à l'imbécillité et il l'est déjà plus de moitié. »

Suit le rapport du médecin, en ces termes :

« La calotte du Puits¹⁴ m'a paru être dans un état misérable et d'épuisement : le défaut de nourriture depuis plus de quinze jours, et vraisemblablement le chagrin, l'ont mis dans cet état ; dans ce moment-ci, il n'y a aucune espèce de remède à lui faire, et il est absolument nécessaire de lui faire faire usage de bouillons-restaurants, sans quoi il est dans le cas de succomber à la faiblesse et à l'anéantissement dans lequel il se trouve. Paris, ce 18 mai 1771.

« Lassaigue, médecin ordinaire du roi. »

Une dernière pièce était jointe au dossier ; c'était celle-ci :

« Du 26 mai 1771, n° 6, quartier Montmartre. Marais, inspecteur.

« Monsieur,

« En vertu de vos ordres en date du 23 de ce mois, j'ai transféré hier, 25, du château de la Bastille, le sieur Ponce de Léon, que j'ai conduit de l'ordre du roi en la maison de la Charité de Charenton ; le prieur de ladite maison, que j'avais prévenu de l'arrivée de ce prisonnier, suivant vos ordres, à cause de sa triste situation, m'en a donné son reçu en date dudit jour 25, à onze heures du soir, et l'a fait placer à l'infirmerie : il a pris en arrivant un petit bouillon.

« Marais. »

Tel fut le dénouement de cette affaire, qui n'a besoin d'aucun commentaire pour être appréciée, et qui prouve avec quelle méthodique exactitude marchait le service des prisons d'État. Nous l'avons déjà dit, presque tous les prisonniers devenaient fous ou malades incurables à la Bastille. Je ne sais si l'abbé Ponce de Léon avait, ou non, tenu le propos qu'on lui imputait contre le roi et les ministres ; ce n'est pas la question qui doit être examinée ; mais je sais qu'il était étranger, qu'il a demandé un défenseur et des juges ; qu'on les lui a refusés contre toute espèce de justice ; qu'on a enseveli

¹⁴ On sait que les médecins ne devaient pas connaître les noms des prisonniers qu'ils soignaient et ne les désignaient que par la chambre qu'ils habitaient.

son affaire dans l'oubli, qu'on n'a eu ni le courage de le faire condamner s'il était coupable, ni celui de le rendre libre s'il était innocent; qu'on n'a eu que le courage de le rendre insensé et d'avancer le terme de sa vie. Une cruauté aussi prolongée, une agonie aussi lentement excitée, font douter de l'humanité ici-bas.

L'abbé Ponce de Léon était encore à Charenton lorsque le *Journal des révolutions de Paris* a publié, à la date du 26 décembre 1789, les pièces que nous venons de reproduire.

Il nous reste un dernier prisonnier à mentionner dans ce règne : c'est encore une victime du duc d'Aiguillon, que madame Dubarry aida merveilleusement dans cette circonstance. La victime portait un nom qu'elle a rendu illustre et qui restera éternellement attaché à notre grande révolution : c'est celui de Dumouriez, qui préludait à sa célébrité. Le général Dumouriez a laissé des mémoires très piquants. Il a consacré un chapitre entier à sa captivité à la Bastille. Nous en citerons plusieurs fragments.

Dans les premiers jours de l'année 1772, une violente dispute, qui avait lieu dans le cabinet du ministre des Affaires étrangères, avait mis en émoi tous les courtisans et solliciteurs qui attendaient humblement dans l'antichambre. On avait vu entrer chez monseigneur un jeune colonel, petit, mais bien pris dans sa taille, au front découvert, à l'air martial, à la démarche hardie; aucun des assistants ne le connaissait, et, depuis un quart d'heure qu'il était en conférence avec le duc d'Aiguillon, on entendait celui-ci élever la voix avec colère, et l'autre lui répondre sur le même ton. Les deux interlocuteurs s'étaient levés, et comme ils approchaient de la porte, on entendit distinctement le dialogue suivant :

– Oh ! Pour le coup, vous êtes un insolent : vous me bravez, s'écriait le ministre. Vous êtes une créature du duc de Choiseul.

– Je suis créature de Dieu et de mon épée, répondit le colonel du même ton. Cette épithète ne convient qu'à vos valets. Je me retire.

Et le colonel entrouvrit la porte du cabinet. Le duc, apercevant aussitôt les nombreux solliciteurs qui l'attendaient, et voulant avoir le dernier mot, lui jeta cette menace devant laquelle tout homme tremblait alors :

– Je vais vous faire mettre à la Bastille.

– Vous le pouvez, répondit le colonel. Mais ce ne sera pas vous qui m'en ferez sortir.

– Vous avez la tête bien dure, reprit le ministre, que la fureur faisait balbutier.

– Monsieur le duc, répondit le colonel, je ne connais que les balles plus dures que ma tête.

Et il sortit sans se retourner. Les courtisans restèrent muets, n'osant donner aucun signe, de peur de se compromettre, et le ministre, rentrant dans son cabinet, en ferma la porte avec violence, annonçant que l'audience était terminée.

Ce colonel était Dumouriez : quoique jeune encore, il avait fait avec distinction la guerre de Sept Ans; avait entrepris ensuite des voyages en Italie, en Corse, en Espagne, où par les aperçus si justes, les vastes projets qu'il en avait rapportés, il avait fixé l'attention du duc de Choiseul, alors premier ministre de Louis XV. Envoyé en Corse, il y fit les campagnes de 1768 et 1769, se couvrit de gloire et mérita le grade de colonel sur le champ de bataille. Dumouriez revint en France et fut placé au premier rang des officiers distingués qui attendaient les épaulettes de général. M. de

Choiseul, redoublant de confiance envers lui, l'envoya en Pologne faire, au profit de cette nation, la guerre de 1770 et de 1771. Il y représentait réellement la France, et se montra digne d'un tel honneur, tant par son courage chevaleresque que par ses habiles négociations. Il était l'agent secret du duc de Choiseul, et secondait à merveille ses nobles desseins sur ce peuple généreux, lorsque ce ministre tomba en disgrâce et fut remplacé par le duc d'Aiguillon.



Choiseul voulait la liberté de la Pologne, d'Aiguillon en permit le partage, honteux et lâche pour la France.

Dumouriez, de retour à Paris, ne pouvait s'entendre avec ce dernier, et c'est la fin de leur discussion que nous venons de rapporter, lorsqu'après être revenu en France, le colonel se rendit chez le ministre pour y rendre compte de sa mission. D'Aiguillon était un ennemi puissant, et à lui se joignait, comme je l'ai déjà dit, madame Dubarry la courtisane, que Dumouriez avait connue à Paris, à l'époque où elle était connue de tout le monde, et qu'il avait dédaigné d'aller voir à Versailles lorsqu'il la retrouvait vraie reine de France.

Mais cette haine était loin d'effrayer Dumouriez, comme on vient de le voir. Il semble que Dieu ait donné à cette grande génération qui fit 1789, une trempe particulière d'énergie et d'amour de la liberté. Dumouriez fut un des généraux qui brillèrent le plus, dans le principe, à la tête de nos armées républicaines, et si vingt prisonniers

comme lui eussent été mis à la Bastille, cette prison d'État n'eût pas subsisté longtemps. On va en juger par la conduite qu'il y tint.

Dumouriez après sa scène avec le ministre des Affaires étrangères, se rendit chez M. de Monteynard, ministre de la guerre, et s'entendit d'autant mieux avec lui, que celui-ci, tout en appréciant le mérite et la conduite du colonel, détestait cordialement le duc d'Aiguillon. Il resta donc dans l'intimité et la confiance de ce ministre, et reconnut ses bontés en lui proposant un plan de levée de troupes étrangères pour venir au secours de la Suède, qui était en révolution. Ce projet renversait ceux du duc d'Aiguillon, qui faisait cette politique honteuse, courbée devant l'Angleterre, à laquelle on semble vouloir revenir de nos jours. Monteynard ne cacha pas au roi, auquel il communiqua les plans, que Dumouriez en était l'auteur.

Louis XV voulut le voir et lui donna ordre de partir et de se rendre à Hambourg pour exécuter ses plans. Mais il ajouta qu'il désirait que le duc d'Aiguillon l'ignorât, et ordonna à Dumouriez de correspondre directement et secrètement avec le ministre de la guerre. Tel était Louis XV, esprit juste, jugement droit, mais tête faible, cœur égoïste, et cherchant avant tout le repos et la sécurité dans ses plaisirs. Or il savait que, s'il contrariait trop ouvertement le duc d'Aiguillon, madame Dubarry le contrariait à son tour. Il se rappelait l'affaire La Chalotais.

Dumouriez partit donc pour Hambourg : mais à peine était-il arrivé dans cette ville, que les affaires de Suède furent terminées, et sa mission devint sans objet. Voulant alors utiliser son voyage, il résolut d'aller à Berlin pour être présenté au roi de Prusse, et se procura des lettres de recommandation à cet effet. Mais pendant ce temps, le duc d'Aiguillon, instruit de la mission secrète de Dumouriez, jaloux de Monteynard, dont il poursuivait la disgrâce, et redoutant l'activité du jeune colonel, résolut d'en tirer vengeance. Il conservait toujours la prétention de ressembler à son grand-oncle, le cardinal de Richelieu ; or, comme il ne pouvait lui ressembler que d'un côté, la cruauté et le despotisme, il voulait faire dans cette occasion, malgré Louis XV, ce qu'avait fait le cardinal envers ses ennemis, malgré Louis XIII. Mais le Richelieu avait trouvé le commandant de Jars, contre lequel échoua son génie d'hypocrisie et de cruauté, le duc d'Aiguillon trouva Dumouriez, contre la fermeté duquel échouèrent sa médiocrité et sa maladroite vengeance.

Dumouriez fut arrêté à Hambourg dans le mois d'octobre 1773, par l'inspecteur d'Hemery, assisté du baron de la Houze, envoyé de France. Il était dans son lit et devait partir le lendemain pour Berlin. Il ne fut ni troublé ni ému de cette arrestation, et se mit en route sans protester, sans résister, sans invoquer les privilèges d'une ville libre, décidé à soutenir contre le duc d'Aiguillon une lutte qu'il était certain de rendre au moins égale par son énergie et son innocence. Il entra à la Bastille à la fin d'octobre.

Voici comment il rend compte des premiers moments de sa captivité. Dans ses mémoires, il parle toujours à la troisième personne.

« Il arriva à la Bastille à neuf heures du soir. Il fut reçu par le major, vieillard pédant et janséniste, qui le fit fouiller et lui fit prendre son argent, son couteau, et jusqu'à ses boucles de souliers. À ce dernier article, il eut la curiosité d'en demander la raison ! Le major lui dit *finement* qu'un prisonnier avait eu la malice de s'étrangler en avalant un ardillon. Après cette belle remarque, le major eut l'horrible imprudence de lui

laisser ses boucles de jarretières. Il ne l'en avertit pas, et, comme il avait grand faim, il demanda à souper. On lui dit qu'il était bien tard. Il pria le major de lui envoyer chercher un poulet chez le traiteur voisin :

– Un poulet ! dit le major, savez-vous que c'est aujourd'hui vendredi ?

– Vous êtes chargé de ma garde et non pas de ma conscience : je suis malade, car la Bastille est une maladie. Ne me refusez pas un poulet.

« D'Hemery, présent, convainquit le major, qui envoya chercher un poulet. Alors on le mena dans son appartement. C'était une grande chambre octogone, d'à peu près quinze pieds en tout sens et d'au moins vingt-cinq de hauteur, dont l'unique fenêtre de vingt-deux pieds de hauteur s'ouvrait en trois parties, était un créneau étroit, d'au moins quinze pieds d'épaisseur, avec deux rangs de forts barreaux de fer. Un vieux lit de serge, fort sale et fort mauvais, une chaise percée, une table de bois, une chaise de paille et une cruche en faisaient tout l'ameublement. Il soupa, se coucha, et dormit. Le lendemain il fut réveillé par l'horrible bruit des énormes clefs de son geôlier, qui ouvrit deux grosses portes garnies de lames et de bandes de fer qui l'enfermaient. Il lui apporta du pain et du vin pour déjeuner, et lui dit de s'habiller parce qu'à neuf heures le gouverneur voulait le voir. Cet homme à qui il demanda s'il n'avait point de meilleure chambre, lui dit que c'était la meilleure de *la tour de la Liberté*, car, par un raffinement de barbarie, on avait donné ce nom à une tour de la Bastille. Il dit en riant au geôlier : "Il me semble que, dans ce charmant séjour, on ajoute la fine plaisanterie à l'hospitalité." Ce propos fut rapporté par le geôlier, et, à cette occasion, il apprit qu'on tenait un gros registre dans lequel on insérait tous les discours des malheureuses victimes du despotisme ministériel. Cela devait faire un livre bien bizarre. »

M. de Jumilhac avait reçu des instructions secrètes de Louis XV, concernant Dumouriez. Ce faible roi en était à craindre que ce dernier n'avouât son entrevue avec lui et les ordres directs qu'il en avait reçus et qui traversaient les projets du duc d'Aiguillon. En conséquence, le gouverneur fut très bon et très affable envers son prisonnier, et le prémunit sur l'interrogatoire qu'il allait subir et sur le procès qu'on allait lui faire. Neuf jours après on le fit descendre dans la salle du conseil, où il trouva trois commissaires, MM. de Sartines, Marville, conseillers d'État, et Villevaux, maître des requêtes.

« Dumouriez, continue-t-il, avait trop lu l'histoire de France pour ne pas connaître tout le danger d'une commission arbitraire. Le célèbre cardinal de Richelieu, grand-oncle et modèle du duc d'Aiguillon, en avait fait un usage redoutable ; il crut donc devoir prendre ses précautions. »

Il commença donc par protester contre la composition de ce tribunal, qu'il déclara ne vouloir connaître que comme des commissaires interrogateurs et non comme des juges ; exigea que le greffier écrivit ses réponses sous sa dictée, ce qui ne s'était jamais fait, les commissaires s'étant toujours arrogé le droit de les faire rédiger à leur fantaisie, et fit consigner son espérance que le roi verrait son interrogatoire.

Le ministère d'Aiguillon, si honteux pour la France, si exécré du pays, avait aussi adopté pour devise : *la paix à tout prix* ; le duc de Choiseul et le comte de Broglie, qui voulaient une guerre honorable, cherchaient à en démontrer la nécessité au roi en contrariant les mesures de d'Aiguillon. C'est sur ce sujet que roula l'interrogatoire de Dumouriez que nous allons rapporter.

– N’alliez-vous pas à la cour de Prusse pour y faire des propositions ? demanda Marville à Dumouriez.

– Quelles propositions et de quelle part ? répondit celui-ci sans se déconcerter.

– De la part du comte de Broglie et du duc de Choiseul.

– Non, et si vous ne vous expliquez pas plus clairement, je ne vous entends pas.

– On sait, monsieur, que tous désirez la guerre, ainsi que le duc de Choiseul et le comte de Broglie, et vous pouvez avoir été chargé de leur part de troubler l’Europe.

– Je ne sais ce que désirent MM de Choiseul et de Broglie, mais dans tous les cas je les crois trop sages pour négocier en leur nom. D’ailleurs connaissez-vous le roi de Prusse ? Comment a-t-on pu imaginer qu’en cas que deux seigneurs français fussent assez étourdis, et moi assez fou, pour aller entamer sans mission des négociations, de quel genre que ce fût, il aurait la complaisance de changer ou de plier sa politique sur les insinuations d’un colonel français ? Tout cela est absurde.

– Avez-vous jamais écrit au roi ?

– À quel roi ?

– Au roi de France.

– Jamais, mais quand cela serait, qui oserait m’en faire un crime ?

– Lui avez-vous jamais parlé ?

– Jamais.

Dumouriez avait eu le dessus dans cet interrogatoire, par son audace et la force de sa logique. La dénégation qu’il fit d’avoir jamais parlé à Louis XV était surtout adroite. Il avait deviné la véritable situation des choses. Jumilhac le mit au fait de tout après son interrogatoire.

« Il lui apprit, dit-il, que le comte de Broglie ayant eu une dispute très violente avec le duc d’Aiguillon, lui ayant écrit une lettre très déplacée, avait été exilé à sa terre de Ruffec, en Angoumois ; que Favier et Ségur étaient aussi à la Bastille, ainsi qu’une vieille comtesse de Bernard, maîtresse de Ségur ; que le duc d’Aiguillon avait voulu y faire mettre mademoiselle Legrand, Guibert, Letourbe et tous ses amis, pour faire croire qu’il y avait une grande intrigue ; qu’on cherchait le baron Dubois, maréchal de camp, ami du comte de Broglie ; qu’on répandait dans Paris que Guibert et Dumouriez avaient été envoyés en Prusse pour engager Frédéric à faire la guerre ; qu’on disait que le duc de Choiseul était le chef du parti, Favier le conseil et lui un agent principal ; qu’on assurait que le duc d’Aiguillon avait le projet de faire couper la tête au comte de Broglie et aux trois prisonniers pour imiter son grand-oncle ; que du reste des trois commissaires, Marville était neutre, Sartines pour lui et Villevaux entièrement contre.

« Bien content de ce qu’il avait appris, il remonta chez lui et se servit de l’ardillon d’une de ses boucles pour écrire son interrogatoire sur la muraille, chaque phrase en une langue différente et en abréviation, et depuis il a continué à prendre cette précaution, dont il s’est bien trouvé pour le retour des questions d’un interrogatoire à l’autre. »

En effet les commissaires avaient mis exprès un intervalle de quinze jours pour que le prisonnier pût se couper dans ses réponses. Ce second interrogatoire fut plus embarrassant pour les commissaires que le premier. Après avoir montré à Dumouriez les chiffres de sa correspondance avec le ministre de la guerre, pour sa dernière mis-

sion secrète à Hambourg, à propos de la révolution de Suède, chiffres que Dumouriez reconnut en en jetant la responsabilité sur M. de Monteynard, M. Marville lui fit tout à coup cette question :

– Haïssez-vous le duc d’Aiguillon ?

À cette question Dumouriez se lève, prend un pan de son habit à deux mains, le lui porte sous le nez et lui dit :

– Savez-vous lire au travers de mon habit ?

– Monsieur, on punit les plaisants, s’écria Marville en colère ; répondez à ma question.

– Réfléchissez-y, monsieur Marville, reprit alors Dumouriez d’un ton grave, vous ne pouvez sérieusement me faire une pareille question.

– Monsieur, je vous ordonne d’y répondre.

– Osez la faire écrire, et j’y répondrai.

– Elle n’a pas besoin d’être écrite, dit vivement M. de Villevaux.

– Elle le sera, je l’exige.

– Comment ! Vous l’exigez !

– Oui, elle le sera.

– Non, crie avec colère M. de Villevaux.

– Il y a ici deux conseillers d’État, reprend aussitôt Dumouriez ; vous n’êtes que maître des requêtes, vous pouvez tout au plus souffler ; taisez-vous.

– Vous êtes un téméraire.

– Et vous un brouillon.

– Effectivement, dit alors M. de Sartines, qui n’avait pas perdu son air froid et compassé, monsieur a droit d’exiger qu’une question soit écrite avant d’y répondre.

– Eh bien, elle le sera, dit Marville tout bouffi de colère, elle le sera. Haïssez-vous M. le duc d’Aiguillon ?

– Je n’aime ni ne hais M. le duc d’Aiguillon, que je connais fort peu. Mais puisque j’ai l’espoir en me défendant de faire connaître au roi comment il est servi par son ministre des affaires étrangères, je vais déposer dans cet interrogatoire huit griefs contre sa conduite ministérielle.

– On ne vous demande pas cela, dit Marville.

– Vous n’avez pas droit de m’interrompre : je suis le maître d’étendre ma réponse et d’y insérer ce que je veux. Elle est plus directe que vous ne pensez et vous seriez un mauvais serviteur du roi si vous y mettiez obstacle.

Alors il dicta huit griefs très forts au greffier contre les fausses mesures du duc d’Aiguillon. Les griefs contenaient dix pages. L’interrogatoire finit là, et quand les commissaires furent seuls, Marville dit :

– Ma foi, s’ils ont cru trouver un poulet, ils l’ont pris bien coriace.

À l’issue de cette séance, Dumouriez apprit la disgrâce de M. de Monteynard. Le duc d’Aiguillon l’avait remplacé à son ministère, comme il avait remplacé le duc de Choiseul. Cette nouvelle, quelque désagréable qu’elle fût, n’affaiblit en rien la résolution du colonel.

À quelques jours de là il eut avec son porte-clefs une scène qui aurait perdu tout autre prisonnier que lui. Il avait un carreau cassé dans sa prison, on avait promis d’envoyer un vitrier pour le faire remettre. Huit jours s’étaient écoulés et le vitrier ne

venait pas. Dumouriez le réclamait chaque jour au porte-clefs, nommé Belu, qui finit par lui répondre :

– Eh! f... on a trop de bonté pour toi.



À ces mots, Dumouriez le regarde fixement pour voir s'il est ivre, il ne l'était pas, et Dumouriez lui déclare qu'il va se plaindre. Belu redouble ses injures et s'avance vers lui comme pour le frapper. Dumouriez prend un tison enflammé dans la cheminée et en frappe Belu si violemment dans la poitrine qu'il en est renversé. À ce tumulte, à ces cris, la garde arrive et Dumouriez est conduit à l'état-major.

– Vous avez eu le plus grand tort de battre un homme du roi, lui dit le major, vous deviez porter vos plaintes.

– Comment, monsieur! devais-je attendre qu'il m'eût battu?

– Il ne l'aurait pas osé.

– Heureusement, monsieur le major, vous n'êtes qu'un subalterne, je ne sors pas de cette chambre que je n'aie parlé au gouverneur.

– Monsieur, il me semble que vous voulez donner des ordres ici.

– Non, mais je n'en reçois que du gouverneur, et je sais me faire respecter partout.

Le major ordonne au prisonnier de remonter dans sa prison et menace d'employer la violence. Dumouriez se cramponne à la table et déclare qu'il se fera plutôt hacher que de céder. Le gouverneur survient, donne raison à Dumouriez, veut casser Belu, mais son accusateur obtient sa grâce.

Telle était la manière dont Dumouriez se faisait en effet respecter à la Bastille. Il subit encore deux interrogatoires où l'on chercha vainement à le confondre et à embrouiller l'affaire; on n'y put parvenir. Il répondit avec le même sang-froid, la même audace et la même logique. Là finit son procès, mais là ne finit pas sa captivité. M. Marville en le quittant lui avait dit qu'il était au moins pour dix ans à la Bastille. C'était toujours le même système : quand un ministre ne pouvait pas trouver un coupable à faire condamner par la justice, il le condamnait par son bon plaisir. L'arbitraire veillait toujours dans les fossés de la Bastille.

Dumouriez, résigné à la captivité qu'on lui annonçait, demanda alors à être mis dans une chambre plus commode. M. de Sartines lui dit que cela dépendait du duc de la Vrillière, oncle de d'Aiguillon, dont par conséquent il n'avait rien à espérer.

– Mais ma chambre est bien vieille, dit-il à M. de Sartines; s'il y arrivait quelque accident qui la rendit inhabitable, que feriez-vous ?

– En ce cas vous changeriez de chambre tout de suite, et comme cela n'est pas dangereux, je m'engage à vous donner le meilleur appartement de la Bastille.

– Voulez-vous bien en vous en allant en donner l'ordre à M. de Jumilhac ?

– Volontiers.

« Dumouriez s'occupa aussitôt d'un projet fort extraordinaire; ce fut de débâter sa chambre. Les murailles étaient trop épaisses pour imaginer de les entamer, surtout n'ayant aucun outil de fer; les portes étaient garnies de bandes et de lames de fer, il eût été au-dessus de ses forces de les rompre; il ne voulait pas d'ailleurs avoir l'air d'un homme qui cherche à fuir. Il avait remarqué que l'âtre de la cheminée sur lequel reposait le feu était incliné; cet âtre était composé de deux grosses pierres se joignant ensemble par le centre sur une poutre que l'extrême chaleur avait fait charbonner, ce qui avait occasionné un abaissement. Il réfléchit que dans cette partie affaissée il devait y avoir un vide.

« Un matin ou plutôt une nuit, car il n'était que deux heures, il leva les carreaux de son plancher attenant à l'âtre, il vit la poutre, il reconnut avec joie qu'il ne s'était pas trompé dans sa conjecture; il déranga son feu, se fit un bélier d'une bûche, déplaça les gravois sur lesquels posaient les deux pierres, fit un trou, le vida de ses mains, et à coups redoublés, il parvint à enfoncer le plafond de la chambre au-dessous de lui. Ce travail ne dura guère plus de quatre heures, mais lui procura un spectacle effrayant.

C'était un homme d'environ cinquante ans, nu comme la main, avec une barbe grise très longue, des cheveux hérissés, qui, hurlant comme un enragé, lui lançait par le trou les gravois qu'il avait fait tomber. Il voulut parler à ce malheureux, il était fou. Il a su depuis qu'il se nommait Eustache Farcy, gentilhomme picard, capitaine au régiment de Piémont, et enfermé alors depuis *vingt-deux ans à la Bastille, pour avoir fait ou colporté une chanson contre la Pompadour.*

« Il acheva de jeter les deux grosses pierres et les gravats, se lava les mains le mieux qu'il put, car il avait les doigts tout déchirés et tout sanglants, et cria à la sentinelle externe par la fenêtre d'avertir le porte-clefs. On arriva. Alors il dit que sa cheminée venait de tomber sur son voisin le fou. »

La ruse de Dumouriez réussit, grâce à la complaisance qu'y mit le gouverneur. Il fut conduit sur-le-champ dans la chambre de la chapelle, que nous connaissons déjà. Le major, en l'y installant, lui dit :

– Monsieur le colonel, c'est la plus belle chambre du château, mais elle porte malheur. Le connétable Saint-Pol, le maréchal de Biron, le chevalier de Rohan, et le général Lally, qui l'ont habitée, ont porté leur tête sur l'échafaud !

Ce pronostic fut loin d'effrayer Dumouriez, et tout joyeux de voir une chambre habitable, il courut à un lit très propre qui était près de la cheminée, et dont l'élégance et la bonté l'étonnèrent. Il ne fut plus surpris quand il en connut la cause : ce lit était celui qu'on avait fait pour mademoiselle Tiercelin, maîtresse, comme tant d'autres, de Louis XV, quand on la fit mettre à la Bastille.

Il s'empessa, comme tous les prisonniers le faisaient, d'examiner diverses inscriptions qui tapissaient la chambre. Il y trouva le nom du duc de Courlande, de Charles de Biron, quelques pensées de la Bourdonnais, diverses sentences du malheureux Lally, écrites en anglais, et enfin la paraphrase de plusieurs psaumes, par La Chalotais. Ce fut au-dessous de ces dernières inscriptions qu'il grava les quatre vers suivants :

*N'adresse point au ciel une plainte importune,
Et quel que soit le cours de ton sort incertain,
Apprends de moi que l'infortune
Est le creuset du genre humain.*

« En 1786, dit Dumouriez dans ses mémoires, le comte d'Artois, étant à Cherbourg, a copié dans son portefeuille ce distique dont on peut s'appliquer le but moral, même ailleurs qu'en prison, dans les calamités, méritées ou non méritées, qui accablent notre chétive existence. Si ces mémoires tombent sous sa main, il pourra se rappeler ce distique : à l'époque où il l'a reçu, il était bien loin de s'imaginer qu'il pourrait un jour s'en faire l'application à lui-même. »

Les temps se succèdent et la justice éternelle a son cours. Ce n'est pas à l'époque où Dumouriez a écrit ses mémoires, que le comte d'Artois a dû se rappeler le distique ; c'est lorsque, devenu roi de France sous le nom de Charles X, il est venu s'embarquer, en 1830, dans cette même ville de Cherbourg, pour aller finir ses jours sur la terre étrangère. La Bastille était rasée alors, mais Holyrood était debout.

Dumouriez se trouva aussi bien que possible dans sa prison ; on lui avait donné de quoi écrire, on lui procurait des livres, et il pouvait être servi par ses domestiques. Il parvint même à se mettre en correspondance avec son ami Favier, et voici comment : tous les samedis matin, on déposait dans la cour, pour y rester toute la journée, la provision de bois des prisonniers pour la semaine, au pied de chaque tour. Il apprit un jour, par un porte-clefs, qu'il avait porté un sac de lentilles pour le prisonnier de la Bertaudière. Il connaissait le goût prononcé de son ami Favier pour ce légume, il ne douta pas que ce ne fût pour lui. Alors il écrivit avec un morceau de charbon sur le fagot qui lui était destiné : « *Je suis dans la chambre de la chapelle, réponds-moi.* » Il fit cela pendant sa promenade, et en trompant la vigilance de ses gardiens. Huit jours après, il trouva sur un tas de bûches, en anglais, la réponse à son charbon. Alors il hasarda un billet, qu'il mit dans le fagot, et la correspondance devint fort active.

Il sut par là où en était le procès de son ami, et l'instruisit de même de son côté. Une fois qu'il fut au fait de toute l'affaire, il remit à M. de Sartines une lettre pour le

roi, qu'il renouvelait tous les quinze jours, et dans laquelle il le pria, son procès étant instruit, de lui donner des juges pour que son sort fût décidé légalement. Il attendit longtemps la réponse et abrégéa ses heures de captivité en rédigeant deux ouvrages, l'un intitulé *Principes militaires*, l'autre *Traité des légions*. Enfin le roi ordonna au duc d'Aiguillon de faire au conseil le rapport de cette affaire. Il trouva même assez de courage ce jour-là pour dire à son ministre :

« Ils ne sont pas coupables. Il y a assez longtemps qu'ils souffrent. »

Le duc d'Aiguillon se conforma aux ordres du roi et fit son rapport. Mais comme il était dit que Louis XV ne ferait jamais une bonne action complète, et que le ministre et la courtisane l'emporteraient toujours pour le mal, tous les gens si lâchement persécutés dans ce prétendu complot, dont l'innocence était reconnue, quittèrent la Bastille, mais ne firent que changer de prison. Le comte de Broglie resta en exil à Ruffec, Favier fut envoyé au château de Douvens, et Ségur dans un fort des Pyrénées. Quant à Dumouriez, qui avait été mis dans la même tour que La Chalotais par le même persécuteur, il subit le même sort. Reconnu innocent comme lui, il fut comme lui exilé, et resta au château de Caen jusqu'à la mort de Louis XV et au renversement du duc d'Aiguillon. Il paraît que ce dernier n'avait qu'une manière de faire justice à tous ses ennemis.

Avant de quitter la Bastille, Dumouriez pensa à soulager l'infortune de ceux qui lui succéderaient. Son prédécesseur était un jeune homme qu'on avait forcé de se faire moine ; il avait protesté contre ses vœux, et demandé à rentrer dans sa succession et à épouser une jeune personne qu'il aimait. On lui avait répondu par la Bastille, où il séjourna deux ans, d'abord dans les cachots, ensuite dans la chambre de la chapelle. Il y composa des Mémoires si attendrissants, qu'ils lui valurent la liberté. Le double de ses Mémoires avait été remis à M. de Jumilhac, qui les donna à lire à Dumouriez ; mais ce dernier, tout en attestant le fait, ne dit pas le nom du prisonnier, et il n'est mentionné nulle autre part, de sorte que nous sommes forcés de le classer dans la foule des nombreuses victimes restées inconnues.

Dumouriez, ayant vu dans ces mémoires que ce prisonnier avait manqué de plumes, d'encre et de papier durant un an et demi, voulut en laisser à ses successeurs. Il y avait, aux quatre coins de la chambre, des colonnes surmontées d'une figure de sphinx qui laissaient un vide. Dumouriez le remplit de papiers, de plumes toutes taillées, et d'encre, qu'il mit dans des coquilles d'huîtres. Il ajouta à cela une instruction pour la manière dont il avait correspondu avec Favier, et grava au bas de chaque colonne :

– *Cherchez.*

Ce ne fût qu'à l'avènement de Louis XVI, comme je l'ai dit que Dumouriez put recouvrer sa liberté. Mais il ne voulut pas se contenter de sa liberté pure et simple ; il voulut que son procès fût enfin terminé. Il écrivit au roi et aux ministres à cet effet, en offrant de se constituer de nouveau à la Bastille. Le roi nomma une commission qui examina encore l'affaire, enleva du dépôt de la Bastille toutes les pièces et instructions, et tout fut supprimé. Cette formalité le retint deux mois de plus au château de Caen, où il resta cinq mois après en être demeuré six à la Bastille.

Dumouriez, dans ses mémoires, caractérise cette affaire d'une manière piquante en ces termes :

« Telle fut la fin de la grande affaire de la Bastille, dit-il, qui n'était qu'une intrigue niaise de cour, où Dumouriez a joué le rôle d'un page de Louis XIV qu'on fouettait pour corriger son maître. »

Le reste de la carrière de Dumouriez, devenu général en chef, ne nous appartient pas.

Tel fut le dernier prisonnier qui mérite d'être particulièrement mentionné dans le règne de Louis XV. Il ne nous reste maintenant qu'à faire l'appréciation de ce règne, au point de vue de la Bastille.

Comme on l'a déjà dit, ce règne fut celui de Phellipaux, Chauvelin, Amelot, Bauyn, d'Argenson, de Choiseul, et nous ajouterons pour la part qui nous concerne, mesdames de Pompadour et Dubarry, et nos seigneurs de Sartines, de Maupeou, d'Aiguillon, de la Vrillière, etc. Chacune de ces personnes eut part à ces atrocités, à ces tyrannies. Si Louis XV en ignora ou feignit d'en ignorer la plupart, il en apprit quelques-unes, comme nous venons de le démontrer ; il en reconnut l'injustice, mais, se renfermant dans l'égoïsme dont son âme tout entière était pétrie, il ferma les yeux et laissa tout faire pour pouvoir jouir du repos qui lui assurait les caresses de ses courtisanes et les plaisirs du Parc aux cerfs¹⁵.

L'historien réduit à juger un tel roi qui pesa, pendant de si longues années, sur la France, dont la bataille de Fontenoy, à laquelle il assista comme à une fête de Versailles, ne releva pas l'auréole ; qui vit sous son règne les finances épuisées et dilapidées pour les plus honteuses débauches, le pacte de famine contre le peuple, les parlements écrasés pour un favori et une maîtresse, le partage honteux de la Pologne, fait malgré la France, et l'arbitraire, l'emprisonnement, l'exil, au caprice du dernier *Lebel* de grand seigneur, ne trouve sous sa plume que mépris et malédiction.

Honte donc à tous ces grands, à tous ces ministres, à toutes ces courtisanes qui, taillant chacun un pourpoint dans le manteau du roi, appauvrirent la France, l'humilièrent, la ruinèrent, la rendirent esclave de leurs caprices, comme de l'étranger. Mais surtout honte à celui qui, ayant reçu en héritage le plus beau trône du monde, de la nature, des facultés heureuses, n'a su ni accepter ni répudier cet héritage auquel était attaché le bonheur des peuples. Honte à celui qui, corrompu jusqu'au cœur par la débauche, faisait parade de sa faiblesse, de son insouciance, de son ignominie !

Honte au roi qui disait sérieusement de son ministre : « *Fleury était bien puissant puisqu'il était le maître de la France.* »

Honte au monarque abaissé, qui, faisant sauter une omelette dans les petits appartements de Versailles, s'écriait joyeusement : « *Si j'étais lieutenant de police, je défendrais les cabriolets de place.* » Honte à l'homme qui, enchaîné pendant quinze ans aux pieds d'une femme, l'ayant vue mourir presque dans ses bras, disait dans

15 Le Parc-aux-cerfs est le nom donné à un quartier de Versailles à l'époque de Louis XV. Madame de Pompadour, favorite de Louis XV, après la fin de sa liaison physique avec le roi en 1752, installa, dans une demeure de ce quartier, des femmes – souvent très jeunes – qui y étaient entretenues pour satisfaire la concupiscence du roi. Elle veillait à ce qu'aucune de ces concubines ne devienne sa rivale en prenant de l'ascendant sur le roi. Plusieurs de ces femmes eurent des enfants de Louis XV ; elles étaient alors parfois mariées à un membre de la Maison du roi qui endossait la paternité de l'enfant. Il semble que Jeanne Du Barry soit aussi passée par le Parc-aux-cerfs avant de devenir favorite officielle. L'imagination populaire s'étant approprié le lieu, l'expression « Parc-aux-cerfs » est devenue une périphrase pour parler d'un lupanar. La propagande antiroyaliste ou dévote l'utilisera aussi pour présenter Louis XV comme un tyran débauché. Ainsi, contrairement à la légende, le roi ne se rendit jamais dans cette demeure, les femmes ne faisant qu'y loger, étant ensuite amenées au palais. Source : *Wikipedia*.

son langage cynique, en parlant d'elle et entendant la pluie fouetter les vitres de Versailles : « *La Pompadour a un mauvais temps pour son grand voyage.* »

Honte enfin, honte éternelle à Louis XV, qui, voyant l'abîme ouvert devant le trône de son successeur, disait, en se rendant au Parc aux cerfs : « *Après moi, le déluge !* »

Louis XV vécut pour la débauche et mourut par la débauche. Gangrené au corps comme au cœur, son cadavre semblait exhiler l'odeur de sa conscience. Quelques prêtres furent sacrifiés pour passer la nuit auprès de ce corps, en chapelle ardente, au pied de ce lit de parade où l'on respirait la mort. Au moment où cette dernière nuit allait commencer, un valet de pied sortait de la chambre funèbre, les yeux baignés de larmes. Un de ces courtisans toujours prêts à adorer l'astre du jour en méprisant celui de la veille, s'approche de lui et lui dit :

– Ne pleurez pas ainsi votre maître, vous ne perdez pas au change.

– Ce n'est pas lui que je pleure, répond aussitôt le valet, mais mon camarade, qui, forcé de passer la nuit auprès de ce cadavre, ne sera plus en vie demain matin.

Telle fut l'oraison funèbre de Louis XV dans son propre palais.

Le peuple en prononça une autre dans son langage expressif, sur la route de Paris à Saint-Denis, où les tables ne cessaient d'être dressées, les vins de couler, les verres de se choquer, les chants de retentir comme en un jour de fête pour la France.

La Bastille sous Louis XVI

PRISONNIERS : Deux cent cinquante-trois connus, dont les plus importants sont : Le comte de Chavaignes. — Brochier. — Texier de Lancey. — L'abbé de Cardonne. — Gignard du Temple. — Gaspard de Groubental. — Bourdon des Planches. — Pellissery. — Brun de la Codamine. — Claude Caffé. — Bernard. — Mademoiselle Saudo. — Le comte de Karsalaun. — Ruthio. — Julien Marchand. — Bruno. — Legendre. — Fourcey. — Cleyman. — Berteral. — Dessau de Montazau. — Guillaume Debure. — Alexis Danouilh. — Saffray de Boslabbé. — Daniel Domnoie. — Sorin de Bonne. — Thomas Blaizon. — Jacques de l'Épine. — Jeanne Tourquebioux. — Les douze députés de Bretagne. — Le cardinal de Rohan. — Le comte et la comtesse de Lamothe. — Cagliostro. — Séraphina Frelichiani, sa femme. — Duvernet. — Linguet. — Le marquis de Pelleport. — Brissot de Varville. — Le docteur Hallot. — Auteurs. — Gazetiers. — Libraires. — Colporteurs. — Le comte de Solages. — De Wythe. — Tavernier. — Bechade. — Laroche. — La Courege. — Pujade. — Le marquis de Sade, etc.

GOUVERNEURS : De Jumilhac de Cubsac. — Le marquis de Launay.

Sous ce règne, dont l'avènement fut accueilli avec tant de joie, la Bastille resta comme un moyen passé en usage dans les mœurs du gouvernement, et ce furent certainement la bonté et la douceur de Louis XVI qui empêchèrent les ministres de faire un plus grand abus de cette prison d'État, qui reçut cependant un grand nombre de prisonniers que l'arbitraire le plus révoltant confina encore dans cette forteresse.

Entre Louis XV et son successeur, il y eut cette différence que le premier voyait le mal et n'y voulait pas porter remède, tandis que le second le cherchait sincèrement et ne pouvait l'apercevoir. L'un, plus fin et plus clairvoyant que ses ministres et ses courtisans eux-mêmes, ne parut être trompé que quand il voulut bien y consentir ; l'autre, d'une bonne foi honnête, crut aux paroles des gouvernants et de son entourage.

Les Américains voulurent secouer le joug de l'Angleterre ; on répéta sans cesse à Louis XVI que la France devait soutenir l'indépendance américaine ; il se laissa persuader, et des flottes et des soldats partirent pour le Nouveau-Monde. Un tel début chez un monarque devait faire augurer un règne à la hauteur des idées de cette époque, qui croissaient chaque jour en raison et en indépendance. Il n'en fut rien. Ce que Louis XVI avait fait pour la liberté d'un peuple ami, il ne sut pas le faire pour son peuple. Les mêmes personnes, qui l'avaient poussé en avant pour les autres, le firent reculer pour ses sujets.

Quand les graves circonstances amenées par le règne déplorable de Louis XV survinrent en France, son successeur ne trouva la force ni de la résistance ni de la concession. La résistance répugnait à son caractère, la concession aux égards qu'il devait aux siens et à la noblesse. En un mot Louis XV fut faible par égoïsme, Louis XVI le

fut par bonté. Louis XV ne fut qu'un débauché, Louis XVI qu'un bourgeois honnête. Telle est la part que l'histoire fait à ces deux rois.

Louis XVI ne signa volontairement des lettres de cachet pour la Bastille que dans peu d'affaires, celle du *collier de la reine*, par exemple, et pourtant le nombre des prisonniers connus s'élève, pour quinze années de son règne, à deux cent cinquante-trois, nombre qui équivaut presque proportionnellement aux huit dernières années du règne de Louis XV.

C'est que si dans ces dernières années Louis XV prêta la main aux Dubarry, aux d'Aiguillon, aux Maupeou et aux Sartines, les Amelot, les Maurepas, les Calonne, les Brienne, les Lenoir, les Albert continuèrent, le plus souvent à l'insu de Louis XVI, le service du château royal de la Bastille. Pourtant aucune captivité prolongée, comme la plupart de celles que nous avons vues, ne vint satisfaire l'arbitraire et attrister l'humanité. Continuateurs des œuvres de leurs prédécesseurs, les ministres de Louis XVI, dont quelques-uns étaient compromis dans les actes de barbarie de l'autre règne, se bornèrent, quant à cela, à étouffer au fond des cachots les secrets de captivités odieuses, et fermèrent les tombes des Le Prévôt de Beaumont, des Tavernier, des de Withe, qui ne s'ouvrirent qu'en 1789. Mais s'ils n'osaient ensevelir pendant leur vie leurs victimes à la Bastille, ils osèrent du moins y en envoyer un grand nombre sous les prétextes les plus futiles, avec le plus arbitraire *bon plaisir*, et leur faire subir des traitements tout aussi cruels.

Ainsi le comte de Chavaignes, ancien page du prince de Condé et son aide de camp, avait eu autrefois une querelle avec le duc d'Aiguillon : cette querelle lui en occasionna une autre avec M. de Maurepas, qui, plus despote que le duc d'Aiguillon lui-même, fit arrêter et conduire le comte à la Bastille. Dès les premiers jours de sa détention, M. Lenoir alla le visiter et lui promit sa liberté à condition qu'il consente à s'exiler à vingt lieues de Paris. À cette proposition M. de Chavaignes s'emporte, et menaçant M. Lenoir, qui recule, effrayé devant sa colère, lui dit :

– Malheureux ! vous êtes assez téméraire pour me proposer une bassesse ! Non, monsieur ; en sortant d'ici, où je ne devrais pas être, et où le despotisme de M. de Maurepas m'enchaîne, je prétends être libre et aller où je voudrai.

M. Lenoir appelle, on accourt, et M. de Chavaignes dit à son porte-clefs :

– *Mon ami, ramène-moi aux carrières et sachons y mourir.*

M. Lenoir ne pardonna jamais à M. de Chavaignes : ce ne fut qu'après la retraite de ce lieutenant de police que sur les menaces de M. le président de Gourgues, parent du prisonnier, il obtint sa liberté de MM. de Breteuil et de Crosne. Entré à la Bastille le 14 décembre 1776, le comte de Chavaignes n'en sortit que le 17 janvier 1787.

Onze ans de captivité pour une querelle avec un ministre !... Après cette longue suite d'horreurs déroulée devant nous, nous en sommes réduits à trouver cela de la modération.

Après la vengeance du maître vient celle du valet. Le sieur Brochier eut aussi une querelle avec un nommé Bélon, commis du ministre Bertin. Celui-ci le fit mettre à la Bastille, le 23 septembre 1778 ; il n'en sortit que trois mois après.

Des emprisonnements fréquents avaient lieu aussi pour propos, ou même soupçon de propos, contre le roi et les ministres.

Pierre Texier de Lancey, ancien consul de France à Tripoli, revenait dans sa patrie, après trente-six ans de service, chercher la récompense de sa vie laborieuse. Il n'y trouva que la captivité à la Bastille. Dès son arrivée à Paris il fut arrêté pour mauvais propos tenus contre la personne du roi, à *son passage dans une auberge à Lyon*.

Texier regretta d'avoir quitté la Barbarie pour la France : sa personne était plus en sûreté chez les Turcs.

Gilles de la Rue, prêtre du diocèse de Chartres, le Cavelier, curé de Paunilleuse, près Vernon, eurent le même sort pour les mêmes motifs. Enfin l'abbé de Cardonne, âgé de soixante-quatre ans, fut mis également à la Bastille, de là transféré au Châtelet, de là exilé pour mauvais propos contre M. de Maurepas. Ces propos consistaient, d'après l'interrogatoire qu'on lui fit subir, à avoir dit qu'il regrettait que M. de Maurepas ne se fût pas trouvé à l'Opéra confondu dans l'incendie ; que M. de Maurepas était *un vieux singe, un vieux coquin*.

L'abbé de Cardonne avait de l'esprit ; c'est lui qui a dit ce mot qu'on a faussement attribué à Linguet. Le frater du château entre un jour dans sa prison. En voyant cette figure étrange :

- Qui êtes-vous ? lui dit-il.
- Je suis le barbier de la Bastille.
- Il y a longtemps que vous auriez dû l'avoir rasée, répond l'abbé.

Toujours les valets suivaient les exemples du maître. Nous trouvons encore dans cette catégorie le nommé Guignard du Temple, arrêté pour avoir écrit une lettre insolente à un sieur Dufresnes, commis des finances.

Un autre motif d'arrestation, tout aussi frivole, mais plus infâme que les autres, fournit encore des pensionnaires à la Bastille. Ce furent les projets, les réformes, les améliorations envoyés au ministère par ceux qui croyaient travailler au bonheur du pays.

Gaspard de Groubental fut mis plusieurs fois à la Bastille pour avoir communiqué ses projets de finances au ministère, qui ne les adopta pas.

Bourdon des Planches avait aussi envoyé, dès 1763, un *projet de réunion des postes aux chevaux des messageries*. En 1776, malgré les démarches incessantes de Bourdon, le ministre Turgot préféra à son plan celui de Bernard, et le mit à exécution. Bourdon des Planches fit imprimer le sien pour que le public pût les juger tous les deux. Ce seul fait lui valut la Bastille.

M. Pellissery, Genevois, de qui nous avons des mémoires sur sa captivité, s'occupait exclusivement de finances. Il avait soumis plusieurs projets qui étaient restés sans réponse. Il publia une brochure intitulée : *Erreurs et désavantages des emprunts des 7 janvier et 9 février 1777*. Il avait fait précéder la publication de cet opuscule, d'une lettre très ferme à M. Lenoir. Ces deux causes lui valurent la Bastille. La persévérance de ses persécuteurs l'y retint plus de sept années. Au bout de ce temps on ne craignit pas de lui faire la proposition suivante : on lui offrit la liberté en échange de l'exil, du silence, et d'une place d'espion dans les finances. Voici en quels termes il répondit à ces propositions dans une lettre qu'il adressa à M. Delescure, major de la Bastille :

« Aujourd'hui, après une captivité des plus injurieuses, des plus tristes et des plus rigoureuses, depuis sept ans ; après une multitude d'actes d'atrocité et de tyrannie dont il n'y a encore aucun exemple ; après m'avoir réduit, à force de mauvais traitements, à cracher le sang pendant plus de quinze mois ; après m'avoir fait contracter un

rhumatisme universel dans tout mon corps, suivi d'une humeur scorbutique, telle que celle qui tous les hivers m'hypothèque les pieds et les mains à ne pouvoir presque pas m'en servir ; l'on voudrait me forcer d'abandonner aveuglément mon sort à la merci de mon tyran, et, par un surcroît de générosité, que je lui sacrifiasse le peu de jours qui me restent à vivre en m'abandonnant tête baissée dans une carrière de travail dont le service est le plus importun, le plus sédentaire, le plus susceptible de désagrément et de dégoût qui ait encore existé.

« Si vous étiez à ma place, monsieur, le feriez-vous ? Je vous crois trop sage, monsieur, pour l'accepter, et moi j'ai trop de connaissance pour ne pas imiter votre exemple. Tout ce que je puis faire dans la dure nécessité où je me vois réduit, pour me tirer de l'horrible esclavage où la captivité me tient depuis sept ans, c'est, après être sorti d'ici d'une façon honnête, sans ignominie et sans flétrissure, après avoir passé quarante ou cinquante jours dans Paris, pour y faire quelques remèdes pour guérir de mon scorbut, c'est, dis-je, de me rendre chez moi, où mes affaires de famille, depuis la mort de ma mère, y demandent ma présence.

« Là, en arrangeant mes dites affaires par la vente de quelques capitaux, j'y travaillerai tranquillement, sans précipitation, sans promptitude, au mémoire raisonné sur l'état malheureux de la France, tant dans son système civil que dans son système économique et politique, où j'y exposerai bien démonstrativement, branche par branche, tous les défauts de principes, toutes les erreurs et tous les désavantages pour la nation qui existent dans chaque branche. »

Le noble refus de Pellissery embarrassa ses persécuteurs, mais ils ne pouvaient l'être longtemps avec l'élasticité de l'arbitraire, Pellissery fut transféré comme fou à Charenton. Il gémissait encore dans un cabanon après la prise de la Bastille, il ne sortit que quelques jours après.

M. Brun de la Condamine, qui avait servi en Corse et dans les colonies avec distinction, avait fait part à M. de Choiseul de plusieurs projets que ce dernier avait adoptés. Il fit part également à M. de Sartines de la découverte de bombes inflammables qui, lancées sur des vaisseaux ennemis et dirigées sur leurs voiles, devaient y mettre le feu, le ministre parut donner son approbation à ce projet, et quelques jours après, le 19 février 1779, le fit arrêter et conduire à la Bastille. Il y passa trois mois sans être interrogé. Au bout de ce temps, le commissaire qui procéda à son interrogatoire lui déclara qu'il ne savait à quoi attribuer la cause de sa détention. Cependant le temps s'écoulait, et comme tous les prisonniers. M. de la Condamine n'avait aucune nouvelle.

Désespérant de sa liberté et voulant l'acquérir à tout prix, il conçut et commença à exécuter un projet d'évasion qui manqua par un accident. J'en répéterais ici les circonstances étonnantes, je parlerais des peines, de la persévérance au travail du prisonnier, si le volume qui précède n'avait tout épuisé en ce genre dans l'histoire de Latude.

Qu'il suffise de savoir qu'à force de soins, de ruses et de calcul, la Condamine parvint, à l'aide d'une échelle, jusque dans les fossés de la Bastille ; mais au moment où il était près d'atteindre le chemin de ronde, son échelle cassa, et il fut découvert. On le reconstitua prisonnier, mais cette fois on l'enferma dans un cachot humide et infect où il fut en proie aux traitements les plus rigoureux.

La Condamine ne sortit qu'au bout de quatre ans et demi de sa prison, à la paix de 1782. M. Lenoir lui remit de la part du ministère, comme dédommagement, la somme

de 6,000 livres, qu'il consentit à recevoir en promettant de ne jamais réclamer ni se plaindre. M. de la Condamine avait laissé son père vivant lorsqu'il entra à la Bastille ; à sa sortie, son père était mort, et on avait persuadé à ce vieillard que son fils avait été emprisonné pour dettes.

L'évasion de M. de la Condamine fut cause des doubles grilles qu'on mit partout à la Bastille.

On voit, par ces exemples, à quoi tenait encore la liberté des Français sous ce règne, et combien, malgré les bonnes intentions du roi, l'odieux et la cruauté de l'arbitraire s'exerçaient chaque jour. Mais ce n'est pas tout, et avant de passer aux causes principales qui rempliront la Bastille de tant de prisonniers, nous devons donner un aperçu des causes diverses qui y amenèrent tant de malheureux.

Parmi les traditions de despotisme que Louis XIV et Louis XV avaient léguées à leur successeur, il en est une dont le gouvernement de Louis XVI usa plusieurs fois. Ce fut celle de rendre aux souverains étrangers le service d'emprisonner les sujets qui venaient chercher sur la terre de France un abri sûr et un refuge loyal.

Nous devons à l'obligeance de M. Caffé, dont la famille s'est illustrée en France, la notice suivante sur son oncle, que nous nous faisons un devoir de copier.

« Claude-Louis Caffé, capitaine des gardes du grand Frédéric, se lia d'amitié avec Voltaire. Entré plus tard au service du roi de Sardaigne, il eut à se plaindre d'un passe-droit fait à son préjudice par le régent de la guerre, le ministre Chiavarina. Il vint donc en France pour publier un mémoire justificatif, mais il fut arrêté à Paris par billet royal obtenu par le comte Scarnalfi, ambassadeur de Sardaigne. Conduit à la Bastille, ses papiers furent saisis. Transféré plus tard au fort de Miollans, prison d'État du duc de Savoie, au confluent de l'Arve et de l'Isère, il y resta détenu pendant six mois : c'est alors que furent révélées les déprédations du ministre Chiavarina, qui mourut aliéné. Caffé fut rappelé à la cour et réintégré dans ses grades.

« Claude-Louis Caffé avait été conduit en chaise de poste, de la Bastille à la frontière de France, sous la garde d'un seul capitaine de maréchaussée, mais on lui avait mis aux pieds des bottes dont les semelles étaient en plomb.

« Aussitôt que Charles-Joseph Caffé eut avis de l'enlèvement de son frère, il courut après lui à franc étrier, avec l'intention de le délivrer ; malheureusement il arriva au Pont-de-Beauvoisin quelques heures après que son frère eut été confié à un escadron de dragons sardes qui devaient le conduire à la forteresse de Miollans.

« Cet ancien prisonnier d'État, au moment où la Révolution française éclata en Savoie, fut nommé par ses compatriotes premier grenadier du Mont Blanc. Il fut chargé du commandement des bataillons de volontaires patriotes, et après une carrière dignement remplie, il mourut à Chambéry, en 1824, à l'âge de près de cent ans. »

Voilà pour les étrangers. Voici pour les Français :

Un nommé Bernard, précepteur des enfants du comte de Sabran, était l'amant de la femme de chambre de la comtesse ; il est mis à la Bastille.

Mademoiselle Saudo, célèbre marchande de modes, y est amenée par trahison, interrogée, pressée, retenue et élargie sans pouvoir en connaître la cause.

Le comte de Kersalaun, le fils du compagnon de La Chalotais, subit le même sort, pour soupçon de relations avec le parlement, alors exilé à Troyes. On visite ses pa-

piers, on ne trouve rien. On l'interroge sur ses propos, on ne prouve rien. Il reste néanmoins prisonnier.

Ruthio et Latour, ses domestiques, y sont conduits, y passent un mois sans subir même d'interrogatoire, et en sortent sans savoir pourquoi.

« C'est un malade, dit *la Bastille dévoilée*, qui entre et qui sort de l'hôpital sans avoir vu le médecin et sans savoir quel était son mal »

Julien Marchand, intendant du prince de Guémené, expie dans les cachots la banqueroute de son maître, dont il est fort innocent. Tandis que François Bruno, agent de change, secrétaire du roi, coupable de vol de soixante et seize mille livres, fait à ses créanciers, est protégé et mis à l'abri derrière les murs de la Bastille, de là envoyé à Charenton comme fou, et rendu enfin à sa famille avec la somme de trente mille francs trouvée sur lui.

Legendre, Fourcey et Claymann, chargés des pouvoirs de plusieurs cours d'Allemagne à l'effet de poursuivre des recouvrements de sommes importantes du gouvernement français, prêtent de l'argent à Caron ; celui-ci fait banqueroute, on les conduit tous à la Bastille.

Berteval, à la tête du commerce des cuirs, découvre des friponneries, les dénonce, est soutenu par Necker et emprisonné par Amelot et Lenoir. Son arrestation faillit faire une émeute.

Dessan de Montazau, officier de marine, obtient la promesse du commandement d'un vaisseau de soixante-quatre, armé par des particuliers. Cette promesse n'est pas tenue, on en donne le commandement à un autre. Montazau s'emporte, se fâche, et on lui attribue ce propos qu'il fera prendre le vaisseau par l'ennemi à sa sortie du port. Sur ce propos on l'arrête, il nie l'avoir tenu, on ne lui prouve pas le contraire ; malgré cela on le met à la Bastille, où sa femme, après de longues sollicitations, obtient sa mise en liberté.

Guillaume Debure, un des libraires les plus estimés de Paris, est désigné par le garde des Sceaux pour estampiller, de concert avec un inspecteur de police, les ouvrages contrefaits de ses confrères. Sa conscience se refusait à se faire délateur ; rien ne l'obligeait à accepter cette mission, il la refuse. Le ministre le mande auprès de lui et insiste. Debure refuse encore par les plus nobles motifs. On lui fait signifier une ordonnance royale ; le courageux libraire proteste contre elle et n'obéit pas. Trois jours après, il est mis à la Bastille.

Certes, s'il y eut jamais abus de pouvoir ce fut celui-là. Aussi ses confrères s'émurent ; ils firent des démarches actives auprès du garde des Sceaux, qui les écouta à peine ; mais le parlement, intéressé à cette cause, menaça de mander devant lui le lieutenant de police Lenoir, pour qu'il eût à rendre compte de l'emprisonnement de Debure. Cette menace rendit au libraire sa liberté.

Enfin, et pour clore la série des prisonniers pour causes diverses, que nous avons choisie au hasard, nous citerons Alexis Danouilh. Cet homme venait de recevoir de M. de Castries cinq cents louis pour espionner l'Angleterre. Dénoncé comme voulant trahir les secrets de la France, il est jeté à la Bastille, interrogé, maltraité malgré ses dénégations, et *mis à la question ordinaire et extraordinaire*, jusqu'à ce qu'il ait avoué l'endroit où il cache les cinq cents louis donnés par le ministre et

que les commissaires veulent lui arracher à tout prix. Danouilh ne résista pas à la torture, il rendit tout.

Danouilh fut arrêté le 3 septembre 1782 ; il sortit de la Bastille le 8 février 1783. Il subit la question dans le courant de janvier de cette dernière année. Ce fait répond victorieusement à ceux qui nient qu'on ait trouvé à la Bastille des instruments de torture et qu'on s'en soit jamais servi. Nous consignons le fait de Danouilh.

Ceci se passait en 1783, et Louis XVI avait déjà aboli la question. Du reste tous ces emprisonnements dont je viens de dire les causes avaient lieu même après le trop court ministère de M. de Malesherbes, qui, durant qu'il exerçait ses fonctions, avait voulu abolir les lettres de cachet.

Un mot sur cet homme de bien dont l'histoire se lie à celle de la Bastille.

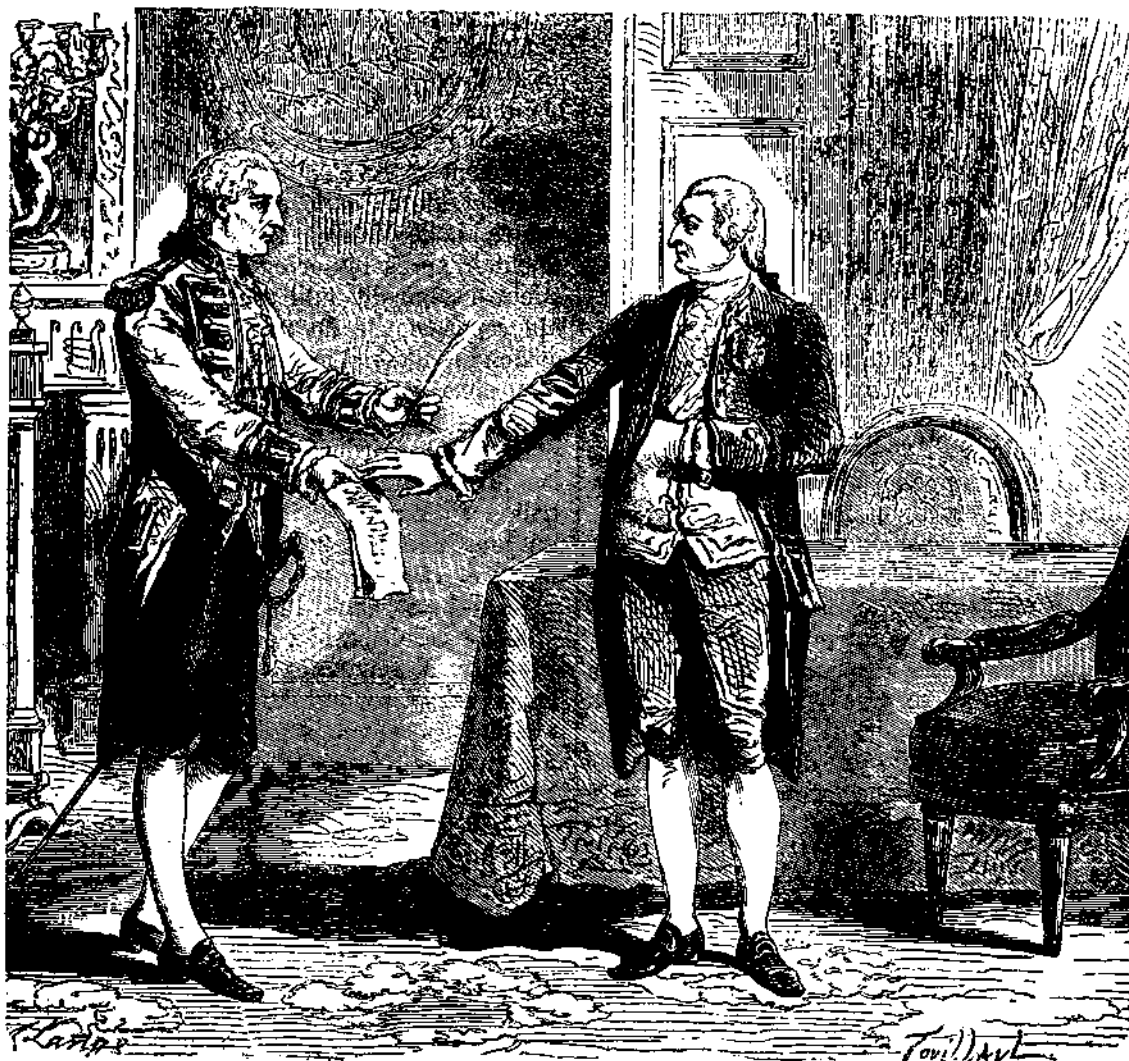
Lamoignon de Malesherbes était premier président de la cour des aides, et directeur de la librairie. C'est en cette dernière qualité qu'il favorisa la liberté de la presse, en laissant publier aux écrivains philosophes leurs pensées, qu'il partageait sincèrement : « Il favorisait, dit Grimm, avec la plus grande indulgence, l'impression et le débit des ouvrages les plus hardis. Sans lui l'*Encyclopédie* n'eût vraisemblablement jamais osé paraître. »

En qualité de premier président de la cour des aides il avait prononcé, à l'époque du parlement Maupeou, des remontrances telles, qu'elles lui valurent l'exil. Il était relégué à sa maison de Malesherbes lorsque Louis XV mourut. Rappelé à Paris à la tête de sa compagnie, par Louis XVI, il reprit ses fonctions à la satisfaction de tous, et fut bientôt désigné par Turgot au roi pour faire partie du ministère. L'opinion publique appuyait ce choix de toute sa force, et Malesherbes décidé, malgré ses goûts simples et paisibles, accepta et fut nommé au département de Paris.

Il succédait dans cette place au duc de la Vrillière, qui occupait ce ministère depuis cinquante-deux ans. C'était de cette administration que partaient les lettres de cachet. Jamais ministre, comme nous l'avons dit, ne s'était joué autant que lui de la liberté et de l'honneur des Français, par l'abus de ces ordres arbitraires. On a porté à plus de cinquante mille le chiffre des lettres de cachet émanées de ses bureaux. La France applaudissait d'autant plus au remplacement d'un tel homme par Malesherbes, qu'elle n'oubliait pas les énergiques paroles qu'il avait prononcées devant Louis XV lorsqu'il avait demandé la liberté de Monnerat, resté pendant deux ans prisonnier à Bicêtre par une méprise : « Personne, avait-il dit, n'est assez grand pour être à l'abri de la haine d'un ministre, ni assez petit pour n'être pas digne de celle d'un commis des fermes. » Malesherbes justifia par sa conduite les opinions qu'il avait émises.

Son premier soin fut de proposer au roi l'abolition des lettres de cachet ; mais craignant de ne pouvoir l'obtenir, il créa un tribunal de famille pour juger les cas où ce moyen rigoureux devrait être employé. La théorie de ce tribunal est expliquée dans deux mémoires de lui, l'un *sur les arrêts de surséance et de sauf-conduit*, l'autre *sur les ordres donnés au nom du roi*. En attendant, il prit connaissance des causes de la détention des prisonniers, visita les prisons et fit élargir ceux qui lui parurent innocents, ou assez punis par le temps de leur captivité.

L'histoire constate en effet que Malesherbes visita Vincennes et Bicêtre ; des détails nous sont parvenus à cet égard, mais aucun n'existe relativement à sa visite à la Bastille.



Parmi les nombreux ouvrages que nous avons consultés à cet égard, un seul, celui de M. Lisle de Sales, intitulé : *Malesherbes*, la mentionne dans ces termes :

« À peine arrivé au ministère, sans s'ouvrir ni à Turgot ni à Maurepas, et ne prenant conseil que de son cœur, il se fit ouvrir les portes de la Bastille. Là il interrogea les prisonniers d'État; fit sortir ceux qui étaient évidemment innocents, ainsi que ceux qui, par la longueur de leur captivité, se trouvaient trop punis, et ordonna que des soins délicats et des attentions touchantes, consolassent les infortunés que leurs délits bien constatés l'empêchaient de faire élargir. »

En l'absence de tout autre détail sur cette visite, nous sommes forcés d'avoir recours aux registres de la Bastille, que nous avons sous les yeux et où sont mentionnées les entrées et les sorties des prisonniers. Nous voyons qu'à l'époque du ministère de M. de Malesherbes, il y avait dix-sept prisonniers à la Bastille. Il y en eut quatre de délivrés, deux de transférés dans d'autres prisons, un d'exilé.

Sans vouloir atténuer ici les actes de l'homme vénérable dont la mémoire sera toujours glorieuse pour la France, je suis forcé de dire que parmi les dix prisonniers qui restèrent alors à la Bastille et dont j'ai les noms sous les yeux, pas un n'était convaincu d'un crime ou d'un délit, pas un n'avait subi plus d'un interrogatoire, pas un ne fut jugé plus tard.

Il y a même plus : des lettres de cachet furent délivrées durant le ministère de M. de Malesherbes, et pendant les neuf mois de son administration, onze nouveaux prisonniers entrèrent à la Bastille.

Que se passa-t-il donc dans cette prison mystérieuse lors de sa visite ? Quels prisonniers vit-il ? Qui lui révéla leurs délits ? Qui lui prouva leurs crimes ? Bertin de Frateaux y gémissait depuis 1752, il y est mort en 1779 ; le Guay y était entré depuis 1757, il y mourut également en 1782 ; enfin, Tavernier, entré en 1759, n'en fut délivré qu'à la prise de la forteresse. Malesherbes a-t-il vu ces prisonniers et les a-t-il laissés dans les fers, quels que fussent leurs crimes d'ailleurs, l'un après vingt-trois, l'autre après dix-huit, le dernier après seize ans de captivité ? C'est ce qui est impossible à croire. Ces prisonniers et bien d'autres sans doute furent soustraits à ses yeux dans les replis de cet antre profond, de même que les onze lettres de cachet qui conduisirent de nouveaux prisonniers à la Bastille furent sans doute mises à exécution à son insu. Je citerai à l'appui de ce raisonnement les paroles prononcées par Malesherbes lui-même lorsqu'il eut quitté le ministère : « Je n'avais pas songé que l'appui du roi est le plus faible de tous ceux qu'un ministre réformateur peut obtenir. Nous avons bien le roi pour nous, M. Turgot et moi, mais la cour nous était contraire, et les courtisans sont beaucoup plus puissants que le roi. »

Après cela, je dirai que, bien que les intentions de Malesherbes fussent pures et bienfaisantes quant à la Bastille, les victimes entassées dans cette prison ne s'en ressentirent que très peu, et cette atténuation à leurs maux, ce respect pour la liberté individuelle qu'avait voulu imprimer Malesherbes, ne firent que rendre les ministres qui restèrent au pouvoir plus despotes et plus arbitraires. Malesherbes, en quittant le ministère, avait aussi donné la démission de sa place de directeur de la librairie. Dès ce moment il n'est pas de persécution qu'on n'ait fait subir aux hommes de lettres, aux libraires, aux colporteurs, et il n'est pas de cause qui ait fourni plus de prisonniers à la Bastille sous ce règne. Une autre affaire avait précédé celle-là : c'était l'affaire des grains, et l'émeute qui éclata à Pontoise à cette époque, quelque temps avant que Malesherbes fût ministre, et toujours par suite du pacte de famine.

M. Saffray de Boslabbé, conseiller du roi au bailliage de Pontoise, Daniel Doumerc, chargé de l'approvisionnement des blés, Sorin de Bonne, Thomas Blaison, Jacques de l'Épine, et tant d'autres, furent emprisonnés à la Bastille comme soupçonnés d'y avoir pris part. Jeanne Tourquebioux, qui fut trouvée endormie sur un banc du parc de Versailles, déguisée en homme, fut aussi arrêtée comme ayant pris ce costume pour courir à l'émeute.

À ces deux affaires s'en joignirent deux autres : celle des députés de Bretagne, et celle du collier de la reine. Voilà les motifs de captivité à la Bastille sous Louis XVI, dont il nous reste à rendre compte. Mais avant, nous devons parler de l'homme qui fut le dernier gouverneur de la Bastille, et qui paya de sa tête cette place qu'il avait tant ambitionnée.

Le passage de Malesherbes au ministère avait éveillé la susceptibilité du roi et ranimé le courage des écrivains sur les lettres de cachet. M. de Maurepas et ses collègues ne voulaient ni renoncer à ce moyen de gouverner, ni en user d'une manière plus sobre. Le plus grand mystère et l'obéissance la plus passive leur étaient donc nécessaires à la Bastille, surtout dans la personne du gouverneur. M. de Jumilhac

occupait toujours cette place, et quoiqu'il eût secondé les ministres pour faire échouer les tentatives de Malesherbes, il ne présentait pas les garanties de bassesse et de cupidité qu'on exigeait dans un chef de porte-clefs. Il était d'ailleurs naturellement porté à l'indulgence envers les prisonniers, et était secondé et même surpassé en cela par M. de Losme, un des officiers de l'état-major. Plusieurs fois on lui fit entendre qu'il devrait donner sa démission. Il refusa toujours. On craignait de le contraindre : cet homme savait tant de choses ! On résolut alors de lui faire trouver un bon prix de sa place, ce qui n'était pas sans exemple.

Parmi les hommes titrés qui sollicitaient le gouvernement de la Bastille se trouvait le capitaine Jourdan, marquis de Launay. Cet officier prétendait avoir des droits à cette place par sa naissance et son aptitude. En effet, fils de l'ancien gouverneur de ce nom que nous avons vu, il était né à la Bastille en 1740, et répétait sans cesse que, quoique jeune encore, il avait reçu de son père les conseils et les principes nécessaires pour faire un parfait gouverneur de prison d'État.

Nul doute que si son père avait eu une plus longue carrière, de Launay eût obtenu la survivance de sa place ; mais son père mourut neuf ans après la naissance de son fils, et celui-ci ayant été destiné, pour commencer, à la carrière militaire, avait été d'abord mousquetaire noir, officier des gardes, et enfin capitaine à la suite d'un régiment de cavalerie. Mais rien de tout cela ne pouvait satisfaire son ambition. La Bastille était son rêve, et il voulait à tout prix en acquérir le gouvernement. Il avait bien ses motifs pour cela : son père, qui n'en avait été gouverneur que vingt-deux ans, lui avait laissé une fort belle fortune qu'il y avait acquise ; mais cette fortune, il avait été obligé de la partager avec un frère qui était dans ce temps-là au service du prince de Conti ; de Launay voulait la rétablir tout entière et la tripler, s'il était possible, à la même source où son père l'avait puisée. M. de Maurepas, sans cesse sollicité par lui, le manda au ministère, et après avoir sondé ses dispositions, lui reconnut les qualités nécessaires à l'emploi qu'il demandait. Dès lors, réunissant son influence à celle du prince de Conti, gagné par le frère, il parvint à arracher à M. de Jumilhac sa démission aux conditions suivantes :

De Launay compta à M. de Jumilhac cent mille écus, et maria au fils de ce dernier, sa fille, qui était déjà considérée comme une riche héritière. Il fit en outre dix mille livres de pension à son frère, qui lui avait vendu la protection du prince de Conti. Ce marché exorbitant mettait le nouveau fonctionnaire dans la dure nécessité de récupérer ces sommes énormes dans son gouvernement. Il ne manqua pas de le faire par toutes sortes d'exactions, comme nous allons le voir.

Du reste, un des scandales de cette époque était la vénalité des places, même à la Bastille. On en faisait marché depuis celle du gouverneur jusqu'à celles de porte-clefs, vendues publiquement neuf cents francs de rente viagère. Sur combien de sang et de larmes cet or n'était-il pas prélevé !

M. de Launay fut installé dans son gouvernement de la Bastille en octobre 1776. Le nouveau gouverneur avait promis aux ministres et au lieutenant de police une obéissance passive à leurs ordres, à leurs fantaisies, à leurs caprices ; il tint religieusement sa parole. Il n'y eut jamais de séide plus rampant et plus bas. Mais, comme il arrive toujours aux gens de cette trempe, il s'en vengea sur les prisonniers et sur les subalternes. Dès son entrée, le régime le plus sévère, le plus tyrannique pour tout le

monde, fut établi à la Bastille. Dur et hautain envers les employés, brutal, arbitraire et odieux envers les prisonniers, il ajoutait, sous prétexte qu'il répondait de leurs personnes, mille tracasseries, mille privations, mille cruautés à la captivité déjà si pénible.

Despote orgueilleux et imbécile, il régnait en tyran dans cet enfer dont il était absolu souverain comme Satan dans le sien ; heureux au bruit des chaînes et des gémissements, à l'aspect des douleurs et des larmes. La parcimonie était surtout sa vertu favorite. Pour récupérer au centuple le prix de la charge qu'il avait achetée, il mesurait à tous l'eau, le pain, le feu, les vêtements et les meubles. Quand il n'avait pas assez de prisonniers et que ses revenus diminuaient, il s'en plaignait et en demandait d'autres. Ceux qu'il avait, il les gardait sous mille prétextes, ou faisait contre eux des rapports journaliers qui retardaient l'ordre de leur mise en liberté et lui rapportaient quelques journées de plus. La correspondance qu'on a trouvée en fait foi, et la preuve de tout ce que je dis est dans la haine que portaient au gouverneur ses subalternes, qui égalait presque celle des prisonniers.

Pour qu'on soit plus à même d'en juger, je vais donner ici une idée du régime et de l'ordre établi dans cette prison d'État sous ce gouverneur, ordre et régime qu'il avait portés à l'apogée de la perfection, et qui existait quand la Bastille a été anéantie.

Et d'abord il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les dispositions matérielles de cette prison, et d'ajouter à la description qui en a été faite dans les volumes précédents, tous les changements survenus depuis 1559.

L'entrée avait été conservée par la rue Saint-Antoine. Seulement au-dessus de la porte était un magasin considérable d'armes qui, quelque temps avant la prise de cette forteresse, avaient été transportées aux Invalides. Derrière cette porte, à laquelle veillaient jour et nuit deux sentinelles, se trouvait une première cour extérieure dans laquelle étaient les casernes des invalides, les écuries et remises du gouverneur. On pouvait également arriver à cette première cour en traversant le jardin de l'Arsenal et la cour de Lorme. En 1634, on avait creusé un premier fossé qui séparait la première cour de la seconde, où était l'hôtel du gouverneur, et de là on arrivait jusque dans la cour intérieure de la Bastille. Un changement était survenu dans cette cour. Elle était terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or sur du marbre noir, placée au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761 sous le règne de Louis XV et sous le ministère de Phelipeaux de Saint-Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartines, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major.

Les prisons étaient toujours les mêmes. Seulement au lieu de deux ou quelquefois trois ouvertures qu'il y avait pour respirer, on n'en avait laissé qu'une rendue plus étroite, et M. de Launay avait fait mettre partout des doubles grilles depuis l'évasion de la Condamine, comme nous l'avons vu.

Un autre changement important qu'on avait fait au profit du gouverneur, était la transformation du vieux bastion à oreillons en un vaste et délicieux jardin rempli de fleurs, d'arbres fruitiers et de jets d'eau. Les curieux, qui étaient admis à visiter la Bastille le jour de la Fête-Dieu, ne pouvaient se lasser de l'admirer, et quand ils sortaient de là, persuadés que ce jardin servait à la promenade des prisonniers, qu'ils habitaient des chambres pareilles à celles occupées par l'état-major, ils étaient convaincus que

l'on était rempli de soin et d'humanité pour eux. Cette opinion existe encore de nos jours chez quelques personnes, malgré tout ce qui a été publié sur la Bastille et qu'on a attribué à l'esprit de parti. Nous allons la détruire par le seul résumé du régime qu'on y observait.

Voici l'état du personnel de la Bastille à cette époque, avec la date de promotion de divers officiers.

1776. M. le marquis de Launay, capitaine et gouverneur.

1768. M. le Chevalier de Saint-Sauveur, lieutenant pour le roi.

1749. M. Chevalier, major.

1775. M. Bailly de Gallardon, adjoint en survivance.

1762. M. de Losme Sorblay, officier-adjoint à l'état-major.

1765. M. Larcher d'Aubencourt, ingénieur en chef.

1768. M. Delon de Lassaingne, médecin du roi.

1750. M. Lecoq, chirurgien et apothicaire major

1779. M. Bottin des Essarts, chapelain du château.

M. Macuralion, honoraire.

M. l'abbé Fraverri, honoraire.

M. l'abbé Taff, confesseur.

M. l'abbé Duquesne, en survivance.

M. Martin, commis des archives.

1774. M. Chenon père, commissaire.

1775. M. Lefèvre, entrepreneur des bâtiments du roi et de la Bastille.

À ce personnel il faut ajouter quatre porte-clefs, un cuisinier, quatre marmitons, un concierge, les invalides et leurs bas officiers, les canonniers et leur commandant, qui n'étaient pas toujours de service et qui d'ailleurs étaient étrangers aux prisonniers.

Ce nombreux personnel était rétribué comme doit l'être toute charge où l'or rachète la honte. On a vu ce que valait la charge de gouverneur, outre ses appointements, et nous allons voir les nouveaux profits que faisait celui-ci. Le lieutenant du roi, dont la finance était de 60,000 livres, en avait 5,000 d'appointements ; le major 4,000 ; l'aide-major 1,500 ; le chirurgien 1,200. Le médecin avait rang de major ; les nombreux aumôniers aussi. Le traitement fixe des porte-clefs était de 300 livres. La garnison permanente était de cent hommes. Les soldats avaient une haute paye de dix sous par jour ; on leur fournissait en outre le sel, les lumières, le chauffage et la chaussure. Tout ce monde, excepté eux, était nourri à la Bastille aux frais du roi. Si l'on ajoute à cela les habits et les remèdes, dont les comptes étaient toujours si enflés, les vacations des commissaires pour les semblants d'interrogatoire, l'or donné aux espions pour dénoncer, aux exempts pour arrêter les prisonniers, on verra l'importance des chiffres de la dépense et des revenus de la Bastille.

Voici les principales dispositions de la consigne qui était affichée au corps de garde.

Art. III. Les bas officiers doivent s'appliquer à connaître la figure et le nom de tous les domestiques et autres personnes qui entrent et sortent journellement du château.

Art. VIII. La sentinelle ne doit pas perdre de vue les prisonniers qui se promènent dans la cour. Il faut qu'elle ait une attention continuelle à remarquer s'ils jettent ou laissent tomber papier, billet, paquet ou autres choses quelconques ; elle empêchera

qu'ils n'écrivent sur les murailles, et rendra compte de tout ce qu'elle aura remarqué pendant le temps de sa faction.

Art. x. Les corps de garde fourniront quatre fusiliers pour poser au bas des escaliers, lorsqu'on servira les prisonniers à dîner, à onze heures du matin et à souper à six heures du soir, de même que dans d'autres cas, si on en a besoin.

Art. XIII. À l'arrivée d'un prisonnier, soit de jour, soit de nuit, le commandant du poste fera entrer toute sa troupe dans le corps de garde et aura attention qu'il ne soit vu ni ne parle à personne.

Les modèles d'entrée étaient ainsi conçus :

MODÈLE D'ENTRÉE.

Ordre contresigné du... en date du...

« Ce jourd'hui (le jour, le mois, l'année, l'heure) le sieur... est entré à la Bastille par ordre du roi, conduit par le sieur...

Le sieur... avait sur lui, tant en or qu'en argent, bijoux, etc., et à l'égard des papiers les avons mis sous enveloppe, scellée du cachet du château, lequel paquet il a étiqueté autour du cachet et signé de sa main. Le sieur... n'ayant d'autres effets sur lui, a signé sadite entrée jour, mois et ans que dessus. »

Cet ordre indique assez la formalité dont on usait envers les prisonniers à leur entrée et dont nous avons eu d'ailleurs occasion de parler plusieurs fois dans le cours de cette histoire. Quand elle était remplie on le conduisait, comme dit Linguet, dans *une des loges de cette ménagerie*. Là il trouvait pour tous meubles deux matelas rongés des vers, un fauteuil de canne, qui la plupart du temps ne tenait qu'avec des ficelles, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence et deux pavés pour soutenir le feu.

Les murs étaient tapissés en outre d'inscriptions, mises là par divers prisonniers, lugubres ou désespérées pour la plupart, et qu'on se gardait bien d'effacer jamais.

Le premier besoin d'un prisonnier quand il était seul était d'écrire. Il fallait qu'il en demandât la permission au lieutenant de police. Souvent elle était refusée, quelquefois elle était accordée. Alors on lui donnait en petite quantité du papier dont on prenait reçu et qu'il fallait à tout prix représenter écrit ou blanc.

Il existe sur le registre des ordres du roi, déposé aux archives de l'hôtel de ville, la pièce suivante, qui est de l'époque que nous traitons.

« J'ai reçu de monsieur le major six feuilles de papier commun et quatre feuilles de papier à lettre *dont je rendrai compte*. Ce 13 juillet 1784. *Signé* : Brissot de Varville. »

Mais une règle plus cruelle encore c'est que les lettres, mémoires, réclamations, ne sortaient de la Bastille qu'avec la permission du gouverneur. Si elles l'attaquaient lui ou ses employés, elles étaient brûlées ; si elles s'adressaient à des amis, à des parents, à un père, une mère, une épouse, elles étaient mises aux archives de la Bastille, d'où elles ne sortaient plus ; un nombre immense en a été retrouvé au 14 juillet, entre autres celle du prisonnier Quéret Demery, qui se terminait en ces termes : « Si pour ma consolation monseigneur voulait m'accorder, au nom de la très Sainte Trinité, que je puisse savoir des nouvelles de ma chère femme, seulement son nom sur une carte,

pour me faire voir qu'elle est encore de ce monde. C'est la plus grande consolation que je puisse recevoir, et je bénirai à jamais la grandeur de monseigneur. »

Mais tout était inutile dans cet affreux séjour.

Une autre règle était établie pour les visites concernant les prisonniers; elles n'avaient lieu que très rarement, même dans le cas où le prisonnier était l'objet d'une procédure. Dans les autres cas, tous exceptionnels, le visiteur arrivait muni d'une lettre du lieutenant de police, dans laquelle le nombre et la durée des entrevues étaient fixés. Elles se faisaient en présence d'un ou deux témoins, qui se tenaient entre le prisonnier et la personne qui venait le voir. Cette personne ne pouvait lui parler d'aucun objet relatif à sa détention.

C'est pour ce motif que madame de Montazau usa d'une ruse assez ingénieuse pour faire savoir à son mari les espérances qu'elle avait de sa délivrance, dans la visite qu'on lui permit de lui faire. M. de Launay lui-même était présent, et il n'y avait pas moyen de rien dire. Madame de Montazau avait amené avec elle un petit chien; tout en le caressant, elle lui parla portugais, comme s'il n'obéissait qu'à cette langue, et instruisit dans cet idiome son mari des démarches qu'elle avait faites. Mais M. de Launay, qui avait tout l'instinct d'un geôlier, crut s'apercevoir de la tromperie et dit à madame de Montazau en la congédiant :

– Madame, il est inutile de ramener votre chien s'il n'entend pas le français.

Le jour même on rendait compte au lieutenant de police des entrevues qui avaient eu lieu et de ce qui s'y était passé. La lettre suivante du major Chevalier en est la preuve :

« J'ai l'honneur de tous informer que le sieur Billard a travaillé hier après-midi avec le sieur Perrin, depuis six heures après midi jusqu'à plus de neuf heures du soir.

« Ce matin M. de la Monnoye a vu et parlé au sieur l'abbé Grisel pendant une bonne demi-heure.

« Le sieur Moncarré a vu et parlé cette après-midi à madame sa femme, suivant votre ordre.

« J'ai remis aux sieurs Grisel et Ponce de Léon à chacun une lettre, suivant votre ordre du 28 de ce mois.

« Je suis, etc. »

Ce sont toutes ces règles qui ont suggéré à Linguet, prisonnier à l'époque où M. de Launay était gouverneur, les réflexions suivantes, qui sont bonnes à méditer :

« Le premier article de leur code, dit-il, c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations, mystère qui s'étend jusqu'à laisser du doute, non seulement sur la résidence, mais sur la vie de l'homme disparu entre leurs mains; mystère qui ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui, aux nouvelles qui pourraient ou le consoler ou le distraire, mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier où il est ni s'il est encore.

« L'homme qu'un officier de la Bastille voit tous les jours, il soutient sans rougir, quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais vu ni connu.

« Quand mes amis sollicitaient, auprès du ministre chargé du département de ces oubliettes, la permission de me voir, il répondait comme un homme étonné même qu'on pût me croire à la Bastille. Le gouverneur a souvent juré à plusieurs d'entre

eux, *sur son honneur et foi de gentilhomme*, que je n'y étais plus, que je n'y avais pas été huit jours. »

« Au moins quand il y a un procès établi, on connaît la nature de l'accusation, on sait jusqu'où elle doit s'étendre, on suit les progrès de la procédure ; on ne perd pas la victime de vue jusqu'au sacrifice ou jusqu'au triomphe. L'inquiétude a ses bornes, la douleur ses consolations. Mais ici, tandis que l'infortuné, soustrait à tous les yeux, accuse ses amis, sa famille, de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur fasse un crime de se souvenir de lui. Sa captivité dépendait d'un caprice, ses fers pouvaient ou tomber à chaque moment ou se perpétuer sans fin, chaque jour est pour ceux qui espèrent de le revoir, comme pour lui, une période complète où ils épuisent toutes les angoisses de l'attente, toutes les horreurs de la privation. Le matin on pleure du souvenir de ce qu'on a souffert, et le soir par la certitude de ce qu'on a encore à souffrir, sans qu'il soit possible même d'entrevoir une fin à ces supplices.

« Les ténèbres sont doubles à la Bastille, elles empêchent de voir comme d'être vu ; non seulement elles ôtent au prisonnier la connaissance de ce qui peut l'intéresser personnellement, la faculté de régler ses propres affaires, de prévenir, par des arrangements définitifs ou provisoires, sa ruine et quelquefois celle de ses correspondants, celle surtout d'éclairer ses protecteurs, de désarmer ses ennemis, enfin tout ce qui pourrait l'occuper utilement ; mais elles lui dérobent jusqu'à l'aspect des affaires publiques qui pourraient le distraire. Devenu étranger à l'univers entier, on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y passe ; il y a peut-être, dans ces cachots, tel homme qui fatigue journellement de ses prières Louis XV et le duc de la Vrillière. De cette ignorance active et passive il résulte des effets infiniment funestes pour l'infortuné ainsi abusé. S'il n'a été sacrifié, par exemple, qu'à la vengeance personnelle d'un homme en place, il n'est point soulagé par la chute même de ce colosse dont la prospérité l'a écrasé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui-même, puisqu'il n'en est pas instruit. Le successeur songe bien plutôt à user de la même ressource qu'à redresser des torts qu'elle a produits. Le prisonnier reste à la Bastille, non parce qu'on désire qu'il y soit, mais parce qu'il y est, parce qu'on l'oublie, parce que les bureaux ne sont pas sollicités, et que rien n'égale la difficulté de sortir de ce puits meurtrier, si ce n'est la facilité d'y tomber. »

Voilà quel était alors l'état moral du prisonnier à la Bastille : continuons à montrer son état matériel.

On a déjà vu quel était l'ordinaire de la Bastille, et combien le gouverneur devait gagner sur cet objet. M. de Launay voulait gagner davantage, et s'était en outre rabattu sur le chauffage. Autrefois on donnait à discrétion aux prisonniers du bois pour se chauffer, M. de Launay avait restreint la ration à six *allumettes* par jour. Nous allons puiser de plus amples détails sur tout cela dans une lettre de Pellissery au major de Losme, qui avait des bontés pour ce prisonnier, et qui lui avait permis de lui porter ses plaintes en confidence.

« Vous n'ignorez pas, monsieur, écrivait-il, que depuis sept ans je suis enfermé dans le triste appartement que j'occupe dans ce château, large de dix pieds en tout sens dans son octogone, élevé de près de vingt, situé sous la terrasse des batteries, d'où je ne suis pas sorti la valeur de cinq heures en diverses reprises. Il y règne un froid horrible en hiver, malgré le feu médiocre qu'on y fait dans cette saison, toujours

avec du bois sortant de l'eau, sans doute par un raffinement d'humanité, pour rendre inutile le faible mérite ou l'assistance d'avoir un peu de feu pour tempérer le régime de l'appartement. Dans la belle saison, je n'ai respiré l'air qu'à travers une fenêtre percée dans une muraille épaisse de cinq pieds, et grillée de double grille en fer, à fleur de mur, tant en dedans qu'en dehors de l'appartement.

« Vous n'ignorez pas encore que je n'ai jamais eu, depuis le 3 juin 1777 jusqu'au 14 janvier 1784, qu'un méchant lit ; je n'ai jamais pu faire usage du garniment, tant il était déchiré, percé devers, chargé de vilénie et de poussière, et une méchante chaise de paille des plus communes, dont le dossier rentrait en dedans du siège et brisait les épaules, les reins et la poitrine.

« Pour couronner les désagréments d'une situation aussi triste, on a eu la cruauté de ne me monter tous les hivers que de l'eau puante et corrompue, telle que celle que la rivière verse, dans ses inondations, dans les fossés de ce château, où elle grossit ses ordures et sa malpropreté de tous les immondices que versent dans les fossés les divers ménages logés dans l'Arsenal de même que dans le château.

« Pour mettre le comble à ces atrocités, pendant plus de trente mois avant votre arrivée l'on ne m'a jamais servi que du pain le plus horrible du monde, dont j'ai été cruellement incommodé, accompagné, les trois quarts du temps, de tous les rebuts et dessertes de la table des maîtres et des domestiques, et le plus souvent de ces restes puants et dégoûtants qui vieillissent et se corrompent dans les armoires d'une cuisine. — À l'égard du pain, tous les printemps, tout l'été, tout l'automne de l'année dernière, jusqu'au 15 décembre, l'on ne m'a monté que du pain le plus horrible du monde, pétri de toutes les balayures de farine du magasin du boulanger, dans lequel j'ai constamment trouvé mille graillons, gros comme des pois et des fèves, d'un levain sec et dur, jaune et moisi, qui désignait assez que ce pain était commandé exprès et qu'il était tout composé des échappées ou restants qui s'attachent contre le bois de la machine où l'on pétrit et que l'on raclait soigneusement après qu'elles s'étaient aigries. Moi, qui ne suis pas difficile à contenter, nombre de fois j'ai eu de la peine de manger la seule moitié de la croûte du dessus, bien sèche et bien émietlée.

« J'ai eu plusieurs fois la démangeaison de vous en parler, mais n'ayant rien pu gagner à l'égard de l'eau, même depuis votre arrivée, et mes plaintes à ce sujet m'ayant occasionné une scène des plus désagréables avec M. le gouverneur, j'ai gardé le silence pour éviter toute nouvelle altercation. J'attribue la violente secousse de douleurs et de convulsions que j'ai ressentie dans tous mes membres pendant quatre heures, le 19 octobre, dans la nuit, et qui me tiennent en crainte d'une paralysie dans le bras droit et dans les jambes, à ce mauvais pain ; je lui attribue cette crise, de même que les ressentiments que j'en ai encore quelquefois et l'horrible dépôt qui s'était formé dans mes jambes, dans mes pieds et mes mains pendant tout cet hiver, ayant eu constamment six doigts de mes deux mains empaquetés, et mes deux jambes depuis deux doigts au-dessus de la cheville jusque dans tout le dessus et le dessous, et les cinq doigts des pieds percés chacun de quinze à vingt trous. M. le chirurgien à qui je les ai montrés plusieurs fois pourra vous confirmer cette vérité. »

Pellissery n'était pas traité avec plus de rigueur que les autres prisonniers. Il subissait le régime ordinaire de la Bastille, et sa sincérité ne peut pas être révoquée en doute, lorsqu'il adressait sa lettre au major, qui pouvait facilement vérifier s'il en

imposait, lui en savoir mauvais gré, et ne plus chercher à adoucir sa position. Il est donc bien constant que les prisonniers de cette époque étaient logés, meublés, nourris, désaltérés et chauffés ainsi qu'on vient de le voir.

Quant aux vêtements, on en usait de même. Le gouverneur avait pour cela un crédit ouvert au ministère, et il cherchait à bénéficier sur cet article comme sur tout le reste. Linguet, arrêté le 27 septembre, au moment où il se rendait à la campagne,



n'emporta à la Bastille que les simples vêtements qu'il avait sur le corps. Ce ne fut qu'à la fin du mois de novembre qu'il obtint des vêtements qui pussent le garantir du froid. Encore les premiers objets qu'on lui fit passer étaient-ils faits avec une telle économie qu'il essaya en vain de les mettre.

Cela ressemblait, dit-il, à une layette d'enfant. Il s'en plaignit à M. de Launay, et surtout d'une paire de culottes qui étaient trop étroites et qui ne pouvaient lui servir. M. de Launay lui répondit devant d'autres officiers présents à cette scène, *qu'il pouvait s'aller promener; qu'il se moquait de ses culottes; qu'il ne fallait pas se mettre dans le cas d'être emprisonné à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y était.*

M. de Launay employa, pour faire cette humaine réponse, des expressions qui saliraient nos pages si nous les répétions. Il paraît que, sous son administration, cela faisait aussi partie du régime, car on les lui a souvent reprochées. Le blanchissage n'était pas mieux exécuté. La blanchisseuse en titre recevait du roi, trois sous par chemise; elle afferma son brevet à un sous-traitant qui lui en abandonnait le tiers et grattait le reste à deux sous par pièce. Quant aux instruments nécessaires à la toilette, il n'en était laissé aucun aux prisonniers. Deux fois par semaine un perruquier venait les raser devant les porte-clefs – quand ils avaient obtenu la permission de l'être; car on n'accordait pas à tous cette faveur, et on a retrouvé une infinité de lettres demandant cette grâce au lieutenant de police, derrière lesquelles sont écrits ces mots, qui seraient plaisants s'ils n'étaient atroces : *« Je veux bien qu'on le rase. »* Il en était

de même quand la crue des ongles incommodait par trop ; le porte-clefs confiait une paire de ciseaux, émoussée, au prisonnier qui faisait l'opération devant lui.

Avant le diner, avec un couteau émoussé encore et qu'il remportait, le porte-clefs coupait en morceaux les viandes et le pain. C'était du reste à ce service que se bornaient ses soins. Depuis l'arrivée de M. de Launay, le prisonnier était obligé de faire seul son lit et de nettoyer sa chambre. On craignait que le porte-clefs ne restât trop longtemps dans la prison, et ne se familiarisât trop avec celui qu'il gardait.

« Ainsi, dit justement Linguet, le vieillard, l'infirme, la femme délicate, l'homme de lettres, étrangers à ces manipulations, l'homme opulent, qui ne les connaît pas mieux, sont tous soumis à la même étiquette. »

Pour la promenade accordée à quelques prisonniers, voici comment elle se passait à cette époque.

Avant M. de Launay, on accordait celle du jardin. Mais ce gouverneur en ayant loué les fruits et les légumes, il avait fait interdire la promenade dans ce lieu. Restait celle des tours, où du moins on pouvait respirer un air pur pendant quelques minutes. Mais cela entraînait trop de surveillance, employait trop de monde. M. de Launay l'avait fait supprimer également les promenades avaient donc lieu dans la cour.

« C'est un carré de seize toises sur dix, dit Linguet. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds d'élévation, sans aucune fenêtre, de sorte que, dans la réalité, c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre ; l'été le chaud ne l'est pas moins, parce que l'air n'y circule pas, le soleil en fait un vrai four. C'est là le lycée unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas), peuvent, chacun à leur tour, se dégorger pendant quelques moments de la journée de l'air infect de leurs habitations.

« Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser, qui les rend si douloureuses, se relâche même pendant ces courtes absoutes, continue-t-il : d'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un semblable espace, sans abri quand il pleut ; où l'on n'éprouve des éléments extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux ; où dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentinelles dont on est entouré, le silence universel, et l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

« C'est une remarque curieuse : l'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran ; mais devinera-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps. Les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme, et, pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme et une femme. Tel est le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés. »

« Ce n'est pas tout : dans cette cour était, comme nous l'ayons dit, le bâtiment moderne où demeuraient les officiers de l'état-major et où étaient les cuisines. À chaque instant, soit pour les visites faites à ces officiers, soit pour le service de ces cuisines, on était obligé de traverser cette cour. Alors dès que le factionnaire entendait frapper, il interrompait la promenade du prisonnier en lui criant : « Au cabinet ! » La pièce que

l'on appelait ainsi était une salle basse et obscure ressemblant fort à un cachot. Le prisonnier était obligé de s'y enfermer en toute hâte, d'en clore la porte de manière à ne pas voir et à ne pas être vu, et d'y rester jusqu'à ce qu'un nouveau cri du factionnaire l'en fit sortir. Cet inconvénient ressortait surtout les jours où madame de Launay prenait des bains ; c'était là qu'elle avait choisi sa salle. Or à chaque instant la cour était traversée par les laquais qui portaient l'eau, les femmes de chambre qui portaient le linge, madame de Launay elle-même qui se rendait à sa baignoire, et à chaque instant aussi ce cri : « Au cabinet ! » venait troubler la promenade du pauvre prisonnier.

« Ailleurs, dit Linguet, les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de la Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir.

« J'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avait trois quarts d'heure consumés dans l'inaction cruelle et humiliante du cabinet. »

Les prisonniers qui ne jouissaient pas de la faveur de cette promenade ne sortaient de leur prison que lorsqu'on les conduisait à la chambre du conseil, pour y être interrogés. Alors c'était de nouvelles mesures.

« Quand on juge à propos, dit encore Linguet, de faire descendre un captif, soit pour un interrogatoire, s'il est assez heureux pour en subir, soit pour voir le médecin, s'il n'est pas assez malade pour être obligé de l'attendre dans sa caverne, soit par un simple caprice du gouverneur, il ne trouve partout que le silence des déserts et l'obscurité. Un croassement funèbre du porte-clefs qui le guide, fait disparaître tout ce qui peut le voir ou être vu de lui. Les fenêtres du corps de logis où se recèle l'état-major, où sont les cuisines, où sont admis les étrangers, se cuirassent à l'instant de rideaux, de volets, de jalousies, et l'on a la cruauté de ne procéder à cette opération que quand il est à portée de s'en apercevoir. Ainsi tout lui rappelle qu'à deux pieds de lui il y a des hommes, et des hommes qu'il aurait peut-être le plus grand intérêt de voir, puisqu'on apporte un si grand soin à les lui cacher, ce qui multiplie ses angoisses à raison de ses attachements.

En effet, avant M. de Launay, chaque officier de l'état-major pouvait visiter quelquefois un prisonnier, causer avec lui, rompre un instant sa solitude. Ce gouverneur défiant et tyrannique avait défendu cela.

Linguet parle, dans le morceau que nous venons de citer, des visites du médecin. Sous ce rapport la prévoyance de la Bastille était inhumaine. Les prisonniers enfermés sous doubles portes, dans des donjons ou dans des chambres, n'avaient d'autres moyens d'appeler du secours, si un accident leur arrivait hors le cours des trois courtes visites des porte-clefs, que celui de crier de manière à être entendus de la sentinelle qui se promenait, par delà le fossé, sur le chemin de ronde. Si c'était pendant la nuit, il fallait aller réveiller le major pour donner l'ordre au porte-clefs de monter. S'il fallait un secours prompt, il était impossible ; le croira-t-on ? Le médecin de la Bastille ne l'habitait pas. Médecin du roi et de Monsieur, il habitait les Tuileries et était les trois quarts du temps à Versailles, où son service l'appelait. En son absence personne n'avait droit de le suppléer, personne ne pouvait le prendre.

Lorsque le médecin avait enfin vu le malade, lorsqu'il avait donné ses ordonnances, le porte-clefs apportait dans sa prison les remèdes sans l'aider à les prendre. Il les laissait sur sa table. C'était à lui à les faire chauffer, à les préparer ; lorsque la maladie en

était venue à ce point qu'elle nécessitait un garde-malade, on donnait au prisonnier, pour en faire les fonctions, un invalide qui ne pouvait plus sortir de la Bastille une fois qu'il le connaissait. Il fallait déterminer cet homme au poids de l'or et encourir tôt ou tard sa brutalité et ses reproches, car tôt ou tard il se repentait de ce qu'il avait fait, et, devenu espion, il faisait punir le prisonnier à l'aide de faux rapports.

Nous avons vu pour les secours spirituels ce qui en était des confesseurs.

Enfin si le malade venait à mourir, le ministre et le lieutenant de police en étaient officiellement informés par le gouverneur. L'enterrement se faisait de nuit. Deux porte-clefs accompagnaient le corps à la paroisse et au cimetière, et signaient le registre mortuaire. On faisait enterrer la personne sous un faux nom, à moins qu'il n'y eût des ordres contraires émanés des ministres.

Telle est la manière dont plusieurs prisonniers sont sortis de la Bastille ; mais voici l'acte qui terminait le plus ordinairement leur captivité.

MODÈLE DE SORTIE ET DE LIBERTÉ.

Ordre contresigné du... en date du...

« Le... étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit, d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers ni autres choses, concernant le château de la Bastille, qui auraient pu parvenir à ma connaissance. Je reconnais de plus que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets et bijoux que j'ai apportés ou fait apporter audit château durant le temps de ma détention ; en foi de quoi j'ai signé le présent pour servir et valoir ce que de raison.

« Fait au château de la Bastille (le jour, le mois, l'année) à... heures. »

Je ne fais pas de réflexion sur ce dernier acte ; on a déjà vu comment les officiers de la Bastille l'exécutaient. Nous avons vu nous-mêmes des dossiers originaux, entre autres celui de la Beaumelle, où il est écrit à l'encre rouge, au dos de certains papiers : *À ne pas rendre.*

Certes, si jamais code draconien a régi une prison d'État, c'est bien celui dont nous venons de donner les principaux articles. Eh bien ! c'était ce code qui était en vigueur lorsque le peuple se rendit maître de la forteresse, c'était de Launay qui en était l'exécuteur, c'était lui qui y avait ajouté les articles les plus saillants.

C'est ce code que subirent une foule de malheureux persécutés à cette époque, comme ils l'avaient été autrefois, arrêtés avec la même facilité, avec la même rigueur.

Outre Lacoste Mézières, Charlotte de Bourmon, Cahaisse, Chambon, dom Desprez, Pierre Desauges, Charles Hu, etc., tous arrêtés comme ayant écrit ou *soupçonnés d'avoir écrit*, soit contre les ministres, soit contre les grands, soit contre les abus, soit contre madame Dubarry, car de son pavillon de Lucienne, cette femme exerçait encore son influence, les nommés Mallet, Chambon, Lejai, Rinville, Godefroi, libraires, etc., le furent pour avoir vendu les ouvrages ; Jacques Lemaître, Lenormand, Alexis Davin, etc., pour les avoir imprimés ; Despré, Antoine Chambon, Desauges, Prot, Legrand, etc., pour les avoir colportés. Parmi ces derniers étaient Lefebvre et sa femme qui ne savaient pas lire. Enfin Nicolas Tribelin et Edme Jeurvilliers, écri-

vains publics, dont on avait employé la plume pour faire une copie, furent embastillés comme les autres.

L'abbé Duvernet avait déjà composé deux ouvrages, l'un très sérieux, l'*Intolérance religieuse*, l'autre très gai, *Guillaume le Disputeur*. Un soi-disant libraire de Hollande se présente chez lui pour lui acheter un manuscrit, l'abbé le lui livre. Ce libraire était le fameux Jacquet, espion de M. Lenoir pour la police des livres. Duvernet apprend la qualité de Jacquet, il court chez le lieutenant de police, se plaint, mais celui-ci lui présente son ouvrage, tronqué, défiguré et imprimé sous son nom en Hollande. Duvernet proteste, mais en vain ; il est conduit à la Bastille, où il gémit plusieurs années. Il y a composé une *Vie de Voltaire* qui est restée.

Sorti une première fois de la Bastille, l'abbé Duvernet y fut emprisonné une seconde pour avoir composé l'histoire de la Sorbonne. À la question de M. Amelot : De quel droit avez-vous fait l'histoire de la Sorbonne ? Il avait répondu : Du droit, qu'a tout homme qui pense de parler d'un corps qui fut autrefois dangereux à l'État et qui n'est aujourd'hui qu'inutile.

Ce droit ne fût pas reconnu, et l'abbé Duvernet l'expia sous les verrous.

C'était ainsi que la plupart de temps on opérait envers les hommes de lettres. Louis XV, dont la vie a tant prêté au pamphlet, les avait surtout excités sous son règne. Les ministres et les lieutenants de police avaient établi à grands frais un système d'espionnage qui consistait principalement à acheter l'édition entière de ces œuvres imprimées à l'étranger. Cela nécessitait de fortes dépenses en argent, employé aux voyages d'abord, au prix de l'édition ensuite, et enfin à la capture de l'auteur présumé. Cet argent ne sortait pas des caisses publiques pour passer tout entier entre les mains des aubergistes et des libraires. Il en restait toujours une part entre les mains des fonctionnaires de toute sorte employés à ce manège.

Il y avait donc une infinité de gens intéressés à conserver cet ordre de choses. Or, pour en arriver là, il fallait d'abord créer le pamphlet ; c'est ce que firent les trois quarts du temps Jacquet, comme nous venons de le voir, et un autre espion de police, nommé Goupil, qui, à l'aide de sa femme, jeune et jolie, formait toute espèce d'intrigues et faisait paraître pour les acheter à lui-même toutes sortes d'éditions clandestines d'ouvrages dirigés contre la reine et sa jeune cour. Le nommé Delmotte, employé par Lenoir dans ce commerce, à qui il avait donné la permission de faire entrer des ballots de livres dans Paris, en avait reçu les instructions suivantes :

« Je vous permets des livres contre Dieu, mais point contre M. de Maurepas ; contre la religion, mais point contre le gouvernement ; contre les apôtres, mais point contre les ministres ; contre les saints, mais point contre les femmes de la cour ; contre les mœurs, mais point contre la police ; et surtout ne laissez rien circuler sans que j'en aie reçu deux exemplaires, afin que je fasse preuve d'activité auprès du ministre. »

Quand M. Lenoir donnait ces instructions, il craignait déjà qu'on ne s'aperçût de sa ruse. Cela ne tarda pas en effet ; ce commerce devint si scandaleux que le lieutenant de police, prévenu par le ministère, ne put continuer à fermer les yeux. Alors, comme s'il avait été réellement trompé, il sévit contre Jacquet, Goupil et Delmotte. Jacquet et Delmotte furent mis à la Bastille avec toutes les victimes qu'ils y avaient envoyées, et Goupil à Vincennes, qu'il avait peuplé aussi d'hommes de lettres et de colporteurs ; la jeune et jolie femme de ce dernier fut emprisonnée le même jour que son mari ; mais

on eut soin de les séparer ; elle fut enfermée à la Bastille, et la peine du talion devint encore de l'arbitraire, tant était vicieux et despotique le système qui régnait alors.

Parmi les hommes de lettres frappés à cette époque, nous citerons d'abord Brissot de Varville. Il s'était rendu à Londres pour étudier les mœurs et la constitution de ce pays : il publia plusieurs brochures sur ce sujet. À la même époque, s'imprimaient en Angleterre de nombreux pamphlets contre la cour de France et le ministère. L'auteur n'en était pas connu, mais Brissot habitait Londres et y publiait des ouvrages, c'en était assez pour la police. Un rapport où on l'accusait fut fait ; il fut arrêté ; il nia, on ne prouva pas, et néanmoins on le retint à la Bastille.

Pierre Manuel eut le même sort sur le simple soupçon d'être l'auteur de la *Lettre d'un garde du roi*, brochure piquante et satirique contre toutes les personnes arrêtées dans l'affaire du collier ; il était en outre soupçonné d'un crime irrémissible, celui d'avoir vendu les ouvrages de Mirabeau.

Anne Gédéon de Lafite, marquis de Pelleport, avait servi honorablement dans les colonies. Après s'être fait réformer, il épousa mademoiselle de Leynard, qui lui apporta une riche dot. Mais des spéculations malheureuses compromirent cette fortune, et un second mariage contracté par son père ruina toutes ses espérances. M. de Pelleport prit alors la résolution énergique de réparer lui seul ce qu'il avait anéanti. Il envoya sa femme et ses quatre enfants chez une parente au fond de la Suisse, où il assura leur existence pour quelque temps ; il partit pour l'Angleterre, afin de récupérer par un travail assidu ce que l'impéritie ou la mauvaise foi des autres lui avaient fait perdre. Arrivé à Londres, il commençait à voir une partie de ses espérances se réaliser, lorsqu'il fit paraître un petit pamphlet intitulé *le Diable dans un bénitier*. Cet écrit, plein d'esprit et de saillies mordantes sur ce qui se passait en France, n'attaquait que par quelques traits piquants MM. Lenoir et de Vergennes. C'en fut assez ; le marquis de Pelleport fut jeté à la Bastille, où il passa cinq ans. Sa malheureuse femme, qui ne vivait, elle et ses quatre enfants, que des secours que son mari lui envoyait, manqua bientôt du nécessaire.

Cependant avec un courage qu'on ne trouve que dans une mère et une épouse, elle se rendit à Paris avec ses enfants pour solliciter la mise en liberté de son mari. Mais ses sollicitations furent vaines ; où peut d'ailleurs atteindre la misère, et déjà elle désolait cette famille ? Sur le conseil qu'on lui donna, la marquise de Pelleport écrivit au chevalier Pawlet pour lui demander l'admission de ses fils à l'école des orphelins militaires. Le chevalier se rendit chez elle et trouva cette mère et ses quatre enfants tout en larmes ; la mère parlait de se tuer avec eux. Ils n'avaient pas mangé depuis un jour. Ému à ce spectacle, le chevalier Pawlet fait venir la marquise de Pelleport dans son école, où il lui donna l'emploi de soigner les petits enfants. Cette dame s'en acquitta pendant quatre ans avec un zèle et une affection qui lui méritèrent l'estime de tout le monde. Au bout de quatre années, le chevalier Pawlet obtint de M. de Villedeuil, qui venait d'entrer au ministère, l'élargissement du marquis de Pelleport. Ce prisonnier, qui subit toute la rigueur du régime de la Bastille, ne put ni voir une seule fois sa femme, ni correspondre avec elle. L'amertume de sa captivité fut pourtant adoucie par le major de Losme, qui ayant pris le marquis en amitié et plaignant sincèrement son sort, lui prodigua toutes les consolations que les devoirs de sa place, la règle de la maison et l'inquiète sévérité de M. de Launay lui permirent. Le marquis

de Pelleport sortit de la Bastille, pénétré de reconnaissance pour lui ; il la lui témoigna d'une manière aussi noble que courageuse aux jours de son malheur, ainsi que nous le verrons plus tard.

Un des emprisonnements qui excitèrent le plus de troubles dans Paris fut celui du docteur Hallot, et voici à quelle occasion :

Il s'était établi à Paris une commission de médecins pour entretenir avec la province une correspondance à l'endroit des maladies épidémiques et épizootiques. Cette commission reçut une forme légale par arrêt du parlement, le 29 avril 1776. La faculté de médecine, qui n'avait vu d'abord dans cette commission qu'un but d'utilité et un moyen d'occupation pour les jeunes médecins, l'encouragea de toute son influence. Mais bientôt les membres eux-mêmes, profitant de l'importance qu'on leur donnait, commencèrent à s'ériger en corps académique, et par lettres patentes du mois d'août 1778, cette commission fut intitulée *Société royale de médecine*. Dès lors les places et les pensions furent pour tous ceux qui appartenaient à cette société. Les membres exclus, et c'était le plus grand nombre, voyant ce corps privilégié élevé au sein de la faculté, se soulevèrent en masse. Des mots, on passa aux écrits, et Paris fut inondé de pamphlets contre la jeune Société royale de médecine.

Le docteur Hallot, qui tenait une place honorable dans la faculté, voulut tremper dans cette guerre et publia une brochure ayant pour titre : *Dialogue entre un citoyen et un docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, sur la Société royale de médecine*.

Le docteur Hallot vivait très simplement, avec un petit nombre d'amis, et fréquentait peu le monde. On crut pouvoir frapper impunément sur lui plutôt que sur tous les autres, étayés chacun par de puissants protecteurs. En conséquence, une députation de la société obtint de M. Lenoir, qu'elle avait mis dans ses intérêts en lui donnant le titre d'associé honoraire, une lettre de cachet contre le docteur Hallot. Cette lettre fut mise à exécution, et le docteur conduit à la Bastille. Mais, dès qu'elle en apprit la nouvelle, la faculté de médecine se transporta dans cette prison pour voir le docteur, si cela était possible, obtenir sa liberté sous caution, et du moins le recommander pour les soins et les égards. M. de Launay répondit à cette démarche par la règle. Mais les médecins, à force de prières et de sollicitations, obtinrent la liberté de leur confrère, qui ne passa que douze jours en prison. Rien ne prouve mieux l'abus d'une lettre de cachet que cet emprisonnement, entièrement étranger au roi, au gouvernement et aux ministres.

« Je suis né sans fortune, disait Linguet, et suis loin d'en rougir. Fils d'un homme estimé, persécuté, que j'ai eu le malheur de perdre dans le plus bas âge, il ne m'a guère laissé que son nom et sa destinée. Engagé, je ne sais comment, dans les folies du jansénisme, témoin, je ne sais pas plus comment, d'un miracle du bienheureux *diacre*, il fut martyr du despotisme *exileur*, comme son fils l'a été du despotisme *rayeur* ; il perdit en conséquence sa place à l'université de Paris, se fixa à Reims, s'y maria ; ainsi je suis né sous les auspices d'une *lettre de cachet*. »

La fatale influence qui présida à la naissance de Linguet s'accomplit en effet. C'est un des captifs les plus importants de ce règne, que nous avons déjà cité plusieurs fois.

« Linguet, pétri du limon de cette époque qui devait renverser les privilèges et établir la liberté, tourna ses efforts en tous sens, essaya de toutes les carrières pour parve-

nir à être quelque chose et surmonter cet obstacle de la naissance qui était posé devant lui, ainsi que devant tous, comme une barrière infranchissable. Dans les diverses phases qui marquèrent son existence, il se livra trop à un esprit ardent et caustique, à une volonté folle que la raison ne put tempérer, à des inimitiés cruelles qui ressemblaient à des haines ; partout où il parut, il marqua sa présence par sa présomption, sa hardiesse et sa causticité, de sorte qu'aujourd'hui Linguet ne serait pour nous qu'une tête folle et éventée, si l'arbitraire n'en avait fait une victime, et ne lui eût donné à défendre, avec la dignité et la fougue de son talent, une cause aussi noble que juste. »

Linguet fut d'abord poète, et fit une pièce avec Dorat. Il composa plus tard, tout seul, une tragédie sur la mort de Socrate. Dégoûté de la scène, il devint historien, et fit paraître deux ouvrages qui ne manquent ni de talent ni d'idées ; l'un *le Siècle d'Alexandre*, l'autre *le Seizième siècle*, accueilli favorablement et prôné par d'Alembert ; il se mit de la secte des philosophes, et leur demanda le fauteuil académique ; ce fauteuil lui fut refusé. Alors il déserta les rangs de ses protecteurs, devint leur ennemi, et les attaqua avec violence. Continuant sa carrière d'historien, il composa *la Révolution de l'Empire romain*, et, au rebours de tous les jugements de l'histoire, il présenta Cicéron comme un orateur sans talent, et compara Tibère à Trajan.

Cet ouvrage produisit une grande sensation. L'abbé de Morellet y répondit dans sa *Théorie du paradoxe*. Linguet accepta la guerre et la fit avec courage et ardeur. Il avait embrassé en même temps une autre carrière où il avait mieux réussi, celle du barreau. Avocat, il se fit distinguer par une éloquence fougueuse, une présence d'esprit admirable, des réparties saillantes et une faconde inépuisable. La défense du duc d'Aiguillon, que nous avons déjà citée, et l'affaire du comte de Morangiés, mirent le comble à sa réputation. Mais il n'avait pu l'acquérir qu'aux dépens de la jalousie que cela excitait parmi ses collègues envers qui son esprit mordant s'exerçait sans cesse. Il alla plus loin, et dans maintes occasions ses sarcasmes portèrent sur les membres du parquet du parlement. Alors il recommença au barreau la lutte qu'il avait soutenue avec les philosophes ; mais dans cette dernière il succomba. Il fut rayé du tableau des avocats, par décision du conseil de l'Ordre, et cette décision fut confirmée par arrêt du parlement.

Linguet redoubla de zèle et de verve à mesure que ses persécutions augmentèrent. Il fit un journal littéraire dans lequel il attaqua surtout violemment l'Académie, contre laquelle il avait une vieille rancune. L'Académie demanda la suppression de son journal, et son journal fut supprimé. Il passa alors en Suisse, d'où il lança un pamphlet contre les ministres, et de là se rendit en Angleterre, où il fonda son journal des *Annales* ; le succès en fut immense : il traita toutes les questions, s'occupa de tout, et dit du mal de tout le monde. Personne pourtant n'avait songé à s'en plaindre, si ce n'est le duc de Duras. Ce gentilhomme avait gagné un procès à Rennes ; Linguet critiqua l'arrêt dans son journal et le fit casser par l'opinion publique. Le duc de Duras se plaignit. Sa cause devint celle de tous les grands attaqués par Linguet. Ce dernier vint à Paris, et fut conduit à la Bastille.

« L'Académie lui avait ravi son journal et le parlement son état : la cour lui ravit sa liberté, » dit M. Barrière dans sa notice. Il fut arrêté le 27 septembre 1780, et ne fut mis en liberté que vingt mois après.

Il y a deux circonstances déplorables dans l'arbitraire de cette arrestation. La première c'est qu'elle a été constamment basée, non sur l'article des *Annales* à propos du duc de Duras, mais sur une lettre particulière que Linguet lui aurait écrite. Le duc de Duras prétendait n'avoir pas reçu cette lettre, dont il avait peut-être ses motifs pour nier l'existence, et Linguet prétend qu'elle ne contenait rien d'injurieux.

La seconde c'est l'assurance qu'avait Linguet de la part du ministère de ne pas être inquiété à Paris, s'il y revenait. Il fournit à cet égard deux lettres de M. de Vergennes, auquel il s'était adressé lorsque les bruits de guerre entre l'Angleterre et la France commencèrent à prendre de la consistance.

Voici ces deux lettres :

« Vous me faites part, monsieur, etc. M. le comte de Maurepas, auquel j'en ai fait part, approuve fort cette résolution, et il m'autorise à vous mander que vous pouvez bannir toute inquiétude de ce côté-ci. Je crois, monsieur, qu'avec cette assurance vous pouvez prendre le parti que vous jugerez convenable. Je ne vous la donnerais pas si je ne devais le regarder moi-même comme très certain. »

La seconde est aussi positive.

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre sur laquelle je ne puis que vous confirmer ce que je vous ai marqué dans ma précédente. Elle vous annonce, tant de la part de M. le comte de Maurepas que de la mienne, une sûreté entière pour votre personne dans le nouveau domicile que vous vous proposez de prendre. Je vous en renouvelle bien volontiers l'assurance, et celle de vous laisser maître de continuer vos travaux littéraires, étant bien persuadé que le roi, la religion ni l'État n'y seront point attaqués. »

En conséquence de ces promesses formelles, Linguet quitta Londres et vint s'établir à Bruxelles, où il continua de faire paraître ses *Annales*. Il fit à Paris, pour ses affaires, plusieurs voyages pendant lesquels il vit même les ministres, et au dernier, le 27 septembre 1780, il fut arrêté en plein jour avec le plus grand éclat et conduit à la Bastille.

Les causes de cette arrestation étaient d'abord son article contre le duc de Duras, son ancien pamphlet contre les ministres, et son journal, arme déjà cruelle qu'il avait entre les mains et qu'on voulait éteindre. Durant ces vingt mois de captivité, il ne subit pas un seul interrogatoire, ne reçut aucune explication des motifs de sa détention, aucune espérance de la voir finir, et sortit de la Bastille après vingt mois de séjour dans cette prison, pour subir une nouvelle peine, l'exil à quarante lieues de Paris. Mais cette fois le pouvoir avait enfin frappé un homme qui devait en tirer vengeance. À peine Linguet fut-il rendu au lieu de son exil, qu'il s'échappa et retourna en Angleterre.

Là il reprit son journal des *Annales* et publia l'histoire de sa captivité, le régime de la Bastille, et les réflexions que tout cela lui suggérait. Ses réflexions sont amères : elles sont justes ; elles furent accueillies avec sympathie. Les mystères qu'il révélait sur cette prison d'État, la terreur de l'Europe, donnèrent à son journal un attrait de curiosité extraordinaire ; les étrangers, et les Français surtout, sentirent redoubler leur haine contre cette forteresse.

Les ministres eux-mêmes furent effrayés, et le baron de Breteuil étant allé à la Bastille et s'étant fait montrer l'horloge dont Linguet parle dans ses mémoires, passage que nous avons rapporté, ordonna que les chaînes et les emblèmes de captivité en fussent détruits dans deux heures, ce qui fut exécuté. Il ordonna en outre au gouverneur de faire changer les cuisines, afin que la promenade des prisonniers ne fût plus interrompue, et défendit que madame vint à l'avenir prendre ses bains dans cette cour. L'ordre fut doux à mettre à exécution pour M. de Launay. Il fit jeter un pont dormant sur le grand fossé qui séparait la cour où était son hôtel de la première cour intérieure de la Bastille, et fit bâtir sur ce pont les cuisines et une élégante salle de bain, plus rapprochées l'un et l'autre de son hôtel.

Ce ne fut pas la seule chose que produisit l'ouvrage de Linguet. La colère et l'étonnement qui en résultèrent ne diminuèrent en rien la rigueur du régime de cette prison, mais ce fut à coup sûr le prologue de la prise de la Bastille : ce fut le premier coup de canon tiré contre elle. Sous ce point de vue Linguet s'est immortalisé. Son nom se lie intimement au grand acte qui posa les bases de notre liberté.

Je clorai par là la liste de la catégorie des hommes de lettres, et je passerai aux autres causes générales qui motivèrent encore de nombreuses captivités.

L'une d'elles, qui ne semble pas plus concerner la Bastille que les autres prisons parce qu'elle se trouve au moins dans les limites de la justice, ne peut être passée sous silence : c'est celle du *Collier de la reine*. Dans cette affaire du moins, les accusés furent interrogés et jugés, et le parlement dit son dernier mot, ce qui était fort rare à la Bastille. Il ne nous appartient pas de parler du fond de cette affaire ou d'apprécier la sentence qui fut rendue. Les détails de la procédure, qui fut une instruction purement judiciaire, sont consignés partout et notamment dans les *Crimes célèbres* ; le lecteur curieux pourra les y chercher. Notre tâche se borne à mentionner les prisonniers qui en résultèrent pour la Bastille.

En première ligne est le cardinal de Roban, qui, mis dans cette prison, y occupa la chambre du major de Losme dans la grande cour de l'horloge, où étaient les bâtiments destinés aux officiers. Le cardinal y fut renfermé avec Brandecer, Schreiber et Liégeois, ses valets de chambre. Il eut constamment un garde à la porte, et éprouva tantôt la rigueur, tantôt la douceur de M. de Launay, selon que son procès amenait des chances de condamnation ou d'acquiescement. Le roi payait pour lui 150 livres par jour ; qu'on juge de ce que devait gagner le gouverneur sur ce prisonnier. Le cardinal fut acquitté, et l'arbitraire, qui cette fois ne l'avait pas conduit à la Bastille, commença pour lui à la sortie de cette prison. Après une captivité de dix mois où sa santé s'était altérée, il fut exilé à La Chaise-Dieu, dans les plus rudes montagnes d'Auvergne.

Puis venaient la comtesse de Lamoignon, dite de Valois, et son mari, inculpés surtout par le cardinal, et qui à son tour l'accusait tantôt lui, tantôt la reine elle-même.

Enfin, cette jeune et jolie Marie-Nicole le Gay, dite Doliva, ou Dessigny, dont la ressemblance avec la reine servit à jouer la fameuse scène des jardins de Trianon. Cette fille était grosse quand elle entra à la Bastille. Elle y est accouchée d'un garçon, par les soins du chirurgien, de la dame Chopin, sage-femme, et du nommé Guyon, porte-clefs. L'enfant fut baptisé à Saint-Paul, sous le nom de Toussaint de Beausire, qui s'était déclaré le père de l'enfant. Marie Doliva, qui contribua surtout à l'acquit-

tement du cardinal, fut mise elle-même hors de cour. Elle avait épousé son amant au sortir de la Bastille, et mourut peu après à Fontenay, dans la dernière des misères.

La dame Lamothe de la Tour, sœur de la comtesse, la demoiselle Briffaut, dite Rosalie, sa femme de chambre, le baron de Planta, confident du cardinal, et les nommés de la Porte, François Grenier, Armand de Cluzel, furent aussi compromis dans cette affaire et renfermés à la Bastille.



Cagliostro à la Bastille

Le comte de Cagliostro et Séraphina Felichiani, sa femme, y séjournèrent aussi pour le même motif. Tous deux furent acquittés ; mais leur captivité fut cruelle. Cagliostro, qui passait pour sorcier dans ce temps-là, ne put trouver de sortilège qui le fit sortir de la Bastille. Il y fut même très malade et eut pour garde un soldat qui, comme d'ordinaire, devint son espion. Il poussa si loin la discrétion qu'il entendit chaque jour les plaintes du comte de Cagliostro sur l'ignorance où il était du sort de sa femme, et qu'il garda toujours le silence ; et pourtant ce soldat savait que chaque jour, pendant sa convalescence, il était permis à Cagliostro d'aller se promener sur la tour au-dessous de laquelle la comtesse était en prison.

Les archives de la Bastille devaient surtout fournir quelque lumière sur *l'affaire du Collier*, restée obscure pour tout le monde ; mais M. de Breteuil avait eu soin de faire

enlever, peu après le procès, toutes pièces qui y étaient relatives. Au 14 juillet, on n'en a plus retrouvé que deux, qui sont assez curieuses pour être relatées.



Madame de Lamothe à la Bastille

La première est une lettre de madame de Lamothe à M. de Crosne, lieutenant de police ; nous la conservons avec l'orthographe qui en fait le principal mérite.

« Je suis désesperay monsieur de vous tourmenter ausi souvent pour moi, mais je me trouve forcée manqu'ent absolument du nécessaire come j'ai déjà eut l'honneur de vous le mander par deut fois différente que je souffres beaucoup de froit étant toute nüe, je vous prie monsieur d'avoir la bonté de vouloir donner de nouveaut ordres pour que j'ay tout se dont j'ai de besoin, je vous en saurai le plus grand grée.

« Et suis avec une parfaite estime, monsieur,
 « Votre très-humble servante,
 « C.s.s. de Valois de Lamothe de la Pénicière.
 « Paris, 13 octobre 1785. »

La seconde est une lettre de Cagliostro. On ne peut expliquer comment elle s'est trouvée à la Bastille ; mais enfin c'est dans les archives qu'elle a été découverte. Outre

les rigueurs de cette prison qu'elle dépeint, elle semble confirmer la double vue que l'auteur s'attribuait.

« Les rois sont bien à plaindre d'avoir de tels ministres, j'entends parler du baron de Breteuil, mon persécuteur... Mon courage l'a, dit-on, irrité ; il ne peut digérer qu'un homme dans les fers, qu'un étranger sous les verrous de la Bastille, sous sa puissance à lui, digne ministre de cette horrible prison, ait élevé la voix comme je l'ai fait pour le faire connaître, lui, ses principes, ses agents, ses créatures, aux tribunaux français, à la nation, au roi et à toute l'Europe. J'avoue que ma conduite a pu l'étonner ; mais enfin j'ai pris le ton qui m'appartenait ; je suis bien persuadé que cet homme ne ferait pas de même ; au reste, mon ami, tirez-moi d'un doute. Le roi m'a chassé de son royaume ; mais il ne m'a pas entendu. Est-ce ainsi que s'expédient en France toutes les lettres de cachet ? Si cela est, je plains vos concitoyens, surtout aussi longtemps que le baron de Breteuil aura ce dangereux département. — Quoi ! Mon ami, vos personnes, vos biens sont à la merci de cet homme tout seul ! Il peut impunément tromper le roi ! Il peut, sur des exposés calomnieux et jamais contredits, suspendre, expédier, faire exécuter par des hommes qui lui ressemblent, ou se donner l'affreux plaisir d'exécuter lui-même des ordres rigoureux, qui plongent l'innocent dans un cachot et livrent sa maison au pillage. J'ose dire que cet abus déplorable mérite toute l'attention du roi. — Me tromperais-je, et le sens commun des Français, que j'aime tant, est-il autre que celui de tous les hommes ? Oublions ma propre cause, parlons en général. Quand le roi signe une lettre d'exil et d'emprisonnement, il a jugé le malheureux sur qui va tomber sa rigueur toute-puissante ; mais sur quoi a-t-il jugé ? Sur le rapport de son ministre ; sur quoi s'est-il fondé ? Sur des plaintes inconnues, sur des informations ténébreuses qui ne sont jamais communiquées, quelquefois même sur de simples rumeurs, sur des bruits calomnieux, semés par la haine et recueillis par l'envie.

« La victime est frappée sans savoir d'où le coup part, heureuse si le ministre qui l'immole n'est pas son ennemi ! J'ose le demander, sont-ce là les caractères d'un jugement ? Et si vos lettres de cachet ne sont pas au moins des jugements privés, que sont-elles donc ? Je crois que ces réflexions présentées au roi le toucheraient. Que serait-ce s'il entraît dans les détails des maux que sa rigueur occasionne ! Toutes les prisons d'État ressemblent-elles à la Bastille ? Vous n'avez pas d'idée des horreurs de celle-ci ; la cynique impudence, l'odieux mensonge, la fausse pitié, l'ironie amère, la cruauté sans frein, l'injustice et la mort, y tiennent leur empire.

« Un silence barbare est le moindre des crimes qui s'y commettent. J'étais depuis six mois à quinze pieds de ma femme et je l'ignorais. D'autres y sont ensevelis depuis trente ans, réputés morts, malheureux de ne pas l'être, n'ayant, comme les damnés de Milton, de jour dans leur abîme que ce qu'il leur en faut pour apercevoir l'impénétrable épaisseur des ténèbres qui les enveloppent ; ils seraient seuls dans l'univers, si l'Éternel n'existait pas, ce Dieu bon et éminemment puissant qui leur fera justice un jour à défaut des hommes. Oui, mon ami, je l'ai dit captif, et libre je le répète : *il n'est point de crime qui ne soit expié par six mois de Bastille.*

« On prétend qu'il n'y manque ni de questionnaires ni de bourreaux ; je n'ai pas de peine à le croire. Quelqu'un me demandait si je retournerais en France, dans le cas où les défenses qui m'en écartent seraient levées. Assurément, ai-je répondu, pourvu que la Bastille soit devenue une promenade publique. Dieu le veuille !

« Vous avez tout ce qu'il faut pour être heureux, vous autres Français : sol fécond, doux climat, bon cœur, gaieté charmante, du génie et des grâces propres à tout, sans égaux dans l'art de plaire, sans maîtres dans les autres, il ne vous manque, mes bons amis, qu'un petit point, c'est d'être sûrs de coucher dans vos lits quand vous êtes irréprochables. Mais l'honneur ! Mais les familles ! Les lettres de cachet sont un mal nécessaire... Que vous êtes simples ! On vous berce avec ces contes.

« Il est digne de vos parlements de travailler à cette heureuse révolution, elle n'est difficile que pour les âmes faibles ; qu'elle soit bien préparée, voilà tout le secret : qu'ils ne brusquent rien, ils ont pour eux l'intérêt bien entendu des peuples, du roi, de sa maison. Qu'ils aient aussi le temps, le temps, premier ministre de la vérité, le temps par qui s'étudient et s'affermissent les racines du bien comme du mal ; du courage, de la patience, la force du lion, la prudence de l'éléphant, la simplicité de la colombe, et cette révolution si nécessaire sera pacifique, condition sans laquelle il ne faut pas y penser. Vous devrez à vos magistrats un bonheur dont n'a joui aucun peuple. Comme celui de recouvrer votre liberté sans coup férir en la tenant de la main de vos rois. »

C'était le 20 juin 1786 que Cagliostro écrivait cette lettre de Londres. Il ne se trompa qu'en une chose dans sa prédiction, c'étaient les intentions, je ne veux pas dire du roi, mais de sa maison et de sa noblesse, qu'il croyait plus libérales et plus pures. S'il avait prévu, à cette époque, la résistance et les trahisons de l'une et de l'autre, il eût prévu aussi tout ce que notre révolution a eu de sanglant. Cette lettre prouve, du reste, que tous ceux qui avaient connu la Bastille demandaient à se promener sur ses ruines. Et déjà ceux qui ne la connaissaient que de nom faisaient aussi le même vœu.

Les parlements s'étaient agités, la promesse de la convocation des états généraux était constamment débattue, et la France en était à ce point que chaque parti comptait ses forces. Au milieu de ces événements, la cour fit un dernier coup d'autorité.

La noblesse de Bretagne, assemblée à Saint-Brieuc et à Vannes, au nombre de douze cents gentilshommes, députa au roi douze de ses membres pour lui présenter un mémoire renfermant de nouvelles réclamations contre les atteintes portées à la constitution française et aux droits de la Bretagne. On mit ces douze députés à la Bastille. C'étaient MM. les marquis de Montluc, de Tremergat, de Carné, de Bévée, de la Rouerie, de la Feronière, les comtes de la Fruglaye, de Châtillon, de Geer, de Nétumières, de Radelierre-Peinhoët, et le vicomte de Cicé.

Ils furent enfermés à la Bastille dans la nuit du 14 au 15 juillet 1788, un an jour pour jour avant la prise de cette forteresse. Ce fut le dernier emprisonnement qui produisit de l'éclat. Le pouvoir devint alors plus sobre de ces actes arbitraires, mais il continua d'agir dans l'ombre et de priver les Français de leur liberté. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce règne, car aussi bien la plume se lasse de tracer continuellement le tableau de ces actes qui révoltent l'humanité, et nous avons hâte, nous aussi, d'arriver au jour de la justice. Du moment où nous y touchons cependant, il nous reste à dire, en rappelant la sévérité du régime de cette prison, quels étaient les malheureux qui y gémissaient encore. Voici leurs noms avec celui de leur porte-clefs et du numéro de la tour qui leur servait de prison.

Ces prisonniers nous apprendront eux-mêmes, au moment de leur délivrance par le peuple, la cause de leur captivité.

PORTE-CLEFS

TRÉCOURT	{	Tavernier	3 ^e Comté
		Pujade	3 ^e Bazinière
		Laroche	4 ^e id.
GUYON.....	{	Le comte de Solages ...	4 ^e Bertaudière
		De Wythe	1 ^{re} id.
FANSARD.....	{	La Caurège	1 ^{re} de Puits
		Béchade.....	1 ^{re} du Coin

Le dernier ordre de sortie de la Bastille que nous trouvons sur les registres est celui du marquis de Sade. Ce grand seigneur, mis d'abord à Vincennes *pour des expériences inhumaines qu'on l'accusait d'avoir faites en Provence sur des individus vivants*, porte la colonne des causes de la détention, fut transféré à la Bastille, le 29 février 1784, avec le comte de Solages, de Wythe et tant d'autres, à l'époque où l'on dégorgea cette prison. Le marquis de Sade, qui, s'il était coupable du crime qu'on lui imputait, méritait une punition sévère, fut au contraire traité avec moins de rigueur que les autres. On lui permit de faire tapisser sa prison, qui était la troisième chambre de la tour de la Liberté ; on lui permit en outre, pour son argent, de faire bonne chère. Il jouissait aussi de la faveur de la promenade sur les tours. Vers le milieu du mois de juin 1789 les troubles qui avaient lieu dans le faubourg Saint-Antoine, autour de la Bastille, effrayèrent M. de Launay, qui prit dès lors la précaution de faire charger les canons et d'interdire la promenade du marquis de Sade sur les tours. Celui-ci, peu satisfait des raisons qu'on lui donnait pour motiver cette interdiction, s'emporta contre le gouverneur, et prévint le nommé Lassinotte, son porte-clefs, que si dans une heure il n'avait pas une réponse favorable à la requête dont il le chargeait pour le gouverneur, il ferait un tapage à amener tout Paris.

Le gouverneur persista dans son refus, et le marquis de Sade persistant dans sa parole, prit un tuyau de fer-blanc qui se terminait en entonnoir et qu'on lui avait fait faire exprès pour vider plus commodément les eaux dans le fossé, et s'en servant comme d'un porte-voix, appela le peuple à son secours, vomissant des injures contre M. de Launay, qu'il accusait de vouloir l'assassiner. Ses cris furent en effet entendus dans la rue et le faubourg Saint-Antoine. On se réunit, on s'émeute, et peut-être allait-on tenter ce qui fut fait un mois plus tard, lorsque les cris cessèrent, et la nuit étant venue chacun se retira, mais en emportant cette idée qu'il y avait toujours des victimes à la Bastille. Dès les premiers cris, M. de Launay était accouru dans la prison du marquis de Sade et l'avait fait descendre dans les cours en lui promettant pour le lendemain la promenade qu'il lui avait refusée le jour même. Mais dans la nuit il envoya un exprès à Versailles, et au jour naissant le marquis fut transféré à Charenton.

Tout autre prisonnier aurait subi le cachot et d'autres positions plus cruelles ; mais le marquis de Sade était un grand seigneur qui n'était accusé que d'un crime plus vil que le vol, plus atroce que l'assassinat ; on n'osa sévir contre lui, on se contenta de le transférer dans une autre prison où ses cris ne pouvaient avoir aucun danger.

Ainsi le dernier acte de la Bastille présenta cette monstruosité du despotisme, que trop cruelle pour un accusé innocent, elle devint un refuge pour un coupable, qu'elle finit par soustraire à la justice. Elle était par là remontée à son origine première : ce fut dans cette double pensée d'arbitraire qu'on en jeta les fondements.

C'est sous cette double face que nous en avons écrit l'histoire.

Ce dernier trait, que la voix du prisonnier tentait de dénoncer au peuple, sembla être amené tout exprès pour lui présenter cette prison d'État dans toute sa rigueur.

Les préparatifs d'attaque contre la grande cité semblèrent aussi être faits pour montrer la Bastille sous le jour dangereux d'une forteresse élevée contre une ville.

Tout se réunit enfin pour éclairer la raison du peuple, exciter son indignation, mériter sa colère, et le 14 juillet il accomplit sa grande œuvre.

PRISE DE LA BASTILLE

Avant d'en arriver au récit matériel de la prise de cette forteresse, nous devons dire les causes qui amenèrent cet événement si extraordinaire dans notre histoire. Nous le devons d'autant plus, qu'il est de notre mission et de notre conscience d'historien de prouver que la prise de la Bastille ne fut pas un fait isolé dû seulement au hasard; un fait sans importance, sans combat de la part des assiégeants, sans résistance de la part des assiégés, un fait amené par la populace qui veut détruire, par les brigands qui veulent incendier ou piller. Du récit que nous allons faire, toujours appuyé sur des preuves authentiques, il résultera au contraire que la prise de la Bastille est un fait immense, qui a jeté les premières bases de notre liberté en rasant le monument le plus expressif du despotisme, et qu'il se lie à tout ce qu'a eu de grand et de sublime notre Révolution; que ce fait était dans tous les esprits et dans tous les cœurs, qu'il a fallu pour l'accomplir autant de courage et d'énergie que la haine du despotisme peut en donner, autant de sang que l'amour de la liberté en peut faire répandre; que ce fait enfin est l'œuvre de la nation tout entière et non de cette partie du peuple qu'on flétrit du nom de *populace*, et que la victoire de la Bastille est moins la prise matérielle d'une forteresse qui menaçait Paris et recélait dans ses flancs les victimes de l'arbitraire, que la conquête d'un grand principe¹⁶. Pour cela nous sommes forcés de jeter un regard en arrière et de bien dépeindre la situation de la France à l'époque de la grande semaine.

Pendant près d'un siècle, nous venons de le voir, la lutte établie entre la cour, le clergé et les parlements avait rendu le peuple et les bourgeois spectateurs muets des ambitieux qui se partageaient leurs biens, leurs sueurs et leurs libertés. Des aveux précieux, des reproches sanglants avaient jailli de cette lutte et avaient montré à nu l'injustice des privilèges, l'arbitraire du pouvoir, l'odieux des liberticides attentats. Les plumes et les voix des écrivains libéraux et philosophes avaient fait ressortir toutes ces monstruosité. Le dernier règne, par ses prodigalités honteuses, avait épuisé les finances.

16 Nous dirons une fois pour toutes, pour ne pas multiplier les citations et les notes, que tous les faits mis en avant dans le récit que nous allons faire, reposent sur des pièces sérieuses et authentiques, sur des récits du temps et sur le témoignage d'historiens dont on ne peut récuser la véracité. Parmi les innombrables matériaux que nous avons pu consulter, nous citerons principalement les pièces autographes recueillies à la Bastille, lors de la prise de cette forteresse, de même qu'une cinquantaine de *brochures, imprimées* en 1789, dont il serait trop long de donner les titres, et dont nous devons la communication à M le colonel Morin, dont la complaisance a été inépuisable. *Les procès-verbaux des électeurs de l'Hôtel de ville, le journal des ordres du roi à la Bastille, les registres de cette prison, le rapport de Dussaulx à l'Assemblée nationale, ses anecdotes sur la Bastille, les notes si curieuses de MM. Barrière et Berville, la Bastille dévoilée, le Journal de Paris, celui des Révolutions, le vieux Cordelier, le Moniteur, Dufey de l'Yonne, Dufougeret, Tableaux de la Révolution française, les mémoires sur la Bastille, ceux de Linguet, de Bezenval, de Ferrières, de Bailly, de Necker, de Marmotel, etc., l'Histoire de la Révolution française, par M. Thiers, etc.*



Le Trésor avait un déficit à combler, et le Trésor manquait d'argent. Le peuple et la bourgeoisie, la partie la plus nombreuse, la plus laborieuse, la plus utile de la nation, se voyait naturellement appelée à remplir seule les coffres de l'État par de nouveaux sacrifices, par une nouvelle misère. Deux tiers des terres, à peu près, appartenaient au clergé et à la noblesse : l'autre tiers appartenait au peuple ; c'est sur celui-là que pesaient toutes les charges : impôts au roi, dîme au clergé, droits féodaux à la noblesse.

La perception s'en faisait d'une manière illégale et vexatoire ; les nobles étaient les juges dans leurs propres causes ; les charges de judicature étaient vénales, et il fallait bien que les acheteurs en récupérassent le prix.

C'étaient des délais, de la partialité, des frais qui augmentaient la misère et doublaient le ressentiment. Enfin, la classe éclairée du peuple, la bourgeoisie, qui, par son industrie et ses talents, aurait pu rendre la France florissante et riche, était arrêtée dans son essor par les privilèges de la noblesse. Pour être quelque chose, pour avoir une charge, une place, une position, il fallait un nom noble. Dès lors, plus d'avenir pour l'immense majorité de la nation. Aux deux classes privilégiées, la puissance, l'or, les honneurs, l'impunité ; à la classe déshéritée et utile, les impôts, l'injustice, l'arbitraire et les lettres de cachet.

La liberté de la presse, quoique restreinte par les censeurs royaux, avait pourtant produit cet effet qu'elle avait du moins signalé ces grandes injustices, qu'elle avait éclairé la nation sur ses droits. *De la théorie la nation voulut passer à la pratique*, a dit M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution*. Ce mot caractérise admirablement l'esprit de l'époque, et cette volonté jointe aux luttes qui continuèrent entre la cour, le clergé et les parlements, luttes, qui causèrent des fautes dont le tiers état et le peuple surent profiter, amenèrent la prise de la Bastille, qui restera éternellement la première ère de notre liberté.

Le parlement de Paris donna un signal qui fut entendu de toute la France. Pour avancer selon l'opinion du siècle, il recula jusqu'à la Fronde, et exhumant la déclaration de la chambre de saint Louis, il en fit revivre les articles que Louis XIV avait lacérés avec son fouet de poste. Mais les temps étaient changés. On n'eût osé faire à cette époque ce que ce monarque fit alors.

Héritier innocent des fautes et des crimes des rois ses prédécesseurs, Louis XVI, plus fait pour être citoyen paisible que roi d'une monarchie turbulente, se laissait déjà guider par cette cour jeune et brillante qu'attirait autour d'elle la reine Marie-Antoinette, et qui ne voyait dans ces signes menaçants qu'une émeute qu'on pourrait facilement réprimer. D'ailleurs il eut tenté en vain une mesure énergique. La nation, quoique n'ayant pas essayé sa force, l'avait devinée, et la révolution était dans l'air. Le ciel même, comme s'il était las d'une oppression si grande et d'une si longue durée, sembla conjurer la perte de la classe privilégiée en envoyant sur la France des maux qui, en redoublant les misères du peuple, redoublèrent aussi sa colère et hâtèrent l'accomplissement de ses résolutions. La grêle du 13 juillet amena une famine pendant l'hiver de 1788 à 1789. Les embarras du gouvernement s'en accrurent.

À la manifestation du parlement de Paris, la cour répondit par l'exil ou l'arrestation des membres les plus opposants et par un lit de justice. Elle tenta même d'établir une cour plénière. Mais loin de diminuer l'influence du parlement par ce moyen, elle l'augmenta. Les parlements de province se réunirent à celui de Paris, et l'opposition grandit à mesure dans toute la France. Alors la cour prit un parti qu'elle crut le plus habile et le plus sûr ; ce fut d'opposer aux parlements, qui disaient agir au nom du peuple, des délégués de ce même peuple qu'elle emploierait à ruiner leur puissance, comme autrefois la Jaquerie avait ruiné au profit des rois la puissance des grands vassaux. La cour appela le tiers état à siéger aux états généraux dont elle rapprocha la convocation et fixa l'ouverture au 5 mai 1789.

Cette convocation était une chose immense, mais les conséquences en étaient plus graves encore. Le mode d'élection, celui de délibération, restait à fixer. Le nombre des députés du tiers état devait-il être égal à chacun de celui des deux ordres de la noblesse et du clergé? Devait-il les égaux tous deux à lui seul? Devait-il même les dépasser? Ces questions excitèrent des luttes très vives qui produisirent une foule d'écrits contradictoires. Parmi ces brochures, une surtout fixa l'attention par sa concision et sa logique : elle était de l'abbé Sieyès :

Qu'est le tiers état? demandait-il. — *Rien*, se répondait-il à lui-même. — *Que doit-il être?* demandait-il de nouveau. — *Tout*.

C'est en effet ce qu'indiquaient la raison, le bon sens et l'équité. Le tiers état représentait la France ; la noblesse et le clergé, les privilèges.

Un arrêt du conseil, du 27 décembre 1788, ordonna que le nombre particulier des députés du tiers état serait égal à celui des deux ordres réunis.

Cet arrêt, accueilli avec enthousiasme par la nation entière, augmenta la popularité de M. Necker, nouveau ministre des Finances, à l'influence duquel on l'attribua.

Décider la question du nombre des députés, c'était décider à l'avance le mode du vote. Les députés du tiers-état, égaux en nombre aux deux premiers ordres, devaient pouvoir contrebalancer de leurs voix celles des deux ordres réunis ; sans cela la mesure était vaine et sans but. Le clergé et la noblesse élevaient pourtant déjà la prétention contraire ; mais la question ne pouvant être décidée qu'en temps opportun, fut momentanément ajournée et l'on s'occupa des élections.

Pour cela Paris fut divisé en soixante districts qui prirent tous le nom des quartiers qu'ils représentaient ou du local où ils tenaient leurs séances. On se mit d'abord, avant d'élire les députés aux états généraux, à rédiger les cahiers des demandes qui leur seraient faites par l'organe des représentants. Ces demandes s'étendaient sur tous les abus dont on voulait l'extinction complète ; et pour mieux rendre leur idée, les électeurs de Paris donnaient mandat et pouvoir de faire une constitution dont les principes devaient découler de la Déclaration des droits de l'homme, formulée en ces termes, qu'ils plaçaient en tête du nouveau pacte, fondamental :

« Dans toute société politique, tous les hommes sont égaux en droits.

« Tout pouvoir émane de la nation, et ne peut être exercé que pour son bonheur.

« La nation peut seule concéder le subside ; elle a le droit d'en déterminer la quotité, d'en limiter la durée, d'en faire les répartitions, d'en assigner l'emploi, d'en demander le compte, d'en exiger la publication.

« Les lois n'existent que pour garantir à chaque citoyen la propriété et la sûreté de sa personne.

« Toute propriété est inviolable ; nul citoyen ne peut être arrêté et puni que par un jugement légal.

« Nul citoyen, même militaire, ne peut être destitué sans un jugement.

« Tout citoyen a le droit d'être admis à tous les emplois et dignités.

« La liberté naturelle, civile, religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que de celle de la loi, excluent

toute recherche sur ses opinions, ses discours, ses écrits, ses actions, en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui. »

En conséquence de cette déclaration, presque tous les cahiers demandaient l'abolition des lettres de cachet et la destruction de la Bastille, tant comme forteresse menaçant Paris, que comme prison d'État dont les portes restaient closes pour les juges.

Au milieu de ces opérations préparatoires, Paris était dans la plus vive agitation. Le Palais-Royal et plusieurs places publiques retentissaient chaque soir du récit de ce qu'avaient fait les commissaires des différents districts. Deux orateurs surtout étaient écoutés avec la plus grande faveur. L'un, à peine âgé de vingt-sept ans, paraissant plus jeune que son âge, d'une figure enfantine, mais héroïque et sainte quand elle s'animaient, montait sur les tables et sur les chaises au Palais-Royal, et malgré un bégaiement qui l'avait forcé à quitter le barreau, parvenait à captiver l'attention et à se faire écouter avec la plus grande faveur.

L'autre, aux formes herculéennes, à la tête puissante, aux traits rudes et caractéristiques, aux gestes brusques et saccadés, haranguait le peuple dans les rues, dans les promenades, sur les places, partout, et de sa voix sonore et mâle dominait le bruit de la foule qui l'écoutait avec une sorte de crainte mêlée de respect quand il lui jetait hardiment ces paroles qui résonnaient dans l'espace : « La nature m'a donné en partage les formes athlétiques et la physionomie âpre de la liberté. » Il était avocat aux conseils du roi et membre du district des Cordeliers, dont plus tard il fit le terrible club. Ces deux hommes, jeunes encore, commencèrent et finirent ensemble. Ce furent les premiers apôtres de la liberté ; cinq ans après ils en devaient être les martyrs. Ils périrent le même jour, l'un âgé de trente-trois ans, l'autre de trente-cinq, sur l'échafaud révolutionnaire, car, de ces deux hommes, le premier était Camille Desmoulins, le second était Danton.

Le peuple écoutait leurs voix et se nourrissait de leurs paroles ; mais peut-être encore trop novice dans cette nouvelle ère qui s'ouvrait devant lui, impatient de jouir de cette liberté qu'il ne croyait jamais atteindre, et comprenant mal le but qu'on lui proposait, il prit le premier prétexte pour essayer la force qui bouillonnait en lui.

Le sieur Réveillon, le plus riche fabricant de papiers de la capitale, employait de nombreux ouvriers à sa manufacture, située sous les murs de la Bastille. On assura qu'il avait l'intention de réduire de moitié le salaire des ouvriers. On lui attribua les propos les plus durs, on les commenta, on les augmenta, et on finit par y faire croire. Ce projet, répété de bouche en bouche, indigna toute la population du faubourg Saint-Antoine. Les malheurs de la famine, la misère publique et la crise du gouvernement avaient attiré à Paris une foule de gens étrangers prêts à prendre leur pain partout où ils pourraient le trouver. Ce furent ces gens-là, inconnus au vrai peuple, qui l'excitèrent et l'entraînèrent dans cette émeute qui eut son caractère particulier bien marqué. Le 27 avril, on amena le peuple vers la maison de Réveillon pour l'incendier.

M. de Bezenval, commandant des troupes de Paris, prévenu à temps de cette insurrection, avait envoyé un poste de trente hommes commandé par un sergent. Les courses de chevaux qui avaient lieu ce jour-là à Charenton, dont le faubourg Saint-Antoine était la route, empêchèrent, plus que les trente hommes de garde, le peuple d'accomplir ses projets. Il s'amusa à arrêter toutes les voitures et à faire crier aux maîtres : « Vive le tiers état ! » La voiture seule du duc d'Orléans fut exceptée. Le

peuple l'entoura en lui donnant des marques d'amour. Ainsi se passa le premier jour ; mais le lendemain il revint plus nombreux et plus irrité que jamais. Il entoura la maison de Réveillon, brisa les portes, pénétra dans les appartements, mit tout au pillage, et finit par incendier la manufacture. M. du Châtelet, à qui la surveillance spéciale de ce quartier était dévolue, y envoya plusieurs détachements de grenadiers qui attendirent que toute cette foule fût entrée dans la maison ou occupée à la démolir au-dehors. Alors un feu terrible commença contre les émeutiers. On semblait avoir prévu ce moment pour les surprendre et les égorger.

M. de Bezenval, inquiet de ce qu'il n'avait pas de nouvelles, envoya à son tour un bataillon de Suisses avec deux pièces de canon chargées à mitraille ; mais quand ces derniers renforts arrivèrent, tout était fini le peuple ramassait ses blessés et ses morts et se retirait en silence. Ce fut le premier sang qui coula à cette époque. De quelque manière que la cause en soit interprétée, ce sang féconda la place. Plus tard il y coula pour la plus noble cause, et cette tentative de licence peut-être où l'on avait voulu égarer le peuple, amena l'aurore de la liberté.

Réveillon, ruiné par cette émeute et par ce pillage, chercha un refuge contre ses ennemis et ses créanciers ; il sollicita, et obtint pour lui-même, une lettre de cachet à l'aide de laquelle il entra à la Bastille, dont les murs surent le garantir de tout nouveau sinistre. De là il écrivit les mémoires justificatifs qu'il a publiés. C'est une singularité assez remarquable que son entrée de cette manière à la Bastille. Cela prouve encore, malgré tout l'intérêt qui peut s'attacher au sieur Réveillon après un pareil désastre, combien était funeste l'usage de cette prison d'État. Les créanciers de Réveillon, plus innocents que lui dans cette affaire, se trouvaient privés des explications personnelles qu'il pouvait leur donner et des ressources qu'il pouvait posséder encore et que la loi leur accordait, et l'arbitraire se montrait si incertain, qu'il n'osait le protéger contre ses ennemis ou en faire justice. Réveillon sortit de la Bastille après un mois de séjour volontaire dans cette prison.

Cet événement émut peu le pouvoir, qui le considéra comme un fait sans importance. Le gouverneur seul de la Bastille y attacha plus de gravité. Il avait vu du haut des remparts cette foule frémissante et il avait songé qu'un jour elle pourrait bien se tourner contre ses murs. Dès lors il songea à prendre des précautions. Cependant les électeurs avaient terminé leurs cahiers et nommé leurs députés aux états généraux. Quand ce travail fut fini, ils ne crurent pas avoir entièrement rempli leur mandat, et prirent cette heureuse résolution de rester assemblés pendant la durée des états pour correspondre avec leurs délégués, et leur transmettre leurs vœux et leurs instructions, à mesure que la confection de la constitution avancerait. Il y avait d'ailleurs encore à décider la question du vote, et ils pensaient que leur coopération ne serait pas inutile. Ils ne se trompaient pas ; c'est à leur permanence que la révolution est due.

L'ouverture des états généraux eut lieu le 5 mai à Versailles. Le roi tint la séance royale devant tous les ordres réunis dans le même local. Mais après la séance, les deux premiers ordres se retirèrent chacun dans un local préparé à cet effet, laissant le tiers dans celui où il était et qui lui était dévolu. Alors s'agita le mode de voter. Le tiers fut unanime pour que tous les ordres réunis votassent à la majorité des voix ; la noblesse refusa, le clergé refusa aussi, mais à une faible majorité. Bailly, qui avait été

nommé président du tiers état, agit dans cette circonstance avec autant de dignité que de calme. Mirabeau, Mounier, Sieyès, etc., le secondèrent par leur fermeté.

Plusieurs messages furent échangés entre les trois ordres; plusieurs députations allèrent vers le roi; on ne put s'entendre et le temps s'écoulait. Un mois était déjà passé. Le tiers état prit aussitôt une résolution décisive. Après avoir transmis aux deux ordres l'invitation de se rendre dans leur salle, dont le local était seul convenable pour tenir les séances, il fit l'appel des bailliages pour que les députés pussent les représenter.

Le premier jour il en arriva trois, c'étaient trois curés; le second, six; le troisième, dix, et parmi ces derniers l'abbé Grégoire. On s'inquiéta alors du titre qu'on allait donner à l'assemblée, résolu qu'on était de changer ce nom d'états généraux. Mirabeau propose celui de représentants du peuple français, Mounier celui d'*Assemblée nationale*; le lendemain ce titre fut voté à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, et les conséquences qui en découlaient furent adoptées. L'Assemblée nationale se constitua et déclara qu'elle allait commencer ses travaux, qui consistaient à donner une constitution au royaume, en l'absence même des autres députés légalement prévenus, et sans distinction d'ordre ni de classes.

Aussitôt que cet acte de vigueur est connu au-dehors il produit des effets tout différents sur l'ordre de la noblesse et du clergé. La noblesse refuse de le sanctionner, et le clergé l'adopte au contraire à une assez forte majorité. La noblesse indignée entoure Louis XVI, l'entraîne à Marly pour l'éloigner de M. Necker, et le lendemain, quand Bailly se présente pour entrer dans la salle des délibérations, il la trouve entourée par les gardes-françaises, et sous prétexte de réparations à faire pour la séance royale, on lui en refuse la porte. Bailly insiste; des députés arrivent, l'entourent, le pressent. On veut à tout prix tenir séance, fut-ce sous les croisées du roi. Quelqu'un désigne la salle du jeu de paume; on s'y rend en tumulte, on s'y range comme on peut, debout le long



des murs. Mounier réclame le serment de chaque membre de ne pas se séparer que la constitution ne soit faite et établie, et Bailly prononce d'une voix émue la formule du serment ainsi conçue : « Vous prêtez le serment solennel de ne jamais vous séparer, de vous rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides. »

Une seule voix répond à sa voix, et tous, excepté un seul, Martin d'Auch, s'empressent de signer ce qu'ils viennent de jurer à la face de Dieu et en présence du peuple dont l'enthousiasme est au comble.

Mais la noblesse ne se tient pas pour battue. Elle fait tenir à Louis XVI une séance royale le 23, où ce monarque cassant les arrêtés du tiers état ordonne aux trois ordres de se séparer pour délibérer ; il sort ensuite suivi de la noblesse et de la minorité du clergé. Les députés du tiers et les curés restent en séance ; le grand maître des cérémonies se présente et s'adressant à Bailly :

– Vous avez entendu les ordres du roi ? lui dit-il.

– Oui, monsieur, répond Bailly ; je vais prendre ceux de l'assemblée.

– Oui, monsieur, s'écrie Mirabeau en s'avançant vers le maître des cérémonies, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi ; mais vous n'avez ici ni place, ni voix, ni droit de parler. Cependant pour éviter tout délai, allez dire à votre maître que nous sommes ici par la puissance du peuple, et qu'on ne nous en arrachera que par la force des baïonnettes.

– Nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier, délibérons, dit froidement Sieyès, après le départ de M. de Dreux-Brézé.

Et aussitôt au milieu des ouvriers qui venaient enlever les banquettes pour forcer les députés à sortir, l'assemblée déclare chacun de ses membres inviolable, et proclame traître, infâme, et coupable de crime capital quiconque attenterait à leur personne.

La révolution législative était opérée. La révolution populaire ne devait pas se faire attendre.

En effet, de Versailles à Paris la distance est si courte que quelques heures après on savait dans la grande ville ce qui se passait à l'Assemblée nationale. Les électeurs avaient continué leurs assemblées et instruisaient le peuple à mesure de toutes les nouvelles qui arrivaient. Le Palais-Royal et les autres lieux ne voyaient diminuer ni la foule ni l'enthousiasme pour le tiers état. Les Parisiens avaient battu des mains à chaque acte d'énergie qu'on leur avait appris. Des lettres, des messages, des députations étaient sans cesse envoyés à l'Assemblée nationale, qui, se sentant soutenue par l'immense population de Paris, en avait pris plus de force et de courage.

Ce fut le soir même qu'on apprit à Paris la belle réponse de Mirabeau au maître des cérémonies. On était rassemblé au Palais-Royal, et Camille Desmoulins déclama au milieu de la foule une épître au roi de sa composition, sur ses prétentions envers l'Assemblée nationale. Elle se terminait ainsi :

*Rends compte ; l'on veut bien encor payer ta dette.
Mais sois honnête au moins quand tu fais une quête.
D'un gueux, dit Salomon, l'insolence déplaît,
Et c'est au mendiant à m'ôter son bonnet.*

Voilà ce qu'avaient déjà inspiré les tergiversations de la cour et ses faux-fuyants ; voilà le langage qu'on parlait déjà lorsque la nouvelle de l'issue de la séance royale parvint au Palais-Royal. Aussitôt le plus grand enthousiasme éclate de toutes parts : un seul cri s'élançait dans les airs : « Vive l'Assemblée nationale ! » Puis chacun copie les paroles de Mirabeau. On court, on se disperse, on les colporte en tous lieux : la foule se rend en tumulte à l'hôtel de ville, où elle trouve des électeurs. On s'arrête dans les rues, on s'aborde, on se parle, on s'embrasse sans se connaître ; c'est du délire pour la liberté de la haine, de la rage pour la noblesse et ses privilèges.

Peu de jours après, on apprend que la Déclaration des droits de l'homme a été formulée dans l'Assemblée par le général La Fayette, et renvoyée, sur sa proposition, dans les bureaux pour en faire approuver la rédaction.

Le nom de La Fayette, déjà inséparable de Washington, fondateur de la liberté d'Amérique, le nom de ce héros jeune encore et que nous pleurons aujourd'hui, semblait un gage d'espérance pour la France. Il volait de bouche en bouche, il était accueilli par des acclamations frénétiques, et la première action que ce général venait de faire à l'Assemblée présageait l'avenir que la révolution lui préparait, et réalisait l'espoir du peuple de Paris, dont il devint l'idole dès cet instant.

Cependant la correspondance qui existait entre le peuple de Paris et l'Assemblée nationale était faite pour effrayer la cour. Elle s'en émut et commença à prendre des mesures. Mille projets secrets furent proposés au roi Louis XVI : ils devaient tous aboutir à la force brutale et à la guerre civile. Louis XVI les repoussa ; mais tout en suivant en cela les mouvements de son cœur, il n'écouta pas peut-être assez les conseils de M. Necker, odieux à la noblesse, et que chaque jour on ruinait dans son esprit.

Ce ministre gênait, par sa présence aux affaires, les projets des nobles, qui, trouvant de la résistance chez le roi (c'est aujourd'hui un fait acquis à l'histoire), résolurent d'agir à son insu. Ils s'étaient enfin réunis à l'Assemblée nationale pour obéir au roi, disaient-ils, et lui donner une preuve d'amour, mais non par conviction ; et l'Assemblée, malgré l'insolence des nobles qui se manifestait à chaque instant, avait commencé ses travaux.

De son côté, le peuple de Paris, nuit et jour sur ses gardes, se défiant de ces classes privilégiées qu'il avait appris à connaître depuis qu'il les avait forcées à s'expliquer, n'attendait que le moment où un prétexte lui serait donné pour éclater. Ainsi les deux partis étaient en présence et conspiraient sourdement, l'un pour ses privilèges, l'autre pour sa liberté.

La noblesse avait l'armée et la force brutale, le peuple l'Assemblée nationale et la justice. La partie ne parut pas égale à ceux qui voulaient se mettre à la tête du mouvement à Paris, s'il y avait lieu. Les gardes-françaises étaient les troupes casernées dans cette ville.

À l'affaire de Réveillon, elles avaient montré de l'acharnement contre le peuple ; mais, forcées de vivre chaque jour avec lui, elles étaient revenues de ce premier mouvement et commençaient à manifester leurs regrets. Danton cherchait toutes les occasions de les haranguer, et chaque fois qu'il voyait dans son auditoire en plein vent leurs uniformes figurer, il attaquait violemment l'ordre de choses qu'on cherchait à détruire, montrait l'avenir des soldats perdu, leur carrière coupée par les privilèges des nobles, qui seuls pouvaient être officiers, et les excitait, dans leur intérêt, à secon-

der le mouvement général. Ces exhortations étaient d'autant mieux entendues que les gardes-françaises regrettaient encore leur ancien colonel, M. de Biron, et venaient de passer sous le commandement de M. du Châtelet, qui, minutieux et ridicule sur la discipline, les tourmentait sans cesse et leur rendait le service plus pénible.

Or, il arriva sur ces entrefaites que pour quelques causes légères, une partie de ce régiment fut punie et emprisonnée à l'Abbaye. À cette nouvelle, Danton voyant arriver le moment de faire donner aux soldats, par le peuple, une marque de sympathie, harangue la foule avec plus de véhémence que jamais ; parle de la sévérité de la punition, de ses motifs, qu'il trouve dans l'union des gardes-françaises avec le peuple, et de sa voix puissante s'écrie : « À l'Abbaye ! Allons délivrer nos frères ! »

Aussitôt le peuple s'élançe ; Danton se met à sa tête : ils courent, ils volent, arrivent à la prison, brisent les portes, délivrent les soldats, et les emmènent en triomphe au Palais-Royal, où ils les déposent sous la garde du peuple. Camille Desmoulins et Danton se réunirent alors pour délibérer sur ce qu'ils en allaient faire. Ils eurent la sagesse de ne pas pousser plus loin les choses, afin de ne pas changer cette manifestation en émeute qui donnerait à la cour le prétexte de sévir contre les Parisiens.

Mais ne voulant pas s'adresser à elle, ils écrivirent une lettre au seul pouvoir qu'ils voulaient désormais reconnaître, à l'Assemblée nationale, pour demander la liberté des soldats. Celle-ci envoya au roi une députation pour exprimer les vœux des Parisiens, présentant leur réalisation comme un moyen infaillible de rétablir l'ordre et la paix. Louis XVI l'accorda, moyennant que les prisonniers se reconstituassent à l'Abbaye. C'est ce qu'ils firent sur-le-champ, et le lendemain ils furent mis en liberté. Cet acte cimentait l'union des gardes-françaises et du peuple.

Mais la cour, à ce spectacle, voyant qu'elle ne pouvait plus compter sur cette troupe, songea à en amener d'autres. Celles du baron de Bezenval, commandant de Paris, qui étaient toutes Suisses, furent renforcées ; quinze régiments, la plupart étrangers, stationnèrent autour de la capitale sous son commandement, et une véritable armée, ayant pour chef le vieux maréchal de Broglie, s'avança sur Paris et Versailles à marches forcées. Un coup d'État était décidé par la cour et la noblesse. Les députés nobles, prêts à quitter Versailles, y prolongèrent leur séjour en attendant l'issue. Le roi, assure-t-on, l'ignorait. M. Necker n'était pas dans le secret ; mais devinant tout, y mettait une résistance énergique, ce qui se savait et le rendait plus populaire. Enfin, on voyait le nuage à l'horizon, mais on ne savait pas au juste le point d'où il était parti, le point où il allait fondre.

M. de Bezenval, dans ses Mémoires, assure qu'il n'a connu aucun projet de ce genre ; cela ne prouve qu'une chose, c'est que le secret a été fidèlement gardé envers lui ; on n'en doit que louer davantage ses prévisions et les précautions extraordinaires qu'il avait prises : elles s'étaient principalement concentrées sur la Bastille. Comme prison d'État, c'était le signe du triomphe de son parti ; comme forteresse, c'était la force matérielle à employer contre les Parisiens. Il résulte des deux lettres écrites à cette époque, et qui sont les seules qu'on ait retrouvées, qu'il portait une attention particulière à la Bastille dans les circonstances où se trouvait Paris.

À monsieur de Launay, gouverneur du château royal de la Bastille.

« Paris, le 8 juillet 1789,

« Je vous envoie, monsieur, M. Berthier, officier de l'état-major, pour prendre des renseignements sur la Bastille, et voir avec vous les précautions qu'il y a à prendre, tant pour le local que pour l'espèce de garnison dont vous pouvez avoir besoin : ainsi, je vous prie de lui donner toutes les connaissances relatives à cet objet. J'ai été tranquille sur les premières inquiétudes que vous m'avez données, parce que j'étais sûr de mon fait, et vous voyez qu'il ne vous est rien arrivé. L'avenir est différent ; et c'est pour cela que je cherche à être instruit du poste.

« Baron de Bezenval. »

Réponse.

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et que M. Berthier m'a remise. En conséquence, je lui ai fait voir la place dans le plus grand détail : il est actuellement en état de vous en rendre le compte que vous désirez. J'ai cru, monsieur le baron, devoir vous faire part mercredi dernier de l'avertissement que j'avais eu la veille et des précautions que j'avais déjà prises, en cas que l'attaque qui m'était annoncée eût son effet.

« Je suis avec respect, monsieur le baron, etc.,

« De Launay. »

Ces lettres prouvent deux choses : la première, qu'il existait une correspondance active entre le commandant de Paris et le gouverneur de la Bastille ; la seconde, que le projet de se rendre maître de la Bastille n'est pas l'effet du hasard.

Comme on le voit, M. de Launay avait déjà pris ses précautions. Cette résolution lui fut surtout inspirée, comme je l'ai dit, lors du pillage de la maison Réveillon : dès cette époque jusqu'au moment où le baron de Bezenval lui envoya M. Berthier pour s'assurer de l'état de la place, il avait fait mettre en état, sur les tours, quinze pièces de canon, dont onze de huit livres et quatre de quatre livres de balles ; il avait ajouté à cela trois pièces de canon de quatre qu'il avait tirées de l'Arsenal et placées dans la grande cour en face de la porte d'entrée ; elles étaient chargées à mitraille.

Depuis il continua ses préparatifs de défense à mesure ; il fit tailler les embrasures de canon d'environ un pied et demi ; elles portaient sur le pont de l'avancé. Il fit transporter du magasin d'armes dans le château douze fusils de rempart, qu'on appelait encore *amusettes du comte de Saxe*. Six furent mis en état ; ils contenaient chacun une livre et demie de balles. Il fit, en outre, établir des meurtrières pour ces monstrueux fusils, principalement dans la tour de la Bazinière, et, à cet effet, en fit sortir le prisonnier Tavernier, qu'il mit dans la tour de la Comté.

Il s'occupa ensuite de la défense de son propre logement en cas de surprise. Il fit construire un retranchement de madriers de chêne, assemblés à rainures et languettes, avec de nombreuses ouvertures pratiquées dans l'épaisseur pour y placer les canons de fusil. Il fit en outre réparer les ponts-levis et enlever leurs garde-fous.



Pour alimenter toutes les armes qu'il avait amassées, il s'était approvisionné d'une grande quantité de munitions. Il avait quatre cents biscaïens¹⁷, quatre coffrets de boulets sabotés¹⁸, quinze mille cartouches et bon nombre de boulets de calibre. Deux cent cinquante barils de poudre du poids de cent vingt-cinq livres chacun, avaient été transportés dans la nuit du 12 au 13 juillet de l'Arsenal à la Bastille. Elle fut d'abord déposée dans la cour, et le lendemain on la mit en grande partie dans le cachot de la tour de la Liberté. Le reste fut porté à la sainte-barbe¹⁹.

Enfin, et comme dernière prévision, dans la nuit du 9 au 10, il fit porter sur les tours six voitures de pavés, de vieux ferrements, tels que tuyaux de poêle, chenets, boulets qui n'étaient pas de calibre, etc., pour défendre les approches du pont dans le cas les munitions viendraient à manquer, et dans celui où les assiégeants s'en approcheraient assez pour que le canon ne pût les atteindre.

Lorsqu'il écrivit au baron de Bezenval, M. de Launay avait pour garnison quatre-vingt-deux invalides, dont deux canonniers, commandés par M. de Monsigny. M. de Bezenval s'empessa de lui envoyer un renfort de trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par M. de Flue.

Telle était la situation formidable de la Bastille lorsque le peuple marcha sur elle. Ce que nous venons d'écrire est attesté par les pièces les plus authentiques, et donne,

17 Mousquet de gros calibre. Le biscaïen ou boîte à mitraille. Les boîtes à mitraille consistaient en des cylindres chargés de balles métalliques, n'étaient utilisées qu'à courte distance. Le cylindre se brisait, disséminant les balles à la façon dont un fusil de chasse disperse ses chevrotines.

18 C'est-à-dire fixé à un « sabot » de bois cylindrique qu'on glissait dans un sachet en serge contenant la gargousse pleine de poudre.

19 Pièce où l'on entreposait les munitions.

comme nous l'avons déjà dit, le démenti le plus formel à ceux qui n'ont pas craint d'avancer depuis que la prise de la Bastille fut un fait sans danger et sans importance.

Ce fait fut l'œuvre de trois journées dans le mois de juillet. Dieu semble avoir marqué ce mois et ce nombre pour la liberté du peuple de France.

Ces trois journées se lient ensemble : nous allons donner une esquisse rapide des deux premières.

Le 12 juillet, au matin, la plus grande agitation régnait dans Paris. Effrayés de l'approche des troupes, presque sans communication avec l'Assemblée nationale, les habitants de cette ville lisaient avec incrédulité une affiche placardée sur tous les murs, par laquelle on annonçait *de par le roi* que le rassemblement des troupes, loin d'effrayer les Parisiens, devait les rassurer, car ces troupes n'entouraient Paris que pour le protéger contre les tentatives des brigands.

On supputait alors le nombre des soldats qui étaient dans la capitale ou aux environs, et l'on s'étonnait que, pour contenir quelques *brigands*, on fit marcher une armée. Il y avait au champ de Mars un camp composé de trois régiments suisses et de trois autres régiments de hussards et de dragons, casernés à l'École Militaire. C'était le baron de Bezenval qui en avait le commandement. On savait l'arrivée du prince de Lambesc à la tête de son régiment, le Royal-Allemand. On signalait des cantonnements à Sèvres, à Saint-Cloud, aux Champs-Élysées et aux environs de Versailles.

Cinq régiments étaient à Saint-Denis avec quarante pièces de canon, et des voyageurs, arrivés le matin, annonçaient avoir vu à Gonesse cinquante, et au Bourget soixante pièces d'artillerie. Tout à coup le bruit du renvoi de M. Necker, le seul ministre qui prit les intérêts du peuple contre le mauvais vouloir de la cour, se répand dans Paris. Ceux qui donnent les premiers cette nouvelle sont traités de fous ou de traîtres. Mais elle prend peu à peu consistance, et l'on court à l'hôtel de ville pour s'assurer de sa véracité. C'était là en effet le vrai point de ralliement, car c'était là que siégeaient les électeurs qui avaient eu la prudence de ne pas vouloir se séparer : c'est ce qui fit leur force, c'est ce qui fit la révolution. La cour, ne voyant les choses que telles qu'elles étaient autrefois, que telles qu'elle voulait qu'elles fussent encore, n'avait calculé ni les progrès des idées, ni la nouvelle organisation donnée à Paris par M. Necker lui-même en le divisant en soixante districts pour les élections.

« Il était aisé, dit Ferrières dans ses mémoires, de réunir les électeurs, d'appeler les citoyens dans leurs districts. Paris n'était plus, comme autrefois, une ville peuplée d'individus isolés, dépourvus de moyens de communiquer ensemble, ne sachant où se rallier, où se concerter, où prendre à la majorité des voix une délibération unanime. Necker avait créé un point de ralliement ; huit cent mille citoyens, jadis inconnus l'un de l'autre, venaient d'acquérir tout à coup un intérêt commun et pouvaient à l'instant même se réunir et former une unité numérique. »

C'était ce qui était arrivé. Les districts avaient nommé des commissaires qui siégeaient à l'hôtel de ville, et dans ces moments de crise, tous étaient à leur poste. La foule tumultueuse encombrait donc la place de Grève, et demandait à grands cris la confirmation de la nouvelle qui s'était répandue, et le comité des électeurs, certain de ce fait, n'osait le proclamer avant d'avoir pris des mesures qu'il était en train de discuter.

Pendant ce temps, une partie de la population qui avait l'habitude de se rendre au Palais-Royal pour apprendre les nouvelles, y était accourue, affamée de connaître la vérité sur cet événement. Il était cinq heures du soir, et l'on hésitait encore à rien croire, lorsque Camille Desmoulins arrive tout haletant. La foule reconnaît en lui son orateur ordinaire ; elle le presse, elle l'entoure, elle le porte sur une chaise et fait silence. Il veut parler, mais il hésite, l'émotion agite ses lèvres, qui ne peuvent proférer une seule parole ; enfin, faisant un dernier effort, il s'écrie :

« Citoyens, il n'y a pas un moment à perdre ; j'arrive de Versailles ; M. de Necker est renvoyé ; ce renvoi est le tocsin d'une Saint-Barthélemy de patriotes. Ce soir, tous les bataillons suisses et allemands sortiront du champ de Mars pour nous égorger : il ne nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux armes et de prendre une cocarde pour nous reconnaître. »

Camille-Desmoulins avait dit ces paroles sans son hésitation et son bégaiement ordinaire ; à dater de ce moment il ne bégaya plus.

« J'avais des larmes dans les yeux, nous dit Camille dans son *Vieux Cordelier*, et je parlais avec une émotion que je ne pourrais ni retrouver ni peindre. Ma motion fut reçue avec des applaudissements infinis. Je continuai : « Quelle couleur voulez-vous ? Quelqu'un s'écria : « Choisissez. — Voulez-vous le vert, couleur d'espérance, ou le bleu de Cincinnatus, couleur de la liberté d'Amérique et de la démocratie ? » Des voix s'élevaient : « Le vert, couleur de l'espérance ! »

Alors je m'écriai : « Amis, le signal est donné. Voici les espions et les satellites de la police qui me regardent en face. Je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs mains. » Puis, tirant deux pistolets de ma poche, je dis : « Que tous les bons citoyens m'imitent ! »

Je descendis, étouffé d'embrassements : les uns me serraient contre leur cœur, d'autres me baignaient de leurs larmes. Un citoyen de Toulouse, craignant pour mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Cependant on m'avait apporté un ruban vert.

J'en mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai à ceux qui m'environnaient. Mais bientôt les rubans sont épuisés : « Eh bien ! Prenons des feuilles et attachons-les à nos chapeaux ! »

Alors en un instant les arbres sont dépouillés de leurs feuilles, chacun prend la cocarde, une partie de la foule court s'armer chez elle, l'autre suit Camille Desmoulins, qui pénètre dans les théâtres dont l'ouverture commençait. Il harangue de nouveau les spectateurs, les entraîne, les appelle aux armes, et fait fermer les salles en signe de deuil. De là il conduit le peuple sur les boulevards chez Curtius ; il prend les bustes de Necker et du duc d'Orléans, qui, selon les bruits qui couraient, avait reçu un ordre d'exil, et les fait promener dans Paris, couverts d'un crêpe noir.

Le cortège était nombreux et faisait ôter les chapeaux sur leur passage. Il suit le boulevard et la rue Saint-Martin, où il engage un détachement de la garde parisienne à l'accompagner ; puis, débouchant par les rues de la Ferronnerie et Saint-Honoré, il arrive à la place Vendôme. Là, pour la première fois, il trouve un détachement de Royal-Allemand qui veut le disperser.

Le peuple refuse et veut poursuivre. Une collision s'engage : le buste de Necker est brisé par le sabre d'un dragon. Le peuple répond à coup de pierres ; les coups de feu les suivent. Un garde-français inoffensif et sans armes est tué par un dragon, un

médecin venge sa mort en abattant, d'un coup de pistolet, le cavalier qu'il démonte et s'empare de son cheval. Alors la garde de Paris attaque à son tour, et le combat s'engage avec les dragons, qui, pressés en tout sens, sont obligés de fuir.

D'un autre côté, le prince de Lambesc débouche au pont des Tuileries. Entendant des coups de feu, il entre au galop dans le jardin où se trouvaient des promeneurs inoffensifs, et tue de sa main un vieillard nommé Chauvet, maître de pension, âgé de soixante-quatre ans. La foule se disperse devant cette cavalerie furieuse, et court en partie à l'hôtel de ville chercher un refuge auprès des électeurs assemblés ; l'autre partie envahit les boutiques des armuriers et s'en dispute les armes. La nuit arrive au milieu de ce désordre, et l'on est prêt à se disperser, lorsque, au sein de l'obscurité, une voix tonnante retentit :

« – Aux barrières ! s'écrie-t-elle, nous sommes menacés de la famine, de l'absence de toute denrée ! Aux barrières ! C'est là la place du peuple : il faut que de là le peuple veille sur Paris et ses électeurs à l'hôtel de ville, Il faut qu'il ne laisse pénétrer dans Paris que des amis de la liberté et qu'il refoule de son sol tous les fauteurs de la tyrannie. Aux barrières ! »

Ce cri est mille fois répété et l'on se met en marche aussitôt. La voix qui venait de se faire entendre était celle de Danton, qui cette nuit guida le peuple de ce côté.

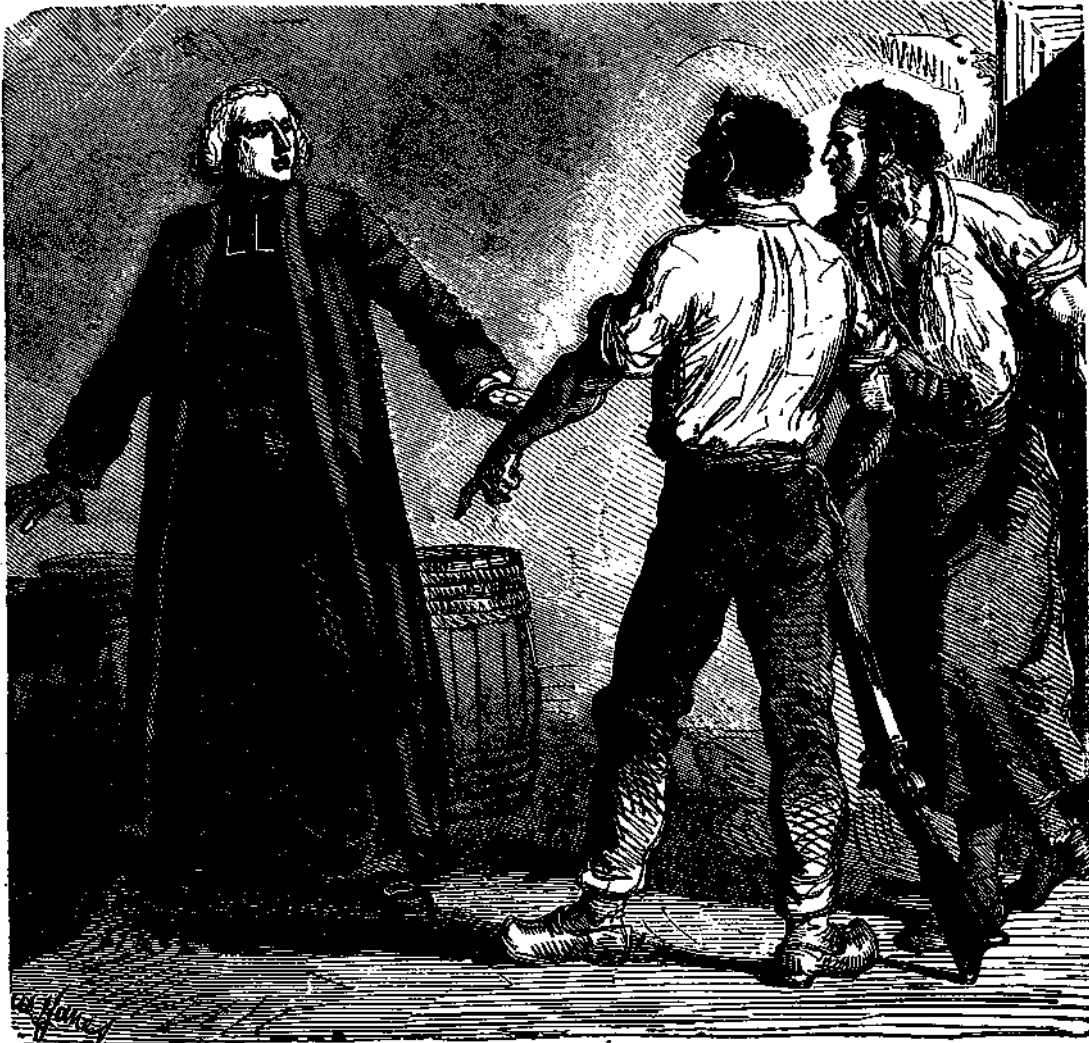
Quelques heures après, à la lueur de l'incendie des barrières, le comité des électeurs délibérait unanimement à l'hôtel de ville que les districts seraient convoqués et armés le lendemain.

Le lendemain, en effet, cette mesure paraissait d'autant plus urgente que l'on recevait à chaque instant la nouvelle de la prochaine invasion des troupes dans Paris. Une foule immense assiégeait les abords de l'hôtel de ville et demandait des armes aux électeurs. Ceux-ci mandèrent M. de Flesselles, alors prévôt des marchands, le même dont nous avons signalé la conduite dans l'affaire La Chalotais. Le comité des électeurs, après s'être déclaré en permanence, le nomma son président et réclama des armes. Celui-ci répondit qu'il n'en avait pas, mais qu'il recevrait dans la journée douze mille fusils envoyés de Charleville, qui seraient bientôt suivis de trente mille autres. Cette nouvelle calma le peuple, qui se dispersa alors dans Paris et courut en attendant au pillage des armes dans tous les dépôts publics où il croyait en trouver. Il s'empara d'abord de celui de la ville et se distribua trois cent soixante fusils. Il envahit ensuite le garde-meuble et prit dans les vieilles armes des rois de France tout ce qu'il crut propre à se défendre. Deux canons, dont un garni en argent, se trouvèrent dans cet endroit, et furent traînés par les rues et pointés contre les troupes.

Les boutiques d'armuriers, épargnées la veille, sont visitées ce jour-là. Bientôt des citoyens apparaissent sur quelques points. Les gardes-françaises quittent leur caserne, où leurs officiers ne peuvent plus les retenir, et courent se mêler au peuple. Le tocsin sonne à l'hôtel de ville et dans toutes les églises. Le tambour bat à chaque rue.

On pénètre dans la prison de la Force et on emmène tous ceux qui n'étaient pas accusés de crime pour en faire des combattants. Des troupes se forment dans chaque district, elles prennent des noms, pour se régulariser et se reconnaître. Ce sont les volontaires du *Palais-Royal*, *des Tuileries*, *de la Bazoche*, *de l'Arquebuse*, etc. ; elles se rendent à l'hôtel de ville à moitié armées et attendent les fusils annoncés par M. de Flesselles ; là elles prennent la nouvelle cocarde nationale, bleue et rouge, reflet du

blason de la ville de Paris. Pendant ce temps ceux qui n'avaient pu se procurer des armes dépaient les rues, forment des barricades, transportent les pavés en haut des maisons ; ce sont les femmes, les enfants, les vieillards, qui s'occupent surtout de ce travail dont les nouveaux miliciens viennent rendre compte à la place de Grève. Tout à coup on amène au comité cinq milliers²⁰ de poudre qu'on allait faire sortir de Paris, et que le peuple des barrières, qui faisait bonne garde, avait arrêté. On les dépose dans la salle basse de l'hôtel de ville, et l'abbé le Fèvre, membre du comité, accepte la commission périlleuse d'en faire la distribution.



Pendant ce temps, le comité songe à donner un chef à cette milice nationale.

Le marquis de la Salle accepte ces fonctions et parvient à jeter quelque discipline parmi les soldats. Mais tandis que les uns se procurent des armes, les autres se procurent du pain. Un convoi destiné aux troupes campées au champ de Mars est arrêté et conduit aux halles. On se présente au couvent des Lazaristes et on leur enlève le blé et la farine qu'ils avaient dans leurs magasins et qu'on conduit également aux halles. Puis on revient à la place de Grève, où l'on voit arriver les caisses ayant pour suscription : *Artillerie* ; c'étaient celles annoncées par Flesselles. On les ouvre, elles ne contenaient que du linge et des cailloux.

Le peuple veut s'en prendre alors au prévôt des marchands et au comité lui-même. Flesselles, pour détourner l'orage, envoie cette foule aux Chartreux et dans d'autres maisons où il assure qu'il y a des armes ; il savait qu'il les trompait ; il ne voulait que gagner du temps.

Le peuple revient plus furieux. Il trouve sur la place de Grève la voiture du prince de Lambesc, qu'on avait prise et sur laquelle il commence par assouvir sa rage. Il la brise d'abord, puis l'incendie, et au moment où il veut se rendre au comité, il apprend que ce dernier a déjà autorisé tous les districts à faire fabriquer aux frais de la ville, des piques, des sabres, des hallebardes, toutes sortes d'*armes subalternes*, disait l'arrêt, *mais que la valeur et le désespoir savent employer dans les grandes occasions*.

Ce travail était commencé ; il fut rapide comme la pensée ; en moins de trente-six heures, on en fabriqua cinquante mille. La nuit était venue. Le peuple n'était pas las, il s'occupait à fabriquer les piques, à dépouiller les toits de leur plomb pour fondre des balles. L'orage était détourné, on craignit alors pour la nuit une surprise au milieu des ténèbres.

On ordonna d'illuminer, tout le monde obéit à cet ordre : chaque maison, à chaque étage, alluma son fanal, la ville entière parut scintillante de lumière comme en un jour de fête. Pourtant on n'entendait ni les cris de joie, ni les chansons, ni les danses de ces jours consacrés ; le pas régulier des patrouilles, le bruit des marteaux, retentissaient seul dans la grande cité. Ce calme était imposant après l'agitation de la journée. Le peuple forgeait des armes la nuit pour briser ses fers quand le jour serait venu.

Cependant la question des armes inquiétait vivement ceux qui voyaient la révolution immédiate. Plus calmes après avoir dirigé toute la journée les mouvements populaires, Danton et Camille Desmoulin assistaient le soir à la séance de leur district aux Cordeliers. Ils proposèrent d'envoyer chercher des fusils aux Invalides, où l'on prétendait qu'il y en avait quarante mille déposés.

On nomma sur-le-champ deux membres qui se rendirent à l'hôtel et furent introduits devant M. de Sombreuil, le gouverneur. Le baron de Bezenval se trouvait avec lui en ce moment et écouta leur requête. Il refusa de livrer les fusils avant d'en avoir reçu l'ordre de Versailles, et promit d'écrire le jour même. Les députés revinrent au district, rendirent la réponse, et il fut décidé que si le lendemain on ne livrait pas les armes, elles seraient enlevées de force.

M. de Sombreuil avait pris depuis quelques jours une précaution à ce sujet. Il avait fait transporter les fusils dans les caves qui sont sous le dôme des Invalides, où ils avaient été recouverts de paille pour être dérobés à toutes les recherches. Il ne crut pas avoir assez fait encore, et ordonna aux invalides de démonter ces armes et d'en ôter les chiens pendant la nuit. Mais les invalides, que le mouvement populaire et l'amour de la liberté commençaient à gagner, firent ce travail si lentement, qu'à peine purent-ils l'exécuter sur une vingtaine. Sauf cela le dépôt d'armes était entier.

Ce fut pendant cette nuit qu'on colporta dans les districts qui restèrent assemblés l'écrit suivant fait à la main, qui a été imprimé depuis et que nous avons sous les yeux :

« Ordre de l'attaque de la ville de Paris, projeté pour la nuit du 14 au 15 juillet 1789.

« Les invalides devaient recevoir l'ordre de faire résistance et de s'opposer à l'enlèvement des canons et des armes de leur hôtel ; ils devaient faire feu sur les habitants de Paris au premier signal, et ils auraient reçu aussitôt des renforts du camp posté

au champ de Mars, par les régiments de Salis-Samade, Château-Vieux, Diès-Back, suisses, Berchigny, hussards, Esterasy et Royal-Dragon.

« D'autres hussards et dragons devaient se porter en même temps sur l'hôtel de ville pour y enlever les magistrats et les archives.

« Au premier coup de canon, le prince de Lambesc serait entré à la tête de Royal-Allemand et d'un autre régiment de cavalerie, sabrant à droite et à gauche, et se serait emparé des ponts, qu'il aurait garnis de canons.

« En même temps les troupes qui formaient l'investiture de Paris dans la banlieue se seraient avancées.

« Saint-Denis détachait les régiments de Provence et de Vintimille.

« Neuilly ceux de Royal-Suisse, Alsace et Bouillon.

« Sèvres et Meudon ceux de Hesse-Hermestadt, Roëmer, Royal-Cravate, Royal-Pologne, et Siennois, composé de quatre bataillons de chasseurs.

« Ces troupes, rangées à la porte Saint-Antoine, auraient été soutenues par le canon de la Bastille.

« Les hauteurs de Montmartre auraient été occupées par les régiments de Besançon et de la Fère, et garnies de dix pièces de canon pour foudroyer la ville.

« Trois régiments d'infanterie allemande avec dix pièces de campagne seraient entrés par la barrière d'Enfer.

« Le pillage du Palais-Royal aurait été promis aux hussards.

« Après l'expédition, les troupes auraient occupé les barrières et s'y seraient retranchées avec de l'artillerie. Toute communication eût été interceptée avec la province. »

À ce projet d'attaque, on avait joint la liste des chefs qui devaient commander cette expédition. C'étaient le maréchal de Broglie, généralissime ; d'Autichamps, maréchal général des logis ; de Bezenval, de Choiseul, Narbonne, Frislard, le prince de Lambesc, de Berchigny, de Telhuses, de Lambert et du Châtelet.

Ce plan d'attaque paraissait d'autant plus sérieux, d'autant plus certain, que toutes les troupes désignées étaient disposées autour de Paris pour faire les mouvements indiqués ; il présentait un danger réel, un danger presque inévitable. Mais dans la situation des esprits, dénoncer un danger imminent c'était doubler le courage. Ceux qui s'étaient mis à la tête du mouvement n'hésitèrent pas à faire tout connaître à l'assemblée des districts. Alors, en effet, au lieu d'être intimidés par ces projets liberticides, ceux qui étaient présents à leurs districts virent changer leur énergie en une rage aveugle et terrible. C'était dans la nuit du 14 au 15 que l'attaque devait avoir lieu ; ils résolurent d'en finir le 14, dans la journée. Ils sortirent sur-le-champ, après s'être concertés. Les uns couraient aux ateliers où l'on fabriquait des armes, les autres donnaient rendez-vous sur l'esplanade des Invalides au jour naissant. Quelques-uns, et ce fut le petit nombre, marchèrent vers la Bastille.

Les chefs du mouvement avaient compris le mal que pouvait faire à la ville cette forteresse. C'était, outre cela, le monument favori du despotisme planant sur une ville qui voulait à tout prix devenir libre. Ils avaient résolu de se rendre maîtres de la prison d'État, tombeau de la liberté, et de la citadelle, menace permanente de meurtre et d'incendie. Ils approchèrent en silence des tours noires de cet édifice : il était minuit. Ils virent douze factionnaires qui veillaient sur le haut des remparts.

Ils firent pas à pas le tour de la forteresse pour examiner les dispositions qui avaient été prises ; et lorsqu'ils s'en furent assurés, plusieurs d'entre eux qui avaient des armes ajustèrent les factionnaires dans l'ombre et tirèrent sur eux. Cette démonstration jeta l'alarme dans le faubourg Saint-Antoine, et désigna au peuple le point qu'il devait d'abord attaquer.

Au bruit des coups de fusil, tout fut en mouvement dans la Bastille. Le gouverneur monta sur les tours, suivi d'une partie de ses soldats ; mais il ne put rien apercevoir, et aucun bruit ne troubla plus le silence de la nuit. C'était un signal qu'on avait voulu donner au peuple. Ce signal fut entendu : dès ce moment toute l'attention se tourna vers la Bastille. Dans cette nuit même, plusieurs députations du quartier Saint-Antoine se transportèrent à l'hôtel de ville pour donner des alertes qui toutes se trouvèrent fausses, mais qui toutes étaient probables, car un régiment entier de hussards stationnait à la barrière du Trône, et les canons de la forteresse étaient braqués contre la ville.

Dès le point du jour une foule de curieux se promenait autour des fossés et près de la grille de la Bastille. Trois invalides étaient de garde à cette grille : derrière eux tous les ponts-levis étaient levés, et l'on voyait sur les remparts les nombreuses sentinelles marcher à pas mesurés. Les alarmes croissaient à chaque instant ; à chaque instant des citoyens venant du faubourg Saint-Antoine se rendaient à l'hôtel de ville pour donner avis des craintes qu'inspiraient les hussards de la barrière du Trône et le calme de la Bastille qui paraissait perfide.

Le comité, quoique rassuré par la défection des soldats qui arrivaient à chaque instant à l'hôtel de ville avec armes et bagages demander place dans les rangs de la milice bourgeoise, ne négligeait aucun avis, et envoyait des émissaires pour connaître la vérité.

Ces émissaires s'accordaient tous à dire que les troupes du champ de Mars et des barrières restaient stationnaires, et que leurs officiers craignaient de commander le moindre mouvement aux soldats français, tant ils avaient manifesté de répugnance à combattre le peuple. Mais les intentions du gouverneur de la Bastille n'étaient pas connues, et ses dispositions se manifestaient d'une manière menaçante. Le comité résolut de lui envoyer une députation pour l'engager à retirer ses canons et à donner parole de ne commettre aucune hostilité, l'assurant de son côté que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des environs ne se porterait à aucune entreprise contre lui et contre la place qu'il commandait. Le comité choisit pour remplir cette mission MM. Bellon, officier de l'arquebuse ; Billefod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes-françaises. Ces trois députés se mirent en marche sur l'heure, et arrivèrent bientôt à la grille de la Bastille.

Ils dirent aux invalides de garde qu'ils étaient envoyés par le comité de l'hôtel de ville pour parler au gouverneur. Ceux-ci les laissèrent pénétrer jusqu'au premier pont, et de là prévinrent le gouverneur, qui s'avança de l'autre côté, suivi de son état-major. Une multitude de peuple marchait derrière les trois députés, et demandait à entrer avec eux. M. de Launay déclara qu'il ne recevrait que les députés de la ville ; mais déjà la défiance s'était glissée dans le peuple, et il demanda des otages.

Le gouverneur consentit à lui en donner, et lui livra, pendant le temps que les députés resteraient à la Bastille, trois bas officiers pour répondre de leur liberté et de leur

vie. L'échange se fit sans tumulte, et le pont se leva sur les députés, qui entrèrent dans la forteresse pendant que les trois bas officiers en sortaient. Ces derniers restèrent constamment au milieu du peuple, qui, respectant la convention, se borna à leur parler ce langage qui avait tant d'écho dans les cœurs.

M. de Launay reçut les députés avec toute la politesse d'un gentilhomme. Soit qu'il fût de bonne foi dans ses prévenances, soit qu'il voulût les endormir par là, soit qu'il y eût de l'appréhension dans son fait, il se montra convenable et empressé dans cette entrevue. Il conduisit les députés à l'hôtel du Gouvernement, et les forçant à partager avec lui un déjeuner splendide, il écouta l'objet de leur mission. Il promit de ne faire aucun mal, et dit que quoiqu'on eût incendié les barrières, il espérait qu'on n'en ferait pas autant de ses ponts. Puis, sur la demande qu'on lui fit d'enlever les canons tournés contre la ville, il donna sur-le-champ l'ordre de les retirer.

L'instant d'après, on arriva dire qu'on avait exécuté ses instructions. Les députés crurent alors devoir prendre congé de lui, et se retirèrent en lui faisant rendre ses otages. Au moment où ils passaient le pont-levis, d'autres députés, envoyés par le district de la Culture, demandaient l'entrée de la Bastille.

C'étaient MM. Thuriot de la Rozière, avocat au parlement; Bourlier et Toulouse, soldats citoyens du même district. Le bruit s'était répandu au district de la Culture que le peuple, s'armant de toutes parts, voulait faire le siège de la Bastille. Effrayés par le peu de ressources qu'avaient les assiégeants, par la force, au contraire, imposante de la forteresse, et redoutant le carnage qui allait avoir lieu, les électeurs de ce district avaient chargé les personnes que je viens de nommer de se rendre auprès de M. de Launay pour le sommer de retirer ses canons, de remettre la place aux mains du comité de l'hôtel de ville, et d'en confier la garde à la milice parisienne.

M. Thuriot de la Rozière entra seul dans la cour du Gouvernement, laissant ses deux compagnons avec le peuple, au-delà du pont-levis.

S'adressant à M. de Launay, il lui dit l'objet de sa mission; celui-ci répondit que, quant aux canons, il avait déjà déferé à l'invitation des députés de la ville qui venaient de sortir; mais qu'il refusait de recevoir la milice parisienne, dans la Bastille, et surtout de remettre la place entre les mains de tout autre que d'un homme porteur d'un ordre du roi. Le ton et les manières du gouverneur avaient changé cette fois; car le ton et les manières de M. de la Rozière étaient aussi bien différents de ceux qu'avaient employés les premiers députés. Fortement ému de tout ce qui se passait, et en redoutant les suites, il était plus brusque et plus pressant envers M. de Launay; il demanda à entrer dans la Bastille et à visiter les canons avec lui. M. de Launay refusa d'abord; mais sur les instances du major M. Delosme, et par suite du trouble qui commençait à s'emparer de lui, il y consentit.

M. de la Rozière fut donc introduit dans la grande cour intérieure de la Bastille, où il vit les préparatifs de défense faits à l'avance et auxquels présidaient principalement les Suisses. Il monta sur les tours avec le gouverneur, et aperçut les canons qui n'étaient pas changés de direction, mais qui étaient reculés à quelques pas des embrasures. Dans ce moment la foule tumultueuse et agitée, voyant l'absence de M. de la Rozière se prolonger au-delà de ses prévisions, poussa des cris mêlés de menace, et fit un mouvement comme si elle allait attaquer.

Prévenu par la sentinelle, M. de la Rozière se montra au haut de la tour, et sa présence excita des applaudissements d'enthousiasme. Il profita de ce mouvement pour adresser à M. de Launay des paroles sévères et l'exhorter de nouveau à empêcher l'effusion du sang qu'il croyait inévitable par l'acharnement du peuple qui commençait à se manifester. Puis, redescendu dans la cour au milieu de la garnison, il somma de nouveau, par les mêmes motifs, tous ceux qui étaient présents de se rendre.

Les Français baissèrent la tête comme des gens qui, par un reste d'habitude, n'osaient désobéir à leur chef, et les Suisses écoutant avec indifférence le récit du carnage que M. de la Rozière les priait d'épargner, ne parurent ni étonnés ni émus. Cependant la garnison française, si vivement attaquée dans ses sentiments, allait peut-être faire une manifestation, lorsqu'une exaltation fébrile du gouverneur comprima ce mouvement d'un geste brusque et avec des paroles incohérentes.

Il rompit sur-le-champ l'entretien, donna sa parole de ne faire aucun usage des batteries de la forteresse, s'il n'y était forcé pour sa défense, et congédia le député. Celui-ci n'eut pas de peine à s'apercevoir du trouble extrême qui régnait déjà dans les idées de M. de Launay ; il voulut en profiter pour l'amener à une capitulation. Mais comme s'il se défiait de lui-même, le gouverneur se retira après avoir salué, et fit ouvrir les portes du petit pont-levis à M. de la Rozière.

Le peuple accueillit ce député avec empressement, et de tous côtés on lui demanda les résultats de son ambassade. Quand on sut que M. de Launay refusait de remettre la place aux mains de la garde bourgeoise, des cris de rage éclatèrent de toutes parts. En vain M. de la Rozière, pour calmer la foule, l'assurait que le gouverneur avait donné sa parole de ne faire aucun mal s'il n'était pas attaqué : au point où en étaient les choses, cette parole de la part d'un homme revêtu de pareilles fonctions ne suffisait plus à personne. La foule se divisa alors ; les uns restèrent devant la Bastille, comme s'ils en voulaient combiner l'attaque sur l'heure, les autres suivirent le député pour savoir la résolution qui allait être prise, les autres parcoururent la ville, demandant des armes, entraînant tous ceux qu'ils trouvaient sur leur route, et faisant retentir les quartiers les plus éloignés de ce cri terrible et menaçant : *À la Bastille ! À la Bastille !*

M. de la Rozière parvint d'abord à son district, où il rendit compte de ce qui venait de se passer à la Bastille. Il fut décidé qu'il en irait porter la nouvelle à l'hôtel de ville ; il partit sur l'heure pour remplir cette mission. Il arriva sur la place de Grève avant le retour de messieurs Bellon, et de ses confrères, qui avaient été retardés dans leur marche par le tumulte et l'encombrement du peuple.

La place de Grève présentait alors le spectacle le plus étrange. Elle était devenue le point central où tout venait aboutir. Les charrettes, les voitures, les bestiaux, les grains, l'or, l'argent, le fer, les armes, tout était amené là. Les soldats qui venaient se joindre au peuple étaient portés en triomphe, tandis que les gens suspects étaient traités avec brutalité. Les flots de la foule inondaient la place jusqu'aux escaliers de l'hôtel de ville, et cet édifice lui-même était envahi jusque dans la salle du comité permanent.

M. de la Rozière eut la plus grande peine à le traverser, malgré les gens qui l'escortaient et faisaient part des nouvelles importantes qu'il apportait au comité. Arrivé dans l'antichambre de la salle du conseil, il ne pouvait plus avancer, lorsque quelques hommes du peuple, mêlés à des gardes bourgeois, parvinrent avec effort à s'ouvrir



La place de Grève présentait alors le spectacle le plus étrange.

un passage jusque dans la pièce où siégeait le comité. Ils amenaient au milieu d'eux, un jeune homme de treize à quatorze ans, accusé de vendre au prix d'un écu, dans la rue Saint-Antoine, des cocardes nationales qui ne valaient que vingt-quatre sous, et d'user de menaces pour les faire acheter. La fureur du peuple était au comble, tant, dans son sens droit et pur, il avait compris la honte de cette spéculation. Le comité ordonna la saisie des cocardes et de l'argent pour être distribué aux pauvres.

— Ce n'est pas assez, s'écria un homme du peuple, aujourd'hui, comme à l'incendie de la maison de Réveillon, nous ne voulons plus de brigands, plus de voleurs, plus de pillards. Les caisses de Poissy et de Sceaux ont été rapportées intactes à l'hôtel de ville; un citoyen qui, dans un jour pareil, emploie contre ses concitoyens la fraude et la violence pour gagner de l'or, commet un crime de lèse-nation; qu'il soit jugé, qu'il soit puni comme tel! »

Mille voix appuyèrent cette motion, et l'inculpé fut mis en prison pour comparaître plus tard devant des juges. Cet incident peint d'un seul trait le caractère de cette nouvelle émeute, si différente de celle de Réveillon, que nous avons racontée. En effet, lors du pillage de la maison de cet homme, c'étaient des gens soudoyés qui agissaient pour soulever la populace; ici, c'étaient des citoyens qui marchaient avec le peuple à la conquête de la liberté.

À l'abri de l'escorte qui entraîna le marchand de cocardes, M. de la Rozière put parvenir jusqu'au bureau du comité. Il fit alors le rapport de ce qui s'était passé à la Bastille ; mais le peuple incrédule l'écoutait avec défiance et ne cessait de demander des armes et la reddition de cette forteresse.

Flesselles, qui présidait le comité, cherchait en vain à contenir la foule. Sa voix était couverte par des murmures, et le nom de La Chalotais était prononcé par plusieurs électeurs mêlés au peuple. Dans ce moment MM. Bellon, Billefod et Chaton purent pénétrer à leur tour et rendre compte de leur mission auprès de M. de Launay. Ce second rapport sembla calmer les assistants. Flesselles, profitant de ce moment, fait délibérer à l'instant même une proclamation au peuple pour l'instruire des bonnes intentions du gouverneur de la Bastille. MM. Boucher et de la Rozière se présentent sur le perron à cet effet, précédés des trompettes de l'hôtel de ville. Les trompettes sonnent ; le peuple fait silence, mais au moment où M. de la Rozière va lire la proclamation, le bruit sinistre du canon retentit dans le lointain. Au même instant une foule prodigieuse se précipite sur la place de Grève, en criant : « Trahison ! C'est le canon de la Bastille ! »

Les rangs s'ouvrent en même temps devant un homme du peuple blessé au bras, dont le sang coule encore, devant un garde-français étendu sur un cadre, qui vient expirer sur les marches de l'hôtel de ville. Tous ces gens annoncent que plus de vingt blessés ont été déposés dans la rue de la Cerisaye, que le gouverneur tire sur le peuple, et qu'un effroyable carnage règne autour de la forteresse.

À ces mots on demande de nouveau des armes, et l'on jure vengeance sur le cadavre du garde-français, par le sang qui coule de la blessure de l'homme du peuple ; on voit apparaître aussitôt trois invalides amenés de force à l'hôtel de ville ; on les accuse d'avoir tiré sur le peuple, on demande leur mort, on les accable d'injures et de coups, on les entraîne devant le comité permanent. Là ces trois hommes, vieillards à cheveux blancs, cherchent à se disculper et jurent qu'ils n'ont quitté la Bastille que pour aller chercher des vivres que leur apportaient leurs femmes.

Mais le peuple furieux commence à ressentir l'instinct de se faire justice lui-même. On menace, on presse ces soldats, on exige leur mort. On va les frapper, lorsqu'un des électeurs les plus courageux et les plus énergiques dans ces grandes journées, M. Duveyrier, secrétaire du comité, se lève, et, prenant la parole, détourne la colère et sauve la vie à ces trois malheureux ; il demande qu'ils soient emprisonnés pour être interrogés et fournir tous les renseignements sur les projets du gouverneur, qu'on soupçonne de perfidie. À ce nom, de nouvelles imprécations se font entendre, le peuple de la Grève y répond par des cris de mort, et l'on accourt annoncer que le gouverneur, M. de Launay lui-même, est prisonnier et conduit à l'hôtel de ville.

Toute la rage du peuple s'exhale alors par un seul cri ; on veut courir au-devant de lui sur la place, mais au même instant paraît un homme haletant qui se précipite au pied du bureau et demande secours pour M. Clouet, régisseur des poudres et salpêtres, qu'à son uniforme bleu, galonné d'or, on a pris pour M. de Launay lui-même. C'est lui qu'on a vu fuyant à cheval cette forteresse et qu'on a cru être le gouverneur ; c'est lui qu'amène aux électeurs une foule hurlante, contre les efforts de laquelle le brave Cholat, qui connaît M. de Launay, veut en vain protéger M. Clouet.

À cette nouvelle, le chevalier de Sandray, commandant en second, se précipite et arrache aux fureurs de la foule M. Clouet, dont les habits déchirés, le sang qui coule sur son visage, attestent les mauvais traitements qu'il a subis. Malgré les efforts de Cholat, M. de Saudray reçoit lui-même un coup de sabre sur la tête, qui le renverse, mais le marquis de Lassalle, qui le suit, s'élançe et sauve le prisonnier. Alors, pour faire diversion à cette scène, Cholat agite son fusil, appelle le peuple à la Bastille, promet des armes à qui veut le suivre, et quitte la Grève escorté d'une foule immense qui répète ce cri de ralliement : *À la Bastille ! À la Bastille !*

C'est qu'en effet pendant ces scènes tumultueuses qui se passaient à un bureau provisoire, formé pour prendre toutes les mesures militaires, les coups de feu ne cessaient de retentir du côté de la forteresse. Flesselles et ses collègues, pressés par les menaces et les imprécations de la foule, avaient déjà résolu, pour arrêter le carnage, d'envoyer à M. de Launay une nouvelle députation qui lui portât l'arrêté suivant :

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launay, commandant la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans cette place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement, et qui sont aux ordres de la ville. »

Trois députés, MM. Delavigne, président des électeurs, Chignard et l'abbé Fauchet, auxquels s'était joint M. Ledeist de Boutidoux, député suppléant des communes de Bretagne à l'Assemblée nationale, avaient accepté cette périlleuse mission et étaient déjà partis. Mais cette mesure ne paraissait pas suffisante au peuple, dont l'oreille était constamment fatiguée par le bruit lointain de la mousqueterie. Tous criaient qu'il fallait s'emparer de cette forteresse, *comme si sa conquête n'eût dépendu que d'un arrêté du comité permanent*, dit le procès-verbal. Tous réclamaient des armes, insultaient, menaçaient le prévôt des marchands, *et ce n'était pas seulement sous les murs de la Bastille*, a dit Dussaulx dans son rapport, *qu'on risquait sa vie en ce moment*.

Tout à coup, à l'instant où la fureur du peuple allait se tourner contre les électeurs, des cris se font entendre sur la place de Grève ; des citoyens armés y accourent de toutes parts et donnent des fusils à ceux qui en réclament ; en même temps paraît devant le comité M. Éthis de Corny, député auprès de M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, qui vient faire son rapport. Arrivé à l'hôtel, qu'il a trouvé investi d'une foule innombrable, malgré le voisinage du camp du champ de Mars, il s'est fait conduire auprès du gouverneur, qui a répondu à son invitation de livrer des armes au peuple, qu'il attendait des ordres de Versailles et qu'il supposait qu'ils arriveraient avant une heure. Engagé par M. de Corny à venir donner lui-même cette assurance au peuple qui assiégeait l'hôtel, M. de Sombreuil a fait ouvrir les grilles et a répété à tous ce qu'il venait de dire.

« Dans ce moment, ajoute M. de Corny, un seul des citoyens rassemblés s'est élevé contre le danger de toute espèce de retard, quelque court qu'il pût être, en disant que les préparatifs hostiles qui environnaient la capitale ne permettaient pas le moindre délai ; qu'il fallait au contraire que l'activité suppléât au défaut de temps, qu'on ne devait pas en perdre.

« Cette observation a fait oublier la demande de M. de Sombreuil, et les raisons dont elle était appuyée ; en un instant la détermination est devenue générale, et l'exécution aussi rapide que le projet ; la multitude s'est précipitée dans les fossés, s'est répandue dans toutes les parties de l'hôtel ; elle est parvenue dans les endroits les plus reculés, elle a désarmé les factionnaires, elle a cherché, elle a trouvé, elle a enlevé les armes ; les chevaux de toutes les voitures ont été dételés pour traîner les canons ; quarante mille fusils sont au pouvoir du peuple, et les canons des Invalides marchent vers la Bastille. »

Après avoir entendu ce rapport, un nouveau mouvement éclate dans la foule, on réclame maintenant de la poudre et des munitions. Flesselles reste encore muet à ces demandes ; alors, l'interpellant vivement, M. de Francontay le somme de dire pourquoi il refuse de la poudre et des armes aux soldats-citoyens qui en avaient tant besoin. Flesselles lui dit de se taire, mais M. de Francontay réplique aussitôt :

– Je ne me tairai point, le temps presse, et l'on massacre nos frères à la Bastille ; j'ai rencontré dans l'escalier un jeune homme qui a eu le bras cassé devant cette forteresse, et qui pleurait la mort de son camarade tué à ses côtés.

– Eh bien, transportez-vous vous-même à la Bastille, répond Flesselles. Les députés que nous avons envoyés n'ont pu être reconnus, sans doute parce qu'ils n'avaient pas de marques distinctives ; ils ne reviennent pas. Allez avec M. de Corny, procureur du roi de la ville, et les citoyens qui voudront se joindre à vous. Prenez le drapeau de la ville, faites-vous précéder d'un tambour et sommer le gouverneur de tenir la parole qu'il a donnée ce matin, et de recevoir la milice bourgeoise pour garder la forteresse.

Aussitôt MM. de Milly, Beaubourg, Piquot de Sainte-Honorine, Boucheron, Coutans, Jouannon et son fils, se présentent pour marcher avec MM. Francontay et de Corny. Ils partent sur-le-champ suivis d'une multitude de gens armés qui veulent les protéger dans leur route. Un tambour des gardes-françaises les précède ; Jouannon porte le drapeau de la ville. Peu d'instant après, M. Delavigne et ses collègues reviennent. Ils n'ont pu être admis dans la Bastille, ils n'ont pu même se faire écouter malgré leurs signaux et leurs cris ; la garnison a tiré sur eux. À ce rapport le tumulte et les menaces du peuple augmentent. En vain on lui fait espérer une meilleure issue de la seconde députation qui vient de partir, il n'écoute rien, il demande à grands cris le siège de la Bastille, des armes et des munitions.

Le chevalier Saudray apprenant alors qu'il y a sur la place cinq canons pris aux Invalides, propose de les faire marcher et réclame des canonnières. Un homme fend la foule et se présente. Il porte l'uniforme de canonnier de la marine royale.

– Qui es-tu ? lui dit de Saudray.

– Georget, canonnier de la marine, revenant directement d'Amérique, débarqué il y a huit jours à Brest, arrivé depuis quelques heures à Paris. J'ai vu ce qui se passait, j'ai couru aux Invalides, j'ai pris un fusil et j'ai cherché partout le général La Fayette, sous lequel j'ai si longtemps combattu. J'attends vos ordres ; je suis prêt à partir ; j'ai risqué ma vie pour la liberté de l'Amérique, je suis prêt à la donner pour la liberté de la France.

Des bravos répétés accueillent les paroles de Georget. Quatre autres canonnières, Bérard, du Castel et les frères Leverre, se rangent à ses côtés, et ils partent pour la Bastille, aidés du peuple, qui traîne au pas de course les lourds canons des Invalides.

Peu de temps après, la députation de MM. de Francontay et de Corny revient. Moins heureux que leurs collègues, malgré leur signe distinctif, ils ont essuyé à plusieurs reprises le feu des assiégés, ils ont vu tomber à leurs côtés des citoyens qui se plaçaient sous la protection du drapeau de la ville ; ce drapeau lui-même est criblé de balles.

À ces nouvelles l'indignation est au comble ; les menaces redoublent envers le prévôt des marchands, auquel des députés de plusieurs districts viennent encore demander des armes. Tremblant et irrésolu, défaillant dans ses forces et dans sa conscience sans doute, Flesselles cède pour un instant le fauteuil à M. Dussaulx. On s'écrie de toutes parts : « Il veut gagner du temps pour nous faire perdre le nôtre. » Dussaulx obtient un moment de silence pour écouter les propositions qu'on vient faire pour prendre la Bastille. Un menuisier propose une catapulte à l'aide de laquelle on doit entamer les murs de la citadelle.

Un brasseur du faubourg Saint-Antoine, devenu célèbre dans la suite de la révolution, Santerre, déjà noir de la poudre qu'il avait brûlée au pied de la Bastille, avait quitté son poste pour venir proposer au comité un moyen qui, s'il avait été articulé dans toute autre circonstance et par une tout autre personne, eût paru ridicule. Il avait conçu lui-même, dit-il, l'idée d'incendier la Bastille avec de l'huile d'œillet et d'aspic, enflammée par le phosphore et injectée au moyen de pompes à incendie.

M. de la Caussidière, major général de la milice parisienne, en repoussant Santerre, dit que le seul moyen de prendre la Bastille est de l'attaquer dans les règles de la guerre et d'ouvrir une tranchée ; mais toutes ces propositions ne font qu'irriter l'impatience populaire, lorsqu'on apporte au comité deux billets saisis sur un particulier arrêté par une patrouille du district de Sainte-Catherine, et qui étaient adressés à M. du Puget, major de la Bastille. On exige à l'instant lecture à haute voix de ces deux billets ; ils étaient conçus en ces termes :

« Je vous envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez nécessaire ; vous le remettrez. Paris, ce 14 juillet 1789. Signé, Bezenval. »

« M. de Launay tiendra jusqu'à la dernière extrémité. Je lui ai envoyé des forces suffisantes. Paris, ce 14 juillet 1789. Signé, Bezenval. »

Cette lecture redouble la fureur du peuple. Ces billets prouvaient en effet l'imminence du danger : le gouverneur de la Bastille était préparé depuis longtemps au combat ; bien plus, dans ce moment même, il avait des communications avec le commandant du camp de Paris, qui pouvait d'un instant à l'autre marcher à son secours. Ces réflexions agitent les membres du comité, qui garde le silence en calculant le péril, tandis que le peuple traduit par des imprécations et des menaces violentes une rage qu'il ne cherche plus à concentrer. Tout à coup, comme inspiré par le ciel, un vieillard monte sur la table, et de sa voix que l'énergie de l'âme a rendue forte, il s'écrie : « *Mes amis, que faisons-nous avec ces traîtres ? Marchons à la Bastille !* »

À ces paroles, comme à un signal de victoire, un seul cri répond : « *À la Bastille !* » Alors tout ce qui a des armes quitte la salle et court vers la rue Saint-Antoine. Tout ce qui n'en a pas s'en fait avec ce qui lui tombe sous la main, et le comité permanent

reste un instant solitaire et muet au sein du calme qui succède tout à coup au plus violent tumulte. Ce calme portait avec lui son effroi ; le cratère était fermé, mais le volcan subsistait toujours.

Pendant ce temps que se passait-il à la Bastille ?

On a déjà vu que l'on avait tenté de porter l'attention du peuple sur cette forteresse au milieu de la nuit. On a vu le plan d'attaque répandu dans Paris, et la résolution prise par une partie des électeurs de vaincre ou de mourir avant l'invasion des troupes. Le bruit du siège de la Bastille, qui s'était répandu au district de M. de la Rozière et qui avait motivé sa mission auprès de M. de Launay, était sérieux. Déjà le peuple et les bourgeois parcouraient les rues avec ce seul cri : « *À la Bastille !* » Ce mot, dit Dussaulx dans son rapport, entraînait des gens qui n'y auraient jamais songé.

Ceux qui connaissaient le plan d'attaque de Paris agissaient avec connaissance de cause, ceux qui voyaient dans la Bastille la pierre de touche du despotisme, brûlaient de la renverser, ceux qui n'avaient aucun de ces motifs, entraînés par l'élan général et poussés par cet instinct de la liberté que Dieu a mis au cœur de l'homme, suivaient le torrent avec cette confiance aveugle que donnent le courage et le pressentiment.

C'était donc bien le siège de la Bastille qui était résolu, c'était la prise, l'anéantissement de cette forteresse, l'abolition de cette horrible prison d'État ; mais pour cela, il fallait des armes, et le peuple en manquait. Ceux qui en possédaient coururent devant la forteresse pour essayer leurs forces ; ceux qui en cherchaient coururent en prendre aux Invalides ou en demander à l'hôtel de ville. De là ces choses si différentes qui se passaient au même instant à Paris, ces hommes de la place de Grève qui demandaient au comité permanent le siège de la Bastille, tandis que d'autres, plus heureux, le faisaient et en venaient à bout.

En effet, à peine M. de la Rozière fut-il sorti de la Bastille, emportant cette promesse de M. de Launay, qui ne pouvait satisfaire le peuple au point où les choses étaient parvenues, que ce même peuple, au lieu de quitter la place, s'agita autour de la forteresse et délibéra sur ce qui lui restait à faire. Les uns disaient qu'il y avait des armes dans la Bastille et que le gouverneur devait au moins les donner ; d'autres qu'il fallait partager la garde de la forteresse avec les troupes soldées ; d'autres enfin qu'il fallait prendre la Bastille de force si l'on refusait d'en ouvrir les portes. Cette poignée d'hommes, presque sans armes dont elle pût se servir en face d'une garnison bien armée, de murs épais derrière lesquels les soldats s'abritaient, entrevoyant encore la bouche béante des canons qu'on n'avait fait que reculer, cette poignée d'hommes ne calculait ni le danger ni l'impossibilité d'une si folle entreprise.

Tout lui était possible en ce moment ; c'est qu'on avait fait comprendre à ce peuple, et là comme dans tout Paris, des électeurs payant de leur personne le lui répétaient, c'est qu'on lui avait fait comprendre la double tyrannie de la Bastille comme prison d'État et comme forteresse, c'est qu'on lui avait raconté et qu'on lui racontait encore en ce moment, les souffrances des prisonniers, leur oppression, leurs tortures ; c'est qu'on faisait l'histoire des rois et des grands avec leur cruauté, leurs caprices, leur avarice, leur arbitraire, dont cette prison était l'égout ; c'est qu'on lui montrait ces hautes tours desquelles pouvaient partir les boulets et les balles qui devaient abattre les maisons et les hommes, incendier la cité, pour rester seules debout sur des ruines et des esclaves ; c'est qu'on lui disait qu'en prenant la Bastille, il n'allait pas se rendre

maître seulement d'une forteresse et d'une prison d'État, qu'il allait conquérir un principe, celui que Dieu a imprimé sur chaque face humaine, celui qu'il a gravé au fond de chaque cœur, celui qu'on apporte en naissant comme don de la Providence et dont on ne se dépouille qu'après sa mort, le principe sacré, éternel, indélébile, le principe de la liberté.

Alors on lui montrait le tombeau de cette liberté derrière les murs de la Bastille, ce tombeau gardé par les séides du pouvoir, comme autrefois on montrait aux chrétiens le tombeau du Christ gardé par les infidèles. Alors aussi ce peuple se soulevait comme les chrétiens d'autres siècles, et animé par le courage, la justice, la force de son droit et le souffle de Dieu, il jurait cette nouvelle croisade dans laquelle il voulait vaincre ou mourir.

À peine ce cri : *Nous voulons la Bastille !* eut-il retenti dans l'espace, qu'un homme, le nommé Tournay, suivi d'un autre aussi audacieux que lui, monte sur la maison du sieur Riquet, parfumeur, s'élance sur le mur auquel est adossé le chemin de ronde, du mur sur le corps de garde, et de là dans la cour du Gouvernement. Il pénètre aussitôt dans le corps de garde pour y chercher les clefs du pont-levis, mais elles n'y étaient pas. Alors il demande une hache. Aubin Bonnemère, ancien soldat au régiment Royal-Comtois, la lui jette. Tournay brise les gonds, les verrous, les serrures, et le pont-levis s'abaisse, aux cris de joie du peuple, qui, pêle-mêle, pénètre dans la cour du Gouvernement, guidé par Bonnemère, qui se met à sa tête. On court au second pont-levis pour en faire autant que du premier, mais une décharge de la garnison force le peuple à reculer, et il se met à l'abri, partie sous la voûte de bois, partie dans la cour de l'Orme, partie sous la grille. Lesquels ont commencé le feu, des assiégeants ou des assiégés ? C'est un fait qui n'a jamais été éclairci.

Le dire des assiégeants est que la garnison a commencée à tirer ; le dire de la garnison, consigné dans le rapport des invalides, est qu'elle n'a tiré qu'après avoir essuyé une première décharge. Du reste le fait est peu important, et au point de confusion et de tumulte où en étaient arrivées les choses, il est aussi probable que le feu ait commencé d'un côté que de l'autre. Nous retrouverons encore, dans le courant de ce récit, la même circonstance qui n'est pas mieux éclaircie.

Un fait positif et que notre conscience d'historien nous oblige à consigner ici, c'est que le bruit qui avait couru que M. de Launay avait fait baisser les ponts pour attirer le peuple sans défiance et le mitrailler après, est entièrement faux. M. de Launay, que le pressentiment de sa mort semblait troubler dès les premiers moments, n'eut qu'un tort, ce fut celui de ne pas admettre, comme on le lui proposait, la milice bourgeoise à faire la garde de la Bastille conjointement avec les troupes du roi. S'il eût fait cela, l'effusion du sang était évitée, et les victimes indispensables à la fureur du peuple, dont il fut une des premières, n'eussent pas péri.

Son tort fut d'autant plus grave dans ce refus, que le pouvoir naturel du comité de l'hôtel de ville ne lui imposait, au nom du peuple et de l'humanité, qu'une neutralité salutaire. Il ne s'agissait pas ici de l'honneur militaire devant l'ennemi ; c'étaient des citoyens, des frères, qui s'adressaient à un citoyen, à un frère. C'étaient des électeurs sages et prudents qui n'avaient aucun caractère factieux et qui se retranchaient derrière l'humanité et la patrie. Le courage du gouverneur militaire n'aurait nullement souffert de cette concession, mais la faveur du courtisan eût été anéantie. M. de Lau-

nay connaissait le plan d'attaque de Paris. Il s'était préparé au rôle qu'y devait jouer la forteresse. Il voulait le remplir.

Il préféra au titre de gouverneur de la Bastille de par les électeurs, celui de gouverneur de par la cour. Il préféra l'oppression à la liberté, le carnage à la paix ; il fut vaincu, il en fut puni par son propre sang, qui coula par les mains du peuple : ce fut justice.

Cependant l'attaque était commencée. Le peuple avait vu tomber dans ses rangs plusieurs des siens. Il avait fui de trois côtés pour chercher un abri contre les balles ; il s'arrêta après ce mouvement inséparable de ceux qui se battent pour la première fois sans ordre ; il se rallia, vit le sang qui coulait, et du lieu où il était, il fit feu à son tour sur les soldats postés au haut des remparts. Mais la distance empêchait l'effet des balles, et la menace du canon qu'on allait tirer sur Paris circulait dans toutes les bouches.

On vit arriver alors le corps des pompiers, qui venait de lui-même partager les dangers du peuple. Il traînait après lui les pompes, et essaya de lancer de l'eau sur le haut des tours, afin de mouiller les canons et de rendre leur effet inutile. Les pompes ne purent jamais y atteindre. Dès lors, mettant à part leurs instruments, les pompiers prirent leurs armes et combattirent en mettant un peu plus d'ordre dans l'attaque, qui continuait toujours de part et d'autre. La foule des combattants grossissait à mesure, et l'on voyait accourir au milieu d'eux des soldats portant l'uniforme des gardes-françaises, de la milice parisienne et de Vintimille. Aussitôt qu'un groupe de peuple les apercevait, il les entourait, et, se plaçant docilement sous leurs ordres, il les élisait pour chefs, jurant de mourir à leur voix.

C'est en ce moment que le brave Élie, ancien officier des dragons de la reine, certain de l'effet que produirait la vue d'un uniforme, alla revêtir le sien et revint sur le lieu du combat. Ce qu'il avait prévu arriva : dès cet instant il devint comme le chef de l'attaque. Plusieurs fois le peuple s'était élancé dans la première cour pour arriver au passage du second pont-levis, et toutes les fois une décharge d'un fusil de rempart²¹ l'avait arrêté dans sa course en jonchant le sol de morts et de blessés.

Cette décharge était faite par les soldats suisses, qui, ne voyant dans ceux qui s'avançaient ni des frères, ni des amis, ni même des compatriotes, les massacraient sans pitié. Pourtant ce carnage ne ralentissait pas l'ardeur des assiégeants. La foule augmentait de moment en moment ; des citoyens de tout âge, de toute condition, armés ou non, grossissaient les groupes. Des femmes, des enfants, des abbés, étaient au milieu d'eux. Parmi ces dernières, plusieurs combattirent avec courage. L'une d'elles a été mise au rang des vainqueurs de la Bastille. Les gens de la campagne accouraient aussi, et les étrangers même se joignaient au peuple. « Un jeune Grec, sujet du grand seigneur, dit Dussaulx, y contempla notre enthousiasme, il en revint Français. »

Cependant le carnage fait par les fusils de rempart ne cessait pas. Le nommé Bouy de Valois reçoit dix coups de fusil ; il tombe et crie : « Vengez-moi ! » Le nommé Bernard est foudroyé par trente-deux balles. Un jeune homme, qui depuis longtemps tirait en silence sur la Bastille, s'élance pour le soutenir, mais au même instant il reçoit lui-même une balle plongeant dans la capacité²².

21 C'est la détonation et le carnage produit par ce fusil de rempart, que le peuple a constamment pris pour des décharges d'artillerie, ce qui explique la croyance où on était à l'hôtel de ville, qu'on tirait le canon de la Bastille.

22 La poitrine.

On s'empresse, on l'emporte ; M. Souberbielle, qui a rendu tant de services ce jour-là comme soldat et comme chirurgien, veut panser sur l'heure sa blessure, mais le jeune homme expire, et, l'espoir sur les lèvres, jette ces derniers mots à ceux qui l'entourent : « Mes amis, je me meurs, mais tenez bon et vous la prendrez ! »

C'est dans ce moment que la première, députation envoyée de l'hôtel de ville depuis l'attaque, parvient sous les murs de la Bastille. Elle se présente d'abord par la cour de l'Orme, et avançant seule à pas mesurés jusqu'au milieu de la cour afin d'être mieux aperçue des soldats qui étaient sur les remparts, fait signe de la main et en agitant des mouchoirs blancs en guise de drapeaux ; ces signaux, cette attitude et le costume indiquaient une mission pacifique. Mais soit qu'ils n'eussent pas été aperçus, soit que les Suisses tirassent toujours en aveugles, le feu ne cesse pas. Les députés se déterminent à traverser la première cour et à aller jusqu'au pont-levis, frapper à la porte, mais au moment où ils approchent de la voûte de la rue Saint-Antoine, une foule de peuple, retranchée dessous et faisant un feu perpétuel, leur fait signe de ne pas approcher et continue à combattre.

Les députés rétrogradent alors, et gagnant la rue de la Cerisaye, ils veulent entrer par ce côté à la Bastille. Là, le combat était plus dangereux et plus acharné encore. La Reynie, un des vainqueurs, guidait le peuple, qui, sans abri, sans défense, tirait avec rage sur les soldats protégés par les parapets. Les députés approchent, disent leur mission, et prient le peuple de suspendre les hostilités. Aussitôt, sur un ordre de la Reynie, le feu cesse de ce côté, les députés renouvellent leurs signaux et s'avancent lentement vers la citadelle, suivis du peuple, qui marche les armes basses.

Mais à peine ont-ils fait quelques pas en cet état, que des coups de fusil partent du haut des remparts. Le peuple s'arrête et veut riposter ; les députés le retiennent, et craignant que la garnison n'interprète mal sa présence à leurs côtés, l'invitent, au nom de l'humanité, à se retirer hors de portée. Docile encore à la voix de la Reynie, la foule obéit en silence et fait quelques pas rétrogrades. Dans ce moment une nouvelle décharge des fusils de rempart éclate et abat autour des députés ces hommes qui, exécutant fidèlement la trêve, tournaient déjà le dos à la Bastille.

À cette nouvelle perfidie, disent les uns, à cette nouvelle méprise, disent les autres, l'indignation éclate, plus terrible et plus menaçante que jamais. Les gens de la cour de l'Orme qui avaient aussi suspendu leur feu, le reprennent avec plus de vigueur. En vain les députés veulent tenter un dernier effort, ou n'écoute plus ni remontrances ni prières, on marche vers la forteresse, on ajuste, on tire, on fait feu de tous côtés ; la Reynie le premier donne l'exemple, et les voix se confondent avec le bruit des armes pour dire aux députés : « Ce n'est plus une députation que nous voulons, c'est le siège de la Bastille, c'est la destruction de cette horrible prison, c'est la mort du gouverneur ! » Contraints de quitter la place sans avoir pu remplir leur mission, les députés retournent à l'hôtel de ville, et le combat recommence plus furieux que jamais.

De nouveaux renforts arrivent. C'est Peillon et l'architecte Palloy, qui avant de démolir la Bastille par ordre du peuple, voulaient l'entamer avec du fer. Ils marchent à la tête d'un nombre considérable de citoyens. À leur suite viennent les frères Kabers, ébénistes, qui conduisent un corps de métier. Puis Turpin, fusilier de la compagnie de Brache ; Maillard, qui se présente presque seul, mais dont la bravoure et l'audace enflamment encore les combattants. Par la rue Saint-Antoine se présente le vénérable

Crétaine, vieillard sexagénaire, qui l'épée haute marche à l'ennemi. Une balle partie du haut des murs la lui casse dans la main. Il prend un fusil, une autre balle le frappe au poignet :

– Je ne puis plus tirer, dit-il à ceux qu'il commande, mais je puis vous guider encore. Mes deux fils sont morts sous La Fayette en combattant pour la liberté de l'Amérique. C'est ici que je veux les venger. La liberté est une, et tous les peuples sont frères.

En même temps du côté de l'Arsenal avance une autre troupe conduite par Geudin, jeune homme de dix-sept ans ; il entraîne ses compagnons, enfants comme lui, avec une rage qui lui arrache des larmes. Il est toujours au premier rang ; demande à entrer le premier à la Bastille ; son père est un des employés de ce lieu maudit, il veut lui sauver la vie en prodiguant la sienne. Tout ce peuple vient des Invalides ; tout ce peuple a pris des armes et des munitions ; tout ce peuple combat. La fureur redouble de part et d'autre ; les morts et les blessés tombent sous les murs de la forteresse, et rougissent le pavé de leur sang. Mais on a songé aux blessés. M. Souberbielle a quitté le combat pour établir une ambulance dans l'église des Minimes. Là les blessés lui sont amenés par les femmes qui s'occupent exclusivement de ce service. L'un d'eux, le nommé Toussaint Grolaire, reçoit une balle à l'épaule et une autre au bras droit. On l'enlève, on l'emporte, et pendant le trajet il envoie des baisers aux dames en s'écriant :

– Quel malheur que le bras gauche ne puisse servir qu'à cela !

Un autre est blessé à la cuisse, tombe, se relève aussitôt, et refusant le secours des femmes qui le veulent soutenir :

– Non, dit-il, secourez-en d'autres plus grièvement frappés que moi.

Et sautant sur un pied il parvient aux Minimes, où il se fait panser sur-le-champ pour se traîner de nouveau au combat. Mille traits d'héroïsme enfin, que les bornes de cet ouvrage ne pourraient contenir, marquent cette grande journée, et M. Desault, chirurgien-major à l'Hôtel-Dieu, qui reçoit à mesure tous les blessés que M. Souberbielle lui envoie, s'écrie qu'il ne conçoit, en fait de constance et de patriotisme, rien au-dessus de ce qu'il voit, rien au-dessus de ce qu'il entend dans la salle où sont les blessés de la Bastille :

– Ils ne ressemblent pas, dit-il, à ceux que je reçus lors du pillage de la maison de Réveillon ; ceux-là n'avaient fait que du crime foudroyé, ceux-ci ont l'air de héros qui succombent.

Tout le secret du succès est dans ce mot. Je l'ai déjà dit, à la maison Réveillon, c'étaient les brigands qui pillaient ; à la Bastille, ce fut le peuple, les citoyens qui combattirent.

Mais la seconde députation de l'hôtel de ville ne tarde pas à arriver. C'était celle qui, présidée par MM. de Corny et Francontay, avait pour insigne le drapeau de ville et pour se faire reconnaître le tambour des gardes-françaises. Elle déboucha par la cour des Salpêtres et de là pénétra dans la cour de l'Orme.

Aussitôt, sur l'ordre de M. de Corny, le tambour battit le rappel, et le peuple, croyant que la troupe venait à son secours, courut de ce côté ; mais quand il fut instruit de la mission des députés, il les repoussa comme il avait repoussé les derniers. M. de Corny finit pourtant par ébranler sa résolution, mais alors les uns disaient aux députés

de ne pas avancer, qu'ils éprouveraient la trahison comme cela était arrivé à leurs collègues ; les autres criaient qu'ils voulaient que la Bastille se rendît sans condition.

Pendant ce temps et dans cette foule, les membres de la députation, parlant à différents groupes, avaient été séparés les uns des autres et avaient toujours avancé vers la forteresse. Boucheron, qui s'était joint à eux, était le premier au bas de la porte et interpellait les invalides postés au haut des tours pour leur demander l'entrée de la citadelle. M. de Francontay était tout près derrière lui avec M. de Jouannon, qui portait le drapeau, et plus loin MM. de Corny, Beaubourg et de Sainte-Honorine répondaient aux questions des citoyens en avançant toujours. Le feu avait cessé du côté des assaillants.

Il cessa bientôt, du côté de la Bastille ; l'on vit les soldats qui étaient au haut des tours, renverser leurs fusils en signe de paix et montrer un drapeau blanc. Alors, pleins de sécurité et d'espérance, les députés marchèrent vers la porte d'entrée ; mais à peine avaient-ils fait quelques pas que la décharge d'un fusil de rempart se fait entendre et jonche la terre de morts et de blessés. C'étaient les Suisses qui venaient de tirer cette arme terrible. Les députés voient frapper autour d'eux les citoyens qui s'étaient exposés au feu de la citadelle, confiants dans les signaux des invalides. Élie, qui parlait en ce moment à M. de Corny, reçoit une balle dans son chapeau. M. de Beaubourg a son épaulette déchirée et M. de Francontay voit tomber à ses pieds le cadavre d'un père de famille. La riposte ne se fait pas attendre. C'était la seconde trahison que le peuple éprouvait, c'était avec une indignation et une rage deux fois plus forte qu'il combattait encore. Mais pendant que ceux qui sont armés de fusil font feu sur la citadelle, d'autres, armés de bâtons et de haches, entourent les députés et dans leur fureur aveugle les menacent et les accusent de trahison.

– Vous êtes aussi des traîtres, disent-ils ; vous nous avez fait passer dans cette cour pour nous faire tuer plus sûrement.

Et se jetant sur MM. de Corny et de Beaubourg, ils les maltraitent, tandis qu'ils arrachent son épée à M. de Sainte-Honorine.

– Si vos amis, si des députés que la ville envoie pour votre sûreté, répond fermement M. de Corny, pouvaient être soupçonnés d'un projet aussi coupable, aussi odieux, ils éviteraient de se trouver dans le même lieu, à vos côtés, au milieu de vous et exposés aux mêmes coups. Au surplus je me constitue votre otage, votre prisonnier ; allons à la ville, et vous vous convaincrez de la vérité.

Ce langage rappelle la confiance. Plusieurs bandes se séparent et courent chercher des secours, tandis qu'une dernière escorte les députés. Élie, voyant ces dispositions s'écrie d'une voix vibrante :

– Du canon, mes amis, du canon, c'est le seul moyen de réduire la place.

Mais M. de Francontay, toujours en avant avec M. de Jouannon qui porte le drapeau, entend autour de lui l'expression de sentiments différents des autres. Maillard et Turpin sont auprès de lui et lui disent de ne plus avancer, que la trahison est manifeste.

– Sauvez-vous, sauvez-vous ! lui crie-t-on de toutes parts.

– Je ne me sauve pas, mes amis, je me retire puisque vous l'exigez, répond Francontay. Mais c'est plutôt à vous à vous retirer ; vous empêchez nos soldats et nos canons d'entrer dans cette cour encombrée où vous allez périr inutilement.

– Non, non, répond Maillard, nos cadavres serviront à combler les fossés !...

M. de Francontay parlait de canons et de soldats, c'est qu'en effet en ce moment ils arrivaient de toutes parts.

Cholat, que nous avons déjà vu à l'hôtel de ville, lors de l'arrivée de M. Clouet, avait, avec toutes les allures d'un chef de parti, parcouru les groupes du peuple, rassemblé autour de lui des gens bien armés et intrépides, et faisant traîner à sa suite deux pièces de canon, dont une argentée, provenant du Garde-Meuble, et confiée à Baron, dit Giroflée, son camarade, s'était mis en marche pour la Bastille.

Il prit la route par le magasin des poudres afin de se procurer des munitions, et arrivé dans la cour des Princes, où il y avait un corps de garde d'invalides, il entre à la tête de sa troupe, désarme les soldats, brise la porte du magasin des poudres, fait ses provisions et traîne ses deux pièces dans la grande avenue de l'Arsenal. C'est cette pièce argentée qui fit le plus de mal à la Bastille. À peine Cholat était-il sorti qu'une nouvelle troupe, conduite par Humbert, garçon horloger, se présente aux magasins à poudre. Une femme est sur la porte qui pousse des cris de désespoir :

– Le magasin va sauter, s'écrie-t-elle ; on y met le feu !

Humbert s'élançe, pénètre dans la maison et trouve un perruquier qui, un tison à la main, allait incendier les poudres. Il renverse cet homme, éteint le tison, sauve le quartier d'une ruine certaine, et court à l'Arsenal aider au service des canons.

En même temps le directeur de la buanderie de la reine, à la Briche, Hullin, dont la taille imposante, les traits mâles et le regard de feu respirent le courage et l'énergie, s'avance majestueusement à la tête de plus de trois cents gardes-françaises, entourés de citoyens armés qui cherchent à imiter dans leur marche l'ordre et la tenue des soldats.

Hullin, qui combattait dès les premiers moments, voyant, comme Élie, que le seul moyen de réduire la forteresse était de faire une attaque régulière, avait couru à la caserne des gardes-françaises, où ces militaires n'attendaient qu'une invitation pour se joindre en masse au peuple et marcher avec lui. Il avait à peine dit quelques mots à la troupe, que l'un d'eux sort des rangs, l'embrasse, et lui dit : « Nous sommes soldats de la patrie. Toutes les fois qu'on attaque le peuple, nous sommes peuple et nous combattons avec lui. » Celui qui venait de prononcer ces paroles était un jeune homme au front large et élevé, que décorait une noble cicatrice. L'enthousiasme qu'il montrait en ce moment n'ôtait rien à la gravité réfléchie de sa figure, qu'illuminait déjà l'auréole du génie.

Ce jeune homme était Hoche. Fils de ses œuvres, n'ayant puisé ses connaissances que dans un travail assidu, son instruction que dans les livres, sa pensée et son sens droit que dans son cœur, Hoche était celui des gardes-françaises qui avait le mieux compris la révolution qui s'annonçait, qui l'avait expliquée à ses camarades, qui les avait déterminés à seconder le peuple. Il avait répété aux gardes-françaises, dans un langage qu'ils pouvaient mieux comprendre et dans lequel ils avaient plus de foi, ce que Danton leur avait dit sur les places publiques. Il leur avait fait aussi l'histoire de la Bastille. Un autre garde-française était venu se joindre à lui : c'était Lefebvre, et tous deux, donnant le bras à Hullin, étaient partis pour aller combattre, présentant par ce spectacle l'union des troupes et des citoyens.

Ces trois hommes, qui marchaient ainsi et qui ont fait ensemble leurs premières armes à la prise de la Bastille, ont laissé un nom glorieux à la France. Peu d'années

après, Hoche mourut général en chef au sein de son armée, par suite de poison dont on soupçonna violemment l'Angleterre. Il menaçait d'être trop grand, et dans ce peu de temps tour à tour général, législateur, citoyen, il ne fit que passer sur le monde, mais ce fut pour l'éblouir. Lefebvre est mort maréchal de France et duc de Dantzik. Le lieutenant-général Hullin a attaché son nom à vingt batailles fameuses. La poudre de la Bastille, semée sur ce terrain, germa et produisit ces belles plantes.

En chemin, cette troupe se recruta de nombreux auxiliaires et traîna avec elle deux pièces de canon. Elle arriva en bon ordre à la Bastille, et ce fut dès cet instant que le siège de cette forteresse commença à prendre une régulière physionomie.

En effet, outre Cholat et Baron, Georget et ses confrères venaient d'arriver. Georget, déjà blessé à la cuisse, s'était assis sur un tas de pierres, et là, pendant qu'on étanchait le sang de sa blessure, il indiquait aux hommes du peuple, novices en cela, la manière de manœuvrer la pièce qui lui était échue.

Au moment où les gardes-françaises arrivaient, tout était en feu devant la Bastille. Après que les députés furent partis, plusieurs citoyens qui cherchaient des armes voulurent briser les portes du quartier des Invalides. Mais le feu de la place les atteignait à chaque instant. Ils amenèrent aussitôt deux voitures de paille et mirent le feu au corps de garde, aux casernes, aux cuisines et au Gouvernement. À cet aspect, un coup de canon chargé à mitraille partit de la Bastille et dispersa pour un moment le peuple qui attisait l'incendie. Mais les forces suffisantes étaient arrivées et le canon du peuple répondit cette fois à celui de la forteresse.

Les soldats et le peuple se dispersèrent sur les toits des maisons voisines, et de là plongeant sur les ouvertures des créneaux de la Bastille, envoyèrent des balles à la garnison, qui n'osait plus se montrer. Elle ne pouvait faire usage de son artillerie chargée à boulet sur les tours, les combattants étaient trop près; et elle ne pouvait abaisser assez le canon pour les atteindre. Les assaillants étaient trop loin pour qu'elle pût aussi leur lancer les pavés et les projectiles amassés sur les remparts, ce qu'elle fit plus tard cependant. La flamme et la fumée lui cachaient les mouvements de l'ennemi, et incessamment on entendait la détonation du canon et le bruit des boulets, qui, mal dirigés pour la plupart, passaient au-dessus de la forteresse. Un d'eux pourtant atteignit la calotte de l'une des tours et l'abattit en partie.

Celui-là avait été pointé par Élie. Le même coup étendit roide mort le nommé Fortuné, soldat invalide. Ce fut le seul qui périt durant l'action. Le fracas que fit le toit en tombant émut les invalides, dont le regard morne et le silence expressif manifestaient le découragement et le dégoût pour une pareille guerre. Tout à coup M. de Monsigny, commandant des canoniers, entend, malgré le bruit de la mousqueterie et le fracas du combat, des cris de désespoir qui vibrent jusqu'à son cœur. Il s'élance sur le parapet du rempart et reste anéanti, donnant des signes de détresse, voulant articuler des mots que sa bouche se refuse à prononcer devant le spectacle qui s'offre à sa vue.

Dès le commencement de l'incendie, une fille jeune, belle, les cheveux épars, l'effroi et la terreur sur le visage, avait fui en désordre le feu qui atteignait sa chambre. À ses vêtements, aux bijoux qui la paraient, aux paroles qu'elle avait prononcées, on l'avait prise pour mademoiselle de Launay.

« C'est la fille du gouverneur ! avait-on crié de toutes parts : qu'il rende la Bastille, ou nous allons tuer sa fille. »

À ces mots, se précipitant sur elle, vingt hommes dans leur furie la menacent de leurs armes. En vain elle supplie, elle pleure, elle se jette à genoux, elle renie ce titre qui ne lui appartient pas, on va frapper. Un des plus terribles combattants de cette journée, Aubin Bonnemer, se précipite, écarte les armes, et s'écrie : « Ceux qui sont assez lâches pour tuer une femme ne sont pas dignes de combattre avec le peuple ! » À ces paroles on s'arrête. Mais la fureur n'est pas calmée.

La mitraille du canon vient de joncher le sol de cadavres. Un combattant, penché sur le corps de son père, se relève, la figure rougie du sang qu'il a aspiré en lui suçant la plaie, et s'écrie : « Non, nous ne la tuerons pas nous-mêmes, cette jeune fille ; que ce soit le feu qui la dévore ! Que de Launay rende la place, sinon qu'il voie sa fille expirer dans les flammes. » Le groupe entier applaudit. Mille mains arrachent la jeune fille à Bonnemer. On l'emporte, on l'entraîne, on met le feu à une paille au milieu de la cour et on y jette la jeune fille, qui s'évanouit en poussant un cri déchirant.

Ce cri, son père l'avait entendu du haut des tours. C'est à ce cri que M. de Monsigny avait couru sur le bord du rempart ; c'est ce spectacle qui le rendait muet d'effroi et de désespoir. Il retrouve enfin la voix, il crie, il va se précipiter, lorsqu'une balle le frappe à la poitrine et il tombe entre les mains des invalides qui l'emportent. Mais Bonnemer n'a pas abandonné mademoiselle de Monsigny. Culbuté, foulé aux pieds dans le premier moment, il se relève plus fort et plus résolu. Il court à la jeune fille, et culbutant à son tour tout ce qui se présente, il l'enlève d'un bras nerveux du milieu des flammes, la porte dans une maison où on lui prodigue des soins, et revient au combat reprendre sa place.

Mais tout en transportant leur commandant, les invalides se communiquaient les réflexions amères que leur suggérait le spectacle dont ils venaient d'être témoins. Eux aussi avaient leurs femmes et leurs filles dans Paris, et à leur défaut ils avaient des frères et des amis. Ils descendirent en tumulte dans la cour où était le gouverneur. Là gisait aussi le cadavre de Fortuné. Cette vue doubla la résolution des invalides, et, d'une commune voix, ils demandèrent à se rendre. M. de Launay, qui depuis le commencement de l'attaque repassait sans doute dans son esprit tous les fastes de sa vie dans son gouvernement de la Bastille, qui voyait que toute sa soumission, toute sa bassesse aux ordres de la cour, toute la tyrannie qu'il avait ajoutée lui-même allait être découverte, qui entendait les cris de mort poussés contre lui, qui sentait enfin la main de Dieu s'appesantir sur sa tête, avait pris la résolution d'écraser tout autour de lui plutôt que de se rendre.

Mais ayant témoigné cette résolution, il ne reçut en échange que des réponses vagues et timides de la part des invalides et de l'état-major qui redoutaient la guerre civile. Alors regardant autour de lui il aperçut les Suisses et courut à eux. Confiant dans les conseils et les sentiments de M. de Flue, leur commandant, il suivit les impressions que ce dernier lui donnait, impressions dictées par une barbarie sans exemple. Ils devaient se comprendre en effet tous les deux.

L'un n'était pas Français, l'autre depuis longtemps n'était plus digne de l'être. Le peuple et les citoyens étaient pour eux de la chair à canon ; la cour et la noblesse étaient seules quelque chose à leurs yeux, car la cour et la noblesse donnaient de l'or, des titres, des faveurs, à l'étranger comme au Français qui abjurait sa naissance en versant le sang de ses frères.

Voilà pourquoi la Bastille fut défendue d'une manière si féroce par les Suisses, d'une manière si timide par les invalides. Voilà pourquoi les Suisses seuls tirèrent sur le peuple avec cet horrible fusil de rempart qui tua et blessa tant de monde, tandis que les invalides empêchèrent de tirer du haut des tours un seul coup de canon qui, s'il n'eût pas atteint les assiégeants, aurait du moins porté le ravage, l'incendie et la mort au sein de Paris.

Dès le matin, doutant des invalides, de Launay avait fait demander aux Suisses s'ils étaient disposés à fusiller ceux de ces soldats qui refuseraient d'obéir. La question avait été faite devant les invalides même, en allemand, et tous les Suisses avaient répondu qu'ils le feraient sans hésiter. Mais parmi les vieux soldats qui avaient fait plusieurs guerres, il s'en trouvait deux qui comprenaient cette langue, et qui expliquèrent à leurs camarades le danger qu'ils couraient; c'est ce qui les rendit plus fidèles à la défense: ils l'ont avoué depuis. Aussi dans cette circonstance, décidés à faire capituler le gouverneur, ils ne quittaient pas leurs armes et lançaient aux Suisses des regards menaçants, que ceux-ci recevaient avec l'indifférence et l'impassibilité de troupes étrangères pour qui la qualité de l'ennemi est indifférente hors de leur patrie.

Aux premiers mots prononcés par les invalides, M. de Launay répondit avec colère et voulut imposer silence. Mais il ne put y parvenir et les murmures redoublèrent. En vain M. Sorblay de Losmes voulut s'interposer, on méconnut aussi sa voix. Alors de Launay jetant un regard sombre sur les invalides et l'état-major, s'éloigna à pas lents et monta les escaliers de la tour de la Liberté. Les soldats pensèrent qu'il allait au haut de la tour pour juger de là si le rapport qu'ils lui faisaient sur le combat n'était pas exagéré, et attendirent patiemment son retour. Mais il n'en était rien. De Launay, renfermant en lui-même les mouvements tumultueux qui l'agitaient, saisit une mèche enflammée, monte à la chambre où étaient les poudres, et veut faire sauter la Bastille. Mais un homme, le nommé Ferrand, était de garde à la porte. Devinant le dessein du gouverneur, il se pose fièrement à l'entrée comme un obstacle à son dessein.

De Launay parle, insiste, ordonne; Ferrand résiste, désobéit, lui arrache la mèche, l'éteint sous ses pieds, croise la baïonnette sur son commandant, et sauve ainsi la population entière qui faisait le siège et une partie de la ville qui aurait sauté avec la forteresse. De Launay, repoussé, s'enfuit la rage dans le cœur, redescend dans la cour et arrive au moment où, par ordre de M. de Losmes, on distribuait du vin aux invalides épuisés. Rapide comme l'éclair, il saisit de nouveau une autre mèche qui brûlait près d'un canon et court vers la sainte-barbe. Mais, plus rapide que lui et devinant aussi sa pensée, le soldat Béquart s'élance et l'arrête encore.

– Arrière! Ne touche pas à ton chef! s'écrie de Launay en voulant l'écarter.

– Je toucherai du moins à la mèche, répond Béquart en la lui arrachant. Vous voulez faire sauter la Bastille!

– Oui! J'aime mieux cette mort que celle que nous prépare le peuple! C'est la mort d'un soldat.

– C'est la mort d'un tyran, car avec la Bastille vont sauter aussi deux quartiers de la ville, car avec vous et nous, vont périr ces milliers de combattants qui nous assiègent.

– Qu'ils périssent donc, ce sera ma vengeance contre ces misérables.

– Pour vous ce sont des misérables, mais pour nous ce sont des Français. Nous ne le voulons pas, nous voulons nous rendre.



– Je vous ordonne de combattre jusqu’à la fin.

– Nous refusons.

– Soldats ! s’écrie de Launay au comble de la colère en s’adressant aux Suisses !... Les Suisses firent un mouvement, les invalides se rallièrent pour leur tenir tête.

M. de Losmes s’élança aussitôt au milieu d’eux en leur disant :

– Eh quoi ! La guerre civile au sein de la forteresse !...

Puis s’adressant à M. de Launay, il chercha à le calmer par ses paroles. Mais celui-ci, la tête égarée et entouré des invalides qui formaient un cercle autour de lui, en était venu à les supplier.

– Puisque vous ne voulez pas que je fasse sauter la Bastille, leur disait-il, par pitié donnez-moi un baril de poudre pour me faire sauter moi-même.

– Non, non, répondaient-ils ; donnez-nous vous-même un drapeau, qu’on l’arbore sur les tours, qu’on batte le rappel et qu’on capitule.

– Je n’ai pas de drapeau, répond de Launay.

– Eh bien, votre mouchoir, dit l’invalides Roullard, qui prend le mouchoir blanc du gouverneur, l’attache au bout de son fusil et monte avec son camarade Roussel sur les tours, suivi d’un tambour qui parcourt trois fois les remparts de la citadelle en battant le rappel. À dater de ce moment le feu des assiégés cesse tout à coup, mais celui des

assiégeants continue ; car déjà trompés par des signaux de paix, ils ne s'en fiaient plus à aucune démonstration. Et déjà aussi, s'avancant en bon ordre, les grenadiers des gardes-françaises, guidés par Hoche et Lefebvre, sont entrés dans la cour de l'Orme et ont fait arriver les canons jusque sur le pont de l'avancé. Mais le feu a pris à deux charrettes de fumier qui se trouvent devant l'entrée du pont-levis de la Bastille, obscurcissent le passage et empêchent de voir ce qui se passe au-delà.

Réole, Maillard, Élie, Hullin et quelques autres traversent bravement l'incendie, et de leurs bras nerveux déplacent ces charrettes dont le peuple disperse la matière enflammée et l'éteint sous ses pieds. Aussitôt on court on vole au pont intérieur de la Bastille et mille voix crient de rabaisser. M. de Flue répond à travers une espèce de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, et demande que la garnison puisse sortir avec les honneurs de la guerre.

– Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts. Plus d'armes à ceux qui ont massacré le peuple !

L'officier dit alors que la garnison consent à déposer les armes à condition qu'il ne lui sera fait aucun mal. Des voix confuses répondent. Les uns en font la promesse, d'autres, plus irrités, ne veulent rien entendre et continuent à tirer malgré la défense des chefs improvisés qu'ils avaient acceptés. Enfin au bout quelques instants un papier paraît par le même créneau. Un homme apporte une planche qu'il étend sur le fossé, la foule fait le contrepoids pendant qu'il s'y hasarde, mais il tombe et meurt dans l'abîme. Un autre se présente aussitôt. C'est Maillard ; il saisit le papier, le remet à Réole, qui le passe à Élie, à qui l'uniforme et la bravoure ont déferé le titre de chef. Élie en lit tout haut le contenu. Il portait :

« Nous avons vingt milliers de poudre ; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. »

– Foi d'officier, nous l'acceptons, reprend Élie, abaissez vos ponts.

Mais la foule furieuse proteste contre cette capitulation qu'on accepte. Elle fait avancer le canon sur le bord du fossé, le pointe et va y mettre le feu ; déjà les rangs s'ouvrent pour lui donner passage, lorsque Gayard et Péreau, bas officiers, ouvrent la porte et abaissent le petit pont, au même instant Élie, Hullin, Maillard, Humbert, Réole, Tournay, Cholat, la Reynie, François et Louis Morin, garçons boulangers, et quelques autres, se précipitent avant qu'il ait touché terre et le fixent en fermant les verrous.

Ils volent à l'autre bord, ouvrent la porte et font descendre le grand pont-levis, sur lequel le grenadier Arné saute le premier pour faire le contrepoids ; les gardes-françaises se rangent d'une manière ferme au bord du fossé pour empêcher le peuple d'y trouver la mort, et ceux que nous venons de nommer ont l'honneur de pénétrer les premiers dans cette cour de la Bastille que l'incendie du Gouvernement éclaire d'un sanglant reflet. À la lueur de ces flammes qui se projettent dans cette cour, entourée de murs si élevés qu'elle paraît obscure, chacun cherche le gouverneur pour le faire prisonnier. Plusieurs erreurs sont commises, causées par les uniformes, mais Cholat s'est élancé, et saisissant de Launay à la poitrine, s'est écrié :

– C'est lui, je l'ai reconnu, c'est moi qui l'ai saisi.

Cependant les gens éloignés du pont et répartis autour de la forteresse, ignorant ce qui se passe, continuent leur feu, dirigé sur les tours. Humbert, entré un des premiers,

est monté sur les remparts et s'est vainement montré au peuple en criant victoire. Il n'a pas été reconnu, et atteint d'une balle il tombe sur l'affût d'un canon. Arné qui l'a suivi, malgré le danger et les balles qui sifflent à ses oreilles, se présente à découvert sur les tours, et mettant son bonnet au bout de son fusil, l'agite en signe de triomphe.

Il était alors quatre heures quarante minutes. Plusieurs citoyens s'empressèrent de tirer leur montre pour voir l'heure juste à laquelle commençait la liberté de la France.

Au signal donné par Arné, le peuple comprend tout, le feu cesse, et les combattants qui entourent la Bastille se précipitent vers le pont.

Les premiers vainqueurs qui étaient entrés dans la forteresse s'étaient précipités les bras ouverts sur les officiers français.

– Rassurez-vous, avaient-ils dit, selon les lois de la guerre, selon les lois de l'honneur, nous n'avons combattu que pour vaincre et pardonner.

Les invalides étaient rangés à droite en entrant et avaient déposé leurs armes le long du mur. Les Suisses, rangés en face, en avaient fait autant. Mais les invalides étaient Français et témoignaient par leurs regards et leurs cris la joie que leur inspirait la victoire du peuple. Les Suisses, noirs de poudre, gardaient un silence sinistre. En voyant ce contraste, un des vainqueurs lève son arme sur ces étrangers, mais un autre l'arrête et lui dit :

– Pas de sang de ces misérables, il souillerait nos pavés. La honte pour eux. Qu'on retourne leurs habits, qu'on les jette sur leurs épaules et qu'on les promène ainsi dans toute la ville.

Aussitôt on s'approche d'eux et on exécute cet ordre. C'est ce qui les sauva d'une mort certaine. Quand la masse du peuple entra quelques minutes après, à ces habits retournés qu'il prit pour des sarraus de toile, il crut voir des prisonniers et les respecta²³. Mais pendant qu'on fait tout cela, un d'eux s'échappe avec rapidité de la Bastille ; on reconnaît son uniforme, on voit sa figure noircie de poudre, on arrête ce soldat et on l'immole à l'instant.

Ce fut la première victime, la seule de tous ces étrangers. Là se manifesta la justice de Dieu. Ce Suisse, qui avait déjà fait pendant plusieurs années la guerre sur mer, plus propre que tout autre à l'exercice du canon, s'était chargé de tirer le terrible fusil de rempart qui fit tant de mal aux assiégeants. L'instinct du peuple l'avait reconnu.

À côté de cette victime, une autre bien regrettable est immolée : c'est Béquart. Saisi par le peuple, qui, dans la confusion qui existait alors, le confond avec ses ennemis, il est massacré sur le pont de la Bastille, et sa main coupée est promenée en triomphe dans tout Paris. C'est cette main qui avait sauvé les assiégeants de la mort en arrêtant celle de de Launay qui mettait le feu aux poudres.

Dans les plus grandes choses la Providence rappelle la faiblesse de l'humanité.

C'est dans ce moment que les masses se précipitèrent dans la Bastille ; les uns, incertains si elle était prise, entrent avec précaution, prêts à combattre l'ennemi de plus près ; les autres, entraînés malgré eux, prennent courage au récit du danger dont on les

23 Ce fait m'a été affirmé par M. Cathala, qui fut nommé inspecteur des travaux pour la démolition de la Bastille, de concert avec l'architecte Palloy. Il a vu lui-même les Suisses avec leurs habits retournés, promenés le long des boulevards par une foule de peuple. C'est sans doute la couleur de la doublure des habits qui a fait dire aux auteurs de la *Bastille dévoilée* que les Suisses étaient *couverts de sarraus de toile et avaient été pris pour des prisonniers*.

menace ; les autres enfin pleurent la mort d'un père, d'un frère, d'un ami, voient leurs larmes séchées par la rage, et demandent à grands cris des victimes pour les immoler à leur vengeance.

Élie, Hullin et les autres vainqueurs tentent de calmer ces mouvements qui menacent de souiller par des actes de cruauté une si noble victoire. Ils ont promis une capitulation, ils veulent la tenir. Mais la foule furieuse répond en montrant des cadavres, des blessures et du sang. Rien ne peut l'arrêter, et le massacre seul de la garnison de la Bastille doit apaiser sa fureur, quand le sieur Marqué, sergent aux gardes-françaises, puissamment secondé par les vainqueurs, pénètre dans la cour avec son détachement. Il se jette au milieu des flots du peuple en criant :

– Grâce, grâce pour les invalides, nos camarades, nos frères aussi !

Ces mots sont répétés d'une seule voix par le détachement des gardes-françaises et par les vainqueurs. Le peuple ému s'arrête à cette voix qui proclame sa souveraineté, et le premier acte de son règne est la clémence. On s'écarte aussitôt en silence, et vingt-deux invalides et onze petits Suisses traversent la foule, escortés par les gardes-françaises, qui ne cessent de crier sur leur route :

– Le peuple a fait grâce, ouvrez les rangs.

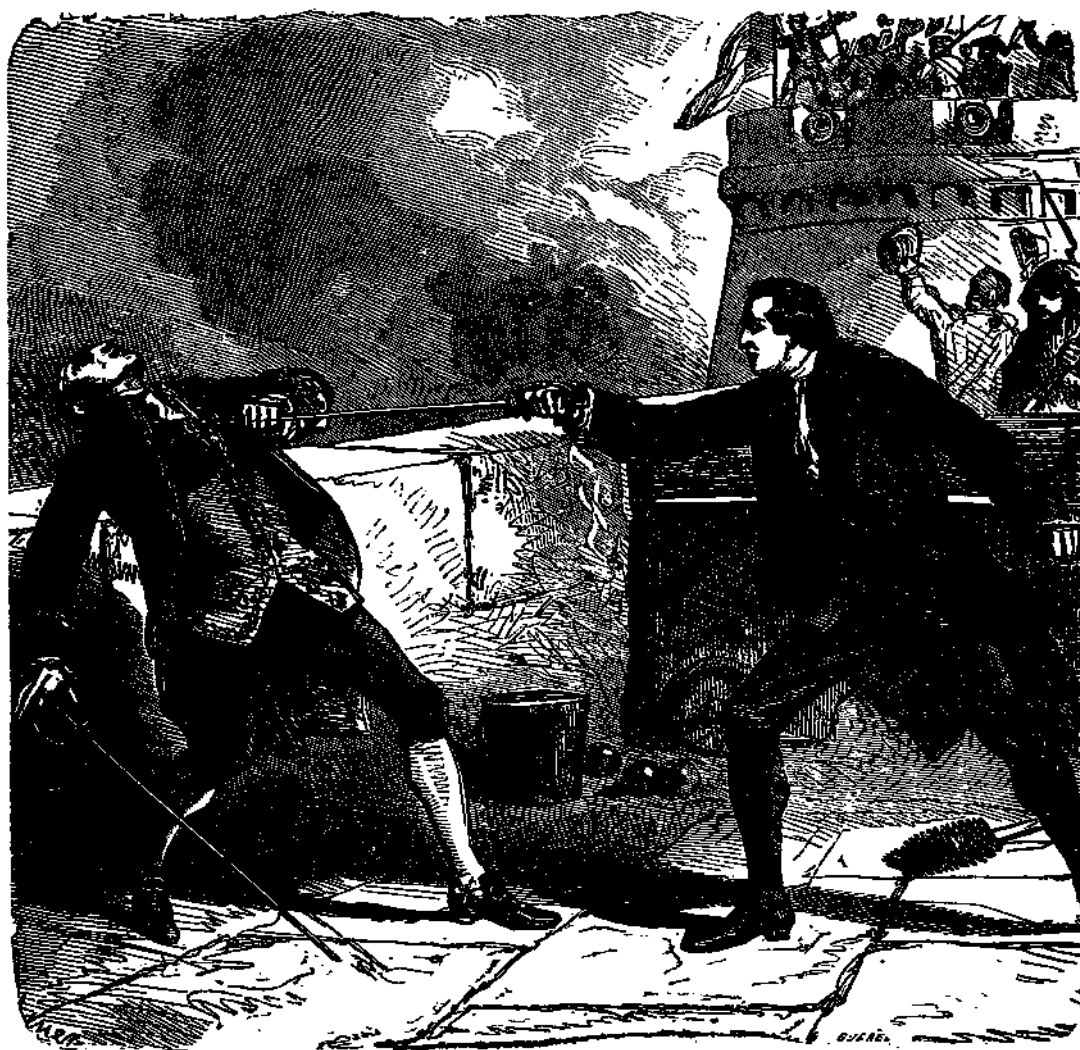
Mais après ce mouvement de clémence envers les soldats, la fureur se ranime envers les chefs. De Launay ! De Launay ! Ce nom exécré est dans toutes les bouches, tous les yeux le cherchent, tous les bras se lèvent pour le frapper. Il était en ce moment entre les mains de Cholat et d'Hullin, qui tentaient de l'arracher à la mort et de le conduire devant le tribunal des électeurs, le seul auquel ils reconnussent le droit de juger sa conduite.

Au moment où Cholat s'était saisi de lui, de Launay, croyant sans doute éviter la mort qu'il voyait imminente sur sa tête, avait nié être le gouverneur de la Bastille. À cette dénégation, par trois fois répétée, deux grenadiers et Hullin, qui se trouvaient là, avaient hésité ; mais Cholat persista en jurant qu'il le connaissait. De Launay tira rapidement un poignard de la poche de sa culotte et voulut se donner la mort.

– Vous n'aurez pas l'honneur de vous tuer, s'écria Cholat en arrêtant le bras du gouverneur. Dans ce moment, il fut blessé à la main par la lame du poignard, et, forcé de lâcher prise, il dit aux grenadiers d'arracher l'arme au gouverneur. Arné, qui se trouvait là avant de monter sur les tours, s'empara du poignard, et au même instant Hullin, dont la taille colossale pouvait protéger de Launay, se saisit de lui d'un côté, tandis que Cholat l'entraînait de l'autre, et tous deux le conduisirent vers la porte du pont-levis. C'est en ce moment que les masses du peuple, inondant la cour de la Bastille, des cris de mort incessants retentissaient contre le gouverneur.

À ces cris Élie, la Mandinière, Laugier et vingt autres, entourent de Launay pour protéger sa vie. Un homme du peuple lui lance un coup d'épée qui, malgré la haie qu'on formait autour de lui, déchire ses habits ; mais redoublant d'efforts et d'énergie, ces braves vainqueurs parviennent à l'entraîner hors de la Bastille, malgré la foule qui s'y précipitait, et dont il fallait rompre les flots pour sortir de la cour.

D'autre part, divers combattants, mus par les mêmes sentiments, et croyant peut-être, aux décorations et à l'uniforme, avoir fait prisonnier le gouverneur, saisissaient de leur côté, les uns M. de Miray, aide-major, les autres M. Person, lieutenant de la compagnie, ceux-ci M. Caron, autre lieutenant, ceux-là enfin le major de Losmes,



qui, par son âge et les insignes de son grade, ressemblait le plus au gouverneur et était le plus exposé. Mais le peuple, en voyant ces hommes qu'on semble vouloir dérober à sa justice, se porte de nouveau vers la sortie et veut mettre obstacle à leur fuite, lorsqu'une voix tonnante s'écrie : « Vous ne songez qu'à la vengeance, songez d'abord aux victimes qui languissent dans les cachots ! Délivrons les prisonniers, et voyons s'il ne reste plus d'ennemis dans cet antre ! »

À peine ces paroles sont-elles prononcées que tout le peuple, rendu à lui-même par la menace d'un nouveau danger et par le sentiment de pitié qui émeut son cœur, laisse le passage libre et se disperse dans la forteresse.

« Comme des vautours, dit Dussaulx, ils se jettent sur les entrailles de leur récente proie. Ils en sondent les profondeurs ils en parcourent toutes les sinuosités. Les uns remplissent les sombres escaliers, montent sur les plates-formes. Parvenus au sommet, ils bénissent le ciel et ne regardent plus ce qui les avait tant effrayés que comme de vains épouvantails. Ils insultent aux canons qui recelaient des foudres dirigées contre eux. Ils les tournent contre quiconque oserait approcher du faubourg. Bientôt ils ébranlent, ils renversent d'énormes pierres dont le bruit, en tombant, retentit dans tous les cœurs français, se communique de proche en proche et d'écho en écho, et donne au loin le signal de la victoire.

« D'autres forçaient la chambre du conseil, de ce conseil impie où des ambitieux, esclaves de la faveur et gagés par la haine, jugeaient sans lois, faisaient exécuter sans remords...

« L'or, l'argent et les papiers étaient au pillage. Les papiers ! Ces formidables témoins, aujourd'hui soulevés contre les cendres de nos anciens despotes.

« On enlevait d'anciennes armes, effrayantes par leurs formes, aussi bizarres que meurtrières, et jusqu'à des chaînes, hélas ! trop souvent teintes de sang. On emportait aussi de funestes entraves, dont quelques-unes étaient usées par le frottement journalier, et l'on frémissait d'indignation en songeant à la multitude de ceux dont elles avaient fait le tourment habituel. »

Plus loin c'étaient les clefs de la Bastille qu'on emportait, les trousseaux qu'on arrachait aux porte-clefs, la consigne du château qu'on déchirait, les logements de l'état-major qu'on fouillait en tout sens, les meubles qu'on brisait, les tapis qu'on mettait en lambeaux. Une partie de la foule, parvenue à la chapelle, en veut forcer les portes, ignorant le lieu qu'elle assiège. Les portes résistent, on frappe à coups de hache, on allait les briser, lorsqu'elles s'ouvrent, et un prêtre, revêtu d'habits pontificaux, se présente et s'écrie : « C'est ici le lieu saint, la maison du Seigneur ! » À ces paroles tout le monde s'arrête avec respect et se prépare à s'éloigner, quand, du sein de la foule, un homme s'élançe et dit : « Voyez ! Voyez ! Jusque dans le lieu saint l'image de la captivité !... » Il montrait en même temps le grand tableau surmontant l'autel, qui représentait saint Pierre aux liens.

À cette vue on frémit de rage en pensant à ce raffinement de cruauté qui met sous les yeux des malheureux prisonniers la reproduction de leur propre douleur. On entre dans la chapelle, on détache le tableau, on s'en empare pour le porter à l'hôtel de ville, et l'on pose au seuil de l'église deux sentinelles pour en défendre l'entrée. Mais le plus grand nombre de ceux qui étaient à la Bastille parcourait les tours, les prisons, les cachots, pour délivrer les prisonniers. On appelait de tous côtés les porte-clefs pour en ouvrir les portes ; ceux-ci se cachaient ou étaient mêlés au peuple. On demandait à grands cris les clefs des lourdes serrures ; ces clefs circulaient déjà dans Paris. Porté en triomphe par la multitude, chaque trousseau était posé sur le bureau du président de chaque district. M. Brissot de Varville, en cette qualité, reçut celui où il reconnut la clef de son ancienne prison. Le jour de la justice et des représailles commençait à poindre.

Livré à ses propres forces, le peuple brise, déferre, enfonce les lourdes, les triples portes ferrées, dit Dussaulx, et aussi épaisses que les portes extérieures des citadelles, garnies de serrures, de verrous monstrueux, et dont l'aigre sifflement, quand elles tournent sur leurs mobiles gonds, annonçait aux prisonniers plutôt le trépas que les aliments ou des secours. Il recule d'horreur en voyant à la lueur des flambeaux ces froides catacombes, ces hideux sépulcres où la vie se consumait lentement entre les bras de la mort.

Il parcourt en tous sens ces sombres corridors, ces escaliers tortueux, ces cachots, ces prisons qu'il trouve toujours vides. Enfin une dernière porte se présente, plus forte et plus solide que les autres, le peuple a peine à l'enfoncer. Il frappe à coups redoublés et rien ne cède. Tout à coup le même bruit parti du dedans se fait entendre. Des coups répondent aux coups, un cri aux mille cris. Les efforts redoublent aussitôt, et la lourde

porte cédant à la violence, vole en éclats et laisse apparaître un vieillard à la barbe et aux cheveux blancs, qui, les yeux hagards, le sourire de la folie sur les lèvres, se dresse devant la foule étonnée.



Elle croit voir un spectre sortant du tombeau. On s'approche pourtant de lui, on lui parle, on l'interroge, on l'entoure. Il murmure les noms de *Louis XV*, de *madame de Pompadour*, du *duc de la Vrillière*. On lui répond que tous ces despotes sont morts, que le règne de la liberté commence, que la Bastille est au pouvoir du peuple. Le vieillard écoute sans émotion ces paroles mille fois répétées, et au lieu d'y répondre, il se rassoit sur son lit. Aussitôt, croyant que la surprise et la joie lui troublent la tête, on s'approche de lui, on l'embrasse, on l'enlève, on le porte en triomphe.

Le vieillard reçoit ces marques de pitié et d'intérêt avec l'indifférence de l'idiotisme. Ce vieillard était Tavernier. Depuis trente ans il était prisonnier à la Bastille, après en avoir passé dix aux îles Sainte-Marguerite. Ces quarante années de captivité avaient altéré ses facultés mentales, éteint la vie morale, énérvé son âme. Tavernier était fou.

Ce fut le premier prisonnier qui fut délivré ce jour-là à la Bastille. Dieu semblait avoir voulu prolonger cette étonnante captivité pour que le peuple pût mieux juger du prix de sa victoire en connaissant enfin un arbitraire, une tyrannie, une cruauté qui passent toute

croyance. Dieu avait inspiré pour premières paroles au malheureux Tavernier les noms d'un roi, d'une courtisane et d'un ministre pour les livrer à l'exécration.

Le cortège de peuple qui escortait Tavernier rencontra en descendant de la tour de la Comté un autre groupe qui, ayant agi comme lui, portait aussi en triomphe deux prisonniers délivrés dans la tour de la Bertaudière. C'étaient de Wythe et le comte de Solages. Il avait eu pourtant moins de peine à pénétrer dans les prisons de ces deux hommes. Au moment de la prise de la Bastille, leur porte-clefs, le nommé Guyon, cherchant un refuge contre la fureur du peuple qu'il redoutait, leur avait ouvert les portes et était auprès du comte de Solages, lui demandant sa protection. C'était le seul porte-clefs qui eût conservé son trousseau dans cette circonstance.

De Wythe et le comte de Solages offraient un contraste frappant. L'un, vieillard comme Tavernier, conservant un accent qui dénotait une origine étrangère, et tout en donnant des signes de joie de se voir libre, prononçait des paroles incohérentes et sans suite : c'était de Wythe. L'autre, embrassant avec effusion ses libérateurs, les remerciait, exaltait leurs victoires et racontait ses souffrances.

Enfermés à Vincennes, dès 1782, en vertu d'une lettre de cachet obtenue par son père pour cause de dérangement et de dissipation, il avait éprouvé cette punition trop sévère pendant sept années, il n'avait subi aucun interrogatoire, reçu aucune visite, aucune lettre, aucune nouvelle, malgré ses prières, ses instances, et son repentir qu'il avait plusieurs fois consigné dans des écrits adressés à son père. Son père ! Ce fut son premier cri après celui de sa reconnaissance envers le peuple. Il brûlait de le rejoindre, de le voir, de l'embrasser et d'obtenir son pardon, lorsque du sein de la foule un Toulousain s'élança, le reconnaît, le presse dans ses bras et lui annonce que son père a succombé depuis deux ans. À ces mots, le comte de Solages fond en larmes.

Depuis deux ans ses bourreaux lui cachaient cette triste nouvelle ! Depuis deux ans les motifs de sa captivité n'existaient plus, et il gémissait toujours dans les fers ! Il y serait mort probablement, sans la prise de la Bastille. La douleur du comte de Solages émeut le peuple et ravive sa fureur, et d'une commune voix tous maudissent les bourreaux. De Wythe et Tavernier restent impassibles au milieu de ces cris de rage et échangent entre eux des regards comme s'ils étaient seuls dignes de se comprendre. Tous deux en effet, insensés à force de souffrances, appartenaient à une autre sphère que la nôtre, tous deux avaient leurs pensées, leur délire, leur folie, qu'ils lisaient dans leurs regards.

Ces deux prisonniers, après avoir été recueillis par des gens du peuple, furent plus tard amenés à l'hôtel de ville. Nous connaissons la cause de détention de Tavernier, qu'il ne put se rappeler lui-même ; quant à celle de de Wythe, on tenta en vain de la savoir. Chaque jour ces deux prisonniers faisaient une nouvelle histoire. De Wythe surtout, qui excita tant la curiosité des Parisiens, intéressait par son âge et ses manières. Parmi les renseignements que l'on put recueillir sur son compte, on crut découvrir qu'il était parent de M. De Sartines. Ce dernier se transporta une fois à la Bastille pour savoir s'il était en état de donner une procuration. Ce fut Guyon, son porte-clefs, témoin de la visite de ce ministre, qui a révélé ce fait. C'est sans doute à une histoire de l'un de ces deux prisonniers qu'est due la fable du comte de Lorges, que quelques écrits du temps prétendent avoir été délivré lors de la prise de la Bastille, après trente années de captivité. Mais malgré les recherches les plus minutieuses, nous n'avons

rien trouvé qui puisse devenir une preuve sérieuse de l'existence de ce prisonnier, tandis que tout prouve au contraire qu'il n'y avait de détenus à la Bastille que les sept prisonniers dont nous avons donné les noms²⁴.

Tavernier, de Wythe et Solages, les deux premiers surtout, étaient rendus à un monde où ils ne connaissaient plus personne, où ils n'avaient plus de famille, plus d'amis, plus de liens. Les deux premiers avaient laissé leur raison au fond de leurs cachots ; moins malheureux que le comte de Solages, ils terminèrent leur existence à Charenton, où les soins de toute espèce ne leur manquèrent pas. Quant au troisième, ruiné dans sa fortune, inconnu à ce qui lui restait de sa famille, il fit des efforts inouïs pour reconquérir son existence qu'on lui avait volée, mais il n'y put jamais parvenir, et il finit ses jours dans la plus profonde misère. Telles étaient les conséquences de la Bastille, même après qu'elle eut été anéantie, la folie, la misère et la mort.

À ces trois prisonniers le peuple en joignit quatre autres qu'il avait également délivrés. C'étaient Jean Béchade, Bernard Laroche, Jean Lacaurège, Antoine Pujade. Tous quatre avaient été emprisonnés en 1787, pour la même cause, et cette cause était encore digne de la Bastille et de l'arbitraire qui régnait alors. Nous avons vu l'oppression et la tyrannie dans les trois premiers prisonniers, nous allons voir l'abus dans les quatre autres.

Ces quatre prisonniers étaient accusés d'avoir falsifié deux lettres de change acceptées par les sieurs Tourton et Ravel, et Gallet de Santerre, banquiers. Arrêtés les uns à Paris, les autres à Amsterdam, ils avaient été soustraits à la juridiction ordinaire des tribunaux et mis à la Bastille, où ils n'avaient pas subi un seul interrogatoire. Bien plus, comme tout était arbitraire et mystérieux dans cette prison, le nommé Henri la Barte, accusé d'être l'auteur des faux dont les autres n'étaient censés que les complices, emprisonné d'abord comme eux, avait obtenu son élargissement provisoire et était en liberté pendant que les autres restaient toujours sous les verrous. Lorsque le peuple les eut délivrés, ils demeurèrent plusieurs jours libres dans Paris,

24 Tous les livres qui parlent du comte de Lorges ont copié une petite brochure imprimée en 1789, que nous avons sous les yeux. Elle a pour titre : *Le comte de Lorges, prisonnier à la Bastille pendant trente-deux ans, enfermé en 1757, du temps de Damiens, et mis en liberté le 14 juillet 1789*. Cette brochure, qui n'a pas de nom d'imprimeur, se distribuait chez tous les marchands de nouveautés, comme il est indiqué au bas. Une préface, non signée, indique que l'individu qui la publie a vu le comte de Lorges qui lui a raconté toute sa vie en détail ; mais que, *las de vivre avec une génération qui lui était inconnue, il a demandé à la nation une retraite où il pût finir paisiblement sa carrière, et que cette demande lui a été accordée*. Le même anonyme publie ensuite, en style ampoulé et emphatique, faisant parler le comte de Lorges lui-même, la cause de sa captivité, qu'il attribue à Mme de Pompadour ; il déclare en outre qu'il a passé nombre d'années à Vincennes avant de venir à la Bastille. Les auteurs de la *Bastille dévoilée* contestent l'existence du comte de Lorges, maintiennent qu'il n'a été trouvé que les sept prisonniers que nous avons nommés, et somment le comte de Lorges ou ceux qui le connaissent d'éclaircir le fait, ce qui n'a jamais été fait. Nous avons nous-mêmes vérifié les registres d'écrou, et nulle part nous n'avons trouvé ce nom. Nous avons vérifié de même les procès-verbaux de l'hôtel de ville, et nous n'avons trouvé aucune délibération relative à la retraite accordée au comte de Lorges. Au contraire, nous avons trouvé celles relatives à Tavernier et de Wythe : en outre, les divers récits de ces deux prisonniers qui changeaient tous les jours, les difficultés de connaître le véritable nom de Wythe, transféré de Vincennes à la Bastille ; celui de Tavernier lui-même, qu'on disait fils naturel de Pâris Duverney, frère de l'opulent Pâris de Marmontel, tout cela nous induit à penser que si l'auteur de la brochure anonyme est de bonne foi, il a copié le récit d'une des histoires faites par les prisonniers. Tavernier, interrogé par M. Duveyrier, avait répondu qu'il avait mis le poignard à la main de Damiens. Notre impartialité nous faisait un devoir de donner autant d'étendue à cette note, car nous avons, dans cette histoire, assez de victimes sans avoir besoin d'en créer d'imaginaires.

et MM. Tourton et Ravel voulurent les faire arrêter pour les poursuivre, mais ils ne purent y parvenir. Le roi avait nommé pour cette affaire une commission, et les tribunaux ordinaires n'en pouvaient connaître.

Ainsi, comme pour le marquis de Sade, il résulta de cette mesure que si Béchade et ses compagnons étaient innocents, ils avaient trop souffert de deux ans de captivité ; que s'ils étaient coupables, la faveur royale les enlevait à la flétrissure, et c'était encore la Bastille remontée à son origine.

Quoi qu'il en soit, le peuple ne vit en eux que des victimes, et les traita avec respect et sympathie au milieu de cette vaste cour où tous les bras s'ouvraient pour les embrasser, où toutes les mains s'avançaient pour presser leurs mains.

Pendant ce temps, le reste du peuple finissait de visiter les prisons. Le groupe qui était monté à la tour du Coin et avait délivré Béchade, était guidé par un homme qui connaissait les détours de la Bastille et n'avait pas l'air d'y venir pour la première fois. Cet homme était Manuel, que nous y avons déjà vu prisonnier. Après avoir ouvert la porte du premier étage où était Béchade, il s'était élancé sur l'escalier en criant : « Suivez-moi. Il y a d'autres prisons encore ; je vais vous conduire à celle où j'ai été enfermé moi-même ! »

À ces mots, le peuple l'avait suivi en tumulte, et ils étaient arrivés au second étage, où, après avoir brisé la porte, ils avaient pénétré dans la prison. Elle était vide. En mettant le pied sur le seuil, dans un pareil moment. Manuel, vaincu par l'émotion qu'il éprouvait, s'était arrêté quelques minutes. Le peuple, respectant ses sentiments et ressentant lui-même ce qu'il éprouvait, avait honoré son recueillement du plus profond silence. La plupart s'étaient arrêtés à l'entrée ; quelques-uns avaient suivi l'ancien prisonnier et regardé avec lui les inscriptions qui tapissaient les murs, touché les meubles qu'il touchait. Manuel, dans cette revue, s'était approché du fauteuil à bras où il s'était assis pendant les trois mois de sa captivité. Puis, tout à coup le renversant et déchirant les lambeaux du fourreau par-derrière, il avait regardé et s'était écrié : « Ils y sont encore ! »

À cette exclamation, tout le monde l'entoure, curieux d'en connaître la cause, et Manuel, répondant à ce désir, leur dit :

« Dans mes longues heures de captivité, j'avais gravé derrière ce fauteuil mes imprécations et mes vœux contre la Bastille. Je les gravais sans espérance ; vous venez de les réaliser en ce jour. Écoutez ces vers que m'arrachait l'indignation et que je vais relire avec autant de bonheur maintenant que j'avais alors de désespoir à les écrire. »

Un silence imposant s'établit aussitôt, et d'une voix forte et accentuée Manuel jette à la foule la parodie des imprécations de Camille, qu'il lisait sur le dos du fauteuil :

*La Bastille, où la nuit sert des tyrans heureux !
 La Bastille, où la haine est le plaisir des dieux !
 La Bastille, où la force enchaîne le génie !
 La Bastille, où l'on meurt sans sortir de la vie !
 Puissent les citoyens ensemble conjurés,
 Enfoncer ses cachots par le fer assurés !
 Et si pour ébranler ce colosse de pierre,
 Paris ne suffit pas, vienne la France entière.
 À pas précipités que cent peuples divers*

*Passent pour la détruire et les monts et les mers ;
Qu'elle-même sur soi renverse ses murailles ;
Que l'enfer agrandi s'ouvre par ses entrailles ;
Que le ciel en courroux allumé par mes vœux
Fasse pleuvoir sur elle un déluge de feux,
Puissé-je de mes yeux y voir tomber la foudre,
Voir ses canons en cendre et ses soldats en poudre ;
Son dernier gouverneur à son dernier soupir ;
Moi seul en être cause et mourir de plaisir !*

Des bravos et des imprécations terribles accueillirent ces vers, et tous les assistants, réveillés par les derniers, reprirent leurs cris de mort contre le gouverneur et descendirent dans les cours pour l'atteindre s'il y était encore. Mais dans les cours ils trouvèrent les prisonniers que l'on portait en triomphe, et chacun emportant un objet, signe de sa victoire et de son courage, suivit le cortège, qui se divisa une fois hors de la Bastille. Les uns prirent le chemin de leurs districts, les autres du Palais-Royal, les autres de l'hôtel de ville.



Ce cortège avait été précédé par d'autres plus menaçants et plus furieux. C'étaient les combattants encore blessés, les veuves, les mères, les orphelins, les amis, les frères, les fils des morts et des blessés sous les remparts. Cette foule irritée entourait,

pressait, poursuivait de ses cris et de ses coups lancés dans l'espace, les officiers de la Bastille que les vainqueurs protégeaient au péril de leur vie, et qu'ils avaient juré de conduire sains et saufs devant le comité des électeurs.

Cholat et Hullin, comme nous l'avons vu, tenaient, chacun d'un côté, le gouverneur. Ils avaient déjà franchi le premier pont, malgré une chute qu'avait faite Cholat, et ils traversaient la seconde cour, lorsque, sous la troisième croisée du quartier des invalides, un homme du peuple se précipite sur M. de Launay et lui arrache la bourse de ses cheveux. Un cri terrible, poussé par le gouverneur, fait retourner Élie et les autres.

– Ah ! Messieurs, s'écrie de Launay en s'adressant à Élie, est-ce là ce que vous m'aviez promis ?

Au même instant Élie se rapproche de lui, mais Hullin s'en éloigne, et aussitôt de Launay, le prenant par le bras, s'écrie de nouveau :

– Vous m'aviez promis de ne pas m'abandonner. Restez avec moi jusqu'à l'hôtel de ville.

– Je vous y conduirai, répond Hullin ; vous voyez bien que nous défendons votre vie aux dépens de la nôtre. Je fais seulement signe à quelques-uns des combattants dont je suis sûr de venir nous joindre.

En effet, Maillard, Legris, Arné, l'Épine, et quelques autres, viennent se grouper auprès d'eux. On crie, on pousse, on commande, et la voix d'Élie, parvenant à se faire écouter, impose silence et obéissance au peuple, qui respecte son chef improvisé. Alors on met une espèce d'ordre et de régularité dans cette escorte et dans sa marche. Élie, grâce à son uniforme, marche le premier, portant la capitulation à la pointe de son épée. Après lui vient M. Legris, garde des impositions royales, qui tient à la main les clefs de la forteresse ; Maillard le suit, portant le drapeau ; un jeune homme, nommé Guigon, le règlement de la Bastille au bout de sa baïonnette, puis marche le gouverneur, tenu et protégé par Cholat, Hullin, et Arné, qui les avait rejoints ; enfin M. de l'Épine et quelques autres protègent cette marche par-derrière. De cette manière ils avançaient lentement au milieu des vociférations et des menaces de la foule, parant à droite et à gauche les coups portés de tous côtés au gouverneur, et trouvant le peuple moins obéissant à leur invitation à mesure qu'ils avançaient.

Derrière ce cortège en venait un autre non moins menacé. C'était celui qui conduisait le major de Losmes. Celui-ci, en uniforme, attirait plus les regards de la foule que M. de Launay, qui, en simple frac gris, sans épée et sans insignes, risquait moins d'être reconnu que le major, dont le brillant costume excitait la haine et la réprobation. Ils parvinrent pourtant tous deux jusqu'à la place de Grève, au milieu de ces dangers que partageaient avec eux leurs défenseurs, ainsi que deux invalides sur lesquels toute la haine du peuple se concentrait, parce qu'il les prenait pour des canoniers ; mais MM. de Méray et Person, qui étaient entraînés à la suite, n'arrivèrent pas jusque-là. La multitude, irritée de voir s'échapper sa proie dans les quatre premiers prisonniers qui venaient de passer, échauffée d'ailleurs par les gens qui accouraient à mesure, dénonçant et pleurant des pertes nouvelles, tua M. de Méray dans la rue des Tournelles, et M. Person sur le port aux Blés. M. Caron, qui venait en troisième, blessé en quatre endroits, tomba, couvert de sang, aux abords de la Bastille. Mais, relevé aussitôt par des gens qui eurent pitié de lui, il fut conduit à l'Hotel-Dieu, où il guérit de ses blessures.

La foule avait couru après le gouverneur, on le lui avait désigné, et elle se pressait, tumultueuse et hurlante, autour de lui et du major, que les vainqueurs avaient la plus grande peine à garantir. Au milieu de la route, un des défenseurs de de Launay fut contraint de s'arrêter ; c'était Cholat : n'ayant rien mangé de la journée il tomba en défaillance et faillit être écrasé par les masses qui avançaient toujours, et firent un nouveau mouvement vers le gouverneur. Mais Hullin, avec sa force herculéenne, le garantit encore une fois de cette atteinte et dit à Arné de remplacer Cholat, ce que ce grenadier fit sur-le-champ. Un peu plus loin, M. de l'Épine reçut sur la tête un coup de crosse de fusil qui le contraignit d'abandonner le cortège. Et à mesure qu'on approchait de l'hôtel de ville le rassemblement ne faisait que s'accroître ; de tous les côtés, de toutes les rues, des flots de peuple se précipitaient dans la mêlée.

Les uns venaient des Minimes, où ils avaient vu les blessés et recueilli les derniers soupirs des morts ; les autres portaient des instruments de torture pris à la Bastille, et leur fureur s'en augmentait ; d'autres quittaient les prisonniers qui n'avaient que haine et malédiction pour le gouverneur ; tous enfin étaient unanimes pour sa mort, tous demandaient sa tête en expiation de tant de malheurs, de tant de crimes dont il avait été le cruel instrument. Et déjà l'on entrait sur la place de Grève, déjà les vainqueurs de l'escorte, fatigués de la lutte, allaient y succomber, ils touchaient l'escalier de l'hôtel de ville. Un dernier effort et tout était sauvé. Élie fit cet effort surnaturel et pénétra au travers des rangs serrés du peuple, suivi de Maillard. Mais derrière lui les rangs se referment. Hullin, arrêté par un tas de pierres, tombe, et dans sa chute lâche le gouverneur ; Arné, entraîné de son côté, fait un mouvement pour secourir Hullin et est violemment séparé de M. de Launay, qui reste au pouvoir du peuple. Alors, rappelant toute l'énergie que peut donner le désespoir, il s'écrie d'une voix saccadée :

– Ah ! Mes amis, tuez-moi, tuez-moi sur-le-champ, ne me faites pas languir.

Cette prière fut comme un ordre : en moins de temps qu'il n'en fallut à Hullin pour se relever, à Élie pour se retourner, afin de voir si le prisonnier le suivait, la tête de de Launay est coupée, et ce trophée sanglant est élevé au bout d'une pique sur les marches de l'hôtel de ville.

Un peu plus loin, en face de l'arcade Saint-Jean, une scène des plus dramatiques avait lieu. Le major de Losmes, arraché aussi à ses défenseurs, était au pouvoir d'une populace furieuse. Frappé de tous côtés il allait périr, lorsqu'un jeune homme s'élança, écarte ceux qui lèvent déjà leurs armes sur le major ; vole dans ses bras, le presse sur son cœur, lui fait un rempart de son corps et s'écrie :

– Arrêtez ! Arrêtez ! Vous allez immoler le meilleur des hommes ; j'ai été cinq ans à la Bastille, où il fut mon consolateur, mon ami, mon père !

Ce jeune homme était le marquis de Pelleport, qui, arrivé la veille à Paris, revenait, avec un de ses amis, le chevalier de Jean, de visiter ses enfants aux orphelins militaires. Il voit cette foule, il court vers elle, reconnaît M. de Losmes, et sans calculer le danger de sa conduite, sans redouter la mort presque certaine qui l'attend, vole au secours de celui envers qui son cœur et sa reconnaissance l'attirent.

Non moins généreux que lui, le major, avec un sang-froid héroïque dans cette affreuse position, le repousse doucement et lui dit :

– Qu'allez-vous faire, jeune homme ? Retirez-vous, vous allez vous sacrifier sans me sauver.

Mais la multitude rugissante entend à peine ces paroles. Dans sa rage défiante elle ne voit qu'un parent, un ami, un séide de la Bastille, qui en veut sauver un autre, et elle continue ses vociférations et ses coups. M. de Pelleport, oubliant qu'il est sans armes, tente de s'opposer avec ses mains à l'approche de la foule, en s'écriant :

– Oui, je vous défendrai envers et contre tous.

À ces mots un homme furieux lui porte un coup de hache qui lui fait une large blessure sur le cou ; il en allait frapper un second, mais il est arrêté par un bras vigoureux qui sauve la vie à Pelleport. C'était le chevalier de Jean qui accourait au secours de son ami ; tous deux luttent encore avec un courage surhumain ; ils arrachent chacun une baïonnette à leurs ennemis et tracent autour d'eux un cercle sanglant.

Mais, accablés par le nombre et les blessures, ils sont bientôt séparés du major et vont tomber expirants sur les marches de l'hôtel de ville. En ce moment la tête du major de Losmes était déjà au bout d'une pique, promenée à côté de celle de de Launay.

À l'aspect de ces sanglants trophées, Élie veut s'élancer vers les hommes qui les emportent, mais mille bras le saisissent lui-même, et cette fois ils l'élèvent au-dessus d'eux, le portent en triomphe, l'entourent d'armes, de drapeaux, de couronnes, et le conduisent ainsi jusqu'au pied du comité permanent, en témoignage de la victoire du peuple et de sa reconnaissance envers son chef.

Le contraste de ces deux spectacles est une des grandes leçons de l'histoire. On y trouve à la fois la vengeance, l'erreur et la justice populaire.

Mais pendant que toutes ces scènes se passaient à la Bastille ou sur la place de Grève, le peuple, qui était resté à l'hôtel de ville, parcourait ce palais en tumulte, demandant à grands cris les membres du comité permanent qu'il accusait de trahison. Le comité s'était en effet retiré de la grande salle pour pouvoir délibérer plus tranquillement sur les mesures à prendre dans cette grave circonstance, et le peuple criait de toutes parts que ce comité permanent ne travaillait ainsi en secret et hors de la présence des citoyens que pour les trahir.

Flesselles, voyant ce tumulte, s'était levé et acheminé vers la grande salle pour obéir à ces clameurs. Parvenu sur son siège, suivi de ses collègues, il n'avait vu autour de lui que des visages sinistres sur lesquels se lisaient la défiance et la menace. Plusieurs hommes du peuple avaient été jusqu'à faire plier le bureau, qu'ils avaient poussé devant eux d'un geste énergique. À cet aspect, Flesselles, troublé, avait imploré du regard le marquis de Lassalle, qui, le prenant en pitié, cherchait à calmer ce moment de fureur. Mais tout était inutile : les imprécations continuaient contre le prévôt des marchands, tandis que d'autres demandaient toujours le siège de la Bastille.

La nouvelle de la prise de cette forteresse avait bien circulé un instant dans cette foule, mais comme un bruit confus auquel personne n'osait croire. Le marquis de Lassalle, pensant entraîner tout le monde, déclara alors qu'il allait se porter de sa personne à la tête des troupes au siège de la Bastille, et sortit à cet effet escorté de la plupart des assistants. *Mais tout à coup un bruit nouveau, d'abord lointain, mais s'avançant avec le fracas et la rapidité d'une tempête, vient confirmer la prise de la Bastille*²⁵.

25 Tout ce que nous avons mis en lettres italiques dans ce récit est copié des procès-verbaux du comité permanent et du discours de Dussaulx à l'Assemblée nationale. Les procès-verbaux, écrits avec autant de soin que de verve, par M. Duveyrier, nous ont paru d'autant plus précieux à citer de temps en temps, qu'ils sont

Le marquis de Lassalle rentre aussitôt, tenant à la main les clefs de la forteresse qu'on lui a remises.

À l'instant la grande salle est inondée d'une multitude d'hommes de tous états, de toutes conditions, et couverts d'armes de toute espèce. Le tumulte est inexprimable ; on dirait que l'hôtel de ville va s'écrouler sous les cris confondus de victoire et de trahison, de vengeance et de liberté.

C'était le détachement des gardes-françaises qui avait conduit sains et saufs jusque-là les invalides et les petits Suisses ; *c'était cette multitude de soldats novices et armés au hasard ; les uns presque nus, les autres revêtus d'habits de diverses couleurs ; hors d'eux-mêmes, encore tout bouillants des ardeurs de la mêlée, s'agitant, se tourmentant dans cette salle, étonnés d'un pareil spectacle, et la plupart ne sachant ni où ils étaient, ni ce qu'ils voulaient. Cependant la tempête était finie, mais la vague grondait encore.*

Pendus ! Pendus ! s'écriait-on de tous côtés en désignant les prisonniers.

Mais d'une voix vibrante, le marquis de Lassalle interrompt ces clameurs en élevant sa main et montrant les clefs de la Bastille qu'il dépose sur le bureau. Vient ensuite le fameux tableau de saint Pierre aux liens, qu'on met sur la cheminée ; puis le drapeau vaincu s'abaisse majestueusement devant les électeurs. Guigon remet le registre de la Bastille ; divers particuliers l'argenterie, la vaisselle plate, la montre d'or, entourée de brillants, du gouverneur ; un porte-clefs, qui a suivi le peuple, la somme de cinq mille cinq cent quatre livres qui lui a été confiée le matin par de Launay, tous enfin couvrent le bureau d'offrandes précieuses, signes de désintéressement et de victoire, ou d'instruments de torture enlevés à la Bastille, qui prouvent la cruauté et la barbarie des gouvernants. Mais de nouvelles clameurs annoncent un nouveau triomphe : c'est Élie et Arné, portés dans les bras du peuple. À leur suite sont les autres vainqueurs, qui, loin de ressentir la moindre jalousie, semblent vouloir ajouter par leurs témoignages et leurs cris d'enthousiasme à l'ovation méritée de leurs camarades.

Élie, modeste et généreux, veut en vain repousser les marques d'honneur dont on l'entoure. Il est placé, malgré lui, debout sur une table en face du bureau, au milieu de tous les prisonniers dont il paraît l'arbitre et qui se courbent devant lui, attendant leur grâce ou leur supplice. *Dans cette situation, il est couronné et environné de plusieurs faisceaux d'armes, trophées bizarrement arrangés et qui n'ont d'éclat que celui du sentiment et de la circonstance.*

Dans cet instant *Élie régnait en souverain : les cheveux hérissés, le front couvert de sueur, l'épée qu'il tenait fièrement, faussée dans trois endroits, le désordre de ses vêtements, froissés et déchirés, relevaient, consacraient pour ainsi dire la dignité de sa personne et lui donnaient un air martial qui rejetait les spectateurs dans les temps antiques.*

Aussitôt des vainqueurs montrent les objets précieux qui sont sur le bureau, les lui offrent au nom du peuple, comme les plus riches dépouilles de l'ennemi vaincu. Élie refuse avec noblesse et presque avec indignation.

– Qui êtes-vous donc ? lui demande un électeur.

– Officier de fortune, répond Élie, et vous en pouvez juger par ce que je viens de faire.

rédigés sous l'inspiration du moment, et rendus avec un bonheur d'expressions que nous ne saurions atteindre. Les mêmes motifs nous ont guidés pour le discours de Dussaulx.

En ce moment on traîne dans la salle les deux invalides qu'on croyait des canoniers. On en avait pris en route un troisième, qui, couvert du sang qui coulait encore d'une blessure, semblait la première victime marquée pour être immolée. Des cris de mort retentissent de toute part. Un électeur, Dussaulx, se lève à ces cris, et interpellant brusquement la foule :

– Est-ce vous qui avez pris la Bastille? dit-il d'une voix retentissante : je vous somme de le déclarer au nom de la patrie.

– Qui l'aurait prise sans nous? s'écrie-t-on de toutes parts.

– Mais, est-ce vous qui demandez la mort d'un captif?

– Oui, la mort!... La mort!...

– Eh bien! Vous ne seriez plus que des assassins qui auriez souillé la plus grande, la plus belle des révolutions!

– Il a de l'humanité! dit un homme du peuple : et nous, qu'allions-nous faire?

– Nous venger! répond un autre. Il a de l'humanité, mais s'il venait d'où nous venons, s'il avait vu massacrer nos frères, il parlerait, il agirait autrement.

Et l'on veut de nouveau s'élaner sur l'invalides blessé, qui était en ce moment au pied du bureau. Le marquis de Lassalle se précipite alors devant lui et s'écrie à son tour :

– Cet homme a tiré sur ses frères, il faut un grand exemple... Suis-je votre commandant?

– Oui! Oui! Vive le commandant! crie-t-on de toutes parts.

– Eh bien! Je le constitue prisonnier.

Et au même instant, dérobant l'invalides à la rage du peuple, il l'enferme dans le salon de la reine; mais la multitude, à ce mouvement dont elle n'est pas dupe, s'empare brusquement des deux autres invalides, les traîne sur la place de Grève, et les pend à un réverbère.

Cette exécution, rapide comme la pensée, qu'on voit faire des croisées, et dont on annonce la nouvelle à grands cris, redouble l'effervescence populaire. C'est alors qu'on apprend aussi la mort de MM. de Launay et de Losmes. Un particulier apporte et présente à Dussaulx une boucle sanglante : c'était celle du gouverneur de la Bastille.

– C'est moi qui lui ai coupé la tête, dit-il en lançant à Flesselles des regards menaçants sous lesquels il pâlit, tandis que ses collègues témoignent énergiquement le dégoût que leur inspire cette action et celui qui s'en vante. Mais ces paroles ravivent la fureur de quelques-uns.

Deux sentiments agitent la multitude et entretiennent ses transports et son délire : la joie d'avoir vaincu et le désir de se venger. On parle de trahison, de perfidie, de complots, de manœuvres; on accuse hautement Flesselles. Le peuple veut en finir avec les traîtres, avec les ennemis de la liberté.

Interpellé vivement par plus de cent voix, Flesselles balbutie d'abord, se trouble, et finit par dire ces mots, entendus de la foule : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. » En même temps il veut descendre de l'estrade. Ses collègues cherchent à le rassurer et à le retenir. Il s'arrête, indécis, et M. de la Poize, élevant la voix, lui dit : « Vous serez responsable, monsieur, des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clefs du magasin de la ville où sont ses armes et surtout ses canons. »

Flesselles, sans avoir la force de parler, tire les clefs de sa poche et les présente à M. de la Poize, qui les donne à un autre électeur. En même temps les plus furieux entourent Flesselles et le pressent ; on entend au milieu des mots de trahison, de perfidie, de complicité, les noms de La Chalotais pour appeler la vengeance, de de Launay pour la satisfaire. Les uns disent qu'il faut se saisir du prévôt des marchands et le garder comme otage ; les autres qu'il faut le conduire dans les prisons du Châtelet, les autres qu'il faut l'entraîner au Palais-Royal pour y être jugé.

Ce dernier vœu est le vœu général, et l'on crie de toutes parts : « Au Palais-Royal ! Au Palais-Royal !... »

Flesselles répond d'une voix mourante : « Eh bien, messieurs, au Palais-Royal ! »

Aussitôt il descend de l'estrade, traverse la salle à pas lents, et sort escorté d'une multitude menaçante, qui le presse de plus en plus à chaque pas. Arrivé sur le quai le Pelletier, il est atteint d'un coup de pistolet tiré par une main inconnue, et tombe mort au milieu de la foule frémissante.

On a prétendu qu'on avait trouvé sur M. de Launay une lettre de Flesselles ainsi conçue : « J'amuse les Parisiens avec des cocardes. Tenez bon jusqu'à neuf heures, vous serez secouru. » On a même dit que l'inconnu qui avait tué le prévôt des marchands lui avait fait lire ce billet comme une sentence de mort avant de le frapper. Ce fait n'a pas été contesté, mais nous devons à notre impartialité de dire qu'il n'a pas été prouvé. Personne n'a lu ce billet, personne ne l'a vu, personne ne l'a tenu entre les mains. Plusieurs lettres ont été trouvées sur M. de Flesselles, une entre autres qu'il tenait serrée dans sa main au moment de sa mort ; elles ont toutes été apportées au comité permanent ; quelques-unes prouvaient une connivence entre le prévôt des marchands et les ennemis qui entouraient Paris, mais aucune d'elles ne contenait ce qu'on a prétendu avoir été écrit au gouverneur de la Bastille.

Quoi qu'il en soit de l'existence de ce billet, Flesselles, par ses antécédents dans l'affaire des jésuites et de La Chalotais, par sa conduite dans ces trois journées, était en suspicion légitime, et cette tête, qui fut promenée aussi dans Paris, était bien moins regrettable que celle du major de Losmes, qui, à la place du prévôt des marchands, aurait secondé le mouvement populaire avec autant d'abandon que de franchise. Ce fut, du reste, le dernier sang qui rougit les pavés de Paris dans cette journée.

Quand le groupe du peuple, témoin de cette mort, rentra dans la salle de l'hôtel de ville pour en raconter les circonstances, tout ce qui était dans cette salle s'en émut en sens divers. Une partie, lasse déjà du sang qu'elle avait vu répandre, se sentait portée à l'indulgence, tandis que les masses, comme en proie à une exaltation fébrile, demandaient toujours la mort des prisonniers pour en finir tout à fait.

À ces clameurs, à ce tumulte, succédaient par intervalles un silence et un repos équivoques, qui tous deux participaient du ressentiment et de la commisération. En effet, on voyait les larmes de la pitié couler sur des faces menaçantes. On voyait des hommes éperdus, tremblants sous les poignards, soutenus et rassurés par ceux qui d'un moment à l'autre voulaient les immoler.

De son côté, le brave Élie, du haut de l'espèce de trône où l'avaient déposé ses compagnons, tendait la main à ceux qui, du milieu des piques et des baïonnettes, imploraient son secours. Ce contact les rendait inviolables pour le moment, mais peu après de nouvelles menaces étaient proférées, de nouvelles tentatives essayées. Élie,

cherchant à les sauver tous, parcourait de son regard de feu ces victimes dévolues à la vengeance, lorsque ses yeux tombèrent sur les petits Suisses accroupis au milieu des invalides. Croyant avoir trouvé la corde qui pouvait vibrer dans le cœur de ces hommes furieux, il s'écrie, d'un ton qui tenait presque du reproche : « Grâce ! Grâce ! du moins pour les enfants ! »

Obéissant à cette parole, le peuple recule aussitôt, mais il demande la mort des soldats invalides.

« Alors Hoche, qui commandait le détachement des gardes-françaises, rappelle la grâce accordée aux invalides, à la Bastille même, par le peuple vainqueur.

– Serez-vous moins généreux ici, dit-il, ici où vos yeux ne sont plus affligés par la vue de vos frères tués ou blessés ?

– Vous m'avez offert des récompenses, dit Élie, des trophées, des honneurs, de l'or ; je les ai refusés : mais il est une récompense que je sollicite pour prix de mes services, c'est la grâce de tous les prisonniers.

– Oui ! Oui ! criait la majeure partie de l'assemblée, tandis que l'autre faisait éclater les plus violents murmures.

– Ces prisonniers sont plus malheureux que coupables, reprend Élie, et s'ils n'ont pas reçu comme nous le baptême du feu pour la liberté, qu'ils en reçoivent un autre ici même. Qu'ils jurent entre nos mains de joindre leurs efforts à ceux des bons citoyens, de combattre et mourir comme nous pour la liberté publique ; qu'ils deviennent nos frères et vous ne parlerez plus de les massacrer.

Cette proposition est accueillie par tous avec le plus vif enthousiasme. Les prisonniers se jettent à genoux, et, le front découvert, la main levée, prononcent, entre les mains d'Élie, le serment de fidélité à la nation française. Aussitôt ils sont relevés par le peuple, qui les embrasse, qui s'en empare, et, de concert avec les gardes-françaises, les entourant, leur donnant le bras, les conduit en triomphe par la ville jusqu'à la caserne, où on leur offre l'hospitalité.

Tel fut à Paris le dénouement de cette grande journée. Le peuple, rendu à lui-même, après avoir fait bien moins de victimes qu'on ne l'aurait pu croire dans cette lutte acharnée où toutes les passions étaient déchaînées, où la haine, la vengeance, les représailles, devaient agir sur tous les cœurs, le peuple, revenu à sa nature, se reposa dans son triomphe et dans sa générosité.

« Maître, pendant cinq ou six jours, de nos fortunes et de nos vies, dit Dussaulx, nous a-t-il fait la moindre violence ? Maître de cette ingrate capitale qui lui doit toute sa splendeur, l'a-t-il pillée ? L'a-t-il brûlée ? On y marchait plus sûrement pendant ces nuits orageuses, à travers de longues et lugubres illuminations, que du temps des espions et des satellites de la police arbitraire ; et les monuments de l'orgueil antipatriotique y sont encore debout.

« Quand il rencontrait l'un de ses électeurs accablé de fatigue et chancelant dans la foule, il le soutenait, l'escortait, lui frayait un passage : c'était le triomphe et la récompense des serviteurs de la patrie.

« Le fait est que l'on n'a jamais vu moins de crimes dans Paris que dans ces terribles jours où nous étions à la merci du peuple. »

La nouvelle de la prise de la Bastille fut connue à Versailles vers le milieu de la nuit. Les électeurs n'avaient pas cessé de se tenir en correspondance avec l'Assem-

blée nationale. Diverses députations partirent de l'hôtel de ville, et malgré les obstacles qu'elles rencontrèrent sur leur route, parvinrent jusqu'à l'Assemblée pour y porter la nouvelle, d'abord de l'insurrection, et ensuite de la victoire. La nouvelle de l'insurrection avait nécessité plusieurs députations auprès du roi, dont les réponses avaient été convenables, mais indécises. La nuit était survenue et les députés avaient passé la nuit à tenir séance.

Le roi s'était couché dans une grande inquiétude. Seuls, les gens de la cour riaient des vains efforts du peuple, de ses prétentions ignorantes de prendre une forteresse qui avait résisté aux armes du grand Condé. Tout à coup cette nouvelle : *la Bastille est prise!* se répand dans Versailles. La cour n'y veut pas croire, les députés en doutent encore; mais on l'affirme, on l'assure, on le prouve. Alors cette jeune cour, continuant son rôle, ne fait que rire de l'embarras des Parisiens à garder cette citadelle, qu'elle se flatte de reprendre dans moins d'une heure.

Un seul homme de la cour, le duc de Liancourt, l'ami sincère de Louis XVI, le noble dont la haute raison comprenait l'abus des privilèges, la marche des esprits, les garanties des libertés publiques, le duc de Liancourt, dis-je, embrasse d'un coup d'œil les conséquences de cet événement. Usant cette fois des privilèges de sa charge à la cour et de ceux surtout que lui donnait la confiance du monarque, il entre dans la chambre du roi, le réveille, et lui raconte tous ces événements. Louis XVI, ne voyant pas au premier abord tout ce que ce fait pouvait avoir de grave, s'écrie :

– Mais c'est une révolte!

– Non, sire, répond avec calme le duc de Liancourt, c'est une révolution. Ce mot prophétique, s'il en était besoin pour lui, rendrait immortelle la mémoire du duc de Liancourt.





Typ. Lacrampe

Et en effet, c'était une révolution que la prise de la Bastille, car le peuple ne se contentait pas de cette victoire sur des murs et sur des soldats. On lui avait dit qu'il allait conquérir un principe ; ce principe, il le voulait, et comme la liberté ne pouvait s'élever que sur les ruines du despotisme, il résolut de démolir la Bastille. Cette idée, plut vaste, plus grande, plus grave dans ses conséquences que la prise même de cette prison d'État, il la conçut sur l'heure, par instinct, par nature, par inspiration. Il voulait, comme l'a dit Bailly, *une image matérielle de la chute de l'ancien gouvernement et de la destruction du pouvoir arbitraire*. La Bastille prise et rasée formulait sa pensée, cimentait sa puissance, montrait sa volonté ; il avait pris la Bastille, il voulut la démolir.

Or, malgré l'affluence de peuple qui avait couru à l'hôtel de ville et dans les districts, des masses nombreuses étaient restées sur le champ de la victoire. Au milieu d'elles se trouvait Palloy, qui, dans cette journée, avait fait preuve de patriotisme et de courage.

Maître maçon, parce qu'à cette époque tout le monde ne pouvait pas être architecte, il employait de nombreux ouvriers dans ses travaux. Il les avait tous fait venir au combat, et après avoir marché à leur tête au milieu des dangers du siège, il les guidait encore dans leurs efforts pour éteindre l'incendie de l'hôtel du gouverneur, qui menaçait de gagner les maisons voisines et même la citadelle. Cet incendie était d'autant plus dangereux, que la forteresse contenait, comme on le sait, vingt milliers de poudres. MM. de la Poize et Palloy s'entendirent à cet effet : tandis que l'un veillait à arrêter les progrès du feu, l'autre faisait transporter les poudres à l'hôtel de ville.

En même temps, cent cinquante gardes-françaises avaient pris la garde de la citadelle, et aidant aux opérations en dirigeant les combattants et les curieux accourus de toutes parts. Le chevalier de Laizers, officier de ce régiment, se trouva là, habillé en simple garde, et se mit spontanément à leur tête. Enfin l'incendie est éteint, les poudres sont enlevées, les gardes-françaises sont posés en sentinelles aux portes de la forteresse et sur le haut des remparts, et le peuple crie une seconde fois victoire.

C'est alors que, regardant avec orgueil le fruit de sa conquête, dont les tours insolentes semblaient encore le défier, le peuple tout entier demanda la démolition de la Bastille.

– Oui, dit une voix bien connue, qui plusieurs fois s'était fait entendre dans le combat ; à bas ces murs épais, ces tours altières, ces affreuses prisons. Qu'il en soit de la Bastille comme du despotisme, dont elle est le plus hideux monument ! Nous l'avons prise, ce n'est pas assez. Rasons-la au niveau du sol, et que ce sol exécré soit purifié par un autre monument qui consacre la victoire du peuple et le triomphe de la liberté. Chaque pierre qu'on en détachera écrasera sous son poids un des mille ressorts de l'arbitraire. L'Assemblée nationale discute des lois, parle et agit à Versailles, la Bastille rasée parlera à tout le monde.

Celui qui venait de prononcer ces mots était Danton. Occupé dès le matin à pousser les masses au combat, il était arrivé un des derniers à la Bastille, et avait eu à peine le temps de combattre ; mais il était resté sur les lieux pour guider le peuple après la victoire, comme il l'avait guidé avant.

À ses paroles, à sa voix retentissante qu'on avait reconnue, le peuple avait mieux compris la gravité de la résolution que son seul instinct lui avait inspiré. Poussant

de nouveau des cris d'enthousiasme et de rage, il s'était porté vers le passage de la dernière cour. En ce moment Palloy était sur le pont, les habits et les cheveux à demi brûlés, marques des dangers qu'il avait bravés dans l'incendie. Ses ouvriers coururent à lui, et l'ayant porté dans leurs bras, s'écrièrent, en le montrant au peuple :

– C'est Palloy ! C'est notre maître maçon ; que ce soit lui qui démolisse la Bastille !

– Oui ! Oui ! Palloy ! répondit-on de toutes parts.

– J'accepte, dit Palloy, j'accepte cet honneur, et je commence à l'instant l'œuvre que vous me confiez : suivez-moi !

Et marchant à leur tête, il monte sur les tours, s'empare d'un marteau, détache une pierre de la forteresse et la fait rouler dans l'espace ; le peuple suit son exemple ; de tous côtés on frappe, on arrache ces pierres que des siècles de tyrannie et d'arbitraire avaient entassées, et, malgré la nuit qui s'avance, malgré les fatigues du jour, les citoyens de Paris donnent encore un spectacle aussi grand que celui de la prise de la Bastille, c'est sa démolition spontanée.

Tout le monde veillait à Paris dans cette nuit mémorable. Le comité de l'hôtel de ville resta en permanence et pourvut à tout avec une habileté et un patriotisme au-dessus de tout éloge. Les districts tinrent séance, le peuple illumina, les gardes bourgeoises firent patrouille. À chaque instant de nouvelles alarmes sur l'irruption des troupes venaient encore effrayer le comité. Son premier soin, après les scènes tumultueuses dont nous avons parlé, fut de pourvoir à la sûreté de la Bastille. Élie, qui passa la nuit à l'hôtel de ville pour seconder les électeurs, reçut l'offre du commandement de cette forteresse. Il le refusa, disant qu'on trouverait un officier plus instruit que lui dans l'art de défendre les places en cas d'attaque de l'ennemi. M. Soulès se présenta en ce moment à l'hôtel de ville pour rendre compte de la mission qu'on lui avait donnée de lever un régiment de cavalerie. M. de Lassalle lui offrit le commandement de la Bastille qu'il s'empressa d'accepter. Il partit sur l'heure pourvu de cet ordre :

« M. Soulès se rendra à la Bastille avec cent hommes de son district, pour occuper ce poste avec les gardes-françaises qui y sont déjà, et en prendra le gouvernement jusqu'à nouvel ordre. »

Il était onze heures quand il partit de l'hôtel de ville, il n'arriva à la Bastille qu'à une heure du matin.

Dans cette nuit, qui fut décisive pour la liberté, amis et ennemis étaient également sur leurs gardes. Les troupes stationnaient toujours hors Paris, et la Bastille était un poste qu'on devait tâcher de ressaisir à tout prix. Ainsi que nous l'avons vu, le chevalier de Laizers, lieutenant des gardes-françaises, commandait cette citadelle à la tête de cent cinquante de ses soldats. Dans le premier moment de confusion, il s'était emparé, de lui-même, de ce poste, et personne n'avait osé le disputer à un homme revêtu d'un uniforme qu'on avait vu constamment dans les rangs du peuple.

Mais quand M. Soulès se présenta à lui, il refusa de reconnaître ses pouvoirs et de lui livrer le commandement. Vainement ce dernier lui montrait l'arrêté de l'hôtel de ville et le sommait de lui dire en vertu de quel ordre il occupait ce poste ; M. de Laizers refusait de répondre, et résistait à la tête de sa troupe. Au même instant, un bataillon de garde bourgeoise du faubourg Saint-Antoine se présente en tumulte devant le pont.

C'est un chef qu'ils viennent d'élire et qu'ils veulent consacrer la nuit même en le faisant passer sous le drapeau de la Bastille, et ce chef, c'est Santerre. À cet

aspect, le chevalier de Laizers se prépare à la résistance ; mais Soulès, dédaignant d'employer la violence, et bien aise de tenter une épreuve qui le rassure pour l'avenir, fait battre le tambour, lit à haute voix l'ordre des électeurs, et, s'adressant aux gardes-françaises, leur demande à quel pouvoir ils préfèrent obéir, celui de leur officier, ou celui de la ville.

– La ville ! Tout pour la ville ! s'écrient-ils d'une seule voix. Soulès alors tire son épée, s'empare des postes, divise les soldats, et laisse entrer le bataillon de Saint-Antoine, dont le commandant passe sous le drapeau de la Bastille aux acclamations unanimes.

Quelle que fût l'intention du chevalier de Laizers, soit de se faire une position dans le nouvel ordre de choses qu'il croyait voir s'établir, soit de conserver la forteresse à la cour, il échoua, et cette fois ce fut la garde civique qui resta seule à la Bastille, et vit pour la première fois du haut de ses tours le soleil se lever brillant et radieux.

Pourtant ce jour qui s'annonçait n'était pas sans de justes craintes pour les Parisiens. Ils avaient vaincu les ennemis du dedans, mais ceux du dehors étaient encore à leurs portes. Infatigables dans leurs travaux, électeurs, citoyens, garde bourgeoise et peuple, se préparaient encore au combat avec la même ardeur. Le comité était à tout, veillait à tout, faisait tout. Les districts agissaient de leur côté en le secondant avec énergie et promptitude. La garde bourgeoise courait en tous lieux, et le peuple, depuis le plus jeune jusqu'au plus vieux, depuis le plus fort jusqu'au plus faible, offrant son sang et sa vie, formait une armée innombrable prête à périr pour sa liberté.

Ainsi se passa la moitié de la journée. Les électeurs envoyés à l'Assemblée nationale étaient revenus et n'avaient rapporté de Versailles que des réponses équivoques. La guerre existait toujours entre la cour et l'Assemblée, et les troupes ne quittaient pas les alentours de Paris. Les Parisiens s'attendaient à chaque instant à une attaque. La salle de l'hôtel de ville était remplie de députations des soixante districts et de celles des villages environnants, qui demandaient des instructions sur la manière de traiter les troupes qui les avaient envahis.

Le comité allait donner l'ordre de faire dépaver toutes les rues, comme mesure extrême, et déjà le président Moreau de Saint-Méry prenait la plume pour le signer, lorsqu'un particulier, M. Piquais, arrive haletant, couvert de sueur et de poussière. Il revient de Versailles ; il apporte la nouvelle de la paix. Le roi s'est rendu de lui-même à l'Assemblée nationale, il l'a priée de s'associer à lui pour le bonheur de la nation, il a donné ordre aux troupes de se retirer des environs de Paris.

À cette nouvelle, les transports éclatent de toutes parts dans un premier élan. Puis des esprits plus craintifs se prennent à douter et font partager leurs doutes. Un second particulier arrive, conduit par le marquis de Villette ; il revient, à cheval, de Versailles, il confirme la nouvelle ; enfin M. Lavenue, député de Bazas, entre à l'hôtel de ville et annonce aux électeurs une députation de l'Assemblée nationale, qui, sur l'invitation du roi, se rend à Paris pour apporter les gages de la paix. Alors on ne doute plus, et dans l'instant cette nouvelle répandue dans la ville porte la joie et l'allégresse dans tous les cœurs. Ce peuple dont les mains forgeaient encore les armes, dont le silence expressif et sombre n'était rompu parfois que par des cris de vengeance et de rage, prend des palmes et des fleurs pour les jeter sur le passage des députés, éclate en

bénédictions et en cris d'espérance ; on court, on se précipite au-devant de la députation de l'Assemblée.

Les électeurs, divisés dans Paris pour diverses mesures, peu nombreux d'abord à l'hôtel de ville, ne peuvent envoyer, pour recevoir les députés, que quatre des leurs ; mais pendant qu'ils s'y rendent, la salle se remplit, la place de Grève est encombrée, et bientôt cent douze membres de l'Assemblée nationale, ayant à leur tête le général La Fayette, qui les préside, traversent les rues de la capitale au milieu d'un concours immense de citoyens de toutes les classes, de tous les âges, de toutes les conditions, qui se pressent autour d'eux, les entourent d'amour, de respect, de vénération, baisent leurs habits, les portent en triomphe à l'hôtel de ville.

Arrivés dans la grand'salle, cinq d'entre eux peuvent prendre place au bureau, à côté des électeurs. Ce sont MM. de La Fayette, Bailly, l'archevêque de Paris, l'abbé Sieyès, le comte de Clermont-Tonnerre. Parmi ceux qui restent debout, on distingue les archevêques de Reims et de Bordeaux ; les évêques d'Autun, de Chartres, d'Orange et de Rhodéz ; les curés de Saint-Nicolas, de Saint-Gervais, de Gex, de Saint-Flour ; l'abbé de Montesquiou ; les ducs de Praslin, de La Rochefoucauld, de Biron, de Liancourt, et MM. Tronchet, Treilhard, Barrère, Merlin, Mounier, etc.

Monsieur de La Fayette, dans un discours approprié à la circonstance, raconte que l'Assemblée nationale, attristée de l'inutilité des deux députations qu'elle avait envoyées au roi dans la matinée du 13, pour demander le renvoi des troupes, après avoir passé la nuit la plus agitée dans le lieu même de ses séances, venait ce matin d'arrêter une députation de vingt-quatre personnes et chargée de porter au monarque ses alarmes et sa douleur, lorsque le grand maître des cérémonies est venu annoncer à l'assemblée que le roi se disposait à s'y rendre en personne.

Il dit comment le roi, une demi-heure après, était dans la salle de l'Assemblée nationale, sans gardes, accompagné de Monsieur et du comte d'Artois. Il donne ensuite lecture du discours du roi, conçu en ces termes :

« Messieurs, je vous ai rassemblés pour vous consulter sur les affaires les plus importantes de l'État ; il n'en est pas de plus instante et qui affecte plus spécialement mon cœur, que les désordres affreux qui affectent la capitale. Le chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses représentants leur témoigner sa peine et les inviter à trouver les moyens de ramener l'ordre et le calme. Je sais qu'on a donné d'injustes préventions ; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté. Serait-il donc nécessaire de rassurer sur des récits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu ? Eh bien, c'est moi qui ne suis qu'un avec ma nation ; C'est moi qui me fie à vous.

« Aidez-moi dans cette circonstance à assurer le salut de l'État : je l'attends de l'Assemblée nationale. Le zèle des représentants de mon peuple, réunis pour le salut commun, m'en est un sûr garant, et, comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné des ordres aux troupes pour s'éloigner de Paris et de Versailles. Je vous autorise et vous invite même à faire connaître mes dispositions à la capitale. »

Après cette lecture, des cris de *vive le roi ! Vive la nation !* retentissent dans toute la salle, et M. de Lally-Tolendal ayant enfin obtenu le silence, prononce ces paroles au nom de l'Assemblée nationale :

« Ce sont vos concitoyens, ce sont vos frères, vos représentants, qui viennent vous donner la paix. Dans les circonstances désastreuses qui viennent de se passer, nous n'avons pas cessé de partager vos douleurs, mais nous avons aussi partagé votre ressentiment. Si quelque chose nous console au milieu de l'affliction publique, c'est l'espérance de vous préserver des malheurs qui vous menacent. On avait séduit votre bon roi ; on avait empoisonné son cœur du venin de la calomnie, on lui avait fait redouter cette nation qu'il a l'honneur et le bonheur de commander.

« Nous avons été lui dévoiler la vérité ; son cœur a gémi ; il est venu se jeter au milieu de nous ; il s'est fié à nous, c'est-à-dire à vous ; il nous a demandé des conseils, c'est-à-dire les vôtres ; nous l'avons porté en triomphe, et il le méritait ; il nous a dit que les troupes étrangères allaient se retirer, et nous avons eu le plaisir inexprimable de les voir s'éloigner. Le peuple a fait entendre sa voix pour combler le roi de bénédictions ; toutes les rues retentissent de cris d'allégresse. Il nous reste une prière à vous adresser. Nous venons vous apporter la paix de la part du roi et de l'Assemblée nationale.

« Vous êtes généreux, vous êtes Français ; vous aimez vos femmes, vos enfants, la patrie ; il n'y a plus de mauvais citoyens parmi vous, tout est calme, tout est paisible. Nous avons admiré l'ordre de votre police, de vos distributions, le plan de votre défense ; mais maintenant la paix doit renaître parmi nous, et je finis en vous adressant, au nom de l'Assemblée nationale, les paroles de confiance que le souverain a déposées dans le sein de cette assemblée. Je me fie à vous : c'est là notre vœu ; il exprime tout ce que nous sentons. »

Ce discours, accueilli avec le plus vif enthousiasme, avait été plusieurs fois interrompu par des applaudissements et des cris d'approbation. À la fin, les citoyens qui encombraient la salle se portent en tumulte vers M. de Lally-Tolendal, pour le presser dans leurs bras, et une couronne ayant été jetée près de lui, un électeur la relève et la lui pose sur la tête. Les acclamations redoublent alors de tous côtés, l'ivresse est générale, le bonheur est partout.

Dans ce moment un député prend la parole, et annonce que le roi confirme l'institution de la garde bourgeoise ; un autre parle des gardes-françaises, et dit que le pardon leur est accordé. À ces mots plusieurs soldats de ce corps, qui se trouvaient dans la salle, s'élançant vers le bureau et protestent avec énergie.

– Nous ne voulons pas de pardon ! Nous n'en avons pas besoin ! s'écrient-ils : en servant la nation nous avons servi le roi ; c'était notre devoir, c'est notre plus grand titre de gloire.

Le comte de Clermont-Tonnerre répond aussitôt, et, dans un discours à la fois éloquent et énergique, retire et efface ces mots de pardon, devenus une injure pour ces braves soldats, et, dans ce moment de paix et d'enthousiasme général, l'archevêque de Paris propose d'aller à Notre-Dame pour y chanter un *Te Deum* d'Actions de grâces. On se prépare à s'y rendre, mais le président des électeurs, Moreau de Saint-Méry, fait signe qu'il veut parler à son tour : on fait silence, on l'écoute ; il prononce ces belles paroles :

« D'anciens défenseurs de la patrie, égarés par leurs chefs, ont eu le malheur de faire couler le sang de leurs concitoyens : l'un a expié son erreur, les autres sont encore en notre pouvoir. Abandonnons leur sort aux représentants de la nation ; que dans

ce jour il ne soit pas question de crimes et de châtement. C'est au moment du triomphe de la liberté qu'il convient d'être généreux. Les coupables seront assez punis en nous voyant jouir du bien inestimable dont ils voulaient nous priver. »

L'assemblée entière approuve cette généreuse proposition : puis elle demande un commandant de cette garde bourgeoise que le roi autorise, et un remplaçant à Flesselles, dont la place est toujours vacante.

À ces mots, un électeur se borne à montrer le buste du général La Fayette, et une seule acclamation le reconnaît pour général de la milice bourgeoise. La Fayette, emporté par un mouvement d'émotion irrésistible, tire son épée, et, d'une voix mâle, fait le serment de sacrifier sa vie à la conservation de cette liberté si précieuse dont on daigne lui confier la défense.

Alors une seule voix aussi désigne Bailly pour *prévôt des marchands*.

– Non pas prévôt des marchands ! s'écrie un inconnu dans la foule, mais *maire de Paris*.

– *Oui, maire de Paris !* répètent les assistants par un cri général, et Bailly se lève et reste debout, incliné sur le bureau, les yeux baignés de larmes, le cœur tellement oppressé qu'il ne peut prononcer une seule parole. L'archevêque, de Paris saisit alors la couronne, déjà offerte à M. de Lally-Tolendal, et au milieu du délire qui anime l'assemblée, la retient sur la tête de l'homme juste qui a le premier présidé l'Assemblée nationale et jeté les premiers fondements de la liberté française. Enfin, on sort de l'hôtel de ville, on se transporte à la cathédrale, on y rend à Dieu des Actions de grâces publiques. Les députés retournent à Versailles ; la garde nationale s'organise, la mairie se constitue ; M. Necker est rappelé, et deux jours après, le roi lui-même arrive à Paris, sans escorte, sans gardes, pour confirmer par sa présence et sa parole le pacte fait en son nom par l'Assemblée nationale.

Il est reçu par Bailly, à la tête de la nouvelle municipalité, passe au travers d'une triple haie de soldats formée de gardes bourgeoises, armés de sabres, de fusils, de lances et de faux, au nombre de vingt mille hommes. *Parmi les citoyens armés, on distingue des femmes d'un état honnête, des demoiselles à peine au printemps de l'âge, des moines, et entre autres des capucins, tous portant sur l'épaule l'épée ou le mousquet.*

Le roi parvient à l'hôtel de ville et, au bas du perron, Bailly s'avance et lui présente la cocarde nationale comme signe indispensable pour entrer dans ce palais du peuple.

Le roi l'attache à son chapeau, et parmi les harangues qui lui sont faites dans la salle du trône, on entend celle de M. de Corny, procureur du roi et de la ville, qui demande qu'*un monument soit élevé dans un lieu qui rappelle à jamais le contrat immuable d'amour et de liberté formé entre le plus grand des rois et le plus généreux des peuples*. Une acclamation universelle désigne pour l'érection de ce monument la place de la Bastille, et le vote en est émis sur-le-champ.

Enfin Bailly s'approche du trône, et sans fléchir cette fois le genou, prend les ordres du roi et dit à l'assemblée que Louis XVI sanctionne²⁶ tout ce qu'a fait le peuple de Paris.

26 Accepte officiellement.

Telles furent les conséquences immédiates de la prise et de la démolition de la Bastille.

Le sort de la France entière semblait attaché à cette forteresse. Sa prise et sa démolition portèrent bientôt l'effroi au sein de cette cour qui avait commencé par en rire et qui finit par en trembler, quand elle apprit l'attitude ferme et décidée des Parisiens, quand elle sut leur bravoure, leur colère, leur commencement de vengeance ; quand leurs cris de liberté ou de mort retentirent jusqu'à Versailles et à Trianon.

Sa prise et sa démolition forcèrent le successeur de tant de rois absolus à faire les premiers pas auprès des représentants de la nation, pour demander la paix ; à implorer leur médiation entre le peuple de Paris et son trône.

Les vainqueurs de la Bastille virent les députés de la France accourir à l'hôtel de ville pour approuver la résistance des Parisiens, louer leur victoire, sanctionner la libre organisation qu'ils s'étaient donnée et les rassurer sur l'avenir. Plus tard le roi lui-même traversa l'armée improvisée des Parisiens et put se convaincre par ses yeux que s'il suffisait de troupes pour conquérir une province, ce n'était pas assez pour soumettre un peuple.

Comme à l'Assemblée nationale, on lui laissa l'honneur d'une sanction ; mais cette sanction même établissait la souveraineté populaire. Le trône des rois absolus était renversé, la liberté brillait à sa place ; la France n'avait plus de roi, la nation avait un chef. Les Français n'étaient plus des sujets soumis au bon plaisir, c'étaient des citoyens libres soumis à la loi ; en un mot les droits de l'homme avaient été formulés par l'Assemblée nationale, ils avaient été mis en œuvre par la prise et la démolition de la Bastille.

Qu'ajouter encore à ces réflexions quand les faits parlent si haut d'eux-mêmes ?

Du reste, cet événement ne fut pas pour la France seule un sujet de joie, d'étonnement et de triomphe. L'Europe tout entière et le Nouveau-Monde s'associèrent à ce grand acte du peuple, car la Bastille était connue par delà les mers. Elle avait renfermé des prisonniers de toutes les nations, qui avaient apporté dans leur pays l'horreur de cette prison d'État. Le général La Fayette ne crut pouvoir envoyer de chose plus précieuse au général Washington, qu'une des clefs de la Bastille. Cette clef, on la voit encore, soigneusement conservée, à la maison de campagne du président.

Saint-Domingue, l'Angleterre, l'Espagne, l'Allemagne, envoyèrent leurs offrandes pour les blessés, les veuves et les orphelins.

Dans toutes les langues, dans tous les pays, sur tous les théâtres, on chanta les vainqueurs de la Bastille. Allieri composa une belle ode sur ce sujet, et la fameuse université de Cambridge proposa un prix pour un poème sur le 14 juillet. Palloy fit exécuter un grand nombre de petites bastilles taillées dans des pierres de cette forteresse, et les envoya à tous les districts de France, à tous les grands établissements de l'étranger. Nous avons vu une de ces bastilles que possède le colonel Morin ; c'est celle sur laquelle Louis XVI prêta tous ses serments, ce qui prouve infailliblement que tout découlait de la prise et de la démolition de cette forteresse. La mode y trouva aussi des aliments.

Bientôt on ne vit à Paris et à l'étranger que des bijoux incrustés d'or, contenant du fer ou des pierres de la Bastille. Les grandes dames de l'Europe les portaient à l'envi aux bras et au cou ; les hommes les conservaient dans leurs appartements, sur

leurs cheminées, sur leurs tables, sur leurs pendules. Enfin le monde entier, selon son caprice et son caractère, s'associa à cet immense événement.

Mais nous n'avons pas encore tout dit sur la Bastille, et il nous reste à faire l'histoire de sa démolition et des nouvelles révélations qu'elle amena quand on eut pénétré dans tous lieux secrets de cet antre.

La journée du 15 fut employée à l'hôtel de ville à recevoir les députés et faire les diverses nominations que nous avons vues. Mais dès le 16 au matin, les électeurs rendirent l'arrêté suivant :

« Le comité permanent établi à l'hôtel de ville, provisoirement autorisé jusqu'à l'établissement d'une municipalité régulière et librement formée par l'élection des citoyens, a arrêté que la Bastille sera démolie sans perte de temps après une visite par deux architectes chargés de diriger l'opération de la démolition, sous le commandement de M. le marquis de la Salle, chargé des mesures nécessaires pour prévenir les accidents.

« Et pour la notification de la présente ordonnance, quatre électeurs auxquels deux députés de la ville de Paris à l'Assemblée nationale, actuellement présents à l'hôtel de ville, seront invités de se joindre, se transporteront sur-le-champ à la Bastille ; et sera la présente ordonnance lue, publiée et affichée. »

À peine cette ordonnance est-elle signée, que MM. Thuriot de la Rozières et Deyeux viennent demander que leur district, celui de la Culture-Sainte-Catherine, soit chargé de la démolition. À cette demande se joignent aussi celles de tous les districts de Paris, et le comité décide en effet que cette prison sera démolie par tous les districts ensemble, sous l'inspection cependant de celui de Saint-Louis-la-Culture.

Aussitôt l'ordre de démolition est proclamé par les trompettes dans la cour de l'hôtel et dans tous les carrefours de la ville, en présence de MM. Thuriot de la Rozières, Picard, de Corbinière et Pluvinet, électeurs de différents districts. Le peuple voit régulariser son vœu avec bonheur, et court de nouveau vers la Bastille aider aux nombreux ouvriers qui fonctionnent déjà sous les ordres de Palloy. Dans les premiers moments, il règne dans ces travaux la plus grande confusion, malgré les soins de Palloy et la surveillance de Soulès.

La curiosité des étrangers pour voir la Bastille, l'avidité des Français pour en emporter les pierres, est hors de toute croyance. De tous côtés on s'y porte, et on la visite, on l'entoure. Les ouvriers ont peine à travailler ; les soldats ne peuvent empêcher de s'introduire, et les objets précieux par leur antiquité ou leur usage, les papiers même sont menacés. Soulès députe un soldat à l'hôtel de ville pour en donner avis. Aussitôt on envoie de nouvelles forces à la Bastille, et on régularise aussi l'administration qui doit la régir jusqu'à son entière démolition.

MM. de Lassalle et Soulès sont nommés commandants en premier ; MM. Élie, Hulin, Ferrand, officiers de l'arquebuse, la Reynie et Danton, commandants en second.

Les gardes-françaises sont d'abord chargés des postes avec les bourgeois dont chaque district doit fournir cent hommes par jour à cet effet. Plus tard, ce furent les canonniers qui remplacèrent les gardes-françaises.

Palloy, déjà nommé par le peuple pour démolir la forteresse, est confirmé dans ses fonctions par le comité permanent, sous les ordres de MM. Lapoise de Montizon, Jallier et Poyet, architectes. On lui adjoint six inspecteurs, dont le plus important est

M. Cathala à qui nous devons de précieux renseignements. C'est lui qui le premier leva le plan de la Bastille.

M. Souberbielle fut nommé à son tour médecin des volontaires de la Bastille, titre qu'il avait conquis aux Minimes en pansant les blessés pendant le combat, et qui lui fut solennellement déféré par le comité permanent.

Enfin quatre commissaires furent nommés pour faire le dépouillement des archives; ce furent MM. Dussaulx, de Champsern, Gorneau et Cailliau.

Dès ce moment, les travaux exécutés à la Bastille devinrent plus réguliers. L'ordre y régna de toutes parts; on n'y fut plus admis qu'avec des cartes. Chaque ouvrier, chaque employé, chaque visiteur avait la sienne. La curiosité n'en fit que s'accroître de plus en plus. Les visiteurs se succédaient journellement en si grand nombre, qu'on était obligé de refuser l'entrée à la majeure partie. Dès le point du jour on stationnait devant les portes et on faisait queue pour être admis, comme il arrive à nos spectacles les plus attrayants. L'affluence fut si considérable, que le tronc destiné à recevoir les pourboires des visiteurs généreux rapporta 40,000 francs.

C'est qu'en effet tout était précieux à voir dans cette horrible prison. Chaque jour confirmait un crime, chaque jour amenait des révélations inconnues jusqu'alors.

Parmi les noms qui ne figuraient pas sur les registres, on trouvait les suivants, inscrits de cette manière dans les prisons ou les cachots :

Jean Guiguy, 1748-1762. — Lamour, 1787. — La Bastide, 1781-1789. — Parmesan, 1710. — De Bergeron, 1728. — Pro Christo Bernard, 1663. — Du Chatelet, 1750. — Vousse, 1781 — Hedouin. — Morvel. — Vallery. — Rolland. — Galland, 1725. — Lambert. — Jean Beauron. — Charles de Guesnin. — Halandit, 1681. — Sopre. — Boujonnier. — Huchard. — Thomas Fillon. — Minard. — M. Parelle. — Girardin le Bossu. — De Bois-Baudry. — De la Martre, 1620. — Bouillerot. — De Bellevéon, 1707. — Philippe Desmes. — Gênee de Brotchot, etc., et mille autres qu'il serait trop long de relater, et dont le temps avait effacé les traces.

Ceci prouve incontestablement que cette désignation de *prisonniers inconnus* que nous avons mise à la fin de chaque règne est une chose sérieuse. En effet, outre la perte de beaucoup de registres de la Bastille, il y eut des gens dont on n'inscrivit pas l'entrée dans cette prison. On avait sans doute des motifs pour qu'il ne restât aucune trace d'eux sur les papiers de la Bastille; nous trouverons plus tard à dire ces motifs.

Quant à présent nous parlerons d'un seul de ces prisonniers, le plus important de tous par sa position, ses talents et son indépendance, c'est de M. Gênee de Brotchot, procureur général aux requêtes.

Je tiens les renseignements qui m'ont été donnés sur le prisonnier de ce même M. Souberbielle dont j'ai déjà eu occasion de parler plusieurs fois, riche de souvenirs, de bonnes actions et d'affabilité aimable et complaisante. Ce vieillard, qui s'est acquis de la célébrité dans sa carrière de chirurgien, a été acteur ou témoin de toutes les grandes choses qui se sont passées en 1789. Il était à cette époque âgé de trente-quatre ans, par conséquent bien en état de juger les hommes et les choses.

Il a conservé sur tous ces faits la mémoire la plus locale et l'appréciation la plus juste. C'est le débris vivant de notre révolution, qui a vu le plus d'événements remar-

quables. Il m'a certifié la vérité des faits que j'ai avancés en ce qui le concerne, et m'a donné sur Génée de Brotchot les détails suivants²⁷ :

Ce magistrat était très versé dans les finances ; il possédait des matériaux précieux à cet égard. C'étaient les procès-verbaux originaux des comités secrets formés par Colbert, et présidés par Louis XIV en personne, pour subvenir à l'épuisement des coffres de l'État en créant de nouvelles ressources. On n'avait tiré aucune copie de ces procès-verbaux. Quand le déficit se manifesta en France, tous les ministres firent des démarches auprès de M. de Génée pour obtenir la communication de ces pièces curieuses. Il la leur refusa constamment, malgré les prières et les menaces, parce qu'aucun n'avait sa confiance. Il fit un jour un quatrain sur tout cela ; il fut mis à la Bastille. Le quatrain était le prétexte, le motif fut le recueil des procès-verbaux qu'on crut saisir chez lui, mais il les avait mis en lieu de sûreté.

On ne crut pas sans doute devoir mentionner l'entrée de ce magistrat à la Bastille ; car à la date où il y fut mis, les registres sont complets ; il n'y manque que son nom.

Nous trouverions sans contredit des révélations beaucoup plus curieuses, si les causes de captivité de tous les noms inscrits dans les cachots de la Bastille étaient jamais connues.

Continuons par la reproduction de quelques inscriptions à la visite de cette prison d'État. Parmi celles qui étaient gravées sur les murs se trouvaient les suivantes :

« Le 20 novembre 1631, Dussarette a été amené en cette chambre, il sortira quand il plaira à Dieu ; et 20 juin 1632 il est sorti.

« Siméon Marin, prédicant très impie et se disant le fils de Dieu, après dix-huit ans de captivité fut brûlé vif. Ses disciples, Rennellus fut envoyé aux galères, et Joubert Hubard au gibet de la Bastille, pour avoir falsifié ; ils eurent ce sort à cause de l'incarcération de Nicolas Fouquet, ministre d'État, tous les agents du trésor ayant été très étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteste ce fait est votre serviteur, Blaise Chevalier, prêtre de Falaise, indifférent sur la vue du ciel et sa longue détention à la Bastille, l'an du Seigneur 1663.

27 J'ai lu à M. Souberbielle le récit que j'ai fait du siège de la Bastille ; il m'a certifié la vérité des faits que j'avais avancés, et dont il a été le témoin. Un fait grave, sur lequel nous n'avons pas été d'accord, a été celui-ci : M. Souberbielle assure que lorsque le peuple est allé demander des armes à la Bastille pour se défendre contre les troupes qui environnaient Paris, le gouverneur, après avoir ordonné de lever le premier pont-levis pour le recevoir, l'avait fait entrer dans la première cour, et après avoir fait baisser le pont derrière lui, l'avait mitraillé ; qu'aux coups de feu et aux cris, Tournay et les autres étaient accourus, avaient baissé le pont, comme je le dis, et avaient commencé le siège. M. Souberbielle n'a pas été témoin oculaire de ce fait, il l'avoue lui-même ; mais il le tient de tous les blessés qu'il a pansés, ce qui est une autorité imposante. Nous n'aurons nulle peine à concilier ce dire avec ce que nous avons écrit. Le bruit d'une attaque pareille à celle que décrit M. Souberbielle était tellement répandu dans Paris lors des premiers jours de la prise de la Bastille, que ce fait a été inséré dans les procès-verbaux de l'hôtel de ville. On l'a dit, on l'a répété, on l'a assuré, et le fait a passé pour vrai et établi pendant quelque temps ; mais ensuite est arrivé le rapport de Dussaulx à l'Assemblée nationale ; rapport consciencieusement fait, sur des renseignements certains, nombreux, authentiques, et Dussaulx dément formellement ce fait. L'auteur de la *Bastille dévoilée*, qui, le premier, a publié le rapport des invalides qu'il a confronté avec les Suisses et les vainqueurs, le dément encore. Il n'est qu'une seule circonstance, comme je l'ai dit, sur laquelle ils ne sont pas d'accord : c'est une fois les ponts baissés et les cours envahies par le peuple, lesquels ont tiré les premiers, des assiégeants ou des assiégés. J'ai cru devoir suivre la version de l'auteur de la *Bastille dévoilée*, dont le témoignage ne peut être suspect, et surtout celle de Dussaulx, auquel M. Souberbielle est le premier à rendre hommage. L'autorité d'un homme tel que M. Souberbielle, dont la bonne foi est d'ailleurs si évidente, m'a paru de nature à mériter une note aussi étendue.

« Ô vous tous qui passez adroitement par cet escalier, examinez et voyez si jamais quelqu'un fut enfermé pour avoir récité le rosaire deux fois dans un jour. Ô vous tous, tant que vous êtes, sortez d'ici comme nous, car il n'y a point de cimetière.

« Les marmitons de la Bastille sont plus fiers dans leur marmitonnade qu'un Gascon dans sa métairie. Signé : Guiche et Besche.

« Guiche est entré le 20 janvier seul, et mis en société avec Besche le 20 août, sorti le 25 octobre 1761.

« La vie s'enfuit, l'éternité s'approche, les hommes passent, et Dieu seul demeure. »

Mais ce n'était pas tout que ces inscriptions ; des preuves plus matérielles révélaient les cruautés et les tortures.

On trouva dans une des chambres tous les instruments de question connus jusqu'à ce jour.

« Plusieurs autres machines non moins combinées, non moins destructives, dit Dussaulx ; mais personne n'en pouvait distinguer ni les noms ni l'usage direct ; c'était le secret des bourreaux et de ceux qui les payaient.

« Je l'ai vu, je l'ai touché, ajoutait-il, ce vieux corselet de fer inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps, et le réduire, comme Thésée dans les enfers, à une éternelle immobilité. L'hôtel de ville possède maintenant ce chef-d'œuvre digne des furies ou des Cacus et des Phalaris. »

Puis on passa à la visite des cachots et des souterrains ; ils étaient bien tels que nous les avons décrits dans cet ouvrage. Tout Paris fut voir celui où se trouvait la chaîne scellée à une grosse pierre, dont Palloy a fait le dessin que nous avons reproduit (INDIQUER le N° de la page). On y lut avec horreur l'inscription suivante, seule trace d'un prisonnier qui y avait été englouti au commencement du siècle :

« Charruel de Châlons étant dans ces lieux, accablé de tristesse, a composé ces vers, attendant la nouvelle d'une fin plus heureuse, 1719 :

« Tu sortiras quand le cadran

« Marquera l'heure et le moment. »

« Au commencement de mai 1790, dit Dussaulx, j'allais avec M. Souberbielle pour voir où en était la démolition de la Bastille. Ce château royal était rasé jusqu'aux cachots. On nous indiqua une terre grise extraite de latrines sèches que l'on avait vidées, et l'on nous y fit remarquer une grande quantité d'ossements, la plupart brisés ou en dissolution ; mais en cherchant, nous y trouvâmes un tibia assez bien conservé. Des ossements humains dans des latrines !

« De là, nous marchâmes vers le bastion, dont la surface convexe ne présentait auparavant que des jasmins, des roses et des arbustes ; c'était la promenade du gouverneur, qui l'avait volée aux prisonniers. Quand on songe que sous les fleuris et les bosquets étaient cachés les antres de la mort !

« La démolition de ce bastion était déjà assez avancée pour que nous puissions distinguer, à travers les larges entailles qu'on y avait faites, les longs corridors, les escaliers dont les voûtes inclinées circulaient, montaient et descendaient dans celle horrible ruche de cachots, dont personne n'avait encore soupçonné l'existence. »

En effet, en démolissant ce bastion, on avait trouvé deux cadavres cachés dans ses entrailles ; on avait cru les soustraire éternellement à toutes les recherches en les mettant là ; mais la main du peuple comme la main de Dieu sait arracher aux despotes leurs secrets les plus obscurs.

Ce fut le district de Saint-Louis-la-Culture qui, le premier, découvrit ces mystères sanglants et les apprit à la France par le procès-verbal qu'il publia.

« Nous sommes descendus, dit ce procès-verbal, à travers les démolitions, où nous avons trouvé un escalier, doublé en pierre de liais²⁸, dont chaque branche était large d'environ quatre pieds, mais ces branches étaient rompues en plusieurs endroits et répondaient à différents caveaux.

« Au bas de cet escalier, nous avons d'abord remarqué un cadavre autour duquel des ouvriers travaillaient à la fouille, qui s'opérait avec beaucoup de précautions. La tête de ce cadavre, plus élevée que le reste du corps, qui était un peu incliné, portait sur le massif de cet escalier, au bas de la dernière marche.

« Le tout était environné d'une légère bâtisse en pierres de différents morceaux, d'environ deux pouces d'épaisseur sur une largeur d'à peu près neuf pouces, et posées de champ.

« À en juger par les ossements, ce cadavre paraissait être celui d'un homme de cinq pieds huit pouces de hauteur. Nous aperçûmes des traces de chaux, et nous ne fûmes pas surpris que les chairs et les cartilages fussent consommés. Les os étaient assez bien conservés. On voyait encore des cheveux au-dessus de la tempe gauche ; les dents, très saines et solidement fixées dans leurs alvéoles, indiquaient un homme de trente à quarante ans, et pourraient faire croire que le cadavre n'était pas fort ancien, mais nous ne donnons cette présomption que comme une simple conjecture.

« Sous le flanc droit, à la chute des reins, s'est trouvé un boulet de canon du poids de cinquante-six livres, enveloppé d'une croûte fort épaisse, formée sans doute par l'humidité des corps ambiants. Il est à croire que ce boulet ne s'est pas trouvé là fortuitement, et qu'il y a été mis pour indiquer la personne qui a fini ses jours, de quelque manière que ce soit, dans ces affreux cachots.

« Tous ces ossements ont été transportés sur une planche dans un caveau, où il y avait déjà un autre cadavre, découvert le Vendredi saint, et qui paraît être de la même date à peu près que celui dont il s'agit. Il reposait sur les marches du même escalier, la tête en bas.

« Ce second cadavre était tourné en sens contraire à l'autre. Il était éloigné du premier environ d'un pied et demi, mais un peu plus élevé. Des pierres en forme de cercueil ne l'entouraient pas comme le premier, mais il était adossé au mur du caveau, du côté du couchant, et placé sur le flanc droit.

« Les ossements n'en étaient pas bien conservés, à cause des éboulements et de la pluie qui en a suspendu le travail. Les dents étaient encore entières et fermes dans leurs alvéoles. On pouvait croire que ce cadavre est antérieur au premier, et, à en juger par les ossements, il n'annonce guère qu'une taille d'environ cinq pieds trois pouces. »

28 Pierre de calcaire dur, de grain très fin.

Le mystère de ces cadavres n'a jamais été découvert. Seulement il constate les crimes que nous n'avons pu pénétrer dans le cours de cette histoire. Il constate ce fait que l'arbitraire et le despotisme sans pudeur, qui a régné si longtemps sur la France, commit des forfaits tellement hideux, qu'il crut devoir les cacher au grand jour.

L'abbé Fauchet, quand on apporta ce procès-verbal au comité des électeurs, répondit par ces paroles :

« Le procès-verbal, messieurs, que vous remettez dans les archives de la commune, constate que les cadavres appartiennent au despotisme, et que c'est lui qui les avait scellés dans les murs de ces cachots, qu'il croyait éternellement impénétrables à la lumière. Le jour de la révélation est arrivé ; les os se sont levés à la voix de la liberté française ; ils déposent contre les siècles de l'oppression et de la mort, prophétisent la régénération de la nature humaine et la vie des nations. »

Ce fut dans cette même circonstance que Mirabeau dit d'une manière plus incisive : « Les ministres ont manqué de prévoyance, ils ont oublié de manger les os. »

Pour complément à ce procès-verbal, je vais donner une note qui m'a été remise par M. Cathala lui-même, qui, en qualité d'inspecteur des travaux de la démolition, a découvert l'escalier et les constructions qui étaient à sa suite.

« On découvrit, dans la démolition du bastion, une ancienne porte Saint-Antoine, les murs des fortifications de l'ancienne ville, plusieurs murs de maisons qui y étaient adossées et qui paraissent avoir servi de logement à la garnison, à cause d'une barbacane qui s'y trouve.

« On y vit aussi des constructions plus souterraines, bâties sur un massif de deux lits de pierres, et posées sur un lit de terre glaise. Ces constructions formaient deux salles, dont la plus petite était conservée en entier ; elle avait trois renforcements de chaque côté ; en avant était la seconde, qui avait de côté sept renforcements de pareille grandeur.

« Au-dessus de cette salle en était une autre, divisée en trois parties par six piliers de chaque côté portant des arcades, ce qui ne pouvait être qu'une église, dont la nef du milieu était plus grande que les deux autres. La salle au-dessus pouvait pareillement servir d'église basse, ainsi qu'il était d'usage au temps où elle a été bâtie. Les vingt renforcements indiquent des chapelles. On voyait les escaliers qui y descendaient. C'est à leur pied qu'ont été trouvés les deux derniers squelettes. Lors de la construction du bastion à oreillon, on détruisit la grande salle souterraine, pour établir une casemate, et on se servit de la salle supérieure, qui était de plain-pied à la casemate pour y arriver. »

M. Cathala se livre ensuite à des considérations historiques très curieuses pour constater l'origine de cette église. Ces considérations sont hors de notre sujet.

Mais si la démolition dévoilait bien des mystères, les papiers en dévoilaient encore plus. On sait que la Bastille contenait les archives de toutes les prisons d'État. Elle contenait en outre tous les ouvrages défendus et saisis, qui étaient déposés dans la chambre dite du *Pilon*, située dans la tour de la Chapelle. Ce qu'on a pu sauver de ces archives nous a servi à composer cette histoire ; mais ces archives étaient loin d'être complètes lorsque Dussaulx et ses collègues s'y rendirent pour en prendre possession.

Depuis deux jours on les pillait, et ces papiers précieux étaient dispersés dans Paris ou brûlés par le peuple. Pourtant, à force de soins et de recherches, nous avons pu

réunir quelques documents tirés des fragments des registres même, que des personnes ont bien voulu nous communiquer, ou qui ont été imprimés dans de rares brochures en 1789, que nous ayons sous les yeux. La cause de la détention y est énoncée d'une manière aussi brève que cynique, et suffira, malgré ce que nous avons dit, pour ajouter encore à la preuve de despotisme affreux déployé dans tous les temps.

Nous prenons au hasard dans ces registres, et nous citons :

- « La nommée Besnoit, dite d'Arnouville, femme méchante qui avait tenu des propos.
- « Phillippe Molard, fou mélancolique.
- « Jean Blondeau Hermite, tenu pour suspect.
- « Le chevalier Wittronge, Anglais, faussement accusé de crime contre l'État, par le marquis de Rosen, à qui il avait prêté de l'argent.
- « Rulland, il voulait se donner au diable.
- « Mon cousin le duc de Fitz-James, pour avoir menacé M. Alexandre, chef du bureau de la guerre.
- « François le Comte, soldat au régiment de Bourbonnais, pour avoir écrit des lettres folles à madame de Pompadour; transféré à Bicêtre.
- « Le marquis d'O, pour avoir un esprit turbulent.
- « Le sieur Serre de Montridon, pour des lettres impertinentes.
- « Labbé de Sardine; il était janséniste ou passait pour l'être.
- « Le comte de Donzi, pour avoir eu des intrigues secrètes avec la Chambonneau, actrice, et pour avoir été soupçonné de vouloir l'épouser.
- « Pierre-Jean More, professant la médecine à Paris; pour mauvais remèdes qu'il distribue. Transféré à Charenton après trente ans de séjour à la Bastille.
- « Le sieur de Monchenu, mestre de camp de cavalerie, écuyer du roi; pour avoir tué son laquais d'un coup d'épée; entré à la Bastille le 6 mars 1750, sorti le 20 du même mois. Il y avait déjà été en 1744 pour pareille affaire.
- « Le sieur Dupéré ou de Chambord, pour insulte faite à la demoiselle Julie de l'Opéra.
- « Poupailard, mauvais catholique.
- « Le prétendu marquis Desportes, sa femme, sa cuisinière, son laquais, et les nommés Ranson, Chabot, Delorme et Chevalier; tous entrés le même jour sans motifs, sans observations et sans ordre des ministres.
- « Jean Hasting, Anglais, capitaine d'un vaisseau du roi de Danemark. Tenu pour suspect.
- « Laurent d'Houry, imprimeur, pour avoir manqué de respect dans son almanach au roi Georges en ne le nommant pas comme roi d'Angleterre.
- « Le sieur de Lafaye, capitaine de dragons, pour avoir interrompu le spectacle à la Comédie Italienne.
- « Le sieur Robert Delamotte, gentilhomme servant S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, pour avoir assassiné Bruny, limonadier, pour jouir de sa femme. Il n'est resté que six mois à la Bastille.
- « Le sieur comte de Thélis, pour intrigues à la cour, et avoir voulu donner un placet au roi étant à la chasse.
- « La femme Peigner, intrigante qui avait des avis à communiquer au roi.

« Le sieur abbé de Lor, prêtre du diocèse de Rhodéz, grand janséniste. Son véritable nom est Praissuz ; mort, s'étant pendu dans sa chambre dans la nuit du 19 au 20 septembre 1746 ; enterré à Saint-Paul. Il a passé pour être mort d'un coup de sang. « La demoiselle Dupont, soupçonnée d'avoir connaissance des auteurs des vers contre le roi.

« Le sieur Charles Gabaré de Préfontaine, jeune étourdi qui avait écrit une lettre au roi.

« Le sieur Coustans ; ce prisonnier était alors (1753) âgé de cent onze ans et se portait à merveille ; le motif de sa détention n'est pas exprimé. »

Nous pourrions perpétuer les citations à l'infini, surtout si nous voulions analyser les pièces scandaleuses, étrangères à la Bastille, qui se trouvaient dans ces riches archives. Par exemple il y avait le double d'un journal tenu par les deux plus éhontées pourvoyeuses de Paris, qui consignaient jour par jour, heure par heure, tout ce qui se passait chez elles et l'envoyaient au lieutenant de police, qui le faisait lire à Louis XV pour le distraire et lui fournir l'occasion des plaisanteries les plus obscènes dans ses petits appartements.

Mais nous respectons trop nos lecteurs, nous nous respectons trop nous-mêmes pour souiller nos pages en copiant celles de ce journal dont un roi de France faisait sa lecture favorite. Nous nous bornerons, comme dernières pièces, à citer les deux lettres suivantes, qui ont été imprimées en 1789.

« Je vous envoie, mon cher de Launay, le nommé F... C'est un très mauvais sujet ; vous le garderez pendant huit jours, après lesquels vous vous en déferez.

Signé : De Sartines. »

Derrière la lettre du lieutenant général de police, il y avait cette note écrite de la main de de Launay :

« Le... juin, fait entrer le nommé F... et après le temps fixé, renvoyé chez M. de S... pour savoir sous quel nom il voulait le faire enterrer. »

La brochure imprimée en 1789, qui contient ces pièces copiées sur des lettres originales, se termine par ces mots : « Je laisse le lecteur à ses réflexions. » Nous imiterons cet exemple. Après de tels faits on ne peut rien ajouter.

Les manuscrits, les archives et les livres prohibés furent entassés sur six chariots et conduits à l'hôtel de ville, par les soins de M. Cathala, qui en avait reçu la mission spéciale. Au moment de faire charger les livres, ce dernier fut curieux d'en retenir un pour lui ; il prit le premier volume qui lui tomba sous la main et le mit dans sa poche. Rentré chez lui, il voulut examiner ce mauvais livre, et quel fut son étonnement lorsqu'il lut pour titre : *Opera Virgilii Maronis*. C'étaient les œuvres de Virgile. Il pensa que ce n'était qu'un titre déguisé et que le texte devait contenir un libelle, mais il n'en était rien. C'étaient bien les *Églogues* et l'*Énéide*.

Il crut alors que ce pouvoir despotique qui avait si longtemps gouverné la Bastille avait aussi dans sa bizarrerie proscrit Virgile pour le passer au pilon ; mais en examinant le texte de plus près, il remarqua que les blancs des interlignes contenaient de l'écriture. Il parvint à déchiffrer ce qui était écrit : c'était l'histoire de Latude.

Latude dans ses longues heures de captivité avait obtenu qu'on lui prêtât des livres ; on lui avait constamment apporté Virgile. Ce malheureux, avec cette espérance décevante qui n'abandonne jamais les prisonniers, à l'aide d'un os de poulet dont il s'était

fait une plume, et de suie et d'eau dont il s'était fait de l'encre, avait tracé ses malheurs sur les blancs du livre. Le gouverneur de la Bastille, auquel on dénonça ce fait, fit jeter ce livre dans la salle du pilon avec les libelles et les pamphlets qui devaient être anéantis.

M. Cathala fit hommage de ce livre au général La Fayette. Il apprit ces détails de Latude lui-même, car cet infortuné, mis déjà en liberté en 1789, était à Paris après la prise de cette forteresse. Il s'était rendu à l'hôtel de ville et avait réclamé du comité permanent son échelle de corde et ses autres instruments qui y étaient déposés.

« M. Mazers de Latude, ingénieur, dit le procès-verbal, connu par sa captivité de trente-cinq années à la Bastille, à Vincennes, à Charenton et à Bicêtre, en vertu des lettres de cachet obtenues par la marquise de Pompadour, et plus connu encore par son évvasion de la Bastille, la nuit du 25 au 26 février 1756, s'est présenté pour réclamer l'échelle de corde et les autres instruments par lui fabriqués dans la Bastille pour rendre son évvasion possible.

« Ces objets se trouvant au nombre de tous les effets qui ont été apportés de la Bastille à l'hôtel de ville, l'assemblée n'a pas balancé à ordonner cette restitution légitime, et M. Mazers de Latude a été autorisé à emporter son échelle, longue de cent quatre-vingts pieds, et les autres instruments accessoires, monuments presque incroyables de son adresse et de sa constance. »

Cet extrait du procès-verbal, contresigné Duveyrier, se trouve chez le colonel Morin, possesseur, comme nous l'avons dit, des instruments et de l'échelle.²⁹

Le spectacle de Latude venant réclamer du peuple vainqueur de la Bastille ces instruments qu'il avait forgés pour se soustraire à la tyrannie, et qui étaient considérés maintenant comme des reliques, n'est pas une des choses les moins intéressantes de cette époque. Les vainqueurs fêtèrent à l'envi cette noble victime, et trouvèrent dans sa joie et sa reconnaissance de voir la Bastille prise et démolie, une douce récompense. La nation leur en devait de plus éclatantes. Elles ne tardèrent pas à leur être déferées.

Quelques jours après les événements que nous venons de raconter, la commune de Paris nomma quatre commissaires, MM. Dussaulx, Oudart, Bourdon de la Croisnières, et de la Grey, pour constater le nombre des vainqueurs, des blessés, des morts, des veuves et des orphelins. Ce travail fut long et pénible. Les commissaires rédigèrent plus de cinq cents procès-verbaux ; ils furent souvent obligés de recommencer. Ils demandèrent à la commune de nouveaux commissaires pour les aider.

On nomma Thuriot de la Rozières et d'Osmond. Ils s'adjoignirent en outre huit vainqueurs, qui furent MM. Hulin, Élie, Tournay, Thiryon, Rousselot, Cholat, Aubin Bonnemer et Maillard. Ce fut dans cette réunion complète qu'ils tinrent des séances publiques dans lesquelles tout le monde était admis à discuter les titres des vainqueurs, dont ils dressèrent le tableau. Ce tableau nominatif fut déposé aux Archives nationales. L'espace ne nous permet pas de le reproduire, et ayant déjà donné les noms des principaux vainqueurs, nous allons nous borner à consigner ici le résultat du travail de cette commission, qui peut passer pour authentique.

29 Ces pièces se trouvent maintenant au musée Carnavalet.

TABLEAU DES VAINQUEURS, DES MORTS, DES BLESSÉS,
DES VEUVES ET DES ORPHELINS.

Morts sur la place	83
Morts des suites de leurs blessures	15
Blessés	60
Estropiés	13
Vainqueurs qui n'ont pas été blessés	654
Veuves.....	19
Orphelins	5
Total.....	849

Les six cent cinquante-quatre vainqueurs furent présentés par les électeurs à l'Assemblée nationale le 6 février 1790. L'Assemblée demanda qu'un récit fidèle et authentique des grands événements qui s'étaient passés dans Paris fût consigné dans les archives, après lui avoir été lu. C'est le travail que rédigea Dussaulx, sous ce titre : *L'œuvre des sept jours et la prise de la Bastille*, qui a servi de base au nôtre.

Dès la veille une touchante cérémonie s'était passée à l'hôtel de ville, comme un digne prologue de celle qui allait avoir lieu à l'Assemblée nationale.

Aubin Bonnemer reçut la récompense de la belle action qu'il avait faite en sauvant mademoiselle Monsigny. Au milieu d'un concours immense, dans une séance solennelle, présidée par Bailly, ce vainqueur reçut un sabre d'honneur des mains du général La Fayette; la commune y joignit une couronne civique, et pour ajouter au pittoresque de cette cérémonie, ce fut mademoiselle de Monsigny elle-même qui la posa sur la tête de celui à qui elle devait la vie.

Cette scène allait finir au milieu d'un profond attendrissement, lorsque un citoyen, M. Binot, qui, le 14 juillet, avait été témoin de la bravoure et de l'humanité de M. Bonnemer, vint demander la permission de lui offrir une petite rente viagère, réversible sur la tête de son épouse.

Les vainqueurs blessés eurent une récompense plus simple, mais non moins digne. On avait ouvert à l'hôtel de ville un registre où chacune de leurs blessures fut consignée. Ce registre est encore dans les archives. Enfin, l'Assemblée nationale rendit, le 19 juin 1790, le décret suivant :

« L'Assemblée nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et voulant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre.

« Décrète qu'il sera fourni aux dépens du trésor public, à chacun des vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes, un habit et un armement complet, suivant l'uniforme de la nation; que sur le canon du fusil, ainsi que sur la lame du sabre, il sera gravé l'écusson de la nation avec la mention que ces armes ont été données par la nation à *tel*, vainqueur de la Bastille, et que sur l'habit il sera appliqué, soit sur le bras gauche, soit sur le côté du revers gauche, une couronne murale; qu'il sera expédié à chacun desdits vainqueurs de la Bastille un brevet honorable, pour exprimer leurs

services et la reconnaissance de la nation, et que dans tous les actes qu'ils passeront il leur sera permis de prendre le titre de vainqueur de la Bastille, etc. »

Ce décret assignait en outre une place particulière aux vainqueurs dans toutes les cérémonies publiques, et surtout dans celle de la fédération, déjà résolue.

Ce décret fit éclater la jalousie de quelques-uns. Les contre-révolutionnaires, qui agissaient déjà dans l'ombre, profitèrent de cette occasion naturelle de division ; ils excitèrent les citoyens, et notamment le faubourg Saint-Antoine ; on disait de toutes parts que la distinction accordée aux vainqueurs de la Bastille était d'autant plus injuste que tous ceux à qui elle était dévolue ne l'avaient pas méritée. On disait que ceux qui étaient à l'hôtel de ville, aux Invalides, aux barrières, avaient tout autant contribué à la prise de la Bastille et à l'établissement de la liberté que les vainqueurs eux-mêmes. On disait enfin que c'était une infraction au principe constitutionnel, l'égalité. Les choses furent poussées à tel point que le peuple, ameuté par ces ennemis de la nation, menaça Paris d'une révolte.

À ce spectacle les vainqueurs qui avaient deviné la trame se réunissent spontanément aux Quinze-Vingts, sous la présidence de la commune, et là, saisissant l'occasion qui leur est offerte, donnent à la France un nouveau gage de patriotisme, d'abnégation et de courage. Ils rédigent l'arrêté suivant, qu'ils apportent sur l'heure aux représentants de la nation :

« Le décret de l'Assemblée nationale, par lequel nos services sont récompensés, sert d'instrument à l'aristocratie expirante, pour chercher à souffler le feu de la guerre civile. Nous renonçons en conséquence, si le bien de la constitution l'exige, à tous les honneurs à nous décernés par le décret du 19 juin ; nous sommes bien sûrs qu'on ne nous accusera pas de faire cette démarche par crainte de menaces. »

La noblesse de ce refus égalait la justice de la récompense.

Une autre loi, rendue le 20 août 1793, abolit la décoration décernée le 19 juillet 1790, et y substitua la médaille du 10 août. Un dernier hommage a été rendu, en 1832, aux vainqueurs de la Bastille ; une pension de cinq cents francs a été allouée par une loi aux combattants de juillet 1789.

Nous avons vu naguère le petit nombre des vainqueurs de la Bastille qui existent encore et chez qui l'âge et la tourmente des temps n'ont pas affaibli le patriotisme et l'énergie, marcher, décorés de la couronne murale, à la tête des jeunes vainqueurs de notre dernière révolution. Les héros de la Bastille donnant le bras aux héros de juillet unissaient sous nos yeux, comme ils resteront éternellement unis dans l'histoire, 1789 à 1830.

Cependant la démolition de la Bastille se continuait. Champfort, venant de la visiter, dit un soir avec son esprit et sa gaieté ordinaires : « La Bastille ne fait que décroître et embellir³⁰. »

Cette démolition fut entièrement terminée le 21 mai 1791. Les papiers de Palloy, que possède le colonel Morin et que nous avons parcourus, donnent à cet égard les plus minutieux détails. Il n'est pas de moyens qu'aient négligés les contre-révolutionnaires pour empêcher cette œuvre populaire. Palloy eut la gloire d'en venir à bout. Le nombre des ouvriers qu'il dut y employer est immense, tant le despotisme

30 Ce joli mot m'a été répété par M. le comte de Saint-Albain, devant qui Champfort l'a dit.

LA BASTILLE



DEMOLITION DE LA BASTILLE

le Vendredi 17 Juillet 1789; jour a jamais mémorable par l'Auguste confiance de Louis XVI. envers sa bonne Ville de Paris. M^{rs} les Deputés de la Noblesse du nombre desquelles était M^r le M^o de Lusignan se transporterent sur les plattes formes de la Bastille dont on avoit demoli les Crenaux des Tours, ainsi que les petites Cahutes. Ces généreux Citoyens souleverent eux mêmes plusieurs pierres et secondés par les ouvriers ils les jetterent dans les Decombres, en invitant le peuple François a continuer la Demolition de cette horrible prison, qui fut commencée sous Charles V en 1369, achevée en 1383. pris le 14 Juillet 1789; et Demoli aussitôt après sa prise

A Paris chez Deny Graveur rue des Noyers près celle S^t Jacques N^o 34.

avait donné des racines profondes à cette vieille forteresse. La paye générale des ouvriers, qui avait lieu tous les cinq jours, porte au minimum *deux mille cinq cent trente-neuf* journées de compagnons, et *six cent soixante-six* de manœuvres, et au maximum *trois mille six cent quarante et une* journées de compagnons, et *mille quarante-quatre* de manœuvres. Les travaux ne furent suspendus que durant un mois à diverses reprises, tant à cause des mauvais temps qu'à cause du mauvais vouloir. Ces travaux durèrent vingt-deux mois. La somme totale de la dépense, le produit de la vente des matériaux défalqué, s'éleva à la somme de *neuf cent quarante-trois mille sept cent soixante-neuf francs*.

Vers le milieu des travaux de la démolition, une fête qui occupa tout Paris eut lieu sur les ruines de la Bastille, un an et quatre jours après la prise cette forteresse, le 18 juillet 1790. Ce fut un bal. Le spectacle dont jouirent les Parisiens ce jour-là présente à la fois le caractère de la malice et de la grandeur.

Les murs de la Bastille étaient aux trois quarts démolis, les tours entièrement abattues ; les fossés seuls et les cachots existaient encore. Le sol était jonché de véritables ruines ; ce fut au milieu d'elles qu'on éleva la salle du bal.

On avait représenté, avec quatre-vingt-trois arbres couverts de leurs feuilles, les huit tours de cette forteresse sur leurs propres fondements. Chaque arbre portait sur sa partie intérieure le nom d'un des quatre-vingt-trois départements ; une chaîne de lanternes, suspendue en festons, courait d'arbre en arbre. Au milieu, un mât de soixante pieds, planté en terre, portait un drapeau sur lequel était écrit en gros caractères le mot *Liberté*.

Au dessus de la porte du bal, on lisait cette inscription : *Ici l'on danse*. Cette inscription avait été conseillée au peuple par Bailly, quand il fut consulté par lui sur celle qu'il fallait mettre. On trouvait dans le fossé, où la danse était surtout animée, les restes d'anciens cachots éclairés d'une manière sombre, qui jetaient sur la fête une teinte de mélancolie, et en rappelant l'ancienne horreur des lieux où l'on était, doubler les transports en donnant aux plaisirs une certaine gravité. Au milieu des danses et des femmes, apparaissaient les vainqueurs les plus connus, qui, entourés aussitôt, étaient forcés de répéter les circonstances du combat, en désignant les points sur les lieux mêmes, pendant que la musique scintillante et vive se mêlait aux mâles accents de leur récit. Plus loin étaient d'anciens prisonniers qui formaient des quadrilles sur le sol où furent leurs cachots. Tout le luxe de Paris semblait s'être aussi concentré sur les costumes de femmes qui vinrent danser à la Bastille. Les bijoux incrustés de la pierre ou du fer de cette forteresse brillaient sur toutes les poitrines. On y remarqua surtout celui que madame de Genlis avait mis à la mode. C'était un médaillon fait d'une pierre polie de la Bastille. Au milieu était écrit en lettres de diamants *Liberté*. Au-dessus était marqué, aussi en diamants, la planète qui brillait le jour du 14 juillet, et au-dessous la lune de la grandeur qu'elle avait ce jour-là.

Autour du médaillon était une guirlande de lauriers composée d'émeraudes et attachée avec une cocarde nationale, formée de pierres précieuses aux trois couleurs de la nation. Tout le reste des parures était à l'avenant.

L'enceinte de la Bastille ne fut pas assez grande pour contenir les masses de gens qui s'y portèrent et pour satisfaire à cette curiosité qui était loin d'être épuisée ; la même fête se renouvela pendant trois jours.

Ce fut la seule chose remarquable qui se passa sur les ruines de la Bastille pendant sa démolition.

Une cérémonie plus significative et plus majestueuse eut lieu après sa démolition, sur ce terrain devenu une place, ainsi que l'avait prédit Cagliostro. Ce fut dans la nuit du 10 au 11 juillet 1791, deux ans moins trois jours après la prise de la forteresse.

La liberté avait marché à pas de géants ; l'Assemblée nationale avait décerné les honneurs du Panthéon aux cendres de Voltaire : le peuple leur décerna la joie de passer une nuit sur l'emplacement de la Bastille.

Le 10 juillet, à la nuit tombante, on vit un cortège s'avancer lentement par la barrière de Charenton ; des enfants de tous les collèges le précédaient ; à leur suite venaient les clubs, portant chacun sa bannière ; puis une compagnie de maçons et une autre de forts de la halle. Avec eux marchaient les habitants du faubourg Saint-Antoine : une femme vêtue en amazone portait leur bannière ; derrière eux étaient les maires des municipalités des environs, qui entouraient la couronne murale, portée par quatre hommes vêtus à l'antique ; quatre autres portaient aussi, placés sur un brancard, les boulets, les chaînes, les clefs de la Bastille et les procès-verbaux des électeurs de 1789.

Venait ensuite la Bastille en relief, taillée dans une pierre des cachots, et enfin, au milieu des députations des divers théâtres, la statue en pied de Voltaire, qui avait l'air de sourire à tout ce peuple accouru sur son passage pour lui jeter des couronnes. Derrière on portait ses œuvres, formant à elles seules une bibliothèque : c'était l'édition de luxe éditée par Beaumarchais ; il suivait lui-même son présent, entouré de tous les écrivains de l'époque, qui se pressaient sous une bannière ayant pour inscription : Famille de Voltaire. Le char triomphal sur lequel étaient ses cendres était traîné par douze chevaux blancs : on lisait avec avidité ce vers, devenu si expressif dans la circonstance, peint sur l'un des côtés de la voiture :

Si l'homme a des tyrans, il doit les détrôner !

Sur l'autre panneau était cet autre vers :

Si l'homme est créé libre il doit se gouverner !

Le cortège fit halte sur la place de la Bastille ; madame Villette et les deux demoiselles Calas vinrent recevoir le cercueil. Aussitôt mille bras s'élancèrent pour l'enlever du char, et on le déposa dans un bosquet de lauriers et de roses, élevé sur l'emplacement du cachot que Voltaire avait occupé.

La garde nationale se rangea autour, fière de garder ses cendres ; des vainqueurs de la Bastille et d'anciens prisonniers voulurent partager le même honneur, et pendant cette nuit tout Paris vint en pèlerinage déposer sa couronne sur le cercueil de l'ancien prisonnier de la Bastille, du chef des philosophes, de l'immortel écrivain qui, par ses brillants travaux, son courage et sa persévérance, avait hâté le jour de la prise de la Bastille et de la liberté, en éclairant tous les esprits et en échauffant tous les cœurs.

Ce spectacle était en effet digne du peuple qui en avait conçu l'idée, digne de celui qui en était le héros. Ce spectacle résumait à la fois la tyrannie de la Bastille quand elle existait, sa prise et sa démolition, et les conséquences qui en découlaient déjà.

Voltaire n'était pas seulement un grand écrivain, un grand philosophe, c'était un prisonnier de la Bastille, une victime de l'arbitraire morte à l'étranger. De telles cendres glorifiées sur les ruines de son cachot!...

C'est le plus beau monument que le peuple ait pu élever sur la place de la Bastille; c'est le seul qui ait noblement formulé sa pensée, le seul qui soit impérissable; car, plus solide que le bronze et le marbre, ce souvenir gravé dans tous les esprits se transmettra de générations en générations. La date du 14 juillet 1789 est immortelle; le temps, qui balaye les monuments des hommes, respecte la tradition. C'est le livre du peuple : il est éternel comme Dieu !



Bal public sur les ruines de la Bastille
Gravure de Lecœur, d'après Swebach-Desfontaines

**NOTES COMPLÉMENTAIRES SUR CERTAINS PERSONNAGES
CITÉS ET SUR CERTAINS FAITS HISTORIQUES ÉVOQUÉS
DANS CE TROISIÈME TOME.**

Nicolas Foucquet



Nicolas Foucquet est une des grandes figures de la curiosité parisienne. Il aime les lettres, les arts, les poètes, les femmes, les fleurs, les tableaux, les tapisseries, les livres, les antiques, tous les luxes et toutes les élégances ; un de ses juges l'appelait *omnium curiositatum explorator*.

C'est un délicat et un clairvoyant, qui choisit tout d'abord Molière et La Fontaine, Le Nôtre et le Poussin, Puget Le Brun et La Quintinie, avec Menneville et du Fouilloux, les deux plus jolies filles de la cour, au dire de Racine qui s'y connaissait. Amoureux de gloire et

de grandeur, « le plus magnifique et le plus curieux homme de son temps », séduisant, politique, rompu aux affaires, il a le coup d'œil, la passion, la puissance et la fortune, tous les dons qui font l'amateur de haute taille.

Il naquit en 1615. Son père, François Foucquet, conseiller d'État, l'un des hommes les plus intègres de son temps, avait formé un cabinet remarquable de médailles et de livres.

Nicolas Foucquet hérita des goûts de son père et débuta comme lui ; il acheta des monnaies, des médailles et des livres ; c'était assez pour un petit maître des requêtes.

La Fronde décida de sa fortune. Resté fidèle à Mazarin pendant les mauvais jours, il apprit à son école les grandes affaires et la grande curiosité.

En 1650, il avait acheté la charge de Procureur Général au Parlement de Paris ; trois ans plus tard, il était nommé Surintendant des Finances.

Source : *Les amateurs de l'ancienne France — Le surintendant Foucquet*, par Edmond Bonnaffe, Paris et Londres, 1882.

Louis de Rohan (1635-1674)

Louis de Rohan Guémené, dit le Chevalier de Rohan (1635 — Paris, 27 novembre 1674) était Grand veneur de France à 20 ans puis colonel des gardes de Louis XIV, fils de Louis VIII de Rohan Guémené, troisième duc de Montbazou, et d'Anne de Rohan-Guémené.

Le chevalier de Rohan, doué, suivant le marquis de La Fare, l'un de ses contemporains, de la plus grande mine, et l'homme le mieux fait de son temps, ami particulier du roi et Grand-Veneur de France à vingt-deux ans, a qui tout souriait.

L'excès de sa prospérité fut l'écueil où il se brisa. Fier, hautain, sans empire sur lui-même, d'un esprit tranchant et blessant, incapable d'arrêter sur ses lèvres le sarcasme et le dédain, dût-il en être la première victime, il se fit, comme à plaisir, l'instrument de sa ruine. L'insolence si connue dont il se rendit un jour coupable envers Louis XIV commença la série de fautes.

Ils jouaient ensemble chez le cardinal Mazarin après être convenus que le perdant payerait en louis d'or. Le roi ayant gagné une assez grosse somme, le chevalier de Rohan lui compta d'abord sept ou huit cents louis d'or, et voulut achever de payer avec deux cents pistoles d'Espagne que le roi refusa.

« Puisque Votre Majesté ne les veut pas, dit alors le chevalier de Rohan, elles sont bonnes à rien. » et il les jeta brusquement par la fenêtre. On ajoute que Louis XIV s'étant plaint au cardinal, celui-ci aurait répondu : « Sire, le chevalier de Rohan a joué en roi, et vous en chevalier de Rohan.¹ » Cette action, que la réponse du cardinal Mazarin dut rendre plus désagréable encore au jeune roi, n'était pas de nature à être facilement oubliée. Le chevalier de Rohan se conduisit d'ailleurs de manière à ne pas se la faire pardonner. Loin de trouver un avertissement dans l'excès de ses imprudences, il grossissait sans cesse la liste de ses ennemis que sa forfanterie et ses hardis propos sur tout et sur tous lui faisaient chaque jour.

Un des prélats les plus remuants de son temps, qui devint plus tard archevêque d'Aix, Daniel de Cosnac, très mêlé, vers cette époque, aux mouvements de la cour, a tracé du chevalier de Rohan, qu'il avait connu, le même portrait que le marquis de La Fare. D'après Daniel de Cosnac, le chevalier de Rohan, fier de sa bonne mine, s'était figuré que si madame la duchesse d'Orléans apprenait qu'il eût insulté de chevalier de Lorraine qu'elle haïssait, il n'est pas besoin de rappeler pour quels motifs, elle lui en saurait gré. Dans ce but, il chercha querelle au favori de Monsieur et se vanta de l'avoir frappé. Celui-ci ayant soutenu le contraire, le chevalier de Rohan fut obligé de se rétracter, mais, le même jour, il écrivit à dix de ses amis pour maintenir la vérité de son assertion.

« Le chevalier de Rohan, ajoute l'archevêque d'Aix, était un homme d'un esprit dérangé, plein d'imagination vagues, brave et magnifique. Il y aurait eu du bon en lui, mais par malheur, il n'avait jamais pu s'astreindre à quelque chose ressemblant aux usages, à la règle et à ce que les autres pensaient. »

Source : *Épisodes de l'histoire de France*, Pierre Clément, Paris, 1859.

1 *Mémoires du marquis de La Fare*, Rotterdam, 1716, p. 147.

La conspiration du chevalier de Rohan.

Le 31 août 1674, un officier sans emploi, du Cause de Nazelles, en pension chez un certain Assinius Van den Enden, maître d'école, professeur de droit canon, de droit civil et de cent autres choses au faubourg de Picpus, se présentait chez Louvois et lui faisait part de conversations suspectes qu'il avait surprises entre son hôtelier, le chevalier Louis de Rohan et un aventurier normand, Gilles du Hamel de Latréaumont.

Frappé des fréquentations insolites de son propriétaire, qui se donnait pour un simple « buissonnier » et qui recevait pourtant de mystérieuses visites, « flairant quelque machination », du Cause se mit à écouter aux portes, et lorsqu'il se fut convaincu de l'importance d'une conspiration qui ne tendait à rien moins qu'à renverser Louis XIV, grâce à l'intervention armée des Hollandais et des Espagnols, il alla la dénoncer.

Louvois le reçut d'abord fort mal ; puis, lorsqu'il eut achevé son récit, il lui dit qu'il était fort surpris qu'il eût tant tardé à l'informer de choses d'une aussi extrême conséquence ; que dans les matières qui regardaient le crime de lèse-majesté au premier chef, les plus légers soupçons devaient être déférés à ceux qui, par leurs charges, étaient obligés de veiller à la sûreté de la personne du roi et au repos de l'État.

Il lui conseillait, en terminant, de continuer à surveiller les conspirateurs jusqu'au moment où il serait nécessaire de procéder à leur arrestation, s'il n'était pas déjà trop tard.

Cette démarche coïncidait fort à propos avec des avis reçus d'Angleterre, et par lesquels on avertissait le roi de se tenir sur ses gardes, parce qu'il se tramait quelque chose en France ; le marquis de Seignelay, d'autre part, était informé que la flotte hollandaise croisait depuis quelques jours sur la côte normande ; enfin on apprenait qu'un tailleur de Paris venait de recevoir d'un seigneur inconnu la commande de cinq cent cinquante habits de gardes du corps qu'il devait lui livrer prochainement. Il fallait se hâter de se saisir des chefs du complot qu'une providentielle dénonciation venait de faire connaître à Louvois.

Le 11 septembre, le chevalier de Rohan était arrêté à Versailles, au sortir de la messe du roi, dans ce même palais, où, un siècle plus tard, un autre Rohan devait donner le scandale d'une arrestation encore plus inattendue. Il n'opposa aucune résistance, s'étonnant cependant qu'on ait pu ajouter foi à certains propos qui pouvaient le faire passer pour un mécontent, et demanda à manger. Conduit ensuite à la Bastille par M. de la Serre, lieutenant des gardes, il recevait la visite de Louvois, qui venait l'adjurer de dire toute la vérité, certain que le roi lui en saurait le plus grand gré. Mais Rohan resta impénétrable ; il n'osa pas demander à sa mère d'intervenir en sa faveur, mais il faisait prévenir de son arrestation sa grand-tante, la fameuse duchesse de Chevreuse, qui dans sa solitude de Gagny, où elle vieillissait en paix depuis la Fronde, ne crut pas devoir se départir d'une réserve que commandait assurément le souvenir des équipées de sa jeunesse.

Source : *Crimes et procès politiques sous Louis XIV*, Thèse pour le doctorat (Faculté de Droit) présentée le jeudi 28 avril 1910 par Louis Matte.

Les lettres de cachet – L’homme au masque de fer.

Nous avons vu que le roi, source de toute justice, pouvait disposer de la vie, de la liberté et des propriétés des citoyens par sa seule volonté, sans jugement.

Les *lettres de cachet* étaient l’instrument que la royauté avait créé comme le moyen le plus facile d’exécuter ses ordres absolus.

On désignait ainsi, par opposition aux *lettres patentes*, les lettres émanant du souverain, signées de lui et contresignées d’un secrétaire d’État, pliées de manière qu’on ne pût les lire sans rompre le cachet dont elles étaient fermées. Elles ne passaient pas par la Chancellerie, échappant ainsi au contrôle du chancelier, et le sceau dont elles étaient munies n’était pas le sceau de l’État, mais le cachet particulier du roi.

D’abord uniquement employées par le souverain pour éloigner de la Cour ou punir des ministres ou des officiers de sa maison, elles furent communément utilisées dans la suite pour exiler ou emprisonner les personnes qu’il était utile de voir disparaître, — soit qu’elles fussent un danger pour l’ordre public ou la sûreté de l’État, soit que, par leur conduite privée, elles donnassent des sujets de mécontentement à leurs familles².

Le droit, pour la royauté, d’exiler ou d’emprisonner arbitrairement, fut toujours revendiqué avec force et justifié bien souvent, surtout en matière politique.

« Dans la justice politique », disait le chancelier Séguier pendant les conférences de Saint-Germain entre les délégués du Parlement et du pouvoir royal, « il est nécessaire que le souverain puisse faire arrêter quelqu’un sur de simples soupçons, car dans ces occasions, les formalités sont impossibles à observer, les avis étant donnés le plus souvent en secret par des personnes qui ne voudraient pas ou ne pourraient être témoins en justice, et que la discrétion ou la prudence commandent de ne pas faire connaître. Après tout, les conséquences de l’impunité seraient trop grandes en pareille matière, et tout ainsi que dans les crimes particuliers, il est plus expédient que cent coupables échappent et que non pas un innocent périsse, au contraire dans le gouvernement des États, il est plus expédient que cent innocents souffrent, que non pas l’État périsse par l’impunité d’un particulier. »

Cette théorie ainsi bien établie autorisait les plus flagrantes iniquités. « Avant Louis XIV, dit Saint-Simon, les lettres de cachet étaient peu connues : c’en fut à la fin une inondation. » Il est juste de remarquer, d’ailleurs, qu’elles furent de moins en moins utilisées en matière politique, à mesure que l’ordre se rétablit et que les guerres devinrent moins fréquentes. Mais en revanche, du jour où on chargea la lieutenance de police de Paris du soin de les faire expédier, de nombreux abus qu’on imagine facilement furent commis.

2 Les lettres de cachet étaient quelquefois employées dans des circonstances les plus diverses. En 1677, le marquis de Montanègre, lieutenant général, et d’Aguesseau, intendant de justice en Languedoc, reçurent une lettre de cachet leur prescrivant les mesures à prendre pour empêcher certains gentilshommes d’en venir aux mains à cause d’une terre dont ils se prétendaient propriétaires. (Bibl. Nat. Mss. 8122, f° 84.)

Et il est curieux de voir dans les célèbres remontrances de la Cour des Aides, en 1770, les critiques s'adresser surtout à cette application désordonnée, tout en paraissant passer condamnation sur l'usage de ces redoutables « ordres du roi » lorsqu'il s'agissait d'affaires d'État. « Aujourd'hui ces ordres sont prodigieusement multipliés et s'accordent pour tant de causes différentes, pourtant de considérations personnelles... On les réservait autrefois pour des affaires d'État, et c'est alors, Sire, *que la Justice a dû respecter le secret de votre administration...* Aujourd'hui il en résulte qu'aucun citoyen de votre royaume n'est assuré de ne pas voir sa liberté sacrifiée à une vengeance³. »

Lorsqu'il ne s'agissait que d'affaires d'État, les motifs d'incarcération ou d'exil étaient souvent bien peu avouables. D'ailleurs souvent on ne les avouait pas, et combien de prisonniers ont été écroués à la Bastille ou dans d'autres forteresses, sans qu'on ait pu savoir la cause de leur détention⁴ !

« Le nommé J.-J. du Vacquay, prisonnier à la Bastille, écrit Louvois au gouverneur, s'est plaint au roi de ce qu'on l'y retient depuis treize ans, sans qu'il en sache la raison. Je vous prie de me mander de qui est signé l'ordre sur lequel il est détenu, afin que j'en puisse rendre compte à Sa Majesté. « Pour l'exil, même incertitude. Dans un édit de Louis XIV, il est question de « ceux qu'il juge à propos d'éloigner pour un temps du lieu de leur établissement ordinaire, par des ordres particuliers et pour bonnes et justes causes à lui connues... »

Quelquefois, malgré le mutisme de la lettre de cachet, on arrive à connaître les raisons de la sévérité du prince. Voici, par exemple, les gentilshommes normands impliqués dans l'affaire de Bonnesson qui sont accusés de crime de lèse-majesté ; à l'époque de leur arrestation, les archives de la Bastille signalent l'entrée des sieurs Baudelot, Léonard et plusieurs autres « gazetiers qui ne trouvent personne qui veuille répondre d'eux ». C'est un sieur du Moulin, écossais, emprisonné en 1666, pour relations suspectes avec les Anglais, Duval de Longueil « pour jansénisme ».

Voici Bonin, député de « Messieurs de Marseille », entré à la Bastille le 13 décembre 1667, sur ordre du roi contresigné Lionne, « pour avoir porté directement à Sa Majesté les doléances de la ville de Marseille, le roi ne voulant jamais écouter aucunes remontrances qui ne soient transmises par l'intendant de la province ».

Nous retrouvons Roux de Marcilly, sur un ordre contresigné Le Tellier, Rohan et ses complices (ces prisonniers, du moins, devant être soumis à une Cour de justice — fût-elle exceptionnelle). Mais que fît-on du sieur Giorina, valet de pied de l'ambassadeur de Venise, envoyé à la Bastille pour avoir dit dans une antichambre, à Versailles : « Qui est-ce qui pourrait m'empêcher d'aller tuer le roi ? » et quels juges donnera-t-on au comte de Morlot, soupçonné d'intelligence avec le prince d'Orange et qui restera en prison de 1684 à 1697, ou à tous les membres de la religion prétendue

3 Par contre, Vergennes, alors ministre, répondait à Sénac de Meilhan, au sujet d'un mémoire contre les lettres de cachet : « Il est une foule de cas où le roi, par un effet de sa bonté paternelle, se prête à corriger pour empêcher la justice de punir. Je sais qu'il serait plus régulier de laisser à la loi ce qui est de son ressort, mais le malheureux préjugé qui fait refluer sur toute une famille l'infamie d'un de ses membres semble demander des exceptions, et c'est principalement pour parer à ces inconvénients, qu'on est facile à accorder des lettres de cachet. (Clément, p. 363.)

4 Cf, Lettres de la princesse Palatine à l'électrice de Hanovre, citées par M. Depping dans la *Revue Bleue* du 18 juillet 1896 : « Quand quelqu'un est mis à la Bastille, personne n'en sait rien, ni à la Cour ni à la ville... »

réformée embastillés pour avoir refusé de se convertir ou avoir favorisé l'évasion de leurs coreligionnaires ?

D'autre part, la liste serait longue des détenus dont on peut constater l'entrée dans une prison d'État, mais sur les fautes desquels il nous est impossible de nous prononcer. Aucune indication ne nous est, en effet, fournie par les registres d'écrou, muets pour la plupart au sujet des prisonniers d'État. Seules, les lettres de cachet d'entrée, et, si le détenu avait la chance de ne pas être oublié et de ne pas mourir en prison, les lettres de cachet de sortie peuvent servir de base à des recherches trop souvent infructueuses.

Heureusement, pour une période des plus intéressantes de l'ancien régime, nous possédons un document d'une grande importance, c'est le journal d'un lieutenant du roi à la Bastille, Étienne du Jonca. Lorsqu'il fut choisi, en octobre 1690, pour aider, dans les devoirs de sa charge, M. de Besmaux, alors âgé de soixante-quinze ans et infirme, il commença la rédaction d'une sorte de livre officieux d'écrou, où il consignait, au jour le jour, avec ses propres réflexions, tous les détails concernant les prisonniers qui lui étaient confiés. Ce registre est intitulé : « État des prisonniers qui sont envoyés par ordre du roi à la Bastille, à commencer du mercredi onzième du mois d'octobre que je suis entré en possession de la charge de lieutenant du roi, en l'année 1690. »

Le 18 septembre 1698, il écrivait : « À trois heures après-midi, M. de Saint-Mars, gouverneur du château de la Bastille, est arrivé pour sa première entrée, venant de son gouvernement des îles Sainte-Marguerite-Honnorat, ayant mené avec lui, dans sa litière, un ancien prisonnier qu'il avait à Pignerol, lequel il fait tenir toujours masqué, dont le nom ne se dit pas, et l'ayant fait mettre en descendant de la litière, dans la première chambre de la tour de la Bazinière, en attendant la nuit pour le mettre et le mener moi-même, à neuf heures du soir, avec M. de Rosarges, un des sergents que M. le gouverneur a menés, dans la troisième chambre, seul, de la tour de la Bertaudière, que j'avais fait meubler de toutes choses, quelques jours avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars ; lequel prisonnier sera servi et soigné par M. de Rosarges, que M. le gouverneur nourrira. »

Dans un second registre, où étaient consignées les sorties des prisonniers, du Jonca écrivait, quelques années plus tard :

« Du même jour, 19^e de novembre 1703, le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir, que M. de Saint-Mars, gouverneur, a amené avec lui en venant des îles Sainte-Marguerite, qu'il gardait depuis longtemps, lequel s'étant trouvé un peu mal hier, en sortant de la messe, il est mort ce jourd'hui, sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins. « M. Giraut, notre aumônier, le confessa hier, surpris de sa mort. Il n'a point reçu les sacrements, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de mourir. Et ce prisonnier inconnu, gardé depuis si longtemps, a été enterré le mardi, à quatre heures de l'après-midi, 20^e novembre, dans le cimetière Saint-Paul, notre paroisse ; sur le registre mortuel, on a donné un nom aussi inconnu. M. de Rosarges, major, et Arreil, chirurgien, ont signé sur le registre.

« J'ai appris depuis qu'on l'avait nommé sur le registre M. de Marchiel, qu'on a payé 40 livres d'enterrement. »

À la vérité, c'est sous le nom de « Marchioly, âgé de quarante-cinq ans ou environ », que l'inscription du registre de l'église Saint-Paul a été établie.

Voilà donc le document originel de cette mystérieuse affaire, et que n'ont d'ailleurs pas connu les premiers historiens qui s'en sont occupés. Car c'est la légende qui s'empare, dès la première heure, de ce prisonnier masqué, au sujet duquel l'imagination populaire, aidée par la fantaisie des écrivains, ne manquera pas d'embrouiller comme à plaisir les données essentielles de ce problème historique.

Déjà, pour la première fois, en 1695, il est publiquement question d'un prisonnier masqué qui aurait été enfermé à la Bastille. *La Gazette d'Amsterdam* en effet, annonce que Saint-Mars, le nouveau gouverneur de la prison d'État, a amené de Provence un prisonnier masqué, gardé à vue pendant la route, « ce qui faisait croire que c'était quelque personne de conséquence, d'autant plus qu'on cachait son nom et que ceux qui l'avaient conduit disaient que c'était un secret pour eux ». Un ancien détenu y fait allusion dans *L'inquisition française*⁵, et le bruit doit s'en être répandu à la Cour, puisque la princesse Palatine écrivait, le 10 octobre 1711, à l'électrice de Hanovre : « Un homme est resté de longues années à la Bastille et y est mort masqué. Il avait à ses côtés deux mousquetaires pour le tuer, s'il ôtait son masque. Il a mangé et dormi masqué. Il fallait sans doute que ce fût ainsi ; car on l'a d'ailleurs très bien traité, bien logé, et on lui a donné tout ce qu'il désirait. Il a communiqué masqué ; il était très dévot et lisait continuellement. On n'a jamais pu apprendre qui il était. »

Quelques jours plus tard, Mme Palatine revenait sur le même sujet : « Je viens d'apprendre quel était l'homme masqué qui est mort à la Bastille. S'il a porté un masque, ce n'est pas par barbarie ; c'était un mylord anglais, qui avait été mêlé à l'affaire du duc de Berwick contre le roi Guillaume. Il est mort ainsi afin que ce roi ne pût jamais apprendre ce qu'il était devenu⁶. »

Ensuite, les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse*, parus à Amsterdam en 1746, racontent, sous des noms de fantaisie, une sombre histoire dans laquelle le comte de Vermandois, fils naturel de Louis XIV, ayant souffleté le Grand Dauphin, aurait été mystérieusement caché aux yeux de tous dans une prison d'État.

Voltaire tire parti de ce roman pour écrire, dans *le Siècle de Louis XIV*, la page célèbre qui souleva tant de curiosité ; quelque temps après, dans la septième édition du *Dictionnaire philosophique*, contredisant certains détails de sa première version, il allait jusqu'à déclarer que le prisonnier masqué était un frère de Louis XIV, fils de Mazarin et d'Anne d'Autriche⁷.

À sa suite, La Grange-Chancel, Sainte-Foy, le chevalier de Toulès, le bibliophile Jacob, Alexandre Dumas, le baron de Gleichen, Camille Rousset, Marius Topin, M. Funck-Brentano, le général Iung, M. Émile Burgaud, émettent les hypothèses

5 « Un prisonnier depuis 30 ans, amené par Saint-Mars des îles Sainte-Marguerite, pour avoir fait, étant écolier, deux vers contre les jésuites. » (*L'Inquisition française, ou Histoire de la Bastille*, par Constantin de Renneville.)

6 Lettres citées par M. Depping. (*Revue Bleue*, 16 juillet 1896.)

7 « Le Masque de fer était sans doute un frère, et un frère aîné de Louis XIV, dont la mère avait ce goût pour le linge fin sur lequel Voltaire appuie. Ce fut en lisant les mémoires de ce temps, qui rapportent cette anecdote au sujet de la reine, que me rappelant ce même goût du Masque de fer, je ne doutai plus qu'il ne fût son fils, ce dont toutes les autres circonstances m'avaient déjà persuadé » (*Dictionnaire philosophique*, édition 1771, note de l'éditeur.)

les plus contradictoires. L'homme au masque de fer sera tour à tour un fils naturel de Louis XIII ou de Louis XIV, Mattioli, ancien ministre du duc de Mantoue, traître à son duc et traître au roi de France, le duc de Beaufort, le duc de Monmouth, Fouquet, le patriarche arménien Avedick, victime des jésuites, un espion arrêté en 1673, à l'un des passages de la Somme, enfin le général Labbé de Bulonde, que Louvois fit emprisonner devant Coni, pour avoir manqué à ses devoirs militaires.

Malgré tant d'études qui ont mis à contribution la science des érudits et les trésors des archives publiques, la question n'est pas encore tranchée d'une manière satisfaisante pour tout le monde. L'hypothèse Mattioli, qui paraissait la plus admissible à cause de la similitude de nom avec l'inscription du registre de la paroisse Saint-Paul et de l'intérêt que pouvait avoir Louis XIV à tenir soigneusement cachée la séquestration d'un diplomate étranger, arrêté à main armée sur son propre territoire, résiste difficilement à des objections que nous énoncerons dans la suite.

Une double condition s'impose tout d'abord à tous les traducteurs de la mystérieuse énigme.

Pour rester dans les données rigoureuses du problème, après avoir donné un état civil au prisonnier enfermé à Pignerol depuis l'année 1669, date à laquelle furent prises les minutieuses précautions indiquées dans *la Correspondance officielle de Saint-Mars à Louvois*, il faut établir que ce prisonnier est bien le même homme que Saint-Mars entraîna à sa suite dans ses changements de résidence de Pignerol à Exiles, d'Exiles à Sainte-Marguerite et enfin à la Bastille, où il mourut en 1703. « Votre ancien prisonnier, le prisonnier que vous avez depuis vingt ans », c'est en ces termes qu'est désigné le mystérieux personnage incarcéré avec toutes les précautions que l'on sait.

Or la plupart des hypothèses qui ont été présentées par les savants les plus scrupuleux comme par les romanciers les plus fantaisistes ne peuvent être acceptées lorsqu'on les soumet à un contrôle rigoureux du séjour du « Masque de fer » dans les prisons où il doit nécessairement avoir résidé, pendant cette longue période.

Écartons d'abord toutes les incarnations de diverses personnes dont la mort a été officiellement enregistrée soit avant, soit après la date à laquelle est décédé le prisonnier masqué de la Bastille. Dans ce nombre on peut ranger, sans contestations, Louis, comte de Vermandois, amiral de France, fils de Mme de La Vallière et de Louis XIV, qui est mort à Courtrai de la petite vérole, le 18 novembre 1683 ; ensuite l'ancien « roi des halles », le duc de Beaufort, qui mourut au siège de Candie, le 25 juin 1669 ; le duc de Monmouth, qui périt sur l'échafaud à Londres, en 1683 ; Fouquet, dont le décès survint presque subitement à Pignerol, le 23 mars 1680, au moment où on songeait à le gracier ; enfin le général Labbé de Bulonde, qui vivait encore en 1705, deux ans après la mort du « Masque de fer ».

D'un autre côté, l'espion arrêté en 1667, à un des passages de la Somme, et que M. Iung nous présente comme le « Marchiel » du registre de du Jonca, a laissé si peu de traces dans *la Correspondance officielle* qu'il est fort difficile de le reconnaître parmi les détenus confiés à la garde de Saint-Mars.

Reste, avec Mattioli, qui fit un long séjour comme prisonnier de Saint-Mars à Pignerol et à Sainte-Marguerite, mais que rien ne désigne pour être l'homme qui le suivit à la Bastille, un autre personnage, qui paraît réunir les conditions nécessaire

pour jouer le rôle mystérieux — mais exagéré — du Masque de fer, Eustache Danger, ou d'Anger, ou d'Angers, désigné plus tard sous divers sobriquets⁸, et qui, enfermé dès 1669, rivé en quelque sorte à la destinée de son gardien, l'accompagnera de prison en prison.

C'est la solution à laquelle M. Lair est arrivé à la fin de sa remarquable étude sur Foucquet. À son avis, il s'agit tout simplement d'un de ces hommes qu'on charge de besognes louches et dont, le coup fait, on assure le silence par la mort ou par la prison perpétuelle.

Peut-être cette explication ne nous satisfait-elle pas entièrement, — une nouvelle identification de cet Eustache Danger venant d'être récemment tentée par un Anglais, Mgr Barnes; — mais, en dehors de toute préoccupation de l'identité de ce personnage, et avant d'exposer la thèse très intéressante qui nous est présentée, faut-il, par des documents irréfutables, établir en quelque sorte l'emploi du temps du prisonnier depuis le jour où un ordre du roi l'envoya grossir le nombre des clients de M. de Saint-Mars à Pignerol.

C'est le 19 juillet 1669 qu'il est, pour la première fois, question de lui⁹. Une lettre de Louvois avertissait Saint-Mars de l'arrivée prochaine du nommé Eustache Danger. « Il est de la dernière importance, ajoutait-il, qu'il soit gardé avec une grande sûreté et qu'il ne puisse donner de ses nouvelles, en nulle manière, ni par lettres, à qui que ce soit. Je vous en donne avis par avance, afin que vous puissiez faire accommoder un cachot où vous le mettrez sûrement, observant de faire en sorte que les jours qu'aura le lieu où il sera ne donnent point sur des lieux qui puissent être abordés de personne, et qu'il y ait assez de portes fermées les unes sur les autres pour que vos sentinelles ne puissent rien entendre. Il faudra que vous portiez vous-même à ce misérable, une fois le jour, de quoi vivre toute la journée, et que vous n'écoutez jamais, sous quelque prétexte que ce puisse être, ce qu'il voudra vous dire, le menaçant toujours de le faire mourir, s'il vous ouvre jamais la bouche pour vous parler d'autre chose que de ses nécessités... Vous ferez préparer les meubles qui sont nécessaires pour la vie de celui que l'on a vous amènera, observant que, comme ce n'est qu'un valet, il ne lui en faut pas de bien considérables¹⁰. »

Il ressort d'une façon péremptoire des termes de cette lettre, qu'assurément Eustache Danger est possesseur de secrets importants qu'on a un très grand intérêt à cacher. Malheureusement, on ne peut en tirer d'autres conclusions touchant l'identité du personnage, si ce n'est par la qualification de « valet » indiquée à la fin, comme en post-scriptum. Mais n'est-ce pas là un subterfuge pour donner le change à Saint-Mars, susceptible de croire, par les précautions qu'on lui ordonnait de prendre et le mystère dont on enveloppait l'arrivée du prisonnier, à la séquestration de quelque grand personnage ?

8 « Le prisonnier de la Tour d'en bas, M. de la Tour . » (*Correspondance de Saint-Mars à Louvois.*)

9 Notons, à ce sujet, que si on acceptait l'hypothèse romanesque dans laquelle l'homme au masque de fer serait un frère du roi, on ne s'expliquerait pas que Louis XIV et ses ministres aient attendu jusqu'à cette époque pour le faire disparaître ; et d'ailleurs, frère aîné ou cadet du roi, comment aurait-il pu vivre de 1631 à 1669 sans qu'aucune trace de son existence n'ait été signalée ?

10 Arch. Nat. K, 120, 67. Lettre citée par Delort, *Détention des philosophes* ; Topin, *le Masque de fer* ; Lung, *la Vérité sur le Masque de fer*, etc.

Quoi qu'il en soit, M. de Vauroy, sergent-major de la ville et de la citadelle de Dunkerque, amenait le prisonnier à Pignerol au jour fixé, et le 21 août, Saint-Mars écrivait à Louvois qu'il avait reçu le nommé Eustache Danger, et qu'en présence de M. de Vauroy, il lui avait dit que s'il lui parlait, « à lui ou à quelque autre, d'autre chose que pour ses nécessités, il lui mettrait son épée dans le ventre ». À dater de ce jour, il sera souvent question de lui dans la correspondance qui va s'établir entre Saint-Mars et Louvois.

Les lettres du ministre ne cessent de recommander de prendre toutes les mesures d'isolement possibles : grilles vis-à-vis des fenêtres « assez hautes pour empêcher qu'il ne puisse voir autre chose que le ciel », nattes qu'on descend la nuit et qu'on ne relève qu'à la pointe du jour¹¹.

Mais on l'autorise à entendre, les dimanches et fêtes, la messe qui se dit pour Foucquet, « sans pouvoir être dans le même lieu », et à se confesser trois ou quatre fois l'année, s'il le désire, « et non point davantage, à moins qu'il ne lui survînt quelque maladie périlleuse¹². »

Le 26 mars 1670, Louvois, ayant appris qu'un des valets de Foucquet avait parlé à ce prisonnier, reprocha à Saint-Mars de n'avoir pas assez pris de précautions pour empêcher qu'il n'eût quelque communication que ce pût être, et comme il est très important au service de Sa Majesté qu'il n'en ait aucune, je vous prie de visiter soigneusement le dedans et le dehors du lieu où il est enfermé et de le mettre en état que le prisonnier ne puisse voir ou être vu de personne et ne puisse parler à qui que ce soit ni entendre ceux qui lui voudraient dire quelque chose. »

Ce luxe de précautions ne laisse pas d'intriguer les habitants de Pignerol et les familiers de Saint-Mars. Aussi ce dernier écrit-il à Louvois : « Il y a des personnes qui sont quelquefois si curieuses de me demander des nouvelles de mon prisonnier, ou le sujet pourquoi je fais faire tant de retranchements pour ma sûreté, que je suis obligé de leur dire des contes jaunes pour me moquer d'eux¹³. »

Des contes jaunes ! N'est-ce pas là l'origine de toutes les légendes accréditées plus tard par tant d'historiens et d'érudits ?

Les années se passent. Au dire de Saint-Mars, Eustache Danger vivait « résigné à la volonté de Dieu et du Roi », si bien que son geôlier eut l'idée de le proposer comme valet à Lauzun, qui venait d'être envoyé « jusqu'à nouvel ordre » à Pignerol. Après tout, n'était-ce pas comme valet que Louvois l'avait annoncé en 1669 ? Le ministre refuse d'abord, puis en 1675, accorde l'autorisation de déplacer Danger comme valet, mais auprès de Foucquet seulement, car « pour quelque raison que ce puisse être, il ne faut pas que vous donniez à M. de Lauzun le prisonnier que le sieur du Vauroy vous a amené — et qui ne doit servir, en cas de nécessité, qu'à M. Foucquet, ainsi « que je vous l'ai mandé¹⁴ ».

Plus tard, lorsque la rigueur de la prison se sera adoucie et que le roi permettra à Lauzun et à Foucquet de communiquer ensemble, Louvois insistera tout particulièrement sur les précautions à prendre vis-à-vis d'Eustache Danger. « Toutes les fois que M. Foucquet descendra dans la chambre de M. de Lauzun ou que M. de Lauzun

11 Louvois à Saint-Mars, 17 déc. 1669.

12 *Id.*, 10 sept. 1669.

13 Saint-Mars à Louvois, 12 avril 1670.

14 Louvois à Saint-Mars, 11 mars 1675.

montera dans la chambre de M. Foucquet, ou quelque autre étranger, M. de Saint-Mars aura soin de retirer le nommé Eustache et ne le remettra plus dans la chambre de M. Foucquet que lorsqu'il n'y aura plus que lui ou son ancien valet¹⁵. »

À la mort de Foucquet, ayant appris que Lauzun et Foucquet avaient trouvé le moyen de communiquer librement, sans surveillance — et pensant que les secrets des deux maîtres avaient pu être retenus par leurs valets, il n'hésita pas à faire retomber sur Danger et La Rivière — l'autre valet — la responsabilité de la faute commise. Ordre est donné de les enfermer dans les cachots de « la Tour d'en bas ». Louvois, qui approuve cette mesure, prescrit à Saint-Mars, pour plus de sûreté, de persuader à Lauzun que Danger a été mis en liberté¹⁶.

Il faut noter qu'à cette époque, Mattioli, l'ex-ministre du duc de Mantoue, venait d'être enlevé par Catinat et enfermé à Pignerol, sous le nom de l'Estang, sans grande considération d'ailleurs¹⁷, puisque, avec l'autorisation de Louvois, on lui donne pour compagnon de cachot un moine jacobin à peu près fou¹⁸.

Ajoutons que si Louvois se sert le plus souvent du nom de M. de l'Estang quand il est question de Mattioli, Saint-Mars ne se fait aucun scrupule de lui donner son véritable nom¹⁹. Le mystère continue seulement à peser sur « les prisonniers de la Tour d'en bas », c'est-à-dire sur les anciens valets donnés à Foucquet, le sieur Larivière, toujours malade, et Eustache Danger.

En 1681, Louvois annonce à Saint-Mars qu'il est nommé au gouvernement d'Exiles. « Sa Majesté, ayant connu l'extrême répugnance que vous avez à accepter le commandement de la citadelle de Pignerol, a trouvé bon de vous accorder le gouvernement d'Exiles, vacant par la mort du duc de Lesdiguières, où elle fera transporter ceux des prisonniers qui sont à votre garde quelle croira assez de conséquence pour ne les pas mettre en d'autres mains que les vôtres. » Or quels sont ces prisonniers importants ? « Je demande, ajoute Louvois, au sieur du Chaunoy d'aller visiter avec vous les bâtiments d'Exiles et d'y faire un mémoire des réparations absolument nécessaires pour les logements des deux prisonniers de la Tour d'en bas, qui sont, je crois, les seuls que Sa Majesté fera transporter à Exiles²⁰. »

Nous apprenons d'autre part, par une lettre de Saint-Mars à l'abbé d'Estrades, qu'il aura en garde, à Exiles, « deux merles » qu'il a à Pignerol, lesquels « n'ont pas d'autres noms que Messieurs de la Tour d'en bas », et que « Mattioli restera ici avec deux autres prisonniers²¹. »

Les instructions de Louvois portaient que Saint-Mars fasse sortir de Pignerol « les 2 prisonniers de la *Tour d'en bas* dans une litière, et sous l'escorte de sa compagnie ».

Un autre détail intéressant à noter : le 12 mai, en donnant l'ordre de préparer le départ des prisonniers, le ministre demandait à Saint-Mars de lui envoyer un mémoire

15 *Mémoire de la manière dont le roi désire que M. de Saint-Mars garde, à l'avenir, les prisonniers qui sont à sa charge.* Cité par Delort, *Détention*, t. I, p. 284.

16 Louvois à Saint-Mars, 8 avril 1680.

17 « À l'égard du sieur de l'Estang, j'admire votre patience et que vous attendiez un ordre pour traiter un fripon comme il le mérite, quand il vous manque de respect. » (Louvois à Saint-Mars, 10 juillet 1680.)

18 Louvois à Saint-Mars, 1680.

19 Saint-Mars à Louvois, lettres des 7 sept. Et 26 oct. 1680.

20 Louvois à Saint-Mars, 9 juin 1681. (Iung, p. 77)

21 Saint-Mars à d'Estrades, 25 juin 1681. (Dépêche citée par M. Topin, *l'Homme au masque de fer*, p. 330, et Ravaisson, *Archives de la Bastille*, t. III, p. 214.)

de tous les prisonniers dont il s'était chargé, en lui marquant « ce qu'il saurait des raisons pour lesquelles ils sont arrêtés. À l'égard des deux de la Tour d'en bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom, sans y mettre autre chose. »

Le mystère va ainsi grandissant. Désormais aucun nom ne sera plus prononcé : les précautions deviennent de plus en plus sévères. « Pour qu'on ne voie pas les prisonniers, écrit Saint-Mars, ils ne sortiront pas de leur chambre pour entendre la messe, et pour les tenir en plus grande sûreté, l'un de mes lieutenants couchera au-dessus d'eux... Il n'y a qu'un confesseur qui m'inquiète, mais si Monseigneur le juge à propos, je leur donnerai le curé d'Exiles, qui est un homme de bien et fort vieux, auquel je lui pourrai défendre de la part de Sa Majesté, de ne point savoir quels sont ces prisonniers ni leurs noms, ni ce qu'ils ont été, et de ne jamais parler d'eux en nulle manière du monde, ni de recevoir de vive voix ou par écrit aucune communication ni billets²². »

Le départ de Pignerol et le voyage à Exiles s'effectuèrent sans incidents. Dans leur nouvelle prison, « les merles » furent gardés avec sévérité. Louvois s'informait de temps à autre de leur santé, qui était assez précaire. L'un d'eux, La Rivière, devient hydropique, et le ministre condescend jusqu'à permettre de lui donner un confesseur, mais seulement lorsque Saint-Mars verra « les apparences d'une prochaine mort²³. » Cela ne tarda pas (4 janvier 1687). Saint-Mars n'a donc plus qu'un seul prisonnier à sa garde, Eustache Danger.

En 1687, grâce au constant appui de Louvois et au zèle avec lequel il s'acquitte de si délicates fonctions, ce geôlier bien en Cour est nommé gouverneur des îles Sainte-Marguerite. Mais il faut qu'il continue à veiller sur son mystérieux détenu. C'est dans une chaise couverte de toile cirée, « de manière qu'il ait assez d'air, sans que personne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas même les soldats²⁴ », que s'effectuera le trajet. Huit vigoureux Piémontais se relayant de temps à autre sont employés à cette besogne. Lorsque Saint-Mars rendra compte du voyage, il pourra assurer à Louvois que personne n'a vu son prisonnier ; mais « que la manière dont il l'a gardé et conduit pendant toute sa route fait que chacun cherche à deviner qui peut être son prisonnier.²⁵ » Peut-être Louvois n'en demandait-il pas tant ; toujours est-il que cette rigoureuse surveillance excitait la curiosité du public. Déjà en 1688, Saint-Mars écrivait : « Dans toute cette province, on dit que mon prisonnier est M. de Beaufort, d'autres disent que c'est le fils de feu Cromwell.²⁶ »

Or, il ne faut pas perdre de vue qu'à cette époque et dans les années suivantes, jusqu'en 1693 à tout le moins²⁷, Mattioli était resté à Pignerol ; qui pourrait sérieu-

22 Saint-Mars à Louvois, 12 juillet 1681.

23 Louvois à Saint-Mars, 3 nov. 1686.

24 Saint-Mars à Louvois, 20 janv. 1687.

25 Saint-Mars à Louvois, 3 mai 1687.

26 *Id.*, 8 janv. 1688.

27 La question de savoir si Mattioli a été transféré aux îles ou bien est mort à Pignerol est très controversée. Les partisans de l'identification du ministre mantouan avec le Masque de fer tiennent naturellement pour la première version, en s'appuyant sur une lettre de Barbezieux à Saint-Mars, en date du 26 février 1694, annonçant l'envoi de trois prisonniers qui se trouvaient à Pignerol et ajoutant : « Vous savez qu'ils sont de plus de conséquence, au moins un, que ceux qui sont présentement aux îles. » Les autres se fondent sur une lettre, datée du 28 juillet 1692, par laquelle Barbezieux écrivait au sieur de Laprade, gouverneur de Pignerol : « Vous n'avez qu'à brûler ce qui vous reste des petits morceaux des poches sur lesquelles le nommé Mattioli et son homme ont écrit, et que vous avez trouvés dans la doublure de leurs justaucorps où ils les avaient

sement prétendre que d'une part les précautions dont on entourait le prisonnier de 1669 et de l'autre, les légendes qui commençaient à se répandre sur son compte aient trait à l'ancien ministre mantouan, dont personne ne s'occupait à cette époque. D'ailleurs, paraissait à ce moment, à Leyde, une sorte de revue, *les Nouvelles extraordinaires (Histoire abrégée de l'Europe)*, par Jacques Bernard, et l'on pouvait y lire le récit de l'arrestation de Mattioli et l'indication de son lieu de détention. Le gouvernement de Louis XIV n'avait donc qu'un intérêt médiocre à faire tant de mystère autour de ce personnage.

Louvois meurt en 1691 : son fils Barbezieux, qui lui succède, continue la tradition paternelle, en ce qui concerne l'intérêt qu'il prend au prisonnier de Saint-Mars. « Quand vous aurez quelque chose à me mander du prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans, je vous prie d'user des mêmes précautions que vous faisiez quand vous les donniez à M. de Louvois²⁸. »

En vain soutiendra-t-on que cette formule « le prisonnier qui est sous votre garde depuis vingt ans » ne doit pas être prise dans toute sa rigueur absolue, et que Barbezieux l'a employée sans y attacher d'importance ; il n'est pas possible de ne pas se rappeler que c'est en 1669, c'est-à-dire plus de vingt ans auparavant, qu'Eustache Danger a été confié à Saint-Mars, et que depuis cette époque il n'en avait jamais été séparé.

Suivant les instructions de Barbezieux, les précautions sont toujours très étroites, la consigne très sévère²⁹. D'ailleurs Danger n'était plus le seul prisonnier de Saint-Mars. D'autres détenus politiques étaient enfermés aux îles, parmi lesquels plusieurs pasteurs protestants, et c'est à propos de l'un d'eux que naquit la légende, rapportée par Voltaire, du plat d'argent sur lequel le prisonnier mystérieux avait écrit quelques mots, et qui jeté par la fenêtre et ramassé par un pêcheur aurait causé le plus vif émoi au gouverneur. Nous trouvons en effet une lettre de Saint-Mars à Barbezieux relatant l'incident. Mais il s'agit seulement d'un ministre protestant qui écrivait toute la journée sur son linge et sur les plats d'étain : la vérité est toujours moins brillante que la légende³⁰.

Quelques années plus tard, toujours en faveur à la Cour, Saint-Mars est nommé gouverneur de la Bastille, mais il n'en quittera pas pour cela l'homme qu'une destinée vraiment incroyable avait lié à sa propre vie. « Vous pouvez disposer toutes choses pour être prêt à partir lorsque je vous le manderai, lui écrit Barbezieux, et emmener avec vous, en toute sûreté, votre ancien prisonnier³¹. »

cachés. » Depuis cette dernière dépêche, on cesse de nommer Mattioli ; son nom disparaît de la correspondance officielle. Pourquoi ne pas conclure à sa mort, qui aurait amené la découverte des notes écrites par Mattioli dans la doublure de ses vêtements ?

28 Barbezieu à Saint-Mars, 16 août 1691.

29 « Le premier venu de mes lieutenants qui prend les clefs de la prison de mon *ancien prisonnier* par où l'on commence, ouvre les trois portes, et entre dans la chambre du prisonnier, qui lui remet honnêtement les plats et les assiettes, qu'il a mises les unes sur les autres, pour les donner entre les mains du lieutenant, qui ne fait que de sortir deux portes pour les remettre à un de mes sergents, qui les reçoit pour les porter sur une table, à deux pas de lui, où le second lieutenant, qui visite tout ce qui entre et sort de la prison, et voit s'il n'y a rien d'écrit sur la vaisselle et après qu'on lui a donné le nécessaire, l'on fait la visite dedans et dessous le lit, et de là, aux grilles et aux fenêtres de sa chambre, et fort souvent sur lui. » (Saint-Mars à Barbezieux, lettre du 6 janv. 1696)

30 Dans *l'Histoire de Provence* du père Papon, il s'agit d'une chemise très fine qui aurait été retrouvée par un soldat.

31 Barbezieux à Saint-Mars, 8 mai 1698.

Le 19 juin, nouvelle recommandation : « Le roi trouve bon que vous partiez des îles Sainte-Marguerite pour venir à la Bastille *avec votre ancien prisonnier*, prenant vos précautions pour empêcher qu'il ne soit vu ni connu de personne³². »

Ces précautions furent prises : c'est dans une litière fermée, dans le genre de celle qui avait été employée d'Exiles à Sainte-Marguerite, que le voyage s'accomplit ; mais, vu la longueur du trajet, Saint-Mars fit porter à son compagnon de route un masque de velours noir. C'est ainsi qu'ils traversèrent la France, et qu'un témoin digne de foi³³ les montre s'arrêtant au passage sur la terre de Palteau, près Villeneuve-le-Roi, qui dépendait du domaine de Saint-Mars, et c'est ainsi qu'ils firent leur entrée à la Bastille, le 18 septembre 1698, comme en fait foi le registre de du Jonca.

Conduit d'abord dans la tour de la Basinière, l'homme au masque en fut ensuite extrait pour occuper « la troisième chambre sud de la tour de la Bertaudière ». Le père Griffet, aumônier de la Bastille pendant une longue partie du XVIII^e siècle, raconte que le souvenir de ce prisonnier se conserva longtemps parmi les officiers et les domestiques du château. Il ne semble pas, d'après ce témoignage, qu'il ait joui, pendant ses dernières années de captivité, d'un traitement plus favorable que celui des autres prisonniers. Plus tard, il est vrai, le major Chevalier, chargé de recueillir divers renseignements sur les détenus, rapporte qu'il était traité avec une grande distinction par le gouverneur et qu'il n'était vu que par M. de Rosarges, son lieutenant. Ils s'accordent néanmoins sur les ordres qui furent donnés, après sa mort, « de brûler tout ce qui avait été à son usage, de gratter et reblanchir la chambre où il était logé, d'en défaire tous les carreaux pour y en mettre de nouveaux, tant on y craignait qu'il n'eût trouvé moyen de cacher quelques billets ou quelque marque dont la découverte aurait pu faire connaître son nom.³⁴ »

Ainsi se perpétuait, depuis les premiers jours de la captivité de Pignerol jusqu'après la mort du mystérieux prisonnier, ce régime de secret absolu et de précautions rigoureuses, qui n'avait dû être institué et maintenu que par de sérieuses raisons. Notons toutefois qu'une tolérance relative se manifesta, dans les dernières années, au sujet des pratiques religieuses. « Le roi trouve bon, écrit Pontchartrain à Saint-Mars, que votre prisonnier de Provence confesse et communie toutes les fois que vous le jugerez à propos.³⁵ » De plus, ayant été souffrant et recevant parfois la visite du médecin, ou obtenant la permission de se promener dans une des cours intérieures de la Bastille, le prisonnier se vit imposer l'usage de ce masque, inutile jusqu'à son départ des îles, et dont l'emploi, assez rare, ne laissera pas d'impressionner tout le personnel du château.

Nous savons par du Jonca, que s'étant trouvé subitement mal en sortant de la messe, l'homme au masque mourut le 19 novembre 1703, que son modeste enterrement au cimetière de la paroisse Saint-Paul coûta 40 livres, et que ce fut sous le nom de Marchioly, âgé de quarante-cinq ans, que fut établie l'inscription du registre de l'église.

À première vue, la similitude des noms rend très plausible l'explication qui fait de Mattioli le prisonnier masqué de la Bastille. Nous avons déjà, incidemment, montré

32 *Id.*, 19 juin 1698.

33 Lettre de M. de Palteau dans *l'Année littéraire* du 30 juin 1768.

34 *Traité des différentes sortes de preuves qui servent à établir la vérité dans l'histoire*. (Paris, 1769)

35 Lettre du 3 nov. 1698, citée par M. Topin.

pour quelles raisons il fallait écarter cette thèse. D'ailleurs, quelle certitude avons-nous de la sincérité de l'inscription du registre mortuaire ? Du Jonca nous apprend que personne ne connaissait, à la Bastille, le véritable nom du détenu ; lui-même croit qu'il s'agit d'un M. de Marchiel. La désinence italienne est certainement étrange et se rapproche beaucoup du nom de Mattioli ; mais, comme le fait observer avec raison M. Loiseleur, si l'on avait caché avec tant de soins, pendant plus de trente ans, la véritable identité du compagnon inséparable de Saint-Mars, n'aurait-on pas fait preuve d'une grande maladresse en lui donnant, sur un registre public, un nom si approchant du véritable³⁶ ?

C'était d'ailleurs l'usage de déformer les noms des prisonniers³⁷. Latude s'appellera Dauri, et n'avons-nous pas vu avec quelle facilité, lorsque le véritable Mattioli fut conduit par Catinat à Pignerol, on le baptisa M. de l'Estang pendant une longue période de sa détention !

La personnalité de Mattioli étant écartée, nous nous trouvons en face d'une énigme que ne peut résoudre M. Lair lorsqu'il pense que Danger-Latour n'est qu'un agent subalterne, employé incidemment à quelque besogne louche, mais importante, et dont on le payait par trente-quatre années de réclusion ; mais lorsque, remarquant l'insistance toute particulière avec laquelle il est ordonné, à plusieurs reprises, d'éviter toute communication entre Eustache Danger et Lauzun, M. Lair rappelle que Danger avait été arrêté à Dunkerque, au moment du voyage moitié politique, moitié militaire où l'on préparait l'alliance anglaise et auquel Lauzun avait pris part, il ouvrait, par cette simple remarque, une voie nouvelle aux investigations des chercheurs. Un Anglais, Mgr Barnes³⁸, s'y engageait avec bonheur, puisqu'il parvenait à démontrer que l'homme arrêté par le major du Vauroy, à Dunkerque, pouvait bien être un certain abbé Pregnani, employé par H. de Lionne à de secrètes négociations entre Louis XIV et Charles II d'Angleterre.

Voici comment apparaît ce personnage dans les documents officiels. Il s'agissait d'obtenir l'appui du roi d'Angleterre contre les Hollandais, en favorisant ses efforts pour refaire du catholicisme la religion d'État de son pays. « Un des moyens qui pourraient vous être fort utiles pour le bon succès de votre négociation serait d'avoir à votre entière disposition auprès dudit roi³⁹, quelque personne affidée et d'esprit capable, entrant à toute heure dans ses divertissements et ses plus secrètes occupations », écrivait Lionne à Colbert de Croissy, ambassadeur à Londres. Cet homme, on l'a trouvé, car le roi a « tiré du cloître, pour en faire un abbé, à la recommandation de M^{me} l'Électrice de Bavière, le père Pregnani, théatin, qui possède à fond l'astrologie... » La correspondance échangée entre Lionne et Colbert de Croissy de février à juillet 1669 nous met au courant du rôle joué par cet abbé à la cour d'Angleterre, fré-

36 Loiseleur, *Trois Énigmes historiques*, p. 287.

37 « Le ministère n'aime pas que les gens connus meurent à la Bastille. Si un prisonnier meurt, on le fait inhumer à la paroisse de Saint-Paul, sous le nom d'un domestique, et ce mensonge est écrit sur le registre mortuaire pour tromper la postérité. » (*Remarques historiques sur le château de la Bastille* ; ouvrage cité par M. P. Lacroix, *Histoire de l'homme au masque de fer*, p. 78.)

38 *The Man of the Mask*, Londres, Smith, Elder et C^{ie}. — Voir également le *Mercur de France*, numéro du 16 janvier 1909, où M. Van Gennep donne une très intéressante analyse du livre anglais, dont malheureusement aucune traduction française n'a été faite.

39 Charles II.

quantant Charles II, admis dans son intimité au point de servir de courrier entre lui et sa sœur Henriette, tout en remplissant « avec adresse et zèle » les délicates fonctions que lui avaient confiées les ministres de Louis XIV.

En juin, on le rappelle brusquement en France. Le 17, Colbert de Croissy s'excuse de n'avoir pu encore lui communiquer trois lettres de Lionne ordonnant son retour, et nous savons, par une lettre de Charles II, que le roi d'Angleterre le chargeait également de porter un courrier à Henriette.

Parti de Londres le 16 juillet, l'abbé Pregnani arrive à Calais le 17. De ce jour, il disparaît complètement de la correspondance officielle. Rien d'impossible à ce que, détenteur du « grand secret » de Louis XIV, et soupçonné d'avoir joué, dans ces délicates négociations, un double jeu dont la preuve était manifeste dans la correspondance de Charles II à Mme Henriette, l'abbé Pregnani, arrêté à Dunkerque, ait été, avec les précautions que l'on sait, envoyé à Pignerol, à la garde de Saint-Mars.

Hypothèse séduisante. La princesse Palatine n'a-t-elle pas entendu dire à la Cour que le prisonnier masqué était « très dévot » et que c'était un mylord anglais, mêlé aux affaires politiques de son pays ? N'a-t-on pas donné au mystérieux Eustache Danger, dès le début de sa captivité, toutes sortes de facilités pour accomplir ses devoirs religieux, au point de l'autoriser à entendre la même messe que Fouquet, et n'est-il pas étrange que Saint-Mars s'occupe si spécialement des besoins spirituels de son prisonnier, au point qu'il n'est pas une lettre qui y fasse allusion sans qu'il soit question de confession ou de communion ? Un dernier détail : à en croire Voltaire, M. de Chamillart aurait dit au maréchal de La Feuillade que l'homme au masque avait connu tous les secrets de Fouquet ; or il ne faut pas oublier que l'on donna Eustache Danger comme valet à l'ex-surintendant, et il n'est pas inutile de rappeler qu'à cette occasion Saint-Mars reçut des instructions très sévères pour empêcher toute communication entre ce « valet » et d'autres prisonniers. Il y a donc à la fois concordance de dates et solution assez satisfaisante de bien des obscurités du problème.

Mais Mgr Barnes va plus loin. Il ne se contente pas d'identifier le mystérieux prisonnier de Saint-Mars avec le négociateur secret introduit à la Cour de Charles II par de Lionne ; il prétend que ce singulier abbé Pregnani était un fils naturel du roi d'Angleterre, et que c'est en parfaite connaissance de son identité que Charles II l'employait à correspondre avec sa sœur. Il se fonde sur l'existence d'un certain Jacques de la Cloche, fils de Charles II et d'une demoiselle de la famille des Carterets, né à Jersey en 1646, élevé en Hollande et en France, converti au catholicisme et entré dans l'ordre des Jésuites à Rome⁴⁰. Des lettres que publie Mgr Barnes, il résulte en effet que cet abbé fut employé comme négociateur secret entre la Cour d'Angleterre et le pape. Comment se change-t-il tout à coup en abbé Pregnani, théatin, au service de Louis XIV ? Nul ne le sait. D'autre part, d'où venait cet abbé Pregnani, que personne ne connaissait avant 1669 et qui vécut d'une vie politique si éphémère jusqu'au mois de juillet de cette même année ? Autant de mystères que de nouvelles recherches

40 Le débat sur la question de la véritable personnalité de Jacques de la Cloche est loin d'être clos ; M. Andrew Lang vient de soutenir que c'était un vulgaire imposteur, auteur d'une gigantesque mystification organisée en vue de se faire loger et entretenir princièrement au Gesù, et qu'il avait péri misérablement après avoir épousé la fille d'une aubergiste napolitaine. — Cf. à ce sujet *le Temps* du 23 mars 1910 : *La fin d'un mystère historique*, par M. T. de Wyzewa.

orientées dans la voie tracée par Mgr Barnes pourront éclaircir. Notons seulement que dans la thèse qui nous est ainsi présentée, Louis XIV et ses ministres ignoraient la personnalité de leur agent secret. Après son arrestation à Dunkerque, soit par la lecture de papiers saisis sur lui, soit plus tard à la faveur d'un incident, on s'aperçoit que le négociateur du roi Charles II n'est autre que son propre fils. Soucieux de conserver un otage si précieux, qui pouvait devenir un jour prétendant à la couronne d'Angleterre, les ministres de Louis XIV ordonnent d'apporter tous les allègements possibles à sa captivité, mais ils augmentent les précautions destinées à dissimuler son identité.

D'un autre côté, le roi Charles II, qui avait chargé son fils de quelque message pour Rome, ne pouvait s'inquiéter tout d'abord de sa brusque disparition ; puis le silence se perpétuant, il finissait par admettre qu'il était mort par accident au cours de son long voyage...

Voilà donc de nouveau renaissante l'hypothèse d'un fils naturel de roi ! Les légendes, comme les superstitions, sont indestructibles. En vain l'histoire, dans sa cruelle impartialité, émonde-t-elle impitoyablement tout ce qui ne s'adapte pas à la rectitude un peu sèche de ses conceptions : à peine détruits, les rejetons condamnés repoussent avec plus de vigueur. Louis XV, pressé par Choiseul de lui confier le mot de l'énigme, lui aurait répondu : « Si vous saviez ce que c'est, vous verriez que c'est bien peu intéressant ! » Déclaration insuffisante, et dont la réserve ne fait qu'accroître dans l'esprit de la foule le soupçon qu'on lui cache la vérité ; car si le secret est de si petite importance, pourquoi en conserver si longtemps le mystère ?

Malgré l'ardeur des historiens, aucune solution n'apparaît comme absolument satisfaisante. Le dernier mot n'est pas encore dit sur cette énigme, qui restera pendant longtemps, dans l'imagination populaire, comme le symbole d'un régime de bon plaisir et la plus saisissante illustration des abus scandaleux de la pratique des lettres de cachet.

Source : *Crimes et procès politiques sous Louis XIV*, Thèse pour le doctorat (Faculté de Droit) présentée le jeudi 28 avril 1910 par Louis Matte.

L'affaire des poisons

— La marquise de Brinvilliers — La Voisin — La Chambre ardente — L'édit de 1682

La marquise de Brinvilliers

Marie-Madeleine — et non Marguerite — d'Aubray, marquise de Brinvilliers⁴¹ naquit le 22 juillet 1630. Elle fut l'aînée des cinq enfants de Antoine Dreux d'Aubray, sire d'Offémont et de Villiers, conseiller d'État, maître des requêtes, lieutenant civil de la ville, prévôté et vicomte de Paris et lieutenant général des mines et minières de France. Dreux d'Aubray était lui-même fils d'un trésorier de France originaire de Soissons⁴². Madeleine d'Aubray reçut une bonne éducation, au moins au point de vue littéraire. L'orthographe de ses lettres est correcte, ce qui est rare chez les femmes de son temps. L'écriture est remarquable, forte, accentuée, une écriture d'homme, et que l'on serait tenté de dater — détail curieux — d'une époque antérieure. Mais son éducation religieuse fut entièrement négligée. Dans ses entretiens avec son confesseur, la veille de sa mort, elle se montra ignorante des maximes les plus élémentaires de la religion, que les enfants apprennent et, dans le cours de la vie, n'oublent plus.

Quant à l'éducation morale, elle lui fit entièrement défaut. Dès l'âge de cinq ans elle était adonnée à des vices horribles. Elle perdit sa virginité à sept ans. C'est ce que Michelet appelle des « menus péchés de petite fille ». Dans la suite, elle se livra à ses jeunes frères. Nous sommes fixés sur ces divers points par son propre témoignage. Elle apparaîtra douée d'une nature ardente, passionnée, et qui mettait à la disposition de ses passions une énergie étonnante ; mais cette énergie n'agissait que sous l'empire des passions, car elle était impuissante à résister aux impressions qui pénétraient en elle et, aussitôt, la dominaient.

Elle était d'une sensibilité extrême aux offenses, à celles, surtout, qui atteignaient son amour-propre. Elle était une de ces natures qui, bien dirigées, sont capables d'actions héroïques, mais qui sont capables aussi des plus grands crimes quand elles sont abandonnées aux instincts mauvais.

En 1651, à l'âge de vingt et un ans, Marie-Madeleine d'Aubray épousa un jeune maître de camp du régiment de Normandie, Antoine Gobelin de Brinvilliers⁴³ baron de Nourar, fils d'un président de la Chambre des comptes. Il descendait directement

41 Brinvilliers ou plutôt Brunvillers-la-Motte, village de Picardie, aujourd'hui dans le département de l'Oise, arrondissement de Clermont, canton de Saint-Just.

42 Les d'Aubray portaient d'argent, au croissant de gueules, accompagné de trois trèfles de sable.

43 La seigneurie de Brinvilliers, ou plutôt Brunvillers, fut érigée en marquisat en faveur d'A. Gobelin, quelques années plus tard, par lettres de mai 1660, enregistrées au Parlement et à la Chambre des comptes de Paris le 30 juillet et le 16 septembre suivants. Le marquis de Brinvilliers portait d'azur, au chevron d'argent, accolé en chef de deux étoiles d'or et, en pointe, d'un demi-vol du même.

de Gobelin, le fondateur de la célèbre manufacture. Mlle d'Aubray apportait à son mari une dot de deux cent mille livres ; celui-ci était riche de son côté ; les deux époux jouissaient d'une grande fortune pour l'époque.

La jeune marquise de Brinvilliers était charmante, alerte, jolie, avec de grands yeux d'une expression profonde. Elle impressionnait beaucoup par sa manière de parler vive, nette et ferme. Son caractère était aimable et enjoué ; elle ne rêvait que plaisir. Un prêtre, doué d'une grande finesse de jugement, qui étudia la marquise de Brinvilliers dans des circonstances terribles, l'a dépeinte ainsi :

« Elle était naturellement intrépide et d'un grand courage. Elle paraissait née d'une inclination honnête, d'un air indifférent à tout, d'un esprit vif et pénétrant, concevant les choses fort nettement et les exprimant justes et en peu de paroles, mais très précises ; trouvant sur-le-champ des expédients pour sortir d'une affaire difficile, et prenant tout d'un coup son parti dans les choses les plus embarrassantes, légère au reste et ne s'attachant à rien, inégale et ne se soutenant point, se rebutant quand on lui parlait souvent d'une même chose.

« Son âme avait d'elle-même quelque chose de grand, d'un sang-froid aux accidents les plus imprévus, d'une fermeté à ne s'émouvoir de rien, d'une résolution à attendre la mort et à la souffrir même s'il eût été nécessaire.

« Elle était d'un poil châtain et fort épais — ce qui veut dire qu'elle avait de beaux cheveux châains, — le tour du visage rond et assez beau, les yeux bleus, doux et parfaitement beaux, la peau extraordinairement blanche, le nez assez bien fait, nuls traits désagréables.

« Si doux que parût son visage naturellement, quand il lui passait quelque chagrin au travers de l'imagination, il la témoignait assez par une grimace qui pouvait d'abord faire peur, et, de temps en temps, je m'apercevais de convulsions qui marquaient du dédain, de l'indignation et du dépit.

« Elle était de fort petite taille et fort menue. »

Le marquis de Brinvilliers avait des besoins de luxe et de dépenses ; il aimait le jeu, les plaisirs ; et son mariage fut loin de lui faire perdre ses habitudes joyeuses. En 1659, il se lia intimement avec un nommé Godin, dit Sainte-Croix, capitaine de cavalerie dans le régiment de Tracy, officier originaire de Montauban, qui se disait bâtard d'une bonne famille de Gascogne. Sainte-Croix était jeune et bien fait, « doué, dit un mémoire du temps, de tous les avantages de l'esprit et peut-être encore de ces qualités du cœur dont une femme manque rarement, à la longue, de subir l'empire ». Dans la suite, M^e Vautier eut à tracer le portrait de Sainte-Croix, au cours d'un plaidoyer devant le Parlement :

« Sainte-Croix, dit-il, était dans la misère et l'indigence, mais il avait un génie rare et singulier. Sa physionomie était heureuse et promettait de l'esprit. Il en avait aussi et tourné du côté de tout ce qui peut plaire. Il faisait son plaisir du plaisir des autres ; il entrait dans un dessein de piété avec autant de joie qu'il acceptait la proposition d'un crime. Délicat sur les injures, sensible à l'amour ; et, dans son amour, jaloux jusqu'à la fureur, même des personnes sur lesquelles la débauche publique se donne des droits qui ne lui étaient pas inconnus. D'une dépense effroyable et qui n'était soutenue d'aucun emploi ; l'âme, au reste, prostituée à tous les crimes. Il se mêlait aussi de dévotion, et l'on prétend qu'il en a fait des livres. Il parlait divinement du

Dieu qu'il ne croyait pas, et, à la faveur de ce masque de piété, qu'il n'ôtait qu'avec ses amis, il paraissait avoir part aux bonnes actions et il était de tous les crimes⁴⁴. »

Bien qu'il fût officier et marié, Sainte-Croix prenait parfois le petit collet et le titre d'abbé. Sainte-Croix était un brillant et galant cavalier, et la marquise de Brinvilliers, avec sa fine taille et ses yeux bleus, était la plus charmante du monde.

« La dame de Brinvilliers, observe l'avocat Vautier, ne traitait pas l'amour de mystère ; elle s'en faisait honneur dans le monde où il en résulta beaucoup d'éclat. » Elle s'en fit honneur également devant son mari, qui lui répondit en se faisant honneur de l'amour qu'il avait pour d'autres dames ; mais comme il lui arriva aussi de s'en faire honneur devant son père, le lieutenant civil, qui était un homme de vieille roche, celui-ci, fort des droits que les anciennes coutumes mettaient dans les mains du père de famille, obtint une lettre de cachet contre l'amant de sa fille. Le 19 mars 1663, Sainte-Croix fut arrêté « dans le carrosse même de la marquise qui était à ses côtés », et jeté à la Bastille.

Les différents écrivains qui se sont occupés de ces faits montrent Sainte-Croix, prisonnier à la Bastille, en compagnie du fameux Exili et apprenant de celui-ci le secret des poisons italiens. Rendu libre, Sainte-Croix aurait transmis les terribles recettes à sa maîtresse et à d'autres qui, à leur tour, les auraient répandues en France.

Cette opinion se rencontre déjà dans les documents du temps, entre autres dans le plaidoyer que M^e Nivelles prononça au Parlement en faveur de Mme de Brinvilliers.

Exili, de son vrai nom Eggidi, autrement Gilles, était un gentilhomme italien attaché au service de la reine Christine de Suède. Il est vrai qu'il fut enfermé à la Bastille à la même époque que Sainte-Croix. Exili resta à la Bastille du 2 février au 27 juin 1663 ; Sainte-Croix y demeura du 19 mars au 2 mai. Un capitaine-exempt de la compagnie du chevalier du Guet, un nommé Desgrez — qui jouera dans la suite un rôle important, — reçut Exili à sa sortie de prison avec ordre de le conduire à Calais et de l'embarquer pour l'Angleterre ; mais, soit qu'Exili lui eût échappé en route, soit que, parvenu en Angleterre, il fût retourné en France, nous retrouvons bientôt l'Italien à Paris, et dans la maison même de Sainte-Croix, où il demeura six mois. Et cependant ce n'est pas Exili qui forma Sainte-Croix dans *l'art des poisons*, pour reprendre l'expression du temps. Bien avant son entrée à la Bastille, le jeune officier de cavalerie avait acquis, en matière de poisons, des connaissances qui dépassaient celles d'Exili. Il les tenait d'un célèbre chimiste suisse, Christophe Glaser, établi à Paris, au faubourg Saint-Germain, où il s'était fait une situation importante après la publication, en 1665, d'un *Traité de chimie*, qui eut dès l'époque un succès considérable et qui a été, depuis, souvent réimprimé et traduit. Glaser *était apothicaire ordinaire du Roy et de Monsieur et démonstrateur de chimie au Jardin des plantes*. C'était d'ailleurs un savant de réelle valeur. Le sulfate de potasse, qu'il a découvert, a longtemps porté son nom. Glaser fut le principal et, sans doute, l'unique fournisseur de Sainte-Croix et de sa maîtresse. Dans leur correspondance ceux-ci appellent les poisons dont ils se servent : la recette de Glaser. D'ailleurs ces poisons étaient, comme nous le verrons, très simples ; aujourd'hui ils paraîtraient grossiers. Exili, que nous allons perdre de vue, demeura

44 Alexandre Dumas a répété ce portrait presque mot pour mot dans son petit roman : *la Marquise de Brinvilliers*.

en relation avec la reine Christine et fit, en 1681, un beau mariage, quand il épousa la comtesse Ludovica Fantaguzzi, cousine du duc François de Modène.

Dès que Sainte-Croix fut sorti de la Bastille, il renoua ses relations avec la marquise de Brinvilliers. La passion de cette dernière avait été exaltée par l'emprisonnement de son amant. Blessée dans son orgueil, elle sentit naître en elle, contre son père, une haine d'une irrésistible violence. Les dissipations, le jeu, les folles parties en compagnie de son amant, qu'elle entretenait à la mode du temps, avaient obéré sa fortune. « Je m'accuse, dira-t-elle dans sa confession, d'avoir donné beaucoup de bien à cet homme et qu'il m'a ruinée. »

Le désir d'entrer en possession de l'héritage paternel, et le besoin, de jour en jour plus impérieux, de tirer vengeance de l'affront essuyé, lui firent concevoir un crime affreux. L'on vit s'arrêter fréquemment, au carrefour de la foire Saint-Germain, un carrosse, d'où descendaient un jeune officier et une dame élégante. À pied, ils se rendaient rue du Petit-Lion où demeurait l'apothicaire-chimiste Glaser. Ils pénétraient dans une chambre reculée. Les locataires, que ces allées et venues intriguaient, parlaient de fausse monnaie.

Bientôt l'on vit cette jeune femme, sous les dehors édifiants de la piété et de la religion, franchir le seuil des hôpitaux : elle se penchait au lit des malades, avec des paroles de douceur et d'amitié ; elle portait des confitures, du vin, des biscuits ; mais, fatalement, les malades dont elle s'était approchée ne tardaient pas à succomber dans des douleurs horribles. « Qui eût dit, écrit le lieutenant de police Nicolas de La Reynie, qu'une femme élevée dans une honnête famille, dont la figure et la complexion étaient faibles, avec une humeur douce en apparence, eût fait un divertissement d'aller dans les hôpitaux empoisonner les malades pour y observer les différents effets du poison qu'elle leur donnait ? »

Elle empoisonnait aussi ses domestiques « pour essayer ». « Françoise Roussel dit qu'elle a été au service de la dame de Brinvilliers. Celle-ci lui donna un jour des groseilles confites à manger sur la pointe d'un couteau, dont aussitôt elle se sentit mal. Elle lui donna encore une tranche de jambon humide, laquelle elle mangea, et depuis lequel temps elle a souffert grand mal à l'estomac, se sentant comme si on lui eût piqué le cœur. » La malheureuse en fut malade trois ans.

Quand la marquise de Brinvilliers eut expérimenté la force de la « recette de Glaser », et quand elle eut constaté l'impuissance des chirurgiens à découvrir les traces du poison dans les cadavres, l'empoisonnement de son père fut résolu.

À l'approche de la Pentecôte (13 juin) de l'année 1666, Antoine Dreux d'Aubray, déjà souffrant depuis plusieurs mois de maux étranges, partit pour ses terres d'Offémont⁴⁵ à quelques lieues de Compiègne. Il pria sa fille, la marquise de Brinvilliers, de venir y passer deux ou trois semaines auprès de lui en emmenant ses enfants ; et quand elle arriva, le lieutenant civil la gronda affectueusement de s'être fait attendre. Dès le lendemain de l'arrivée de la marquise, le mal de Dreux d'Aubray redoubla, « il eut de grands vomissements qui ont continué, toujours très violents, jusqu'à sa mort », laquelle survint à Paris, où il s'était fait transporter pour y recevoir les soins des meilleurs médecins et où sa fille n'avait pas manqué de l'accompagner. Madeleine

de Brinvilliers avoua dans la suite qu'elle avait « empoisonné son père vingt-huit ou trente fois » de ses propres mains, et d'autres fois par les mains d'un laquais nommé Gascon que Sainte-Croix lui avait donné, qu'ils l'avaient empoisonné tant avec de l'eau qu'avec de la poudre, et que l'empoisonnement dura huit mois. « Elle n'en pouvait venir à bout. »

Il apparaît dès ce moment que le poison dont Mme de Brinvilliers se servait était simplement de l'arsenic. Quand, dans la suite, ces faits furent connus, ce fut une clameur indignée dans toute l'Europe, à la pensée de cette fille entourant de caresses son père mourant et répondant à ses embrassements en versant du poison dans les potions qu'elle lui tendait avec un sourire affectueux. Les plus grands crimes, dit Mme de Sévigné, « sont une bagatelle en comparaison d'être huit mois à tuer son père et à recevoir toutes ses caresses et toutes ses douceurs, où elle ne répondait qu'en doublant toujours la dose. Médée n'en a pas fait tant. »

Antoine Dreux d'Aubray mourut à Paris le 10 septembre 1666, âgé de soixante-six ans. Les médecins, qui firent l'autopsie du corps, attribuèrent la mort à des causes naturelles ; mais, dès cette époque, le bruit fut répandu que Dreux d'Aubray était mort empoisonné.

L'aîné des frères de la marquise, Antoine Dreux d'Aubray, comte d'Offémont, seigneur de Villarceaux et de Bois-Saint-Martin, conseiller au Parlement en 1653, maître des requêtes en 1660, puis intendant d'Orléans, succéda à son père dans la charge de lieutenant civil.

Délivrée d'un censeur redouté, Mme de Brinvilliers ne mit plus de frein à ses débordements. Elle eut plusieurs amants à la fois, outre Sainte-Croix. De celui-ci elle eut « deux enfants parmi les siens » ; elle fut la maîtresse de Fr. de Pouget, marquis de Nadaillac, capitaine de cheveu-légers et cousin de son mari ; elle prit encore pour amant un cousin germain à elle, de qui elle eut aussi « un enfant parmi les siens » ; enfin elle accorda ses faveurs à un tout jeune homme, précepteur de ses enfants, de qui il va être beaucoup question. Ceci ne l'empêchait pas de ressentir une ardente irritation quand Sainte-Croix parut lui être infidèle ; et quand elle apprit que son mari entretenait une nommée Dufay, dans sa rage, elle songea à la poignarder. « Elle avait naturellement une grande délicatesse, écrira d'elle son confesseur, et un sentiment fort exquis sur le point d'honneur et sur les injures. »

Les dépenses et les prodigalités redoublèrent, et la part de l'héritage paternel ne tarda pas à être dissipée. Ici se place un incident qui témoigne à la fois de la détresse où Madeleine de Brinvilliers était retombée et des énergies sauvages de son caractère.

En 1670, une propriété que le marquis de Brinvilliers et elle possédaient à Norat fut vendue par décret de justice, à la demande des créanciers : dans l'emportement de sa colère, la marquise de Brinvilliers y courut mettre le feu.

La partie la plus considérable de la succession était revenue aux deux frères, dont l'un, intendant d'Orléans, venait d'être nommé, comme nous l'avons dit, lieutenant civil, et dont l'autre était conseiller à la Cour. Mme de Brinvilliers avait déjà essayé de faire assassiner l'intendant, sur le chemin même d'Orléans, par deux gentilshommes à gages, un de ces audacieux coups de main qu'elle ne cessera de combiner jusqu'à la fin de sa vie. Elle déclarait à ce moment que son frère ne « valait rien ». Pressée par le

besoin d'argent, Mme de Brinvilliers « se déterminâ à de nouveaux empoisonnements pour ne pas perdre le fruit du premier ».

Sainte-Croix était tombé d'accord sur la nécessité de l'opération ; mais avant d'en entamer l'exécution, il tira de sa maîtresse deux promesses, l'une de 25 000 livres, l'autre de 30 000.

En 1669, Mme de Brinvilliers parvint à faire entrer un misérable, nommé Jean Hamelin, dit La Chaussée, en qualité de laquais, chez le conseiller à la Cour. Les deux frères, le conseiller et le lieutenant civil, demeuraient dans la même maison. La Chaussée avait toute facilité pour leur distribuer le poison. Un jour qu'il servait à table chez le lieutenant civil, la dose qu'il mit dans le verre qu'il lui présenta fut si forte que le lieutenant civil se leva tout ému, s'écriant : « Ah ! misérable, que m'as-tu donné ? Je crois que tu veux m'empoisonner ! » Et il ordonna à son secrétaire d'en goûter. Celui-ci en prit dans une cuiller et déclara sentir une vive odeur de vitriol. La Chaussée ne perdit pas la tête : « C'est sans doute le verre dont s'était servi Lacroix, le valet de chambre, qui, le matin, avait pris médecine. » Et il s'empressa d'en vider le contenu dans le feu.

Le lieutenant civil était allé à sa terre de Villequoy, en Beauce, pour y passer en famille les fêtes de Pâques. Pâques tombait, en 1670, le 6 avril. Son frère, le conseiller, fut de la partie. Il emmena un seul domestique, La Chaussée. Durant son séjour à Villequoy, La Chaussée aida les cuisiniers. On servit sur la table une tourte de béatilles⁴⁶. Tous ceux qui en mangèrent furent extrêmement malades le lendemain, tandis que les autres se portaient bien.

Le 12 avril, on revint à Paris. Le lieutenant civil avait le visage d'un homme qui avait extrêmement souffert.

Les détails de l'empoisonnement sont horribles. Antoine d'Aubray se conservant et se rafraîchissant extrêmement, le poison n'avait pas son effet si vite ; il eut extrêmement de peine à mourir. La Chaussée, assidu auprès de son maître, lui donnait du poison à tous moments. Le corps était si puant et infect pendant la maladie qu'on ne pouvait durer dans la chambre ; le malade était de si méchante humeur qu'on ne pouvait l'aborder, aussi Mme de Brinvilliers ne se présentait-elle pas souvent, elle y envoyait sa sœur la dévote. Cependant La Chaussée ne se rebutait point à servir son maître, il n'y avait que lui qui le pût changer du lit sur le matelas et du matelas sur le lit. Le malheureux souffrait des maux incroyables. Il arriva à La Chaussée de s'écrier : « Ce bougre-là languit bien ! Il nous fait bien de la peine ! Je ne sais quand il crèvera ! »

Il faut suivre l'existence de la marquise de Brinvilliers après l'empoisonnement de son père et de ses deux frères pour comprendre où les débordements de la passion avaient pu faire tomber cette femme, qui appartenait aux premiers rangs de la société par son nom, par la situation que les siens avaient occupée et par sa fortune, et qui avait été pourvue d'une manière si charmante des grâces de la nature.

46 Ce joli mot, toujours employé au pluriel, renvoie aux petits objets (le plus souvent des chapelets) confectionnés par les béates, des religieuses vivant hors des cloîtres. En cuisine on parle de béatilles pour un ragoût fin d'abats et d'abattis (tels que les crêtes de coq, les rognons, le ris de veau, etc., souvent agrémentés de champignons) qu'on lie avec une sauce suprême ou bien un velouté en vue de garnir des vol-au-vent, des bouchées, des feuilletés. Les morceaux sont petits et délicats, à l'image des créations des religieuses.

Elle est à la merci d'un laquais qui tient en ses mains misérables son honneur et sa vie. « Elle le recevait en particulier dans son cabinet, où elle lui donnait de l'argent, disant : C'est un bon garçon, il m'a rendu de bons services ; et elle le caressait. »

Les visiteurs, qui survenaient à l'improviste, trouvaient la marquise « en grande familiarité avec La Chaussée », et « elle le fit cacher dans la ruelle de son lit lorsque le sieur Cousté la vint voir ».

Sainte-Croix était un complice plus redoutable. Et quelle ne dut pas être la douleur de cette femme si passionnée et si orgueilleuse, quand elle comprit peu à peu que cet



LA MARQUISE DE BRINVILLIERS ALLANT AU SUPPLICE
dans la chemise des condamnés jetée par-dessus ses vêtements.
À droite, le profil de son confesseur, le père Pirot.
D'après le dessin original de Charles Lebrun, conservé au Musée du Louvre.

homme, à qui elle avait tout sacrifié, n'avait vu en elle qu'un instrument de plaisir et de fortune, et, à présent, maître de ses secrets, en profitait pour tirer d'elle de l'argent par les plus vulgaires procédés d'intimidation ! Sainte-Croix avait enfermé dans une cassette, qui va devenir célèbre, les lettres, au nombre de trente-quatre, que la marquise lui avait écrites, les deux obligations d'argent souscrites par elle après l'assassinat de son père et de ses deux frères, et plusieurs bouteilles de poison. « Ladite dame de Brinvilliers mitonnait Sainte-Croix pour avoir sa cassette, et elle voulait que Sainte-Croix lui donnât son billet de deux ou trois mille pistoles, autrement elle le ferait poignarder. » Dans ce dernier trait nous la retrouvons.

D'autres fois, désespérée, affolée de terreur, elle songeait à s'empoisonner elle-même. Elle suppliait Sainte-Croix de lui donner la cassette, et comme elle ne recevait pas réponse, elle lui envoyait ce mot touchant : « J'ai trouvé à propos de mettre fin à ma vie et, pour cet effet, j'ai pris ce soir ce que vous m'avez donné si chèrement : c'est de la recette de Glaser ; et vous verrez par là que je vous ai sacrifié volontiers ma vie ; mais je ne vous promets pas, avant de mourir, que je ne vous attende en quelque lieu pour vous dire le dernier adieu. » Sur la ligne finale elle se redresse ; c'est la menace de la femme offensée.

Comme tous les criminels, Mme de Brinvilliers était dominée par le besoin invincible de ramener sans cesse la conversation autour de ses forfaits. Il lui arrivait de parler de poisons au premier venu. Les domestiques trouvaient des bouteilles d'arsenic dans son cabinet de toilette. Un jour, étant gaie — il faut entendre pour trop de vin qu'elle avait pris, — elle monta dans sa chambre, une espèce de cassette dans la main, et rencontra une de ses servantes à qui elle dit : « qu'elle avait de quoi se venger de ses ennemis, et qu'il y avait dans cette boîte bien des successions ». Mot terrible, qui revint au procès et fit fortune ; le poison ne sera plus appelé que « *poudre de succession* ».

La Voisin

Nous allons tracer le portrait de la plus célèbre des « sorcières » de ce temps : Catherine Deshayes, femme Monvoisin, dite *La Voisin*.

C'est d'elle que La Fontaine écrit :

Une femme à Paris faisait la pythonisse...

La Voisin déclara à La Reynie : « Les unes demandaient si elles ne deviendraient pas bientôt veuves parce qu'elles en épouseraient quelque autre, et presque toutes demandent et n'y viennent que pour cela. Quand ceux qui viennent se faire regarder dans la main demandent quelque autre chose, ce n'est néanmoins que pour venir à ce point et pour être délivrés de quelqu'un ; et comme elle avait accoutumé de dire, à ceux qui venaient pour cela chez elle, que ceux dont ils voulaient être défaits mourraient quand il plairait à Dieu, on lui disait qu'elle n'était pas bien savante. »

Margot, servante de la Voisin, dit que toute la terre y venait. Elle dit encore : « La Voisin tire aujourd'hui une grande suite après elle, c'est une grande chaîne de personnes de toutes sortes de conditions ». Les Parisiens se rendaient chez la devineresse en compagnie ; c'étaient des parties de plaisir. La société joyeuse se répandait sur les

pelouses du jardin qui entouraient la maisonnette de la Villeneuve-sur-Gravois. La Villeneuve était l'espace, peu habité, entre les remparts et le quartier Saint-Denis. On faisait venir la sorcière en ville, dans les salons, comme aujourd'hui les cantatrices en vogue. « En ce temps-là, la Voisin avait autant d'argent qu'elle voulait. Tous les matins, avant qu'elle fût levée, il y avait des gens qui l'attendaient, et tout le reste du jour elle avait encore du monde ; après cela, le soir, elle tenait table ouverte, avait les violons et se réjouissait beaucoup ; ce qui a duré plusieurs années. »

Cette existence ne ressemblait plus, comme on voit, à celle de l'aïeule, la sorcière décrite par Michelet : « Vous la trouverez aux plus sinistres lieux, isolés, mal famés, aux masures, aux décombres. Où aurait-elle vécu, sinon aux landes sauvages, l'infortunée qu'on poursuivait tellement, la maudite, la proscrite, l'empoisonneuse ? »

La Voisin gagnait annuellement cinquante et cent mille francs de notre monnaie ; mais l'argent était dépensé en ripailles. Elle entretenait princièrement ses amants, car elle n'eût pas jugé digne d'elle qu'ils fussent en peine, et ses amants étaient nombreux.

Nous trouvons au premier rang le bourreau de Paris, André Guillaume, qui trancha la tête à Mme de Brinvilliers, et qui, par une horrible rencontre, faillit exécuter la Voisin elle-même ; puis le vicomte de Cousserans, le comte de Labatie, l'architecte Fauchet, un marchand de vin du quartier, le magicien Lesage, l'alchimiste Blessis et d'autres.

Il faut ajouter que Blessis et Lesage, puis Latour, lui dépensèrent beaucoup d'argent sous prétexte de pierre philosophale, car la Voisin avait une foi sincère en l'alchimie. Elle subventionna de grandes entreprises, contribua à fonder des fabriques, étant très curieuse des progrès scientifiques et industriels ; mais en fait d'industriels, elle tomba surtout sur des chevaliers d'industrie qui lui escroquèrent son argent.

Enfin, la Voisin, orgueilleuse de son métier de sorcière, qui faisait se courber devant elle, dans des postures attentives et suppliantes, les personnes du plus haut rang, ne reculait pas devant les dépenses qui lui semblaient utiles à en rehausser l'éclat. Elle rendait ses oracles vêtue d'une robe et d'un manteau spécialement tissés pour elle, qu'elle avait payés 15 000 livres. La reine n'avait pas de parure plus belle que cette « robe d'empereur » qui « fit bien du bruit dans Paris ». Le manteau en était de velours cramoisi semé de 205 aigles « employées, à deux têtes, d'or fin », doublé de fourrure précieuse ; la jupe était en velours vert d'eau, drapé de point de France. Les souliers portaient eux-mêmes des broderies d'aigles employées, à deux têtes, d'or fin. Le seul lissage des aigles sur le manteau avait coûté 1 100 livres. Nous possédons les comptes des fournisseurs.

Mais la Voisin avait conservé, sous le ruissellement de la fortune, des mœurs crapuleuses. Elle est ivre à chaque instant. Elle a des querelles de poissarde avec Lesage. Latour, qui fut son « grand auteur », lui donne des soufflets. Elle se bat avec la Bosse à s'arracher les cheveux. « Un jour, l'Auteur (Latour), étant avec elle sur les remparts, elle fit donner cinquante coups de bâton à son mari par l'Auteur, pendant qu'elle tenait le chapeau de l'Auteur, qui eut pitié de son mari. » En cette occasion, Latour mordit ce pauvre Monvoisin dans le nez.

Mais, d'autre part, la devineresse fréquentait chez l'abbé de Saint-Amour, recteur de l'Université de Paris, un janséniste austère, et Mme de la Roche-Guyon était la marraine de sa fille. Ce mari, que la Voisin faisait bâtonner si rudement, paraît cependant avoir été bon homme. Il y avait en ce temps, à Montmartre, une chapelle

dédiée à sainte Ursule, qui avait le privilège de « rabonnir » les maris. Il fallait y faire neuvaine et y porter, par une matinée de vendredi, une chemise du méchant époux. Notre sorcière croyait sans défaillance à l'efficacité de cette pratique, et il faut lui rendre justice en constatant qu'elle commençait toujours par envoyer à Montmartre les femmes qui venaient lui conter leurs chagrins. Elle usa du remède pour son propre ménage, et ce pauvre Monvoisin dut se rendre à la butte portant lui-même sa chemise sous le bras. Voilà un mari pour le rabonnissement duquel sainte Ursule ne paraît pas avoir eu à faire de grands efforts.

Lesage, amant de la sorcière, lui conseilla de se débarrasser de Monvoisin. On acheta un cœur de mouton « auquel Lesage fit quelque chose », puis on l'enfouit dans le jardin derrière la porte cochère. Et voilà que Monvoisin fut pris d'un grand mal d'estomac. Il s'écriait que s'il y avait quelqu'un qui voulût le faire périr, on lui donnât un coup de pistolet dans la tête, plutôt que de le laisser languir.

La Voisin, saisie de remords, courut aux Augustins se « réconcilier », c'est-à-dire se confesser et obtenir une absolution générale ; elle communia et, à son retour, obligea Lesage à démolir ses sortilèges.

La Voisin raconta très ingénument à La Reynie les débuts de sa carrière. À présent son mari ne faisait plus rien. Il avait été marchand joaillier, puis boutiquier sur le Pont-Marie. Il avait perdu ses boutiques et alors, voyant son époux ruiné, « elle s'était attachée à cultiver la science que Dieu lui avait donnée ». — « C'est la chiromancie et la physionomie, dit-elle, que j'ai apprises dès l'âge de neuf ans. Depuis quatorze ans je suis persécutée, c'est l'effet des missionnaires (on appelait ainsi les membres d'une congrégation établie par saint Vincent de Paul, alors très populaire, qui s'occupaient activement de convertir les pécheurs et d'ôter les scandales de tous genres). Cependant, poursuit la Voisin, j'ai rendu compte de mon art aux vicaires généraux, le siège étant vacant — c'est-à-dire en 1664, — et à plusieurs docteurs en Sorbonne auxquels j'avais été renvoyée, qui n'y ont rien trouvé à redire. » La Bosse parle également du temps où son amie allait en Sorbonne disputer avec les professeurs sur le fait d'astrologie.

Ainsi la Voisin s'est établie devineresse pour ramener l'ordre et l'aisance dans sa maison. Une de ses commères, la Lepère, lui disait parfois qu'elle ne devait pas s'engager dans de si grands crimes : « Tu es folle ! répondait la sorcière, le temps est trop mauvais. Comment nourrir mes enfants et ma famille. J'ai dix personnes sur les bras ! » Et, de fait, jusqu'au moment où elle fut arrêtée, la Voisin n'avait cessé de soutenir sa vieille mère, à qui elle donnait de l'argent chaque semaine.

La Voisin était assistée dans ces monstrueux offices d'un prêtre « louche et âgé », la figure bouffie, avec des veines violettes qui s'entrecroisaient sur les joues à fleur de peau, l'affreux abbé Guibourg. Ancien aumônier du comte de Montgomery, il était alors sacristain de Saint-Marcel, à Saint-Denis. Il disait la messe selon le rite, vêtu de l'aube, de l'étole et du manipule. « Celles sur le ventre desquelles les messes avaient été dites étaient toutes nues, sans chemise, sur une table servant d'autel, elles avaient les bras étendus et tenaient dans chaque main un cierge. » D'autres fois elles ne se déshabillaient point « et ne faisaient que retrousser leurs habits jusqu'au-dessus de la gorge ». Le calice était posé sur le ventre nu. Au moment de l'offertoire, un enfant était égorgé. Guibourg le piquait d'une grande aiguille dans le cou. Le sang de la victime expirante était versé dans le calice où il se mêlait à du sang de chauve-

souris et à d'autres matières obtenues par des pratiques immondes. On ajoutait de la farine pour solidifier le mélange auquel on donnait une forme d'hostie pour être béni au moment où, dans le sacrifice de la messe, Dieu descend sur l'autel. La scène est reconstituée par La Reynie d'après les interrogatoires des accusés.

Les messes noires n'étaient pas les seules sorcelleries où les rites exigeaient des sacrifices d'enfants. Aussi la Voisin et les devineresses ses commères en faisaient-elles une effroyable consommation. Les enfants abandonnés par les filles-mères, d'autres



« Source de tant de maux maudite créature
 qui par mille poisons détruisois la Nature,
 Si la Parque en fillant tes détestables jours
 A fait régner la Mort, en prolongant leur cours,
 Un supplice effroyable et plein d'ignominie
 A sceu trancher le fil de ton énorme vie. »

qu'on achetait aux femmes pauvres, ne suffisaient pas : plusieurs devineresses furent convaincues d'avoir égorgé dans ces monstrueuses pratiques leurs propres enfants. Voici un détail horrible. La fille de la Voisin, sur le point d'accoucher, ne se fiant pas à sa mère, se sauva de la maison et ne rentra qu'après avoir mis son enfant en sûreté.

La Voisin pratiquait la médecine comme toutes les sorcières. On trouve dans son dossier des recettes pour les boutons du visage, un remède pour le mal de tête, la formule d'une « quintessence d'ellébore de laquelle le doyen de Westminster a vécu cent soixante-six ans ». Elle était sage-femme et surtout avorteuse. « Au-dessus du cabinet (où la Voisin donnait ses consultations) il y avait une espèce de soupente où se faisaient les avortements, et derrière le cabinet il y avait un réduit avec un four où l'on trouva de petits os humains brûlés. » Dans ce four étaient calcinés les petits enfants. Un jour, dans un moment d'épanchement, la Voisin avoua qu'elle « avait brûlé dans le four, ou enterré dans son jardin, les corps de plus de 2 500 enfants nés avant terme ».

Telle est l'horrible et étrange créature — la dernière des grandes sorcières qui hantèrent la pensée de Michelet, — l'étrange femme de qui les forfaits firent frissonner celui qui avait entendu les témoignages des plus redoutables criminels de son temps, Nicolas de la Reynie.

Nous montrons ici le portrait de la Voisin par Antoine Coypel. Les contemporains la dépeignent petite, rondelette, assez jolie, à cause des yeux extraordinairement vifs et perçants. L'artiste lui a donné une expression de crapaud, mais sans doute a-t-il dessiné sous l'influence d'une idée préconçue. Mme de Sévigné, qui avait un goût singulier pour ce genre de spectacle, la vit monter au bûcher : « La Voisin, écrit-elle, a donné gentiment son âme au diable ».

Le confesseur de la sorcière a, de son côté, parlé de sa fin édifiante : « Je suis chargée de tant de crimes, disait-elle avec une émotion très simple et profonde, que je ne souhaiterais pas que Dieu fit un miracle pour me tirer des flammes, parce que je ne puis trop souffrir pour ce que j'ai commis ».

La Chambre ardente

La découverte de ces différents crimes provoqua la stupeur de Louis XIV et de son lieutenant de police. L'effroi fut d'autant plus grand que les chimistes et médecins experts étaient alors impuissants à retrouver la trace du poison dans les cadavres. Le procès fut confié à une commission spéciale dans l'espoir que, par une procédure plus rapide et plus énergique, elle parviendrait à couper le mal dans sa racine. Ce fut la célèbre *Chambre ardente*.

Le président en était Louis Boucherat, comte de Compans, — un homme aimable, dit Mme de Sévigné, et d'un très bon sens. Il devint dans la suite chancelier de France. Louis Bazin, seigneur de Bezons, désigné pour remplir les fonctions de rapporteur avec La Reynie, était membre de l'Académie française. L'office de greffier fut rempli par Sagot, secrétaire confidentiel de La Reynie et greffier ordinaire du Châtelet. « La commission, écrit Ravaisson, avait été composée de l'élite des membres du Conseil d'État et tous ces magistrats ont laissé une grande réputation. »

Ce tribunal fut appelé la « Chambre ardente » parce que, anciennement, les tribunaux constitués extraordinairement pour juger les grands crimes, siégeaient dans une chambre tendue de noir, tout éclairée de torches et de flambeaux.

La Chambre se réunit pour la première fois le 10 avril 1679 et décida que toute l'instruction demeurerait secrète afin de soustraire à la connaissance du public le détail des pratiques démoniaques, dont les magistrats ne mettaient pas en doute l'efficacité, ainsi que la redoutable composition des poisons.

Voici de quelle manière était ordonnée la procédure :

Les particuliers que le juge instructeur, La Reynie, regardait comme suspects étaient arrêtés par ordre du roi, c'est-à-dire par une lettre de cachet qui tenait lieu du mandat d'amener du juge d'instruction moderne. Les premiers interrogatoires étaient soumis au procureur général et ce n'était que sur ses réquisitions qu'on procédait aux confrontations avec les coaccusés et aux recollements, après lesquels les commissaires adressaient un rapport détaillé à la Chambre. Le procureur présentait des conclusions et la Chambre décidait si, oui ou non, l'accusé serait « recommandé », c'est-à-dire s'il demeurerait prisonnier en vertu d'un arrêt rendu par elle. En ce cas l'instruction suivait son cours. Quand celle-ci était terminée, toutes les pièces concernant l'accusé étaient lues aux juges, le procureur du Roi prononçait son réquisitoire, tendant à l'acquiescement ou à la condamnation, l'accusé était entendu une dernière fois sur la sellette et la Chambre rendait une sentence qui était sans appel.

La Chambre ardente siégea au palais de l'Arsenal. Du 10 avril 1679, jour où elle se réunit pour la première fois, au 21 juillet 1682, date où elle ferma ses portes, elle tint deux cent dix séances, après avoir été suspendue, pour les raisons que l'on exposera plus loin, du 1^{er} octobre 1680 au 19 mai 1681.

La Chambre ardente délibéra sur le sort de quatre cent quarante-deux accusés et décréta prise de corps contre trois cent soixante-sept. Parmi ces arrestations deux cent dix-huit furent maintenues. Trente-six prisonniers furent condamnés au dernier supplice, à la question ordinaire et extraordinaire, et exécutés; deux d'entre eux moururent en prison de mort naturelle; cinq furent condamnés aux galères; vingt-trois furent bannis; mais les plus coupables se trouvèrent avoir des complices si haut placés que leur procès ne put être instruit. Ajoutons les accusés qui se suicidèrent en prison, comme la Dodée, une sorcière âgée de trente-cinq ans, encore très jolie, qui avait été arrêtée avec la Trianon et se coupa la gorge au donjon de Vincennes après son premier interrogatoire : « elle s'est mis sa chemise par-dessus sa plaie, où la plus grande partie de son sang a coulé; on l'a trouvée morte en ouvrant sa chambre, le matin pour lui porter à déjeuner ».

Parmi les nombreuses affaires que la Chambre instruisit quelques-unes servirent de types. Mme de Dreux était femme d'un maître des requêtes au Parlement. Elle n'avait pas trente ans, et beaucoup de grâce, de beauté, une beauté délicate et mignonne, infiniment de charme et de distinction. Elle aimait tant M. de Richelieu — déclara l'une des sorcières de la Chambre ardente, la Joly — que « d'abord qu'elle savait que M. de Richelieu regardât quelque personne, elle songeait à s'en défaire ». Elle avait « en outre » empoisonné « M. Pajot et M. de Varennes et bien d'autres »; l'un de ses amants notamment, pour s'éviter, dit-elle, les ennuis et embarras d'une rupture. Elle avait encore cherché à empoisonner son mari et à se défaire de Mme de Richelieu par

sortilèges. Tous ces détails se répandirent dans Paris, où la société — on a peine à le croire — s'en amusa énormément. Le mari était criblé d'épigrammes que Mme de Sévigné déclare divinement divertissantes. Mme de Dreux était réellement trop gentille — et puis elle était cousine de deux juges de la Chambre, MM. d'Ormesson et de Fortia, — si bien que, le 27 avril 1680, les magistrats se contentèrent pour toute peine de l'admonester. « M. de Dreux et toute sa famille, écrit Mme de Sévigné, allèrent la prendre à cette Chambre de l'Arsenal. » Remise en liberté, la jeune femme fut fêtée et choyée par tout le monde élégant. « C'étaient une joie et un triomphe et les embrassements de toute sa famille et de tous ses amis. M. de Richelieu a fait des merveilles dans toute cette affaire. » Ce qui paraîtra inouï, c'est qu'après sa sortie du donjon de Vincennes, Mme de Dreux retourna chez les sorcières, donna rendez-vous à la Joly dans l'église des Jésuites, lui demanda, et obtint d'elle, des poudres pour empoisonner une personne que M. de Richelieu « considérait ».

À dire vrai, la Joly fut arrêtée sur ces entrefaites, et, à la suite de ses révélations, un nouvel ordre d'arrestation fut lancé contre Mme de Dreux ; mais elle fut avertie et se sauva. Le procès fut instruit par contumace. On vit alors le mari et M. de Richelieu solliciter pour elle de compagnie. Le 23 janvier 1682, Mme de Dreux fut condamnée au bannissement hors du royaume, mais le roi lui permit de demeurer en France, à condition que ce fût à Paris et avec son mari.

La présidente Leféron, qui appartenait également au monde de la magistrature, est d'un aspect plus rude. Fille d'un conseiller au Parlement, elle s'appelait de son nom de jeune fille Marguerite Galart. Son mari, président de la première des enquêtes, est représenté, en 1661, dans le *Tableau du Parlement* comme « un bon juge, de jugement solide, résolu dans ses opinions, qui ne change pas sans grande raison, ne se prévient pas, aime la règle, bon homme et sans intérêt ». Il avait fait preuve d'indépendance de caractère lors du procès Fouquet par sa clémence pour le surintendant. Mme Leféron le trouvait ennuyeux, avare, puis — comment dire ? — insuffisant.

La belle cependant avait passé la cinquantaine. Mais elle s'était follement éprise d'un M. de Prade, qui, lui, s'était épris de ses écus. Mme Leféron demandait à la Voisin des poisons pour tuer son mari, et de Prade lui demandait des sortilèges pour s'attacher le cœur de sa maîtresse. La Voisin donnait tout ce qu'on voulait : des fioles à la dame, et au galant une figure de cire vierge représentant Mme Leféron. Cette figure, enfermée dans une boîte de fer-blanc, devait être chauffée de temps à autre, ce qui devait échauffer le cœur de la dame. De Prade fit à la Voisin un billet de 20 000 livres.

Les fioles produisirent leur effet et Leféron expira le 8 septembre 1669 ; la figure de cire produisit son effet également et Mme Leféron épousa M. de Prade.

Le 20 février 1680, montant sur le bûcher, la Voisin dit à Sagot, greffier de la chambre : « Il est bien vrai que Mme Leféron la vint voir, toute joyeuse d'être veuve, et comme elle lui demandait si la fiole d'eau avait fait son effet : « Effet ou non, il est crevé ! »

De Prade ne paraissait pas moins heureux. Il courait la ville dans un carrosse tout neuf, « avec trois ou quatre laquais derrière ». La joie fut courte. La dame vit que son nouveau mari songeait surtout à lui soutirer des « donations » et le mari vit bientôt que sa femme cherchait à l'empoisonner à son tour. Il se réfugia chez les Turcs. Le 7 avril 1680, Mme Leféron fut condamnée sans rigueur au bannissement hors

la vicomté de Paris et à 1 500 livres d'amende, bien qu'il y eût, comme Louvois l'écrivait à Louis XIV, treize ou quatorze témoins de son crime.

Mme de Dreux et Mme Leféron furent redevables de cette surprenante indulgence à Mme de Poulailhon. Née Marguerite de Jehan, d'une famille noble de Bordeaux, elle était venue très jeune à Paris, entêtée de sciences occultes, pour y fréquenter les alchimistes. Elle y avait épousé le maître des eaux et forêts de Champagne, Alexandre de Poulailhon, beaucoup plus âgé qu'elle, mais très riche. Les contemporains sont unanimes à louer le joli visage, l'intelligence fine et vive, l'exquise distinction de la jeune femme. Pour son malheur elle fit rencontre d'un certain La Rivière qui avait de grands talents pour soutirer de l'argent aux dames. On sait qu'au xvii^e siècle cette sorte de talent n'était pas dans le même discrédit qu'aujourd'hui.

Le bonhomme de mari, devenu méfiant, noua les cordons de sa bourse et ferma les armoires. Mme de Poulailhon recourut aux expédients. Elle vendait les meubles du logis, chaises, fauteuils, « le grand lit aurore en moire d'Angleterre », l'argenterie du buffet, et jusqu'aux habits de Poulailhon. Celui-ci, furieux — on le serait à moins, — ne donnait même plus à sa femme l'argent nécessaire à sa toilette et lui achetait lui-même robes et rubans.

Désespérée, la jeune femme se mit en rapport avec la Vigoureux : il fallait qu'elle eût de l'argent pour son amant et qu'elle fût débarrassée de son mari. Elle projetait pour cela les plus audacieux coups de main. Il suffirait de deux ou trois spadassins : « Pendant que l'on tiendrait Poulailhon à la gorge dans son cabinet, on jetterait les sacs d'argent par la fenêtre, et ce serait elle qui ouvrirait la porte du cabinet ». Une autre fois, il s'agissait d'enlever le maître des eaux et forêts tout vif. Mme de Poulailhon était prête à l'action, mais elle ne trouvait pas d'hommes pour la seconder. Elle vit enfin Marie Bosse, qui, dès l'abord, lui parut de plus de cœur.

Néanmoins, Mme de Poulailhon montrait un si furieux empressement à se débarrasser de son « vieux bonhomme », que Marie Bosse, pour aguerrie qu'elle fût, en prit peur. Elle ne voulut pas livrer en une seule fois la poudre nécessaire à l'empoisonnement, de crainte que la dame, en administrant la dose tout entière, d'un coup, ne produisît un éclat. La sorcière crut prudent de commencer par la chemise, une des plus horribles inventions de ces mégères.

Les chemises du mari étaient lavées à l'arsenic. Il n'y paraissait rien. Celui qui les revêtait ne tardait pas d'être atteint d'une cruelle inflammation dans la région du bas-ventre et le haut des jambes. Et chacun de consoler la pauvre femme de qui l'époux était atteint d'un mal honteux, produit de la débauche. On mettait également de l'arsenic dans les lavements dont les contemporains faisaient, comme on sait, grand usage. Le contenu d'une fiole versé dans le vin ou le bouillon hâtait l'opération.

Les négociations entre Mme de Poulailhon et la Bosse se firent dans l'église des Carmélites. La jeune femme donna 4 000 livres pour la fiole et la préparation des chemises.

Une lettre anonyme prévint Poulailhon; d'ailleurs, sa femme ne trouva pas l'aide nécessaire parmi les domestiques. Alors, dans sa fureur, elle s'adressa à des soldats et leur demanda d'attendre son mari au coin d'une route qu'elle leur indiqua, où il serait très commode, disait-elle, de l'assommer. Les soldats prirent l'argent et coururent conter la chose à Poulailhon, qui perdit patience pour de bon, fit enfermer sa femme

dans un couvent et introduisit une plainte au Châtelet. C'est à ce moment que la dame fut « décrétée » par la Chambre ardente.

Dès qu'il vit poindre l'orage, La Rivière, à qui Mme de Poulailion avait tout sacrifié, se sauva en Bourgogne, où il se cacha derrière les jupes de Mme de Coligny, la fille du fameux Bussy-Rabutin. Veuve du marquis de Coligny, elle s'était éprise de l'amant de Mme de Poulailion. La Rivière, tenu au courant des incidents du procès, plaisantait agréablement sur les malheurs de son ancienne maîtresse auprès de sa nouvelle amie. Celle-ci, bien que follement amoureuse du galant, en fut choquée : « Si le malheur de la femme du monde qui a, dit-on, le plus de mérite et qui vous aime et qui vous a aimé le plus éperdument, ne vous touche plus, sur quoi me flatterai-je de vous garder toujours ? »

Ce brillant cavalier, qui se faisait appeler « marquis de la Rivière, seigneur de Courcy », était, en réalité, bâtard de l'abbé de la Rivière, évêque de Langres.

Mme de Poulailion fut interrogée sur la sellette le 5 juin 1679. Le procureur général avait requis contre elle le supplice de la question et la mort en place de Grève ; mais le souvenir de la fin si édifiante, il faut dire plus, si émouvante de Mme de Brinvilliers, était encore dans l'âme des magistrats et y avait presque introduit un remords. Mme de Poulailion montra devant ses juges plus de grâce encore, plus d'abandon en la main de Dieu, plus de résignation douce et sereine. L'émotion chez ces hommes de loi fut si forte qu'ils ne purent se résoudre à faire tomber cette tête adorable. « Cette dame qui avait infiniment d'esprit, note le greffier Sagot, se souciait peu de la mort et, ne croyant pas qu'elle échapperait, fut pendant tout son interrogatoire d'une présence d'esprit extraordinaire qui la fit admirer et plaindre par ses juges. »

La Reynie écrit que les magistrats furent touchés « de son esprit et de la grâce avec laquelle, étant sur la sellette, elle avait expliqué son malheur et son crime ». — « Les commissaires, dit Sagot, demeurèrent à opiner quatre heures entières, chacun de MM. les commissaires, particulièrement ceux qui prenaient intérêt pour ces dames, s'étant préparé pour ce qui devait servir, sinon à la décharge de la Poulailion, du moins à l'atténuation des faits qui lui étaient imposés, en ce qui se pourrait, sans blesser visiblement la justice. M. de Fieubet fut celui qui s'y étendit le plus et y employa toute la force de son éloquence qui lui est naturelle, et aussi fut-il celui qui sauva la vie à la dame de Poulailion, ayant fait revenir à son avis, qui fit l'arrêt, trois des six juges qui avaient, avant lui, opiné à la mort, ce qui fut d'un préjugé heureux pour les dames Dreux et Leféron et autres prisonniers, et, de fait, c'est par cet endroit que la Chambre a molli. »

« La grande difficulté, ajoute La Reynie, fut, après cela, à consoler Mme de Poulailion lorsqu'elle se vit seulement condamnée au bannissement au lieu de la mort qu'elle avait elle-même prononcée en présence de ses juges, après leur avoir témoigné la joie qu'elle avait, en expiant ainsi son crime, de se délivrer en même temps de tous ses autres malheurs. »

Sur la propre demande de la jeune femme, sa peine fut aggravée, par ordre du roi, c'est-à-dire par lettre de cachet, en une détention aux Pénitentes d'Angers. Cependant La Rivière, après avoir rendu mère Mme de Coligny, l'épousait sans sourciller. Il est vrai que, peu après, Bussy-Rabutin et sa fille, désabusés du personnage, cherchaient à

faire rompre l'union ; mais le gaillard résista et Mme de La Rivière fut contrainte de lui verser une forte pension pour le décider à l'abandonner.

La meilleure société applaudit à l'acquittement de Mme de Poulailhon, tandis que la petite bourgeoisie murmurait avec d'autant plus de raison que, peu après, une dame Rebillé, veuve Brunet, était condamnée avec la plus grande rigueur, sans être plus coupable que Mme de Poulailhon, Mme de Dreux et la présidente Leféron.

Elle était mariée à un gros bourgeois du port Saint-Landry dans la Cité. M. et Mme Brunet recevaient nombreuse compagnie, car on faisait chez eux de la bonne musique. Le joueur de flûte à la mode, Philbert Rebillé, dit Philibert, musicien du roi, s'y faisait entendre habituellement. Brunet adorait le flûtiste pour l'agrément de son talent, et Mme Brunet l'adorait pour l'agrément de sa personne. Comme on faisait très bonne chère chez l'excellent bourgeois et que sa femme était charmante, l'artiste répondait avec grand enthousiasme à cette double passion. Bonheur parfait, et qui eût duré longtemps aux sons de la flûte mélodieuse, si Brunet, pour s'attacher définitivement un musicien aussi agréable, ne se fût avisé de lui offrir sa fille avec une belle dot, et si Philibert, charmé de la dot et de la fille, ne les eût acceptées avec empressement.

Mme Brunet eut un cri d'horreur. Philibert lui expliqua qu'il avait consulté des notaires apostoliques et que, moyennant finance, on aurait des lettres canoniques qui arrangeraient cette affaire. Et ce furent des fêtes pour les fiançailles. Mme Brunet désespérée se confia à la Voisin : « Quand elle devrait faire dix ans de pénitence, il fallait que le bon Dieu lui ôtât Brunet, son mari, car elle ne pouvait se résoudre à voir Philibert, qu'elle aimait passionnément, entre les bras de sa fille ».

Elle conduisit même son amant chez la devineresse. Philibert déposa au procès qu'elle le mena, sous prétexte de lui faire voir un jardin, chez une femme qui se mêle de regarder dans la main : « ne sait qui elle est, car cette femme était alors tellement ivre qu'elle ne put dire un mot ». La Voisin interrogée raconta les démarches de Mme Brunet, ajoutant : « Il y a d'autres particularités que je ne dirais pour rien au monde, et j'aimerais mieux qu'un poignard me perçât le sein ; cela est réservé aux confesseurs, non aux juges ».

François Ravaisson, notre grave et savant prédécesseur au classement des archives de la Bastille, a publié cette dramatique déclaration et l'a commentée ainsi : « Ces particularités, la Voisin les rapporta plus tard à M. de La Reynie ; elles faisaient honneur au tempérament de Philibert. Les détails que donnèrent les juges mirent ce joueur de flûte à la mode, et les femmes de la cour et de la ville se l'arrachèrent lorsqu'il sortit de prison. »

Cependant ce fut Marie Bosse qui se chargea de l'opération, moyennant 2 000 livres. Brunet fut empoisonné en 1673 et Philibert épousa la veuve.

« Mes amis me conseillèrent, déclara-t-il bonnement devant la Chambre, d'épouser la mère plutôt que la fille, ce que je fis, sous le bon plaisir du Roi, qui signa au contrat. »

La femme du joueur de flûte fut condamnée le 15 mai 1679. Elle supplia vainement qu'on lui permît de voir une dernière fois son mari et ses enfants. On lui trancha le poing étant vivante, puis elle fut pendue et son corps jeté au feu. Louis XIV, qui affectionnait son flûtiste, lui conseilla de quitter la France s'il se sentait coupable. Mais Philibert était homme de cœur. Comme un gentilhomme il alla directement se constituer prisonnier à Vincennes. Il fut acquitté le 7 avril 1680.

Cependant la Chambre ardente étendait ses poursuites sur un cercle de plus en plus large et qui s'élevait de plus en plus haut dans les rangs de la société. Et peu à peu s'éveilla une inquiétude singulière — malaise étonnant, — ce n'était plus des empoisonneurs qu'on avait peur, mais des magistrats.

On citait une dame du meilleur monde qui répétait partout qu'on devait brûler le procès et les juges. La Reynie demandait une escorte pour le garder quand il se rendait au donjon de Vincennes, où étaient les principaux accusés. Mme de Sévigné écrivait en parlant du grand lieutenant de police : « Sa vie témoigne qu'il n'y a point d'empoisonneurs ». Le 4 février 1680, Louvois manda au président de la Chambre :

« Sa Majesté ayant été informée des discours qui se sont tenus à Paris, à l'occasion des décrets donnés depuis quelques jours par la Chambre, elle m'a commandé de vous faire savoir qu'elle désire que vous assuriez les juges de sa protection et que vous leur fassiez connaître qu'elle attend qu'ils continueront à rendre la justice avec fermeté. »

Louis XIV fit venir à Versailles le président Boucherat, les deux commissaires rapporteurs, La Reynie et Bezons, et le procureur général :

« À l'issue de son dîner, écrit La Reynie, Sa Majesté m'a recommandé la justice et notre devoir, en termes extrêmement forts et précis, et en nous marquant qu'elle désirait de nous pour le bien public que nous pénétrassions le plus avant possible dans le malheureux commerce des poisons, afin d'en couper la racine s'il était possible ; elle nous a commandé de faire justice exacte, sans aucune distinction de personnes, de conditions ni de sexe, et Sa Majesté nous l'a dit en termes clairs et vifs. »

Les résolutions si énergiquement exprimées par le roi remplissaient La Reynie de confiance et d'ardeur ; elles lui donnaient courage dans l'accomplissement de la lourde tâche qui lui avait été imposée. Et ce courage lui était nécessaire : quelles effroyables révélations il entendait ! Est-ce à cause de ces révélations que, brusquement, les dispositions de la cour de Versailles se modifièrent ? La Voisin venait d'être condamnée à subir la question. La question lui fut donnée, mais seulement pour la forme. « La Voisin n'a point du tout eu la question, écrit La Reynie indigné, ainsi ce moyen à son égard n'étant pas appliqué n'a produit aucun effet. » On avait craint que la sorcière, dont la discrétion avait été si grande jusque-là, ne parlât trop dans les souffrances de la torture, et, en dehors de La Reynie, les tortionnaires avaient reçu des ordres. Les juges, en dehors de La Reynie, avaient reçu des ordres également, et leur réserve à interroger l'accusée avait été telle que, au moment du supplice, la Voisin, prise de remords, crut devoir déclarer spontanément, avant d'être mise entre les mains du confesseur : « Se croit obligée de dire, pour la décharge de sa conscience, qu'un grand nombre de personnes de toutes conditions et qualités se sont adressées à elle pour avoir les moyens de faire mourir beaucoup de personnes, et c'est la débauche qui est le premier mobile de tous ces crimes. »

Mais, après l'exécution de la Voisin, se poursuivirent les interrogatoires de son compère le magicien Lesage, de son complice l'abbé Guibourg, de sa fille Marguerite Monvoisin. Le 2 août 1680, Louis XIV, étant à Lille, écrivit à La Reynie :

Ayant vu la déclaration que Marguerite Monvoisin, prisonnière en mon château de Vincennes, a faite le 12 du mois passé, je vous écris cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous apportiez tous les soins qui dépendent de vous pour éclaircir les faits contenus dans ladite déclaration, — que vous observiez de faire écrire, en des

cahiers séparés, les récolements, confrontations et tout ce qui concernera l'instruction qui pourra être faite sur ladite déclaration et que, cependant, sursoyiez de rapporter à ma Chambre royale, séante à l'Arsenal, les interrogatoires de Romani et de Bertrand.

Romani et Bertrand étaient deux accusés de la Chambre ardente dont il sera beaucoup question dans la suite.

Ainsi Louis XIV donnait ordre de détacher, des dossiers soumis au tribunal, les déclarations de la fille Voisin et celles de Romani et de Bertrand. D'autre part, Louvois avait eu l'imprudence de promettre à Lesage vie sauve s'il déclarait tout ce qu'il savait. Lesage racontait des choses effroyables. La consigne fut alors de ne plus l'écouter, c'était un menteur. Mais voici que, les 30 septembre et 1^{er} octobre 1680, ces propos furent confirmés à la question de la manière la plus précise par la sorcière Françoise Pilastre. Les déclarations de la Pilastre retentirent jusqu'aux oreilles de Louis XIV comme un coup de tonnerre. On lit dans les registres du Conseil du roi :

Le Roi, s'étant fait représenter le procès-verbal de la question de Françoise Pilastre, ne voulant pas permettre, pour de bonnes et justes considérations importantes à son service que certains faits soient insérés dans les expéditions qui seront faites pour servir en la Chambre de l'Arsenal, Sa Majesté, étant en son Conseil, a ordonné que les minutes et originaux desdits actes seront représentés à M. le chancelier par le greffier de la Commission et que, en sa présence, il sera expédié par ledit greffier une grosse desdits actes dans laquelle ne seront pas insérés lesdits faits.

Fait au Conseil du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le 14 mai 1681.

Signé : LE TELLIER.

Le roi faisait donc pour la seconde fois enlever des rôles et soustraire au tribunal certains documents contenant de nouvelles déclarations. Aussi bien voyait-il à présent que celles-ci correspondaient à la réalité et que si les interrogatoires se poursuivaient il ne serait plus possible d'en empêcher la divulgation.

Le jour même, le 1^{er} octobre 1680, les séances de la Chambre furent suspendues.

Les documents que le roi avait ainsi fait séparer des dossiers furent enfermés dans un coffret où l'on mit les scellés et que l'on déposa chez Sagot, greffier de la Chambre, demeurant rue Quincampoix. Quand Sagot mourut, le 10 octobre 1680, le coffret fut transporté rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, chez son successeur au greffe du Châtelet et de la Chambre ardente, Nicolas Gaudion. Le 13 juillet 1709, le coffret fut apporté dans le cabinet du roi, où, en présence du chancelier Pontchartrain, Louis XIV fit brûler les papiers dans sa cheminée : « Sa Majesté étant en son Conseil, après avoir vu et examiné les minutes et actes qui lui ont été remis par M. le chancelier et les avoir fait brûler en sa présence, a ordonné que Gaudion en demeurera bien et valablement déchargé ».

Louis XIV venait d'être frappé brutalement, non seulement dans ses affections les plus profondes mais dans sa dignité de souverain, par les déclarations des obscurs et infâmes accusés de la Chambre ardente. Le trône même de France en était sali.

Source : *Le drame des poisons*, Frantz Funck-Brentano, Paris 1900.

À propos de l'affaire des poisons et de l'édit de 1682.

Quand elle eut terminé sa pénible besogne, Louis XIV, pour prévenir de nouvelles horreurs, chargea Colbert et La Reynie de rédiger un édit qui permît de tenir étroitement surveillés les chevaliers du poison.

M. le docteur Goulard, de Brie-Comte-Robert, vient d'en présenter une analyse critique et détaillée :

« ... Trois articles s'adressent spécialement aux sorciers et devineresses. Les uns et les autres devront quitter le royaume sans délai. Ceux qui auront pratiqué la magie seront punis exemplairement; ceux qui seraient tentés dans l'avenir de les imiter, paieront ce crime de leur vie.

On sait qu'au dix-septième siècle, la croyance en la puissance des sorciers était solidement ancrée dans l'imagination, même des gens les plus intelligents, — voire des membres de la Chambre ardente. « Le siècle du Roi-Soleil fut, vraiment, le règne de Satan. »

Plus de quatre cents sorcières, devins, magiciennes, exerçaient alors, dans Paris, leur sinistre industrie. Quelques noms sont dans toutes les mémoires : la Vigoureux, Marie Bosse, ses deux fils et sa fille, et surtout Catherine Deshayes, femme Monvoisin, dite la Voisin. Ces sorcières — car le plus souvent, c'étaient des femmes — ne se bornaient pas à tirer des horoscopes. La plupart s'occupaient de médecine, telle la Voisin, dont le dossier contient une recette pour les boutons du visage, un remède pour la migraine et une formule de « quintessence d'ellébore », pour assurer longue vie. Chez presque toutes ces mégères, on découvrit des drogues, des plantes, des instruments variés. Beaucoup faisaient des accouchements; un plus grand nombre, peut-être, étaient des avorteuses invétérées...

Quant aux pratiques sacrilèges des devins et pythonisses — magie blanche ou messes noires avec sacrifices d'enfants — La Reynie a écrit à leur sujet qu'« il est difficile de présumer seulement que ces crimes soient possibles; cependant, ce sont ceux qui les ont faits qui les déclarent eux mêmes »...

L'article 4 de l'édit concerne les empoisonneurs : « Seront punis de semblables peines (c'est-à-dire, de celle de mort prononcée par l'art. 3, contre ceux qui joindraient à la superstition l'impiété et le sacrilège) tous ceux qui seront convaincus de s'être servis de vénéfices et de poison, soit que la mort s'en soit ensuivie ou non, comme aussi ceux qui seront convaincus d'avoir composé ou distribué du poison pour empoisonner; et parce que les Crimes qui se commettent par le poison, sont non seulement les plus détestables et les plus dangereux de tous, mais encore les plus difficiles à découvrir; Nous voulons que tous ceux, sans exception, qui auront connaissance qu'il aura été travaillé à faire du poison, qu'il en aura été demandé ou donné, soient tenus de dénoncer incessamment ce qu'ils en sauront à nos Procureurs généraux ou à leurs Substituts, et en cas d'absence, au premier Officier public des lieux, à peine d'être extraordinairement procédé contre eux, et punis selon les circonstances et l'exigence des cas, comme auteurs et complices desdits Crimes, et sans que les Dénonciateurs soient sujets à aucune peine, ni même aux intérêts civils lorsqu'ils auront déclaré et articulé des faits ou des indices considérables qui seront trouvés véritables et conformes à leur dénonciation, quoique dans la suite les personnes comprises dans

lesdites dénonciations soient déchargées des accusations ; dérogeant à cet effet à l'art. 73 de l'Ordonnance d'Orléans, pour l'effet du vénéfice et du poison seulement, sauf à punir les calomniateurs selon la rigueur de ladite Ordonnance. »...

Quant à l'article 10 de l'édit, il n'a, pour nous, qu'un intérêt purement historique. Il dit, en effet : « Défenses sont aussi faites à toutes personnes autres qu'aux Médecins et Apothicaires, d'employer aucuns insectes venimeux, comme serpents, crapauds, vipères & autres semblables, sous prétexte de s'en servir de médicaments, ou à faire des expériences, et sous quelque autre prétexte que ce puisse être, s'ils n'en ont la permission expresse et par écrit. »

On sait que la médecine de nos pères se servait de ces animaux dans un but thérapeutique. Les sorciers et les empoisonneurs les utilisaient aussi. Avec le crapaud, on faisait une « poudre à aimer⁴⁷ » contenant, sans doute, de la cantharide. Mais il y avait plus, on empoisonnait un crapaud avec du sublimé ou de l'arsenic. On le sacrifiait aussitôt après, on recueillait son urine, que l'on considérait, — bien à tort, d'ailleurs, — comme très dangereuse. On se servait également du venin de l'animal en putréfaction, dont la virulence était exaltée par le toxique. Le venin des crapauds était un des poisons favoris de la Brinvilliers.

Enfin, le dernier article (article XI) de l'édit royal accorde aux seuls médecins, chimistes et apothicaires, la permission d'avoir un laboratoire : « Faisons très expresses défenses à toutes personnes, de quelque profession et condition qu'elles soient, excepté aux Médecins approuvés, et dans le lieu de leur résidence, aux Professeurs en Chimie, et aux maîtres Apothicaires d'avoir aucuns laboratoires, et d'y travailler à aucunes préparations de drogues ou distillations, sous prétexte de remèdes chimiques, secrets particuliers, recherche de la pierre philosophale, conversion, multiplication ou raffinement des métaux, confection de cristaux ou pierres de couleur, et autres semblables prétextes, sans avoir auparavant obtenus de Nous, par Lettres du Grand Sceau, la permission d'avoir desdits laboratoires, présenté lesdites Lettres, et fait déclaration en conséquence à nos Juges et Officiers de Police des lieux. Défendons pareillement à tous distillateurs, vendeurs d'eau-de-vie, de faire autre distillation que celle de l'eau-de-vie et de l'esprit-de-vin, sauf être choisi d'entre eux le nombre qui sera jugé nécessaire pour la confection des eaux-fortes dont l'usage est permis ; lesquels ne pourront néanmoins travailler qu'en vertu de nosdites Lettres et après en avoir fait leurs déclarations, à peine de punition exemplaire. »

Lors des perquisitions ordonnées par la Chambre ardente, on trouva, en effet, chez tous les accusés, un laboratoire muni de presque toutes les substances chimiques connues...

Nombre d'apothicaires, aussi possesseurs de laboratoires en raison de leur métier même, furent les complices des empoisonneurs. Chargés ordinairement d'administrer, ils pouvaient ajouter aux médicaments des acides qui, déterminant un rétrécissement aigu de l'intestin, étaient susceptibles d'amener la mort par obstruction.

47 Cet article trahit une des principales préoccupations de La Reynie. Il confirme les allégations, si souvent répétées, relativement à ces *poudres pour l'amour* que Mme de Montespan voulait essayer sur Louis XIV, et qui pouvaient donner la mort.

Tel est, en substance, le fameux édit de 1682. Son retentissement fut énorme. Les empoisonnements par séries cessèrent en France. La sorcellerie et la magie, quoique plus vivaces, furent, du moins, pratiquées avec plus de discrétion.

Si justifiées, si fermes, si pleines de sens étaient les prescriptions royales que sur elles, à peine modifiées, repose toute la législation moderne. »

Source : R. Goulard, in *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, juin 1914, pp. 260-268).

Le pacte de famine controversé.

À partir de 1730 il est pourvu à l'approvisionnement de Paris d'une façon nouvelle. Le gouvernement, lassé d'avoir à s'occuper constamment d'achats de grains, consentit à affermer à une compagnie particulière le soin et les soucis de fournir à l'État, suivant les besoins, les grains nécessaires au fonctionnement des greniers. L'État restait toujours le distributeur de ces grains et c'était lui qui les faisait vendre avec perte. Cette compagnie n'avait absolument rien d'illicite, et personne jusqu'ici n'a pu établir que les procédés de cette compagnie ne furent pas réguliers ; les faits mêmes prouvent constamment le contraire. Nous pouvons citer à l'appui de notre affirmation l'opinion d'un écrivain aussi consciencieux qu'érudit, M. P. Clément, celui des auteurs qui a étudié le *Pacte de famine* avec le plus de soin et d'impartialité et qui s'est constamment refusé de croire à l'existence d'un trafic ayant pour but de provoquer la disette dans un but intéressé.

Voici comment il s'explique sur la fameuse compagnie : « En 1730, un contrôleur général, qui mériterait d'être plus connu pour le bien qu'il a fait et le mal qu'il a empêché, Philibert Orry, crut devoir autoriser la formation d'une compagnie dont les spéculations devaient avoir pour principal objet l'approvisionnement de la capitale. Un autre contrôleur général dont j'ai fait connaître les grandes vues, la droiture et l'austérité, Machault d'Arnouville, renouvela le bail passé par Orry. Ses successeurs, de Laverdy et Maynon d'Inveau, approuvèrent ces spéculations ; l'abbé Terray en fit autant... Enfin Necker... conserva et maintint, pendant toute la durée de son administration, la compagnie sans laquelle le gouvernement ne croyait pas alors qu'on pût pourvoir à la subsistance de Paris... » Nous verrons plus loin à quelle époque fut supprimée cette compagnie, et le préjudice qui en résulta pour l'alimentation de la capitale.

Une déclaration, datée de Versailles, du 16 avril 1737, et *enregistrée au Parlement de Paris* le 10 mai suivant, nous indique l'endroit où l'État enfermait les bleds du Roi : par cette déclaration un grenier contenant au moins dix mille muids¹ de blés, pour l'approvisionnement de Paris, devait être installé en la maison de la Salpêtrière.

Pendant les années de disette, l'État ne s'occupait pas seul de soulager les pauvres. C'est encore Voltaire qui vient nous renseigner. Il nous apprend qu'en 1748, « le fermier général Bouret, qui mourut depuis insolvable, après avoir mangé quarante-deux millions, avait fourni du blé à toute une province sans en tirer aucun profit, et s'était contenté d'une médaille que cette province avait voulu faire frapper en son honneur. »

Michelet — malgré la facilité avec laquelle il accepte les renseignements les moins autorisés, lorsqu'il s'agit de flétrir l'Ancien Régime — n'a pas pu trouver le moindre document pour prouver que Louis XV ait eu « l'idée, le plan arrêté d'affamer le

1 Le muid contient douze septiers ; le septier douze boisseaux pesant 20 livres chacun. Le poids légal du muid était de 2880 livres.

peuple et de l'armer contre lui ; » pourtant il ne peut abandonner complètement l'accusation de spéculation sur les grains ; il nous apprend « que ce roi était marchand, qu'il avait intérêt (*avec Bouret et autres*) dans le trafic des blés, et que, comme tout marchand, il aimait à vendre cher². » Michelet a bien soin de ne pas dire où il a puisé ce renseignement, et pour cause, mais il faut avouer qu'il a joué de malheur en nous donnant le nom de l'associé de Louis XV.

Nous arrivons ainsi à l'époque où les questions d'alimentation publique occupaient tous les esprits : « Vers l'an 1750, la nation, rassasiée de vers, de tragédies, de comédies, d'opéras, de romans, d'histoires romanesques, de réflexions morales plus romanesques encore, et de disputes théologiques sur la grâce et sur les convulsions, se mit enfin à raisonner sur les blés. — On oublia même les vignes pour ne parler que de froment ou de seigle. On écrivit des choses utiles sur l'agriculture : tout le monde les lut, excepté les laboureurs. On supposa, au sortir de l'Opéra-comique, que la France avait prodigieusement de blé à vendre. Enfin, le cri de la nation obtint du gouvernement, en 1764, la liberté de l'exportation... On exporta beaucoup, on exporta trop. Comme le remède avait été déclaré excellent contre la disette, lorsque la disette arriva, elle produisit toujours quelques séditions. On accusa le ministère et les monopoleurs, plutôt que la sécheresse, la pluie ou l'excès d'exportation ; un revirement se produisit dans l'opinion publique, quelques plaignants passèrent d'une calamité à l'autre. Ils éclatèrent contre l'exportation qu'ils avaient demandée : ce qui fait voir combien il est difficile de contenter tout le monde et son père.

Des gens de beaucoup d'esprit et d'une bonne volonté sans intérêt, avaient écrit avec autant de sagacité que de courage en faveur de la liberté illimitée du commerce de grains. Des gens qui avaient autant d'esprit et des vues aussi pures, écrivirent dans l'idée de limiter cette liberté ; et M. l'abbé Gagliani, Napolitain, réjouit la nation française sur l'exportation des blés ; il trouva le secret de faire, même en français, des dialogues aussi amusants que nos meilleurs romans, et aussi instructifs que nos meilleurs livres sérieux. Si cet ouvrage ne fit pas diminuer le prix du pain, il donna beaucoup de plaisir à la nation, ce qui vaut beaucoup mieux pour elle.

Les partisans de l'exportation illimitée lui répondirent vertement. Le résultat fut que les lecteurs ne surent plus où ils en étaient : la plupart se mirent à lire des romans en attendant trois ou quatre années abondantes de suite qui les mettraient en état de juger. Les dames ne surent pas distinguer davantage le froment du seigle. Les habitués de paroisse continuèrent de croire « que le grain doit mourir et pourrir en terre pour germer³. »

À force de parler des moyens de prévenir la cherté du pain, on l'avait provoquée, et d'ordonnances en ordonnances, d'édits en édits, l'on vit la crise augmenter. Les disettes se renouvelaient plus terribles à chaque nouvelle mesure prise pour les conjurer.

Au lieu d'attribuer ces malheurs à leurs véritables causes, on se mit à écrire sur toutes ces questions, et la plupart des écrivains et des pamphlétaires qui prirent part à la polémique ne firent que jeter de l'huile sur le feu en traitant d'une manière difficile

2 Michelet, *Louis XV*.

3 Voltaire, *Édit. De Kehl*, XXXVIII, 317.

qu'ils ne connaissaient pas et en accusant successivement les monopoleurs, les compagnies, les ministres et le Roi⁴.

L'école révolutionnaire, à la tête de laquelle figuraient les encyclopédistes et les parlementaires, commençait à se dessiner. Pour fronder l'autorité ministérielle, elle fit de la question des subsistances son cheval de bataille ; dans cette lutte, elle avait tous les avantages. Le fait, qui servait de base à ses accusations, et qui était la disette, était réel ; le peuple en souffrait. Elle se gardait bien de dire que le gouvernement royal travaillait énergiquement à y porter remède. Ses discussions envenimaient le mal. Apportait-elle une solution ? Lorsqu'elle triomphera plus tard nous la verrons substituer son système à celui qu'elle combattait et produire des résultats encore plus désastreux : « On découvre maintenant, écrit une Anglaise pendant la Terreur, que les causes naturelles et l'égoïsme des individus suffisent pour produire une disette temporaire ; pourtant quand ce malheur arrivait sous le Roi, on l'attribuait toujours aux machinations du gouvernement⁵. »

On avait eu des disettes en 1740, 1741 et 1752, sous le régime prohibitif ; on en eut en 1767, 1768, 1769, 1775, 1776, 1773 et 1788, sous le régime de la liberté d'exportation.

Des récoltes particulièrement bonnes en 1765 et 1766, non seulement avaient suffi à la nourriture des habitants, mais encore avaient permis d'exporter des grains, chaque année, pour plus de quinze millions de francs. Bientôt aux bonnes récoltes succèdent les mauvaises, et, en 1767, des troubles graves éclatent dans les provinces. Le peuple crie aux accapareurs et l'administration s'en émeut : elle fait distribuer des secours aux localités les plus maltraitées ; le gouvernement, le 31 octobre, donne des primes à l'importation des grains et exempte les navires importateurs des droits de fret. Le Parlement convoque des députés de toutes les cours et de toutes les communautés et décide à l'unanimité qu'on demandera le rapport des déclarations de 1763 et de 1764 et qu'on reviendra au régime prohibitif. Sous la pression des *physiocrates*, le Conseil cassa l'arrêt.

La population de Paris resta assez tranquille, maintenue par la maréchaussée, mais il n'en fut pas de même en Normandie où la populace se porta aux plus graves excès. Elle pilla les magasins de blés et jeta les grains à la rivière. Le 5 mai 1768, le Parlement, dans un mémoire au Roi, demanda, de nouveau, la suspension de la liberté d'exportation qu'il avait réclamée quelques années auparavant (3 août 1752). Les récoltes venant soulager momentanément la misère, il ne fut pas donné suite à cette supplique, et dès le commencement de l'automne la disette se fit sentir plus grande encore que l'année précédente. Le Parlement intervint de nouveau sans succès : dans un second mémoire au Roi, il se plaint « d'achats considérables, faits en même temps, pour un même compte, dans plusieurs marchés de l'Europe : des entreprises de par-

4 Le gouvernement employait des moyens plus pratiques en favorisant les recherches sur le progrès de l'agriculture et sur les maladies des grains et en dégrevant ceux qui s'occupaient de défrichements. Il fit distribuer à ses frais, dans les provinces, plusieurs ouvrages d'agriculture, et entre autres, *la Pratique des défrichements des terres et l'art de les fertiliser par l'écobue*. — Cet ouvrage de Louis-François Henri de Menon, marquis de Turbilly, était édité pour la quatrième fois, en 1811. À la suite des expériences faites par Tillet, sous les yeux du roi, sur la maladie des grains, on fit imprimer au Louvre le résultat du travail de ce savant membre de l'Académie des Sciences, et le gouvernement l'envoya à tous les intendants de provinces. L'ouvrage dont il est question ici est le *Précis des expériences faites à Trianon sur la cause qui corrompt les blés*, 1756, in-8°.

5 H. Taine, *Séjour en France*, p. 207.

ticuliers ne peuvent être aussi immenses, » ajoutait-il ; « il n'y a qu'une société dont les membres sont puissants en crédit, qui soit capable d'un tel effort : ici on a reconnu l'impression du pouvoir, le pas de l'autorité. Le négociant spéculateur ne s'y est pas trompé ; les enharrements⁶ ont été faits à l'ombre de l'autorité, par des gens soutenus et bravant toutes les défenses ; *nous en avons la preuve entre nos mains...* Sire, notre devoir est de vous avertir que le royaume est menacé des plus terribles dangers. L'unique remède à son état violent est de punir l'abus, de faire régner les lois, *de réprimer la cupidité des monopoleurs* ou de laisser à vos cours le soin de les poursuivre⁷. »

En présence d'accusations aussi graves, le ministre Bertin fit la seule chose qu'il y eût à faire, il envoya au Parlement, *qui avait des preuves en main* et qui demandait *la répression des monopoleurs*, des lettres patentes ordonnant « d'informer et de procéder contre ceux qui, de dessein prémédité, auraient causé le renchérissement des grains par quelque manœuvre que ce fût, ainsi que contre ceux qui, méchamment, auraient semé ou accredité les bruits de ces manœuvres par des propos ou des écrits. »

Bertin accompagna l'envoi de ces lettres patentes d'une lettre fort digne dans laquelle il faisait remarquer au Parlement « que ses réflexions n'étaient que des *conjectures* et des *conjectures peu conformes au respect du Roi*. » Il mettait, pour conclure, le Parlement en demeure de prouver ses accusations. Mis ainsi au pied du mur, le Parlement *qui n'avait pas de preuves en main* fut contraint d'envoyer une lettre d'excuses : « Quand nous avons dit, expliquait-il, que le monopole existait et qu'il était protégé, à Dieu ne plaise, Sire, que nous eussions en vue Votre Majesté ! Mais *peut-être* quelques-uns de ceux à qui vous distribuez votre autorité. »

Le Parlement en fut quitte pour sa honte et le gouvernement se borna à faire arrêter les pamphlétaires qui essayaient de faire passer comme certaines les calomnies accueillies si légèrement par le Parlement.

Ce fut dans ces circonstances que l'on enferma à la Bastille un individu, à moitié fou, auteur et propagateur de ces accusations si graves : Le Prévôt de Beaumont, dont nous nous réservons d'entretenir plus longuement le lecteur.

Pendant trois ans, la situation fut à peu près la même ; si la disette diminua, les esprits restèrent toujours très échauffés.

C'est au milieu de ces luttes ardentes qui mettaient de si fortes entraves à la marche du gouvernement, que l'abbé Terray arriva au ministère. Il comprit, nous dit un écrivain révolutionnaire, « qu'on ne pouvait prévenir la disette que par des sacrifices faits sur la denrée même⁸. »

Les embarras financiers venaient s'ajouter à l'inquiétude sur les subsistances, et aux vives attaques que leur législation provoquait contre le gouvernement. Jamais ministre n'eut à faire tête à plus d'adversaires. Terray s'en tira comme il put, et les opinions sont très partagées sur son compte. Mais ce qu'il est curieux de constater,

6 Enharrement ou Arrhement, s. m. *en Commerce*, c'est une convention que l'on fait pour l'achat de quelque marchandise, sur le prix de laquelle, on paye quelque chose par avance.

7 A. Floquet, *Histoire du Parlement de Normandie*, VI, 429. Dans sa lettre du 23 octobre 1768, Bertin annonçait de « notables secours, accordés sur le trésor royal, pour l'approvisionnement de Rouen et des autres villes de Normandie. » VI, 428.

8 Linguet, *Annales politiques, civiles et littéraires*, 1779, VI, p. 285.

c'est que ce ministre tant décrié par la plupart des historiens, qui ont peut-être porté sur lui un jugement trop précipité, ce ministre trouva dans le parti de la Révolution de fervents apologistes ; il n'est pas inutile d'insister sur ce point.

François Le Brun qui, après avoir été secrétaire du chancelier Maupeou, « a rempli, pendant les quinze premières années de ce siècle, les fonctions les plus élevées, quinze ans après la chute de l'abbé Terray, et en pleine Assemblée constituante, c'est-à-dire en face des hommes qui l'avaient vu à l'œuvre, » déclarait, sans provoquer la moindre protestation, que cet ancien contrôleur, qu'il compare à Sully et à Colbert, avait cru que la base de toute finance était l'ordre dans la recette et dans la dépense. L'apologie de Terray, par Le Brun, n'est rien en comparaison des éloges que MM. Armand Marrast et Dupont crurent devoir lui prodiguer⁹.

Lorsque l'abbé Terray arriva au pouvoir « un règlement, peut-être bon en lui-même, mais imprudent par la circonstance, avoit occasionné un haussement effectif dans la valeur des blés : M. de Laverdy avoit négligé de remédier à ce désastre, dont peut-être il ne devinoit pas la cause. L'abbé Terray sentit le mal et crut voir le remède : — Il imagina que des achats prudents et des ventes faites avec discrétion, pourroient opérer sur les marchés l'effet qu'on avoit mal à propos attendu d'une loi ; il se flatta d'établir par ce moyen un équilibre inaltérable, puisqu'il auroit toujours dans la main un poids suffisant pour prévenir les oscillations de la balance... — Certainement l'abbé Terray, en cela comme dans le reste, avoit touché au but : peut-être se trompa-t-il dans les moyens qu'il prit pour assurer l'exécution de son projet ; je le crois même. Peut-être quelques-uns de ses agens ne furent-ils pas assez discrets, ou d'autres assez intègres ; *ce qui n'est pas prouvé à beaucoup près* ; mais cependant il résulta de leurs opérations, ou, si l'on veut, de leurs manœuvres, que le prix du pain, quoique augmenté, fut contenu ; il n'y eut pas, dans les dernières années du feu Roi, de disette aussi cruelle qu'on auroit pu l'appréhender, d'après les inconséquences d'une partie du ministère, devenue élève et prosélyte du fanatisme farinier dont j'ai parlé. Ce préservatif efficace ne coûta pas, dans toute la régie de l'abbé Terray, CINQ millions¹⁰. »

Linguet nous semble dans la circonstance avoir été particulièrement bien informé ; ses renseignements puisés à bonne source se trouvent du reste constatés par d'autres ouvrages, dont l'autorité est indiscutée. Les historiens qui ont étudié le *Pacte de Famine* n'ont pas tenu assez de compte de ces explications de Linguet. Elles méritent au moins qu'on les examine et qu'on les réfute. Ils ont fait trop de cas du travail de cet écrivain lorsqu'il s'est agi de la Bastille, pour ne pas l'écouter lorsqu'il traite une question aussi grave que le *Pacte de Famine*.

Après avoir fait l'éloge de l'abbé Terray, Linguet ajoute : « Que reste-t-il donc à vérifier de sa vie publique et de sa gestion ministérielle ? La vente secrète, mais autorisée des grains ; VENTE SUR LAQUELLE L'ÉTAT PERDOIT, et dont on a *prétendu* que les agens savoient s'assurer d'immenses bénéfices¹¹. — Cet article est un de ceux sur lesquels la conviction semble le mieux acquise. D'abord il est avoué, même dans le compte ci-dessus, du moins quant aux pertes volontaires qui en résultoient ; et il

9 *Fastes de la Révolution française*, Introduction, p. 159.

10 Linguet, *op. cit.*, p. 302 et suiv.

11 Linguet fait ici allusion à Sorin, Doumerc et Roland. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de ces accusations.

semble ensuite démontré, par une infinité d'anecdotes authentiques. — Par exemple, on se rappelle une adresse, insérée, je ne me souviens plus en quelle année, mais sous l'administration de l'abbé Terray, dans l'*Almanach royal*¹², on y lisoit : *M. Mirlavaud, trésorier des grains POUR le compte du Roi*. — Il s'éleva des cris affreux : il étoit clair que le Roi négocioit en grains¹³ ; il étoit clair que *l'âme damnée* de la finance étoit aussi l'agent de ce commerce infernal, et que celui qui prenoit de force, avec des arrêts, l'argent des bourgeois agioteurs dans leurs poches, se servoit du trafic des bleds pour épuiser avec adresse ce qui restoit au peuple de ce métal. — L'imprimeur fut suspendu de son privilège pendant six mois¹⁴. Le censeur *Marin*, approbateur de la liste qui contenoit cette adresse scandaleuse, perdit ses places et ses protections. Le contre-coup d'une affaire où il n'avoit aucun intérêt l'avoit déjà voué au ridicule ; cette surprise, dont assurément il étoit fort innocent, acheva de le perdre, et cette rigueur de persuader que l'objet qui la causoit avoit quelque chose de bien grave. À quoi cependant, au fond, se réduisoit tout ce fracas ? À un fait bien simple, mais absolument dénaturé, grâce aux clameurs de la secte discréditée aujourd'hui, alors très florissante. »

Lorsque l'abbé Terray quitta le pouvoir, le 24 août 1774, il laissait au Trésor royal, en blés PAYÉS pour contenir le prix des marchés, *mais blés dont la valeur est également rentrée sous LE MINISTÈRE SUIVANT* : 6,400,000¹⁵.

Les minutes de la correspondance administrative de l'intendant de la Généralité de Paris, Bertier, nous montrent quel usage l'État faisait des blés du Roi et quelles mesures paternelles il prenait pour soulager les pauvres, sous le ministère de l'abbé Terray.

Cette correspondance, qui nous a été obligeamment communiquée par M. le comte Charles de Bertier, que nous tenons à remercier ici, nous donne mille preuves de cette immixtion salulaire de l'État dans la distribution des secours en grains ou en riz. Nous prendrons pour exemple la subdélégation d'Auxerre, de 1770 à 1774. M. de Bertier ordonne fréquemment à Baudot, son régisseur à Sauvigny-le-Bois, de distribuer *gratuitement* aux habitants pauvres de ses domaines en Bourgogne du riz tout cuit, de faire porter tous les grains récoltés chez lui, sur les marchés de Cussy-les-Forges et de

12 Dans l'*Almanach royal* de 1774, on lit, p. 553 : Mirlavaud, trésorier des grains AU compte du roi, rue Saint-Martin, vis-à-vis la fontaine Maubué.

13 Cette affaire fit, en effet, beaucoup de bruit ; elle fut exploitée par les pamphlétaires. Nous lisons dans les *Mémoires secrets* de Bachaumont (VII, 121), à la date du 1^{er} février 1774 : « On a fait de mauvais vers sur le sieur de Mirlavaud, trésorier des grains au compte du roi, annoncé dans l'*Almanach royal de 1774*. Les curieux les recueillent toujours comme faisant grande sensation en ce moment et anecdote pour l'avenir. Les voici :

Ce qu'on disoit tout bas, est aujourd'hui public :
Des présents de Cérès le maître fait trafic,
Et le bon Roi, loin qu'il s'en cache,
Pour que tout le monde le sache,
Par son grand Almanach sans façon nous apprend
Et l'adresse et le nom de son heureux agent. »

14 « Le 7 février 1774. L'*Almanach royal* de cette année devient extrêmement recherché à cause de l'annonce nouvelle dont on a parlé, et qui n'existera plus à l'avenir. Le sieur Le Breton, l'imprimeur, en a reçu une sévère réprimande, et son imprimerie est fermée pour trois mois. » Bachaumont, *Mém. secrets*, VII, 123.

15 Les chiffres cités par Linguet se trouvent corroborés par la déposition d'un employé de Turgot cité par Charpentier. — Lorsque Roland fut se constituer prisonnier à la Bastille, le 15 octobre 1779, il dit au gouverneur : « ... Quoique ce que je pouvois devoir à Sa Majesté fût peu conséquent, venant de lui rendre un compte partant quitte, d'environ six millions provenant de la vente des grains qui appartenoient au gouvernement sous le règne précédent. » *Bastille dévoilée*, VI, 140.

Lisle-sous-Montréal et de les vendre à 2 sols au-dessous du cours du marché d'Avalon. En outre, il fait arriver des grains, dont il paie le prix par avance, par l'intermédiaire de Doumerc et de Malisset Tantôt apprenant, par le maire d'Avallon, que les habitants de cette ville ont besoin des mêmes secours, il donne l'ordre à Doumerc d'augmenter en conséquence la quantité de grains destinée à Cussy ; tantôt c'est le comte de Bourbon-Busset qui lui écrit de Vesigneux, pour lui demander des secours pour la ville de Lorme et auquel il fait livrer 300 boisseaux de grains, etc. Nous nous bornons à ces citations que nous pourrions multiplier à l'infini. Il faut avouer que de tels actes de générosité faits par l'intendant, tant en son nom personnel qu'au nom de l'État¹⁶ constituent une singulière façon de spéculer sur les grains

Voyons maintenant ce qui advint lorsqu'à la suite de la retraite de l'abbé Terray, arrivèrent au pouvoir les Économistes, qui devaient faire cesser tous les maux. Pour faire voir l'inutilité de leurs tentatives, qui furent aussi malheureuses, malgré leur *honnêteté*, que celles de l'abbé Terray, malgré son *habileté*, nous citerons encore Linguet.

L'abbé Terray renvoyé, on prend d'autres mesures : « on mit en principe que c'étoit un bien que le *pain fût cher*, et, ensuite, par une modification toute philosophique, qu'il ne fût pas *bon marché*. On affirma que la police n'avoit pas de secret plus efficace pour n'en jamais manquer ; et afin d'atteindre sûrement au but, on rendit des lois expresses pour rendre les marchés déserts ; on ferma toutes les issues par lesquelles jusque-là on s'étoit flatté d'assurer l'abondance et de remédier aux disettes. On métamorphosa les édits en sermons philosophiques ; on les infecta de je ne sais quelle verboiserie ridicule qui sembloit inviter à la discussion bien plus qu'à l'obéissance... On avoit blâmé, dans tous les bavardages emphatiques, honorés du nom de *préambules*, l'intervention des agens royaux dans un commerce dont la liberté la plus absolue étoit, disoit-on, l'aliment unique et le soutien : il fallut acheter chèrement *au compte du Roi*, vendre à bon marché *au compte du Roi*, fermer les sorties *de par le Roi*...

Il est vrai que, quelque temps après, dans l'embarras, dans la fureur peut-être d'avoir pris un engagement aussi éclatant, on a essayé de diriger les soupçons publics et la sévérité royale sur deux hommes employés par l'abbé Terray à son administration pacificatrice des marchés. Ils ont été mis à la Bastille avec éclat ; on leur a fait leur procès ; la commission chargée de les juger a eu pour procureur général un magistrat qui devoit être malintentionné pour leur protecteur ; et cependant leur innocence étoit si évidente, l'intégrité des juges s'est trouvée si parfaite, qu'ils ont été honorablement déchargés de toute accusation ; il n'est resté de cette dénonciation terrible que le monument hasardé qui la contenoit¹⁷. »

16 Sous le ministère de Turgot, Bertier continua ses secours : le 15 avril 1775, il ordonna à Rives son secrétaire général, de distribuer 2.000 liv. de riz tout cuit aux pauvres de Presles et de Cussy, et de procéder à une opération semblable dans les paroisses de Provancy, Lisle-sous-Montréal, Dissangy, Massangy, Tormancy, Civry, *de manière que le peuple soit satisfait*. — Le 24 avril, il ordonne de vendre le blé 2 s. au-dessous du cours. — Le 26, il annonce à Baulot l'envoi de 10.000 liv. de riz pour les pauvres, avec autorisation d'en vendre aux gens aisés, à raison de 5 s. la livre. — Le même jour, il fait envoyer 3.000 liv. de riz à Briesnon-l'Archevêque, subdélégation d'Auxerre, et 1.000 liv. à Compiègne.

17 Linguet, *op. cit.*, 288, 301, 305.

Linguet fait ici une nouvelle allusion à Daniel Doumerc et à Jean-Louis Sorin de Bonne, dont nous avons déjà parlé, employés chargés de l'approvisionnement des grains pour le compte de Sa Majesté. Ils furent arrêtés, le premier le 5 mai 1775, le second le lendemain, par ordre de Turgot. On les enferma à la Bastille. Voici quelle avait été la cause de leur détention. Quelques jours avant leur arrestation, « on avoit trouvé dans la rivière un sac de papiers relatifs au commerce des grains. Ils furent sur-le-champ portés chez le lieutenant de police, M. Albert. On crut alors qu'ils y avoient été jetés par ordre des sieurs Sorin et Doumerc. C'eût été trop maladroit pour être vraisemblable ; mais il a été constaté depuis que ces papiers avoient été jetés dans la rivière, du bureau de M. Albert lui-même, dont quelques commis furent chassés à cette occasion¹⁸. » Le 12 juin suivant, Albert vint à la Bastille et demanda à Doumerc de lui rendre un compte général des sommes perçues et employées par lui depuis qu'il avait été chargé de l'approvisionnement des blés pour le compte du Roi : « On ne trouva rien qui pût prolonger et même justifier la détention des sieurs Doumerc et Sorin ; ils furent mis en liberté le 20 juin 1775. On nomma une commission pour juger leurs comptes, et, à la honte de M. Turgot qui les avoit fait arrêter, les commissaires du Conseil rendirent, le 7 juin 1776, en faveur des deux accusés et pendant le ministère du même M. Turgot, un jugement qui portoit : que les comptes des sieurs Sorin et Doumerc préalablement arrêtés, ils les déclaroient en avance envers Sa Majesté de la somme de 396.065^{lt} 19^s 7^d. Au surplus, dit le même jugement, pourront lesdits sieurs Sorin et Doumerc se retirer par devers Sa Majesté pour obtenir les marques de satisfaction qu'elle croira devoir leur accorder en considération du bon ordre et de la fidélité de leur régie¹⁹. »

En réalité, Turgot était très irrité des violences qu'il avait eu à réprimer ; les émeutes connues sous le nom de *guerre des farines*, lui avaient fait perdre quelque peu le

18 Charpantier. *Bastille dévoilée*, IV, 51. « Je trouve ce fait dans un mémoire manuscrit, présenté au Roi par les sieurs Sorin et Doumerc pour leur justification, » ajoute Charpantier. Les *Mémoires secrets* de Bachaumont (XXX, 258-279-287) contiennent les renseignements suivants au sujet de cette affaire :

7 mai 1775. — « Il passe pour constant qu'on a conduit à la Bastille ces jours-ci deux personnages très connus et que le gouvernement recherchait depuis quelques mois. Ce sont les sieurs Sorin et Doumerc. On sait qu'ils étaient chargés de faire le commerce des bleds sous le ministère de l'abbé Terray, pour le compte du feu roi : quant au sieur Mirlavaud, qui avait eu l'impudence de se faire inscrire dans l'*Almanach royal* de 1774, *trésorier des grains au compte du Roi*, on le nommait aussi parmi ces détenus, mais on a vérifié que non. — La détention de ces Messieurs qui se regardaient déjà comme innocentés, faite dans un tems aussi critique, semblerait indiquer qu'on les soupçonnerait d'avoir quelque part aux troubles actuels »

19 mai 1775. — « Il y a grande apparence que les sieurs Sorin et Doumerc n'ont été mis à la Bastille que pour la forme, et faire voir au peuple qu'on s'occupait à découvrir les auteurs des calamités publiques. On ne doute pas qu'ils ne soient relâchés incessamment. — Le sieur Doumerc peu connu est l'intendant et le prête-nom du sieur Le Ray de Chaumont, intendant des Invalides, grand économiste et cependant grand monopoleur. »

25 mai 1775. — « Madame Sorin est allée voir tous les ministres depuis la détention de son mari à la Bastille et a été mal reçue de tous, sans qu'aucun lui ait articulé des griefs contre le prisonnier. Elle assure que les comptes de cet accusé sont en bonne règle, entre les mains de M. Albert, qui aurait pu le justifier pleinement en les produisant ; mais elle regarde comme l'ennemi le plus capital du sieur Sorin. Quant au sieur Doumerc, son sort dépend de celui du premier dont il était l'associé. Il se confirme que ce Doumerc avait été précédemment attaché au sieur Le Ray de Chaumont, et l'on ne serait pas surpris que celui-ci, d'une réputation fort équivoque, se trouvât compromis. »

Les extraits que nous venons de citer ne furent publiés que dans le supplément paru en 1786 seulement.

19 « En effet, le sieur Doumerc fut alors chargé du service des vivres de la guerre ; il l'a été depuis, et il l'est encore de celui de la marine. On sait que c'est par les secours qu'il donna l'hiver dernier (1788-89) que Paris fut approvisionné. Depuis le mois de juillet, il a cessé ce dernier service. » Charpantier, *op. cit.*, IV, 43.

sang-froid indispensable en pareilles occurrences. Cette guerre des farines qu'on a entourée à plaisir d'un certain mystère nous semble avoir été provoquée par la maladresse de ce ministre, qui avait agi avec une grande précipitation. Voici ce qui était arrivé : pour suivre les conseils de Turgot, « le Roi voulant détruire des idées aussi injustes que dangereuses de monopole autorisé, et rendre au commerce sa liberté, son activité bienfaisante, annonça que personne ne se mêlerait plus en son nom du commerce des grains. Alors, comme s'il fallait toujours à l'opinion un fantôme, de monopole contre lequel elle se bat, on se persuada, ou plutôt on dit, sans en être persuadé, que la liberté, cette même liberté dont le défaut avait donné l'existence au prétendu monopole de l'administration, avait créé un autre monopole, c'est-à-dire celui de plusieurs milliers de marchands²⁰. » Après les ordonnances royales, on vit donc une quantité considérable d'individus se mêler du commerce des grains dont ils espéraient tirer de grands profits ; leur déception fut profonde lorsque Turgot vint jeter brusquement sur le marché pour plus de six millions de grains. Ce furent eux, à notre avis, qui provoquèrent cette fameuse guerre des farines qui fit de nombreuses victimes. Notre opinion est appuyée sur les causes de l'emprisonnement de l'employé Roland dont nous avons déjà parlé, et dont l'histoire est longuement développée dans la *Bastille dévoilée*²¹.

Le sieur Charles-Nicolas Roland, dont il est cas, était né à Paris le 29 décembre 1729. Il avait été successivement ou simultanément receveur des tailles de l'élection de Chartres, caissier du sieur Watelet, receveur général des finances de la généralité d'Orléans, caissier du receveur général des domaines et bois de la généralité de Flandre. « Le samedi 15 octobre (1774), M. Albert, maître des requêtes, manda le sieur Roland, de la part de M. Turgot, contrôleur général des finances, et lui annonça que ce ministre avait jeté les yeux sur lui pour lui confier *la caisse ou seroit versé le produit de la vente qu'il alloit faire faire de tous les grains appartenant au gouvernement* (sous le règne de Louis XV), ainsi que la caisse et régie du droit de la sortie sur les grains passant à l'étranger ; et que M. le contrôleur général, auquel il falloit qu'il rendît sa réponse le lendemain, à Fontainebleau, avoit attaché à ces places six mille livres d'appointements²². » Le sieur Roland avait accepté ces fonctions et « des fonds de la caisse des grains paya beaucoup de dédommagements accordés à des personnes qui avoient essuyé des pertes lors de l'émeute de 1775, ainsi que des sommes allouées à des officiers de police qui avoient été employés à cette occasion. »

Il avait été maintenu dans ces fonctions par Necker en 1777, lorsque, soupçonné de concussion, il fut arrêté et enfermé à la Bastille, le 15 octobre 1779 ; il en sortit le 18 mars 1780, pour être transféré au Châtelet et le 30 novembre suivant à la Conciergerie. Élargi le 20 février 1781 nous n'avons pas pu établir s'il fut déclaré coupable ou innocent, mais cela importe peu dans la circonstance, l'histoire de son incarcération n'ayant servi qu'à nous montrer les mesures prises par Turgot lors de son arrivée au pouvoir.

20 *Analyse de l'ouvrage intitulé : De la législation et du commerce des grains.* Amsterdam, 1775, p. 10.

21 Bien que ses conclusions soient différentes des nôtres, il est intéressant de consulter *le journal de l'avocat La Païge* publié dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris* (1879, VI, 1 à 23), par M. Gazier. D'après M. Gazier, il faut voir dans la guerre des Farines le résultat des intrigues de Sartine et du Parlement Maupeou.

22 Charpantier, *op. cit.*, VI, 123.

Cette suppression momentanée des greniers du Roi suffit à expliquer la suppression qui fut faite dans l'almanach de 1775 de la mention du trésorier des grains du compte du Roi.

Les greniers du Roi furent rétablis, avant la retraite de Turgot; la concession de leur approvisionnement fut confiée à une compagnie, comme par le passé. À la tête de cette nouvelle compagnie se trouvaient les frères Leleu qui rendirent de si grands services pendant le cruel hiver de 1788-1789.

La libre exportation des grains, supprimée pendant quelques années, avait été rétablie par une loi enregistrée au mois de juin 1787; « cette loi avait été généralement applaudie, et en conséquence, l'on s'était livré au commerce des grains dans tout le royaume avec plus d'activité que jamais, et l'on avait envoyé dans l'étranger une quantité considérable de grains. » Cependant, à l'arrivée de Necker au ministère, le 25 août 1788, « il se hâta de prendre des informations sur le produit de la récolte et sur les besoins des pays étrangers. Ces informations lui ayant donné de l'inquiétude, il proposa à Sa Majesté de défendre l'exportation des grains... Ce fut dans les premiers jours de septembre qu'il commença à ordonner aux fermiers généraux, de la part du Roi, d'arrêter à plusieurs frontières l'exportation des grains, et le 7 du même mois, Sa Majesté fit rendre un arrêt de son conseil qui défendait d'une manière générale et absolue la sortie des grains hors de son royaume...

Sa Majesté crut prudent d'exciter le commerce à faire venir des grains de l'étranger, et Sa Majesté promit, par un arrêt de son conseil du 23 novembre, une prime de 40 sous par quintal de farine, et de 30 sous par quintal de blé, sur toutes les quantités de ces denrées qui seraient importées des États-Unis d'Amérique dans l'un des ports du royaume²³. » Le 11 janvier, le Roi accorda des encouragements analogues à l'importation des grains venant de tous les pays de l'Europe. « Cependant Sa Majesté, justement inquiète que le royaume ne reçût pas des secours équivalents à ses besoins, et l'expérience ayant instruit que peu de négociants veulent se mêler du commerce des grains, lorsque les prix sont chers et fixent les inquiétudes du peuple, Sa Majesté crut devoir s'assurer d'un approvisionnement extraordinaire, en faisant acheter dans l'étranger, *de ses propres deniers et à ses périls et risques*, une quantité considérable de blés et de farines, et le Roi confia ces commissions aux régisseurs des vivres et de la guerre, ils ont été autorisés à faire des achats au dehors dès le mois de novembre (1788), et depuis cette époque, ils n'ont jamais été un moment dans l'inaction.

Les achats faits dans l'étranger par les ordres de Sa Majesté *et pour son compte* s'élevaient à plus de vingt-cinq millions... Indépendamment de ces achats faits pour le compte du Roi, plusieurs villes ont fait venir des approvisionnements de l'étranger, et le Roi en a aidé quelques-unes de son trésor et d'autres de son crédit²⁴. » Grâce à cette prévoyante sollicitude du Roi, de grands malheurs furent empêchés : non content de venir en aide à la généralité de Paris, on dut envoyer des secours en blé à Reims, Caen, Rouen, Orléans, Lyon, Nancy. On fit venir également des blés de Marseille, et le Roi « encouragea les officiers municipaux à faire des efforts extraordinaires, en

23 Cette prime n'avait d'abord été établie que jusqu'à la fin de juin, afin de hâter l'arrivée des secours ; le 20 avril 1789, on prolongea le délai jusqu'au 17 septembre suivant.

24 *Mémoire instructif...*, par le directeur général des finances.

leur promettant de diminuer de son trésor royal la perte de ces opérations. » Le Roi accorda des indemnités aux boulangers de Paris et « soit à Paris, soit dans d'autres lieux, il fit vendre les blés qu'il avait tirés de l'étranger à des prix qui lui occasionnèrent une perte immense »

La Picardie, le Languedoc, les généralités d'Auch, de Bordeaux, de Montauban furent pareillement secourues par ces blés étrangers achetés « *pour le compte* » de Sa Majesté. Après tous ces efforts, tous ces sacrifices, ne doit-on pas conclure comme Necker : « Quand les hommes ont fait tout ce qui est en leur pouvoir, il ne reste plus qu'à se soumettre avec patience aux lois de la nécessité et aux décrets de la Providence. »

La correspondance inédite de Bertier va encore nous montrer ce que l'État faisait dans ces circonstances, l'activité et le dévouement que ses agents savaient déployer pour atténuer autant que possible les conséquences funestes de la disette. Pendant ce rigoureux hiver, Bertier se transporta chez la plupart des fermiers et laboureurs de la généralité ; il les questionna sur la quantité de grains qu'ils pouvaient avoir en réserve, en leur demandant combien ils pensaient en consommer jusqu'à la récolte ; d'après leurs aveux, il leur proposa de porter aux marchés qu'il leur indiquerait l'excédent de leur consommation ; ils acceptèrent cette proposition et s'engagèrent à la remplir par une soumission. Alors, Bertier, de retour à Paris, ayant avis que la disette de cette denrée se faisait sentir dans différents marchés, donna des ordres pour qu'ils fussent réapprovisionnés, mais les laboureurs et blattiers²⁵ voulant profiter de la circonstance vendirent leurs grains excessivement cher. Lorsque Bertier en fut informé, il résolut aussitôt d'y mettre un terme ; en effet, dès que les grains que le gouvernement avait fait acheter à l'étranger furent arrivés, il en fit passer dans ces mêmes marchés et *les fit vendre à un prix au-dessous du cours*, afin d'obliger les laboureurs et blattiers de baisser le leur. Ces derniers, obligés de les donner au même prix ou de les remporter chez eux, jurèrent contre les vendeurs des grains du gouvernement, lorsqu'ils virent que c'étaient les subdélégués qui en opéraient les rentrées en argent²⁶ ; ils inventèrent les plus noires calomnies contre Bertier, qu'ils regardèrent dès ce moment comme le plus grand accapareur !

Cette intervention, ces secours du gouvernement étaient demandés de toutes parts par les membres du bureau intermédiaire, par les municipalités, par les particuliers²⁷. À défaut de blé, le gouvernement faisait distribuer gratuitement ou à très bas prix, du riz²⁸ et des pommes de terre. Le 10 décembre 1788, Necker écrivait à Bertier la lettre suivante : « J'approuve, Monsieur, les secours en pommes de terre que vous voudriez

25 Un farinier, grainetier, vendeur de blés et autres sortes de grains.

26 Les subdélégués faisaient passer les fonds provenant de la vente des grains, à Joly, caissier autorisé par le gouvernement, qui les versait ensuite au trésor royal. (Note manuscrite de Bertier.)

27 Lettre du comte de Lancroy, membre du bureau intermédiaire de l'Assemblée de département de Montereau, à M le duc du Châtelet, du 23 novembre 1788.

28 Le 1^{er} juillet 1789, on avait reçu en secours venant de l'étranger *pour le compte du Roi* :

Farines.....	91.343 quintaux
Blés	673.154
Seigles.....	154.113
Orges.....	53.247
Riz.....	5.513

Pour utiliser tous ces grains, le roi dut faire construire des moulins à bras, « les moulins à eau ne pouvant fonctionner à cause de la gelée, et les moulins à vent, à cause du défaut de mouvement dans l'air. » (Mémoire

distribuer ; concertez-vous, je vous prie, avec la commission intermédiaire, si cela se peut sans retarder les secours nécessaires ; vous ne me dites pas quelle dépense sera l'effet de cette disposition, mais elle ne peut être digne d'attention. Je m'en rapporte à vos soins et je vous prie de les redoubler, s'il est possible, dans ces temps critiques. » Il ajoutait en post-scriptum : « M. de Lessart m'écrit que vous désireriez un arrêt qui enjoignît à MM. les commissaires députés de tenir la main à l'exécution de l'arrêt des grains. Je ferai là-dessus tout ce que vous voudrez, mais dans une circonstance où la marche devient si nécessaire et par conséquent si simple, vous n'éprouverez aucune difficulté que vous ne puissiez lever très facilement²⁹. »

Le même jour, Bertier répondait : « D'après ce que vous me faites l'honneur de me marquer, que vous approuvez que je fasse distribuer des secours en pommes de terre, je vais prendre les mesures nécessaires pour l'exécution de cette disposition et j'aurai celui de vous rendre compte de l'objet de cette dépense, qui, comme vous l'observerez avec raison, ne peut être bien considérable. J'y apporterai d'ailleurs toute l'économie possible. — Permettez, je vous supplie, qu'à l'occasion du post-scriptum de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet de ce secours, je prenne, Monsieur, la liberté de vous présenter ici les mêmes observations que je viens de mettre sous les yeux de M. de Villedeuil sur le défaut d'attribution du commissaire député pour l'exécution de l'arrêt du conseil du 23 novembre dernier. Je conviens que l'objet des opérations auxquelles je me livre sous votre autorisation est tel que je ne dois pas même croire qu'on puisse concevoir l'idée d'élever à ce sujet des difficultés, moins encore de le permettre. Si cependant il arrivait contre toute vraisemblance que l'exercice de l'espèce de pouvoirs que vous avez la bonté de me confier, relativement à l'exécution de cet arrêt, excitât quelque réclamation, vous sentez, Monsieur, qu'il serait extrêmement important pour moi d'être appuyé sur une autorisation en forme qui justifiât ma conduite. Je ne puis me livrer à cette opération sans le concours d'un grand nombre de personnes, qui sont avouées de moi par une correspondance suivie et multipliée, par des instructions écrites, que je suis obligé de leur donner pour les diriger et fixer les bornes de l'espèce d'action que je leur remets, action de pure surveillance et de simple excitation, à la vérité, mais on peut prendre de l'ombrage et des alarmes. Je conçois parfaitement la sagesse des raisons qui peuvent faire craindre la publicité de cette attribution³⁰, mais j'observe à M. de Villedeuil que tant que la loi qu'il ordonnera restera entre mes mains, et certainement elle y restera fidèlement, cette crainte est nulle. Je ne puis donc me dispenser, Monsieur, d'insister pour obtenir cette loi qui m'est de la plus grande importance, et j'ose espérer que sous cette condition, qu'il est même de mon intérêt d'observer pour ne pas voir contrarier un arrêté aussi essentiel et aussi urgent, elle me soit accordée³¹. Je ne me relâcherai pas, Monsieur, du zèle et de l'activité que je m'efforce de mettre dans ces opérations, trop heureux de pouvoir obtenir votre suffrage et votre approbation. Je suis... »

ministériel remis de la part du Roi au Comité des subsistances des États généraux, par le directeur général des finances. — Juillet 1789.)

29 Archives de M. le comte Charles de Bertier.

30 Le gouvernement ne voulait pas s'attirer la haine des producteurs auxquels il était obligé de faire tort au profit des consommateurs beaucoup plus nombreux.

31 L'arrêt dont il s'agit, ordonnait des mesures contre les accapareurs, et tout fait supposer que ces pouvoirs en forme ont été donnés par Mecker.

Pour bien comprendre le véritable sens de cette lettre, il faut se rappeler qu'à cette époque les assemblées provinciales et leurs commissions intermédiaires étaient en discussions constantes avec les intendants et leurs subdélégués dont elles auraient voulu détruire ou diminuer la prépondérance ; mais les populations n'en continuaient pas moins à s'adresser aux anciennes administrations dans les jours d'infortune³².

La situation, il faut l'avouer, était difficile pendant cet hiver de 1788. Les récoltes avaient été détruites sur une grande surface de la généralité de Paris, au mois de juillet précédent, par un orage de grêle dont on n'avait pas vu d'exemple ; jamais l'hiver n'avait été plus froid : les semences gelaient en terre ! La disette aurait sévi avec une rigueur excessive sans les sages précautions de l'administration. L'intendant se multiplie, il est partout à la fois. Arrive la réunion des États généraux ; la fermentation augmente et, en même temps, il faut pour Paris et Versailles des approvisionnements plus considérables. Bertier, en contact direct avec les populations, se rend un compte très exact du danger, il a senti l'orage gronder autour de lui : le consommateur qu'il a secouru ne lui sait aucun gré de son dévouement, le producteur ne lui pardonne pas d'avoir fait baisser le prix des grains à un moment où, les récoltes ayant été mauvaises, il avait besoin de vendre cher. Les colères, excitées du reste par les révolutionnaires, s'accumulèrent sur sa tête et nous savons comment il fut lâchement assassiné sur la place de Grève le 22 juillet suivant.

Malgré sa longueur, nous n'hésitons pas à citer en entier la lettre qu'il adressa à Necker le 18 mai 1789, lettre dans laquelle on pourrait trouver le pressentiment des malheurs qui l'attendent :

« À mon retour de la tournée dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte, mon premier secrétaire m'a montré une lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui écrire pour lui ordonner de mander aux maréchaussées de ne mettre aucun obstacle à l'expédition des bleds et des farines pour Paris.

« Les ordres dont il s'agit avaient déjà été donnés avant mon départ, et mon premier secrétaire les a renouvelés, suivant vos intentions. Mais, Monsieur, je ne puis vous cacher que ce changement dérange absolument le plan que vous aviez adopté pour la sûreté des subsistances de la ville et de la généralité de Paris, conformément à l'arrêt du Conseil du 23 avril.

« Il me paroît d'ailleurs impossible que le régime prohibitif puisse s'allier avec la liberté et qu'on puisse suivre pour certains lieux le système réglementaire, tandis que dans d'autres on admettra la liberté.

« D'après les dispositions de l'arrêt du 23 avril j'avais supposé que les propriétaires, fermiers, marchands et autres dépositaires de grains devoient être contraints à garnir les marchés dans l'arrondissement duquel ils se trouveroient, et qu'ils ne pouvoient disposer pour le commerce que de l'excédant de la quantité nécessaire pour l'approvisionnement du marché auquel ils ont l'usage de porter. J'avois soin de ne faire fournir les bleds étrangère que dans les marchés où les quantités de grains n'étoient pas suffisantes pour son approvisionnement.

32 Pour se rendre un compte bien exact des attributions des intendants et des subdélégués et de leur rôle pendant l'hiver de 1788, nous engageons les lecteurs à consulter un excellent travail, plein de faits présentés avec la plus grande impartialité : *Trois catastrophes à Pontoise en 1788-89. — La grêle, le grand hiver, la disette*, par E. Seré-Depoin. 1 vol. in-8°. Pontoise, A. Seyès.

« Pour parvenir à l'exécution de cette mesure, chaque brigade de maréchaussée avoit reçu des ordres, pour se transporter dans toutes les paroisses de son département, à l'effet de visiter, assistée du syndic, tous les greniers, granges et meules, de s'assurer de la quantité de grains qu'ils pouvoient contenir, d'évaluer ce qui pouvoit être nécessaire pour la consommation du propriétaire des grains et de sa maison, et de prendre sa soumission de porter le surplus au marché qui lui seroit désigné.

« D'après les relevés des procès-verbaux des maréchaussées, je me suis assuré que certains cantons avoient besoin de secours et j'en ai fait porter. Dans d'autres, je me suis contenté d'y maintenir la police et la tranquillité pour ne pas laisser perdre les subsistances qu'ils possédoient et qui avoient été reconnues suffisantes ; enfin, dans les plus heureux, j'ai abandonné au commerce les excédans qui pouvoient y exister au delà des besoins du pays.

« À l'égard de Paris, connoissant les ressources que votre sagesse lui avoit déjà acquises, je n'ai arrêté aucune des sources qui lui fournissent des farines. Mais pour les bleds, j'ai pensé qu'il suffiroit de lui conserver les magasins qui lui étoient ordinaires, et j'ai cru qu'il n'étoit pas nécessaire de lui en procurer de nouveaux au détriment de la province.

« Au surplus, rien n'empêcheroit de faire pour Paris ce que j'ai fait pour la province. Connoissant ses besoins, connoissant ce qui existe de matières chez les boulangers, on pourroit prendre des soumissions, de la part des meuniers, fariniers, laboureurs et marchands du dehors, des fournitures qu'ils peuvent faire jusqu'à la récolte, et le gouvernement n'auroit qu'à suppléer à ce qui manqueroit aux soumissions pour assurer l'approvisionnement complet de la capitale jusqu'à la moisson. Sans ces précautions, sans ces mesures, je ne conçois pas comment on peut vous laisser dans la tranquillité sur les subsistances de la capitale. Par l'effet, au contraire, de la liberté que vous accordez à tout ce qui peut arriver à Paris, il résulte que tout ce que j'ai cherché à assurer pour l'approvisionnement des marchés des environs sera apporté à Paris, non peut-être pour y être vendu à la halle, ce qui, alors, seroit d'un médiocre inconvénient, mais pour y être resserré chez les boulangers ou dans d'autres greniers, et y attendre un renchérissement plus fort de la denrée.

« Alors les marchés des environs se trouveront vides ; le peuple de la campagne, au désespoir, pillera les fermiers, les meuniers, les châteaux. On arrivera en foule à Paris pour y demander du pain ; les moulins destinés à l'approvisionnement de Paris, pillés ou près de l'être, s'arrêteront ; les arrivages de Paris cessant, et le peuple de la campagne y affluant de tous les côtés, l'effroi montera au comble et je doute qu'aucune force quelconque puisse arrêter les désordres.

« Pardon, Monsieur, de vous présenter des idées aussi sinistres, mais j'ai déjà prévu et malheureusement mes idées noires se sont réalisées. Déjà on n'apporte plus au marché de Choisy ; j'y envoie de Paris des grains ; le marché de Montlhéry ne conserve un peu de tranquillité qu'au moyen de 100 cavaliers qui contiennent le peuple, et d'une grande quantité de grains que j'y envoie chaque semaine. Depuis la semaine dernière je suis obligé d'en faire autant pour Arpajon et Palaiseau. Le marché de Gonesse, le plus considérable des environs de Paris, est prêt à manquer. M. de Machault, en me priant d'y envoyer des grains, m'annonce tous les malheurs que je vous expose. Le marché de Lagny a été pillé deux fois malgré la maréchaussée et les

troupes qui y sont. Les officiers de police sont dans la crainte et n'osent se présenter aux marchés. La maréchaussée ne sait plus que faire ; les troupes mollissent.

« Je viens de vous exposer, Monsieur, avec toute vérité la triste position où nous sommes. Le zèle ne manque pas ; je suis prêt à tout de ma personne ; mais je n'ai plus de moyens. C'est à vous de m'en fournir ; commandez, éclairez-moi et j'exécuterai avec l'ardeur que doit m'inspirer l'importance de l'objet et le désir de seconder vos bonnes intentions. »

Le lendemain, 19 mai, Necker répondait à Bertier : « Je reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez écrite le 18 mai, en suite d'une conversation que nous avons eue ensemble le 16. C'était d'après les représentations très fortes de M. le lieutenant de police de Crosne, que je vous avais fait connaître les dangers d'une arrestation, par la maréchaussée, des bleds qui se trouveraient en route pour Paris ; et sans déranger votre plan, je vous avais seulement engagé à faire en sorte qu'il n'y eût pas de démarches faites dans les chemins, propres à occasionner par leur exagération une effervescence dans Paris. Votre lettre, Monsieur, me fait un tableau des suites qui pourraient être l'effet d'un changement quelconque dans votre plan. Vous me mettez ainsi entre deux craintes, les unes et les autres fort graves. Ainsi, je m'en rapporte absolument à votre jugement. Je ne doute pas que vous ne preniez en considération les observations de M. de Crosne et que vous ne tâchiez d'écarter tous les moyens propres à réaliser ses alarmes, et il me semble que cela se peut en évitant les arrestations trop publiques et en mettant dans ce genre d'administration la sagesse dont vous avez l'habitude. Nous en causerons plus particulièrement, car il faut avant tout que vos soins ne soient pas contrariés et que vous alliez à votre but selon vos lumières³³. »

On comprend facilement la cause du mystère dont le gouvernement entourait ces opérations ; il n'a rien de blâmable et lorsque, plus tard, Necker y fit allusion devant la Commission des subsistances formée par l'Assemblée nationale, il ne souleva pas de protestation : « Il est une méthode de précautions et d'informations prises par l'administration, dont on n'a jamais eu connaissance, dit-il dans son mémoire, parce que les ménagemens nécessaires pour éloigner les inquiétudes exigent à garder le secret de ses propres peines ; et le Roi ne permet la publicité de ces mémoires que parce que chacun est instruit maintenant de la situation des choses. »

Il est difficile de s'expliquer comment la légende du *Pacte de famine* a pu se créer et s'accréditer. Où a-t-elle pris sa source ? Ceux qui, dans leurs écrits, ont porté ces graves accusations, étaient-ils les échos d'une croyance répandue qu'ils ne faisaient qu'enregistrer ?

Un proverbe populaire, souvent injuste, veut qu'il n'y ait pas de fumée sans feu. Il est plus vrai de dire qu'il n'y a pas de calomnie qui ne trouve ses propagateurs ; et la satisfaction malhonnête, la joie méchante avec lesquelles la masse accueille toutes les accusations qu'un parti a intérêt à propager, suffisent à expliquer le crédit des lé-

33 La lettre de Bertier, extraite des minutes de sa correspondance, ainsi que la réponse autographe de Necker, font partie des Archives de m. le comte C. de Bertier.

gendes venimeuses. On peut regretter toutefois que des historiens comme M. Maxime du Camp³⁴ lui aient donné crédit, faute d'avoir fait, sur ce sujet, une étude spéciale.

Comme nous l'avons dit au début, rien n'est plus difficile à déraciner qu'une erreur reposant sur un fait matériel indéniable, mais interprété faussement.

Il est certain qu'il y avait une compagnie chargée de l'approvisionnement de Paris et que cette compagnie fut encouragée, voire même subventionnée par l'État.

On voit la filière du raisonnement populaire : il est vrai qu'il y a eu des disettes successives à Paris, à la fin du XVIII^e siècle. Or, puisqu'il y avait une compagnie chargée d'approvisionner Paris, il est évident que, s'il y a eu disette, c'est que cette compagnie n'a pas rempli son office et qu'elle spéculait sur la misère publique.

On nomma la compagnie, on indiqua en quel endroit se trouvaient les moulins, et la masse crédule répéta : Puisqu'il est bien établi qu'il y a une compagnie, et que néanmoins il y a disette, il est certain qu'il y a un Pacte de famine.

Voilà à quelles proportions il faut réduire l'argument calomnieux des pamphlétaires de la Révolution.

Ils ont pris un acte d'association n'ayant rien d'illicite, et entre les lignes du contrat ils ont voulu faire voir des monstruosité. À une lettre parfaitement avouable, ils ont ajouté des phrases qui en dénaturent le sens. Cette lettre transformée est sans date, sans suscription, sans signature, sa provenance est douteuse, elle est simplement déposée chez le libraire Maradan. Et c'est cette grossière supercherie qui, avec la complicité de la crédulité, de la badauderie, de la haine révolutionnaire, crée l'acte d'association du Pacte de famine³⁵.

Les écrivains qui ont *nettement* parlé du Pacte de famine d'après des documents plus ou moins exacts, sont : un hardi aventurier, le chevalier Rutledge, dans ses *Mémoires pour les boulangers*³⁶ ; le procureur de la lanterne, Camille Desmoulins, dans sa *Réplique aux frères Leleu* ; le calomniateur de Saint Louis, celui qui sera le complice des massacres de Septembre, Pierre Manuel, dans sa *Police dévoilée* ; un inconnu dans le *Moniteur* et un misérable fou, Le Prévôt de Beaumont, dans *Le prisonnier d'État*³⁷. Tous sont des révolutionnaires plus ou moins ardents, ennemis quand même

34 *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie...* II, 1 à 35.— « Les récits de négociations secrètes, de secrets d'État ; les anecdotes piquantes sur la vie des personnages célèbres, sur de ténébreuses intrigues et autres faits du même genre, ne doivent être admis qu'après un examen sévère. S'il nous est si difficile de découvrir la vérité à la lumière du soleil, et pour ainsi dire à la surface du sol, que peut-on espérer lorsqu'il faut la chercher au milieu des ombres et dans les entrailles de la terre. » J. Balmès, *Art d'arriver au vrai*, 91.

35 Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*, I, p. 3. Voici, du reste, l'opinion de p. Clément sur l'authenticité de cette pièce : « Le *Moniteur* du 16 septembre publie une lettre de ces entrepreneurs, contenant des détails sur les odieuses manœuvres auxquelles ils auraient eu l'habitude de se livrer pour faire la hausse et la baisse. Mais cette lettre n'a nullement le caractère d'authenticité désirable et la crudité des prescriptions qu'elle contient annonçait même qu'elle a été, sinon fabriquée en entier, du moins falsifiée dans un intérêt de parti. On croit reconnaître dans cette lettre et dans l'article qui lui sert de cadre, la main de *Manuel*, l'auteur de la *Police dévoilée*.

36 *Mémoire pour la communauté des maîtres boulangers de la ville de Paris présenté le 19 février 1789.* — *Second mémoire pour les maîtres boulangers lu au bureau des subsistances de l'Assemblée nationale.* Ces mémoires furent déclarés calomnieux par un arrêt du Conseil auquel C. Desmoulins reproche de ne pas avoir été enregistré. Les arrêts du Conseil n'avaient pas besoin de cette formalité.

37 *Le prisonnier d'État ou tableau historique de la captivité de J.-C.-G. Le Prévôt de Beaumont, durant vingt-deux ans, deux mois, écrit par lui-même.* — Paris, 1789 ; réimprimé en 1791.

de l'Ancien Régime. Ce sont leurs calomnies qui seront crues sans hésitation par les historiens traitant cette importante question.

Voyons-les donc, ces accusations. Elles sont parfaitement claires et bien déterminées. Les pamphlétaires sont unanimes pour affirmer que sous l'Ancien Régime il y avait un Pacte de famine. Son siège social était à Corbeil. Sous Louis XV, le directeur de la compagnie était Malisset. Sous Louis XVI, c'étaient les frères Leleu. C'est à cette société qu'on avait affermé la subsistance du peuple.

Nous avons ainsi un point de départ précis. C'est cette société. Voilà le principe générateur du crime, du Pacte, de la spéculation. Commençons par voir quelle était cette criminelle association.

Depuis plusieurs siècles, Corbeil et les villages environnants fournissaient la plus grande partie de l'approvisionnement de Paris, soit en farines, soit en pain.

Placée au centre d'un pays riche en blés, entourée d'un grand nombre de moulins construits le long de la Juine et de l'Essonne, située sur la Seine en amont de la capitale, la petite ville de Corbeil était dans une situation exceptionnelle qui la désignait naturellement comme entrepôt pour les grains destinés à la consommation de la capitale dont elle est fort peu éloignée (huit lieues).

Vers la fin du XVI^e siècle, outre les « pains faits dans la capitale même, il en arrivoit encore, des villages voisins, d'autres qui se vendoient dans les marchés publics. Il en venoit jusques de Corbeil par la Seine : et ce genre de commerce avoit déjà lieu pour Corbeil sous saint Louis, comme on le voit par les statuts qu'il donna aux boulangers. La tradition de cette petite ville est même que le coche d'eau, qui maintenant y subsiste, ne fut établi dans son origine que pour transporter du pain à Paris³⁸. »

De la Barre, l'historien de Corbeil, parle dans son ouvrage des moulins banaux du Roi ; ils existaient donc déjà de son temps, et il est certain qu'ils datent de beaucoup plus loin³⁹.

En 1665, l'Hôtel-Dieu de Paris avait fait construire « des moulins à douze tournants dans deux cages, mus par la rivière d'Essonne à sa chute dans la Seine⁴⁰. »

En 1750, une compagnie de capitalistes offrit de fournir les fonds dont chaque généralité aurait besoin pour former des approvisionnements de grains, en recevant les intérêts de ces capitaux, au moyen d'une taxe mise sur ces généralités au prorata de ce qu'elles auraient reçu. Le gouvernement jugea bon de ne pas donner suite à ces propositions, à cause de la concurrence que les commissaires des généralités se seraient faite, concurrence qui aurait provoqué une hausse dans le prix du blé ; d'autre part, la conservation des approvisionnements eût offert de réels dangers. On passa un marché pour trois années avec la Compagnie des étapes, qui, sous le prétexte de son service, devait former, sur plusieurs points, des approvisionnements d'au moins 130.000 sacs pour la première année.

38 Le Grand d'Aussy, Op. cit., p. 105. — On appelait autrefois *corbillat* le coche d'eau qui faisait le service de Corbeil à Paris. C'est de ce nom qu'on a fait *corbillard*, char sur lequel on transporte les morts.

39 *Les antiquités de la ville, comté et chatellenye de Corbeil*, de la recherche de M^e Jehan de la Barre, cy-devant prévost de Corbeil. Paris, 1647. — De la Barre fut prévôt de Corbeil de 1607 à 1624, et c'est durant cette période qu'il écrivit son ouvrage, qui ne fut imprimé qu'en 1647. C'est ce qui explique les quelques copies manuscrites que l'on connaît. L'une d'elles est datée de 1628. Elle appartient à M. le baron Pichon.

40 Donnet, *Description des environs de Paris*, p. 183.

Mais cette entreprise ne s'étant pas conformée, pour ses achats, aux lois sur les grains, le garde des Sceaux résilia les marchés, et elle fut dispensée de ses engagements. En consultant les registres de la maison du Roi, nous voyons que, vers cette époque, un nommé François était chargé de faire des achats de blés pour les greniers du Roi ; nous ne trouvons que ce renseignement sur lui. D'après Le Prevôt de Beaumont, vers 1760, c'était un nommé Houillard qui avait été chargé des mêmes soins, puis, en 1765, nous constatons l'existence d'une compagnie composée de :

Simon-Pierre Malisset, chargé de l'entretien et de la manutention des blés du Roi ;

Jacques-Donatien Le Ray de Chaumont, chevalier, grand-maître honoraire des eaux et forêts de France ;

Pierre Rousseau, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois du comté de Blois ;

Bernard Perruchot, régisseur général des hôpitaux des armées du Roi.

Bernier, bourgeois de Paris.

Malisset était le gérant de cette exploitation, Le Ray de Chaumont, Rousseau, Perruchot et Bernier en étaient les commanditaires⁴¹. L'acte de société entre Malisset et ses cautions fut passé le 31 mars 1767 dans l'étude de maître Dupré jeune.

Le traité passé avec le Roi par cette compagnie était tellement désavantageux pour cette société qu'il fut résilié le 31 octobre 1768, au grand contentement de Malisset et de ses cautions. C'est la soumission faite au Roi et l'acte d'association établissant les droits de chacun de ces associés qu'on prétend être les *copies textuelles du traité pour le monopole des grains dans toute la France, appelé Pacte de famine*. Qu'on les lise, je mets au défi qui que ce soit d'articuler un grief sérieux d'après le texte de ces contrats.

Dans un excellent travail sur le *Prix des grains*, un homme du métier, un cultivateur, M. Briaune nous dit : « J'ai sous les yeux l'acte de société qu'on a donné comme la preuve et l'instrument du *Pacte de famine*, et j'affirme à ceux qui ne l'ont pas lu que, si l'on a pu, à l'abri de cet acte, se livrer à des tripotages, il ne fournissait pas la possibilité de faire hausser le prix du blé de 1^{lt} à Roye ou à Chartres pendant deux marchés de suite. »

Nous voyons qu'on donne à Malisset 2 sous par sac de 250 livres de grains entrant dans ses magasins et 5 sous pour le même poids de grains convertis en farine, 30 sous pour leur mouture, le prix des issues, celui du transport de Corbeil à Paris, etc. Dans tous ces articles, rien, absolument rien de louche.

Les écrivains sérieux qui étudièrent la question des subsistances blâment ou louent l'ensemble des lois sur le commerce des grains ; ceux qui furent les plus hostiles aux vues du gouvernement attaquent le principe des prohibitions et des ordonnances, mais aucun ne songe à attaquer les moyens employés par l'État pour atténuer la disette. Herbert qui fut, par sa situation, plus à même que tout autre de connaître à fond les faits et gestes des agents du roi, avoue que l'on ne saurait donner trop de louanges à l'attention et à la bonté du gouvernement qui veille sans cesse à la conservation des sujets. « On le voit, ajoute-t-il, sur les premières apparences de cherté, prendre toutes sortes de précautions pour assurer la subsistance des provinces qui manquent,

41 Bernier avait en croupe un certain Montvallier, probablement le même personnage que ce Montvallier qui fut plus tard au service de Mme Du Barry.

et surtout de la capitale. Il fait souvent venir du dehors, à grands frais, ce que la moisson semble avoir refusé dans des années peu favorables. C'est effectivement le seul remède à une vraie disette : mais ces soins empressés du ministère font souvent penser que le mal est plus grand qu'il ne l'est en effet. La méfiance l'augmente, et ces attentions ne sont pas toujours couronnées d'un heureux succès. — Toute opération publique sur les bleds est délicate, dispendieuse, souvent même dangereuse. Le peuple confirmé dans ses préjugés par les motifs et les formalités des ordonnances, ne voit point tranquillement un transport de grains fait avec appareil... Il n'est que trop ordinaire, dans ces temps malheureux, d'entendre crier contre les usuriers qui cachent les grains et qui les renchérissent : mais où sont-ils ces ennemis du bien public ? Peut-on faire un magasin, ou si l'on veut un amas de bleds, sans que tout le canton en soit informé ? Le peuple n'a-t-il pas intérêt de les découvrir et de les indiquer ? Ne sait-on pas, en tout temps, dans quelle grange, dans quel grenier, on peut trouver des grains. »

Toujours à l'affût des découvertes qui, en apportant un perfectionnement à la meunerie, augmentaient les ressources économiques du pays, le gouvernement, en choisissant Malisset, le *protégé de Quesnay*, n'avait pas agi à la légère. L'art de la mouture avait fait depuis le commencement du XVIII^e siècle, grâce aux tâtonnements obscurs de l'atelier, une série de progrès qui méritent d'être signalés. Pendant la disette de 1709, un meunier de Senlis, nommé Pigeaut, avait exploité avec grand profit un procédé conservé dans sa famille : « Vers 1725, un certain Marin alla installer un moulin à Nangis, se mit à ramasser les sons gras dont les boulangers ne savaient que faire, et à revendre une farine qui acquit bientôt de la réputation. Cela n'est pas étonnant : le gruau remoulu donnait précisément ce que nous appelons le *pain de gruau*, le plus nutritif et le plus succulent de tous, quand il est sincère et bien travaillé.

La fortune faite par Marin donna l'éveil aux concurrents. Pendant un quart de siècle, des gens habiles, se disant marchands de son, se répandirent autour de Paris : ils achetaient les résidus du tamisage des boulangers pour en tirer parti, et comme Messieurs du Parlement commençaient à reconnaître que le *grutum* n'est pas un poison très dangereux, la police fermait les yeux sur les contraventions que le nouveau commerce entraînait. — L'émulation qui s'établit ainsi pour bien dépouiller les sons détermina un progrès essentiel dans la meunerie. Tous les organes du moulin furent remaniés... On réussit, grâce aux progrès de la mécanique, à régler la marche et l'écartement des meules. On ajouta au système des engins appelés bluteaux, au moyen desquels on faisait fort imparfaitement alors le tamisage par le même mouvement que la mouture. On commença par faire entrer en ligne de compte la dépense de temps et de force motrice. Chacun cherchait à conserver à l'état de secret l'amélioration qu'il avait introduite. La fusion des procédés s'opéra à la longue, et vers 1760 on signalait autour de Paris, surtout à Corbeil et à Pontoise, cinq ou six moulins dont la pratique était un mystère, mais qui faisaient mieux que les autres⁴². »

42 A. Cochut : *Le Pain à Paris*. (*Revue des Deux Mondes*.) 15 août 1863, p. 984. « En France, la vente du pain fut, comme celle du blé, soumise à une certaine réglementation, mais il est à remarquer qu'avant 1789, le principe de la taxe et de la corporation existaient exclusivement à l'égard du pain de luxe. La libre concurrence était admise pour la fabrication du pain de ménage que consommait la masse de la population. Ce fait, qui doit paraître étrange, s'explique peut-être par cette circonstance que le pain de ménage était le plus souvent fabriqué dans l'intérieur de la maison et cuit au four banal. » Louis XIV fit renaître, pour le pain de luxe, la réglementation tombée en désuétude depuis la fin du XVI^e siècle. — « La boulangerie se trouvait,

Malisset était devenu un de ces meuniers de Corbeil, après avoir été « boulanger fort habile dans son métier ; » il s'était fait le promoteur de cette nouvelle mouture. « Il voulut prouver juridiquement qu'elle produisait bien plus que toutes les autres moutures et en fit, en 1760 et 1761, par-devant le lieutenant général de police des expériences qui lui furent favorables, ainsi que le constate le procès-verbal qu'on en dressa. » En homme habile, il mit son invention « sous le patronage des philosophes économistes : il appela son procédé *mouture économique*, pour faire contraste avec l'ancienne routine, appelée *mouture à la grosse*, celle qui écrasait le grain tant bien que mal, et rendait le son mêlé à la farine⁴³. »

Un écrivain qui fut plus tard pensionné par la Convention, (il est vrai qu'il était mort depuis plus d'un an!) dans un ouvrage publié en 1769, nous donne les plus grands détails sur la société Malisset. L'abbé Roubaud, dans ses *Représentations aux magistrats...* entreprit de répondre à toutes les accusations vagues qui circulaient alors, sur les monopoleurs protégés par l'État : « Les permissions particulières de traites accordées autrefois à des *Compagnies riches*, sous la protection d'hommes *puissants*, n'étaient-elles pas les passeports du monopole dont on parle ? » Il fait ainsi allusion à la supplique du Parlement de Normandie au Roi, supplique qu'il cite. Aux accusations contenues dans ce factum, l'abbé Roubaud répond : « L'action d'un père obligé de retirer son enfant du fond des eaux avec un harpon, sera regardée comme un horrible assassinat, si l'on ne voit dans cette triste scène que l'enfant accroché et traîné par le harpon. *La Compagnie de Malisset, par ordre du gouvernement et sous l'inspection du ministère, avait établi à Corbeil des greniers connus de la nation entière*, afin de pourvoir, suivant l'ancien système, à l'approvisionnement de la capitale, des grandes villes, et des provinces qui auraient besoin de secours, jusqu'à ce que le commerce fut assez libre et assez étendu pour épargner le soin à l'administration, et en même temps, afin de mettre en circulation et à l'abri des dangers d'une longue garde, des blés que l'on tenait auparavant en réserve et dans un état de dépérissement continu ; enfin pour tirer des grains, par une bonne mouture, une grosse quantité de farine, qu'une mauvaise manipulation renvoyait ordinairement aux animaux. Dans les tems où la liberté n'étoit encore qu'un vain nom et un objet chimérique, ces amas et approvisionnements d'ordonnances avoient été imaginés ; on n'a pas osé y renoncer de bonne heure, dans la crainte qu'un commerce naissant ne pût pas d'abord pourvoir à tous les besoins ; il a paru nécessaire de les continuer, lorsque la mauvaise récolte, l'effroi populaire, les bruits publics de monopole, les précautions prises dans ces circonstances critiques, le génie prédominant des prohibitions ont fait reculer, souffrir et tomber le commerce, lorsque les peuples, privés d'autres ressources, ont conjuré le Roi, par la voix de leurs magistrats, de leur donner du pain. — C'est là la seule et

lors de la révolution de 1789, soumise à une réglementation étroite, et cependant cette réglementation était moins excessive qu'elle ne le fut plus tard, en plein XIX^e siècle, au temps où fut créée, en 1853, la caisse de boulangerie, de douloureuse mémoire. » (Emion, *La taxe du pain*, 10-12.)

43 La Grand d'Aussy, *Op. cit.*, I, 70. D'après Le Prévôt de Beaumont, Malisset était « ancien banqueroutier. » — Les expériences faites à l'Hôpital général, répétées aux moulins de Corbeil et de Saint-Maur, lui furent toutes à fait favorables. Voici les résultats comparatifs :

Méthode ancienne. — Farine blanche dite fleur 23 % ; farine moitié bise 34 % ; farine bise 22 % ; son 18 % ; déchet 3 %.

Méthode économique. — Fine fleur 66 % ; farine bise 13 % ; son 18 %, déchet 3 %. Les frais de fabrication furent moindres.

unique *entreprise que des conjectures aient pu transformer en monopole odieux et criant*. Est-ce un monopole qu'une entreprise dans laquelle la police devoit d'abord régler la quantité et le prix des grains de la Compagnie, pour ne point étouffer la concurrence ; dans laquelle on *a vendu longtemps à perte* pour soulager le peuple ; dans laquelle enfin on a donné la denrée au prix courant, et enfin au prix coûtant, pour ne pas achever la ruine des marchands qui ne pouvoient, comme le Roi, perdre sur leur denrée ? » Les approvisionnements de Corbeil étaient si peu une cause de surenchérissement, que pendant la disette et les troubles de 1768, on venait de loin chercher à Paris le bon marché qu'on ne trouvait pas chez soi.

Le gouvernement d'alors comme celui de nos jours s'inquiétait avant tout de ravitailler la capitale : quand Paris avait bien mangé, il croyait la France rassasiée. Aussi la police prenait-elle les précautions les plus minutieuses pour entourer la capitale comme d'une ceinture de greniers d'abondance. Nous saisissons son action sur le fait dans un *Mémoire sur la Police de Paris en 1770*, rédigé par le commissaire Le Maire, sur les ordres de Sartine, pour l'usage de l'empereur Joseph II. L'article XIV est tout entier consacré à *l'approvisionnement* et les § 3, 4, 5 visent spécialement le commerce de grains⁴⁴.

Après avoir exposé les règles générales de ce commerce, les ordonnances sur la vente dans les halles et marchés de Paris, Le Maire expose les précautions particulières pour assurer l'approvisionnement : à dix lieues autour de Paris, il est défendu aux négociants ou boulangers d'acheter des grains sauf en cinq marchés désignés dans les ordonnances ; ils ne peuvent qu'y vendre, y amener des blés...

Ainsi pour assurer la subsistance de Paris on enlevait les grains autour de la capitale à 30 ou 35 lieues de distance, c'est-à-dire dans l'Île-de-France, le Soissonnais, le Beauvoisis et le Vexin. Si la légende du *Pacte de famine* se forma, elle ne prit pas naissance à Paris où le pain n'était jamais trop cher⁴⁵, mais plutôt dans les campagnes de la Brie et de la Beauce.

Ce fut d'abord la réglementation du commerce des grains dans les provinces dites des *cinq grosses fermes* et entourant la capitale, qui a, peut-être, fait croire à l'agiotage, à l'organisation de la famine.

Cette réglementation était peut-être défectueuse, mais il ne faudrait pas faire supporter au roi et à ses ministres toute la responsabilité des erreurs qui ont pu être commises, pas plus dans cette réglementation particulière que dans la législation, sur

44 *Mémoire de la Société de l'Histoire de Paris*, V, 1878, pp. 1 à 131. « Moyennant cette quantité prodigieuse de grains qui viennent perpétuellement à Paris par le commerce, il se trouve que la subsistance des habitants des environs de Paris, qui sont en proportion aussi peuplés que la capitale, ne prend rien sur l'approvisionnement de cette grande ville, et comme les marchands de grains garnissent également de blés des provinces les marchés de ces environs, il s'ensuit encore que ceux qu'ils apportent dans ces marchés remplacent sans cesse ceux qui se consomment ou qui sont apportés à Paris par les fermiers ; tous les grains répandus dans la distance de dix lieues, qui font une circonférence de soixante lieues autour de la capitale, forment une réserve toujours existante pour les besoins, au moyen de laquelle, en cas de disette de grains dans le royaume, le gouvernement aurait tout le temps nécessaire pour faire venir des pays étrangers les grains nécessaires avant que la capitale fût exposée à manquer de cette dernière. »

45 En 1775, à l'époque de la *guerre des farines*, le pain de 4 livres se vendait à Paris 14 sols. « L'on a cru pendant longtemps qu'il fallait que le pain, à Paris, fût à un taux toujours moindre que dans beaucoup d'autres parties de la république ; et tout le monde sait que *l'ancien régime a fait*, dans plusieurs circonstances, *des sacrifices considérables* pour soutenir ce système, vicieux sous tous les rapports... » (Lettre de Roland à la Municipalité de Paris, 18 novembre 1792.)

le commerce des blés. En général, le gouvernement ne permettait ou ne défendait l'exportation qu'après avoir consulté MM. les députés du commerce et le Bureau de la ville. On prenait aussi en considération les rapports des intendants et des subdélégués, les chambres de commerce, etc.

La déclaration de 1763, relative à la liberté du commerce des grains, ne s'appliquait pas à la capitale, et par cela même elle était implicitement refusée aux provinces circonvoisines. « La police de Paris est le code complet des règlements généraux de l'administration prohibitive, appliqués, étendus, chargés par des règlements particuliers. Les supprimer alors, ç'auroit été bouleverser la capitale dans un tems peu favorable, tant il y avait de considérations à garder, de préjugés à écarter, d'intérêts à ménager, de droits à remplir⁴⁶. — Sans connaître tous les détails de cette police, on sait que Paris est de toutes parts hérissé de prohibitions dans lesquelles il est manifeste que l'on n'a envisagé le commerce que dans ses rapports avec la *consommation* et avec l'intérêt momentané du *bourgeois*, sans considérer la production... Par les règlements, tant généraux que particuliers, il est défendu à tous laboureurs, gentilshommes, officiers, tant du roi que des hauts justiciers et des villes, à tous les intéressés dans le maniement des finances ou au recouvrement des deniers du fisc, de s'immiscer, directement ou indirectement, sous quelque prétexte que ce puisse être, à faire trafic des grains, à peine de confiscation, d'amende et de punition corporelle ; » il est aussi défendu à « toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'entreprendre ce commerce, sans avoir obtenu la permission des officiers de justice, et sans avoir prêté serment devant eux, et avoir fait enregistrer aux Greffes ces actes, avec leurs noms, surnoms et demeures, sous peine de confiscation, d'amende et d'inhabileté à exercer ce trafic »

Dans la crainte que ces marchands autorisés ne s'entendissent pour rompre leurs monopoles, on leur interdit de s'associer entre eux, sans en faire passer acte par écrit et sans le faire enregistrer aux Greffes. Dans le même but, il leur était défendu de faire des amas considérables, d'aller au-devant des grains, d'acheter des grains ou des farines dans l'étendue de 10 lieues aux environs de Paris⁴⁷. Il leur était également défendu de « vendre ou d'acheter ailleurs que dans les ports, halles et marchés publics, des grains et des farines, d'acheter des bleds en verd sur pied et avant la moisson ».

Source : *Histoire du blé en France — Le pacte de famine, histoire, légende*, par Gustave Bord, Paris, 1887.

46 « Que l'on cherche dans toutes les ordonnances de nos rois, on en verra qui défendent la sortie des grains hors du royaume, dans les temps de disette seulement ; on n'en trouvera pas une qui, loin de gêner la circulation intérieure, ne s'accorde à la faciliter et à lever les obstacles que l'on y formoit quelquefois dans les provinces. » (Herbert, *Op. cit.*, 93.)=

47 Ordonnance de décembre 1662. — Ord. de Police du Châtelet de 1622-1632, etc.

Après la démolition de la Bastille.

Dans leurs cahiers, les électeurs du tiers état de Paris avaient émis le vœu que la Bastille fût rasée et qu'on élevât sur son emplacement une colonne avec cette inscription : *À Louis XVI restaurateur de la liberté publique.*

Cette proposition fut reprise et votée par les électeurs le 17 juillet, lors de la visite de Louis XVI à l'Hôtel de Ville. Toutefois, on n'éleva point le monument projeté ; l'emplacement de la Bastille demeura pendant la Révolution un des centres principaux des assemblées populaires.

Au 14 juillet 1790, on y planta un bois artificiel au milieu des ruines ; 83 arbres couverts de feuilles y représentaient les 83 départements. La pique populaire se dressait au milieu du feuillage, surmontée du bonnet de la Liberté. Des chaînes et des grilles brisées, des symboles caractéristiques, rappelaient à la foule la victoire de l'année précédente et, le soir, le peuple parisien, les fédérés et des envoyés des départements dansèrent au son des instruments et à la clarté des illuminations.

À chaque entrée de ce bois, dont le tracé figurait le plan de la Bastille, on lisait cette inscription : *Ici l'on danse.*

Le 10 juillet 1791, ce fut aussi sur l'emplacement de la Bastille qu'on déposa le cercueil de Voltaire qui devait être porté le lendemain au Panthéon. On avait, avec des pierres de la prison, construit un rocher surmonté de figures allégoriques et offrant cette inscription : *Revois en ce lieu où t'enchaîna le despotisme, Voltaire, les hommages que te rend la Patrie.*

Le terrain étant déblayé et libre, l'Assemblée nationale ordonna, par une loi du 27 juin 1792, la formation d'une place sur le terrain de la Bastille.

Palloy, le maître maçon démolisseur de la Bastille proposa à l'Assemblée législative d'élever une colonne à la liberté sur l'emplacement de la Bastille avec les matériaux qui restaient encore de cette forteresse. L'érection de cette colonne fut décrétée et la première pierre en fut solennellement posée le 14 juillet en présence des autorités de la ville de Paris.

On avait placé dans une boîte de cèdre la Déclaration des droits de l'Homme gravée sur des tablettes d'airain, une copie de la Constitution, des médailles frappées avec du fer provenant de la Bastille, des monnaies, des assignats, la liste des tués pendant le combat qui avait précédé la prise, des outils, du bois, du fer, etc., des cendres des anciens titres de noblesse qui avaient été brûlés furent mêlées au ciment, et sur la pierre qui était préparée était gravée l'inscription : *En présence de Louis XVI. Le roi s'étant dispensé d'assister à la cérémonie « bien qu'invité », le président de la députation de l'Assemblée gratta cette inscription.*

Les orages de la Révolution empêchèrent l'exécution du projet d'érection.

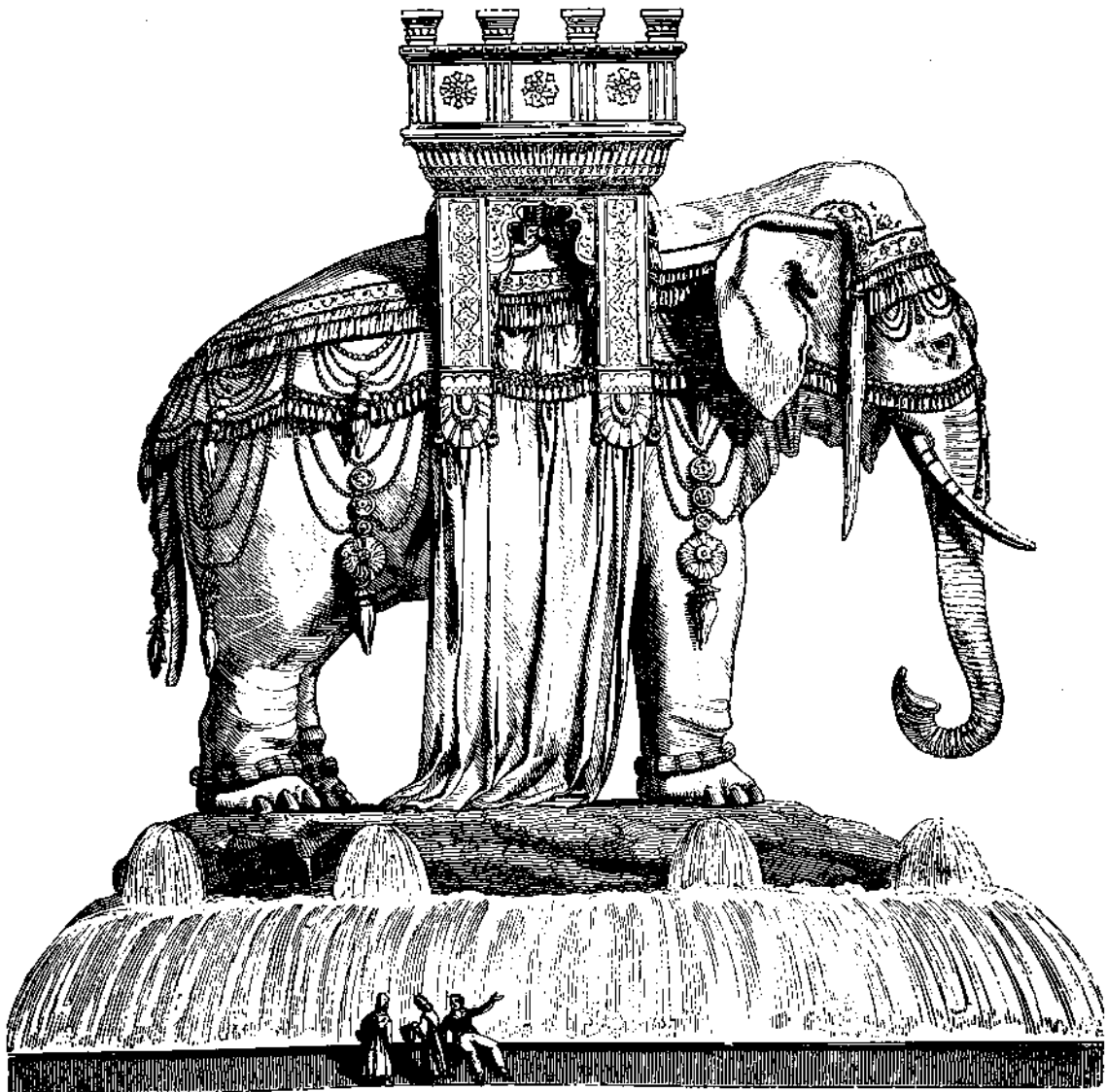
Le 10 août 1793, on éleva sur la place de la Bastille la fontaine de la Régénération ; une statue colossale en plâtre représentait la nature pressant ses mamelles et en

faisant sortir deux jets d'eau qui tombaient dans un bassin et où les commissaires de la Convention vinrent puiser avec une coupe d'agate l'eau régénératrice qu'ils burent tous à la ronde.

Le 3 décembre 1803, le premier consul Bonaparte rendit un décret qui ordonna l'exécution du plan proposé par le ministre Chaptal pour la direction à donner au canal de l'Ourcq, et pour la formation d'une grande place ornée de fontaines et de plantations, réunissant le boulevard Saint-Antoine au boulevard Bourdon.

L'Arc de Triomphe qui est aujourd'hui élevé à l'Étoile devait primitivement être construit, d'après les ordres de Napoléon, sur la place de la Bastille ; mais sur les observations de l'Académie des beaux-arts, l'empereur reconnaissant le mauvais choix de l'emplacement, changea d'avis.

Le 2 décembre 1808, quatrième anniversaire du couronnement de l'empereur Napoléon ; M. Crétet, ministre de l'Intérieur, posa la première pierre d'une fontaine triomphale sur l'emplacement de la Bastille, d'après les plans de M. Célerier, architecte de la ville.



Un décret impérial du 24 février 1811 décida qu'on y construirait une fontaine en bronze dont l'eau jaillirait de la trompe d'un éléphant colossal haut de 24 mètres, y compris la tour qu'il porterait sur son dos.

« L'éléphant destiné à orner la fontaine de la Bastille sera coulé en bronze. La matière de ce monument ne sera pas comprise dans la dépense ; elle sera fournie par nos arsenaux, et notre ministre de la guerre affectera à cette destination les pièces de bronze qui ont été prises dans la campagne de Friedland. »

Ce monument ne fut jamais exécuté qu'en plâtre sur une armature de fer. Il a été, quant à la sculpture, exécuté par M. Bridau, statuaire. La machine hydraulique destinée à alimenter la fontaine aurait été établie dans la tour que portait l'animal, et au sommet de laquelle on devait pénétrer au moyen d'un escalier pratiqué dans l'une de ses jambes. La statue avait 50 pieds de long sur 45 pieds de haut, y compris la tour.

Il était devenu le quartier général de tous les rats de l'arrondissement : il en sortit de ses flancs une véritable armée lorsqu'on le démolit. On l'avait peint en vert et, vers 1840, on avait eu de nouveau l'idée de le couler en bronze et de le transporter à la place du Trône. Ce projet ne fut pas exécuté.

Une ordonnance royale du 6 juillet 1831 prescrivit l'érection d'un monument funéraire en l'honneur des victimes des combattants de juillet 1830, et l'emplacement choisi fut le centre de la place de la Bastille. La première pierre fut posée par le roi Louis Philippe le 27 ; néanmoins, les travaux ne commencèrent qu'en 1833, sur les dessins d'Alavoine ; elle fut continuée à la mort de ce dernier par M. Duc et achevée et inaugurée en 1840.

Elle est terminée par le Génie de la liberté qui s'envole en brisant ses fers et en semant la lumière, on ne pouvait choisir un emblème plus significatif pour rappeler aux Parisiens que toute révolution, pour être féconde, doit avoir pour but suprême le triomphe de la liberté.

Dans sa séance du 26 juin 1880, la Commission des inscriptions parisiennes a décidé l'application de deux plaques nouvelles en marbre noir avec inscriptions gravées en lettres dorées, destinées à consacrer le souvenir des faits que nous venons de rappeler.

L'une de ces plaques sera posée sur la maison portant le n° 3 de la place de la Bastille ; elle indiquera le périmètre de la Bastille et rappellera les dates de la construction et de la démolition de la célèbre prison d'État.

L'autre, appliquée sur la façade de la maison portant le n° 232 de la rue Saint-Antoine, à l'angle de la rue Jacques-Cœur, sera ainsi libellée :

ICI ÉTAIT L'ENTRÉE DE L'AVANT-COUR
DE LA BASTILLE
PAR LAQUELLE LES ASSAILLANTS PÉNÉTRÈRENT
DANS LA FORTERESSE
LE 14 JUILLET 1789.

Le 14 juillet 1789, l'heure de la liberté venait de sonner, le peuple se rendit maître de la Bastille ; il avait dit : Nous comblerons les fossés de nos cadavres s'il le faut, mais nous voulons détruire cette sombre forteresse du despotisme.

Sources : *Le Magasin pittoresque*, 2^e année (1834), p 159-160.

— *Histoire nationale de la Bastille*, par H. Gourdon de Genouillac, Paris, 1880.

— *Tableau de Paris*, tome I, p. 87, par Edmond Texier - Paris 1852.

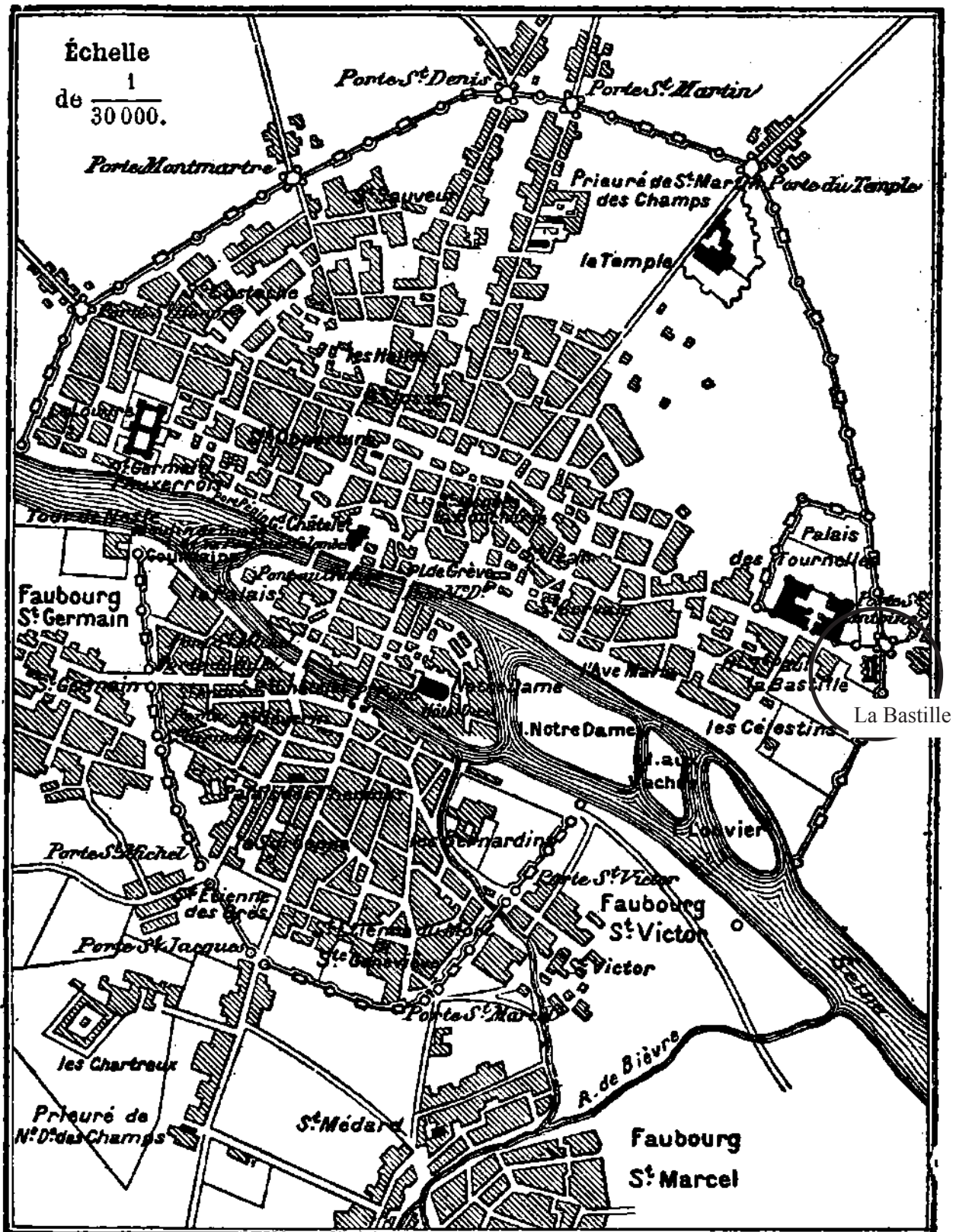


La colonne de Juillet en 1852, place de la Bastille



Photo : Edouard Baldus
(1813-1889)

ILLUSTRATIONS DIVERSES

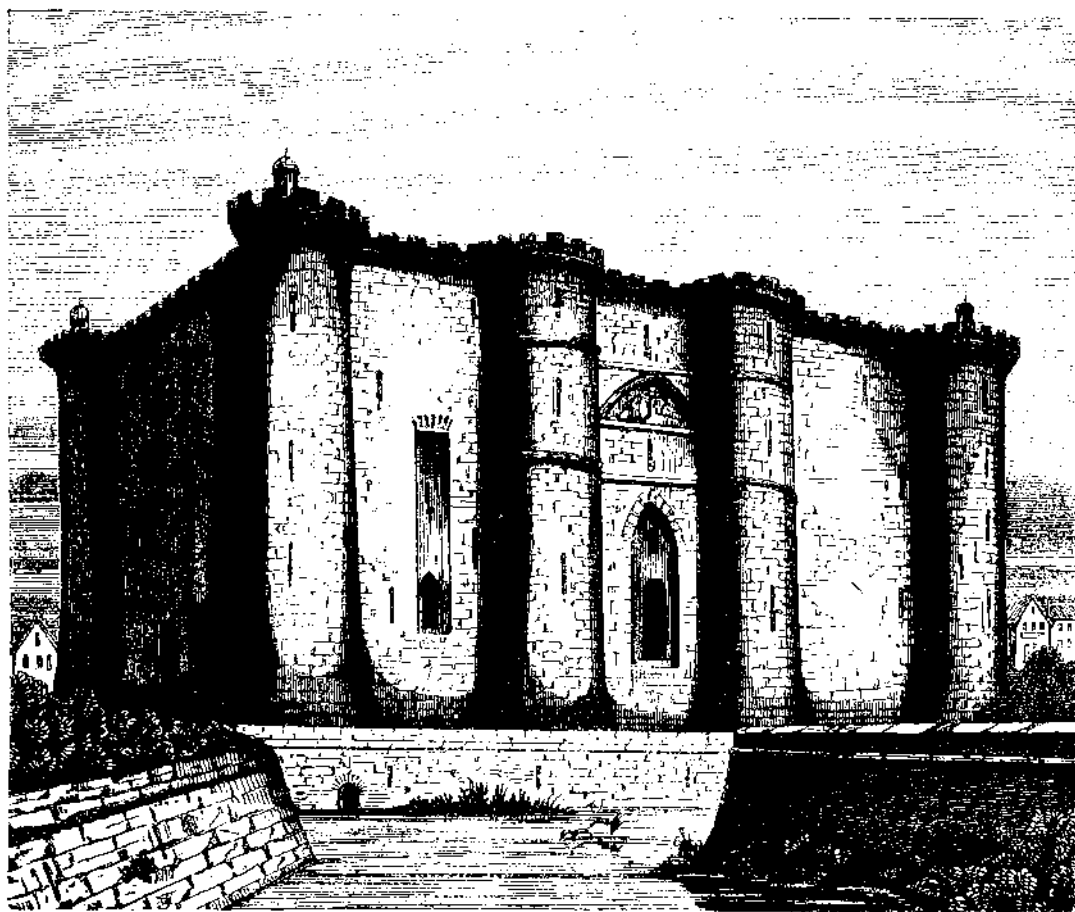


Paris, à l'époque de Charles V, comptait environ 150 000 habitants et avait une superficie de 439 hectares. Après la bataille de Poitiers, les Parisiens élevèrent une nouvelle enceinte de la rive droite, que fit commencer Etienne Marcel et qu'acheva Charles V. Les grands boulevards actuels en indiquent le tracé, de la Bastille à la porte Saint-Denis. Les nouveaux édifices bâtis depuis Philippe-Auguste sont la Sainte-Chapelle, la Bastille, le Petit Châtelet, le Palais des Tournelles, l'hôtel Saint-Paul, l'hôtel de Sens et en partie Saint-Germain-l'Auxerrois.

Source : *La petite histoire de Paris*, p. 58 — Fernand Bourdon, Paris 1888



La Bastille sous Charles V
La petite histoire de Paris, p. 55 — Fernand Bourdon, Paris 1888.



Fondation de la Bastille
 Source : *Histoire de la Bastille*, Auguste Maquet, édition de 1868.



1274 Juillet 1796
Pillet

Rue du Faubourg St Antoine

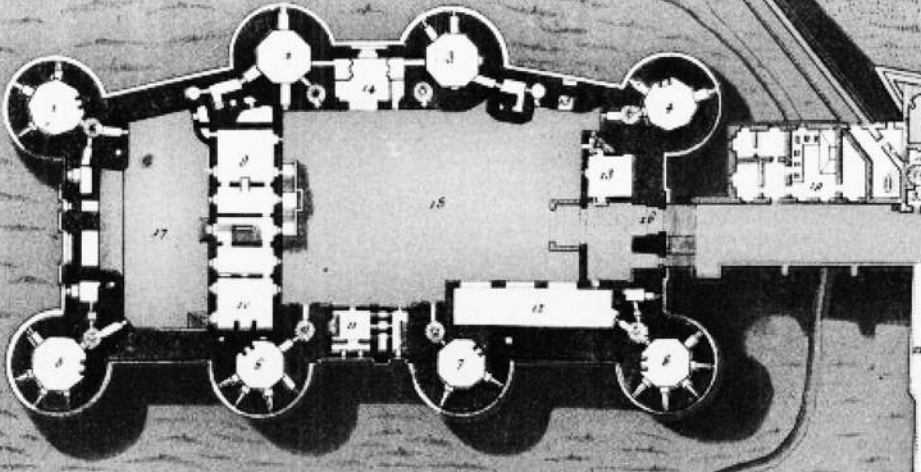
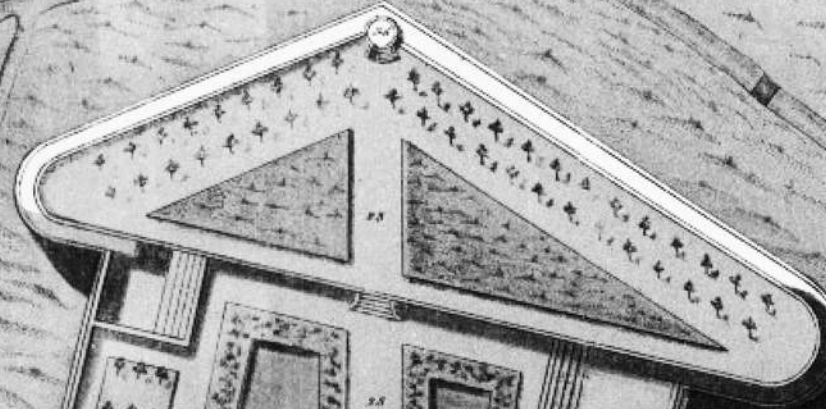
Rue

de

la

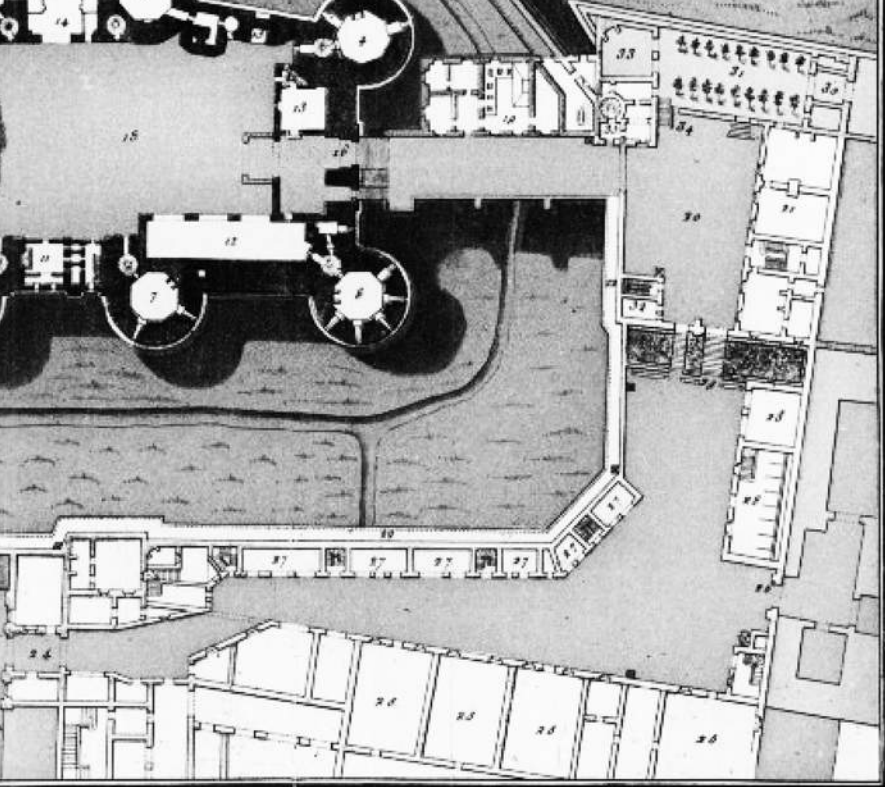
Contre-carpe

Rue St Antoine



Place de la Bastille

Scale bar with markings and the text 'Chapoy & Comp'



Le 14 juillet 1789, la Bastille avait de hauteur 74 assises jusqu'au pavé du pont-levis; ce qui en pieds, formait 73 pieds (environ 22,25 mètres), et de profondeur au terrain des fossés, 16 assises faisant 16 pieds (4,90 mètres).

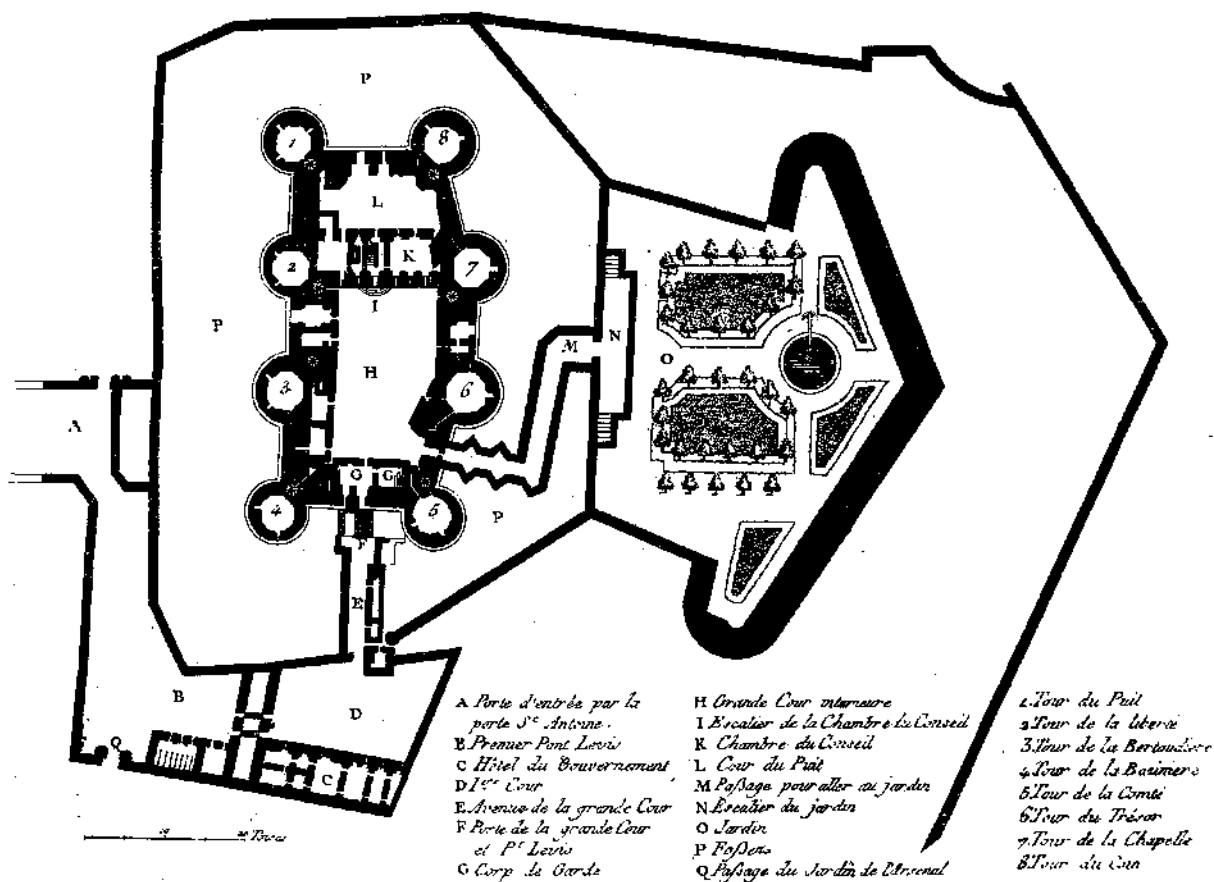
Le pourtour extérieur des huit tours et de leurs côtés était de 160 toises sur 6 pieds, et 9 pieds et 12 pieds, ce qui faisait, en épaisseur moyenne, 1 toise 1/2, ou 9 pieds (2,75 mètres).

En novembre 1789, la Bastille est démolie jusqu'à la soixante neuvième assise réduite, le bastion démoli jusqu'au cordon, quantité de murs en entier, la maison du Gouverneur et les cuisines, en entier.

Enfin, on a fait un fossé à la casemate du magasin à poudre et autres ouvrages de terrasse dans les fossés.

Source : *La Bastille*, par Fernand Bourdon, Paris 1893

PLAN DE LA BASTILLE



Il est sans doute assez superflu de dire que chacune de ces tours est fermée en bas de portes énormes, garnies de verrous bien conditionnés; mais, ce qu'on aura peut-être peine à croire, après la multiplicité des précautions qu'on a déjà vues, c'est que toutes ces portes sont doubles, c'est-à-dire deux, l'une presque sur l'autre, et s'ouvrant en sens contraire, de manière qu'un prisonnier relégué dans une des chambres de la tour du Coin, par exemple, aurait au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la dernière.

Source : *Remarques historiques sur la Bastille*, anonyme, Londres 1789.

Fig. 1.

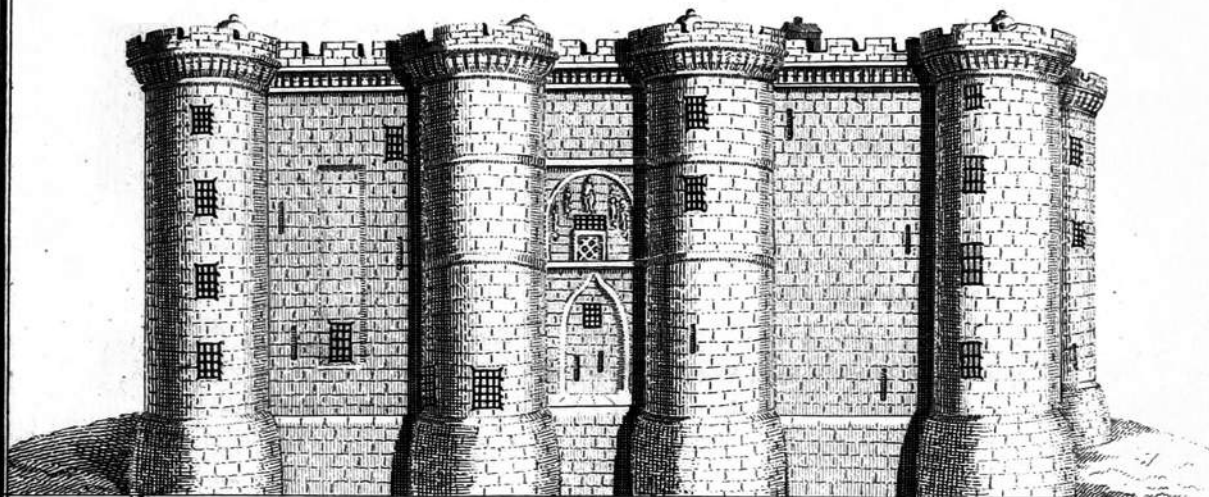
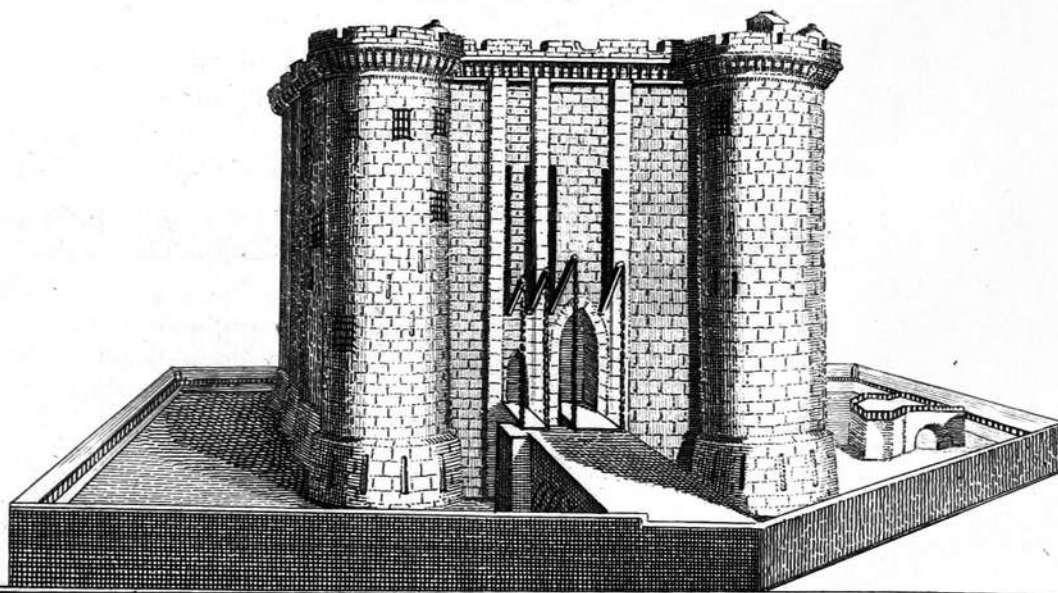


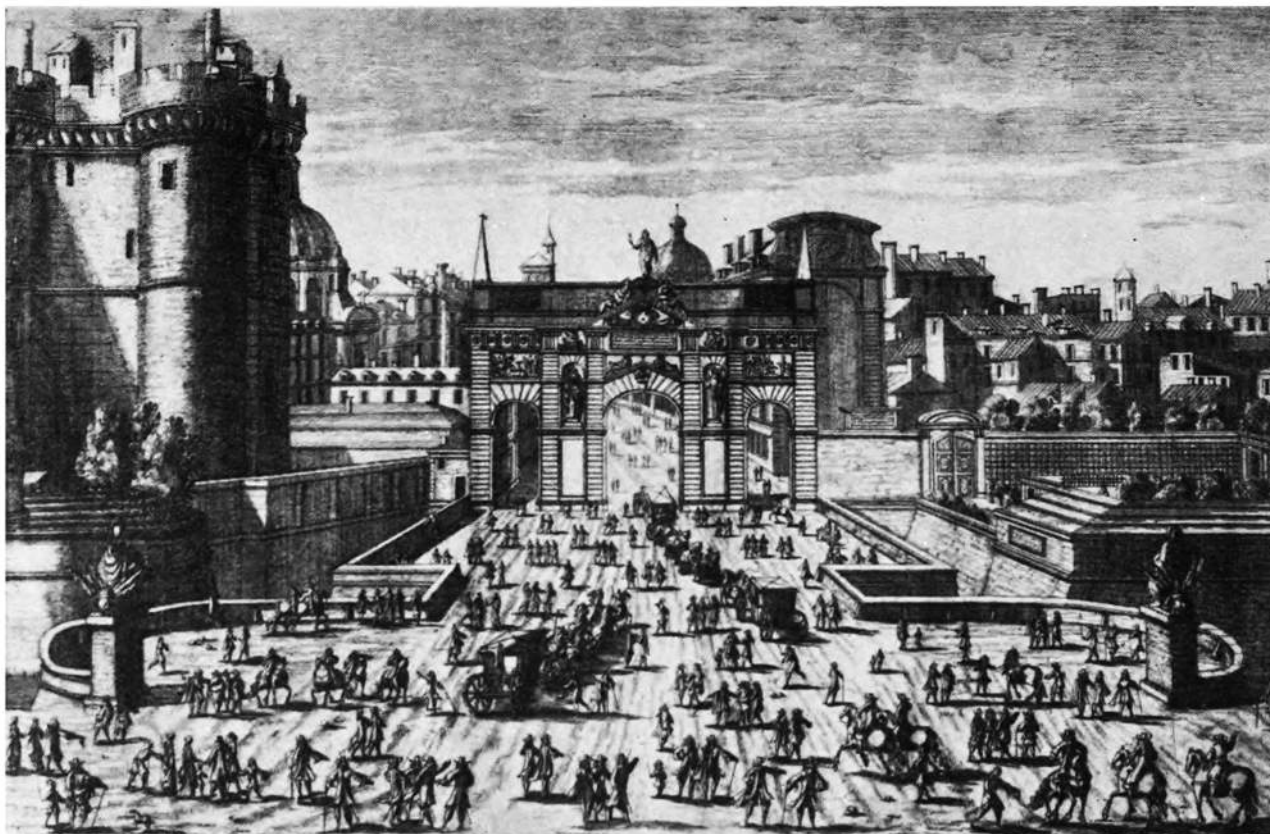
Fig. 2.



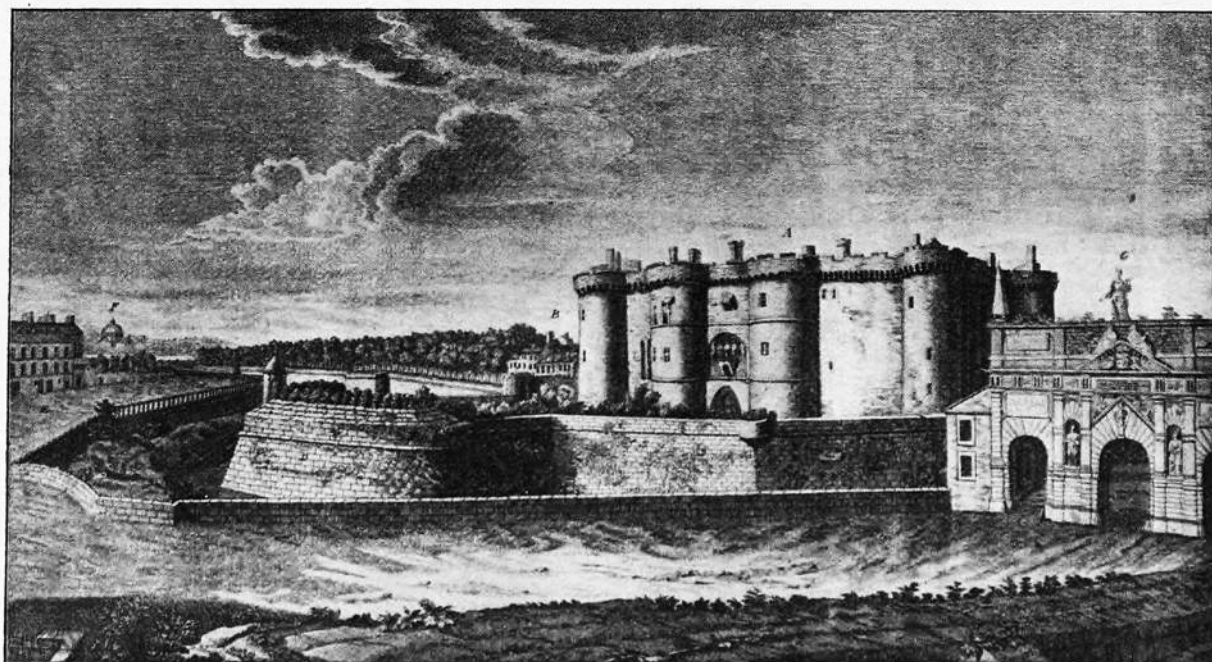
ELEVATION DE LA BASTILLE.

Moreau sculp.

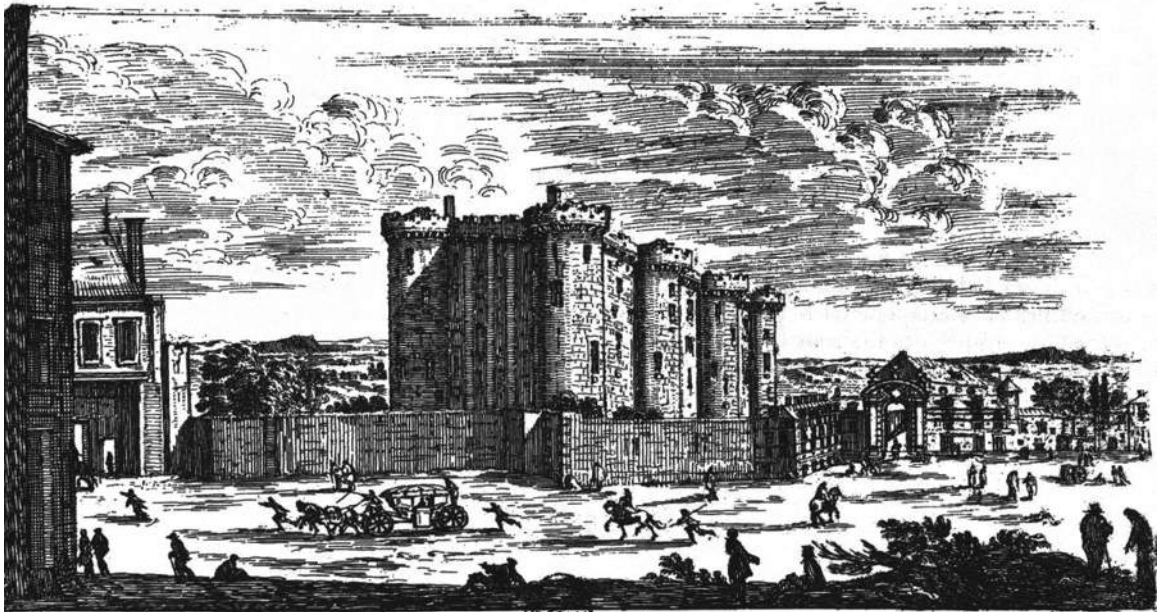
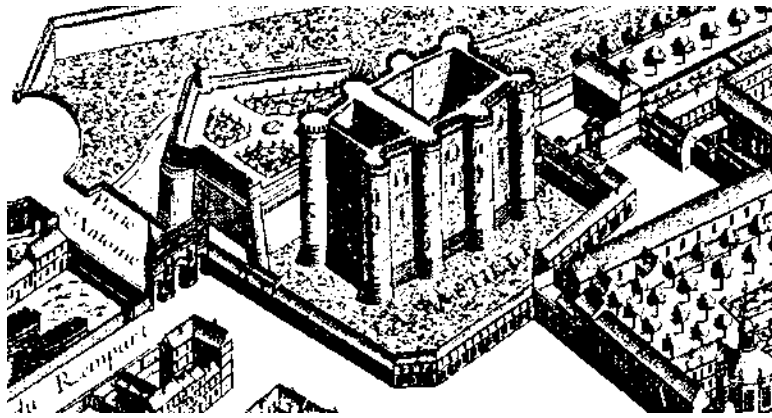
Source : *Antiquités nationales*, par Aubin-Louis Millins, Tome I, Paris 1790




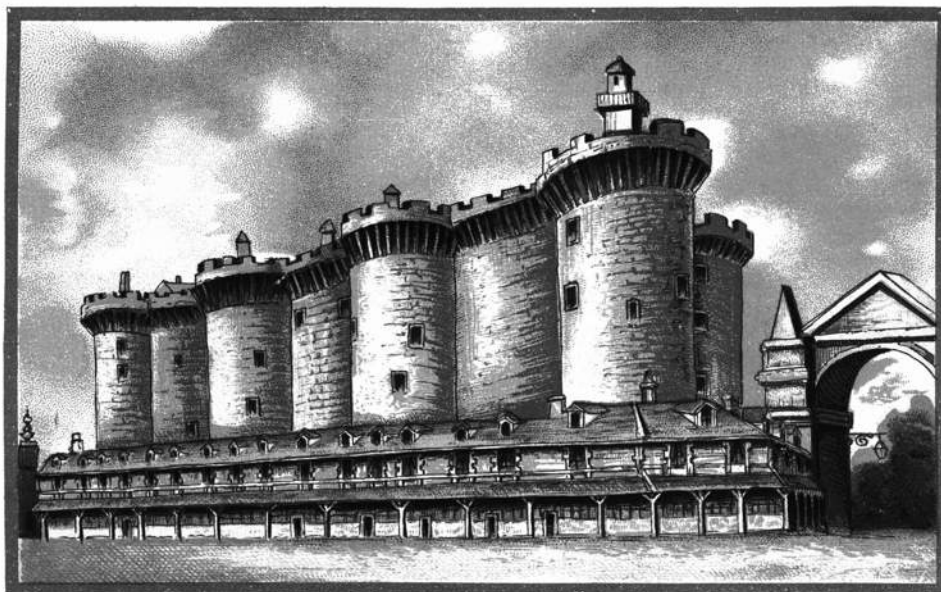
Vue et perspective de la Porte Saint-Antoine, la Bastille et les jardins situés en face.
Dessin d'Aveline. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)



La Bastille et la porte Saint-Antoine.
Gravure allemande de Volkart. (Bibliothèque Nationale. Estampes.)



Chateau de la Bastille du  de la rue saint Antoine. Israel. exc.



LA BASTILLE.

Table des matières

La Bastille sous Louis XIV	5
La Bastille sous la Régence	144
La Bastille sous Louis XV	157
La Bastille sous Louis XVI.....	275
PRISE DE LA BASTILLE	307
Notes complémentaires.....	385
Nicolas Foucquet	387
Louis de Rohan (1635-1674)	388
Les lettres de cachet – L’homme au masque de fer.....	390
L’affaire des poisons	404
Le pacte de famine controversé.....	426
Après la démolition de la Bastille.....	448
Illustrations diverses	453

